LA

SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

TOME HUITIEME.

CONTENANT

LES II. LIVRES D'ESDRAS, TOBIE, JUDITH, ESTHER ET JOB.

LA
SAINTE BIBLE
CONTENANT
L'ANCIEN ET LE NOUVEAU
TESTAMENT,
EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

AVEC DES NOTES POUR L'INTELLIGENCE des endroits les plus difficiles.

Par Monsieur LE MAISTRE DE SACI.

NOUVELLE EDITION,

Augmentée des Préfaces de S. Jerôme, & d'un Sommaire instructif à la tête de chaque Livre.

TOME HUITIEME.

Qui contient

LES II. LIVRES D'ESDRAS, TOBIE, JUDITH, ESTHER ET JOB.



A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi : & PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCCXLII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROI.

LA SAINTE BIBLE

CONTENANT

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TESTAMENT,

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

AVEC DES NOTES POUR L'INTELLIGENCE des endroits les plus difficiles.

Par Monſieur LE MAISTRE DE SACI.

TOME HUITIEME.

Qui contient

LES DEUX LIVRES D'ESDRAS, TOBIE, JUDITH, ESTHER, & JOB.



A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, rue Saint-Jacque, à ſaint Proſper & aux trois Vertus.

M. DCC XXXVIII.

Avec Approbations & Privilege du Roi.



PREFACE
DE S. JEROME
SUR
LA TRADUCTION DES LIVRES d'Esdras & de Nehemie.

A DOMNION ET ROGATIEN. *



E ne sai lequel des deux est le plus difficile, ou de vous accorder ce que vous me demandez, ou de vous le refuser ; d'un côté je me sens beaucoup d'inclination à vous obéir, & de l'autre vous m'imposez un fardeau si pesant qu'il m'accablera peutêtre avant que je m'en sois déchargé : ajoûtez à cela la jalousie de mes censeurs qui blâment tout ce qui vient de ma part, & qui d'autres fois cedant aux remords de leurs consciences lisent en secret ce qu'ils déchirent en public ; c'est ce qui m'oblige

* *Voyez l'édition nouvelle infolio p. 1106. tom. 1.*

Ps. 119. 2. de crier avec le Prophete : *Seigneur, défendez-moi contre la médisance & l'injustice.* Depuis trois ans vous ne cessez de me solliciter par de fréquentes lettres de vous traduire de l'Hebreu les Livres d'Esdras [b], comme si vous n'aviez pas les textes grecs & latins, & que l'envie n'attaqua pas tout ce qui sort de mes mains ; car c'est le comble de la folie, comme dit un Ancien, de ne travailler que pour grossir le nombre de ses ennemis. Vous donc qui êtes mes véritables amis [c], je vous conjure de lire l'ouvrage que je vous envoye sans le communiquer à personne, sur-tout qu'il ne tombe point entre les mains de ces orgueilleux censeurs qui critiquent tout ce qu'ils ne sont pas capables de faire ; si cependant il ne déplaisoit pas à quelqu'un de nos freres, vous pourriez le lui prêter, & vous l'avertirez qu'en le copiant, il écrive distinctement & sépare les noms Hebreux qu'il y trouvera en grand nombre : car la correction de cet ouvrage seroit inutile & sans fruit, si elle n'étoit conservée par les copi-

a *expl.* Domnion & Rogatien l'en avoient sollicité dès l'an 389. *Voyez la note sur la Préface précedente.*

b *expl.* Quelques manuscrits & quelques éditions ajoutent ici le Livre d'Esther ; mais ce Livre n'a été traduit en latin par saint Jerôme que long-tems après à la priere de Paule & d'Eustochie. *Voyez la Préface sur ce Livre p. 1135. tom. 1. des ouvrages de S. Jerôme de l'édition nouvelle.*

c *lettr.* Domnion & Rogatien.

ſtes. Au reſte ne vous étonnez pas que je ne donne qu'un livre & que j'aie rejetté, comme remplis de rêveries, le troiſiéme & le quatriéme qui ſont apocryphes. Les Hebreux n'ont fait qu'un livre d'Eſdras & de Nehemie, & tout ce qui ne ſe trouve point *dans leur canon* [d] doit être rejetté. Si l'on nous objectoit la verſion des Septante, dont les exemplaires ſont tronqués & pleins de variétés, & qu'on prétendît que cette diverſité de textes fut incompatible avec la verité, on pourroit répondre, que l'Evangile rapporte une infinité de choſes, comme tirées de l'ancien Teſtament, & qui cependant ne ſe trouvent point dans cette verſion? Tels ſont ces paſſages : *Il* *Matth.*
ſera appellé Nazaréen.... J'ai appellé mon 2. 23.
Fils d'Egypte.... Ils verront celui qu'ils ont *Matth.* 2. 15.
percé, & pluſieurs autres [e] que nous reſer- *Joan.* 19.
vons à examiner dans un plus grand ouvra- 37.
ge [f]. Demandez en quel endroit de l'Ecriture ces paſſages ſont écrits, & ſi on ne peut vous les montrer ; liſez-les dans les exemplaires que j'ai mis au jour depuis peu &

d *lettr.* & qui ne ſont pas admis ni reçus par les vingt-quatre vieillards ; *c'eſt-à-dire*, par les Hebreux. Ce Pere fait alluſion à ce qu'il a dit des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypſe dans ſon Prologue, intitulé *Galeatus*. Voyez ci-deſſus vers le milieu.

e expl. *Voyez la Préface ci-deſſus ſur les Paralipomenes.*

f *expl.* dans le Livre intitulé, de la meilleure maniere de traduire, *voyez la Lettre* 33. *à Pammaque p.* 248. *tom.* 4. dont il a parlé ci-deſſus *dans la Préface des Paralipomenes.*

que mes censeurs attaquent si cruellement : Mais pour m'expliquer en un mot & ne rien dire qui ne soit conforme à la verité ; si j'ai avancé quelque chose qui ne soit point dans le grec des Septante, ou qui s'y trouve d'une autre maniere, est-ce une raison légitime pour me déchirer ? qu'ils fassent tomber leurs coups sur les Hebreux dont je ne suis que le traducteur, & qu'ils leur imputent la fidelité ou l'infidelité de ma version, puisqu'ils sont mes garans. Mais je crains que mes ennemis ne se rendent pas à ces raisons & qu'ils ne refusent d'imiter les Grecs, qui depuis la version des Septante & dans un siecle éclairé des lumieres de l'Evangile, lisent néanmoins avec application les versions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, & qui par les soins d'Origene [g], ont consacré au service de leurs Eglises les versions de ces interpretes Juifs [h] & Ebionites [i]. Certes les

g *lettr.* dont les Versions avoient été recueillies par Origene dans ses Hexaples.

h *expl.* Ceci est dit par rapport à Aquila & à Theodotion : le premier étoit un Juif Proselyte de la ville de Synope de la province du Pont, disciple d'un Rabin nommé Akiba, & qui vers la douziéme année de l'empire d'Adrien, l'an 128. de Jesus-Christ, traduisit en Grec l'ancien Testament sur l'Hebreu, le second étoit de la ville d'Epha, & ayant été d'abord Ebionite, ou Marcionite, il embrassa ensuite le Judaïsme.

i *expl.* Ceci est dit par rapport à Symmaque Samaritain, qui s'étant fait Chrétien, se joignit aux Ebionites. On ne sait point positivement quelle année il fit sa Version : quelques-uns cependant la mettent avant celle de Theodotion.

Latins ne devroient pas être peu sensibles au plaisir de voir les Grecs emprunter quelque chose de leurs livres ; d'ailleurs, outre la difficulté qu'il y auroit à rassembler tous les exemplaires, sans parler de la dépense, quand même on pourroit y parvenir, on ne se seroit point encore garanti de l'erreur ; puisque ceux qui n'entendent point l'Hebreu ne pourroient discerner qui de plusieurs Interpretes auroit le mieux rencontré. Cela est arrivé depuis peu à un illustre Grec, qui s'étant écarté du véritable sens de l'Ecriture, est tombé dans les erreurs de chaque Interprete. Pour moi qui ai quelque connoissance de la langue hebraïque & à qui la latine est assez familiere, je puis juger des ouvrages des autres, & traduire en ma langue ce que j'entens bien dans la leur ; ainsi que l'envie & la malignité redoublent leurs efforts, je ne me tairai jamais par la grace de Dieu, & quand on m'auroit coupé la langue, il m'en resteroit encore assez pour balbutier & me faire entendre. Qu'on me lise ou qu'on ne me lise pas, que l'on critique jusqu'à mes caracteres ; la malice de mes ennemis aura moins de force pour m'obliger à abandonner mon travail que n'en aura votre piété pour me déterminer à le continuer.

ESDRAS.

LIVRE PREMIER.

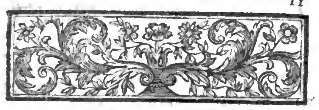
*Ce Livre suit naturellement le dernier des Paralipomenes ; l'Auteur même en a repeté les deux derniers versets pour reprendre le fil de l'histoire où son prédecesseur & peutêtre lui-même l'avoit laissée. On lui a donné le surnom d'*ESDRAS*, ou parcequ'on a cru que ce savant homme en étoit l'Auteur, ou parcequ'il y est souvent parlé de lui en premiere & en tierce personne, stile néanmoins assez ordinaire à l'Ecriture de faire parler ainsi ceux de qui elle rapporte les discours ou les actions. Le cinquiéme chapitre n'a pû être écrit par Esdras que sur le recit d'autrui, puisqu'il n'étoit pas alors à Jerusalem, où il n'est venu que sous le regne d'Artaxercès. Quelques-uns ont de la peine à comprendre comment au chapitre second Esdras a pu décrire la même généalogie & le même dénombrement, à quelques differences près, que celui qui est rapporté au chapitre 7. de Nehemie, d'où ils ont conjecturé, que ce Livre n'étoit pas absolument l'ouvrage de celui dont il portoit le nom ; mais soit qu'Esdras soit l'Auteur de ce Livre ou qu'il ne le soit*

pas, on lui est toujours très-redevable d'avoir corrigé & remis dans leur pureté originale les Livres saints, dans lesquels par la négligence des Prêtres, l'erreur des copistes & la suite des tems, s'étoit glissé beaucoup de fautes. C'est lui aussi qui changea les caracteres Samaritains dont les Juifs se servoient auparavant, en leur substituant les caracteres Chaldéens, soit parcequ'ils s'y étoient accoûtumés durant leur captivité, soit afin de leur donner par là plus d'éloignement des Samaritains schismatiques & idolâtres. Ce premier Livre contient l'histoire de 82. ans, c'est à savoir depuis la premiere année du regne de Cyrus, lorsqu'après la mort de Cambyses son pere Roi de Perse, & de Cyaxarès Roi de Medie son beau-pere, il réunit seul en sa personne l'Empire d'Orient jusques en la vingtiéme année du regne d'Artaxercès surnommé Longuemain, c'est-à-dire, depuis l'année du monde 3468. jusques en l'année 3550.

Ces quatre-vingt-deux annnées se peuvent compter ainsi,

Cyrus regna	7. ans.	
Cambyses	7. ans &	5. mois.
Magus	0	7. mois.
Darius fils d'Hystaspès	36. ans	
Xercès	12. ans	
Artaxercès	19. ans	
Le tout	82. ans.	

Voyez notre Table chronologique.



ESDRAS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Cyrus ordonne que l'on rebâtisse le Temple.*

1. *IN anno primo Cyri regis Persarum, ut compleretur verbum Domini ex ore Jeremiæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum: & traduxit vocem in omni regno suo, etiam per scripturam, dicens:*

2. *Hæc dicit Cyrus rex Persarum: Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli, & ipse præcepit*

1. LA premiere année " de Cyrus roi de Perse, le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avoit prononcée par la bouche de Jeremie ", suscita l'esprit de Cyrus roi de Perse, qui fit publier dans tout son royaume cette ordonnance même par écrit:

L'an du monde 3468. Avant J. C. 536.

2. Voici ce que dit Cyrus roi de Perse: Le Seigneur le Dieu du ciel m'a donné tous les royaumes de la terre ", & m'a com-

℣. 1. *expl.* La premiere de son regne en Babylone; car il y avoit déja vingt-huit ans qu'il regnoit en Perse. *Synops.*

Ibid. Jeremie 25. 12. & 29. 10.

℣. 2. *expl.* hyperbole, au-lieu de dire les royaumes de l'Asie.

mandé de lui bâtir une maison ″ dans la ville de Jerusalem qui est en Judée.

mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem, quæ est in Judæa.

3. Qui d'entre vous est de son peuple ? Que son Dieu soit avec lui. Qu'il aille à Jerusalem qui est en Judée, & qu'il rebâtisse la maison du Seigneur Dieu d'Israel. Celui qui est à Jerusalem, est le vrai Dieu.

3. *Quis est in vobis de universo populo ejus ? Sit Deus illius cum ipso. Ascendat in Jerusalem, quæ est in Judæa, & ædificet domum Domini Dei Israel, ipse est Deus qui est in Jerusalem.*

4. Et que tous les autres ″, en quelques lieux qu'ils habitent, l'assistent du lieu où ils sont, soit en argent & en or, soit de tous leurs autres biens, & de leurs bestiaux, outre ce qu'ils offrent ″ volontairement au temple de Dieu qui est à Jerusalem.

4. *Et omnes reliqui in cunctis locis ubicumque habitant, adjuvent eum viri de loco suo, argento & auro, & substantiâ, & pecoribus, exceptò quod voluntariè offerunt templo Dei, quod est in Jerusalem.*

℣. 2. *expl.* un temple. *expl.* Les Interpretes ne croyent pas que Cyrus ait eu une revelation particuliere de Dieu sur cela ; mais qu'il avoit appris sans doute des Juifs qui étoient captifs à Babylone, lorsqu'il devint maître de ce grand empire, que le prophete Isaïe avoit prédit expressément deux cens ans auparavant, & les victoires qu'il devoit remporter sur les Medes & sur les Chaldéens, & le retour des Juifs à Jerusalem. *ch.* 45. 1. *&* 13. *Estius.*

℣. 4. *expl.* Selon quelques-uns, Cyrus parle ici à ceux d'entre les Juifs, qui ne pourroient ou ne voudroient pas retourner à Jerusalem. Selon d'autres, il exhorte même tous ses sujets à aider les Juifs chacun selon son pouvoir, voulant même dans la suite qu'on prenne sur ses propres revenus ce qui seroit nécessaire pour le rétablissement du temple.

Ibid. *expl.* les dons volontaires qu'ils offroient pour les holocaustes, & les autres sacrifices. *Synops.*

§. 2. *Les Juifs se préparent à s'en retourner. Cyrus leur fait rendre les vases du Temple.*

5. *Et surrexerunt principes patrum de Juda, & Benjamin, & sacerdotes, & Levitæ, & omnis cujus Deus suscitavit spiritum, ut ascenderent ad ædificandum templum Domini, quod erat in Jerusalem.*

5. Alors les chefs des familles paternelles de Juda & de Benjamin, les prêtres & les Levites, & tous ceux dont Dieu suscita l'esprit, se préparerent à s'en retourner pour bâtir le temple du Seigneur, qui étoit à Jerusalem.

6. *Universique qui erant in circuitu, adjuverunt manus eorum in vasis argenteis & aureis, in substantia & jumentis, in supellectili, exceptis his, quæ sponte obtulerant.*

6. Et tous ceux qui demeuroient aux environs", les assisterent de vaisselle d'argent & d'or, de leurs biens, de leurs bêtes & de leurs meubles ; outre ce qu'ils avoient offert volontairement.

7. *Rex quoque Cyrus protulit vasa templi Domini, quæ tulerat Nabuchodonosor de Jerusalem, & posuerat ea in templo dei sui.*

7. Le roi Cyrus leur remit aussi entre les mains les vases du temple du Seigneur que Nabuchodonosor avoit emportés de Jerusalem, & qu'il avoit mis dans le temple de son dieu.

8. *Protulit autem ea Cyrus rex Persarum per manum Mithridatis filii Gazabar, & annumeravit ea Sassabasar principi Juda.*

8. Cyrus roi de Perse les leur fit rendre par Mithridates fils de Gazabar, qui les donna par compte à Sassabasar " prince de Juda.

ỳ. 6. *expl.* tant les Juifs que les Chaldéens, qui voulurent plaire à Cyrus. *Synops.*

ỳ. 8. *expl.* Zorobabel. Les Chaldéens changeoient ainsi fort souvent le nom des captifs. *Synops.*

9. Voici le nombre de ces vases : Trente coupes d'or, mille coupes d'argent, vingt-neuf couteaux, trente tasses d'or.

9. Et hic est numerus eorum : Phialæ aureæ triginta, phialæ argenteæ mille, cultri viginti novem, scyphi aurei triginta,

10. quatre cens dix tasses d'argent pour de moindres usages, & mille autres vases.

10. scyphi argentei secundi quadringenti decem : vasa alia mille.

11. Il y avoit cinq mille quatre cens vases tant d'or que d'argent : Sassabasar les emporta tous en même tems que ceux qui avoient été emmenés captifs en Babylone, retournerent à Jerusalem.

11. Omnia vasa aurea & argentea, quinque millia quadringenta : universa tulit Sassabasar, cum his qui ascendebant de transmigratione Babylonis in Jerusalem.

CHAPITRE II.

§. 1. *Nombre de personnes qui retournent en Judée.*

1. Voici le dénombrement des enfans d'Israel [a], qui ayant été emmenés captifs à Babylone par Nabuchodonosor roi de Babylone, revinrent à Jerusalem & dans *le payis de* Juda, chacun en sa ville.

1. Hi sunt autem provinciæ filii, qui ascenderunt de captivitate, quam transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis in Babylonem, & reversi sunt in Jerusalem & Judam, unusquisque in civitatem suam.

ỳ. 1. lettr. *Voici les fils de la province*, savoir de Judée réduite en province sous la puissance des Chaldéens & des Perses. *Tirin.*

2. *Qui venerunt cum Zorobabel, Josue, Nehemia, Saraia, Rahelaia, Mardochai, Belsan, Mesphar, Beguai, Rehum, Baana. Numerus virorum populi Israel:*

2. Ceux qui vinrent avec Zorobabel ″ furent Josué, Nehemias ″, Saraïa, Rahelaïa, Mardochaï, Belsan, Mesphar, Beguaï, Rehum & Baana. Voici le nombre des hommes du peuple d'Israel:

3. *Filii Pharos, duo millia centum septuaginta duo.*

3. Les enfans de Pharos étoient deux mille cent soixante & douze.

4. *Filii Sephatia, trecenti septuaginta duo.*

4. Les enfans de Sephatia étoient trois cens soixante & douze.

5. *Filii Area, septingenti septuaginta quinque.*

5. Les enfans d'Atea, sept cens soixante & quinze.

6. *Filii Phahath Moab, filiorum Josue: Joab, duo millia octingenti duodecim.*

6. Les enfans de Phahath Moab fils de Josué″, *& ceux de* Joab ″ étoient deux mille huit cens douze.

7. *Filii Ælam, mille ducenti quinquaginta quatuor.*

7. Les enfans d'Elam, mille deux cens cinquante-quatre ″.

℣. 2. *expl.* Ceux-ci étant les plus illustres, il les nomme séparément, & va ensuite nommer tous les autres, *Synops.*

Ibid. *expl.* C'est le même qui a écrit le second livre, & qui ayant fait un tour à Jerusalem avec Zorobabel, retourna à Babylone, d'où il revint plusieurs années après pour faire rebâtir les murs de la ville. *Synops.*

℣. 6. *lettr.* filiorum Josué, *i. e.* qui erant ex filiis sive nepotibus Josué. *Vatab.*

Ibid. *entr.* les enfans de Phahath Moab, *avec* les enfans de Josué & de Joab. *Synops.*

℣. 7. *expl.* Ce qui se doit entendre de ceux qui se disposerent à partir pour retourner à Jerusalem, puisqu'ils n'y arriverent qu'au nombre de six cens cinquante deux.

8. Les enfans de Zethua, neuf cens quarante-cinq.

9. Les enfans de Zachaï, sept cens soixante.

10. Les enfans de Bani, six cens quarante-deux.

11. Les enfans de Bebaï, six cens vingt-trois.

12. Les enfans d'Azgad, mille deux cens vingt-deux.

13. Les enfans d'Adonicam, six cens soixante-six.

14. Les enfans de Beguaï, deux mille cinquante-six.

15. Les enfans d'Adin, quatre cens cinquante-quatre.

16. Les enfans d'Ather, qui venoient d'Ezechia, quatre-vingt-dix-huit.

17. Les enfans de Besaï, trois cens vingt-trois.

18. Les enfans de Jora, cent douze.

19. Les enfans d'Hasum, deux cens vingt-trois.

20. Les enfans de Gebbar, quatre-vingt-quinze.

21. Les enfans de Bethlehem, cent-vingt-trois.

8. Filii Zethua, nongenti quadraginta quinque.

9. Filii Zachai, septingenti sexaginta.

10. Filii Bani, sexcenti quadraginta duo.

11. Filii Bebai, sexcenti viginti tres.

12. Filii Azgad, mille ducenti viginti duo.

13. Filii Adonicam, sexcenti sexaginta sex.

14. Filii Beguai, duo millia quinquaginta sex.

15. Filii Adin, quadringenti quinquaginta quatuor.

16. Filii Ather, qui erant ex Ezechia, nonaginta octo.

17. Filii Besai, trecenti viginti tres.

18. Filii Jora, centum duodecim.

19. Filii Hasum, ducenti viginti tres.

20. Filii Gebbar, nonaginta quinque.

21. Filii Bethlehem, centum viginti tres.

2. *Esdr.* 7. 10. Les autres étant morts en chemin, ou même ayant changé de volonté: & étant restés en Chaldée. Cette explication se doit étendre aussi à toutes les autres differences qui se trouvent entre ce dénombrement & celui qui se lit au 2. liv. d'Esdras *ch.* 7. 10. *&* *suiv. Synops.*

22. *Viri Netupha, quinquaginta sex.*

23. *Viri Anathoth, centum viginti octo.*

24. *Filii Azmaveth, quadraginta duo.*

25. *Filii Cariathiarim, Cephira, & Beroth, septingenti quadraginta tres.*

26. *Filii Rama & Gabaa, sexcenti viginti unus.*

27. *Viri Machmas, centum viginti duo.*

28. *Viri Bethel & Hai, ducenti viginti tres.*

29. *Filii Nebo, quinquaginta duo.*

30. *Filii Megbis, centum quinquaginta sex.*

31. *Filii Ælam alterius, mille ducenti quinquaginta quatuor.*

32. *Filii Harim, trecenti viginti.*

33. *Filii Lod, Hadid, & Ono septingenti viginti quinque.*

34. *Filii Jericho, trecenti quadraginta quinque.*

35. *Filii Senaa, tria millia sexcenti triginta.*

22. Les hommes de Netupha, cinquante-six.

23. Les hommes d'Anathoth, cent vingt-huit.

24. Les enfans d'Azmaveth, quarante-deux.

25. Les enfans de Cariathiarim, de Cephira, & de Beroth, sept cens quarante-trois.

26. Les enfans de Rama & de Gabaa, six cens vingt & un.

27. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux.

28. Les hommes de Bethel & de Haï, deux cens vingt-trois.

29. Les enfans de Nebo, cinquante-deux.

30. Les enfans de Megbis, cinquante-six.

31. Les enfans de l'autre Elam, douze cens cinquante-quatre.

32. Les enfans d'Harim, trois cens vingt.

33. Les enfans de Lod, d'Hadid & d'Ono, sept cens vingt-cinq.

34. Les enfans de Jericho, trois cens quarante-cinq.

35. Les enfans de Senaa, trois mille six cens trente.

§. 2. *Nombre des Prêtres.*

36. Les Prêtres : Les enfans de Jadaïa dans la maison de Josué, neuf cens soixante & treize.

37. Les enfans d'Emmer, mille cinquante-deux.

38. Les enfans de Phesshur, douze cens quarante-sept.

39. Les enfans d'Harim, mille dix-sept.

40. Les Levites : Les enfans de Josué & de Cedmihel fils d'Odovia, soixante & quatorze.

41. Les chantres : Les enfans d'Asaph, cent vingt-huit.

42. Les enfans des portiers : Les enfans de Sellum, les enfans d'Ater, les enfans de Telmon, les enfans d'Accub, les enfans d'Hatita, les enfans de Sobaï ; qui tous ensemble font cent trente-neuf.

43. Les Nathinéens // : Les enfans de Siha, les enfans d'Hasupha, les enfans de Tabbaoth,

44. les enfans de Ceros, les enfans de Siaa, les enfans de Phadon,

36. *Sacerdotes : Filii Jadaia in domo Josue, nongenti septuaginta tres.*

37. *Filii Emmer, mille quinquaginta duo.*

38. *Filii Pheshur, mille ducenti quadraginta septem.*

39. *Filii Harim, mille decem & septem.*

40. *Levitæ : Filii Josue & Cedmihel filiorum Odoviæ, septuaginta quatuor.*

41. *Cantores : Filii Asaph, centum viginti octo.*

42. *Filii Janitorum : Filii Sellum, filii Ater, filii Telmon, filii Accub, filii Hatita, filii Sobai : universi centum triginta novem.*

43. *Nathinæi : Filii Siha, filii Hasupha, filii Tabbaoth,*

44. *filii Ceros, filii Siaa, filii Phadon,*

ỳ. 43. *expl.* Ce mot de *Nathinéen* signifie proprement ceux qui sont *donnés*. Ces peuples étoient originairement Gabaonites.

45. *filii Lebana, filii Hagaba, filii Accub,*

45. les enfans de Lebana, les enfans d'Hagaba, les enfans d'Accub,

46. *filii Hagab, filii Semlai, filii Hanan,*

46. les enfans d'Hagab, les enfans de Semlaï, les enfans de Hanan,

47. *filii Gaddel, filii Gaher, filii Raaia,*

47. les enfans de Gaddel, les enfans de Gaher, les enfans de Raaïa,

48. *filii Rasin, filii Necoda, filii Gazam,*

48. les enfans de Rasin, les enfans de Necoda, les enfans de Gazam,

49. *filii Aza, filii Phasea, filii Besee,*

49. les enfans d'Aza, les enfans de Phasea, les enfans de Besée,

50. *filii Asena, filii Munim, filii Nephusim,*

50. les enfans d'Asena, les enfans de Munim, les enfans de Nephusim,

51. *filii Bacbuc, filii Hacupha, filii Harbur,*

51. les enfans de Bacbuc, les enfans de Hacupha, les enfans de Harhur,

52. *filii Besluth, filii Mahida*, filii Harsa,*

52. les enfans de Besluth, les enfans de Mahida, les enfans de Harsa,

53. *filii Bercos, filii Sisara, filii Thema,*

53. les enfans de Bercos, les enfans de Sisara, les enfans de Thema,

54. *filii Nasia, filii Hatipha,*

54. les enfans de Nasia, les enfans d'Hatipha,

55. *filii servorum Salomonis, filii Sotai, filii Sophereth,*

55. les enfans des serviteurs de Salomon ‖, les enfans de Sotaï, les en-

ℽ. 55. *expl.* Ceux qui étoient descendus des proselytes, c'est-à-dire, des infidelles convertis à la religion des Juifs, que Salomon avoit employés au bâtiment du temple, & qu'il avoit chargés de faire dans la suite les réparations qui y seroient nécessaires. *Ou bien* ceux d'entre les Chananéens qui s'étoient rendus volontairement à Salomon. *Synops.*

fans, de Sophereth, les enfans de Pharuda,

56. les enfans de Jala, les enfans de Dercon, les enfans de Geddel,

57. les enfans de Saphatia, les enfans de Hatil, les enfans de Phochereth, qui étoient d'Asebaïm, les enfans d'Ami:

58. tous les Nathinéens, & les enfans des serviteurs de Salomon, étoient au nombre de trois cens quatre-vingt-douze.

59. Voici ceux qui vinrent de Thelmala, de Thelharsa, de Cherub, d'Adon, & d'Emer ″; & qui ne purent faire connoître la maison de leurs peres, ni s'ils étoient de la maison d'Israel ″.

60. Les enfans de Dalaïa, les enfans de Tobie, les enfans de Necoda, étoient six cens cinquante & deux.

§. 3. *Prêtres qui sont rejettés.*

61. Et des enfans des prêtres: Les enfans d'Hobie, les enfans d'Accos, les enfans de Berzellaï,

filii Pharuda,

56. *filii Jala, filii Dercon, filii Geddel,*

57. *filii Saphatia, filii Hatil, filii Phochereth, qui erant de Asebaim, filii Ami:*

58. *omnes Nathinai, & filii servorum Salomonis, trecenti nonaginta duo.*

59. *Et hi qui ascenderunt de Thelmala, Thelharsa, Cherub, & Adon, & Emer: & non potuerunt indicare domum patrum suorum & semen suum, utrùm ex Israel essent.*

60. *Filii Dalaia, filii Tobia, filii Necoda, sexcenti quinquaginta duo.*

61. *Et de filiis sacerdotum: Filii Hobia, filii Accos, filii Berzellai, qui acce-*

℣. 59. *expl.* noms propres des lieux où ils étoient exilés pendant leur captivité. *Synops.*

Ibid. *expl.* à cause de la grande confusion qu'avoit apportée dans plusieurs familles la captivité du peuple Juif & la destruction de la Judée.

pit de filiabus Berzellai Galaaditis, uxorem, & vocatus est nomine eorum :

62. hi quæsierunt scripturam genealogiæ suæ, & non invenerunt, & ejecti sunt de sacerdotio.

63. Et dixit Athersatha eis, ut non comederent de sancto sanctorum, donec surgeret sacerdos doctus atque perfectus.

64. Omnis multitudo quasi unus, quadraginta duo millia trecenti sexaginta ;

65. exceptis servis eorum, & ancillis, qui erant septem millia trecenti triginta septem : & in ipsis cantores atque cantatrices ducenti.

66. Equi eorum septingenti triginta sex, muli eorum, ducenti quadraginta quinque.

67. cameli eorum, quadringenti triginta quinque, asini eorum, sex millia septingenti viginti.

qui épousa l'une des filles de Berzellaï de Galaad, & qui fut appellé de leur nom :

62. ceux-ci chercherent l'écrit où étoit leur genealogie, & ne l'ayant point trouvé, ils furent rejettés du sacerdoce :

63. Et Athersatha " leur dit de ne point manger des viandes sacrées, jusqu'à ce qu'il s'élevât un pontife docte & parfait ".

64. Toute cette multitude étoit comme un seul homme, & comprenoit quarante-deux mille trois cens soixante personnes,

65. sans les serviteurs & les servantes, qui étoient sept mille trois cens trente-sept : & parmi eux il y avoit deux cens chantres hommes & femmes.

66. Ils menoient avec eux sept cens trente-six chevaux, deux cens quarante-cinq mulets.

67. quatre cens trente-cinq chameaux, six mille sept cens vingt ânes.

℣. 63. expl. *i. e.* præfectus *scil.* Zorobabel.
Ibid. *expl.* qui pût éclaircir cette difficulté par sa sagesse, ou en consultant les anciens registres. *Estius.*

68. Quelques-uns des chefs des familles étant entrés dans Jerusalem " au lieu où avoit été le temple du Seigneur, offrirent d'eux-mêmes de quoi rebâtir la maison de Dieu au lieu où elle étoit autrefois.

68. Et de principibus patrum, cùm ingrederentur templum Domini, quod est in Jerusalem, sponte obtulerunt in domum Dei ad extruendam eam in loco suo.

69. Ils donnerent selon leurs forces, pour faire la dépense de cet ouvrage, soixante & un mille dragmes d'or, cinq mille mines d'argent, & cent vêtemens sacerdotaux.

69. Secundùm vires suas dederunt impensas operis, auri solidos sexaginta millia & mille, argenti mnas quinque millia, & vestes sacerdotales cëtum.

70. Les prêtres & les Levites, & ceux d'entre le peuple, les chantres, les portiers, & les Nathinéens s'établirent donc dans leurs villes, & tout le peuple d'Israel demeura chacun dans sa ville.

70. Habitaverunt ergo sacerdotes, & Levitæ, & de populo, & cantores, & janitores, & Nathinæi, in urbibus suis, universusque Israel in civitatibus suis.

✠. 68. *lettr.* dans le temple du Seigneur qui est dans Jerusalem.

CHAPITRE III.

§. I. *On commence à rebâtir le Temple.*

L'an du monde 3469. Avant J. C. 535.

1. Le septiéme mois étant venu ", les enfans d'Israel qui étoient dans leurs villes, s'assem-

1. Jamque venerat mensis septimus, & erant filii Israel in civitatibus suis: con-

✠. 1. *autr.* approchant; puisqu'ils commencerent dès le premier jour du mois la fête des tabernacles. *infr.* 6. *Synops.*

gregatus est ergo populus quasi vir unus in Jerusalem.

2. Et surrexit Josue filius Josedec, & fratres ejus sacerdotes, & Zorobabel filius Salathiel, & fratres ejus, & ædificaverunt altare Dei Israel, ut offerrent in eo holocautomata, sicut scriptum est in lege Moysi viri Dei.

3. Collocaverunt autem altare Dei super bases suas, deterrentibus eos per circuitum populis terrarum, & obtulerunt super illud holocaustum Domino manè & vesperè.

4. Feceruntque solemnitatem tabernaculorum, sicut scriptum est, & holocaustum diebus singulis per ordinem secundùm præceptum, opus diei in die suo.

5. Et post hæc ho-

blerent tous comme un seul homme " dans Jerusalem.

2. Et Josué fils de Josedec, & ses freres qui étoient prêtres, avec Zorobabel fils de Salathiel, & ses freres, commencerent à bâtir l'autel du Dieu d'Israel, pour y offrir des holocaustes, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse homme de Dieu.

3. Ils poserent l'autel de Dieu sur ses bases " pendant que tous les peuples dont ils étoient environnés s'efforçoient de les en empêcher. Et ils offrirent au Seigneur sur cet autel l'holocauste le matin & le soir.

4. Ils célébrerent la fête des tabernacles, selon qu'il est écrit ", & ils offrirent l'holocauste chaque jour, selon l'ordre qui en avoit été prescrit pour être observé jour à jour.

5. Ils offrirent encore "

" Ibid. *expl.* tous d'un commun accord, ou sans exception d'un seul. *Synops.*

ỷ. 3. *expl.* au même endroit où il avoit été avant la destruction du temple. *Synops.*

ỷ. 4. *expl.* comme l'ordonne la loi.

ỷ. 5. *expl.* depuis ce tems-là, on continua toujours à offrir tous les sacrifices prescrits par la loi. *Menoch.*

l'holocauste perpetuel, tant au premier jour des mois, que dans les fêtes solennelles consacrées au Seigneur, & dans toutes celles ausquelles on offroit volontairement des présens au Seigneur.

locaustum juge, tam in calendis quàm in universis solemnitatibus Domini, quæ erant consecrata, & in omnibus in quibus ultrò offerebatur munus Domino.

6. Ils commencerent au premier jour du septiéme mois à offrir des holocaustes au Seigneur. Or on n'avoit pas encore jetté les fondemens du temple de Dieu.

6. A primo die mensis septimi cœperunt offerre holocaustum Domino: porrò templum Dei nondum fundatum erat.

7. Ils distribuerent donc de l'argent aux tailleurs de pierres & aux massons; & ils donnerent à manger & à boire, avec de l'huile aux Sidoniens & aux Tyriens, afin qu'ils portassent des bois de cedre du Liban à la mer de Joppé, selon l'ordre que Cyrus roi de Perse leur en avoit donné.

7. Dederunt autem pecunias latomis & cæmentariis: cibum quoque, & potum, & oleum, Sidoniis Tyriisque, ut deferrent ligna cedrina de Libano ad mare Joppe, juxta quod præceperat Cyrus rex Persarum eis.

§. 2. *On continue de bâtir le Temple.*

La même année 3469. 8. La seconde année de l'arrivée du peuple en la ville de Jerusalem[a] où avoit été le temple de Dieu, au second mois, Zorobabel fils de Salathiel, Josué fils de Josedec, & leurs autres freres, prêtres, & Levites, avec tous ceux qui étoient ve-

8. Anno autem secundo adventûs eorum ad templum Dei in Jerusalem, mense secundo, cœperunt Zorobabel filius Salathiel, & Josue filius Josedec, & reliqui de fratribus eorum sacerdotes, & Levitæ, &

[a] ℣. 8. *lettr.* au temple de Dieu dans Jerusalem.

omnes

omnes qui venerant de captivitate in Jerusalem, & constituerunt Levitas à viginti annis, & supra, ut urgerent opus Domini.

nus du lieu de leur captivité à Jerusalem, commencerent à presser l'œuvre du Seigneur, & ils établirent pour cela des Levites depuis vingt ans & au-dessus.

9. *Stetitque Josue & filii ejus, & fratres ejus, Cedmihel & filii ejus, & filii Juda, quasi vir unus, ut instarent super eos qui faciebant opus in templo Dei: filii Henadad, & filii eorum, & fratres eorum Levitæ.*

9. Et Josué avec ses fils & ses freres, Cedmihel & ses enfans, & tous les enfans de Juda, comme un seul homme, furent toûjours présens pour presser ceux qui travailloient au temple de Dieu; comme aussi les enfans de Henadad, avec leurs fils, & leurs freres qui étoient Levites.

10. *Fundato igitur à cæmentariis templo Domini, steterunt sacerdotes in ornatu suo cum tubis: & Levitæ filii Asaph in cymbalis, ut laudarent Deum per manus David regis Israel.*

10. Les fondemens du temple du Seigneur ayant donc été établis par les massons, les prêtres revêtus de leurs ornemens se présenterent avec leurs trompettes; & les Levites fils d'Asaph avec leurs tymbales, pour louer Dieu avec les paroles de David ″ roi d'Israel.

11. *Et concinebant in hymnis & confessione Domino: Quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus super Is-*

11. Ils chantoient tous ensemble des hymnes, & publioient la gloire du Seigneur, en disant: Qu'il est bon; & que sa misericorde s'est répandue pour

ỳ. 10. *lettr.* per manus David, *i. e.* recitant & chantant les Pseaumes de David. *Vatab.*

jamais sur Israel. Tout le peuple poussoit aussi de grands cris en louant le Seigneur, parceque les fondemens du temple du Seigneur étoient établis.

rael. Omnis quoque populus vociferabatur clamore magno in laudando Dominum, eò quòd fundatum esset templum Domini.

12. Et plusieurs des prêtres & des Levites, des chefs des familles, & des anciens, qui avoient vû le premier temple", *lorsqu'il subsistoit encore*, considerant les fondemens de celui-ci qui étoit devant leurs yeux, jettoient de grands cris mêlés de larmes " ! & plusieurs aussi élevant leurs voix, poussoient des cris de réjouissance.

12. *Plurimi etiam de sacerdotibus & Levitis, & principes patrum, & seniores, qui viderant templum priùs cùm fundatum esset, & hoc templum in oculis eorum; flebant voce magnâ: & multi vociferantes in lætitia, elevabant vocem.*

13. Et on ne pouvoit discerner les cris de joie d'avec les plaintes de ceux qui pleuroient; parceque tout étoit confus dans cette grande clameur du peuple, & le bruit en retentissoit bien loin.

13. *Nec poterat quisquam agnoscere vocem clamoris lætantium, & vocem fletûs populi: commixtim enim populus vociferabatur clamore magno, & vox audiebatur procul.*

℣. 12. *expl.* L'Hebreu fait voir qu'il faut écrire la Vulgate de cette sorte : Qui viderant templum priùs; cùm fundatum esset & hoc templum in oculis eorum. Il n'y auroit pas de sens autrement. *Synops.*

Ibid. *expl.* parcequ'ils voyoient que ces fondemens ne promettoient pas un bâtiment aussi magnifique que l'avoit été celui du temple bâti par Salomon : & qu'il paroissoit encore de tous côtés des marques des miseres passées. *Voyez Aggée. 2. 4. Estius. Tirin.*

CHAPITRE IV.

§. 1. *Les Juifs sont traversés par leurs ennemis.*

1. *Audierunt autem hostes Juda & Benjamin, quia filii captivitatis ædificarent templum Domino Deo Israel :*

2. *& accedentes ad Zorobabel, & ad principes patrum, dixerunt eis : Ædificemus vobiscum, quia ita ut vos, quærimus Deum vestrum : ecce nos immolavimus victimas à diebus Asor, Haddan regis Assur, qui adduxit nos huc.*

3. *Et dixit eis Zorobabel, & Josue, & reliqui principes patrum Israel : Non est vobis & nobis ut ædificemus domum Deo nostro, sed nos ipsi soli ædificabimus Domino Deo nostro, si-*

1. Or les ennemis de Juda & de Benjamin apprirent que les Israelites revenus de leur captivité, bâtissoient un temple au Seigneur le Dieu d'Israel, La même année 3469.

2. & étant venu trouver Zorobabel & les chefs des familles, ils leur dirent : Laissez-nous bâtir avec vous, parceque nous cherchons votre Dieu comme vous ; & nous lui avons toujours immolé des victimes depuis qu'Asor Haddan roi d'Assyrie nous a envoyés en ce lieu.

3. Zorobabel, Josué & les autres chefs des familles d'Israel leur répondirent : Nous ne pouvons bâtir avec vous une maison à notre Dieu "; mais nous bâtirons nous seuls un temple au Seigneur notre Dieu, com-

℣. 3. *expl.* Ils connurent le dessein qu'ils avoient de les troubler, & ils ne voulurent pas s'allier avec des peuples idolâtres, qui ne servoient le vrai Dieu que par la crainte des lions dont il les avoit affligés, & qui mêloient le culte impie de leurs anciennes idoles à celui du vrai Dieu. *Synops.*

me Cyrus roi des Perses nous l'a ordonné.

cut præcepit nobis Cyrus rex Persarum.

4. Ainsi tout le peuple du payis empêcha, autant qu'il put, le peuple de Juda de bâtir *le temple*, & il le troubla dans son ouvrage.

4. *Factum est igitur, ut populus terræ impediret manus populi Juda, & turbaret eos in ædificando.*

5. Ils gagnerent aussi par argent des ministres " *du roi* pour ruiner leur dessein pendant tout le regne de Cyrus roi de Perse, jusqu'au regne de Darius " roi de Perse.

5. *Conduxerunt autem adversus eos consiliatores, ut destruerent consilium eorum omnibus diebus Cyri regis Persarum, & usque ad regnum Darii regis Persarum.*

6. Au commencement du regne d'Assuerus " ils présenterent par écrit une accusation contre ceux qui habitoient en Juda & dans Jerusalem.

6. *In regno autem Assueri, in principio regni ejus, scripserunt accusationem adversus habitatores Juda & Jerusalem.*

7. Et sous le regne d'Artaxercès ", Beselam, Mithridates, Tabéel, & les autres qui étoient de leur conseil, écrivirent à Artaxercès roi de Perse. Leur lettre par laquelle ils accusoient les Israéli-

7. *Et in diebus Artaxerxis scripsit Beselam, Mithridates, & Thabeel, & reliqui, qui erant in consilio eorum, ad Artaxerxem regem Persarum. Epistola autem accu-*

ỷ. 5. *expl.* n'osant s'adresser à Cyrus même, qui avoit ordonné le rétablissement du temple de Jerusalem; ils gagnent ceux qui avoient la charge de fournir aux frais nécessaires, pour retarder malicieusement cet ouvrage. *Tirin.* Ibid. *expl.* fils d'Hystaspes.

ỷ. 6. *expl.* de Cambyses fils aîné de Cyrus.

ỷ. 7. *expl.* Il semble que c'est Oropastes, ce Mage de Perse, qui feignit d'être le fils de Cambyses, & qui jouit de l'empire par usurpation pendant quelques mois.

sâtionis scripta erat Syriacè, & legebatur sermone Syro.

tes, étoit écrite en Syriaque, & se lisoit en langue des Syriens.

8. *Reum Beelteem, & Samsai scriba, scripserunt epistolam unam de Jerusalem Artaxerxi regi, hujuscemodi :*

8. Reum Béetléem, & Samsaï secretaire, écrivirent de Jerusalem une lettre au roi Artaxercès, en ces termes :

9. *Reum Beelteem & Samsai scriba, & reliqui consiliatores eorum, Dinai, & Apharsathachei, Terphalai, Apharsei, Erchuai, Babylonii, Susanechai, Dievi, & Ælamitæ ;*

9. Reum Béeltéem ″, Samsaï secretaire, & leurs autres conseillers, les Dinéens, les Apharsathachéens, les Terphaléens, les Arphaséens, les Erchuéens, les Babyloniens, les Susanechéens, les Diévéens & les Elamites ;

10. *& ceteri de gentibus, quas transtulit Asenaphar magnus & gloriosus : & habitare eas fecit in civitatibus Samariæ, & in reliquis regionibus trans flumen in pace :*

10. & les autres d'entre les peuples, que le grand & le glorieux Asenaphar a transferés *d'Assyrie*, & qu'il a fait demeurer en paix dans les villes de Samarie, & dans les autres provinces au-delà du fleuve.

§. 2. *Lettre des ennemis des Juifs au Roi.*

11. *(Hoc est exemplar epistolæ, quam miserunt ad eum) Artaxerxi regi, servi tui, viri qui sunt trans fluvium, salutem dicunt.*

11. Voici la copie de la lettre qu'ils lui envoyerent : Les serviteurs du roi Artaxercès, qui sont au-delà du fleuve, souhaitent au roi toute sorte de prosperité.

12. *Notum sit regi,*

12. Nous avons cru de-

ỷ. 9. *expl.* Ceci jusqu'au v. 11. paroît être le dessus de la lettre, *Synops.*

voir avertir le roi, que les Juifs qui sont retournés d'Assyrie en ce payis, étant venus à Jerusalem, qui est une ville rebelle & mutine, la rebâtissent, & travaillent à en rétablir les murailles & les maisons.

quia Judæi, qui ascenderunt à te ad nos, venerunt in Jerusalem civitatem rebellem & pessimam, quam ædificant, extruentes muros ejus, & parietes componentes.

13. Nous supplions donc le roi de considerer que si cette ville se rebâtit, & qu'on en releve les murailles, on ne payera plus les tributs, les impôts, & les revenus annuels, & cette perte retombera jusques sur les rois.

13. *Nunc igitur notum sit regi, quia si civitas illa ædificata fuerit, & muri ejus instaurati, tributum, & vectigal, & annuos reditus non dabunt, & usque ad reges hæc noxa perveniet.*

14. Et comme nous nous souvenons que nous avons été nourris " autrefois au palais du roi, & que nous ne pouvons souffrir " qu'on blesse ses interêts en la moindre chose, nous avons cru vous devoir donner cet avis,

14. *Nos autem memores salis, quod in palatio comedimus, & quia læsiones regis videre nefas ducimus, idcircò misimus & nuntiavimus regi,*

15. & vous supplier d'ordonner que l'on consulte les livres de l'histoire des rois vos prédecesseurs " où vous trouverez

15. *ut recenseas in libris historiarum patrum tuorum, & invenies scriptum in commentariis: & scies*

℣. 14. lettr. *du sel que nous avons mangé.* Ce qui marque les appointemens que reçoivent les officiers des princes ; & c'est de là que vient le mot de *salaire. Tirin.*

Ibid. *autr.* Nous croyons que ce seroit pour nous un crime, de voir *avec indifference* qu'on blesse les droits du roi.

℣. 15. *expl.* des rois de Chaldée, à qui ceux de Perse ont succedé par droit de conquête. *Synops.*

quoniam urbs illa, urbs rebellis est, & nocens regibus & provinciis, & bella concitantur in ea ex diebus antiquis : quam ob rem & civitas ipsa destructa est.

écrit, & où vous reconnoîtrez que cette ville est une ville rebelle, ennemie des rois & des provinces, qui a excité des guerres depuis plusieurs siecles ; & que c'est pour cela même qu'elle a été ruinée.

16. *Nuntiamus nos regi, quoniam si civitas illa ædificata fuerit, & muri ipsius instaurati, possessionem trans fluvium non habebis.*

16. Nous vous declarons donc, ô roi ; que si cette ville est rétablie, & qu'on en rebâtisse les murailles, vous perdrez toutes les terres que vous possedez au-delà du fleuve.

§. 3. *Le Roi défend aux Juifs de continuer leur bâtiment.*

17. *Verbum misit rex ad Reum Beelteem, & Samsai scribam, & ad reliquos qui erant in consilio eorum habitatores Samariæ, & ceteris trans fluvium, salutem dicens & pacem :*

17. Le roi répondit à Reum Béeltéem & à Samsaï secretaire, aux autres habitans de Samarie qui étoient de leur conseil, & à tous ceux qui demeuroient au-delà du fleuve. Il leur souhaita premierement le salut & la paix ; & il leur écrivit en ces termes :

18. *Accusatio, quam misistis ad nos, manifestè lecta est coram me.*

18. La lettre d'accusation que vous m'avez envoyée, a été lue ‖ devant moi.

19. *Et à me præceptum est : & recensuerunt, invenerunt-que, quoniam civitas*

19. J'ai commandé que l'on consultât les histoires. On l'a fait, & il s'est trouvé que cette ville de-

℣. 18. *lettr.* manifestè lecta est.

puis plusieurs siecles s'est revoltée contre les rois, & qu'il s'y est excité des séditions & des troubles :

20. car il y a eu dans Jerusalem des rois très-vaillans, qui ont été maîtres de tous les payis qui sont au-delà du fleuve *, & ils recevoient d'eux des tributs, des tailles & des impôts.

21. Voici donc ce que j'ai ordonné sur ce que vous proposez: Empêchez ces gens-là de rebâtir cette ville jusqu'à nouvel ordre de ma part.

22. Prenez garde de n'être pas negligens à faire executer cette ordonnance, de-peur que ce mal ne croisse peu-à-peu contre l'interêt des rois.

23. La copie de cet édit du roi Artaxercès fut lue devant Reum Béeltéem, Samsai secretaire, & leurs conseillers. Ils allerent ensuite en grande hâte la porter aux Juifs dans Jerusalem, & ils les empêcherent par force de continuer à bâtir.

illa à diebus antiquis adversum reges rebellat, & seditiones, & prælia concitantur in ea :

20. *nam & reges fortissimi fuerunt in Jerusalem, qui & dominati sunt omni regioni, quæ trans fluvium est : tributum quoque & vectigal, & reditus accipiebant.*

21. *Nunc ergo audire sententiam : Prohibeatis viros illos, ut urbs illa non ædificetur, donec si fortè à me jussum fuerit.*

22. *Videte ne negligenter hoc impleatis, & paulatim crescat malum contra reges.*

23. *Itaque exemplum edicti Artaxerxis regis lectum est coram Reum Beelteem, & Samsai scribâ, & consiliariis eorum : & abierunt festini in Jerusalem ad Judæos, & prohibuerunt eos in brachio & robore.*

*. 20. *expl.* David & Salomon. *Menoch.*

24. *Tunc intermissum est opus domûs Domini in Jerusalem, & non fiebat usque ad annum secundum regni Darii regis Persarum.*

24. Alors l'ouvrage de la maison du Seigneur fut interrompu à Jerusalem ; & on n'y travailla point jusqu'à la seconde année du regne de Darius roi de Perse.

CHAPITRE V.

§. 1. *On recommence à bâtir.*

1. *PRophetaverunt autem Aggæus propheta & Zacharias filius Addo, prophetantes ad Judæos, qui erant in Judæa & Jerusalem, in nomine Dei Israel.*

1. CEpendant le prophete Aggée & Zacharie fils ‖ d'Addo, furent envoyés aux Juifs qui étoient en Judée & dans Jerusalem: & ils prophetiserent au Nom du Dieu d'Israel. L'an du monde 3485.

2. *Tunc surrexerunt Zorobabel filius Salathiel, & Josue filius Josedec, & cœperunt ædificare templum Dei in Jerusalem, & cum eis prophetæ Dei adjuvantes eos.*

2. Alors Zorobabel fils de Salathiel, & Josué fils de Josedec commencerent à bâtir le temple de Dieu à Jerusalem. Les prophetes de Dieu étoient avec eux, & les assistoient ‖.

3. *In ipso autem tempore venit ad eos Thathanai, qui erat*

3. En même tems Thathanaï chef de ceux qui étoient au-delà du fleu-

℣. 1. *expl.* petit-fils d'Addo, & fils de Barachie. *Voyez Zacharie* 1. 1. *Synops.*

℣. 2. *expl.* soit par leurs sages conseils, soit par la force des exhortations qu'ils employerent pour les soutenir contre tous leurs ennemis.

ve [//], Stharbuzanaï, & leurs conseillers, les vinrent trouver, & leur dirent : Qui vous a conseillé de rebâtir ce temple, & de rétablir ses murailles ?

dux trans flumen, & Stharbuzanai, & consiliarii eorum : sicque dixerunt eis : Quis dedit vobis consilium ut domum hanc ædificaretis, & muros ejus instauraretis ?

4. Nous leur répondîmes, en leur declarant les noms de ceux qui nous avoient conseillé de travailler à ce bâtiment.

4. Ad quod respondimus eis, quæ essent nomina hominum auctorum ædificationis illius.

5. Or l'œil de Dieu regarda favorablement les anciens des Juifs [//], & ces gens ne purent les empêcher de bâtir. Il fut arrêté que l'affaire seroit rapportée à Darius, & que les Juifs répondroient devant lui à l'accusation qu'on formoit contre eux.

5. Oculus autem Dei eorum factus est super senes Judæorum, & non potuerunt inhibere eos. Placuitque ut res ad Darium referretur, & tunc satisfacerent adversus accusationem illam.

6. Voici la lettre que Thathanaï chef des provinces d'au-delà du fleuve, & Stharbuzanaï & leurs conseillers les Arphasachéens qui étoient au-delà du fleuve, envoyerent au roi Darius.

6. Exempla epistolæ quam misit Thathanai dux regionis trans flumen, & Stharbuzanai, & consiliatores ejus Arphasachei, qui erant trans flumen, ad Darium regem.

ỳ. 3. *expl.* de l'Euphrate.

ỳ. 5. *expl.* La protection de Dieu parut particulierement en empêchant que ces officiers n'usassent de la même violence dont avoient usé ceux du tems de Cambyses ; donnant aux Juifs le courage de continuer ce qu'ils avoient commencé, & leur procurant dans la suite une réponse favorable de Darius.

§. 2. *Les officiers du Roi Darius l'informent des raisons des Juifs.*

7. *Sermo quem miserant ei, sic scriptus erat: Dario regi pax omnis.*

7. La lettre qu'ils lui envoyerent étoit écrite en ces termes: Au roi Darius, paix & toute sorte de prosperité.

8. *Notum sit regi, isse nos ad Judaam provinciam, ad domum Dei magni, qua adificatur lapide impolito, & ligna ponuntur in parietibus: opusque illud diligenter extruitur, & crescit in manibus eorum.*

8. Nous avons cru devoir donner avis au roi ", que nous avons été en la province de Judée, à la maison du grand Dieu ", qui se bâtit de pierres non polies ", où la charpenterie se pose déja sur les murailles: & cet ouvrage se fait avec grand soin, & s'avance entre leurs mains *de jour en jour.*

9. *Interrogavimus ergo senes illos, & ita diximus eis: Quis dedit vobis potestatem ut domum hanc adificaretis, & muros hos instauraretis?*

9. Nous nous sommes informés des anciens, & nous leur avons dit: Qui vous a donné le pouvoir de bâtir cette maison & de rétablir ces murailles?

10. *Sed & nomina eorum quasivimus ab eis, ut nuntiaremus*

10. Nous leur avons aussi demandé leurs noms pour vous les pouvoir rap-

℣. 8. *lettr.* Que le roi sçache.

Ibid. *expl.* Il paroît que ces officiers du roi de Perse avoient de la veneration pour le Seigneur le Dieu d'Israel, comme Cyrus en avoit eu.

Ibid. *expl.* ou de pierres neuves, ou de pierres ausquelles on ne faisoit aucunes sculptures. Le mot hebreu signifie proprement de grandes pierres: ce qui peut s'entendre, ou de la grandeur, ou du prix, comme est le marbre: & ce dernier sens revient à celui des Septante, qui porte: *De lapidibus electis.* Estius.

porter, & nous avons écrit le nom de ceux qui sont les premiers entre eux.

tibi : scripsimusque nomina eorum virorum, qui sunt principes in eis.

11. Ils nous ont répondu en ces termes à la demande que nous leur avons faite : Nous sommes serviteurs du Dieu du ciel & de la terre : nous rebâtissons le temple qui subsistoit il y a plusieurs années, ayant été fondé & bâti par un grand roi d'Israel ‖.

11. *Hujuscemodi autem sermonem responderunt nobis, dicentes : Nos sumus servi Dei cœli & terræ, & ædificamus templum, quod erat extructum ante hos annos multos, quodque rex Israel magnus ædificaverat, & extruxerat.*

12. Mais nos peres ayant attiré sur eux la colere du Dieu du ciel, Dieu les livra entre les mains de Nabuchodonosor roi de Babylone, *qui regnoit* en Chaldée ‖. *Ce Prince* détruisit cette maison, & transfera à Babylone le peuple de cette ville.

12. *Postquàm autem ad iracundiam provocaverunt patres nostri Deum cœli, tradidit eos in manus Nabuchodonosor regis Babylonis Chaldæi, domum quoque hanc destruxit, & populum ejus transtulit in Babylonem.*

13. Mais Cyrus roi de Babylone, la premiere année de son regne, fit un édit pour rétablir cette maison de Dieu ;

13. *Anno autem primo Cyri regis Babylonis, Cyrus rex proposuit edictum ut domus Dei hæc ædificaretur.*

14. & il ordonna qu'on retireroit du temple de Babylone les vases d'or

14. *Nam & vasa templi Dei aurea & argentea, quæ Nabu-*

℣. 11. *expl.* Salomon.

℣. 12. *lettr.* Chaldéen, *i. e.* qui regnoit en Chaldée. *Vat.*

chodonosor tulerat de templo, quod erat in Jerusalem, & asportaverat ea in templum Babylonis, protulit Cyrus rex de templo Babylonis, & data sunt Sassabasar vocabulo, quem & principem constituit,

& d'argent du temple de Dieu, que Nabuchodonosor avoit fait transporter du temple de Jerusalem au temple de Babylone : & ces vases furent donnés à Sassabasar que le roi établit chef des Israélites,.

15. *dixitque ei : Hac vasa tolle, & vade, & pone ea in templo, quod est in Jerusalem, & domus Dei ædificetur in loco suo.*

15. & il lui dit : Prenez ces vases, allez *en Judée*, & mettez-les dans le temple qui étoit à Jerusalem, & que la maison de Dieu soit rebâtie au lieu où elle étoit *autrefois*.

16. *Tunc itaque Sassabasar ille venit, & posuit fundamenta templi Dei in Jerusalem, & ex eo tempore usque nunc ædificatur, & needum completum est.*

16. Alors Sassabasar vint à Jerusalem, & il y jetta les fondemens du temple de Dieu. Depuis ce tems-là on a toujours travaillé à cet édifice ″, & il n'est pas encore achevé.

17. *Nunc ergo, si videtur regi bonum, recenseat in bibliotheca regis, qua est*

17. Nous supplions donc le roi d'agréer, si c'est sa volonté, qu'on voye en la bibliotheque du roi ″, qui

℣. 16. *expl.* Il paroît par le v. 17. du ch. 4. que le bâtiment du temple avoit été interrompu : mais ces officiers parlent ainsi, & passent sous silence la défense que Cambyses avoit faite de continuer, pour faire plaisir aux Juifs & les favoriser dans leur entreprise. Car il étoit plus aisé d'obtenir de Darius la permission de continuer un ouvrage qu'ils supposent n'avoir point été discontinué, & être presque achevé. *Menoch.*

℣. 17. *Sept. & Chal.* dans la maison des trésors. On doit peutêtre entendre ici les archives.

est à Babylone, s'il est vrai que le roi Cyrus ait ordonné *par son édit*, que la maison de Dieu fût rebâtie à Jerusalem ; & qu'il plaise au roi de nous envoyer sur cela son ordre & sa volonté.

in Babylone, utrumnam à Cyro rege jussum fuerit ut ædificaretur domus Dei in Jerusalem : & voluntatem regis super hac re mittat ad nos.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Darius ordonne que l'on continue de bâtir le Temple.*

La même année 3485. Avant J. C. 519.

1. ALors le roi Darius commanda qu'on allât consulter les livres de la bibliotheque qui étoit à Babylone ᵛ.

1. *TUnc Darius rex præcepit : & recensuerunt in bibliotheca librorum, qui erant repositi in Babylone,*

2. & il se trouva à Ecbatanes, qui est un château de la province de Mede ᵛ, un livre où étoit écrit ce qui suit ᵛ :

2. *& inventum est in Ecbatanis, quod est castrum in Medena provincia, volumen unum, talisque scriptus erat in eo commentarius :*

3. La premiere année *du regne* du roi Cyrus : Le roi Cyrus a ordonné, que la maison de Dieu, qui est à Jerusalem, fût rebâtie dans le lieu où *elle étoit*, pour y offrir des hosties,

3. *Anno primo Cyri regis : Cyrus rex decrevit ut domus Dei ædificaretur, quæ est in Jerusalem, in loco ubi immolent hostias, & ut ponant funda-*

ỽ. 1. *expl.* Ce n'est pas la ville, mais le royaume.
ỽ. 2. *lettr.* Medena.
Ibid. *lettr.* un tel mémoire.

menta supportantia altitudinem cubitorum sexaginta, & latitudinem cubitorum sexaginta,

4. *ordines de lapidibus impolitis tres, & sic ordines de lignis novis: sumptus autem de domo regis dabuntur.*

5. *Sed & vasa templi Dei aurea & argentea, quæ Nabuchodonosor tulerat de templo Jerusalem, & attulerat ea in Babylonem, reddantur, & referantur in templum in Jerusalem in locum suum, quæ & posita sunt in templo Dei.*

6. *Nunc ergo Thathanai dux regionis, quæ est trans flumen, Stharbuzanai, & consiliarii vestri Arphasachai, qui estis trans flumen, procul recedite ab illis,*

7. *& dimittite fieri templum Dei illud à*

& qu'on en posât les fondemens qui pussent porter un édifice de soixante coudées de haut, & de soixante coudées de large ‖:

4. Qu'il y eût trois étages de pierres non polies, & que l'on mît dessus une charpenterie de bois tout neuf, & que l'argent pour cette dépense fût fourni de la maison du roi.

5. Que l'on rendît aussi les vases d'or & d'argent du temple de Dieu, que Nabuchodonosor avoit transportés du temple de Jerusalem à Babylone, & qu'ils fussent reportés dans ce temple au même lieu où ils avoient été autrefois placés dans le temple de Dieu.

6. Maintenant donc, vous Thathanaï, chef du payis qui est au-delà du fleuve, Stharbuzanaï; & vous Arphasachéens qui êtes leurs conseillers, & qui demeurez au-delà du fleuve, retirez-vous loin des Juifs,

7. & n'empêchez point le chef de ces Juifs & leurs

℣. 3. *expl.* On prend ici la largeur pour la longueur. Et le mot hebreu signifie *étendue*, & est different de celui qui dans le 3. livre des Rois chap. 6. & dans le 1. des Paralipomenes chap. 3. signifie largeur. *Estius. & alii.*

anciens de travailler au temple de Dieu, & de bâtir sa maison dans le même lieu où elle étoit.

8. J'ai ordonné aussi de quelle maniere on doit en user envers les anciens des Juifs, pour rebâtir cette maison de Dieu, & je veux que de l'épargne du roi & des tributs qui se levent sur le payis au-delà du fleuve, on leur fournisse avec soin tout ce qui sera nécessaire pour les frais de cet édifice, afin que rien n'empêche qu'il ne continue à se bâtir.

9. *Nous voulons de plus*, que, s'il est nécessaire, on leur donne chaque jour les veaux, les agneaux & les chevreaux pour les offrir en holocauste au Dieu du ciel, le froment, le sel, le vin & l'huile, selon les cérémonies des prêtres qui sont à Jerusalem, sans qu'on leur laisse aucun sujet de se plaindre" ;

10. afin qu'ils offrent des sacrifices au Dieu du ciel, & qu'ils prient pour la vie du roi & de ses enfans.

11. C'estpourquoi nous

duce Judaorum, & à senioribus eorum, ut domum Dei illam adificent in loco suo.

8. *Sed & à me praceptum est, quid oporteat fieri à presbyteris Judaorum illis, ut adificetur domus Dei, scilicet ut de arca regis, id est, de tributis, qua dantur de regione trans flumen, studiosè sumptus dentur viris illis, ne impediatur opus.*

9. *Quòd si necesse fuerit, & vitulos, & agnos, & hœdos in holocaustum Deo cæli, frumentum, sal, vinum, & oleum secundùm ritum sacerdotum, qui sunt in Jerusalem, detur eis per singulos dies, ne sit in aliquo querimonia.*

10. *Et offerant oblationes Deo cœli, orentque pro vita regis, & filiorum ejus.*

11. *A me ergo posi-*

ỳ. 9. *Hebr.* ut non sit error. *Sept.* mutatio, *i. e.* sans omettre ou changer rien à ce que j'ordonne. *Menoch.*

rum est decretum : Ut omnis homo qui hanc mutaverit jussionem, tollatur lignum de domo ipsius, & erigatur, & configatur in eo, domus autem ejus publicetur.

ordonnons que si quelqu'un, *de quelque qualité qu'il soit*, contrevient à cet édit, on tire une piece de bois de sa maison, qu'on la plante en terre, qu'on l'y attache, & que sa maison soit confisquée.

12. *Deus autem, qui habitare fecit nomen suum ibi, dissipet omnia regna, & populum qui extenderit manum suam ut repugnet, & dissipet domum Dei illam, quæ est in Jerusalem. Ego Darius statui decretum, quod studiosè impleri volo.*

12. Que le Dieu qui a établi son Nom en ce lieu-ci, dissipe tous les royaumes, & extermine le peuple qui étendra sa main pour lui contredire, & pour ruiner cette maison qu'il a dans Jerusalem. Moi Darius j'ai fait cet édit, & je veux qu'il soit executé très-exactement.

13. *Igitur Thathanai dux regionis trans flumen, & Stharbuzanai & consiliarii ejus, secundùm quod præceperat Darius rex, sic diligenter executi sunt.*

13. Thathanaï gouverneur des provinces au-delà du fleuve, Stharbuzanaï & leurs conseillers executerent donc avec un grand soin tout ce que le roi Darius avoit ordonné.

§. 2. *On fait la Dédicace du nouveau Temple.*

14. *Seniores autem Judæorum ædificabant, & prosperabantur juxta prophetiam Aggæi prophetæ, & Zachariæ filii Addo : & ædificaverunt & construxerunt, jubente Deo Israel, &*

14. Cependant les anciens des Juifs bâtissoient *le temple*, & tout leur succedoit heureusement, selon la prophetie d'Aggée & de Zacharie fils d'Addo. Ils travailloient à cet édifice par le commandement du Dieu d'Israel, &

par l'ordre de Cyrus, de Darius & d'Artaxercès ″ rois de Perse.

15. Et la maison de Dieu fut achevée de bâtir le troisiéme jour du mois d'Adar ″, la sixiéme année du regne du roi Darius ″.

16. Alors les enfans d'Israel, les prêtres & les Levites, & tous les autres qui étoient revenus de captivité, firent la dedicace de la maison de Dieu avec de grandes réjouissances.

17. Et ils offrirent pour cette dedicace de la maison de Dieu, cent veaux, deux cens beliers, quatre cens agneaux, douze boucs pour le peché de tout Israel, selon le nombre des tribus d'Israel.

jubente Cyro, & Dario, & Artaxerxe, regibus Persarum :

15. *& compleverunt domum Dei istam, usque ad diem tertium mensis Adar, qui est annus sextus regni Darii regis.*

16. *Fecerunt autem filii Israel, sacerdotes & Levitæ, & reliqui filiorum transmigrationis, dedicationem domûs Dei in gaudio.*

17. *Et obtulerunt in dedicationem domûs Dei, vitulos centum, arietes ducentos, agnos quadringentos, hircos caprarum pro peccato totius Israel duodecim, juxta numerum tribuum Israel.*

℣. 14. *expl.* Quelques-uns croyent que ce dernier est le même que le fils de Darius, nommé Xercès. *Vatab. Synops.* D'autres, que c'étoit un des sept Grands de Perse, qui s'éleverent contre le mage Oropaste usurpateur de l'empire, & qui ayant élû Darius pour être roi, se reserverent une partie de la souveraine autorité. *Bible de Vitré.* D'autres enfin, que ce prince étoit celui qui fut surnommé *Longimanus*. Et c'est de lui en effet qu'il est parlé au commencement du chapitre suivant.

℣. 15. *expl.* du douziéme mois, qui répond en partie à Février, & en partie à Mars. *Vatab.*

Ibid. *expl.* Le bâtiment du temple fut achevé la sixiéme année de Darius; les portiques & le reste ne le furent que la neuviéme, & la ville même que sous le regne d'Artaxercès. *Tirin. Synops.*

18. *Et statuerunt sacerdotes in ordinibus suis, & Levitas in vicibus suis, super opera Dei in Jerusalem, sicut scriptum est in libro Moysi.*

19. *Fecerunt autem filii Israel transmigrationis, Pascha, quartadecimâ die mensis primi.*

20. *Purificati enim fuerant sacerdotes & Levitæ quasi unus: omnes mundi ad immolandum Pascha universis filiis transmigrationis, & fratribus suis sacerdotibus, & sibi.*

21. *Et comederunt filii Israel, qui reversi fuerant de transmigratione, & omnes qui se separaverant à coinquinatione gentium terræ, ad eos, ut quærerent Dominum Deum Israel.*

22. *Et fecerunt solemnitatem azymo-*

18. Et les prêtres furent établis en leurs ordres, & les Levites en leur rang, pour faire l'œuvre de Dieu dans Jerusalem, selon qu'il est écrit dans le livre de Moïse. Num. 3. 6. 8. 9.

19. Les enfans d'Israel qui étoient revenus de captivité, célebrerent la Pâque le quatorziéme jour du présent mois. L'an du monde 3489. Avant J. C. 515.

20. Car les Prêtres & les Levites avoient été tous purifiés comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme ": & étant tous purs, ils immolerent la Pâque pour tous les Israelites revenus de captivité, pour les prêtres leurs freres, & pour eux-mêmes.

21. Les enfans d'Israel qui étoient retournés après la captivité, mangerent la Pâque avec tous ceux qui s'étant separés de la corruption des peuples du payis, s'étoient joints à eux ", afin de chercher le Seigneur le Dieu d'Israel.

22. Et ils célebrerent la fête solennelle des pains

ỳ. 20. *expl.* d'un commun consentement, *ou* tous ensemble. *Synops.*
ỳ. 21. *expl.* les proselytes qui s'étoient soumis à la loi. *Synops.*

sans levain pendant sept jours avec grande réjouissance, parceque le Seigneur les avoit comblés de joie, & avoit tourné le cœur du roi d'Assyrie ", afin qu'il les favorisât de son assistance pour pouvoir rebâtir la maison du Seigneur le Dieu d'Israel.

rum septem diebus in lætitia, quoniam lætificavarat eos Dominus, & converterat cor regis Assur ad eos, ut adjuvaret manus eorum in opere domûs Domini Dei Israel.

ỳ. 22. *expl.* de Darius fils d'Hystaspes, lequel ayant recouvré Babylone, qui s'étoit revoltée contre lui, avoit l'empire des Assyriens, aussi-bien que celui des Perses.

CHAPITRE VII.

§. 1. *Esdras obtient une ordonnance favorable aux Juifs.*

L'an du monde 3531. Avant J. C. 473.

1. APrès ces choses sous le regne de Artaxercès " roi de Perse, Esdras fils de Saraïas, fils d'Azarias, fils d'Helcias,

2. fils de Sellum, fils de Sadoc, fils d'Achitob,

3. fils d'Amarias, fils d'Azarias, fils de Maraïoth ",

4. fils de Zarahias, fils d'Ozi, fils de Bocci,

1. *POst hæc autem verba, in regno Artaxerxis regis Persarum, Esdras filius Saraiæ, filii Azariæ, filii Helciæ,*

2. *filii Sellum, filii Sadoc, filii Achitob,*

3. *filii Amariæ, filii Azariæ, filii Maraioth,*

4. *filii Zarahiæ, filii Ozi, filii Bocci,*

ỳ. 1. *expl.* surnommé *Longimanus*, environ soixante & dix ans après le retour de Zorobabel. *Menoch.*

ỳ. 3. *expl.* Il marque ici quelques noms, qu'on peut suppléer du livre 1. des Paralipomenes ch. 6. 11. Esdras ayant voulu abreger ici sa généalogie. *Synops.*

5. *filii Abisue, filii Phinees, filii Eleazar, filii Aaron sacerdotis ab initio.*

6. *Ipse Esdras ascendit de Babylone, & ipse scriba velox in lege Moysi, quam Dominus Deus dedit Israel: & dedit ei rex, secundùm manum Domini Dei ejus super eum, omnem petitionem ejus.*

7. *Et ascenderunt de filiis Israel, & de filiis sacerdotum, & de filiis Levitarum, & de cantoribus, & de janitoribus, & de Nathinæis, in Jerusalem, anno septimo Artaxerxis regis.*

8. *Et venerunt in Jerusalem mense quinto, ipse est annus septimus regis.*

5. fils d'Abisué, fils de Phinées, fils d'Eleazar, fils d'Aaron *qui fut* le premier pontife.

6. Esdras, dis-je, vint de Babylone: il étoit docteur [a] & fort habile dans la loi de Moïse, que le Seigneur *notre* Dieu avoit donnée à Israel; & le roi lui accorda tout ce qu'il lui avoit demandé, parceque la main favorable du Seigneur son Dieu étoit sur lui.

7. *Plusieurs* des enfans d'Israel, des enfans des prêtres, des enfans des Levites, des chantres, des portiers, & des Nathinéens, vinrent avec lui à Jerusalem, en la septiéme année du roi Artaxercès [b].

L'an du monde 3537. Avant J. C. 467.

8. Et ils arriverent à Jerusalem au cinquiéme mois, la septiéme année *du regne* de ce roi.

℣. 6. *lettr.* Scribe, *i. e.* docteur de la loi. Ainsi ceux qui sont nommés *Scribes* dans saint Matthieu & dans saint Marc, sont nommés dans saint Luc *c.* 10. 20 *legis doctor*, ou *legis peritus*. *Estius* Esdras mérita particulierement ce titre pour avoir rétabli les saints Livres dans leur ancienne pureté, en corrigeant les fautes qui s'y étoient glissées par la négligence des prêtres sous les derniers regnes; & pour avoir substitué de nouveaux caracteres aux anciens, qu'il laissa aux Samaritains: afin d'éloigner davantage les Juifs de toute alliance avec ces peuples schismatiques & idolâtres. *Tirin.*

℣. 7. *expl.* Voyez la note du chap. 2. v. 43.

9. Il partit de Babylone le premier jour du premier mois, & il arriva à Jerusalem le premier jour du cinquiéme mois, parceque la main favorable de son Dieu étoit sur lui.

9. Quia in primo die mensis primi cœpit ascendere de Babylone, & in primo die mensis quinti venit in Jerusalem, juxta manum Dei sui bonam super se.

10. Car Esdras avoit préparé son cœur ″ pour rechercher la loi du Seigneur, & pour executer & enseigner dans Israel ses préceptes & ses ordonnances.

10. Esdras enim paravit cor suum, ut investigaret legem Domini, & faceret & doceret in Israel præceptum & judicium.

§. 2. *Ordonnance d'Artaxercès.*

11. Voici la copie de la lettre en forme d'édit ″, que le roi Artaxercès donna à Esdras prêtre & docteur, instruit dans la parole & dans les préceptes du Seigneur, & dans les céremonies qu'il a données à Israel.

11. Hoc est autem exemplar epistolæ edicti, quod dedit rex Artaxerxes Esdræ sacerdoti scribæ erudito in sermonibus & præceptis Domini, & ceremoniis ejus in Israel.

12. Artaxercès roi des rois ″, à Esdras prêtre & docteur très-savant dans la loi du Dieu du ciel; salut.

12. Artaxerxes rex regum Esdræ sacerdoti, scribæ legis Dei cœli doctissimo: salutem.

13. Nous avons ordonné, que quiconque se trouvera dans mon royau-

13. A me decretum est, ut cuicumque placuerit in regno meo de

ỽ. 10. *expl.* non pas néanmoins sans le secours de la grace de Dieu, qui touche le cœur de l'homme en le préparant. *August. contr. 2. Epist. Pelag. c. 9.*

ỽ. 11. *lettr.* de la lettre de l'édit. *Hebr.* de la lettre. *Vat.*

ỽ. 12. *expl.* Le plus grand des rois, & qui a d'autres rois sous son empire. *Synops.*

populo Israel, & de sacerdotibus ejus, & de Levitis, ire in Jerusalem, tecum vadat.

14. *A facie enim regis, & septem consiliatorum ejus, missus es, ut visites Judæam & Jerusalem in lege Dei tui, quæ est in manu tua :*

15. *& ut feras argentum & aurum, quod rex & consiliatores ejus sponte obtulerunt Deo Israel, cujus in Jerusalem tabernaculum est.*

16. *Et omne argentum & aurum quodcumque inveneris in universa provincia Babylonis, & populus offerre voluerit, & de sacerdotibus quæ sponte obtulerint domui Dei sui, quæ est in Jerusalem ;*

17. *liberè accipe, & studiosè eme de hac pecunia vitulos, arietes, agnos, & sacri-*

me du peuple d'Israel, de ses prêtres, & de ses Levites, qui voudra aller à Jerusalem, y aille avec vous.

14. Car vous êtes envoyé par le roi & par ses sept conseillers ‖, pour visiter la Judée & Jerusalem selon la loi de votre Dieu ‖, dont vous êtes très-instruits ‖ ;

15. & pour porter l'argent & l'or que le roi & ses conseillers offrent volontairement au Dieu d'Israel, qui a établi son tabernacle à Jerusalem.

16. Prenez avec toute liberté tout l'or & l'argent que vous trouverez dans toute la province de Babylone, que le peuple aura voulu offrir, & que les prêtres auront offert d'eux-mêmes au temple de leur Dieu, qui est dans Jerusalem ;

17. & ayez soin d'acheter de cet argent des veaux, des beliers, des agneaux, & des hosties,

ỳ. 14. *expl.* c'étoient les principaux ministres de l'empire, qui étoient toujours près de la personne du roi, comme il paroît par le livre d'Esther *ch.* 1. 14.

Ibid. *expl.* pour examiner si les Juifs observent la loi de leur Dieu. *Vatab.*

Ibid. *autr.* dont vous êtes le dépositaire.

avec des oblations de liqueurs, pour les offrir sur l'autel du temple de votre Dieu, qui est à Jerusalem.

ficia & libamina eorum, & offer ea super altare templi Dei vestri, quod est in Jerusalem.

§. 3. *Suite de l'ordonnance.*

18. Que si vous trouvez bon, vous & vos freres, de disposer en quelqu'autre sorte du reste de l'argent & de l'or qui vous aura été donné, usez-en selon *l'ordonnance &* la volonté de votre Dieu.

18. *Sed & si quid tibi & fratribus tuis placuerit, de reliquo argento & auro ut faciatis, juxta voluntatem Dei vestri facite.*

19. Portez aussi à Jerusalem, & exposez devant votre Dieu, les vases qui vous ont été donnés pour servir au ministere du temple de votre Dieu.

19. *Vasa quoque, quæ dantur tibi in ministerium domûs Dei tui, trade in conspectu Dei in Jerusalem.*

20. S'il est nécessaire de faire quelqu'autre dépense pour la maison de votre Dieu, quelque grande qu'elle puisse être, on vous fournira de quoi la faire du trésor & de l'épargne du roi, & de ce que je vous donnerai en particulier.

20. *Sed & cetera, quibus opus fuerit in domum Dei tui, quantumcumque necesse est ut expendas, dabitur de thesauro, & de fisco regis,*

21. Moi Artaxercès roi, j'ordonne & je commande à tous les trésoriers de mon épargne, qui sont au-delà du fleuve, qu'ils donnent sans aucune difficulté à Esdras prêtre & docteur de la loi

21. *& à me. Ego Artaxerxes rex, statui atque decrevi omnibus custodibus arcæ publicæ, qui sunt trans flumen, ut quodcumque petierit à vobis Esdras sacerdos, scriba legis*

legis Dei cœli, absque mora detis,	du Dieu du ciel, tout ce qu'il leur demandera;
22. *usque ad argenti talenta centum, & usque ad frumenti coros centum, & usque ad vini batos centum, & usque ad batos olei centum, sal verò absque mensura.*	22. jusqu'à cent talens d'argent, cent muids de froment, cent tonneaux de vin, cent barils d'huile, & du sel sans mesure.
23. *Omne, quod ad ritum Dei cœli pertinet, tribuatur diligenter in domo Dei cœli: ne fortè irascatur contra regum regis, & filiorum ejus.*	23. Qu'on ait grand soin de fournir au temple du Dieu du ciel tout ce qui sert à son culte, de-peur que sa colère ne s'allume contre le royaume du roi & de ses enfans ".
24. *Vobis quoque notum facimus de universis sacerdotibus, & Levitis, & cantoribus, & janitoribus, Nathinæis, & ministris domûs Dei hujus, ut vectigal, & tributum, & annonas, non habeatis potestatem imponendi super eos.*	24. Nous vous declarons aussi, que vous n'aurez point le pouvoir d'imposer ni taille, ni tribut, ni d'autre charge sur aucun des " prêtres, des Levites, des chantres, des portiers, des Nathinéens, & des ministres du temple du Dieu d'Israel.
25. *Tu autem, Esdra, secundùm sapientiam Dei tui, quæ est in manu tua, constitue judices & præsides, ut judicent omni populo qui est trans*	25. Et vous, Esdras, établissez des juges & des magistrats, selon la sagesse que votre Dieu vous a donnée; afin qu'ils jugent tout le peuple qui est au-delà du fleuve, c'est-à-dire,

ỳ. 23. *autr.* contre le roi & contre ses enfans. Plutarque le nomme Darius, Ochus, Ariaspès, & Arsamès.
ỳ. 24. *lettr.* sur tous les prêtres, &c.

tous ceux qui connoissent la loi de votre Dieu ; & enseignez aussi avec liberté ceux qui auront besoin d'être instruits.

26. Quiconque n'observera pas exactement la loi de votre Dieu, & cette ordonnance du roi, il sera condanné, ou à la mort, ou à l'exil, ou à une amende sur son bien, ou à la prison.

27. Beni soit le Seigneur le Dieu de nos peres ‖, qui a mis au cœur du roi cette pensée de relever la gloire du temple du Seigneur, qui est dans Jerusalem ;

28. & qui par sa misericorde m'a fait trouver grace devant le roi & ses conseillers, & devant tous les plus puissans princes de sa Cour. C'estpourquoi étant fortifié par la main du Seigneur mon Dieu qui étoit sur moi, j'ai assemblé les premiers d'Israel pour venir avec moi à Jerusalem.

flumen, his videlicet qui noverunt legem Dei tui, sed & imperitos docete liberè.

26. *Et omnis qui non fecerit legem Dei tui, & legem regis diligenter, judicium erit de eo, sive in mortem, sive in exilium, sive in condemnationem substantiæ ejus, vel certè in carcerem.*

27. *Benedictus Dominus Deus patrum nostrorum, qui dedit hoc in corde regis, ut glorificaret domum Domini, quæ est in Jerusalem,*

28. *& in me inclinavit misericordiam suam coram rege & consiliatoribus ejus, & universis principibus regis potentibus: & ego confortatus manu Domini Dei mei, quæ erat in me, congregavi de Israel principes qui ascenderent mecum.*

ỳ. 27. *expl.* C'est Esdras qui parle. & qui loue Dieu d'avoir agi sur le cœur de ce prince infidelle, pour le porter à rendre un tel honneur à la religion du vrai Dieu.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Familles qui viennent de Babylone à Jerusalem.*

1. *Hi sunt ergo principes familiarum, & genealogia eorum, qui ascenderunt mecum in regno Artaxerxis regis de Babylone.*

2. *De filiis Phinees, Gersom. De filiis Ithamar, Daniel. De filiis David, Hattus.*

3. *De filiis Sechenia, filiis Pharos, Zacharias, & cum eo numerati sunt viri centum quinquaginta.*

4. *De filiis Phahath Moab, Elioenai filius Zarehe, & cum eo ducenti viri.*

5. *De filiis Sechenia, filius Ezechiel, & cum eo trecenti viri.*

6. *De filiis Adan, sed filius Jonathan,*

1. Voici les noms des chefs de familles, & le dénombrement ″ de ceux qui sont venus avec moi de Babylone, sous le regne du roi Artaxercès. La même année 3537.

2. Des enfans de Phinées, Gersom. Des enfans d'Ithamar, Daniel. Des enfans de David, Hattus.

3. Des enfans de Sechenias, *qui étoient* ″ enfans de Pharos, Zacharias; & on compta avec lui cent cinquante hommes.

4. Des enfans de Phahath Moab, Elioënaï fils de Zarehé, & avec lui deux cens hommes.

5. Des enfans de Sechenias, le fils d'Ezechiel, & avec lui trois cens hommes.

6. Des enfans d'Adan, Abed fils de Jonathan, &

℣. 1. *lettr.* la généalogie.
℣. 3. *expl.* Cela est ajoûté, pour distinguer Sechenias dont il est parlé ici, d'un autre Sechenias qui est nommé au cinquiéme verset. *Synopf.*

avec lui cinquante hommes.

& cum eo quinquaginta viri.

7. Des enfans d'Alam, Isaïe fils d'Athalias, & avec lui soixante & dix hommes.

7. De filiis Alam, Isaias filius Athaliæ, & cum eo septuaginta viri.

8. Des enfans de Saphatias, Zebedia fils de Michael, & avec lui quatre-vingt hommes.

8. De filiis Saphatiæ, Zebedia filius Michael, & cum eo octoginta viri.

9. Des enfans de Joab, Obedia fils de Jahiel, & avec lui deux cens dix-huit hommes.

9. De filiis Joab, Obedia filius Jahiel, & cum eo ducenti decem & octo viri.

10. Des enfans de Selomith, le fils de Josphias; & avec lui cent soixante hommes.

10. De filiis Selomith, filius Josphiæ, & cum eo centum sexaginta viri.

11. Des enfans de Bebaï, Zacharie, fils de Bebaï, & avec lui vingt-huit hommes.

11. De filiis Bebai, Zacharias filius Bebai, & cum eo viginti octo viri.

12. Des enfans d'Azgad, Johanan fils d'Eccetan, & avec lui cent dix hommes.

12. De filiis Azgad, Johanan filius Eccetan, & cum eo centum & decem viri.

13. Des enfans d'Adonicam qui étoient les derniers", voici leurs noms: Elipheleth, Jehiel, Samaïas, & avec eux soixante hommes.

13. De filiis Adonicam, qui erant novissimi: & hæc nomina eorum: Elipheleth, & Jehiel, & Samaias, & cum eis sexaginta viri.

14. Des enfans de Begui, Uthaï, & Zachur, & avec eux soixante & dix hommes.

14. De filiis Begui, Uthai & Zachur, & cum eis septuaginta viri.

ↄ ·· *expl.* par rapport à ceux qui accompagnerent Zorobabel: & parcequ'ils suivirent Esdras les derniers. *Synops.*

§. 2. *Ce que Esdras fait pendant le voyage.*

15. *Congregavi autem eo ad fluvium, qui decurrit ad Ahava, & mansimus ibi tribus diebus, quæsivique in populo & in sacerdotibus de filiis Levi, & non inveni ibi.*

15. Je les assemblai près du fleuve qui coule vers celui d'Ahava, & nous demeurâmes trois jours en ce lieu : & ayant cherché parmi le peuple & les prêtres, des enfans de Levi, ‖ je n'y en trouvai point.

16. *Itaque misi Eliezer, & Ariel, & Semeiam, & Elnathan, & Jarib, & alterum Elnathan, & Nathan, & Zachariam, & Mosollam principes : & Joiarib, & Elnathan sapientes.*

16. J'envoyai donc Eliezer, Ariel, Semeïa, Elnathan, Jarib, & un autre Elnathan, Nathan, Zacharie & Mosolle qui étoient les chefs, Joïarib & Elnathan qui étoient pleins de sagesse & de science.

17. *Et misit eos ad Eddo, qui est primus in Chasphia loco, & posui in ore eorum verba, quæ loquerentur ad Eddo, & fratres ejus Nathinæos, in loco Chasphia, ut adducerent nobis ministros domûs Dei nostri.*

17. Je les envoyai, dis-je, vers Eddo, qui étoit le chef *de ceux qui demeuroient* au lieu nommé Chasphia, & je leur marquai les propres paroles qu'ils y devoient dire à Eddo, & aux Nathinéens ses freres, afin qu'ils nous amenassent des ministres du temple de notre Dieu.

18. *Et adduxerunt nobis per manum Dei nostri bonam super nos, virum doctissimum de filiis Moholi filii Levi, filii Israel,*

18. Et comme la main favorable de notre Dieu étoit sur nous, ils nous amenerent un homme très savant des enfans de Moholi, fils de Levi, fils d'Is-

ỳ. 15. *expl.* qui fussent simples Levites, & non prêtres. *Estius.*

raël, & Sarabia ‖ avec ses fils & ses freres qui étoient dix-huit personnes,

19. & Hasabia & Isaïe des enfans de Merari avec ses freres, & ses fils qui étoient vingt personnes;

20. & deux cens vingt Nathinéens de ceux que David & les princes avoient institués pour servir les Levites. Toutes ces personnes étoient distinguées & nommées par leurs noms ‖.

21. Etant sur le bord du fleuve Ahava, je publiai un jeûne ‖ pour nous affliger devant le Seigneur notre Dieu, & pour lui demander qu'il nous conduisît heureusement dans notre chemin, nous, nos enfans, & tout ce que nous portions avec nous.

22. Car j'eus honte de demander au roi une escorte de cavaliers pour nous défendre de nos ennemis pendant le chemin ‖; parceque nous

& Sarabiam & filios ejus & fratres ejus decem & octo,

19. *& Hasabiam, & cum eo Isaiam de filiis Merari, fratresque ejus & filios ejus viginti:*

20. *& de Nathinais, quos dederat David & principes ad ministeria Levitarum, Nathinaos ducentos viginti: omnes hi suis nominibus vocabantur.*

21. *Et prædicavi ibi jejunium juxta fluvium Ahava, ut affligeremur coram Domino Deo nostro, & peteremus ab eo viam rectam nobis & filiis nostris, universaque substantia nostra.*

22. *Erubui enim petere à rege auxilium & equites, qui defenderent nos ab inimico in via: quia dixeramus regi: Ma-*

ỳ. 18. *autr.* savoir Sarabia, &c. *Synops.*

ỳ. 20 *expl.* Tous ceux-ci étoient les principaux d'entre les Nathinéens. *Menoch.*

ỳ. 21. Selon un Interprete ce jeûne dura huit jours; & ne commença qu'après les trois jours marqués au v. 15. *Menoch.*

ỳ. 22. *expl.* craignant que le roi ne crût que nous manquions de confiance en notre Dieu. *Menoch.*

nus Dei nostri est super omnes, qui quærunt eum in bonitate: & imperium ejus, & fortitudo ejus, & furor super omnes, qui derelinquunt eum.

avions dit au roi : La main *favorable* de notre Dieu est sur tous ceux qui le cherchent sincerement : & son empire, sa puissance & sa fureur éclatent sur tous ceux qui l'abandonnent.

23. *Jejunavimus autem, & rogavimus Deum nostrum per hoc : & evenit nobis prosperè.*

23. Nous jeûnâmes donc, & nous fimes dans ce dessein ‖ notre priere à notre Dieu, & tout nous succeda heureusement.

§. 3. *Vases rapportés de Babylone.*

24. *Et separavi de principibus sacerdotum duodecim, Sarabiam, & Hasabiam, & cum eis de fratribus eorum decem,*

24. Et je choisis douze d'entre les premiers des prêtres que je separai des autres, Sarabias, Hasabias, & dix d'entre leurs freres,

25. *appendique eis argentum & aurum, & vasa consecrata domûs Dei nostri, quæ obtulerat rex & consiliatores ejus, & principes ejus, universusque Israel eorum qui inventi fuerant :*

25. & je pesai devant eux l'argent & l'or, & les vases consacrés ‖ de la maison de notre Dieu, que le roi, ses conseillers & ses princes, & tous ceux qui s'étoient trouvés dans Israel avoient offerts au Seigneur.

26. *& appendi in manibus eorum argenti talenta sexcenta*

26. Je pesai entre leurs mains six cens cinquante talens d'argent, cent va-

ỳ. 23. *lettr* per hoc. *Sept.* de hoc. *Menoch.*

ỳ. 25. *expl.* Les vases offerts & separés pour l'usage du temple, c'est-à dire, ceux qui m'avoient été confiés. *Synops.*

ses d'argent ", cent talens d'or ;

27. vingt tasses d'or du poids de mille drachmes, & de deux vases d'un airain clair & brillant, aussi beaux que s'ils eussent été d'or.

28. Et je leur dis : Vous êtes les saints du Seigneur ; & ces vases sont saints, comme tout cet or & cet argent, qui a été offert volontairement au Seigneur au Dieu de nos peres.

29. Gardez *donc ce dépôt* avec grand soin, jusqu'à ce que vous *le* rendiez dans le même poids à Jerusalem aux princes des prêtres, aux Levites & aux chefs des familles d'Israel, pour être conservé au trésor de la maison du Seigneur.

30. Les prêtres & les Levites reçurent cet argent, cet or, & ces vases dans le même poids *qui leur fut marqué*, pour les porter à Jerusalem dans la maison de notre Dieu.

31. Nous partîmes donc du bord du fleuve Ahava

quinquaginta, & vasa argentea centum, auri centum talenta :

27. *& crateres aureos viginti, qui habebant solidos millenos, & vasa aris fulgentis optimi duo, pulchra ut aurum.*

28. *Et dixi eis : Vos sancti Domini, & vasa sancta, & argentum & aurum quod sponte oblatum est Domino Deo patrum nostrorum :*

29. *vigilate & custodite, donec appendatis coram principibus sacerdotum, & Levitarum, & ducibus familiarum Israel in Jerusalem, in thesaurum domûs Domini.*

30. *Susceperunt autem sacerdotes & Levitæ pondus argenti, & auri, & vasorum, ut deferrent Jerusalem in domum Dei nostri.*

31. *Promovimus ergo à flumine Ahava*

ỳ. 26. *Hebr.* pesant cent talens.

duodecimo die mensis primi, ut pergeremus Jerusalem : & manus Dei nostri fuit super nos, & liberavit nos de manu inimici & insidiatoris in via.

le douziéme jour du premier mois [a] pour aller à Jerusalem, & la main favorable de notre Dieu fut sur nous, & il nous délivra des mains de nos ennemis, & de tous ceux qui nous dressoient des embuches pendant le voyage.

§. 4. *Arrivée à Jerusalem.*

32. *Et venimus Jerusalem, & mansimus ibi tribus diebus.*

32. Nous arrivâmes à Jerusalem, & après y avoir demeuré trois jours,

33. *Die autem quartâ appensum est argentum, & aurum, & vasa in domo Dei nostri, per manum Meremoth filii Uriæ sacerdotis, & cum eo Eleazar filius Phinees, cùmque eis Jozabed filius Josue, & Noadaia filius Bennoi Levitæ,*

33. le quatriéme jour l'argent, l'or, & les vases furent portés en la maison de notre Dieu par Meremoth fils d'Urie prêtre, qui étoit accompagné d'Eleazar fils de Phinées; & Jozabed fils de Josué, & Noadaïa fils de Bennoi Levites étoient avec eux.

34. *juxta numerum & pondus omnium : descriptumque est omne pondus in tempore illo.*

34. Tout fut livré par compte & par poids, & on écrivit alors ce que pesoit chaque chose.

35. *Sed & qui venerant de captivitate filii transmigrationis, obtulerunt holocautomata Deo Israel, vitulos duode-*

35. Les enfans d'Israel qui étoient revenus de captivité, offrirent aussi pour holocauste au Dieu d'Israel douze veaux pour tout le peuple d'Israel,

ꝟ. 31. *expl.* Nisan, qui répond en partie au mois de Mars, & en partie au mois d'Avril.

quatre-vingt seize beliers, soixante & dix-sept agneaux, & douze boucs pour le peché ; & le tout *fut offert* en holocauste au Seigneur.

cim pro omni populo Israel, arietes nonaginta sex, agnos septuaginta septem, hircos pro peccato duodecim : omnia in holocaustum Domino.

36. Ils donnerent les édits du roi aux satrapes qui étoient de sa Cour, & aux gouverneurs des payis au-delà du fleuve, lesquels commencerent à favoriser le peuple & la maison de Dieu.

36. Dederunt autem edicta regis satrapis, qui erant de conspectu regis, & ducibus trans flumen, & elevaverunt populum & domum Dei.

CHAPITRE IX.

§. 1. *Douleur d'Esdras à cause des mariages faits avec les idolâtres.*

L'an du monde 3588. Avant J. C. 466.

1. APrès que cela fut fait, les chefs *des tribus* me vinrent dire : Le peuple d'Israel, les prêtres & les Levites ne se sont point separés des abominations des peuples de ce payis, des Chananéens, des Hethéens, des Pherezéens, des Jebuséens, des Ammonites, des Moabites, des Egyptiens & des Amorrhéens :

1. Postquàm autem hæc completa sunt, accesserunt ad me principes, dicentes : Non est separatus populus Israel, sacerdotes & Levitæ, à populis terrarum, & abominationibus eorum, Chananæi videlicet, & Hethæi, & Pherezæi, & Jebusæi, & Ammonitarum, & Moabitarum, & Ægyptiorum, & Amorrhæorum :

2. car ils ont pris de leurs filles, & les ont épou-

2. tulerunt enim de filiabus eorum sibi

& filiis suis, & commiscuerunt semen sanctum cum populis terrarum : manus etiam principum & magistratuum fuit in transgressione hac prima.

sées. Ils ont donné aussi de ces filles à leurs fils, & ils ont mêlé la race sainte avec les nations ″ : & les chefs *des familles* & les magistrats sont entrés les premiers dans ce violement de la loi.

3. *Cùmque audissem sermonem istum, scidi pallium meum, & tunicam, & evelli capillos capitis mei & barbæ, & sedi mœrens.*

3. Lorsque je les eus entendu parler de la sorte, je déchirai mon manteau & ma tunique, je m'arrachai les cheveux de la tête & les poils de la barbe ″, & je m'assis tout abbatu de tristesse ″.

4. *Convenerunt autem ad me omnes, qui timebant verbum Dei Israel, pro transgressione eorum qui de captivitate venerant, & ego sedebam tristis usque ad sacrificium vespertinum :*

4. Tous ceux qui craignoient la parole de Dieu d'Israel s'assemblerent auprès de moi, pour ce violement de la loi, qu'avoient commis ceux qui étoient revenus de captivité ″, & je demeurai assis & tout triste jusqu'au sacrifice du soir ″.

℣. 2. Voyez *Exod.* 34. 12. & 16.

℣. 3. *expl.* Ce n'est point ici un emportement & une impatience; mais c'est l'effet très-louable de la juste douleur dont ce saint prêtre fut pénetré en considerant l'aveuglement si déplorable de son peuple, que les châtimens de Dieu n'avoient pas rendu plus sage, & dont le cœur ne lui étoit point devenu plus soumis après les rudes épreuves d'une si longue captivité.

Ibid. *expl.* dans le parvis du temple. *infr.* 10.

℣. 4. *expl.* sous les regnes de Darius & d'Artaxercès : car ceux qui étoient revenus du tems de Cyrus étoient morts, puisqu'il y avoit déja quatre-vingt ans que les Israélites étoient en liberté. *Menoch.*

Ibid. Voyez *Exod.* 29. 38.

§. 2. *Priere d'Esdras.*

5. Et lorsqu'on offroit le sacrifice du soir, je me levai de l'affliction où j'avois été, & ayant mon manteau & mes tuniques déchirées, je me mis à genoux, & j'étendis mes mains vers le Seigneur mon Dieu,

5. & in sacrificio vespertino surrexi de afflictione mea, & scisso pallio & tunicâ, curvavi genua mea, & expandi manus meas ad Dominum Deum meum,

6. & je lui dis: Mon Dieu, je suis dans la confusion, & j'ai honte de lever les yeux devant vous, parceque nos iniquités se sont multipliées par-dessus notre tête,

6. & dixi: Deus meus, confundor & erubesco levare faciem meam ad te: quoniam iniquitates nostræ multiplicatæ sunt super caput nostrum, & delicta nostra creverunt usque ad cœlum,

7. depuis le tems de nos peres, & que nos pechés se sont accrus & sont montés jusques au ciel. Nous sômes tombés aussi nous-mêmes jusqu'aujourd'hui dans de grands pechés, & nos iniquités ont été cause que nous avons été livrés, nous, nos rois & nos prêtres, entre les mains des rois des nations, & que nous avons été abandonnés, comme nous le sommes encore aujourd'hui, à l'épée, à la servitude, au pillage, aux insultes & à la confusion.

7. à diebus patrum nostrorum: sed & nos ipsi peccavimus graviter usque ad diem hanc, & in iniquitatibus nostris traditi sumus ipsi, & reges nostri, & sacerdotes nostri, in manum regum terrarum, & in gladium, & in captivitatem, & in rapinam, & in confusionem vultûs, sicut & die hac.

8. Et maintenant le Sei-

8. Et nunc quasi pa-

rum & ad momentum facta est deprecatio nostra apud Dominum Deum nostrum, ut dimitterentur nobis reliquiæ, & daretur nobis paxillus in loco sancto ejus, & illuminaret oculos nostros Deus noster, & daret nobis vitam modicam in servitute nostra;

gneur notre Dieu a écouté un peu nos prieres, & nous fait une grace comme d'un moment " pour nous laisser ce qui étoit demeuré d'entre nous, pour nous donner un établissement dans son lieu saint, pour éclairer nos yeux ", & pour nous laisser un peu de vie " dans notre esclavage.

9. *quia servi sumus, & in servitute nostra non dereliquit nos Deus noster, sed inclinavit super nos misericordiam coram rege Persarum, ut daret nobis vitam, & sublimaret domum Dei nostri, & extrueret solitudines ejus, & daret nobis sepem in Juda & Jerusalem.*

9. Car nous sommes esclaves, & notre Dieu ne nous a pas abandonnés dans notre captivité, mais il nous a fait trouver grace & misericorde devant le roi des Perses, afin qu'il nous donnât la vie, qu'il élevât la maison de notre Dieu, qu'il la rebatît après avoir été longtems désolée, & qu'il nous laissât un lieu de retraite dans Juda & dans Jerusalem.

10. *Et nunc quid*

10. Et maintenant, ô

ỳ. 8. *expl.* Esdras craignoit peutêtre que les nouveaux crimes de son peuple ne portassent Dieu à l'abandonner de nouveau. *Synops.*

Ibid. *expl.* les yeux de notre esprit : pour nous faire reconnoître sa justice & sa misericorde ; afin qu'avouant nos péchés nous en faisions pénitence. *Ou bien* par cette lumiere il entend la joie & la consolation que Dieu leur avoit procurée. *Synops.*

Ibid. *expl.* de consolation & de soulagement après notre captivité passée, & dans l'assujettissement où nous sommes encore aux rois de Perse. Car les Juifs n'avoient pas encore secoué tout-à-fait le joug, & ne jouissoient pas encore d'une entiere liberté. *Synops.*

mon Dieu, que dirons-nous après tant de graces? puisque nous avons violé vos commandemens,

11. que vous nous avez donnés par les prophetes vos serviteurs, en nous disant: La terre que vous allez posseder, est une terre impure, comme le sont celles de tous les autres peuples, & elle est remplie des ordures & des abominations dont ils l'ont couverte depuis un bout jusqu'à l'autre.

Deut. 7. 3.

12. C'estpourquoi ne donnez point vos filles à leurs fils, ne prenez point leurs filles pour les faire épouser à vos fils, & ne recherchez jamais ni leur paix, ni leur prosperité; afin que vous deveniez puissans, que vous mangiez *en repos* les biens de cette terre, & qu'après vous vos enfans en héritent & en jouissent pour jamais.

13. Après tous ces maux qui nous sont arrivés, à cause de nos œuvres très-dereglées & de nos grands pechés, vous nous avez délivrés de nos iniquités, ô mon Dieu, & vous

dicemus, Deus noster, post hac? quia dereliquimus mandata tua,

11. *qua præcepisti in manu servorum tuorum prophetarum, dicens: Terra, ad quam vos ingredimini ut possideatis eam, terra immunda est, juxta immũditiam populorum, ceterarumque terrarum, abominationibus eorum qui repleverunt eam ab ore usque ad os in coinquinatione sua.*

12. *Nunc ergo filias vestras ne detis filiis eorum, & filias eorum ne accipiatis filiis vestris, & non quaratis pacem eorum, & prosperitatem eorum, usque in æternum: ut confortemini, & comedatis qua bona sunt terra & heredes habeatis filios vestros usque in sæculum.*

13. *Et post omnia qua venerunt super nos in operibus nostris pessimis, & in delicto nostro magno, quia tu, Deus noster, liberasti nos de ini-*

iniquitate nostra, & dedisti nobis salutem sicut est hodie,

nous avez sauvés, comme nous le voyons aujourd'hui;

14. *ut non converteremur, & irrita faceremus mandata tua, neque matrimonia jungeremus cum populis abominationum istarum. Numquid iratus es nobis usque ad consummationem ne dimitteres nobis reliquias ad salutem?*

14. *Vous l'avez fait* afin que nous ne retournassions point en arriere, que nous ne violassions point vos commandemens, & que nous ne fissions point d'alliance par les mariages avec les peuples abandonnés à toutes ces abominations. *O Seigneur*, serez-vous en colère contre nous jusqu'à nous perdre entierement ″, sans laisser aucun reste de votre peuple pour le sauver?

15. *Domine Deus Israel, justus es tu: quoniam derelicti sumus, qui salvaremur sicut die hac. Ecce coram te sumus in delicto nostro, non enim stari potest coram te super hoc.*

15. O Seigneur Dieu d'Israel, vous êtes juste″. Nous sommes aujourd'hui les seuls restes de *votre peuple*, qui attendons le salut de vous. Vous nous voyez *abbatus* devant vos yeux, dans la vûe de notre peché: car après cet excès on ne peut pas subsister ″ devant votre face.

ỳ. 14. *expl.* Voudriez-vous exterminer tout Israel?

ỳ. 15. *expl.* Quelque raison que vous ayez de nous perdre entierement, vous êtes trop juste pour oublier les promesses que vous avez faites à Abraham & à David nos peres. *Ou bien*, il paroît combien votre justice est redoutable, puisque nous voici les seuls restes de votre peuple.

Ibid. *expl.* Il ne nous reste aucune excuse pour défendre notre peché: & si vous nous condanniez selon nos mérites, nous serions perdus sans ressource: mais l'unique moyen d'esperer notre salut, c'est de nous anéantir devant vous. *Synops.*

CHAPITRE X.

§. 1. *Le peuple prend la résolution de renvoyer les femmes étrangeres.*

La même année 3538.

1. LOrsqu'Esdras prioit de cette sorte, qu'il imploroit *la misericorde de Dieu*, qu'il pleuroit, & qu'il étoit étendu par terre devant le temple de Dieu, une grande foule du peuple d'Israel, d'hommes & de femmes & de petits enfans, s'assembla autour de lui, & le peuple versa une grande abondance de larmes.

1. *SIc ergo orante Esdrâ; & implorante eo, & flente, & jacente ante templum Dei, collectus est ad eum de Israel coetus grandis nimis virorum & mulierum & puerorum, & flevit populus fletu multo.*

2. Alors Sechenias fils de Jehiel *l'un* des enfans d'Elam, dit à Esdras: Nous avons violé la loi de notre Dieu ″, nous avons épousé des femmes des nations étrangeres: & maintenant si Israel se repent ″ de peché,

2. *Et respondit Sechenias filius Jehiel de filiis Ælam, & dixit Esdra: Nos prævaricati sumus in Deum nostrum, & duximus uxores alienigenas de populis terræ: & nunc, si est pœnitentia in Israel super hoc,*

3. faisons alliance avec le Seigneur notre Dieu;

3. *percutiamus fœdus cum Domino Deo*

ỳ. 2. *expl.* Il parle au nom du peuple: étant peutêtre exemt de faute lui-même. *Synops.*

Ibid. *Hebr. & Sept.* s'il y a quelque esperance, *i. e.* d'appaiser la colere de Dieu, & d'obtenir le pardon de ce peché. *Sa. Menoch. Tirin.*

nostro, ut projiciamus universas uxores, & eos qui de his nati sunt juxta voluntatem Domini, & eorum qui timent præceptum Domini Dei nostri : secundùm legem fiat.

chassons toutes ces femmes & ceux qui en sont nés ; nous conformant à la volonté du Seigneur, & de ceux qui reverent les préceptes du Seigneur notre Dieu ; & que tout se fasse selon la loi ″.

4. *Surge, tuum est decernere, nosque erimus tecum : confortare, & fac.*

4. Levez-vous ; c'est à vous à ordonner ″. Nous serons avec vous ″ ; revêtez-vous de force, & agissez.

5. *Surrexit ergo Esdras, & adjuravit principes sacerdotum & Levitarum, & omnem Israel, ut facerent secundùm verbum hoc, & juraverunt.*

5. Esdras se leva, & obligea les princes des prêtres & des Levites, & tout le peuple d'Israel, de lui promettre avec serment, qu'ils feroient ce qu'on venoit de dire, & ils le *lui* jurerent.

6. *Et surrexit Es-*

6. Esdras se leva ″ de-

℣. 3. Un savant Interprete prétend qu'il n'est pas certain si le peuple répudia en effet ces femmes, ou s'il se sépara seulement de demeure d'avec elles. N'étant pas constant parmi les Interpretes, que ces sortes de mariages fussent nuls. Il est incertain aussi si les peres éloignerent leurs enfans nés de ces mariages, ou s'ils se contenterent de les faire circoncire, & de leur faire renoncer au culte superstitieux de leurs meres ; puisqu'il n'en est point parlé dans la suite. Ce dernier sentiment est celui de Bede. *Estius.*

℣. 4. *expl.* Sechenias dit à Esdras que c'étoit à lui à ordonner, tant à cause qu'il avoit une parfaite connoissance de la loi, que parcequ'il avoit reçû un plein pouvoir du roi des Perses, de faire observer aux Juifs la loi de leur Dieu.

Ibid. *expl.* nous vous aiderons & vous appuyerons de tout notre pouvoir. *Vatab.*

℣. 6. *expl.* sortit ; car il étoit déja levé.

devant la maison de Dieu, & s'en alla à la chambre de Johanan fils d'Eliasib ", où étant entré, il ne mangea point de pain, & ne but point d'eau, parcequ'il pleuroit le peché de ceux qui étoient revenus de captivité.

dras ante domum Dei, & abiit ad cubiculum Johanan filii Eliasib; & ingressus est illuc, panem non comedit, & aquam non bibit: lugebat enim transgressionem eorum, qui venerant de captivitate.

7. Alors on fit publier dans Juda & dans Jerusalem : Que tous ceux qui étoient revenus de captivité s'assemblassent à Jerusalem :

7. Et missa est vox in Juda & in Jerusalem omnibus filiis transmigrationis, ut congregarentur in Jerusalem:

8. & que quiconque ne s'y trouveroit pas dans trois jours, selon l'ordre des princes & des anciens ", perdroit tout son bien, & seroit chassé de l'assemblée de ceux qui étoient revenus en leur payis.

8. & omnis qui non venerit in tribus diebus juxta consilium principum & seniorum, auferetur universa substantia ejus, & ipse abjicietur de cœtu transmigrationis.

§. 2. *On renvoie les femmes étrangeres.*

9. Ainsi tous ceux de Juda & de Benjamin " furent assemblés en trois jours à Jerusalem, & y

9. Convenerunt igitur omnes viri Juda & Benjamin in Jerusalem tribus diebus,

ỽ. 6. *expl.* peutêtre pour y tenir conseil sur ce qu'il y avoit à faire. Ce Johanan étoit autre que le prêtre de ce nom, ou n'étoit pas l'aîné d'Eliasib. *Synops.*

ỽ. 8. *expl.* Esdras, quoique revêtu de toute l'autorité du roi, voulut que cette ordonnance fût faite par les princes & les anciens. *Synops.*

ỽ. 9. *expl.* avec ceux des autres tribus, qui avoient pris le nom de Juifs de celle de Juda depuis leur retour de captivité. *Synops.*

ipse est mensis nonus, vigesimo die mensis: & sedit omnis populus in platea domûs Dei, trementes pro peccato & pluviis.

vinrent le vingtiéme jour du neuviéme mois [//] : & tout le peuple se tint dans la place de devant le temple de Dieu, étant tout tremblans à cause de leurs pechés, & des *grandes* pluies *qu'il faisoit alors.*

10. *Et surrexit Esdras sacerdos, & dixit ad eos: Vos transgressi estis, & duxistis uxores alienigenas, ut adderitis super delictum Israel.*

10. Et Esdras prêtre se levant, leur dit: Vous avez violé la loi *du Seigneur*, & vous avez épousé des femmes étrangeres pour ajouter *encore* ce peché à tous ceux d'Israel.

11. *Et nunc date confessionem Domino Deo patrum vestrorum, & facite placitum ejus, & separamini à populis terræ, & ab uxoribus alienigenis.*

11. Maintenant donc rendez gloire [//] au Seigneur le Dieu de vos peres, faites ce qui lui est agréable, & separez-vous des nations & des femmes étrangeres.

12. *Et respondit universa multitudo dixitque voce magnâ: Juxta verbum tuum ad nos, sic fiat.*

12. Tout le peuple répondit à haute voix: Que ce que vous nous avez dit, soit executé.

13. *Verumtamen quia populus multus est, & tempus pluviæ, & non sustinemus stare foris, & opus non est diei*

13. Mais parceque l'assemblée du peuple est grande, & que pendant cette pluie nous ne pouvons demeurer dehors,

ỳ. 9. *expl.* appellé *Caslen*, & qui répond en partie au mois de Novembre.

ỳ. 11. *expl.* Dieu est glorifié lorsque l'homme confesse ses pechés & observe sa loi. Esdras demande à son peuple l'un & l'autre. *Synops.*

outre que ce n'est pas ici l'ouvrage d'un jour ni de deux, le peché que nous avons commis étant très-grand ″,

unius vel duorum (vehementer quippe peccavimus in sermone isto)

14. qu'on établisse des chefs dans tout le peuple; que tous ceux d'entre nous qui ont épousé des femmes étrangeres viennent au jour qu'on leur marquera, & que les anciens & les magistrats de chaque ville viennent avec eux ″, jusqu'à ce que nous ayons détourné de dessus nous la colere de notre Dieu ″, que nous nous sommes attirée par ce peché.

14. *constituantur principes in universa multitudine: & omnes in civitatibus nostris qui duxerunt uxores alienigenas, veniant in temporibus statutis, & cum his seniores per civitatem & civitatem, & judices ejus donec avertatur ira Dei nostri à nobis super peccato hoc.*

15. Jonathan fils d'Azahel, & Jaasia fils de Thecué furent donc établis pour cette affaire, & Mesollam & Sebethai Levites les y aiderent ″.

15. *Igitur Jonathan filius Azahel, & Jaasia filius Thecue, steterunt super hoc, & Mesollam & Sebethai Levites adjuverunt eos:*

16. Et ceux qui étoient revenus de captivité firent ce qui étoit ordonné. Es-

16. *Feceruntque sic filii transmigrationis. Et abierunt, Esdras*

℣. 13. *expl.* c'est-à-dire, y en ayant un très-grand nombre qui sont tombés dans ce peché: c'estpourquoi il faut du tems pour executer toutes choses avec ordre.

℣. 14. *expl.* pour attester leur séparation. *Synops.*

Ibid. *expl.* nous nous soyons rendu digne de la misericorde de Dieu, en nous séparant & renonçant au peché.

℣. 15. *expl.* Qui étoient des plus considérables entre les prêtres, & qui peutêtre seuls entre tous les prêtres n'étoient pas coupables du crime qu'il falloit punir. *Synops.*

sacerdos, & viri principes familiarum, in domos patrum suorum; & omnes per nomina sua, & sederunt in die primo mensis decimi ut quærerent rem.

dras prêtre, & les chefs des familles allerent dans les maisons de leurs peres, chacun selon son nom, & ils commencerent au premier jour du dixiéme mois de faire leurs informations.

17. *Et consummati sunt omnes viri, qui duxerant uxores alienigenas, usque ad diem primam mensis primi.*

17. Et le dénombrement de ceux qui avoient épousé des femmes étrangeres, fut achevé le premier jour du premier mois *de l'année.*

18. *Et inventi sunt de filiis sacerdotum, qui duxerant uxores alienigenas. De filiis Josue filii Josedec, & fratres ejus, Maasia, & Eliezer, & Jarib, & Godolia.*

18. Entre les enfans des prêtres, on trouva ceux-ci qui avoient épousé des femmes étrangeres. Des enfans de Josué, les fils de Josedec & ses freres, Maasia & Eliezer, Jarib & Godolia.

19. *Et dederunt manus suas ut ejicerent uxores suas, & pro delicto suo arietem de ovibus offerrent.*

19. Et ils consentirent à chasser leurs femmes, & à offrir un belier du troupeau pour leur peché.

§. 3. *Noms de ceux qui avoient épousé des étrangeres.*

20. *Et de filiis Emmer, Hanani, & Zebedia.*

20. Des enfans d'Emmer, Hanani & Zebedia.

21. *Et de filiis Harim, Maasia, & Elia, & Semeia, & Jehiel, & Ozias.*

21. Des enfans d'Harim, Maasia & Elia, Semeïa, Jehiel, & Ozias.

22. *Et de filiis Phes-*

22. Des enfans de Phes-

hur, Elioenaï, Maasia, Ismahel, Nathanael, Jozabed, & Elasa.

hur, Elioenai, Maasia, Ismahel, Nathanael, Jozabed, & Elasa.

23. Des enfans des Levites, Jozabed, Semeï, Celaïa; c'est le même qui est appellé Calita, Phataïa, Juda, & Eliezer.

23. *Et de filiis Levitarum, Jozabed, & Semei, & Celaia, ipse est Calitha, Phataia, Juda, & Eliezer.*

24. Des chantres, Eliasib: des portiers, Sellum, Telem, & Uri.

24. *Et de cantoribus, Eliasib. Et de janitoribus, Sellum, & Telem, & Uri.*

25. D'Israel ", des enfans de Pharos, Remeïa, Jezia, Melchia, Miamin, Eliezer, Melchia & Banea.

25. *Et ex Israel, de filiis Pharos, Remeia, & Jezia, & Melchia, & Miamin, & Eliezer, & Melchia, & Banea.*

26. Des enfans d'Elam, Mathania, Zacharias, Jehiel, Abdi, Jerimoth & Elia.

26. *Et de filiis Ælam, Mathania, Zacharias, & Jehiel, & Abdi, & Jerimoth, & Elia.*

27. Des enfans de Zethua, Elioenaï, Eliasib, Mathania, Jerimuth, Zabad & Aziza.

27. *Et de filiis Zethua, Elioenai, Eliasib, Mathania, & Jerimuth, & Zabad, & Aziza.*

28. Des enfans de Bebaï, Johanan, Hanania, Zabbaï & Athalaï.

28. *Et de filiis Bebai, Johanan, Hanania, Zabbai, Athalai.*

29. Des enfans de Bani, Mosollam, Melluch,

29. *Et de filiis Bani, Mosollam, &*

ỷ. 25. *expl.* tant d'entre ceux des autres tribus que de celle de Levi, dont il a fait le détail jusqu'ici. *Tirin.*

Melluch, & Adaia, Jasub, & Saal, & Ramoth.

Adaïa, Jaſub, Saal & Ramoth.

30. *Et de filiis Phahath Moab, Edna, & Chalal, Banaias, & Maaſias, Mathanias, Beſeleel, Bennui, & Manaſſe.*

30. Des enfans de Phahath Moab, Edna, Chalal, Banaïas, Maaſias, Mathanias, Beſeléel, Bennui & Manaſſé.

31. *Et de filiis Herem, Eliezer, Joſue, Melchias, Semeias, Simeon,*

31. Des enfans de Herem, Eliezer, Joſué, Melchias, Semeïas & Simeon,

32. *Benjamin, Maloch, Samarias.*

32. Benjamin, Maloch, Samarias.

33. *Et de filiis Haſom, Mathanai, Mathatha, Zabad, Eliphelet, Jermai, Manaſſe, Semei.*

33. Des enfans d'Haſom, Mathanaï, Mathatha, Zabad, Eliphelet, Jermaï, Manaſſé, & Semeï.

34. *De filiis Bani, Maaddi, Amram, & Vel,*

34. Des enfans de Bani, Maaddi, Amram & Vel,

35. *Baneas, & Badaias, Cheliau,*

35. Baneas, Badaïas, Cheliau,

36. *Vania Marimuth, & Eliaſib,*

36. Vania, Marimuth, Eliaſib,

37. *Mathanias, Mathanai, & Jaſi,*

37. Mathanias, Mathanaï, Jaſi,

38. *& Bani, & Bennui, Semei,*

38. Bani, Bennui, Semeï,

39. *& Salmias, & Nathan, & Adaias,*

39. Salmias, Nathan, Adaïas,

40. *& Mechnedebai, Siſai, Sarai,*

40. Mechnedebaï, Siſaï, Saraï,

41. *Ezrel, & Selemiau, Semeria,*

41. Ezrel, Selemiau, Semeria,

42. Sellum, Amaria, & Joseph.

43. Des enfans de Nebo, Jehiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Jeddu, Joel & Banaïa.

44. Toutes ces personnes avoient pris des femmes étrangeres; & il y en avoit quelques-unes ‖ qui avoient eu des enfans.

42. *Sellum, Amaria, Joseph.*

43. *De filiis Nebo, Jehiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Jeddu, & Joel, & Banaia.*

44. *Omnes hi acceperant uxores alienigenas, & fuerunt ex eis mulieres, quæ pepererant filios.*

℣. 44. *expl.* Il semble que Dieu par une providence particuliere, avoit permis que peu de ces femmes eussent des enfans, pour empêcher que la trop grande attache que les Israélites auroient à leurs enfans ne fût un obstacle à cette séparation. *Synops.*

Fin du premier Livre d'Esdras.

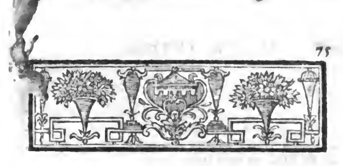
LIVRE

LIVRE
DE NEHEMIAS,
QUI EST LE SECOND
D'ESDRAS.

*Ce Livre n'en faisoit autrefois qu'un seul avec le précedent chez les Hebreux, comme le disent les anciens Peres, & sur-tout saint Jerôme, & c'est par cette raison qu'ils portent tous deux le même nom d'*ESDRAS. *Dans les exemplaires Latins, celui-ci est appellé à juste titre le livre de* NEHEMIE, *puisque Nehemie s'en declare lui-même l'Auteur au commencement, & que ce Livre contient son histoire. Que Nehemie y parle toujours en premiere personne; il la commence au tems où Esdras avoit laissé la sienne, depuis la vingt-uniéme année du regne d'Artaxercès-Longuemain, l'an du monde 3550, & qu'il la continue jusques au regne de Darius-Nothus, qui commença à regner vers l'an 3581. Ce Livre contient l'histoire de trente-une années. Nehemie vint en Judée quatre-vingt-deux ans après Zorobabel, & treize ans après Esdras, auquel il survêquit, & qui l'engagea, dit-on, d'écrire*

cette histoire, qui contient l'entier rétablissement du Temple & du culte de Dieu, la pénitence & la conversion des Juifs.

Il est difficile de s'empêcher de douter qu'on n'ait ajouté quelques circonstances à cette histoire, puisque quelques-unes sont postérieures de beaucoup au tems de cet Auteur; additions dont on trouve des exemples dans presque tous les autres Livres, ce qui n'empêche point que ces Livres ne soient en effet l'ouvrage de ceux dont ils portent le nom; c'est ce qu'on peut dire de quelques faits rapportés au chap. 12. depuis le premier verset jusques au 27, & au chap. 13. v. 28.



LIVRE
DE NEHEMIAS,
QUI EST LE SECOND
D'ESDRAS.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Affliction de Nehemias. Priere qu'il fait à Dieu.*

1. *VErba Nehemiæ filii Helchiæ. Et factum est in mense Casleu, anno vigesimo, & ego eram in Susis castro.*

2. *Et venit Hanani unus de fratri-*

1. HIstoire de Nehemias fils de Helchias. La vingtiéme année *du regne d'Artaxercès* au mois de Casleu ", lorsque j'étois dans le château de Suse ".

L'an du monde 3550. Avant J. C. 454.

2. Hanani l'un de mes freres " me vint trouver,

ỽ. 1. *expl.* le neuviéme mois, selon le compte des Juifs, qui répond en partie au mois de Novembre : mais c'étoit le premier du regne d'Artaxercès. *Voyez plus bas c.* 2. 1.

Ibid. *expl.* Suse étoit le sejour des rois de Perse pendant une partie de l'année. *Synops.*

ỽ. 2. *expl.* Juifs, ou même Levites, qui étoient revenus à Babylone à cause des miseres qu'ils éprouvoient en Judée. *Synops.* Or Nehemias étoit de la tribu de Levi. 2. *Macbab.* 2. 15.

avec quelques-uns *de la tribu* de Juda ; & je leur demandai des nouvelles des Juifs qui étoient demeurés après la captivité, & qui vivoient encore, & de l'*état où étoit* Jerusalem.

bus meis, ipse & viri ex Juda : & interrogavi eos de Judæis qui remanserant & supererant de captivitate, & Jerusalem.

3. Ils me répondirent : Ceux qui sont restés après la captivité ″, & qui demeurent en la province″, sont dans une grande affliction & dans l'opprobre ″. Les murailles de Jerusalem sont toutes détruites, & ses portes ont été consumées par le feu″.

3. *Et dixerunt mihi: Qui remanserunt, & relicti sunt de captivitate ibi in provincia, in afflictione magna sunt, & in opprobrio : & murus Jerusalem dissipatus est, & portæ ejus combustæ sunt igni.*

4. Ayant entendu ces paroles, je m'assis, je pleurai, & je demeurai tout triste pendant plusieurs jours. Je jeûnai & je priai en la presence du Dieu du ciel.

4. *Cùmque audissem verba hujuscemodi, sedi, & flevi, & luxi diebus multis : jejunabam, & orabam ante faciem Dei cœli.*

5. Et je *lui* dis : Seigneur Dieu du ciel, qui êtes fort, grand & terrible, qui gardez votre alliance, & con-

5. *Et dixi : Quæso, Domine Deus cœli, fortis, magne atque terribilis, qui custodis*

℣. 3. *expl.* qui depuis leur captivité étoient retournés dans la Judée, que les Perses avoient réduite en province. *Synops.*

Ibid. *expl.* en la Judée.

Ibid. *expl.* de la part des peuples voisins qui les tourmentoient. *Menoch.*

Ibid. *expl.* par leurs ennemis. On peut dire aussi avec quelques Interpretes, qu'elles étoient demeurées en cet état depuis que Nabuchodonosor avoit détruit Jerusalem, & que les rois de Perse n'avoient pas voulu permettre aux Juifs de relever leurs murailles, crainte de révolte. *Synops.*

pactum & misericordiam cum his qui te diligunt, & custodiunt mandata tua :

6. fiant aures tua auscultantes, & oculi tui aperti : ut audias orationem servi tui, quam ego oro coram te hodie nocte & die, pro filiis Israel servis tuis : & confiteor pro peccatis filiorum Israel, quibus peccaverunt tibi : ego & domus patris mei peccavimus.

servez votre misericorde à ceux qui vous aiment, & qui observent vos commandemens,

6. ayez, je vous prie, l'oreille attentive & les yeux ouverts pour écouter la priere de votre serviteur, que je vous offre maintenant pendant le jour & pendant la nuit, pour les enfans d'Israel vos serviteurs. Je vous confesse les pechés que les enfans d'Israel ont commis contre vous. Nous avons peché, moi & la maison de mon pere.

§. 2. *Suite de la Priere de Nehemias.*

7. Vanitate seducti sumus, & non custodivimus mandatum tuum, & caremonias, & judicia, qua pracepisti Moysi famulo tuo.

7. Nous avons été séduits par la vanité & le mensonge; & nous n'avons point observé vos commandemens, vos cérémonies & vos ordonnances que vous aviez prescrites à Moïse votre serviteur.

8. Memento verbi, quod mandasti Moysi servo tuo, dicens : Cùm transgressi fueritis, ego dispergam vos in populos :

9. & si revertamini ad me, & custodiatis pracepta mea, & faciatis ea; etiam-

8. Souvenez-vous de la parole que vous avez dite à votre serviteur Moïse : Lorsque vous aurez violé ma loi, je vous disperserai parmi les peuples : Deut. 29. 28.

9. & alors si vous revenez à moi, si vous observez mes préceptes, & que vous fassiez ce que je vous Ibid. 30. 2. 3.

ai commandé, quand vous auriez été emmenés jusques aux extrémités du monde, je vous rassemblerai de ces payis-là, & je vous remenerai au lieu que j'ai choisi pour y établir mon Nom.

si adducti fueritis ad extrema cœli, inde congregabo vos, & reducam in locum, quem elegi ut habitaret nomen meum ibi.

10. Ceux-ci, *Seigneur*, sont vos serviteurs, & votre peuple que vous avez rachetés par votre souveraine force, & par votre main puissante.

10. *Et ipsi servi tui, & populus tuus: quos redemisti in fortitudine tua magna, & in manu tua valida.*

11. Que votre oreille, Seigneur, soit attentive à la priere de votre serviteur, & aux prieres de vos serviteurs qui sont résolus de craindre votre Nom. Conduisez aujourd'hui votre serviteur, & faites-lui trouver misericorde devant ce prince ". Car j'étois l'échanson du roi.

11. *Obsecro, Domine, sit auris tua attendens ad orationem servi tui, & ad orationem servorum tuorum, qui volunt timere nomen tuum: & dirige servum tuum hodie, & da ei misericordiam ante virum hunc. Ego enim eram pincerna regis.*

ỷ. 11. *lettr.* cet homme. *expl.* afin que lorsqu'il lui parleroit, il l'écoutât favorablement.

CHAPITRE II.

§. I. *Nehemie retourne à Jerusalem.*

La même année 3550.

1. La vingtiéme année du regne d'Artaxercès, au mois de Nisan "

1. *Factum est autem in mense Nisan, anno vigesi-*

ỷ. 1. *expl.* Les années du regne d'Artaxercès ne répondoient pas aux années des Juifs. Ceux-ci commençoient

nio Artaxerxis regis : & vinum erat ante eum , & levavi vinum, & dedi regi : & eram quasi languidus ante faciem ejus.

on apporta du vin devant le roi. Je le pris , & le lui servis. Alors le roi me trouvant le visage tout abbatu,

2. *Dixitque mihi rex : Quare vultus tuus tristis est , cùm te ægrotum non viderim ? non est hoc frustrà , sed malum nescio quod in corde tuo est. Et timui valdè , ac nimis :*

2. me dit : Pourquoi avez-vous le visage *si* triste , quoique vous ne me paroissiez pas malade? Il faut que vous en ayez sujet , & que vous cachiez quelque mal qui vous tienne au cœur. Je fus saisi *à ces paroles* d'une grande crainte ",

3. *& dixi regi : Rex, in æternum vive ; quare non mœreat vultus meus , quia civitas domûs sepulchrorum patris mei deserta est , & por-*

3. & je dis au roi : O roi , que votre vie soit éternelle. Pourquoi mon visage ne seroit-il pas abbattu , puisque la ville où sont les tombeaux de mes peres " est toute déserte ,

la leur par le mois de Nisan , qui répond en partie à notre mois de Mars : ainsi il est impossible , selon leur compte , que dans une même année , ce qui s'est fait au mois de Casleu , c'est-à-dire au mois de Novembre , ait précedé ce qui s'est fait au mois de Nisan , & par conséquent ce qui est rapporté au chap. 1. ne peut avoir précedé ce qui est dans celui-ci. Mais les Chaldéens comptoient leurs années selon les tems differens ausquels leurs rois commençoient à regner , & l'année du regne d'Artaxercès commença par le mois de Casleu : & c'est ce compte que suit ici l'écrivain sacré. On doit dire aussi , que Nehemias s'appliqua au jeûne & à la priere pendant trois mois , & qu'il ne rentra en quartier qu'après ce tems là. *Synops.*

℣. 2. *expl.* Nehemias craignoit que le roi ne le soupçonnât de quelque mauvais dessein , ou qu'il ne fût pas disposé à lui accorder sa demande dans un tems si peu propre ; & en présence de plusieurs personnes qui ne l'aimoient pas. *Tirin. Menoch.*

℣. 3. *Hebr.* patrum meorum.

& que ses portes ont été brûlées ∥ ?

4. Le roi me dit : Que me demandez-vous ? Je priai le Dieu du ciel ∥,

5. & je dis au roi : Si ma demande ne déplaît pas au roi, & si votre serviteur vous est agréable, envoyez-moi, *je vous prie*, en Judée, à la ville des sepulcres de mes peres, afin que je la fasse rebâtir.

6. Le roi, & la reine qui étoit assise auprès de lui, me dirent : Combien durera votre voyage, & quand reviendrez-vous ? Je leur marquai le tems *de mon retour*, & le roi l'agréa, & il me permit de m'en aller.

7. Je lui dis encore : Je supplie le roi de me donner des lettres pour les gouverneurs du payis de-delà le fleuve, afin qu'ils me fassent passer *sûrement*, jusqu'à ce que je sois arrivé en Judée.

8. *Je le supplie* aussi *qu'il me donne* une lettre pour Asaph grand-maître de la

tæ ejus combustæ sunt igni ?

4. *Et ait mi rex : Pro qua re postulas ? Et oravi Deum cœli,*

5. *& dixi ad regem : Si videtur regi bonum, & si placet servus tuus ante faciem tuam, ut mittas me in Judæam : ad civitatem sepulchri patris mei, & ædificabo eam.*

6. *Dixitque mihi rex, & regina quæ sedebat juxta eum : Usque ad quod tempus erit iter tuum, & quando reverteris ? Et placuit ante vultum regis, & misit me : & constitui ei tempus.*

7. *Et dixi regi : Si regi videtur bonum, epistolas det mihi ad duces regionis trans flumen, ut traducant me, donec veniam in Judæam :*

8. *& epistolam ad Asaph custodem saltûs regis, ut det mihi*

℣. 3. *expl.* sous Nabuchodonosor. *Estius.*

℣. 4. *expl.* Voici un exemple de l'usage *des prieres* qu'on appelle *jaculatoires. Tirin.* Qui veut obtenir quelque grace d'un roi, doit s'adresser d'abord à Dieu, qui tient en ses mains le cœur des rois. *Grotius.*

ligna, ut tegere possim portas turris domûs, & muros civitatis, & domum, quam ingressus fuero. Et dedit mihi rex juxta manum Dei mei bonam mecum.

forêt du roi, afin qu'il me soit permis d'en prendre″ du bois pour pouvoir couvrir les tours du temple″, les murailles de la ville, & la maison où je me retirerai. Le roi m'accorda ma demande, parceque la main favorable de mon Dieu étoit sur moi.

9. *Et veni ad duces regionis trans flumen, dedique eis epistolas regis. Miserat autem rex mecum principes militum, & equites.*

9. J'allai *donc* trouver ensuite les gouverneurs du payis au-delà du fleuve, & je leur présentai les lettres du roi. Or le roi avoit envoyé avec moi des officiers de guerre & des cavaliers.

10. *Et audierunt Sanaballat Horonites, & Tobias servus Ammanites: & contristati sunt afflictione magnâ, quòd venisset homo, qui quæreret prosperitatem filiorum Israel.*

10. Sanaballat Horonite″, & Tobie serviteur *du roi*″, Ammonite, ayant été avertis *de mon arrivée*, furent saisis d'une extrême affliction, voyant qu'il étoit venu un homme qui cherchoit à procurer le bien des enfans d'Israel.

ỷ. 8. *lettr.* qu'il me donne.

Ibid. *autr.* les portes du palais qui est proche le temple. *Hebr.* Quelques-uns entendent par là le vestibule, qui ressembloit à une tour à cause de sa hauteur. *Menoch.*

ỷ. 10. *expl.* Il fut ainsi appellé à cause d'une montagne de l'Arabie pierreuse nommée *Hor*, ou à cause d'une ville des Moabites qu'on nommoit *Horonaim*. Il étoit roi d'une des villes des Moabites, disent les Interpretes *Synops. Isai.* 15. 15.

Ibid. *expl.* vassal du roi des Perses, & seigneur des Ammonites, ou qui étoit avancé par la faveur du roi dans le payis des Ammonites. Beneficiarius regis Persidis, Ammonitarum toparcha.

§. 2. *Nehemie visite le tour de la Ville.*

11. Etant venu à Jerusalem, j'y demeurai pendant trois jours,

12. & je me levai la nuit, ayant peu de gens avec moi. Je ne dis à personne ce que Dieu m'avoit inspiré de faire dans Jerusalem; & je n'avois point là de chevaux, hors celui sur lequel j'étois monté[‖].

13. Je sortis la nuit par la porte de la vallée, je vins devant la fontaine du dragon, & à la porte du fumier; & je considerois les murailles de Jerusalem qui étoient toutes abbatues, & ses portes qui avoient été brûlées.

14. Je passai de-là à la porte de la fontaine & à l'aqueduc du roi, & je ne trouvai point de lieu par où pût passer le cheval sur lequel j'étois monté.

15. Il étoit encore nuit quand je remontois par le torrent, & je considerois les murailles, & je rentrai par la porte de la vallée, & je m'en revins.

16. Les magistrats[‖] ce-

11. *Et veni Jerusalem, & eram ibi tribus diebus,*

12. *& surrexi nocte ego, & viri pauci mecum, & non indicavi cuiquam quid Deus dedisset in corde meo ut facerem in Jerusalem, & jumentum non erat mecum, nisi animal, cui sedebam.*

13. *Et egressus sum per portam vallis nocte, & ante fontem draconis, & ad portam stercoris, & considerabam murum Jerusalem dissipatum, & portas ejus consumptas igni.*

14. *Et transivi ad portam fontis, & ad aquaductum regis, & non erat locus jumento, cui sedebam, ut transiret.*

15. *& ascendi per torrentem nocte, & considerabam murum, & reversus veni ad portam vallis, & redii.*

16. *Magistratus au-*

℣. 12. *expl.* il étoit seul à cheval: depeur que le bruit des chevaux ne nuisit au secret. *Menoch.*

℣. 16. *expl.* Les officiers du roi qui n'étoient pas Juifs; car il parle ensuite de ceux qui l'étoient. *Menoch.*

tem nesciebant quò abiissem, aut quid ego facerem: sed & Judæis & sacerdotibus, & optimatibus, & magistratibus, & reliquis qui faciebant opus usque ad id loci nihil indicaveram.

17. *Et dixi eis: Vos nostis afflictionem in qua sumus: quia Jerusalem deserta est, & portæ ejus consumptæ sunt igni: venite, & ædificemus muros Jerusalem, & non simus ultrà opprobrium.*

18. *Et indicavi eis manum Dei mei, quòd esset bona mecum, & verba regis, quæ locutus esset mihi, & aio: Surgamus, & ædificemus. Et confortatæ sunt manus eorum in bono.*

19. *Audierunt autem Sanaballat Horonites, & Tobia servus Ammanites, & Gosem Arabs, & subsannaverunt nos, & despexerunt, dixeruntque: Quæ est hæc res*

pendant ne savoient point où j'étois allé, ni ce que je faisois; & jusqu'alors je n'avois rien découvert *de mon dessein*, ni aux Juifs, ni aux prêtres, ni aux plus considerables *d'entre le peuple*, ni aux magistrats, ni à aucun de ceux qui avoient le soin des ouvrages.

17. Je leur dis *donc* alors: Vous voyez l'affliction où nous sommes. Jerusalem est deserte, & ses portes ont été brûlées. Venez, rebâtissons les murailles de Jerusalem, afin qu'à l'avenir nous ne soyons plus en opprobre.

18. Je leur rapportai ensuite de quelle maniere Dieu avoit étendu sa main favorable sur moi, & les paroles que le roi m'avoit dites, & je leur dis: Venez, rebâtissons *les murailles*: & ils s'encouragerent à bien *travailler*.

17. Mais Sanaballat Horonite, Tobie serviteur *du roi*, Ammonite, & Gosem Arabe, ayant été avertis *de notre entreprise*, se raillerent de nous avec mépris, & dirent: Que faites-vous là? Cet-

te entreprise n'est-elle pas une revolte contre le roi ?

20. Je répondis à cette parole, & je leur dis : C'est le Dieu du ciel qui nous assiste lui-même, & nous sommes ses serviteurs. Continuons donc à bâtir : car pour vous, vous n'avez ni aucune part, ni aucun droit à Jerusalem ″, & votre nom y sera toujours en oubli ″.

quam facitis ? Numquid contra regem vos rebellatis ?

20. *Et reddidi eis sermonem, dixique ad eos : Deus cæli ipse nos juvat, & nos servi ejus sumus : surgamus & ædificemus : vobis autem non est pars, & justitia, & memoria in Jerusalem.*

℣. 20. *expl.* Il leur parle ainsi, parceque le royaume de Samarie ayant été separé de celui de Juda, & ces premiers ayant renoncé au temple de Jerusalem, ils étoient déchûs de tout le droit qu'ils auroient pû prétendre à Jerusalem & au temple du Seigneur. Outre que ceux qui demeuroient alors à Samarie étoient proprement des infidelles, que les Chaldéens y avoient fait transferer à la place des Israélites.

Ibid. *autr.* & il ne vous appartient pas seulement d'y penser.

CHAPITRE III.

§. 1. *Noms de ceux qui rebâtissent la Ville.*

La même année 3550.

1. ALors Eliasib grand prêtre, & les prêtres ses freres, s'appliquerent à l'ouvrage, & ils bâtirent la porte du troupeau ″ : ils la consacrerent ; ils poserent le bois,

1. *ET surrexit Eliasib sacerdos magnus, & fratres ejus sacerdotes, & ædificaverunt portam gregis : ipsi sanctificaverunt eam, & sta-*

℣. 1. *expl.* ou des troupeaux, appellée ainsi à cause qu'ils entroient par cette porte qui étoit proche du temple, où ils étoient immolés. *Synops.*

fuerunt valvas ejus, & usque ad turrim centumcubitorum sanctificaverunt eam, usque ad turrim Hananeel.

le seuil & les pôteaux, & ils en consacrerent tout l'espace, jusqu'à la tour de cent coudées, jusqu'à la tour d'Hananéel.

2. *Et juxta eum ædificaverunt viri Jericho: & juxta eum ædificavit Zachur filius Amri.*

2. Ceux de Jericho bâtirent d'un côté auprès de lui; & de l'autre Zachur fils d'Amri.

3. *Portam autem piscium ædificaverunt filii Asnaa: ipsi texerunt eam, & statuerunt valvas ejus, & seras & vectes. Et juxta eos ædificavit Marimuth filius Uriæ, filii Accus.*

3. Les enfans d'Asnaa bâtirent la porte des poissons ": ils la couvrirent", & y mirent les deux battans, les serrures & les barres. Marimuth fils d'Urie, fils d'Accus, bâtit auprès d'eux.

4. *Et juxta eum ædificavit Mosollam filius Barachiæ, filii Mesezebel: & juxta eos ædificavit Sadoc filius Baana.*

4. Mosollam fils de Barachias, fils de Mesezebel, bâtit auprés de lui; & Sadoc fils de Baana bâtit auprès d'eux.

5. *Et juxta eos ædificaverunt Thecueni: optimates autem eorum non supposuerunt colla sua in opere Domini sui.*

5. Ceux de Thecua bâtirent auprès de ceux-ci: mais les principaux d'entr'eux ne voulurent point s'abaisser " pour travailler à l'ouvrage de leur Seigneur ".

ỷ. 3. *expl.* elle étoit tournée au couchant, & regardoit vers la mer, d'où l'on apportoit le poisson. *Synopf.*

Ibid. *expl.* de bois. Tignis ac trabibus texerunt eam. *Vatab.*

ỷ. 5. *lettr.* ne soumirent point leur coû.

Ibid. Cela se doit entendre ou de Dieu même, ou de Ne-

6. Joïada fils de Phasea, & Mosollam fils de Besodia bâtirent la vieille porte : ils la couvrirent, & ils y mirent les deux battans, les serrures & les barres.

7. Meltias Gabaonite, & Jadon Meronathite, qui étoient de Gabaon & de Maspha, bâtirent auprès d'eux devant la maison du gouverneur du payis de delà le fleuve.

8. Eziel fils d'Araïa orfevre bâtit auprès de lui, & auprès d'Eziel Ananias fils d'un parfumeur ; & ils laisserent ensuite *cette partie de* Jerusalem", *qui s'étend* jusqu'à la muraille de la grande rue.

9. Raphaïa fils de Hur capitaine " d'un quartier" de Jerusalem, bâtit auprès de lui.

10. Jedaïa fils d'Haromaph bâtit auprès de Raphaïa vis-à-vis de sa maison, & Hattus fils d'Ha-

6. Et portam veterem adificaverunt : Joiada filius Phasea, & Mosollam filius Besodia : ipsi texerunt eam, & statuerũt valvas ejus, & seras, & vectes :

7. & juxta eos adificaverunt, Meltias Gabaonites, & Jadon Meronathites, viri de Gabaon & Maspha, pro duce qui erat in regione trans flumen.

8. Et juxta eum adificavit Eziel filius Araia aurifex : & juxta eum adificavit Ananias filius pigmentarii : & dimiserunt Jerusalem usque ad murum platea latioris.

9. Et juxta eum adificavit Raphaia filius Hur, princeps vici Jerusalem.

10. Et juxta eum adificavit Jedaia filius Haromaph contra domum suam, & juxta

hemie gouverneur du payis, ou de quelque commandant subalterne sous les ordres duquel ils refuserent de travailler.

ỳ. 8. *expl.* soit parcequ'elle subsistoit encore ; ou parcequ'elle paroissoit moins nécessaire. *Synops.*

ỳ. 9. *lettr.* prince.

Ibid. *lettr.* vici. Jerusalem étoit divisée en plusieurs regions ou quartiers, comme Rome l'a aussi été. *Vatab.*

eum ædificavit Hattus filius Hasebonia.

sebonias bâtit auprès de lui.

11. *Mediam partem vici ædificavit Melchias filius Herem, & Hasub filius Phahath Moab, & turrim furnorum.*

11. Melchias fils d'Herem, & Hasub fils de Phahath Moab, bâtirent la moitié d'une rue, & la tour des fours.

12. *Et juxta eum ædificavit Sellum filius Alohes princeps mediæ patris vici Jerusalem, ipse & filiæ ejus.*

12. Sellum fils d'Alohes capitaine de la moitié d'un quartier de Jerusalem, bâtit auprès de ces deux, lui & ses filles.

§. 2. *Suite de ceux qui rebâtissent la Ville.*

13. *Et portam vallis ædificavit Hanun, & habitatores Zanoe: ipsi ædificaverunt eam, & statuerunt valvas ejus, & seras, & vectes, & mille cubitos in muro usque ad portam sterquilinii.*

13. Hanun & les habitans de Zanoé ‖ bâtirent les portes de la vallée: ce furent eux qui bâtirent cette porte, qui y mirent les deux battans, les serrures & les barres, & qui refirent mille coudées des murailles jusqu'à la porte du fumier.

14. *Et portam sterquilinii ædificavit Melchias filius Rechab princeps vici Bethacharam: ipse ædificavit eam, & statuit valvas ejus, & seras, & vectes.*

14. Melchias fils de Rechab capitaine du quartier de Bethacharam, bâtit la porte du fumier: il bâtit cette porte, & il y mit les deux battans, les serrures & les barres.

15. *Et portam fontis ædificavit Sellun filius Cholhoza princeps pagi Maspha: ipse*

15. Sellun fils de Cholhoza capitaine du quartier de Maspha, bâtit la porte de la fontaine: il bâtit

℣. 13. *expl.* ville de la tribu de Juda. *Menoch.*

cette porte, il la couvrit, il y mit les deux battans, les serrures & les barres, & *il refit* les murailles de la piscine de Siloé, le long du jardin du roi, jusques aux degrés par où on descend de la ville de David ‖.

16. Nehemias fils d'Azboc capitaine de la moitié du quartier de Bethsur, bâtit proche de Sellun, jusques vis-à-vis le sepulcre de David, jusqu'à la piscine qui avoit été bâtie avec grand travail, & jusqu'à la maison des forts ‖.

17. Les Levites bâtirent après lui : Rehum fils de Benni, & après Rehum Hasebias capitaine de la moitié du quartier de Ceïla, bâtit le long de sa rue.

18. Ses freres bâtirent après lui : Bavaï fils d'Enadad capitaine de la moitié *du quartier* de Ceïla.

19. Azer fils de Josué capitaine *du quartier* ‖ de

ædificavit eam, & texit, & statuit valvas ejus, & seras, & vectes, & muros piscinæ Siloe in hortum regis, & usque ad gradus, qui descendunt de civitate David.

16. *Post eum ædificavit Nehemias filius Azboc, princeps dimidiæ patris vici Bethsur, usque contra sepulchrum David, & usque ad piscinam, quæ grandi opere constructa est, & usque ad domum fortium.*

17. *Post eum ædificaverunt Levitæ. Rehum filius Benni: post eum ædificavit Hasebias princeps dimidiæ patris vici Ceilæ in vico suo.*

18. *Post eum ædificaverunt fratres eorum, Bavai filius Enadad, princeps dimidiæ patris Ceilæ.*

19. *Et ædificavit juxta eum Azer fi-*

ỷ. 15. *expl.* qui étoit bâtie sur la montagne de Sion. *Synops.*

ỷ. 16. *expl.* C'est le nom propre de quelque lieu. *Vatab.*

ỷ. 19. *expl.* de la moitié de ce quartier, Sellun l'étant de l'autre moitié. *Suprà v. 15. Menoch.*

bus Josue, princeps Maspha, mensuram secundam, contra ascensum firmissimi anguli.	Maspha, travailla auprès de lui, & bâtit un double espace vis-à-vis de la montée de l'angle très-fort ".
20. *Post eum in monte ædificavit Baruch filius Zachai mensuram secundam, ab angulo usque ad portam domûs Eliasib sacerdotis magni.*	20. Baruch fils de Zachaï rebâtit après lui sur la montagne un double espace, depuis l'angle jusqu'à la porte de la maison du grand-prêtre Eliasib.
21. *Post eum ædificavit Merimuth filius Uriæ filii Haccus, mensuram secundam, à porta domûs Eliasib, donec extenderetur domus Eliasib.*	21. Merimuth fils d'Urie fils d'Haccus bâtit après lui un double espace, depuis la porte de la maison d'Eliasib, jusqu'au lieu où se terminoit la maison d'Eliasib.

§. 3. *Suite des noms de ceux qui rebâtissent.*

22. *Et post eum ædificaverunt sacerdotes, viri de campestribus Jordanis.*	22. Les prêtres qui étoient des plaines " *du long* du Jourdain bâtirent après lui.
23. *Post eum ædificavit Benjamin & Hasub contra domum suam: & post eum ædificavit Azarias filius Maasiæ filii Ananiæ contra domum suam.*	23. Benjamin & Hasub bâtirent ensuite vis-à-vis de leur maison: & après eux Azarias fils de Maasias, fils d'Ananias, bâtit vis-à-vis de sa maison.
24. *Post eum ædificavit Bennui filius Henadad mensuram*	24. Bennui fils d'Henadad bâtit après lui un double espace, depuis la

℣. 19. *expl.* qui demeuroient dans les plaines, &c. & qui avoient néanmoins aussi des maisons dans Jerusalem. *Vat.*

℣. 22. *expl.* peutêtre que c'étoit là où on serroit les armes. *Vatab.*

maison d'Azarias jusques au tournant, & jusqu'à l'angle.

secundam, à domo Azariæ usque ad flexuram, & usque ad angulum.

25. Phalel fils d'Ozi *bâtit* vis-à-vis du tournant, & de la tour qui s'avance de la haute maison du roi ″, c'est-à-dire, le long du vestibule de la prison ; & après lui Phadaïa fils de Pharos.

25. *Phalel filius Ozi contra flexuram & turrim, quæ eminet de domo regis excelsa, id est, in atrio carceris: post eum Phadaia filius Pharos.*

26. Or les Nathinéens demeuroient à Ophel ″ jusques vis-à-vis la porte des eaux ″ vers l'orient, & jusqu'à la tour qui s'avance au-dehors.

26. *Nathinæi autem habitabant in Ophel usque contra portam aquarum ad orientem, & turrim, quæ prominebat.*

27. Ceux de Thecua bâtirent après lui ″ un double espace tout vis-à-vis, depuis la grande tour qui s'avance en dehors jusqu'à la muraille du temple.

27. *Post eum ædificaverunt Thecueni mensuram secundam è regione, à turre magna & eminente usque ad murum templi.*

28. Les prêtres bâtirent en haut depuis la porte des chevaux, chacun vis-à-vis de sa maison.

28. *Sursum autem à porta equorum ædificaverunt sacerdotes, unusquisque contra domum suam.*

℣. 25. *autr.* qui s'avance, étant plus haute que la maison du roi.

℣. 26. *expl.* c'étoit un quartier ainsi nommé. 2. *Paral.* 27. 3. *Synops.*

Ibid. *expl.* nommé ainsi, ou à cause que les eaux des pluies s'écouloient par cette porte : ou parceque les Nathinéens, ou Gabaonites passoient par cette porte, lorsqu'ils apportoient l'eau dans le temple. *Synops.*

℣. 27. *expl.* comme le v. 26. est une espece de parenthese, il se rapporte à Phalel dont il est parlé au v. 25.

29. *Post eos ædificavit Sadoc filius Emmer contra domum suam. Et post eum ædificavit Semeïa filius Sechenia, custos portæ orientalis.*

29. Sadoc fils d'Emmer bâtit après eux vis-à-vis de sa maison : & après lui Semaïa fils de Sechenias, qui gardoit la porte d'orient.

30. *Post eum ædificavit Hanania filius Selemiæ, & Hanun filius Seleph sextus, mensuram secundam : post eum ædificavit Mosollam filius Barachiæ, contra gazophylacium suum. Post eum ædificavit Melchias filius aurificis usque ad domum Nathinæorum, & scruta vendentium contra portam judicialem, & usque ad cœnaculum anguli.*

30. Hanania fils de Selemias, & Hanun sixiéme fils de Seleph bâtirent après lui un double espace : & après lui Mosollam fils de Barachias bâtit le mur vis-à-vis de ses chambres ", Melchias fils de l'orfevre bâtit après lui jusqu'à la maison des Nathinéens & des merciers " vers la porte des juges ", & jusqu'à la chambre de l'angle ".

31. *Et inter cœnaculum anguli in porta gregis, ædificaverunt aurifices & negotiatores.*

31. Les orfevres & les marchands bâtirent à la porte du troupeau le long de la chambre de l'angle.

℣. 30. *autr.* trésors, ou chambres dans lesquelles étoient les trésors *Synops.*
Ibid. *autr.* vendeurs de ferrailles & d'autres choses usées.
Ibid. *expl.* où se rendoit autrefois la justice. *Synops.*
Ibid. *expl.* nom propre de quelque lieu. *Vatab.*

CHAPITRE IV.

§. 1. *Les ennemis des Juifs tâchent de les empêcher de bâtir.*

En même année 3550.

1. MAis Sanaballat ayant appris que nous rebâtiſſions les murailles, entra dans une grande colere : & dans cette émotion où il étoit, il commença à ſe railler des Juifs,

2. & dit devant ſes freres & devant un grand nombre de Samaritains : Que font ces pauvres Juifs ? Les peuples les laiſſeront-ils faire ? Sacrifieront-ils[a], & acheveront-ils leur ouvrage en un même jour ? Bâtiront-ils avec des pierres que le feu a réduites en un grand monceau de poudre ?

3. Tobie Ammonite qui étoit proche de lui, diſoit de même : Laiſſez-les bâtir ; s'il vient un renard, il paſſera par-deſſus leurs murailles de pierre.

1. *FActum eſt autem cùm audiſſet Sanaballat quòd ædificaremus murum, iratus eſt valdè : & motus nimis ſubſannavit Judæos,*

2. *& dixit coram fratribus ſuis, & frequentia Samaritanorum : Quid Judæi faciunt imbecilles : Num dimittent eos gentes ? Num ſacrificabunt, & complebunt in una die ? Numquid ædificare poterunt lapides de acervis pulveris, qui combuſti ſunt ?*

3. *Sed & Tobias Ammanites proximus ejus, ait : Ædificent : ſi aſcenderit vulpes, tranſiliet murum eorum lapideum.*

℣. 2. *expl.* Ce qui peut s'entendre ou du ſacrifice par lequel on commençoit un ouvrage, ou de celui qu'on offroit après qu'il étoit achevé. *Synopſ.*

4. *Audi, Deus noster, quia facti sumus despectui: converte opprobrium super caput eorum, & da eos in despectionem in terra captivitatis.*

4. Ecoutez, *Seigneur*, notre Dieu, *dis-je alors*, *considerez* que nous sommes devenus la fable & le mépris *des hommes :* faites retomber leurs insultes sur leurs têtes, rendez-les un objet de mépris dans le lieu où ils auront été emmenés captifs.

5. *Ne operias iniquitatem eorum, & peccatum eorum coram facie tua non deleatur, quia irriserunt ædificantes.*

5. Ne couvrez point leur iniquité, & que leur peché ne s'efface point de devant vos yeux", parcequ'ils se sont raillés de ceux qui bâtissoient.

6. *Itaque ædificavimus murum, & conjunximus totum usque ad partem dimidiam: & provocatum est cor populi ad operandum.*

6. Nous rebâtîmes donc la muraille, & toutes les brêches en furent reparées jusqu'à la moitié" : & le peuple s'encouragea *de nouveau à bien* travailler.

7. *Factum est autem, cùm audisset Sanaballat, & Tobias, & Arabes, & Ammanitæ, & Azotii, quòd obducta esset cicatrix muri Jerusa-*

7. Mais Sanaballat, Tobie, les Arabes, les Ammonites, & ceux d'Azot, ayant appris que la plaie des murs de Jerusalem se refermoit, & qu'on commençoit & en repa-

ỷ. 5. *expl.* Ces sortes de prieres qui ont été dans la bouche des prophetes ou des autres hommes animés de l'Esprit de Dieu, ne sont pas des imprécations & des effets de leur haine, ce qui auroit été incompatible avec leur charité ; mais des propheties qu'ils faisoient de ce que la justice de Dieu préparoit à ses ennemis, s'ils persistoient dans l'obstination de leur peché. *Estius.*

ỷ. 6. *expl.* il semble qu'il entend parler de la hauteur dont Tobie se moquoit au v. 3. *Estius.*

rer toutes les brêches, ils entrerent dans une étrange colere ;

lem, & quòd cœpissent interrupta concludi, irati sunt nimis.

8. & ils s'assemblerent tous d'un commun accord, pour venir attaquer Jerusalem, & nous dresser des embuches.

8. *Et congregati sunt omnes pariter, ut venirent, & pugnarent contra Jerusalem, & molirentur insidias.*

9. Nous offrîmes aussitôt nos prieres à notre Dieu, & nous mîmes des gardes jour & nuit sur la muraille pour nous opposer à leurs efforts.

9. *Et oravimus Deum nostrum, & posuimus custodes super murum die ac nocte contra eos.*

10. Cependant les Juifs disoient : Ceux qui sont occupés à porter sont fatigués, il y a beaucoup de terre *à ôter* [a], & ainsi nous ne pourrons bâtir la muraille.

10. *Dixit autem Judas : Debilitata est fortitudo portantis, & humus nimia est, & nos non poterimus ædificare murum.*

11. Et nos ennemis *se* dirent *entre eux* : Qu'ils ne sachent point notre dessein, afin que lorsqu'ils n'y penseront pas, nous venions tout-d'un-coup au milieu d'eux les tailler en pieces, & faire cesser l'ouvrage.

11. *Et dixerunt hostes nostri : Nesciant, & ignorent, donec veniamus in medium eorum, & interficiamus eos, & cessare faciamus opus.*

§. 2. *Ordre que Nehemie établit entre les ouvriers.*

12. Mais les Juifs qui demeuroient au milieu de

12. *Factum est autem, venientibus Ju-*

ỳ. 10. autr. *Hebr.* & *Sept.* il y a beaucoup de chaux & de sable à porter, *i. e.* pour faire du mortier. *Vatab.*

dais, qui habitabant juxta eos, & dicentibus nobis per decem vices, ex omnibus locis quibus venerant ad nos,

ces gens-là, étant venus *à Jerusalem*, & m'ayant marqué dix fois " leur dessein, de tous les lieux differens d'où ils venoient me trouver;

13. *statui in loco post murum per circuitum populum in ordinem cum gladiis suis, & lanceis, & arcubus.*

13. je mis le peuple en haye derriere les murs tout au long des murailles de la ville, avec leurs épées, leurs lances & leurs arcs.

14. *Et perspexi atque surrexi; & aio ad optimates & magistratus, & ad reliquam partem vulgi: Nolite timere à facie eorum. Domini magni & terribilis mementote, & pugnate pro fratribus vestris, filiis vestris, & filiabus vestris, & uxoribus vestris, & domibus vestris.*

14. Et ayant consideré toutes choses ", j'allai trouver les personnes les plus considerables, les magistrats & le reste du peuple, & je leur dis: Ne craignez point ces gens-là. Souvenez-vous que le Seigneur est grand & terrible, & combattez pour vos freres, pour vos fils, pour vos filles, pour vos femmes, & pour vos maisons.

15. *Factum est autem, cùm audissent inimici nostri nuntiatum esse nobis, dissipavit Deus consilium eorum. Et reversi sumus omnes ad muros, unusquisque ad opus suum.*

15. Mais nos ennemis ayant su que nous avions été avertis *de leur entreprise*, Dieu dissipa leur dessein: nous revînmes tous aux murailles, & chacun reprit son ouvrage.

ỳ. 12. *expl.* nombre certain pour un incertain. Cela veut dire que Nehemias reçut cet avis de beaucoup d'endroits differens, d'où les Juifs le venoient trouver.

ỳ. 14. *Ou bien* ayant fait la revûe de ceux que j'avois mis en garde. *Synopf.*

16. Depuis ce jour-là, la moitié des jeunes gens étoit occupée au travail, & l'autre moitié se tenoit prête à combattre. Ils avoient leur lance, leur bouclier, leur arc, & leur cuirasse; & les chefs du peuple étoient derriere eux dans toute la maison de Juda.

16. Et factum est à die illa, media pars juvenum eorum faciebat opus, & media parata erat ad bellum, & lancea, & scuta, & arcus, & lorica, & principes post eos in omni domo Juda.

17. Ceux qui étoient employés à bâtir les murs, & à porter ou à charger *les porteurs*, faisoient leur ouvrage d'une main, & tenoient leur épée de l'autre ‖:

17. Ædificantium in muro, & portantium onera, & imponentium, unâ manu suâ faciebat opus, & alterâ tenebat gladium:

18. car tous ceux qui bâtissoient avoient l'épée au côté. Ils travailloient au bâtiment, & ils sonnoient de la trompette ‖ auprès de moi.

18. ædificantium enim unusquisque gladio erat accinctus renes. Et ædificabant, & clangebant buccinâ juxta me.

19. Alors je dis aux personnes les plus considerables, aux magistrats, & à tout le reste du peuple: Cet ouvrage est grand & de longue étendue, & nous sommes ici le long des murailles separés bien loin les uns des autres.

19. Et dixi ad optimates, & ad magistratus, & ad reliquam partem vulgi: Opus grande est & latum, & nos separati sumus in muro procul alter ab altero.

‖ ℣. 17. *expl.* c'est une maniere de parler figurée, qui marque qu'ayant toujours l'épée au côté, ils n'étoient pas moins en état de combattre, que de travailler. *Estius.*

℣. 18. *expl.* lorsqu'il étoit nécessaire de repousser les ennemis. *Menoch.*

20. In

20. *In loco quocumque audieritis clangorem tubæ, illuc concurrite ad nos: Deus noster pugnabit pro nobis.*

20. *C'est pourquoi* partout où vous entendrez sonner la trompette, courez-y aussitôt pour nous secourir; & notre Dieu combattra pour nous.

21. *Et nosipsi faciamus opus: & media pars nostrûm teneat lanceas, ab ascensu auroræ donec egrediantur astra.*

21. Cependant continuons à faire notre ouvrage, & que la moitié de ceux qui sont avec nous ait toujours la lance à la main depuis le point du jour jusqu'à ce que les étoiles paroissent.

22. *In tempore quoque illo dixi populo: Unusquisque cum puero suo maneat in medio Jerusalem, & sint nobis vices per noctem, & diem, ad operandum.*

22. Je dis aussi au peuple en ce même tems: Que chacun demeure avec son serviteur au milieu de Jerusalem", afin que nous puissions travailler jour & nuit chacun en son rang",

23. *Ego autem & fratres mei, & pueri mei, & custodes qui erant post me non deponebamus vestimenta nostra, unusquisque tantùm nudabatur ad baptismum.*

23. Pour ce qui est de moi, de mes freres, de mes gens & des gardes qui m'accompagnoient, nous ne quittions point nos vêtemens, & on ne les ôtoit que pour se purifier ".

ỹ. 22. *expl* qu'il n'aille point ailleurs, étant besoin de veiller la nuit, & de travailler le jour. *Synops.*

Ibid. *expl.* Sint nobis vices. *hebr.* ut sint nobis noctu ad custodiam, & interdiù ad opus. *Ib.*

ỹ. 23. *expl.* soit pour les ablutions commandées par la loi, ou pour celles qui étoient introduites par la coûtume. *Synops.*

cette porte, il la couvrit, il y mit les deux battans, les serrures & les barres, & *il refit* les murailles de la piscine de Siloé, le long du jardin du roi, jusques aux degrés par où on descend de la ville de David ‖.

adificavit eam, & texit, & statuit valvas ejus, & seras, & vectes, & muros piscinæ Siloe in hortum regis, & usque ad gradus, qui descendunt de civitate David.

16. Nehemias fils d'Azboc capitaine de la moitié du quartier de Bethsur, bâtit proche de Sellun, jusques vis-à-vis le sepulcre de David, jusqu'à la piscine qui avoit été bâtie avec grand travail, & jusqu'à la maison des forts ‖.

16. Post eum adificavit Nehemias filius Azboc, princeps dimidiæ patris vici Bethsur, usque contra sepulchrum David, & usque ad piscinam, quæ grandi opere constructa est, & usque ad domum fortium.

17. Les Levites bâtirent après lui : Rehum fils de Benni, & après Rehum Hasebias capitaine de la moitié du quartier de Ceïla, bâtit le long de sa rue.

17. Post eum adificaverunt Levitæ. Rehum filius Benni : post eum adificavit Hasebias princeps dimidiæ patris vici Ceila in vico suo.

18. Ses freres bâtirent après lui : Bavaï fils d'Enadad capitaine de la moitié *du quartier* de Ceïla.

18. Post eum adificaverunt fratres eorum, Bavai filius Enadad, princeps dimidiæ patris Ceila.

19. Azer fils de Josué capitaine *du quartier* ‖ de

19. Et adificavit juxta eum Azer fi-

ỳ. 15. *expl.* qui étoit bâtie sur la montagne de Sion. *Synops.*

ỳ. 16. *expl.* C'est le nom propre de quelque lieu. *Vatab.*

ỳ. 19. *expl.* de la moitié de ce quartier, Sellun l'étant de l'autre moitié. *Suprà v. 15. Menoch.*

lius Josue, princeps Maspha, mensuram secundam, contra ascensum firmissimi anguli.

Maspha, travailla auprès de lui, & bâtit un double espace vis-à-vis de la montée de l'angle très-fort ".

20. *Post eum in monte ædificavit Baruch filius Zachai mensuram secundam, ab angulo usque ad portam domûs Eliasib sacerdotis magni.*

20. Baruch fils de Zachaï rebâtit après lui sur la montagne un double espace, depuis l'angle jusqu'à la porte de la maison du grand-prêtre Eliasib.

21. *Post eum ædificavit Merimuth filius Uriæ filii Haccus, mensuram secundam, à porta domûs Eliasib, donec extenderetur domus Eliasib.*

21. Merimuth fils d'Urie fils d'Haccus bâtit après lui un double espace, depuis la porte de la maison d'Eliasib, jusqu'au lieu où se terminoit la maison d'Eliasib.

§. 3. Suite des noms de ceux qui rebâtissent.

22. *Et post eum ædificaverunt sacerdotes, viri de campestribus Jordanis.*

22. Les prêtres qui étoient des plaines " *du long* du Jourdain bâtirent après lui.

23. *Post eum ædificavit Benjamin & Hasub contra domum suam: & post eum ædificavit Azarias filius Maasiæ filii Ananiæ contra domum suam.*

23. Benjamin & Hasub bâtirent ensuite vis-à-vis de leur maison: & après eux Azarias fils de Maasias, fils d'Ananias, bâtit vis-à-vis de sa maison.

24. *Post eum ædificavit Bennui filius Henadad mensuram*

24. Bennui fils d'Henadad bâtit après lui un double espace, depuis la

ỳ. 19. *expl.* qui demeuroient dans les plaines, &c. & qui avoient néanmoins aussi des maisons dans Jerusalem. *Vat.*

ỳ. 22. *expl.* peutêtre que c'étoit là où on serroit les armes. *Vatab.*

maison d'Azarias jusques au tournant, & jusqu'à l'angle.

secundam, à domo Azariæ usque ad flexuram, & usque ad angulum.

25. Phalel fils d'Ozi *bâtit* vis-à-vis du tournant, & de la tour qui s'avance de la haute maison du roi ″, c'est-à-dire, le long du vestibule de la prison; & après lui Phadaïa fils de Pharos.

25. *Phalel filius Ozi contra flexuram & turrim, quæ eminet de domo regis excelsa, id est, in atrio carceris: post eum Phadaia filius Pharos.*

26. Or les Nathinéens demeuroient à Ophel ″ jusques vis-à-vis la porte des eaux ″ vers l'orient, & jusqu'à la tour qui s'avance au-dehors.

26. *Nathinæi autem habitabant in Ophel usque contra portam aquarum ad orientem, & turrim, quæ prominebat.*

27. Ceux de Thecua bâtirent après lui ″ un double espace tout vis-à-vis, depuis la grande tour qui s'avance en dehors jusqu'à la muraille du temple.

27. *Post eum ædificaverunt Thecueni mensuram secundam è regione, à turre magna & eminente usque ad murum templi.*

28. Les prêtres bâtirent en haut depuis la porte des chevaux, chacun vis-à-vis de sa maison.

28. *Sursum autem à porta equorum ædificaverunt sacerdotes, unusquisque contra domum suam.*

℣. 25. *autr.* qui s'avance, étant plus haute que la maison du roi.

℣. 26. *expl.* c'étoit un quartier ainsi nommé. 2. *Paral.* 27. 3. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* nommé ainsi, ou à cause que les eaux des pluies s'écouloient par cette porte: ou parceque les Nathinéens, ou Gabaonites passoient par cette porte, lorsqu'ils apportoient l'eau dans le temple. *Synopſ.*

℣. 27. *expl.* comme le v. 26. est une espece de parenthese, il se rapporte à Phalel dont il est parlé au v. 25.

29. *Post eos ædificavit Sadoc filius Emmer contra domum suam. Et post eum ædificavit Semeia filius Sechenia, custos portæ orientalis.*

29. Sadoc fils d'Emmer bâtit après eux vis-à-vis de sa maison : & apres lui Semaïa fils de Sechenias, qui gardoit la porte d'orient.

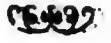
30. *Post eum ædificavit Hanania filius Selemiæ, & Hanun filius Seleph sextus, mensuram secundam : post eum ædificavit Mosollam filius Barachiæ, contra gazophylacium suum. Post eum ædificavit Melchias filius aurificis usque ad domum Nathinæorum, & scruta vendentium contra portam judicialem, & usque ad cœnaculum anguli.*

30. Hanania fils de Selemias, & Hanun sixiéme fils de Seleph bâtirent après lui un double espace : & après lui Mosollam fils de Barachias bâtit le mur vis-à-vis de ses chambres ", Melchias fils de l'orfevre bâtit après lui jusqu'à la maison des Nathinéens & des merciers " vers la porte des juges ", & jusqu'à la chambre de l'angle ".

31. *Et inter cœnaculum anguli in porta gregis, ædificaverunt aurifices & negotiatores.*

31. Les orfevres & les marchands bâtirent à la porte du troupeau le long de la chambre de l'angle.

℣. 30. *autr.* trésors, ou chambres dans lesquelles étoient les trésors *Synops.*
Ibid. *autr.* vendeurs de ferrailles & d'autres choses usées.
Ibid. *expl.* où se rendoit autrefois la justice. *Synops.*
Ibid. *expl.* nom propre de quelque lieu. *Vatab.*



CHAPITRE IV.

§. I. *Les ennemis des Juifs tâchent de les empêcher de bâtir.*

En même année 3550.

1. Mais Sanaballat ayant appris que nous rebâtissions les murailles, entra dans une grande colere : & dans cette émotion où il étoit, il commença à se railler des Juifs,

2. & dit devant ses freres & devant un grand nombre de Samaritains : Que font ces pauvres Juifs ? Les peuples les laisseront-ils faire ? Sacrifieront-ils[a], & acheveront-ils leur ouvrage en un même jour ? Bâtiront-ils avec des pierres que le feu a réduites en un grand monceau de poudre ?

3. Tobie Ammonite qui étoit proche de lui, disoit de même : Laissez-les bâtir ; s'il vient un renard, il passera par-dessus leurs murailles de pierre.

1. *Factum est autem cùm audisset Sanaballat quòd ædificaremus murum, iratus est valdè : & motus nimis subsannavit Judæos,*

2. *& dixit coram fratribus suis, & frequentia Samaritanorum : Quid Judæi faciunt imbecilles : Num dimittent eos gentes ? Num sacrificabunt, & complebunt in una die ? Numquid ædificare poterunt lapides de acervis pulveris, qui combusti sunt ?*

3. *Sed & Tobias Ammanites proximus ejus, ait : Ædificent : si ascenderit vulpes, transiliet murum eorum lapideum.*

℣. 2. *expl.* Ce qui peut s'entendre ou du sacrifice par lequel on commençoit un ouvrage, ou de celui qu'on offroit après qu'il étoit achevé. *Synops.*

4. *Audi, Deus noster, quia facti sumus despectui: converte opprobrium super caput eorum, & da eos in despectionem in terra captivitatis.*

4. Ecoutez, *Seigneur*, notre Dieu, *dis-je alors*, *considerez* que nous sommes devenus la fable & le mépris *des hommes*: faites retomber leurs insultes sur leurs têtes, rendez-les un objet de mépris dans le lieu où ils auront été emmenés captifs.

5. *Ne operias iniquitatem eorum, & peccatum eorum coram facie tua non deleatur, quia irriserunt ædificantes.*

5. Ne couvrez point leur iniquité, & que leur peché ne s'efface point de devant vos yeux [a], parce-qu'ils se sont raillés de ceux qui bâtissoient.

6. *Itaque ædificavimus murum, & conjunximus totum usque ad partem dimidiam: & provocatum est cor populi ad operandum.*

6. Nous rebâtîmes donc la muraille, & toutes les brêches en furent reparées jusqu'à la moitié [b]: & le peuple s'encouragea *de nouveau* à *bien* travailler.

7. *Factum est autem, cùm audisset Sanaballat, & Tobias, & Arabes, & Ammanitæ, & Azotii, quòd obducta esset cicatrix muri Jerusa-*

7. Mais Sanaballat, Tobie, les Arabes, les Ammonites, & ceux d'Azot, ayant appris que la plaie des murs de Jerusalem se refermoit, & qu'on commençoit & en repa-

ỷ. 5. *expl.* Ces sortes de prieres qui ont été dans la bouche des prophetes ou des autres hommes animés de l'Esprit de Dieu, ne sont pas des imprécations & des effets de leur haine, ce qui auroit été incompatible avec leur charité; mais des propheties qu'ils faisoient de ce que la justice de Dieu préparoit à ses ennemis, s'ils persistoient dans l'obstination de leur peché. *Estius.*

ỷ. 6. *expl.* il semble qu'il entend parler de la hauteur dont Tobie se moquoit au ỷ. 3. *Estius.*

rer toutes les brêches, ils entrerent dans une étrange colere ;

lem, & quòd cœpissent interrupta concludi, irati sunt nimis.

8. & ils s'assemblerent tous d'un commun accord, pour venir attaquer Jerusalem, & nous dresser des embuches.

8. Et congregati sunt omnes pariter, ut venirent, & pugnarent contra Jerusalem, & molirentur insidias.

9. Nous offrîmes aussitôt nos prieres à notre Dieu, & nous mîmes des gardes jour & nuit sur la muraille pour nous opposer à leurs efforts.

9. Et oravimus Deum nostrum, & posuimus custodes super murum die ac nocte contra eos.

10. Cependant les Juifs disoient : Ceux qui sont occupés à porter sont fatigués, il y a beaucoup de terre *à ôter* ", & ainsi nous ne pourrons bâtir la muraille.

10. Dixit autem Judas : Debilitata est fortitudo portantis, & humus nimia est, & nos non poterimus ædificare murum.

11. Et nos ennemis *se* dirent *entre eux* : Qu'ils ne sachent point notre dessein, afin que lorsqu'ils n'y penseront pas, nous venions tout-d'un-coup au milieu d'eux les tailler en pieces, & faire cesser l'ouvrage.

11. Et dixerunt hostes nostri : Nesciant, & ignorent, donec veniamus in medium eorum, & interficiamus eos, & cessare faciamus opus.

§. 2. *Ordre que Nehemie établit entre les ouvriers.*

12. Mais les Juifs qui demeuroient au milieu de

12. Factum est autem, venientibus Ju-

℣. 10. autr. *Hebr.* & *Sept.* il y a beaucoup de chaux & de sable à porter, *i. e.* pour faire du mortier. *Vatab.*

... tis, qui habitabant juxta eos, & dicentibus nobis per decem vices, ex omnibus locis quibus venerant ad nos,

ces gens-là, étant venus *à Jerusalem*, & m'ayant marqué dix fois ″ leur dessein, de tous les lieux differens d'où ils venoient me trouver;

13. *statui in loco post murum per circuitum populum in ordinem cum gladiis suis, & lanceis, & arcubus.*

13. je mis le peuple en haye derriere les murs tout au long des murailles de la ville, avec leurs épées, leurs lances & leurs arcs.

14. *Et perspexi atque surrexi; & aio ad optimates & magistratus, & ad reliquam partem vulgi: Nolite timere à facie eorum. Domini magni & terribilis mementote, & pugnate pro fratribus vestris, filiis vestris, & filiabus vestris, & uxoribus vestris, & domibus vestris.*

14. Et ayant consideré toutes choses ″, j'allai trouver les personnes les plus considerables, les magistrats & le reste du peuple, & je leur dis: Ne craignez point ces gens-là. Souvenez-vous que le Seigneur est grand & terrible, & combattez pour vos freres, pour vos fils, pour vos filles, pour vos femmes, & pour vos maisons.

15. *Factum est autem, cùm audissent inimici nostri nuntiatum esse nobis, dissipavit Deus consilium eorum. Et reversi sumus omnes ad muros, unusquisque ad opus suum.*

15. Mais nos ennemis ayant su que nous avions été avertis *de leur entreprise*, Dieu dissipa leur dessein: nous revînmes tous aux murailles, & chacun reprit son ouvrage.

ỳ. 12. *expl.* nombre certain pour un incertain. Cela veut dire que Nehemias reçut cet avis de beaucoup d'endroits differens, d'où les Juifs le venoient trouver.

ỳ. 14. *Ou bien* ayant fait la revûe de ceux que j'avois mis en garde. *Synopf.*

16. Depuis ce jour-là, la moitié des jeunes gens étoit occupée au travail, & l'autre moitié se tenoit prête à combattre. Ils avoient leur lance, leur bouclier, leur arc, & leur cuirasse; & les chefs du peuple étoient derriere eux dans toute la maison de Juda.

16. Et factum est à die illa, media pars juvenum eorum faciebat opus, & media parata erat ad bellum, & lanceæ, & scuta, & arcus, & loricæ, & principes post eos in omni domo Juda.

17. Ceux qui étoient employés à bâtir les murs, & à porter ou à charger *les porteurs*, faisoient leur ouvrage d'une main, & tenoient leur épée de l'autre ‖:

17. Ædificantium in muro, & portantium onera, & imponentium, unâ manu suâ faciebat opus, & alterâ tenebat gladium:

18. car tous ceux qui bâtissoient avoient l'épée au côté. Ils travailloient au bâtiment, & ils sonnoient de la trompette ‖ auprès de moi.

18. ædificantium enim unusquisque gladio erat accinctus renes. Et ædificabant, & clangebant buccinâ juxta me.

19. Alors je dis aux personnes les plus considerables, aux magistrats, & à tout le reste du peuple: Cet ouvrage est grand & de longue étendue, & nous sommes ici le long des murailles separés bien loin les uns des autres.

19. Et dixi ad optimates, & ad magistratus, & ad reliquam partem vulgi: Opus grande est & latum, & nos separati sumus in muro procul alter ab altero.

℣. 17. *expl.* c'est une maniere de parler figurée, qui marque qu'ayant toujours l'épée au côté, ils n'étoient pas moins en état de combattre, que de travailler. *Estius.*

℣. 18. *expl.* lorsqu'il étoit nécessaire de repousser les ennemis. *Menoch.*

20. In

20. *In loco quocumque audieritis clangorem tubæ, illuc concurrite ad nos: Deus noster pugnabit pro nobis.*

20. *C'est pourquoi* partout où vous entendrez sonner la trompette, courez-y aussitôt pour nous secourir; & notre Dieu combattra pour nous.

21. *Et nosipsi faciamus opus: & media pars nostrûm teneat lanceas, ab ascensu auroræ donec egrediantur astra.*

21. Cependant continuons à faire notre ouvrage, & que la moitié de ceux qui sont avec nous ait toujours la lance à la main depuis le point du jour jusqu'à ce que les étoiles paroissent.

22. *In tempore quoque illo dixi populo: Unusquisque cum puero suo maneat in medio Jerusalem, & sint nobis vices per noctem, & diem, ad operandum.*

22. Je dis aussi au peuple en ce même tems: Que chacun demeure avec son serviteur au milieu de Jerusalem", afin que nous puissions travailler jour & nuit chacun en son rang",

23. *Ego autem & fratres mei, & pueri mei, & custodes qui erant post me non deponebamus vestimenta nostra, unusquisque tantùm nudabatur ad baptismum.*

23. Pour ce qui est de moi, de mes freres, de mes gens & des gardes qui m'accompagnoient, nous ne quittions point nos vêtemens, & on ne les ôtoit que pour se purifier ".

℣. 22. *expl.* qu'il n'aille point ailleurs, étant besoin de veiller la nuit, & de travailler le jour. *Synops.*

Ibid. *expl.* Sint nobis vices. *hebr.* ut sint nobis noctu ad custodiam, & interdiù ad opus. *Ib.*

℣. 23. *expl.* soit pour les ablutions commandées par la loi, ou pour celles qui étoient introduites par la coûtume. *Synops.*

CHAPITRE V.

§. I. *Conduite sage de Nehemie.*

La même année 3559.

1. Alors le peuple & leurs femmes firent de grandes plaintes contre les Juifs leurs freres[a].

2. Et il y en avoit qui disoient : Nous avons trop de fils & de filles ; vendons-les, & en achetons du blé pour nous nourrir, & pour avoir de quoi vivre.

3. D'autres disoient : Engageons nos champs, nos vignes & nos maisons, afin d'en avoir du blé pendant la famine.

4. D'autres disoient encore : Faut-il que nous empruntions[b] de l'argent pour payer les tributs du roi, & que nous abandonnions nos champs & nos vignes ?

1. *Et factus est clamor populi & uxorum ejus magnus, adversus fratres suos Judaos.*

2. *Et erant qui dicerent : Filii nostri, & filiæ nostræ multæ sunt nimis : accipiamus pro pretio eorum frumentum, & comedamus, & vivamus.*

3. *Et erant qui dicerent : Agros nostros, & vineas, & domos nostras opponamus, & accipiamus frumentum in fame.*

4. *Et alii dicebant : Mutuò sumamus pecunias in tributa regis, demusque agros nostros & vineas :*

ỳ. 1. *expl.* Les plus riches & les plus puissans, au-lieu d'assister leurs freres dans la famine qu'ils souffroient, tant à cause de la persécution des peuples étrangers, que de l'application qu'ils avoient à rebâtir les murailles de Jerusalem, les traitoient avec autant d'inhumanité que les étrangers mêmes.

ỳ. 4. *Hebr.* & *Sept.* nous avons emprunté. *suppl.* à usure. *infr.* 7.

5. *& nunc sicut carnes fratrum nostrorum, sic carnes nostræ sunt: & sicut filii eorum, ita & filii nostri; ecce nos subjugamus filios nostros & filias nostras in servitutem, & de filiabus nostris sunt famulæ, nec habemus unde possint redimi, & agros nostros & vineas nostras alii possident.*

5. Notre chair est comme la chair de nos freres, & nos fils sont comme leurs fils ‖ : & cependant nous sommes contraints de réduire en servitude nos fils & nos filles, & nous n'avons rien pour racheter celles de nos filles qui sont esclaves. Nos champs & nos vignes sont possédées par des étrangers.

6. *Et iratus sum nimis cùm audissem clamorem eorum secundùm verba hæc:*

6. Lorsque je les entendis se plaindre de la sorte, j'entrai dans une grande colere.

7. *cogitavitque cor meum mecum: & increpavi optimates & magistratus, & dixi eis: Usuras-ne singuli à fratribus vestris exigitis? Et congregavi adversum eos concionem magnam,*

7. Je pensai en moi-même au fond de mon cœur *ce que j'avois à faire.* Je fis une reprimande aux principaux du peuple & aux magistrats, & je leur dis: Exigez vous donc de vos freres les interêts & l'usure de ce que vous leur donnez ‖ ? Je fis faire en même-tems une grande assemblée du peuple contre eux ‖,

ỳ. 5. *expl.* C'est à-dire, ne sommes-nous pas eux & nous une même chair, & ne descendons-nous pas de mêmes peres? Nos enfans aussi doivent-ils être de pire condition que les leurs. *Estius. Vatab.*

ỳ. 7. *expl.* contre la défense expresse de la loi de Dieu. *Exod.* 25. 25. *Levit.* 25. 36. & 37. & *Deut.* 23. 19. & 20.

Ibid. *expl.* pour confondre publiquement ceux qui avoient refusé d'abord de m'écouter. *Tirin.*

8. & je leur dis : Vous savez que nous" avons racheté, autant que nous l'avons pu, les Juifs nos freres qui avoient été vendus aux nations. Est-ce donc que *maintenant* vous vendrez vos freres, & qu'il faudra que nous les rachetions" ? *Quand je leur eus parlé de la sorte*, ils demeurerent dans le silence, & ils ne furent que me répondre ?

8. *& dixi eis : Nos, ut scitis, redemimus fratres nostros Judæos, qui venditi fuerant gentibus, secundùm possibilitatem nostram : & vos igitur vendetis fratres vestros, & redimemus eos ? Et siluerunt, nec invenerunt quid responderent.*

§. 2. *Discours de Nehemie.*

9. Je leur dis ensuite: Ce que vous faites n'est pas bien : pourquoi ne marchez-vous point dans la crainte de notre Dieu, pour ne nous exposer point aux reproches des peuples qui sont nos ennemis ?

9. *Dixique ad eos : Non est bona res, quam facitis : quare non in timore Dei nostri ambulatis, ne exprobretur nobis à gentibus inimicis nostris ?*

10. Mes freres, mes gens & moi nous avons prêté à plusieurs de l'argent & du blé ; accordons-nous tous, *je vous prie*, à ne leur rien redemander, & à leur quitter ce qu'ils nous doivent.

10. *Et ego, & fratres mei, & pueri mei, commodavimus plurimis pecuniam & frumentum : non repetamus in commune istud, æs alienum concedamus, quod debetur nobis.*

℣. 8. *expl.* Nous Zorobabel, Esdras, & Nehemias, nous avons eu soin de tirer nos freres de la captivité, & de leur procurer auprès du roi la liberté de revenir en leur payis. *Grot.*

Ibid. *expl.* d'entre vos mains, après que nous les avons tirés de celles du roi de Babylone. *Vatab.*

11. *Reddite eis hodie agros suos, & vineas suas, & oliveta sua, & domos suas: quin potiùs & centesimam pecuniæ, frumenti, vini & olei, quam exigere soletis ab eis, date pro illis.*

11. Rendez-leur aujourd'hui leurs champs & leurs vignes, leurs plants d'oliviers & leurs maisons'' : payez même pour eux le centiéme'' de l'argent, du blé, du vin & de l'huile que vous avez accoutumé d'exiger d'eux.

12. *Et dixerunt: Reddemus, & ab eis nihil quæremus: sicque faciemus ut loqueris. Et vocavi sacerdotes, & adjuravi eos, ut facerent juxta quod dixeram.*

12. Ils me répondirent: Nous leur rendrons *ce que nous avons à eux* : nous ne leur redemanderons rien *de ce qu'ils nous doivent*, & nous ferons ce que vous *nous* avez dit. Alors je fis venir les prêtres, & je leur fis promettre avec serment, qu'ils agiroient comme j'avois dit.

13. *Insuper excussi sinum meum, & dixi: Sic excutiat Deus omnem virum, qui non compleverit verbum istud, de domo sua, & de laboribus suis: sic excutiatur, & vacuus fiat. Et dixit*

13. Après cela je secouai mes habits'', & je dis: Que tout homme qui n'accomplira point ce que j'ai dit, soit ainsi secoué & rejetté de Dieu loin de sa maison, & privé *du fruit* de ses travaux: qu'il soit ainsi secoué & rejetté, & réduit

ṽ. 11. *expl.* Quoique ces biens leur fussent engagés, la justice demandoit qu'ils les rendissent dans une nécessité si pressante, qu'il ne restoit plus rien à leurs débiteurs pour vivre. *Synops.*

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, l'impôt qui se payoit aux officiers du roi de Perse, qu'ils avoient eux-mêmes accoûtumé d'exiger de ces pauvres pour le payement de leurs usures.

ṽ. 13. *lettr.* Sinum meum, *i. e.* extremam vestem. *Syn. Hebr.* & *Sept.* vestimentum. *expl.* Je fis des imprécations même par un signe extérieur contre ceux qui violeroient leur serment. *Synops.*

à l'indigence. Tout le peuple répondit : *Amen*, & ils louerent Dieu. Le peuple fit donc ce qui avoit été proposé.

universa multitudo : Amen. Et laudaverunt Deum. Fecit ergo populus sicut erat dictum.

§. 3. *Conduite de Nehemie.*

14. Pour ce qui est de moi, depuis le jour que le roi m'avoit commandé d'être gouverneur dans le payis de Juda, c'est-à-dire, depuis la vingtiéme année du regne d'Artaxercès jusqu'à la trente-deuxiéme, pendant l'espace de douze ans, nous n'avons rien pris mes freres ″ & moi des revenus qui étoiẽt dûs aux gouverneurs.

14. *A die autem illa, quâ praceperat rex mihi ut essem dux in terra Juda, ab anno vigesimo usque ad annum trigesimum secundùm Artaxerxis regis, per annos duodecim, ego & fratres mei annonas, qua ducibus debebantur, non comedimus.*

15. Ceux qui l'avoient été avant moi ″ avoient accablé le peuple, en prenant tous les jours quarante sicles sur le pain, sur le vin & sur l'argent, & leurs officiers les surchargeoient encore. Mais pour moi je ne l'ai point fait ″, parceque je crains Dieu.

15. *Duces autem primi, qui fuerant ante me, gravaverunt populum, & acceperunt ab eis, in pane, & vino, & pecunia, quotidie siclos quadraginta : sed & ministri eorum depresserunt populum. Ego autem non feci ita propter timorem Dei :*

℣. 14. *expl.* mes domestiques, ou les compagnons de mon voyage & de mes travaux, ou mes proches. *Synopf.*

℣. 15. *expl.* Il ne prétend point parler de Zorobabel ou d'Esdras : mais des autres, qu'il ne veut pas nommer. *Syn.*

Ibid. *expl.* Nehemie ne se loue ici que dans une très-grande nécessité, pour s'animer à continuer dans une conduite si juste, & augmenter la confiance qu'il avoit toujours eue en Dieu, & faire voir en sa personne quel est le devoir d'un gouverneur : ou même pour rabbaisser sans doute des gens

16. *quin potiùs in opere muri ædificavi, & agrum non emi, & omnes pueri mei congregati ad opus erant.*

16. J'ai travaillé même, *comme les autres*, aux reparations des murailles, sans acheter aucun champ ª : & mes gens se sont tous trouvés ensemble au travail.

17. *Judæi quoque & magistratus, centum quinquaginta viri, & qui veniebant ad nos de gentibus quæ in circuitu nostro sunt, in mensa mea erant.*

17. Les Juifs mêmes & les magistrats au nombre de cent cinquante personnes, & ceux qui nous venoient trouver d'entre les peuples qui étoient autour de nous, mangeoient *toujours* à ma table.

18. *Parabatur autem mihi per dies singulos bos unus, arietes sex electi, exceptis volatilibus, & inter dies decem vina diversa, & alia multa tribuebam: insuper & annonas ducatûs mei non quæsivi: valdè enim attenuatus erat populus.*

18. On m'apprêtoit tous les jours un bœuf & six excellens moutons; sans les volailles. De dix en dix jours je distribuois une grande abondance de vin, & je donnois ainsi beaucoup d'autres choses, quoique je ne prisse rien de tout ce qui étoit dû à ma charge: car le peuple étoit extrêmement pauvre.

19. *Memento mei, Deus meus, in bonum, secundùm omnia quæ feci populo huic.*

19. O mon Dieu, souvenez-vous de moi pour me faire misericorde ª, selon tout le bien que j'ai fait à ce peuple.

qui étoient jaloux de sa dignité, & qui tâchoient de le décrier. *Estius.*

ỷ. 16. *expl.* des pauvres, à vil prix, comme tant d'autres. *Synops.*

ỷ. 19. *lettr.* en bien, *i, e.* pour me faire du bien, *ou* selon votre bonté. *Synops.*

CHAPITRE VI.

§. I. *Les ennemis des Juifs essayent de les effrayer.*

La même année 3550.

1. MAis Sanaballat, Tobie, Gossem Arabe, & nos autres ennemis ayant appris que j'avois rebâti tous les murs, & qu'il n'y avoit plus aucune brêche, quoique jusqu'alors je n'eusse pas fait mettre encore les battans aux portes,

1. FActum est autem, cùm audisset Sanaballat, & Tobias, & Gossem Arabs, & ceteri inimici nostri, quòd ædificassem ego murum, & non esset in ipso residua interruptio (usque ad tempus autem illud valvas non posueram in portis)

2. ils m'envoyerent des gens pour me dire : Venez, afin que nous fassions alliance avec vous en quelque village dans la campagne d'Ono ". Mais leur dessein étoit de me faire quelque violence.

2. miserunt Sanaballat & Gossem ad me, dicentes : Veni, & percutiamus fœdus pariter in viculis in campo Ono. Ipsi autem cogitabant ut facerent mihi malum.

3. Je leur envoyai donc de mes gens, & je leur fis dire : je travaille à un grand ouvrage ; ainsi je ne puis vous aller trouver, de-peur qu'il ne soit negligé pendant mon absence lorsque je serai allé vers vous ".

3. Misi ergo ad eos nuntios, dicens : Opus grande ego facio, & non possum descendere : ne fortè negligatur, cùm venero & descendero ad vos.

℣. 2. *expl.* c'étoit un endroit dans la tribu de Benjamin le long du Jourdain. *Adrichom.*

℣. 3. *expl.* Un Interprete remarque, que quoique la rai-

4. *Miserunt autem ad me secundùm verbum hoc per quatuor vices : & respondi eis juxta sermonem priorem.*

4. Ils me renvoyerent dire la même chose par quatre fois ; & je leur fis toujours la même réponse.

5. *Et misit ad me Sanaballat juxta verbum priùs quintâ vice puerum suum, & epistolam habebat in manu sua scriptam hoc modo :*

5. Enfin Sanaballat m'envoya encore pour la cinquiéme fois un de ses gens, qui portoit une lettre écrite en ces termes :

6. *In gentibus auditum est, & Gossem dixit, quòd tu & Judæi cogitetis rebellare, & propterea ædifices murum, & levare te velis super eos regem : propter quam causam*

6. Il court un bruit parmi le peuple, & Gossem le publie, que vous avez résolu de vous revolter avec les Juifs. Que votre dessein dans le rétablissement des murs de Jerusalem, est de vous faire roi des Juifs ; & que dans cette même pensée

7. *& prophetas posueris, qui prædicent de te in Jerusalem, dicentes : Rex in Judæa est. Auditurus est rex verba hæc : idcircò nunc veni, ut ineamus consilium pariter.*

7. vous avez aposté des prophetes, afin qu'ils relevent votre nom dans Jerusalem, & qu'ils disent de vous : C'est lui qui est le roi de Judée : & comme le roi doit être informé de ces choses, venez avec nous, afin que nous en déliberions ensemble.

8. *Et misi ad eos,*

8. Je lui envoyai un

son principale de Nehemias fût la crainte qu'il eut de quelque violence de la part de ses ennemis ; néanmoins celle qu'il leur apporte étant vraie aussi, il étoit entierement exempt de mensonge. *Estius.*

homme, & je lui répondis : Tout ce que vous dites n'est point véritable ; mais ce sont des choses que vous inventez de votre tête.

dicens : Non est factum secundùm verba hæc, quæ tu loqueris : de corde enim tuo tu componis hæc.

9. Tous ces gens ne travailloient qu'à nous effrayer, s'imaginant que nous cesserions ainsi de bâtir, & que nous quitterions notre travail. Mais je m'y appliquai avec encore plus de courage.

9. *Omnes enim hi terrebant nos, cogitantes quòd cessarent manus nostræ ab opere, & quiesceremus. Quam ob causam magis confortavi manus meas :*

§. 2. *Courage de* Nehemie.

10. J'entrai ensuite en secret dans la maison de Semaïas [a] fils de Dalaïas fils de Metabéel, & il me dit : Consultons ensemble dans la maison de Dieu au milieu du temple, & fermons-en les portes [b] : car ils doivent venir pour vous faire violence, & ils viendront la nuit pour vous tuer.

10. *& ingressus sum domum Semaiæ filii Dalaiæ filii Metabeel secretò. Qui ait : Tractemus nobiscum in domo Dei in medio templi, & claudamus portas ædis : quia venturi sunt ut interficiant te, & nocte venturi sunt ad occidendum te.*

11. Je lui répondis : Un homme en la place où je

11. *Et dixi : Num quisquam similis mei*

℣. 10. *expl.* Semaïas étoit prêtre, & il servoit dans le vingt-troisiéme rang. *Voyez* 1. *Paral.* 24. 18. Il affectoit de mener en apparence une vie sainte & retirée ; & sous ce masque trompeur d'une fausse piété, il passoit pour un saint homme, & même pour un prophete que l'on venoit consulter.

Ibid. *expl.* Son dessein étoit d'intimider Nehemias ; & peutêtre aussi de s'assurer de sa personne pour le livrer à ses ennemis : ou au moins de décourager les Juifs par la retraite de celui qui les avoit engagés & soûtenus jusqu'alors dans ce grand travail.

fugit? & quis ut ego ingredietur templum, & vivet? Non ingrediar.

suis doit-il s'enfuir? Et qui est l'homme comme moi qui entrera dans le temple, & y trouvera la vie ″? Je n'irai point.

12. *Et intellexi quòd Deus non misisset eum, sed quasi vaticinans locutus esset ad me, & Tobias & Sanaballat conduxissent eum:*

12. Et je reconnus que ce n'étoit point Dieu qui l'avoit envoyé, mais qu'il m'avoit parlé en feignant d'être prophete, & qu'il avoit été gagné par Tobie & par Sanaballat:

13. *acceperat enim pretium, ut territus facerem, & peccarem, & haberent malum, quod exprobrarent mihi.*

13. car il avoit été payé par eux pour m'intimider, afin que je tombasse *ainsi* dans le peché ″, & qu'ils eussent toujours à me faire ce reproche.

14. *Memento mei, Domine, pro Tobia & Sanaballat, juxta opera eorum talia: sed & Noadiæ prophetæ, & ceterorum prophetarum, qui terrebant me.*

14. Souvenez-vous de moi, Seigneur, en considerant toutes ces œuvres, *de la malice* de Tobie & de Sanaballat. Et souvenez-vous aussi de ce qu'a fait le prophete Noadie ″ & les autres prophetes, pour me donner de la terreur.

15. *Completus est autem murus vigesimo quinto die mensis*

15. La muraille fut enfin toute rebâtie le vingt-cinquiéme jour du mois

℣. 11. *autr.* pour y trouver la vie. *Synops. Estius.*

℣. 13. *expl.* contre Dieu, en me défiant de sa protection, contre mon devoir & mon honneur, en fuyant dans le péril contre l'Etat, en jettant la peur & le découragement dans l'esprit de ceux que j'avois à conduire. *Tirin.*

℣. 14. autr. *Hebr.* la prophetesse Noadie. C'est le nom d'une femme qui vouloit passer pour prophetesse. *Vatab.*

d'Elul ", & fut achevée en cinquante-deux jours.

16. Et nos ennemis l'ayant appris, tous les peuples qui étoient autour de nous furent frappés de terreur, & consternés au-dedans d'eux-mémes; & ils reconnurent que cet ouvrage étoit l'ouvrage de Dieu.

17. Pendant tout ce tems, plusieurs d'entre les principaux des Juifs envoyoient des lettres à Tobie, & Tobie leur envoyoit aussi des siennes.

18. Car il y en avoit plusieurs dans la Judée qui avoient juré d'être de son parti, parcequ'il étoit gendre de Sechenias " fils d'Area, & que Johanan son fils " avoit épousé la fille de Mosollam " fils de Barachias:

19. ils venoient même le louer devant moi, & ils lui faisoient savoir ce que je disois; & Tobie *ensuite* envoyoit des lettres pour m'épouvanter.

Elul, quinquaginta duobus diebus.

16. Factum est ergo cùm audissent omnes inimici nostri, ut timerent universæ gentes quæ erant in circuitu nostro, & conciderent intra semetipsos, & scirent quòd à Deo factum esset opus hoc.

17. Sed & in diebus illis, multæ optimatum Judæorum epistolæ mittebantur ad Tobiam, & à Tobia veniebant ad eos.

18. Multi enim erant in Judæa habentes juramentum ejus, quia gener erat Sechenìæ filii Area, & Johanan filius ejus acceperat filiam Mosollam filii Barachiæ:

19. Sed & laudabant eum coram me, & verba mea nuntiabant ei: & Tobias mittebat epistolas ut terreret me.

ỷ. 15. *expl.* qui répond à notre mois d'Aoust.

ỷ. 18. *expl.* C'étoit quelque Juif qui étoit en grande considération. *Synops.*

Ibid. *expl.* fils de Tobie.

Ibid. *expl.* Il est nommé au 3. chap. v. 4. entre ceux qui s'appliquoient aux réparations des murs de Jerusalem.

CHAPITRE VII.

§. 1. *Ordres donnés par Nehemie.*

1. *Postquàm autem ædificatus est murus, & posui valvas, & recensui janitores, & cantores, & Levitas:*

2. *præcepi Hanani fratri meo, & Hananiæ principi domûs de Jerusalem (ipse enim quasi vir verax & timens Deum plus ceteris videbatur)*

3. *& dixi eis: Non aperiantur portæ Jerusalem usque ad calorem solis. Cùmque adhuc assisterent, clausæ portæ sunt, & oppilatæ: & posui custodes de habitatoribus Jerusalem: singulos per vices suas, & unumquemque contra domum suam.*

1. Après que les murs *de la ville* furent achevés, que j'eus fait poser les portes, & que j'eus fait la revûe des portiers, des chantres & des Levites, La même année 3550. Avant J. C. 454.

2. je donnai mes ordres touchant Jerusalem " à mon frere Hanani, & à Hananias " grand-maître du palais, qui *me* paroissoit un homme sincere & craignant Dieu plus que tous les autres, & je leur dis :

3. Qu'on n'ouvre point les portes de Jerusalem, jusqu'à ce que le soleil soit déja bien haut. Et lorsqu'ils étoient encore devant moi, les portes furent fermées & barrées. Je mis en garde les habitans de Jerusalem chacun à leur tour, & chacun devant sa maison.

℣. 2. *expl.* de Jerusalem ; pendet à verbo *præcepi*, *i. e.* touchant les portes de Jerusalem, soit pour les garder, soit pour les ouvrir & les fermer en même-tems. *Vatab.*

Ibid. *expl.* C'étoit peut-être le même qui étoit venu de Judée en Perse, pour avertir Nehemias de l'affliction où étoient les Juifs. *supr. c. 1. Tirin.*

4. Or la ville étoit fort grande & fort étendue, & il n'y avoit dedans que fort peu de peuple, & les maisons n'étoient point bâties.

4. *Civitas autem erat lata nimis & grandis, & populus parvus in medio ejus, & non erant domus ædificatæ.*

5. Dieu me mit donc dans le cœur ‖, d'assembler les plus considerables *d'entre les Juifs*, les magistrats & le peuple, pour en faire la revûe. Et je trouvai un mémoire où étoit le dénombrement de ceux qui étoient venus la premiere fois, où étoit écrit *ce qui suit :*

5. *Deus autem dedit in corde meo, & congregavi optimates, & magistratus, & vulgus, ut recenserem eos : & inveni librum census eorum, qui ascenderant primùm, & inventum est scriptum in eo :*

§. 2. *Dénombrement de ceux qui revinrent de la captivité.*

6. Ce sont ici ceux de la province qui sont revenus de la captivité où ils étoient, qui après avoir été transferés à Babylone par le roi Nabuchodonosor, sont retournés à Jerusalem, & dans la Judée, chacun dans sa ville ‖.

6. *Isti filii provinciæ, qui ascenderunt de captivitate migrantium, quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis, & reversi sunt in Jerusalem, & in Judæam, unusquisque in civitatem suam.*

ỳ. 5. *expl.* David avoit peché en faisant le dénombrement du peuple d'Israel, parcequ'il l'avoit fait sans une juste cause : mais Nehemias agit ici par l'inspiration de Dieu, pour connoître les familles qui étoient sorties de Jerusalem, & les obliger d'y revenir pour repeupler cette ville. *infr. c.* 11. *Tirin. Synops.*

ỳ. 6. *expl.* Les Interpretes sont partagés pour apporter la raison de la difference qui se trouve entre ce dénombrement & celui qui se voit 1. *Esdras* 2. Quelques-uns croyent que ce dénombrement-ci a été tiré d'un autre livre que celui d'Esdras, & que ce livre ne subsiste plus. D'autres di-

7. *Qui venerunt cum Zorobabel, Josue, Nehemias, Azarias, Raamias, Nahamani, Mardochaus, Belsam, Mespharath, Begoai, Nahum, Baana. Numerus virorum populi Israel :*

7. Ceux qui vinrent avec Zorobabel, *furent* Josué, Nehemias, Azarias, Raamias, Nahamani, Mardochée, Belsam, Mespharath, Begoaï, Nahum, Baana. *Voici* le nombre des hommes du peuple d'Israel :

8. *Filii Pharos, duo millia centum septuaginta duo :*

8. Les enfans de Pharos *étoient* deux mille cent soixante & douze.

9. *Filii Saphatia, trecenti septuaginta duo :*

9. Les enfans de Saphatia *étoient* trois cens soixante & douze.

10. *Filii Area, sexcenti quinquaginta duo :*

10. Les enfans d'Area, six cens cinquante-deux.

11. *Filii Phahath-Moab filiorum Josue & Joab, duo millia octingenti decem & octo :*

11. Les enfans de Phahath-Moab fils de Josué, & *ceux* de Joab ", *étoient* deux mille huit cens dix-huit :

12. *Filii Ælam, mille ducenti quinquaginta quatuor :*

12. Les enfans d'Elam, mille deux cens cinquante-quatre :

13. *Filii Zethua, octingenti quadraginta quinque :*

13. Les enfans de Zethua, huit cens quarante-cinq.

sent que la difference vient de ce que ce catalogue ayant été dressé à Babylone, fut ensuite reconnu en Judée, & qu'il se trouva qu'il y étoit arrivé du changement dans le chemin. *Voyez la note sur le 1. l. d'Esdras 2. 7. Menoch.* D'autres prétendent que cela vient de ce qu'on fit trois fois ce dénombrement. 1. avant que de partir de Babylone. 2. en arrivant en Judée. 3. lorsqu'on célébra la dédicace du temple : ce qui causa cette difference, quelques-uns étant morts, d'autres étant nés pendant cet intervalle de tems. *Tirin. Vatab.*

ỳ. 11, Voyez liv. 1. d'Esdras. 2. 6. à la note.

14. Les enfans de Zachaï, sept cens soixante :

15. Les enfans de Bannui, six cens quarante-huit :

16. Les enfans de Bebaï, six cens vingt-huit :

17. Les enfans d'Azgad, deux mille trois cens vingt-deux :

18. Les enfans d'Adonicam, six cens soixante-sept :

19. Les enfans de Beguaï, deux mille soixante-sept :

20. Les enfans d'Adin, six cens cinquante-cinq :

21. Les enfans d'Ater fils d'Hezecias, quatre-vingt-dix-huit.

22. Les enfans d'Hasem, trois cens vingt-huit :

23. Les enfans de Besaï, trois cens vingt-quatre :

24. Les enfans d'Hareph, cent douze :

25. Les enfans de Gabaon, quatre-vingt-quinze :

26. Les enfans de Bethlehem & de Netupha, cent quatre-vingt-huit.

14. *Filii Zachai, septingenti sexaginta :*

15. *Filii Bannui, sexcenti quadraginta octo :*

16. *Filii Bebai, sexcenti viginti octo :*

17. *Filii Azgad, duo millia trecenti viginti duo :*

18. *Filii Adonicam, sexcenti sexaginta septem :*

19. *Filii Beguai, duo millia sexaginta septem :*

20. *Filii Adin, sexcenti quinquaginta quinque :*

21. *Filii Ater, filii Hezecia, nonaginta octo :*

22. *Filii Hasem, trecenti viginti octo :*

23. *Filii Besai, trecenti viginti quatuor :*

24. *Filii Hareph, centum duodecim :*

25. *Filii Gabaon, nonaginta quinque :*

26. *Filii Bethlehem & Netupha, centum octoginta octo.*

§. 3. *Suite du dénombrement.*

27. Les hommes d'Anathot, cent vingt-huit.

27. *Viri Anathoth, centum viginti octo.*

28. *Viri Bethazmoth, quadraginta duo.*

28. Les hommes de Bethazmoth, quarante-deux.

29. *Viri Cariathiarim, Cephira, & Beroth, septingenti quadraginta tres.*

29. Les hommes de Cariathiarim, de Cephira, & de Beroth, sept cens quarante-trois.

30. *Viri Rama & Geba, sexcenti viginti unus.*

30. Les hommes de Rama & de Geba, six cens vingt & un.

31. *Viri Machmas, centum viginti duo.*

31. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux.

32. *Viri Bethel & Hai, centum viginti tres.*

32. Les hommes de Bethel & de Haï, cent vingt-trois.

33. *Viri Nebo alterius, quinquaginta duo.*

33. Les hommes de l'autre Nebo, cinquante-deux.

34. *Viri Ælam alterius, mille ducenti quinquaginta quatuor.*

34. Les hommes de l'autre Elam, mille deux cens cinquante-quatre.

35. *Filii Harem, trecenti viginti.*

35. Les enfans d'Harem, trois cens vingt.

36. *Filii Jericho, trecenti quadraginta quinque.*

36. Les enfans de Jericho, trois cens quarante-cinq.

37. *Filii Lod, Hadid & Ono, septingenti viginti unus.*

37. Les enfans de Lod, d'Adid, & d'Ono, sept cens vingt & un.

38. *Filii Senaa, tria millia nongenti triginta.*

38. Les enfans de Senaa, trois mille neuf cens trente.

§. 4. *Dénombrement des Prêtres.*

39. *Sacerdotes: Filii Idaia in domo Josue, nongenti septuaginta tres.*

39. Les Prêtres *étoient*: *savoir*, les enfans d'Idaïa dans la maison de Josué, neuf cens soixante & treize.

40. Les enfans d'Emmer, mille cinquante-deux.

40. Filii Emmer, mille quinquaginta duo.

41. Les enfans de Phashur, mille deux cens quarante-sept.

41. Filii Phashur, mille ducenti quadraginta septem.

42. Les enfans d'Arem, mille dix-sept. Les Levites *étoient :*

42. Filii Arem, mille decem & septem. Levitæ :

43. Les enfans de Josué & de Cedmihel fils

43. Filii Josue & Cedmihel filiorum

44. d'Oduia, *au nombre de* soixante & quatorze. Les chantres *étoient :*

44. Oduiæ, septuaginta quatuor. Cantores :

45. Les enfans d'Asaph, *au nombre de* cent quarante-huit.

45. Filii Asaph, centum quadraginta octo.

46. Les portiers *étoient :* Les enfans de Sellum, les enfans d'Ater, les enfans de Telmon, les enfans d'Accub, les enfans d'Hatita, les enfans de Sobaï; *au nombre de* cent trente-huit.

46. Janitores : Filii Sellum, filii Ater, filii Thelmon, filii Accub, filii Hatita, filii Sobai : centum triginta octo.

§. 5. *Dénombrement des Nathinéens.*

47. Les Nathinéens *étoient :* les enfans de Soha, les enfans d'Hasupha, les enfans de Tebbaoth,

47. Nathinæi : filii Soha, filii Hasupha, filii Thebbaoth,

48. les enfans de Ceros, les enfans de Siaa, les enfans de Phadon, les enfans de Lebana, les enfans d'Hagaba, les enfans de Selmaï,

48. filii Ceros, filii Siaa, filii Phadon, filii Lebana, filii Hagaba, filii Selmai,

49. les enfans d'Hanan, les enfans de Geddel, les enfans de Gaher,

49. filii Hanan, filii Geddel, filii Gaher,

50. *filii Raaia, filii Rasin, filii Necoda,*

51. *filii Gezem, filii Aza, filii Phasea,*

52. *filii Besai, filii Munim, filii Nephussim,*

53. *filii Bacbuc, filii Hacupha, filii Harhur,*

54. *filii Besloth, filii Mahida, filii Harsa,*

55. *filii Bercos, filii Sisara, filii Thema,*

56. *filii Nasia, filii Hatipha,*

57. *filii servorum Salomonis, filii Sothaï, filii Sophereth, filii Pharida,*

58. *filii Jahala, filii Darcon, filii Jeddeb,*

59. *filii Saphatia, filii Hatil, filii Phochereth, qui erat ortus ex Sabaim, filio Amon.*

60. *Omnes Nathinai, & filii servorum Salomonis,*

50. les enfans de Raaïa, les enfans de Rasin, les enfans de Necoda,

51. les enfans de Gezem, les enfans d'Asa, les enfans de Phasea,

52. les enfans de Besai, les enfans de Munim, les enfans de Nephussim,

53. les enfans de Bacbuc, les enfans d'Hacupha, les enfans d'Harhur,

54. les enfans de Besloth, les enfans de Mahida, les enfans d'Harsa,

55. les enfans de Bercos, les enfans de Sisara, les enfans de Thema,

56. les enfans de Nasia, les enfans d'Hatipha,

57. les enfans des serviteurs de Salomon [*], les enfans de Sothaï, les enfans de Sophereth, les enfans de Pharida,

58. les enfans de Jahala, les enfans de Darcon, les enfans de Jeddel,

59. les enfans de Saphatia, les enfans d'Hatil, les enfans de Phochereth, qui étoit né de Sabaïm, fils d'Amon.

60. Tous les Nathinéens, & les enfans des serviteurs de Salomon,

[*] 57. *expl.* c'étoient ceux qui étoient chargés du soin des réparations du temple. *Vatab.*

étoient *au nombre de* trois cens quatre-vingt-douze.

trecenti nonaginta duo.

§. 6. *Quelques-uns ne peuvent prouver leur généalogie.*

61. Or voici ceux qui vinrent de Thelmela, de Thelharsa, de Cherub, d'Addon, & d'Emmer, & qui ne purent faire connoître la maison de leurs peres, ni leur race, & s'ils étoient d'Israel.

61. *Hi sunt autem, qui ascenderunt de Thelmela, Thelharsa, Cherub, Addon, & Emmer: & non potuerunt indicare domum patrum suorum, & semen suum, utrùm ex Israel essent.*

62. Les enfans de Dalaïa; les enfans de Tobie, les enfans de Necoda, *qui étoient au nombre de* six cens quarante-deux.

62. *Filii Dalaia, filii Tobia, filii Necoda, sexcenti quadraginta duo.*

63. Et entre les prêtres, les enfans d'Habia, les enfans d'Accos, les enfans de Berzellaï, qui épousa l'une des filles de Berzellaï de Galaad, & qui fut appellé de leur nom.

63. *Et de sacerdotibus, filii Habia, filii Accos, filii Berzellai, qui accepit de filiabus Berzellai Galaaditis uxorem: & vocatus est nomine eorum.*

64. Ceux-ci chercherent l'écrit de leur genealogie dans le dénombrement; & ne l'ayant point trouvé, ils furent rejettés du sacerdoce ".

64. *Hi quæsierunt scripturam suam in censu, & non invenerunt: & ejecti sunt de sacerdotio.*

65. Et Athersatha " leur dit, de ne point manger des viandes sacrées jusqu'à ce qu'il y eût un pontife docte & éclairé.

65. *Dixitque Athersatha eis ut non manducarent de sanctis sanctorum, donec staret sacerdos doctus & eruditus.*

℣. 64. Voyez 1. Esdras 2. 63. & la note du même verset.
℣. 65. *expl.* le Gouverneur.

66. *Omnis multitudo quasi vir unus, quadraginta duo millia trecenti sexaginta,*

67. *absque servis & ancillis eorum, qui erant septem millia trecenti trigenta septem, & inter eos cantores, & cantatrices, ducenti quadraginta quinque.*

68. *Equi eorum, septingenti triginta sex: muli eorum, ducenti quadraginta quinque:*

69. *cameli eorum, quadringenti triginta quinque: asini, sex millia septingenti viginti.*

66. Toute cette multitude étant comme un seul homme, *se montoit à* quarante-deux mille trois cens soixante personnes,

67. sans leurs serviteurs & leurs servantes, qui étoient sept mille trois cens trente-sept: & parmi eux *il y avoit* deux cens quarante-cinq chantres, tant hommes que femmes.

68. Ils avoient sept cens trente-six chevaux, & deux cens quarante-cinq mulets;

69. quatre cens trente-cinq chameaux, & six mille sept cens vingt ânes.

Hucusque refertur quid in commentario scriptum fuerit: exin Nehemiæ historia texitur.

* *Jusqu'ici sont les paroles qui étoient écrites dans le livre du dénombrement. Ce qui suit est l'histoire de Nehemie.*

70. *Nonnulli autem de principibus familiarum dederunt in opus. Athersatha dedit in thesaurum auri drachmas mille, phialas quinquaginta,*

70. Or quelques-uns des chefs de familles contribuerent à l'ouvrage. Athersatha donna mille dragmes d'or pour être mises dans le trésor, cinquante phioles, & cinq

* Ceci ne se trouve ni dans l'Hebreu, ni dans le Grec, & ne paroît point placé en son lieu.

cens trente tuniques sacerdotales ✝.

71. Et quelques chefs des familles donnerent au trésor destiné pour l'ouvrage, vingt mille dragmes d'or, & deux mille deux cens mines d'argent.

72. Le reste du peuple donna vingt mille dragmes d'or, deux mille mines d'argent, & soixante & sept tuniques sacerdotales.

73. Les prêtres & les Levites, les portiers & les chantres, avec tout le reste du peuple, les Nathinéens, & tout Israel demeurerent dans leurs villes.

tunicas sacerdotales quingentas triginta.

71. Et de principibus familiarum dederunt in thesaurum operis, auri drachmas viginti millia, & argenti mnas duo millia ducentas.

72. Et quod dedit reliquus populus, auri drachmas viginti millia, & argenti mnas duo millia, & tunicas sacerdotales sexaginta septem.

73. Habitaverunt autem sacerdotes, & Levitæ, & janitores, & cantores, & reliquum vulgus, & Nathinæi, & omnis Israel, in civitatibus suis.

✝. 70. On croit que les présens donnés pour être mis dans le trésor sont les mêmes que ceux dont il est parlé au 1. d'Esdras c. 2. la difference qu'il y a entre le nombre des présens, peut venir de ce qu'au liv. 1. d'Esdras on y comprend les présens offerts par les étrangers, & qu'ici on ne compte que ceux qu'offrirent les Juifs. *Voyez 1. Esdr. 2.*

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Lecture de la Loi faite au peuple.*

L'an du monde 3551.

1. AU septiéme mois, les enfans d'Israel qui étoient dans leurs vil-

1. ET venerat mensis septimus: filii autem Israel erant

in civitatibus suis. Congregatusque est omnis populus quasi vir unus, ad plateam quæ est ante portam aquarum : & dixerunt Esdræ scribæ ut afferret librum legis Moysi, quam præceperat Dominus Israeli.

les, s'assemblerent tous comme un seul homme dans la place qui est devant la porte des eaux ; & ils prierent Esdras docteur de la loi, d'apporter le livre de la loi de Moïse [a], que le Seigneur avoit prescrite à Israel.

2. *Attulit ergo Esdras sacerdos legem coram multitudine virorum & mulierum, cunctisque qui poterant intelligere, in die prima mensis septimi.*

2. Esdras prêtre apporta donc la loi devant l'assemblée des hommes & des femmes, & de tous ceux qui pouvoient l'entendre, le premier jour du septiéme mois.

3. *Et legit in eo apertè in platea quæ erat ante portam aquarum, de manè usque ad mediam diem, in conspectu virorum & mulierum & sapientium : & aures omnis populi erant erectæ ad librum.*

3. Et il lut dan ce livre clairement & distinctement au milieu de la place qui étoit devant la porte des eaux, depuis le matin jusqu'a midi, en présence des hommes, des femmes, & de ceux qui étoient capables de l'entendre [a], & tout le peuple avoit les oreilles attentives à *la lecture de* ce livre.

4. *Stetit autem Esdras scriba super gradum ligneum, quem fecerat ad loquendum: & steterunt juxta eum, Mathathias, &*

4. Esdras docteur de la loi, se tint debout sur un marchepied de bois, qu'il avoit fait pour parler devant le peuple: Mathathias, Semeias, Ania,

ỷ. 1. *expl.* le Pentateuque, & principalement le Deuteronome. *Tirin.*

ỷ. 3. *lettr.* & des sages.

Uria, Helcia, & Maasia, étoient à sa droite : & Phadaïa, Misael, Melchia, Hasum Hasbadana, Zacharie, & Mosollam étoient à sa gauche.

Semeia, & Ania, & Uria, & Helcia, & Maasia, ad dexteram ejus : & ad sinistram, Phadaia, Misael, & Melchia, & Hasum, & Hasbadana, Zacharia, & Mosollam.

5. Esdras ouvrit le livre devant tout le peuple ; car il étoit élevé au-dessus de tous ; & après qu'il l'eut ouvert, tout le peuple se tint debout [a].

5. Et aperuit Esdras librum coram omni populo : super universum quippe populum eminebat : & cum aperuisset eum, stetit omnis populus.

6. Et Esdras benit [b] le Seigneur, le grand Dieu : & tout le peuple levant les mains en haut, répondit : *Amen, amen.* Et s'étant prosternés en terre, ils adorerent Dieu.

6. Et benedixit Esdras Domino Deo magno : & respondit omnis populus : Amen, amen, elevans manus suas. Et incurvati sunt, & adoraverunt Deum proni in terram.

7. Cependant Josué, Bani, Serebia, Jamin, Accub, Septhai, Odia, Maasia, Celita, Azarias, Jozabed, Hanan, Phalaïa Levites, faisoient faire silence au peuple, afin qu'il écoutât la loi.

7. Porrò Josue, & Bani, & Serebia, Jamin, Accub, Septhai, Odia, Maasia, Celita, Azarias, Jozabed, Hanan, Phalaia, Levitæ silentium faciebant in populo ad

℣. 5. *expl.* par respect, & pour entendre plus facilement la lecture. *Vatab.*

℣. 6. *expl.* c'est-à dire, qu'il commença à parler au peuple par louer le Seigneur, peutêtre en lui rendant des actions-de-graces de ce qu'il avoit delivré le peuple de captivité.

audiendam

audiendam legem : populus autem stabat in gradu suo.

Or le peuple étoit debout chacun en sa place.

8. *Et legerunt in libro legis Dei distinctè, & apertè ad intelligendum : & intellexerunt cùm legeretur.*

8. Et ils lurent ″ dans le livre de la loi de Dieu distinctement, & d'une maniere fort intelligible; & le peuple entendit ce qu'on lui disoit.

§. 2. *Douleur du peuple d'avoir violé la Loi.*

9. *Dixit autem Nehemias (ipse est Athersatha) & Esdras sacerdos & scriba, & Levitæ interpretantes universo populo : Dies sanctificatus est Domino Deo nostro, nolite lugere, & nolite flere. Flebat enim omnis populus cùm audiret verba legis.*

9. Or Nehemie, qui avoit la dignité d'Athersatha ″, Esdras prêtre & docteur de la loi, & les Levites qui interpretoient la loi à tout le peuple, leur dirent : Ce jour est un jour saint & consacré au Seigneur notre Dieu ; ne vous attristez point, & ne pleurez point. Car tout le peuple entendant les paroles de la loi, fondoit en pleurs.

10. *Et dixit eis : Ite, comedite pinguia, & bibite mulsum, & mittite partes his qui non præparaverunt sibi ; quia sanctus dies Domini est, & nolite contristari :*

10. Et il leur dit : Allez, mangez des viandes grasses, & buvez du vin nouveau ″, & faites-en part à tous ceux qui n'ont rien apprêté pour manger ; parceque ce jour est le jour saint du Seigneur,

ỳ. 8. *expl.* Esdras & les autres prêtres lisoient successivement, ou même, selon quelques-uns, tous en même-tems & en divers endroits de la place. *Synops.*

ỳ. 9. *expl.* mot Persan, qui signifie Gouverneur. *Vid. supr. c. 7. v. 65.*

ỳ. 10. *Hebr. & Sept.* dulcia ; comme seroient des liqueurs mêlées de miel. *Menoch.*

& ne vous attristez point : car la joie du Seigneur est notre force *.

11. Or les Levites faisoient faire silence à tout le peuple, en leur disant : Demeurez en silence, & ne vous affligez point, parceque ce jour est saint.

12. Tout le peuple s'en alla donc manger & boire, & envoya de ce qu'il avoit *à ceux qui n'en avoient point*; & fit grande réjouissance, parcequ'il avoit compris les paroles qu'il leur avoit enseignées *.

gaudium etenim Domini est fortitudo nostra.

11. *Levitæ autem silentium faciebant in omni populo, dicentes: Tacete, quia dies sanctus est, & nolite dolere.*

12. *Abiit itaque omnis populus, ut comederet & biberet, & mitteret partes, & faceret lætitiam magnam, quia intellexerant verba, quæ docuerat eos.*

§. 3. *On célebre la fête des Tabernacles.*

13. Le lendemain les chefs des familles de tout le peuple, les prêtres & les Levites vinrent trouver Esdras docteur de la loi, afin qu'il leur expliquât les paroles de la loi.

14. Et ils trouverent écrit dans la loi, que le Seigneur avoit ordonné

13. *Et in die secundo congregati sunt principes familiarum universi populi, sacerdotes & Levitæ, ad Esdram scribam, ut interpreteretur eis verba legis.*

14. *Et invenerunt scriptum in lege præcepisse Dominum in*

ỳ. 10. *expl.* La joie qu'on goûte en Dieu, & celle que le souvenir & la reconnoissance des graces de Dieu produit au fond de nos cœurs. Les justes trouvent leur force dans cette joie du Seigneur : parcequ'elle les détache des créatures, dont l'amour devient en nous le principe d'une foiblesse plus ou moins grande, à proportion de cet amour que nous leur portons.

ỳ. 12. *expl.* Ils avoient compris combien le Seigneur est bon à ceux qui se convertissent à lui de tout leur cœur. *Menoch.*

manu Moysi, ut habitent filii Israel in tabernaculis, in die solemni, mense septimo:

15. *& ut prædicent, & divulgent vocem in universis urbibus suis, & in Jerusalem, dicentes: Egredimini in montem, & afferte frondes olivæ, & frondes ligni pulcherrimi, frondes myrti, & ramos palmarum, & frondes ligni nemorosi, ut fiant tabernacula, sicut scriptum est.*

16. *Et egressus est populus, & attulerunt. Feceruntque sibi tabernacula unusquisque in domate suo, & in atriis suis, & in atriis domûs Dei, & in platea portæ aquarum, & in platea portæ Ephraim.*

17. *Fecit ergo uni-*

par le ministere de Moïse, que les enfans d'Israel demeurassent sous des tentes en la fête solennelle du septiéme mois ",

15. & qu'ils doivent faire publier ceci dans toutes les villes, & dans Jerusalem ", en disant au peuple: Allez sur les montagnes, & apportez des branches d'oliviers, & des plus beaux arbres, des branches de myrre, des rameaux de palmiers, & des arbres les plus touffus, pour en faire des couverts de branchages, selon qu'il est écrit. *Levit. 23. 24. Num. 10. 10.*

16. Tout le peuple alla donc *querir de ces branches d'arbres*: & en ayant apporté, ils se firent des *couverts en forme de* tentes, chacun sur le haut de sa maison ", dans leur vestibule, dans le parvis de la maison de Dieu, dans la place de la porte des eaux, & dans la place de la porte d'Ephraïm;

17. & toute l'assemblée

℣. 14. *expl.* en la fête des Tabernacles.

℣. 15. *expl.* Il semble qu'il faut suppléer ici quelque chose, sçavoir: Et ils eurent soin de faire publier. *Synops.*

℣. 16. *expl.* qui étoit plat & en forme de terrasse. Dieu avoit ordonné qu'on célebrât cette fête dans la campagne: mais ils ne pûrent le faire, parcequ'ils craignoient les insultes de leurs ennemis. *Cajetan.*

de ceux qui étoient revenus de captivité, se fit des tentes & des couverts, & ils demeurerent dans ces tentes. Les enfans d'Israel n'avoient point celebré ainsi ‖ cette fête depuis le tems de Josué fils de Nun jusqu'à ce jour-là, auquel il y eut une très-grande réjouissance.

versa ecclesia eorum qui redierant de captivitate, tabernacula, & habitaverunt in tabernaculis: non enim fecerant à diebus Josue filii Nun taliter filii Israel usque ad diem illum. Et fuit lætitia magna nimis.

18. Or Esdras lut dans le livre de la loi de Dieu chaque jour de la fête ‖, depuis le premier jusqu'au dernier; cette solennité dura sept jours, & au huitiéme jour ils firent l'assemblée ‖ *du peuple*, selon la coutume.

18 *Legit autem in libro legis Dei per dies singulos, à die primo usque ad diem novissimum: & fecerunt solemnitatem septem diebus, & in die octavo collectam juxta ritum.*

ỳ. 17. *expl.* avec tant de joie, tant d'ardeur, tant d'éclat & tant de piété. *Synops.*

ỳ. 18. *expl.* des Tabernacles.

Ibid. *lettr.* la collecte. Quelques-uns expliquent cela d'une quête publique qu'on faisoit pour l'entretien du temple & le secours des pauvres: mais Vatable, Estius, & les plus savans Interpretes sont contraires à ce sentiment. *Voyez Levit.* 23. 36.

CHAPITRE IX.

§. 1. *Jeûne du peuple.*

1. LE vingt-quatriéme jour de ce même mois, les enfans d'Israel s'assemblerent, étant dans le jeûne, revêtus de sacs, & couverts de terre.

1. *IN die autem vigesimo quarto mensis hujus, convenerunt filii Israel in jejunio & in saccis, & humus super eos.*

2. *Et separatum est semen filiorum Israel ab omni filio alienigena : & steterunt, & confitebantur peccata sua, & iniquitates patrum suorum.*

2. Ceux de la race des enfans d'Israel se separerent de tous les enfans étrangers ". Ils se présenterent *devant le Seigneur*, & ils confessoient leurs pechés, & les iniquités de leurs peres.

3. *Et consurrexerunt ad standum : & legerunt in volumine legis Domini Dei sui, quater in die, & quater confitebantur, & adorabant Dominum Deum suum.*

3. Et se levant sur leurs pieds, ils lisoient dans le volume de la loi du Seigneur leur Dieu quatre fois le jour ", & ils benissoient & adoroient par quatre fois le Seigneur leur Dieu.

4. *Surrexerunt autem super gradum Levitarum, Josue, & Bani, & Cedmihel, Sabania, Bonni, Sarebias, Bani, & Chanani : & clamaverunt voce magnâ ad Dominum Deum suum.*

4. Or Josué, Bani, Cedmihel, Sabania, Bonni, Sarebias, Bani, & Chanani, se présenterent sur le degré des Levites ", & ils éleverent leurs voix, & pousserent des cris au Seigneur leur Dieu.

§. 2. *Prieres que font les Levites.*

5. *Et dixerunt Levita, Josue, & Cedmihel, Bonni, Hasebnia, Serebia, Odaia,*

5. Et Josué, Cedmihel, Bonni, Hasebnia, Serebia, Odaïa, Sebnia, Phathahia ", dirent *au peuple* :

℣. 2. *expl.* Ils quitterent les femmes étrangeres qu'ils avoient épousées, & les enfans qui étoient nés de ces mariages. *Vatab.*

℣. 3. *expl.* à six heures du matin, à neuf heures, à midi & à trois heures après midi, accompagnant les lectures de la priere, qui en étoit comme le fruit. *Synops.*

℣. 4. *expl.* chacun néanmoins sur un dégré different, de peur de s'interrompre les uns les autres. *Synops.*

℣. 5. *expl.* Ce sont les huit mêmes qu'au v. précedent, dont quelques uns avoient deux noms. *Synops.*



Levez-vous ″ ; benissez le Seigneur votre Dieu de siecle en siecle ″. Que votre grand Nom, *Seigneur*, *que le nom* de votre gloire soit comblé pour jamais de benediction & de louanges.

Sebnia, Phathahia : Surgite, benedicite Domino Deo vestro ab aterno usque in aternum : & benedicant nomini gloria tua excelso in omni benedictione & laude.

6. Car c'est vous qui êtes le seul Seigneur, qui avez fait le ciel, & le ciel des cieux ″, & toute l'armée céleste ″, *qui avez fait* la terre & tout ce qu'elle contient, la mer & tout ce qu'elle renferme. C'est vous qui donnez la vie ″ à toutes ces créatures, & que l'armée du ciel ″ adore.

6. Tu ipse, Domine, solus tu fecisti cœlum, & cœlum cœlorum, & omnem exercitum eorum : terram, & universa qua in ea sunt : maria, & omnia qua in eis sunt : & tu vivificas omnia hac, & exercitus cœli te adorat.

7. C'est vous, ô Seigneur *notre* Dieu, qui avez choisi vous-même Abram, qui l'avez tiré du feu des Chaldéens ″, & qui lui avez donné le nom d'Abraham.

Gen. 11. 31.

7. Tu ipse, Domine Deus, qui elegisti Abram, & eduxisti eum de igne Chaldaorum, & posuisti nomen ejus Abraham.

ỷ. 5. *expl.* C'est une maniere de parler pour les exhorter à le faire promptement : parcequ'ils étoient déja debout *Vatab.*

Ibid. *expl.* Celebrez perpétuellement les louanges du Seigneur. *Menoch.*

ỷ. 6. *expl.* le ciel le plus élevé : l'empyrée. *Synops.*

Ibid. *expl.* les anges, *ou* les étoiles. *Synops.*

Ibid. *i. e.* qui conservez. *Vatab.*

Ibid. *expl.* les troupes des anges.

ỷ. 7. *expl.* le mot hebreu qui signifie *le feu*, se peut prendre pour un nom propre d'une ville, d'Ur des Chaldéens, comme la Vulgate l'a traduit. *Genese.* 11. 28. 31. & 15. 7.

8. *Et invenisti cor ejus fidele coram te: & percussisti cum eo fœdus, ut dares ei terram Chananæi, Hethæi, & Amorrhæi, & Pherezæi, & Jebusæi, & Gergesæi, ut dares semini ejus; & implesti verba tua, quoniam justus es.*

8. Vous avez trouvé son cœur fidele à vos yeux, & vous avez fait alliance avec lui, en lui promettant de lui donner, à lui & à sa race, le payis des Chananéens, des Hethéens, des Amorrhéens, des Pherezéens, des Jebuséens, & des Gergeséens, & vous avez accompli vos paroles, parceque vous êtes juste.

9. *Et vidisti afflictionem patrum nostrorũ in Ægypto: clamoremque eorum audisti super mare rubrum.*

9. Vous avez vû dans l'Egypte l'affliction de nos peres, & vous avez entendu leurs cris sur le bord de la mer rouge. Exod. 14. 21.

10. *Et dedisti signa atque portenta in Pharaone, & in universis servis ejus, & in omni populo terræ illius: cognovisti enim quia superbè egerant contra eos: & fecisti tibi nomen, sicut & in hac die.*

10. Vous avez fait éclater vos merveilles & vos prodiges sur Pharaon, sur ses serviteurs, & sur tout le peuple de ce payis-là: parceque vous savez qu'ils avoient traité les Israélites avec orgueil & avec insolence, & vous vous êtes fait un *grand* Nom, comme il l'est encore aujourd'hui.

11. *Et mare divisisti ante eos, & transierunt per medium maris in sicco: persecutores autem eorum projecisti in profundum, quasi lapidem in aquas validas.*

11. Vous avez divisé la mer devant eux, ils ont passé à sec au milieu de la mer, & vous avez précipité leurs persecuteurs au fond *de ses eaux*, comme une pierre qui tombe dans les abîmes.

12. Vous avez été leur guide pendant le jour par la colonne de la nuée, & pendant la nuit par la colonne de feu; afin qu'ils discernassent le chemin par où ils devoient marcher.

12. Et in columna nubis ductor eorum fuisti per diem, & in columna ignis per noctem, ut appareret eis via per quam ingrediebantur.

13. Vous êtes descendu sur la montagne de Sinaï, vous leur avez parlé du ciel, vous leur avez donné des ordonnances justes, une loi de verité, des cérémonies, & de bons préceptes:

13. Ad montem quoque Sinai descendisti, & locutus es cum eis de cœlo, & dedisti eis judicia recta, & legem veritatis, caremonias, & præcepta bona:

14. vous leur avez appris à sanctifier votre sabbat, & vous leur avez prescrit par Moïse votre serviteur, vos commandemens, vos céremonies, & votre loi.

14. & sabbatum sanctificatum tuum ostendisti eis, & mandata, & caremonias, & legem præcepisti eis in manu Moysi servi tui.

15. Vous leur avez aussi donné un pain du ciel ″ lorsqu'ils étoient pressés de la faim, & vous leur avez fait sortir l'eau de la pierre lorsqu'ils avoient soif; vous leur avez dit d'entrer dans la terre, & de posseder le payis que vous aviez juré de leur donner ″.

15. Panem quoque de cœlo dedisti eis in fame eorum, & aquam de petra eduxisti eis sitientibus, & dixisti eis ut ingrederentur & possiderent terram, super quam levasti manum tuam, ut traderes eis.

℣. 15. *expl.* la manne pour leur servir de nourriture. *Menoch.*

Ibid. *lettr.* super quam levasti manum tuam. *hebraïsm. i. e.* quam jurasti te daturum illis. *Vatab. Menoch. Tirin. Emm. Sa. Autr.* que vous leur avez livré par la force de votre bras.

§. 3. *Confession des pechés du peuple Juif.*

16. *Ipsi verò & patres nostri superbè egerunt, & induraverunt cervices suas, & non audierunt mandata tua.*

16. Mais eux & nos peres ont agi avec orgueil; leur tête est devenue dure & inflexible, & ils n'ont point écouté vos commandemens.

17. *Et noluerunt audire, & non sunt recordati mirabilium tuorum quæ feceras eis. Et induraverunt cervices suas, & dederunt caput ut converterentur ad servitutem suam, quasi per contentionem. Tu autem, Deus propitius, clemens & misericors, longanimis & multæ miserationis, non dereliquisti eos,*

17. Ils n'ont point voulu entendre, & ils ont perdu le souvenir des merveilles que vous avez faites en leur faveur. Ils n'ont point voulu se soumettre à votre joug"; & par un esprit de révolte, ils se sont opiniâtrés à vouloir retourner à leur *premiere* servitude". Mais vous, ô Dieu favorable, clement & misericordieux, toujours patient & plein de misericorde, vous ne les avez point abandonnés,

18. *& quidem cùm fecissent sibi vitulum conflatilem, & dixissent: Iste est Deus tuus, qui duxit te de Ægypto: feceruntque blasphemias magnas.*

18. lors même qu'ils se firent un veau *d'or* jetté en fonte, & qu'ils dirent: *Israel*, c'est-là votre Dieu qui vous a tiré d'Egypte; & qu'ils commirent de *si* grands blasphémes.

§. 4. *Bienfaits de Dieu.*

19. *Tu autem in misericordiis tuis multis non dimisisti eos in deserto: columna nu-*

19. Vous ne les avez point abandonnés dans le desert, parceque vos misericordes sont grandes.

℣. 17. *lettr.* ils ont endurci leur coû.
Ibid. *Voyez Nombr.* 14. 4.

La colonne de nuée ne les a point quittés, & n'a point cessé de les conduire pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit, pour leur faire voir le chemin par où ils devoient marcher.

bis non recessit ab eis per diem, ut duceret eos in viam, & columna ignis per noctem, ut ostenderet eis iter per quod ingrederentur.

20. Vous leur avez donné votre bon esprit ″ pour les instruire, vous n'avez point retiré votre manne de leur bouche, & vous leur avez donné de l'eau dans leur soif.

20. Et spiritum tuum bonum dedisti qui doceret eos, & manna tuum non prohibuisti ab ore eorum, & aquam dedisti eis in siti.

21. Vous les avez nourris pendant quarante ans dans le desert. Il ne leur a rien manqué, leurs vêtemens ne sont point devenus vieux, & leurs pieds n'ont point été foulés ″.

21. Quadraginta annis pavisti eos in deserto, nihilque eis defuit: vestimenta eorum non inveteraverunt, & pedes eorum non sunt attriti.

22. Vous leur avez donné les royaumes & les peuples, & vous leur avez partagé les terres par sort: & ils ont possedé le payis de Sehon, le payis du roi d'Hesebon, & le payis d'Og roi de Basan.

22. Et dedisti eis regna, & populos, & partitus es eis sortes: & possederunt terram Sehon, & terram regis Hesebon, & terram Og regis Basan.

23. Vous avez multiplié leurs enfans comme

23. Et multiplicasti filios eorum sicut

ꝟ. 20. *expl.* l'esprit prophetique qui étoit dans Moïse leur législateur & leur conducteur. *Synopf.* Ou peutêtre un esprit de pénitence qui les fit avoir recours à Dieu après leurs pechés.

ꝟ. 21. *expl.* parceque leurs souliers ne s'usoient point. *Menoch.*

stellas cæli, & adduxisti eos ad terram, de qua dixeras patribus eorum ut ingrederentur & possiderent.

les étoiles du ciel, & vous les avez conduits en cette terre, où vous aviez promis à leurs peres de les faire entrer, afin qu'ils la possedassent.

24. *Et venerunt filii, & possederunt terram, & humiliasti coram eis habitatores terræ Chananæos, & dedisti eos in manu eorum, & reges eorum, & populos terræ, ut facerent eis sicut placebat illis.*

24. Leurs enfans y sont venus, & ils l'ont possedée; vous avez humilié devant eux les Chananéens habitans de cette terre, & vous leur avez livré entre les mains les rois & les peuples de ce payis, afin qu'ils en fissent comme il leur plairoit.

25. *Ceperunt itaque urbes munitas, & humum pinguem, & possiderunt domos plenas cunctis bonis; cisternas ab aliis fabricatas, vineas, & oliveta, & ligna pomifera multa: & comederunt, & saturati sunt, & impinguati sunt, & abundaverunt deliciis in bonitate tua magna.*

25. Ils ont pris ensuite des villes fortes, ils ont possedé une bonne terre, & des maisons pleines de toutes sortes de biens; des cîternes que d'autres avoient bâties, des vignes, des plants d'oliviers, & beaucoup d'arbres fruitiers. Ils en ont mangé, ils se sont rassasiés, ils se sont engraissés, & votre grande bonté les a mis dans l'abondance & dans les délices.

§. 5. *Aveu de leurs fautes que Dieu a punies.*

26. *Provocaverunt autem te ad iracundiam, & recesserunt à te, & projecerunt legem tuam post terga*

26. Mais ils ont irrité votre colere; ils se sont retirés de vous; ils ont rejetté votre loi avec mépris [a]; ils ont tué vos

ỳ. 26. *lett.* derriere eux.

prophetes qui les conjuroient *de votre part* à revenir vers vous; & ils ont blaspheme votre nom avec outrage.

27. C'estpourquoi vous les avez livrés entre les mains de leurs ennemis. qui les ont opprimés. Et pendant le tems de leur affliction, ils ont crié vers vous, & vous les avez écoutés du ciel, & selon la multitude de vos misericordes, vous leur avez donné des sauveurs pour les délivrer ‖ d'entre les mains de leurs ennemis.

28. Et lorsqu'ils ont été en repos, ils ont commis de nouveau le mal devant vous; & vous les avez abandonnés entre les mains de leurs ennemis, qui s'en sont rendu les maîtres. Ils sont ensuite retournés vers vous, & ils vous ont adressé leurs cris: & vous les avez exaucés du ciel, & vous les avez délivrés souvent & en divers tems, selon la multitude de vos misericordes.

sua: & prophetas tuos occiderunt, qui contestabantur eos ut reverterentur ad te: feceruntque blasphemias grandes.

27. *Et dedisti eos in manu hostium suorum, & affixerunt eos. Et in tempore tribulationis suæ clamaverunt ad te, & tu de cœlo audisti, & secundùm miserationes tuas multas dedisti eis salvatores, qui salvarent eos de manu hostium suorum.*

28. *Cùmque requievissent, reversi sunt ut facerent malum in conspectu tuo: & dereliquisti eos in manu inimicorum suorum, & possederunt eos. Conversique sunt, & clamaverunt ad te: tu autem de cœlo exaudisti, & liberasti eos in misericordiis tuis, multis temporibus.*

ỳ. 27. *expl.* C'est ce qui arriva principalement du tems des Juges, où Dieu par sa pure miséricorde & sans aucun mérite des Israélites, les délivra plusieurs fois de ceux qui les affligeoient, parcequ'ils avoient abandonné le Seigneur.

29. Et contestatus es eos ut reverterentur ad legem tuam. Ipsi verò superbè egerunt, & non audierunt mandata tua, & in judiciis tuis peccaverunt, quæ faciet homo, & vivet in eis: & dederunt humerum recedentem, & cervicem suam induraverunt, nec audierunt.

29. Vous leur avez fait declarer encore qu'ils retournassent à votre loi, mais ils ont agi avec orgueil, ils n'ont point écouté vos commandemens; ils ont peché contre vos ordonnances, où l'homme trouvera la vie lorsqu'il les observera. Ils *vous* ont tourné le dos; ils se sont endurcis & entêtés, & ils n'ont point *voulu* écouter.

30. Et protraxisti super eos annos multos, & contestatus es eos in spiritu tuo per manum prophetarum tuorum; & non audierunt, & tradidisti eos in manu populorum terrarum.

30. Vous avez differé à les punir pendant plusieurs années: vous les avez exhortés par votre Esprit en leur parlant par vos prophetes, & ils ne vous ont point écouté, & vous les avez livrés entre les mains des nations.

31. In misericordiis autem tuis plurimis non fecisti eos in consumptionem, nec dereliquisti eos, quoniam Deus miserationum, & clemens es tu.

31. Vous ne les avez point néanmoins exterminés entierement, & vous ne les avez point abandonnés à cause de la multitude de vos bontés; parceque vous êtes un Dieu de misericorde, & *que vous êtes un Dieu* doux & clement.

§. 6. Les Levites implorent la misericorde du Seigneur.

32. Nunc itaque, Deus noster magne, fortis, & terribilis,

32. Maintenant donc, ô *Seigneur*, notre Dieu, grand, fort, & terrible,

qui conservez inviolablement votre alliance & votre misericorde, ne détournez point vos yeux de tous les maux qui nous ont accablés, nous, nos rois, nos princes, nos prêtres, nos prophetes, & nos peres, & tout votre peuple, depuis le tems du roi d'Assyrie [a] jusques aujourd'hui.

custodiens pactum & misericordiam, ne avertas à facie tua omnem laborem, qui invenit nos, reges nostros, & principes nostros, & sacerdotes nostros, & prophetas nostros, & patres nostros, & omnem populum tuum, à diebus regis Assur usque in diem hanc.

4. Reg. 17. 6. 1. Paral 5. 26.

33. Vous êtes juste, *ô Dieu*, dans toutes les afflictions qui nous sont arrivées, parceque vous nous avez traités selon votre verité; & que nous avons agi comme des impies.

33. *Et tu justus es in omnibus, quæ venerunt super nos: quia veritatem fecisti, nos autem impiè egimus.*

34. Nos rois, nos princes, nos prêtres & nos peres n'ont point gardé votre loi; ils n'ont point écouté vos commandemens, ni la voix de ceux qui leur declaroient votre volonté.

34. *Reges nostri, principes nostri, sacerdotes nostri, & patres nostri, non fecerunt legem tuam, & non attenderunt mandata tua, & testimonia tua quæ testificatus es in eis.*

35. Lorsqu'ils jouissoient de leurs royaumes: & de cette abondance de biens dont votre bonté les faisoit jouir dans cette terre si spacieuse & si fertile que vous leur aviez

35. *Et ipsi in regnis suis, & in bonitate tua multa, quam dederas eis, & in terra latissima & pingui, quam tradideras in conspectu eorum, non*

[a] ℣. 32. *expl.* depuis le tems que les dix tribus furent emmenées captives en Assyrie.

servierunt tibi, nec reversi sunt à studiis suis pessimis.

36. *Ecce nosipsi hodie servi sumus; & terra, quam dedisti patribus nostris ut comederent panem ejus, & quæ bona sunt ejus, & nosipsi servi sumus in ea.*

37. *Et fruges ejus multiplicantur regibus, quos posuisti super nos propter peccata nostra, & corporibus nostris dominantur, & jumentis nostris secundùm voluntatem suam, & in tribulatione magna sumus.*

38. *Super omnibus ergo his nosipsi percutimus fœdus, & scribimus, & signant principes nostri, Levitæ nostri, & sacerdotes nostri.*

donnée, ils ne vous ont point servi, & ils ne sont point revenus de leurs inclinations méchantes & corrompues.

36. Vous voyez, *Seigneur*, que nous sommes aujourd'hui nous-mêmes esclaves ‖, aussi-bien que la terre que vous avez donnée à nos peres, afin qu'ils y mangeassent le pain & le fruit qu'ils en recueilleroiẽt. Nous sommes nous-mêmes devenus esclaves dans cette terre.

37. Tous les fruits qu'elle porte sont pour les rois que vous avez mis sur nos têtes à cause de nos pechés : ils dominent sur nos corps & sur nos bêtes selon qu'il leur plaît, & nous sommes dans une grande affliction.

38. Dans la vûe d'une de toutes ces choses, nous faisons nous-mêmes une alliance *avec vous*, nous en dressons l'acte, & nos princes, nos Levites, & nos prêtres le vont signer.

ỷ. 36. *expl.* Ils se regardoient comme des esclaves à cause qu'ils vivoient assujettis au roi de Perse, à qui ils étoient obligés de payer tribut. *Estius.*

CHAPITRE X.

§. 1. *Noms de ceux qui signerent l'alliance.*

1. Ceux qui signerent *cette alliance*, furent Nehemias, Athersatha [a] fils d'Hachelaï, & Sedecias,

2. Saraïas, Azarias, Jeremie,

3. Pheshur, Amarias, Melchias,

4. Hattus, Sebenia, Melluch,

5. Harem, Merimuth, Obdias,

6. Daniel, Genthon, Baruch,

7. Mosollam, Abia, Miamin,

8. Maazia, Belgaï, Semeïa : ceux-là étoient prêtres.

9. Les Levites *étoient*, Josué fils d'Azanias, Bennui des enfans d'Henadad, Cedmihel,

10. & leurs freres, Sebenia, Odaïa, Celita, Phalaïa, Hanan,

11. Micha, Rohob, Hasebia,

12. Zachur, Serebia, Sabania,

1. *Signatores autem fuerunt, Nehemias, Athersatha filius Hachelai, & Sedecias,*

2. *Saraias, Azarias, Jeremias,*

3. *Pheshur, Amarias, Melchias,*

4. *Hattus, Sebenia, Melluch,*

5. *Harem, Merimuth, Obdias,*

6. *Daniel, Genthon, Baruch,*

7. *Mosollam, Abia, Miamin,*

8. *Maazia, Belgai, Semeia: hi sacerdotes.*

9. *Porrò Levitæ, Josue filius Azaniæ, Bennui de filiis Henadad, Cedmihel,*

10. *& fratres eorum, Sebenia, Odaia, Celita, Phalaia, Hanan,*

11. *Micha, Rohob, Hasebia,*

12. *Zachur, Serebia, Sabania,*

[a] ℣. 1. *expl.* Præfectus, Gouverneur. *Vatab.*

13. *Odaia, Bani, Baninu,*

14. *Capita populi, Pharos, Phahath-Moab, Ælam, Zethu, Bani,*

15. *Bonni, Azgad, Bebai,*

16. *Adonia, Begoai, Adin.*

17. *Ater, Hezecia, Azur.*

18. *Odaia, Hasum, Besai,*

19. *Hareph, Anathoth, Nebai,*

20. *Megphias, Mosollam, Hasir,*

21. *Mesizabel, Sadoc, Jeddua,*

22. *Pheltia, Hanan, Anaia,*

23. *Osee, Hanania, Hasub,*

24. *Alohes, Phalea, Sobec,*

25. *Rehum, Hasebna, Maasia,*

26. *Echaia, Hanan, Anan,*

27. *Melluch, Haran, Baana;*

28. *& reliqui de populo sacerdotes, Levita, janitores, & cantores, Nathinai, & omnes qui se separaverunt de populis*

13. Odaïa, Bani, Baninu,

14. Les chefs du peuple *étoient* Pharos, Phahath-Moab, Elam, Zethu, Bani,

15. Bonni, Azgad, Bebaï,

16. Adonia, Begoaï, Adin,

17. Ater, Hezecia, Azur,

18. Odaïa, Hasum, Besaï,

19. Hareph, Anathoth, Nebaï,

20. Megphias, Mosollam, Hazir,

21. Mesizabel, Sadoc, Jeddua,

22. Pheltia, Hanan, Anaïa,

23. Osée, Hanania, Hasub,

24. Alohès, Phalea, Sobec,

25. Rehum, Hasebna, Maasia,

26. Echaïa, Hanan, Anan,

27. Melluch, Haran, Baana;

28. & le reste du peuple, les prêtres, les Levites, les portiers, les chantres, les Nathinéens, & tous ceux qui s'étoient separés des nations, pour

embrasser la loi de Dieu"; leurs femmes, leurs fils & leurs filles.

terrarum ad legem Dei, uxores eorum, filii eorum, & filiæ eorum,

§. 2. *Loix ausquelles les Juifs s'obligent.*

29. Tous ceux qui avoient le discernement & l'intelligence donnerent parole pour leurs freres", & les principaux d'entre eux vinrent " promettre & jurer qu'ils marcheroient dans la loi de Dieu, que le Seigneur a donnée par Moïse son serviteur, pour garder & observer tous les commandemens du Seigneur notre Dieu, ses ordonnances & ses cérémonies,

29. *omnes qui poterant sapere spondentes pro fratribus suis, optimates eorum, & qui veniebant ad pollicendum & jurandum ut ambularent in lege Dei, quam dederat in manu Moysi servi Dei, ut facerent & custodirent universa mandata Domini Dei nostri, & judicia ejus & caremonias ejus,*

30. pour ne point donner nos filles à ceux d'entre les nations, & pour ne point prendre leurs filles pour *les donner à* nos fils.

30. *& ut non daremus filias nostras populo terræ, & filias eorum non acciperemus filiis nostris.*

31. Nous n'acheterons.

31. *Populi quoque*

℣. 28. *expl.* les proselytes; *c'est-à-dire*, ceux qui s'étoient convertis du paganisme. *Synops.*

℣. 29. *expl.* Cet endroit s'explique ainsi par l'Hebreu & les Septante: Tout le peuple ni même tous les prêtres & tous les Levites ne pouvant pas signer en particulier l'alliance qu'Israel renouvelloit avec le Seigneur, on se contenta que les principaux la signassent. Mais afin que tous s'y obligeassent, *ceux qui avoient le* plus de *discernement* entre ceux qui ne signoient pas s'étant assurés de *la parole de leurs freres*, venoient s'engager & jurer pour tous les autres.

Ibid. *expl.* optimates eorum, & qui veniebant *Hebr.* optimates venientes erant, *i. e.* venerunt.

terræ, qui important venalia, & omnia ad usum, per diem sabbati, ut vendant, non accipiemus ab eis in sabbato, & in die sanctificato. Et dimittemus annum septimum, & exactionem universæ manus.

point aussi aux jours du sabbat, ni dans les autres jours consacrés, ce que les nations nous pourront apporter à vendre, & tout ce qui peut servir à l'usage *de la vie*. Nous laisserons *la terre libre* la septiéme année ", & nous n'exigerons aucune dette ".

32. *Et statuemus super nos præcepta, ut demus tertiam partem sicli per annum ad opus domûs Dei nostri,*

32. Nous nous imposerons aussi une obligation de donner chaque année la troisiéme partie d'un sicle, pour tout ce qu'il faut faire à la maison de notre Dieu ;

33. *ad panes propositionis, & ad sacrificium sempiternum, & in holocaustum sempiternum in sabbatis, in calendis, in solemnitatibus, & in sanctificatis, & pro peccato: ut exoretur pro Israel, & in omnem usum domûs Dei nostri.*

33. pour les pains exposés devant le Seigneur, pour le sacrifice perpetuel, & pour l'holocauste éternel au jour du sabbat, aux premiers jours du mois, aux fêtes solennelles, aux sacrifices pacifiques ", & à ceux qu'on offre pour le peché, afin que les prieres soient offertes pour Israel, & qu'il ne manque rien au ministere de la maison du *Seigneur* notre Dieu.

34. *Sortes ergo mi-*

34. Nous jettâmes aussi

ỳ. 31. *expl.* Nous laisserons pour les pauvres ce que la terre produira d'elle-même. *Vatab. Exod.* 23. 11.

Ibid. *Voy. Deut.* 15. 1.

ỳ. 33. *expl.* in sanctificatis, *i. e.* les sacrifices qui ne sont pas offerts pour le peché. *Synops.*

le sort sur les prêtres, les Levites & le peuple pour l'offrande du bois ‖, afin que chaque maison *des familles* de nos peres en fist porter chaque année en la maison de notre Dieu, au tems qui auroit été marqué, pour le faire brûler sur l'autel du Seigneur notre Dieu, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse.

35. *Nous promîmes* aussi d'apporter tous les ans en la maison du Seigneur les premiers-nés *des bêtes* de notre terre, les prémices des fruits de tous les arbres;

36. les premiers-nés de nos fils & de nos troupeaux, comme il est écrit dans la loi, & les premiers-nés de nos bœufs & de nos brebis, pour les offrir dans la maison de notre Dieu aux prêtres qui servent dans la

simus super oblationem lignorum, inter sacerdotes & Levitas, & populum, ut inferrentur in domum Dei nostri per domos patrum nostrorum, per tempora, à temporibus anni usque ad annum: ut arderent super altare Domini Dei nostri, sicut scriptum est in lege Moysi:

35. *& ut afferremus primogenita terræ nostræ, & primitiva universi fructus omnis ligni, ab anno in annum, in domo Domini:*

36. *& primitiva filiorum nostrorum, & pecorum nostrorum, sicut scriptum est in lege, & primitiva boum nostrorum, & ovium nostrarum, ut offerrentur in domo Dei nostri, sacerdotibus*

ỷ. 34. *expl.* On entend par ce bois, celui qui servoit pour entretenir continuellement le feu sur l'autel des holocaustes. Or il est parlé ici *des prêtres, des Levites, & du peuple*; parceque c'étoit aux prêtres à entretenir ce feu, ayant soin d'y mettre toujours du bois: & que les Nathinéens, qui sont compris en ce lieu sous le nom *des Levites*, étoient chargés d'apporter ce bois dans le temple: & que le peuple le devoit fournir, & en payer le prix. On jetta donc au sort pour savoir le tems & le rang auquel ils s'acquitteroient chacun de ce devoir. *Estius*.

qui ministrant in domo Dei nostri :

maison de notre Dieu.

37. & primitias ciborum nostrorum, & libaminum nostrorum, & poma omnis ligni, vindemiæ quoque & olei, afferemus sacerdotibus ad gazophylacium Dei nostri, & decimam partem terræ nostræ Levitis. Ipsi Levitæ decimas accipient ex omnibus civitatibus operum nostrorum.

37. *Nous promîmes* encore d'apporter aux prêtres, au trésor de notre Dieu, les prémices de nos alimens", de nos liqueurs, des fruits de tous les arbres, de la vigne & des oliviers, & de payer la dîmes de notre terre aux Levites. Les mêmes Levites recevront de toutes les villes, les dîmes de tout ce qui pourra venir de notre travail.

38. Erit autem sacerdos filius Aaron cum Levitis in decimis Levitarum, & Levitæ offerent decimam partem decimæ suæ in domo Dei nostri, ad gazophylacium in domum thesauri.

38. Le prêtre de la race d'Aaron aura part avec les Levites aux dîmes qu'ils recevront", & les Levites offriront la dixiéme partie de la dîme qu'ils auront reçue en la maison de notre Dieu, pour être réservée dans la maison du trésor.

39. Ad gazophylacium enim deportabunt filii Israel, & filii Levi, primitias frumenti, vini, &

39. Car les enfans d'Israel, & les enfans de Levi porteront les prémices du blé, du vin & de l'huile en la maison du trésor ;

ỳ. 37. *autr.* Massarum, *i. e.* de la farine mêlée d'eau, & pêtrie pour être mise au four. *Synops.*

ỳ. 38. *expl.* Un savant Interprete croit que cet endroit signifie, que les prêtres auront part aux decimes du peuple aussi-bien que les Levites ; & qu'ils recevront encore des Levites la dixiéme partie des décimes que le peuple leur aura payées, & que cela sert d'explication à ce qui est marqué *Num.* 18. 21. & 26. *Estius.*

& c'eft-là que feront les vafes confacrés, les prêtres, les chantres, les portiers & les miniftres; & nous n'abandonnerons point la maifon de notre Dieu.

olei: & ibi erunt vasa sanctificata, & sacerdotes, & cantores, & janitores, & ministri, & non dimittemus domum Dei nostri.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Ceux qui demeurent à Jerufalem.*

1. OR les princes du peuple demeurerent dans Jerufalem: mais pour tout le refte du peuple, on jetta le fort, afin que la dixiéme partie demeurât dans cette fainte cité, & que les neuf autres habitaffent dans les autres villes.

1. *Habitaverunt autem principes populi in Jerusalem: reliqua verò plebs misit sortem, ut tollerent unam partem de decem, qui habitaturi essent in Jerusalem civitate sancta, novem verò partes in civitatibus.*

2. Et le peuple donna des benedictions & des louanges à tous les hommes qui s'offrirent volontairement à demeurer dans Jerufalem ".

2. *Benedixit autem populus omnibus viris qui se sponte obtulerant ut habitarent in Jerusalem.*

3. Voici donc quels furent les princes de la province ", qui demeurerent

3. *Hi sunt itaque principes provinciæ, qui habitaverunt in*

ỳ. 2. *expl.* encore bien qu'ils ne fuffent pas du nombre de ceux fur qui étoit tombé le fort, pour refter à Jerufalem. *Menoch.* Parcequ'ils renoncerent aux avantages de la campagne, pour peupler la fainte cité, pour travailler à fes réparations, & pour lui fervir de défenfe contre ceux qui la voudroient attaquer.

ỳ. 3. *expl.* de la Judée.

Jerusalem, & in civitatibus Juda. Habitavit autem unusquisque in possessione sua, in urbibus suis, Israel, sacerdotes, Levitæ, Nathinæi, & filii servorum Salomonis.

dans Jerusalem, & dans les villes de Juda. Chacun habita dans son heritage, & dans ses villes; soit le peuple d'Israel ″, soit les prêtres, ou les Levites, les Nathinéens, & les enfans des serviteurs de Salomon.

4. *Et in Jerusalem habitaverunt de filiis Juda, & de filiis Benjamin: de filiis Juda, Athaias filius Aziam, filii Zachariæ, filii Amariæ, filii Saphatiæ filii Malaleel: de filiis Phares,*

4. Il y eut des enfans de Juda, & des enfans de Benjamin qui demeurerent à Jerusalem ″. Des enfans de Juda, *il y eut* Athaïas fils d'Aziam, lequel étoit fils de Zacharie, fils d'Amarias, fils de Sapharias, fils de Malaléel. Des enfans de Pharès,

5. *Maasia filius Baruch, filius Cholhoza, filius Hazia, filius Adaia, filius Jotarib, filius Zachariæ, filius Silonitis:*

5. *il y eut* Maasia fils de Baruch, fils de Cholhoza ″, fils d'Hazia, fils d'Adaïa, fils de Joïarib, fils de Zacharie, fils de Silonie ″:

6. *omnes hi filii Phares, qui habitaverunt in Jerusalem, quadringenti sexagin-*

6. tous ces enfans de Pharès qui demeurerent dans Jerusalem étoient *au nombre de* quatre cens

℣. 3. *expl.* les autres du peuple d'Israel, *ou* ceux des dix tribus, soit parcequ'ils étoient en plus petit nombre, soit qu'ils fussent moins étroitement obligés à garder Jerusalem que les autres. *Synops.*

℣. 4. *expl.* L'Ecriture ne marque ici que ceux qui y demeurerent par sort: mais 1. *Paral.* 9. 2. elle marque aussi ceux qui y resterent de leur bonne volonté. *Synops.*

℣. 5. *Vulg.* filius Cholhoza. *Hebr.* filii Cholhoza. Itaque, filius, *pro* filii. *Sa.*

Ibid. *expl.* Silonites, parcequ'il étoit de la ville de Silo. *Vatab.*

soixante & huit, *tous hommes fort & courageux.*

7. Voici quels étoient les enfans de Benjamin : Sellum, fils de Mosollam, fils de Joed ‖, fils de Phadaïa, fils de Colaïa, fils de Masia, fils d'Ethéel, fils d'Isaïe. ;

8. Et après lui Gebbaï, Sellaï ; *faisant tous ensemble* neuf cens vingt-huit hommes :

9. Joel, fils de Zechri, étoit leur chef, & Judas, fils de Senua, avoit après lui l'intendance sur la ville.

ta octo viri fortes.

7. *Hi sunt autem filii Benjamin : Sellum filius Mosollam, filius Joed, filius Phadaia, filius Colaia, filius Masia, filius Etheel, filius Isaia,*

8. *& post eum Gebbai, Sellai, nonginti viginti octo,*

9 *& Joel filius Zechri præpositus eorum, & Judas filius Senua super civitatem secundus.*

§. 2. *Prêtres qui habitent la Ville.*

10. Ceux d'entre les prêtres *étoient*, Idaïa fils de Joarib, & Jachin,

11. Saraïa, fils d'Helcias, fils de Mosollam ‖, fils de Sadoc, fils de Merajoth, fils d'Achitob, *qui étoit* prince de la maison de Dieu ‖ ;

12. & leurs freres occupés aux fonctions du temple, *au nombre de* huit

10. *Et de sacerdotibus, Idaia filius Joarib, Jachin,*

11. *Saraia filius Helcia, filius Mosollam, filius Sadoc, filius Meraioth, filius Achitob princeps domûs Dei,*

12. *& fratres eorum facientes opera templi: octingenti viginti duo.*

✝. 7. *Vulg.* filius Joed. *Hebr.* filii Joed. Itaque, filius, *pro* filii.

✝. 11. *Vulg.* filius Mosollam. *Hebr.* filii. Itaque, filius, *pro* filii.

Ibid. *expl.* qui avoit l'intendance du Temple. Il n'étoit pas Grand-prêtre, car Eliasib possedoit cette dignité en ce tems là. *Synops.*

Et

Et Adaia filius Jeroham, filius Phelelia, filius Amsi, filius Zacharia, filius Pheshur, filius Melchia,

13. *& fratres ejus principes patrum: ducenti quadragintaduo. Et Amassai filius Azreel, filius Ahazi, filius Mosollamoth, filius Emmer,*

14. *& fratres eorum potentes nimis: centum viginti octo, & præpositus eorum Zabdiel filius potentium.*

15. *Et de Levitis Semeia filius Hasub, filius Azaricam, filius Hasabia, filius Boni,*

16. *& Sabathai & Jozabed, super omnia opera, quæ erant forinsecus in domo Dei, à principibus Levitarum.*

17. *Et Mathania filius Micha, filius Zebedei, filius Asaph,*

cens vingt-deux. Adaïa, aussi fils de Jeroham, fils de Phelelia ″, fils d'Amsi, fils de Zacharie, fils de Pheshur, fils de Melchias;

13. & ses freres les princes des familles, *faisant en tout* deux cens quarante-deux. Comme aussi Amassaï fils d'Azréel, fils ″ d'Ahazi, fils de Mosollamoth, fils d'Emmer,

14. & leurs freres, qui étoient des hommes trés-puissans, *au nombre de* cent vingt-huit. Leur chef étoit Zabdiel, l'un des grands & des puissans *d'Israel.*

15. Ceux d'entre les Levites *étoient* Semeïa fils d'Hasub, fils d'Azaricam, fils d Hasabia, fils de Boni,

16. & Sabathaï, & Jozabed intendans de tous les ouvrages qui se faisoient au-dehors pour la maison de Dieu, & princes des Levites ″.

17. Et Mathania fils de Micha, fils ″ de Zebedeï, fils d'Asaph, *qui étoit* le

ỳ. 12. *Vulg.* filius Phelelia. *Hebr.* filii. Itaque, filius, *pro* filii.

ỳ. 13. *Vulg.* filius. *Hebr.* filii. Itaque, filius, *pro* filii.

ỳ. 16. *autr.* & qui regardoient les princes des Levites. *Tirin.*

ỳ. 17. *Vulg.* filius. *Hebr.* filii.

chef de ceux qui chantoient les louanges du *Seigneur*, & qui publioient sa gloire dans la priere, & Becbecia, le second après lui d'entre ses freres, & Abda, fils de Samua, fils ″ de Galal, fils d'Idithum :

princeps ad laudandum & ad confitendum in oratione, & Becbecia secundus de fratribus ejus, & Abda filius Samua, filius Galal, filius Idithum :

§. 3. *Levites qui demeurent dans la Ville sainte.*

18. tous les Levites *qui demeurerent dans* la ville sainte, *étoient au nombre de* deux cens quatre-vingt quatre.

18. *omnes Levitæ in civitate sancta ducenti octoginta quatuor.*

19. Les portiers *étoient* Accub, Telmon, & leurs freres qui gardoient les portes *du temple*, *au nombre de* cent soixante & douze.

19. *Et janitores, Accub, Telmon, & fratres eorum, qui custodiebant ostia : centum septuaginta duo.*

20. Le reste *du peuple* d'Israel, & les *autres* prêtres & les Levites demeurerent dans toutes les villes de Juda, chacun dans son heritage.

20. *Et reliqui ex Israel sacerdotes & Levitæ in universis civitatibus Juda, unusquisque in possessione sua.*

21. Les Nathinéens demeurerent aussi dans Ophel ″ : & Siaha, & Gaspha étoient chefs des Nathinéens ″.

21. *Et Nathinæi, qui habitabant in Ophel, & Siaha, & Gaspha de Nathinæis.*

22. Le chef ″ établi sur les Levites qui demeu-

22. *Et episcopus Levitarum in Jeru-*

ỳ. 17. *expl.* Idem ut suprà.

ỳ. 21. *expl.* quartier de Jerusalem, dont il est parlé au chap. 3.

Ibid. *expl.* de Nathinæis. *Hebr.* super Nathinæos. *Vat.*

ỳ. 22. *expl.* episcopus, *i. e.* præpositus, præfectus, princeps, dux. *Synops.*

salem, Azzi filius Bani, filius Hasabiæ, filius Mathaniæ, filius Micha. De filiis Asaph, cantores in ministerio domûs Dei.

roient à Jerusalem, *étoit* Azzi, fils de Bani, fils ″ d'Hasabia, fils de Mathanias, fils de Micha. Des enfans d'Asaph, *il y avoit* des chantres occupés au ministere de la maison de Dieu.

23. *Præceptum quippe regis super eos erat, & ordo qui cantoribus per dies singulos,*

23. Car le roi ″ avoit prescrit tout ce qui les regardoit, & l'ordre qui devoit être observé tous les jours parmi les chantres ;

24. *& Phathahia filius Mesezebel, de filiis Zara filii Juda in manu regis, juxta omne verbum populi,*

24. & Phathahia fils de Mesezebel, des enfans de Zara fils de Juda, étoit commissaire du roi ″ pour toutes les affaires du peuple.

§. 4. *Lieux où les Juifs demeurent.*

25. *& in domibus per omnes regiones eorum. De filiis Juda habitaverunt in Cariatharbe & in filiabus ejus : & in Dibon, & in filiabus ejus : & in Cabseel, & in viculis ejus,*

25. Et pour ce qui est des *autres* demeures où ils s'établirent dans tout le payis : les enfans de Juda demeurerent dans Cariatharbé & dans ses dépendances : dans Dibon, & ses dépendances : dans Cabséel, & dans ses villages,

26. *& in Jesue,*

26. dans Jesué, dans

℣. 22. *Vulg.* filius. *Hebr.* filii. Itaque, filius, *pro* filii.

℣. 23. *expl.* Quelques-uns l'entendent d'Artaxercès, qui avoit ordonné à ses officiers de fournir aux Juifs tout ce qui seroit nécessaire pour le rétablissement du culte du Seigneur; d'autres de David, dont il est encore parlé au chap. suivant v. 24. qui avoit le premier établi l'ordre dans les fonctions des chantres & des autres ministres. *Menoch. Estius. Tirin.*

℣. 24. *expl.* mais au-dessous de Nehemias. *Synops.*

Molada, & dans Bethphaleth,

27. dans Haserſual, Berſabée & ſes dépendances,

28. dans Siceleg, dans Mochona & ſes dépendances,

29. dans Remmon, dans Saraa, dans Jerimuth,

30 dans Zanoa, dans Odollam, & dans leurs villages, dans Lachis & ſes dépendances, dans Azeca & ſes dépendances. Et ils demeurerent depuis ‖ Berſabée, juſqu'à la vallée d'Ennom.

31. Quant aux enfans de Benjamin, ils demeurerent depuis Geba, dans Mechmas, Haï, Bethel, & ſes dépendances;

32. *dans* Anathoth, Nob, Anania,

33. Aſor, Rama, Gethaïm,

34. Hadid, Seboïm, Neballat, Lod,

35. & *dans* Ono, la vallée des ouvriers ‖.

36. Et les Levites avoient leur demeure dans les partages de Juda & de Benjamin,

& in Molada, & in Bethphaleth,

27. & in Haserſual, & in Berſabee, & in filiabus ejus,

28. & in Siceleg, & in Mochona, & in filiabus ejus,

29. & in Remmon, & in Saraa, & in Jerimuth,

30. Zanoa, Odollam, & in villis earum, Lachis & regionibus ejus, & Azeca, & filiabus ejus. Et manſerunt in Berſabee uſque ad vallem Ennom.

31. Filii autem Benjamin, à Geba, Mechmas, & Hai, & Bethel, & filiabus ejus;

32. Anathoth, Nob, Anania,

33. Aſor, Rama, Gethaim,

34. Hadid, Seboim, & Neballat, Lod,

35. & Ono valle artificum.

36. Et de Levitis portiones Juda & Benjamin.

ỳ. 30. *Vulg.* in *Hebr.* à *Vatab.*

ỳ. 35. *expl.* nom propre de quelque lieu. *Vatab.*

CHAPITRE XII.

§. 1. *Prêtres qui revinrent de captivité.*

1. *Hi sunt autem sacerdotes & Levitæ, qui ascenderunt cum Zorobabel filio Salathiel, & Josue: Saraia, Jeremias, Esdras,*

2. *Amaria, Melluch, Hattus,*

3. *Sebenias, Rheum, Merimuth,*

4. *Addo, Genthon, Abia,*

5. *Miamin, Madia, Belga,*

6. *Semeia, & Joiarib, Idaia, Sellum, Amoc, Helcias,*

7. *Idaia. Isti principes sacerdotum, & fratres eorum, in diebus Josue.*

8. *Porrò Levitæ, Jesua, Bennui, Cedmihel, Sarebia, Juda, Mathanias, super hymnos ipsi & fratres eorum:*

1. Voici quels étoient les prêtres & les Levites qui monterent à *Jerusalem* avec Zorobabel fils de Salathiel, & avec Josué: Saraïa, Jeremie, Esdras,

2. Amarias, Melluch, Hattus,

3. Sebenias, Rheum, Merimuth,

4. Addo, Genthon, Abia,

5. Miamin, Madia, Belga,

6. Semeïa, & Joïarib, Idaïa, Sellum, Amoc, Helcias,

7. Idaïa. C'étoient-là les principaux d'entre les prêtres ″, qui furent avec leurs freres du tems de Josué ″.

8. Les Levites *étoient*, Jesua, Bennui, Cedmihel, Sarebia, Juda, Mathanias, qui présidoient avec leurs freres aux saints cantiques.

ỳ. 7. *expl.* les chefs des familles sacerdotales. 1. *Paral.* 24. *Synopf.*
Ibid. *expl.* grand pontife de ce tems-là. *Synopf.*



9. Becbecia & Hanni avec leurs freres étoient chacun appliqués à leur emploi ″.

10. Or Josué engendra Joacim, Joacim engendra Eliasib, Eliasib engendra Joïada,

11. Joiada engendra Jonathan, & Jonathan engendra Jeddoa.

12. Voici quels étoient du tems de Joacim les prêtres & les chefs des familles *sacerdotales* : Maraïa *l'étoit de celle* de Saraïa : Hananias *l'étoit de celle* de Jeremie :

13. Mosollam *l'étoit de celle* d'Esdras : Johanan *l'étoit de celle* d'Amarias ;

14. Jonathan l'étoit de celle de Milicho : Joseph l'étoit de celle de Sebenias :

15. Edna l'étoit de celle de Haram : Helci l'étoit de celle de Maraïoth :

16. Zacharie l'étoit de celle d'Adaïa : Mosollam l'étoit de celle de Genthon.

17. Zechri l'étoit de celle d'Abia : Phelti ″ l'é-

9. & Becbecia atque Hanni, & fratres eorum, unusquisque in officio suo.

10. Josue autem genuit Joacim, & Joacim genuit Eliasib, & Eliasib genuit Joiada.

11. & Joiada genuit Jonathan, & Jonathan genuit Jeddoa.

12. In diebus autem Joacim erant sacerdotes & principes familiarum : Saraia, Maraia : Jeremia, Hanania :

13. Esdra, Mosollam : Amaria, Johanan :

14. Milicho, Jonathan : Sebenia, Joseph :

15. Haram, Edna : Maraioth, Helci :

16. Adaia, Zacharia, Genthon, Mosollam :

17. Abia, Zechri : Miamin &

ỳ. 9. *expl.* s'acquittoient de leur ministere chacun en son tems & en son rang. *Synops.*

ỳ. 17. *expl.* celui-là étoit chef de deux classes, ou l'on a omis le nom de celui de la premiere. *Vatab.*

Moadia, Phelti : toit de celles de Miamin & de Moadia :

18. *Belga, Sammua, Semaia, Jonathan :* 18. Sammua l'étoit de celle de Belga : Jonathan l'étoit de celle de Semaia :

19. *Joiarib, Mathanai : Jodaia, Azzi :* 19. Mathanaï l'étoit de celle de Joïarib : Azzi l'étoit de celle de Jodaïa :

20. *Sellai, Celai : Amoc, Heber.* 20. Celaï l'étoit de celle de Sellaï : Heber l'étoit de celle d'Amoc.

21. *Helcia, Hasebia : Idaia, Nathanael.* 21. Hasebia l'étoit de celle d'Helcias : Nathanael l'étoit de celle d'Idaïa.

§. 2. *Levites qui revinrent de captivité.*

22. *Levitæ in diebus Eliasib, & Joiada, & Johanan, & Jeddoa, scripti principes familiarum, & sacerdotes in regno Darii Persæ.* 22. Quant aux Levites *qui étoient* du tems d'Eliasib, de Joïada, de Johanan, & de Jeddoa, les noms des chefs de familles & des prêtres ont été décrits " sous le regne de Darius " roi de Perse.

23. *Filii Levi principes familiarum, scripti in libro verborum dierum, & usque ad dies Jonathan, filii Eliasib.* 23. Les chefs des familles des enfans de Levi ont été écrits dans le livre des annales ", jusqu'au tems de Jonathan fils d'Eliasib.

24. *Et principes Le-* 24. Or les chefs des Le-

℣. 22. *expl.* Ils furent écrits chacun par son nom dans les livres de leurs généalogies.

Ibid. *expl.* C'est Darius Nothus fils d'Artaxercès Longuemain. Car comment Nehemie auroit-il pû vivre jusqu'au tems de Darius Codomanus ? *Bibl. Vitr.*

℣. 23. *expl.* des annales des pontifes des Juifs, qui étoient écrites avec un grand soin, selon Joseph, & même selon les Paralipomenes, qui y renvoyent souvent. *Tirin.*

vites *étoient* Hasebia, Serebia, & Josué fils de Cedmihel; & leurs freres, qui devoient chacun en leur rang chanter les louanges & relever la grandeur de Dieu, suivant l'ordre prescrit par David l'homme de Dieu, & observer également chacun à son tour *tous les devoirs de leur ministere.*

vitarum, Hasebia, Serebia, & Josue filius Cedmihel: & fratres eorum per vices suas, ut laudarent & confiterentur juxta præceptum David viri Dei, & observarent equè per ordinem.

25. Mathania, Bechecia, Obedia, Mosollam, Telmon, Accub étoient les gardes des portes, & des vestibules de devant les portes *du temple.*

25. *Mathania, & Becbecia, Obedia, Mosollam, Telmon, Accub, custodes portarum & vestibulorum ante portas.*

26. Ceux-là étoient du tems de Joacim fils de Josué, fils de Josedec, & du tems de Nehemias gouverneur *de la province*, & d'Esdras prêtre & docteur de la loi.

26. *Hi in diebus Joacim filii Josue, filii Josedec, & in diebus Nehemiæ ducis, & Esdræ sacerdotis scribæque.*

§. 3. *Dédicace des murs de Jerusalem.*

27. Au tems de la dedicace du mur ‖ de Jerusalem, on rechercha les Levites dans tous les lieux où ils demeuroient, pour

27. *In dedicatione autem muri Jerusalem, requisierunt Levitas de omnibus locis suis, ut adduce-*

ỽ. 27. *expl.* Quoique la dédicace ne convînt proprement qu'au temple : néanmoins parceque la ville de Jerusalem étoit destinée non seulement pour la sureté des Juifs, mais encore pour la conservation du culte sacré de la religion dans le temple qui étoit dans son enceinte, & qu'elle étoit à cause de cela nommée très-justement *la ville sainte* : c'est-pourquoi on crut devoir faire une dédicace solennelle de ses murailles. *Estius.*

vent eos in Jerusalem, & facerent dedicationem & lætitiam in actione gratiarum, & cantico, & in cymbalis, psalteriis & citharis.

28. *Congregati sunt autem filii cantorum de campestribus circa Jerusalem, & de villis Nethuphati,*

29. *& de domo Galgal, & de regionibus Geba & Azmaveth: quoniam villas ædificaverunt sibi cantores in circuitu Jerusalem.*

30. *& mundati sunt sacerdotes & Levitæ, & mundaverunt populum, & portas, & murum.*

31. *Ascendere autem feci principes Juda super murum, & statui duos magnos choros laudantium. Et ierunt ad dexteram*

les faire venir à Jerusalem, afin qu'ils fissent cette dedicace avec joie & action de graces, en chantant des cantiques, & en jouant des tymbales, des lyres, & des harpes ″.

28. Les enfans des chantres ″ s'assemblerent donc de la campagne des environs de Jerusalem, & des villages de Nethuphati,

29. & de la maison de Galgal, & des cantons de Geba & d'Azmaveth; parceque les chantres s'étoient bâti des villages ″ tout-autour de Jerusalem.

30. Et les prêtres s'étant purifiés avec les Levites, ils purifierent le peuple, les portes & les murailles *de la ville.*

31. Quant aux princes de Juda je les fis monter sur la muraille, & j'établis deux grands chœurs *de chantres* qui chantoient les louanges *du Seigneur.*

ÿ. 27. *expl.* Un Interprete assure que cette dédicace ne se fit que deux ans & demi après que les murs eurent été rétablis selon Joseph. *l.* 11. *Antiq. c.* 5. pendant lequel tems on acheva les réparations de la ville. Il remarque aussi, que c'est du tems de cette solennité qu'on doit commencer à compter les soixante & dix semaines de Daniel, *chap.* 9. 25. *T. rin.*

ÿ. 28. *autr.* les chantres.

ÿ. 29. *autr.* des métairies, ou maisons de campagne.

Ils ″ marcherent à main droite sur le mur ″, vers la porte du fumier.

super murum ad portam sterquilinii.

32. Osaias marcha après eux, & la moitié des princes de Juda,

32. Et ivit post eos Osaias, & media pars principum Juda,

33. & Azarias, Esdras, Mosollam, Juda, Benjamin, Semeia, & Jeremie.

33. & Azarias, Esdras & Mosollam, Judas, & Benjamin, & Semeia, & Jeremias.

34. Et des enfans des prêtres ″ *suivoient* avec leurs trompettes, Zacharie fils de Jonathan, fils ″ de Semeia, fils de Mathanias, fils de Michaïa, fils de Zechur, fils d'Asaph;

34. Et de filiis sacerdotum in tubis. Zacharias filius Jonathan, filius Semeia, filius Mathania, filius Michaia, filius Zechur, filius Asaph;

35. & ses freres, Semeïa, Azaréel, Malalaï, Galalaï, Maaï, Nathanael, Judas, & Hanani, avec les instrumens ordonnés par David l'homme de Dieu, pour chanter les *saints* cantiques: & Esdras docteur de la loi étoit devant eux à la porte de la fontaine.

35. & fratres ejus Semeia, & Azareel, Malalai, Galalai, Maai, Nathanael, & Judas, & Hanani, in vasis canticis David viri Dei: & Esdras scriba ante eos in porta fontis.

36. Ils monterent à leur opposite ″ sur les degrés de la ville de David ″, à l'en-

36. Et contra eos ascenderunt in gradibus civitatis David, in as-

ỳ. 31. *expl.* le premier chœur. *Vatab.*
Ibid. *autr.* le long du mur.
ỳ. 34. *autr.* des prêtres.
Ibid. *Vulg.* filius. *Hebr.* filii. Itaque, filius, *pro* filii.
ỳ. 36. *expl.* à l'opposite de l'autre chœur dont il va parler. *è regione aliorum.* Synopſ.
Ibid. *expl.* mont de Sion. *Vatab.*

censu muri super domum David, & usque ad portam aquarum ad orientem.

droit où le mur s'éleve au-dessus de la maison de David ‖, & jusqu'à la porte des eaux vers l'orient.

37. Et chorus secundus gratias referentium ibat ex adverso, & ego post eum, & media pars populi super murum & super turrim furnorum, & usque ad murum latissimum,

37. Le second chœur de ceux qui rendoient graces *à Dieu*, marchoit à l'opposite ; & je le suivois avec la moitié du peuple sur le mur ‖, & sur la tour des fourneaux, jusqu'à l'endroit où le mur est le plus large,

38. & super portam Ephraim, & super portam antiquam, & super portam piscium & turrim Hananeel, & turrim Emath, & usque ad portam gregis : & steterunt in porta custodiæ,

38. & sur la porte d'Ephraïm, & sur la porte ancienne, & sur la porte des poissons, & sur la tour d'Hananéel, & sur la tour d'Emath, & jusqu'à la porte du troupeau : & ils ‖ s'arrêterent à la porte de la prison ‖.

§. 4. *Sacrifices offerts dans la dédicace des murs.*

39. steteruntque duo chori laudantium in domo Dei, & ego, & dimidia pars magistratuum mecum.

39. Et les deux chœurs de ceux qui chantoient les louanges du Seigneur, s'arrêterent *vis-à-vis l'un de l'autre*, devant la maison de Dieu ‖, aussi-bien que moi, & la moitié des magistrats *qui étoient* avec moi.

ỽ. 35. *expl.* in ascensu muri, *i. e.* ascendentes in murum qui imminet habitationi Davidis. *Synops.*

ỽ. 37. *autr.* le long du mur.

ỽ. 38. *expl.* ceux qui formoient le second cœur. *Vatab.* Ibid. *autr.* de la sentinelle.

ỽ. 39. *expl.* dans le parvis devant le temple. *Synops.*

40. Les prêtres aussi, savoir, Eliachim, Maasia, Miamin, Michea, Elioenaï, Zacharie, & Hanania, avec leurs trompettes,

41. & Maasia, Semeïa, Eleazar, Azzi, Johanan, Melchia, Elam, & Ezer. Et les chantres firent retentir bien haut leur voix en chantant, avec Jezraïa qui étoit leur chef.

42. Ils immolerent en ce jour-là de grandes victimes ‖ dans des transports de joie : car Dieu les avoit remplis d'une joie très-grande. Leurs femmes mêmes & leurs enfans se réjouirent comme eux: & la joie de Jerusalem se fit entendre fort loin.

43. On choisit aussi ce jour-là entre les prêtres & les Levites, des hommes pour les établir sur les chambres du trésor, afin que les principaux de la ville se servissent d'eux pour recevoir avec de dignes actions de graces, & renfermer dans ces chambres les offrandes de liqueurs, les prémices, & les dîmes : car Juda étoit dans

40. Et sacerdotes, Eliacim, Maasia, Miamin, Michea, Elioënai, Zacharia, Hanania in tubis,

41. & Maasia, & Semeia, & Eleazar, & Azzi, & Johanan, & Melchia, & Ælam, & Ezer. Et clarè cecinerunt cantores & Jezraia præpositus:

42. & immolaverunt in die illa victimas magnas, & lætati sunt: Deus enim lætificaverat eos lætitiâ magnâ: sed & uxores eorum & liberi gavisi sunt, & audita est lætitia Jerusalem procul.

43. Recensuerunt quoque in die illa viros super gazophylacia thesauri ad libamina, & ad primitias, & ad decimas, ut introferrent per eos principes civitatis in decore gratiarum actionis, sacerdotes & Levitas: quia lætificatus est Juda in sacerdoti-

℣. 42. *expl.* des bœufs, les plus grandes des victimes. *autr.* un grand nombre de victimes. *Synops.*

bus & Levitis astantibus.

une grande joie de voir les prêtres & les Levites ainsi rassemblés.

44. *Et * custodierunt observationem Dei sui, & observationem expiationis, & cantores, & janitores juxta præceptum David & Salomonis filii ejus;*

44. Car ils observerent l'ordonnance de leur Dieu, & celle de l'expiation, & de même les chantres & les portiers, suivant ce qui avoit été prescrit par David & par Salomon son fils;

45. *quia in diebus David & Asaph ab exordio erant principes constituti cantorum, in carmine laudantium & confitentium Deo.*

45. parceque dès le commencement, au tems de David & d'Asaph, il y eut des chefs établis sur les chantres, qui louoient Dieu par de *saints* cantiques, & qui chantoient des hymnes à sa gloire.

46. *Et omnis Israel, in diebus Zorobabel, & in diebus Nehemiæ, dabant partes cantoribus & janitoribus per dies singulos, & sanctificabant Levitas: & Levitæ sanctificabant filios Aaron.*

46. Tout le peuple d'Israel eut soin du tems de Zorobabel & du tems de Nehemias, de donner aux chantres & aux portiers leur portion chaque jour. Ils donnoient aussi aux Levites ce qui leur étoit dû des choses saintes ″. Et les Levites donnoient de même aux enfans d'Aaron la part sainte qui leur étoit destinée ″.

℣. 44. * *expl.* &, idem valet quòd, quia. Sic sæpè ponitur in scriptura. *Synops.*

℣. 46. lettr. *sanctificabant Levitas.* Cela signifie ici, qu'on donnoit aux Levites des choses consacrées à Dieu, telles qu'étoient les dîmes. *Vatab.*

Ibid. *expl.* La dixiéme partie de la dîme. *Vatab.*



CHAPITRE XIII.

§. 1. *Lecture de la Loi.*

Deut. 23. 3.

1. EN ce jour-là" on fit la lecture d'un volume de Moïse devant le peuple : & on y trouva écrit : Que les Ammonites & les Moabites ne doivent jamais entrer dans l'Eglise de Dieu " ;

1. *IN die autem illo lectum est in volumine Moysi audiente populo : & inventum est scriptum in eo, quòd non debeant introire Ammonites & Moabites in ecclesiam Dei usque in æternum :*

2. parcequ'ils ne vinrent point au-devant des enfans d'Israel avec du pain & de l'eau, & qu'ils corrompirent par argent Balaam, pour les maudire : mais notre Dieu changea en benediction, les maledictions *que Balaam vouloit nous donner.*

2. *eò quòd non occurrerint filiis Israel cum pane & aqua : & conduxerint adversum eos Balaam, ad maledicendum eis : & convertit Deus noster maledictionem in benedictionem.*

3. Lors donc qu'ils eurent entendu ces paroles de la loi, ils separerent d'Israel tous les étrangers.

3. *Factum est autem, cùm audissent legem, separaverunt omnem alienigenam ab Israel.*

4. Le pontife Eliasib fut chargé de cette affai-

4. *Et super hoc erat Eliasib sacerdos,*

℣. 1. *autr.* en ce tems-là. C'est-à-dire, depuis que Nehemie avoit fait un voyage vers le roi de Perse.

Ibid. *expl.* être admis aux emplois, ou à contracter alliance par le mariage avec les Israélites : quoiqu'on les reçût à professer la religion du vrai Dieu. *Voy. Deut.* 23. 3.

qui fuerat præpositus in gazophylacio domûs Dei nostri, & proximus Tobiæ.

5. Fecit ergo sibi gazophylacium grande, & ibi erant ante eum reponentes munera, & thus, & vasa, & decimam frumenti, vini, & olei, partes Levitarum, & cantorum, & janitorum, & primitias sacerdotales.

6. In omnibus autem his non fuit in Jerusalem, quia anno trigesimo secundo Artaxerxis regis Babylonis veni ad regem, & in fine dierum rogavi regem.

7. Et veni in Jerusalem, & intellexi malum, quod fecerat Eliasib Tobiæ, ut faceret ei thesaurum

re. Il avoit eu l'intendance du trésor de la maison de notre Dieu ″, & il étoit allié de Tobie ″.

5. Or il lui avoit fait ″ une grande chambre dans le lieu du trésor, où l'on portoit devant lui les présens, l'encens, les vases, les dîmes du blé, du vin, & de l'huile; la part des Levites, des chantres, & des portiers, & les prémices qu'on offroit aux prêtres.

6. pendant tout ce tems-là je n'étois point à Jerusalem; parceque la trente-deuxiéme année du regne d'Artaxercès roi de Babylone, je l'étois allé retrouver, & j'obtins enfin ″ mon congé du roi.

7. Etant revenu à Jerusalem je reconnus le mal qu'Eliasib avoit fait en la personne ″ de Tobie, de lui faire un trésor

℣. 4. *Hebr. & Sept.* avant cela le pontife Eliasib avoit été établi intendant du trésor, &c. *Vatab.*

Ibid. *expl.* hic erat toparcha Ammonitarum. *Vid supr.* 2. 10.

℣. 5. *expl.* fecit sibi; *i. e.* fecerat ei; scilicet Tobiæ. *Synops.*

℣. 6. *lettr.* in fine dierum, *suppl.* meorum, *i. e.* vers la fin de ma vie. *Bibl. Vitr.* Ibid. *lettr.* je priai le roi.

℣. 7. *autr.* en faveur.

dans le vestibule de la maison de Dieu.

8. Le mal me parut extrémement grand. C'est-pourquoi je jettai les meubles de la maison de Tobie hors du trésor ;

9. & je donnai ordre qu'on purifiât le trésor, ce qui fut fait ; & j'y rapportai les vases de la maison de Dieu, le sacrifice [a], & l'encens.

§. 2. *Nehemie corrige plusieurs desordres.*

10. Je reconnus aussi que la part des Levites ne leur avoit point été donnée ; & que chacun d'eux, des chantres, & de ceux qui servoient au temple s'en étoit fui & retiré en son payis [b].

11. Alors je parlai avec force aux magistrats [c], & je leur dis : Pourquoi avons-nous abandonné la maison de Dieu ? Après cela je rassemblai les Levites, & je les fis demeurer chacun dans les fonctions de son ministere.

in vestibulis domûs Dei.

8. Et malum mihi visum est valdè. Et projeci vasa domûs Tobiæ foras de gazophylacio :

9. præcepique & emundaverunt gazophylacia : & retuli ibi vasa domûs Dei, sacrificium, & thus.

10. Et cognovi quòd partes Levitarum non fuissent datæ : & fugisset unusquisque in regionem suam de Levitis, & cantoribus, & de his qui ministrabant :

11. & egi causam adversus magistratus, & dixi : Quare dereliquimus domum Dei? Et congregavi eos, & feci stare in stationibus suis.

[a] ℣. 9. *expl.* les choses qui étoient destinées à être offertes en sacrifice. *Tirin.*

[b] ℣. 10. *expl.* pour y gagner leur vie, en travaillant à la campagne. *Synops.*

[c] ℣. 11. *expl.* pour les reprendre, de ce que par leur lâcheté ils avoient laissé établir un si grand désordre. *Synops.*

12. *Et omnis Juda apportabat decimam frumenti, vini, & olei, in horrea.*

12. Tout Juda apportoit dans les greniers les dîmes du blé, du vin & de l'huile.

13. *Et constituimus super horrea Selemiam sacerdotem, & Sadoc scribam, & Phadaiam de Levitis, & juxta eos Hanan filium Zachur, filium Mathaniæ: quoniam fideles comprobati sunt, & ipsis credita sunt partes fratrum suorum.*

13. Et nous établîmes, pour avoir soin des greniers, Selemias prêtre, Sadoc docteur de la loi, & Phadaias d'entre les Levites; & avec eux Hanan fils de Zachur, fils de Mathanias, parcequ'ils avoient été reconnus fideles: & la part de leurs freres leur fut confiée.

14. *Memento mei, Deus meus, pro hoc, & ne deleas miserationes meas, quas feci in domo Dei mei, & in caremoniis ejus.* ¹

14. Souvenez-vous de moi, *Seigneur* mon Dieu, pour ces choses, & n'effacez pas de votre souvenir les bonnes œuvres que j'ai faites " dans la maison de mon Dieu, & à l'égard de ses cérémonies.

§. 3. *Nehemie fait observer le Sabbat.*

15. *In diebus illis vidi in Juda calcantes torcularia in sabbato, portantes acervos, & onerantes super asinos vinum, & uvas, & ficus, & omne onus, & inferentes in Jerusalem*

15. En ce tems-là, je vis des gens en Juda, qui fouloient le pressoir au jour du sabbat, qui portoient des gerbes, & qui mettoient sur des ânes du vin, des raisins, des figues, & toutes sortes de charges, & les

ỷ. 14. *lettr.* miserationes, *i. e.* beneficia. *Emm.*

apportoient à Jerusalem au jour du sabbat. Et je leur ordonnai expressément de ne plus rien vendre que dans un jour où il étoit permis de vendre.

die sabbati. Et contestatus sum, ut in die quâ vendere liceret, venderent.

16. Les Tyriens aussi demeuroient dans la ville, & y portoient du poisson, & toutes sortes de choses à vendre, & les vendoient dans Jerusalem aux enfans de Juda les jours du sabbat :

16. *Et Tyrii habitaverunt in ea, inferentes pisces, & omnia venalia : & vendebant in sabbatis filiis Juda in Jerusalem :*

17. C'estpourquoi j'en fis des reproches aux premiers de Juda, & je leur dis : Quel est ce desordre que vous faites, & pourquoi profanez-vous le jour du sabbat ?

17. *& objurgavi optimates Juda, & dixi eis : Quæ est hæc res mala, quam vos facitis, & profanatis diem sabbati ?*

18. N'est-ce pas ainsi qu'ont agi nos peres, & que notre Dieu a fait tomber ensuite sur nous & sur cette ville tous les maux que vous voyez? Et après cela vous attirez encore sa colere sur Israel en violant le sabbat.

18. *Numquid non hæc fecerunt patres nostri, & adduxit Deus noster super nos omne malum hoc, & super civitatem hanc ? Et vos additis iracundiam super Israel violando sabbatum.*

19. Lors donc que les portes de Jerusalem commençoient à être en repos * au jour du sab-

19. *Factum est autem, cùm quievissent portæ Jerusalem in die sabbati, dixi :*

✝. 19. *expl.* lorsqu'on cessoit d'y entrer & d'en sortir,

& clauserunt januas, & præcepi ut non aperirent eas usque post sabbatum : & de pueris meis constitui super portas ut nullus inferret onus in die sabbati.

bat ", je commandai qu'on les fermât, & qu'on ne les ouvrît point, jusqu'après le jour du sabbat : & j'ordonnai à quelques-uns de mes gens de se tenir aux portes, afin que personne ne fît entrer aucun fardeau au jour du sabbat.

20. *Et manserunt negotiatores & vendentes universa venalia, foris Jerusalem semel & bis.*

20. Et les marchands, & ceux qui portoient toutes sortes de choses à vendre, demeurerent une fois ou deux hors de Jerusalem.

21. *Et contestatus sum eos, & dixi eis : Quare manetis ex adverso muri? Si secundò hoc feceritis, manum mittam in vos. Itaque ex tempore illo non venerunt in sabbato.*

21. Et ensuite je leur fis cette declaration, & leur dis : Pourquoi demeurez-vous *ainsi* près des murailles " ? Si cela vous arrive encore une fois, je vous en ferai punir. Depuis ce tems-là ils ne vinrent plus aux jours du sabbat.

22. *Dixi quoque Levitis ut mundarentur, & venirent ad custodiendas portas, &*

22. J'ordonnai aussi aux Levites de se purifier, & de venir garder les portes ", & de san-

i. e. au soir, qui étoit le commencement du sabbat : ce qui est marqué dans l'Hebreu. *Synops.*

℣. 19. *expl.* au commencement du sabbat, *i. e.* le soir du Vendredi. *Synops.*

℣. 21. *expl.* étant un sujet de tentation aux Juifs, à qui la vûe de vos marchandises excite le desir d'acheter. *Estius.*

℣. 22. *expl.* Nehemie fait garder les portes par les Levites, afin que le respect qu'on avoit pour eux empêchât



ctifier le jour du sabbat. Souvenez-vous de moi, ô mon Dieu, pour ces choses, & pardonnez-moi selon la multitude de vos misericordes.

sanctificandum diem sabbati: & pro hoc ergo memento mei, Deus meus, & parce mihi secundùm multitudinem miserationum tuarum.

§. 4. *Autres déreglement que Nehemie corrige.*

23. En ce même-tems je vis des Juifs qui épousoient ʺ des femmes d'Azot, d'Ammon, & de Moab;

23. *Sed & in diebus illis vidi Judæos ducentes uxores Azotidas, Ammonitidas, & Moabitidas,*

24. & leurs enfans parloient à demi la langue d'Azot, & ne pouvoient parler Juif, & leur langage tenoit de la langue de ces deux peuples.

24. *Et filii eorum ex media parte loquebantur Azoticè, & nesciebant loqui Judaicè, & loquebantur juxta linguam populi & populi.*

25. Je les repris donc fortement, & leur donnai ma malediction. J'en battis quelques-uns ʺ: je leur fis raser les cheveux; je leur fis jurer devant Dieu qu'ils ne donneroient point leurs filles aux fils des étrangers, & qu'ils ne prendroient point de leurs filles pour les épouser eux-mêmes, ou pour les donner à leurs fils, & je leur dis:

25. *Et objurgavi eos, & maledixi. Et cecidi ex eis viros, & decalvavi eos, & adjuravi in Deo, ut non darent filias suas filiis eorum, & non acciperent de filiabus eorum filiis suis, & sibimetipsis, dicens:*

de les ouvrir, ou de rien apporter dans la ville contre la sanctification du sabbat. *Menoch.*

ỹ. 23. *i. e.* qui avoient épousé. *Menoch.*

ỹ. 25. *expl.* suivant l'ordonnance de la loi. *Deut.* 25. 2.

26. *Numquid non in hujusmodi re peccavit Salomon rex Israel? Et certè in gentibus multis non erat rex similis ei, & dilectus Deo suo erat, & posuit eum Deus regem super omnem Israel: & ipsum ergo duxerunt ad peccatum mulieres alienigenæ.*

26. N'est-ce pas ainsi que pecha Salomon roi d'Israel ? Cependant il n'y avoit point de roi qui pût l'égaler dans tous les peuples. Il étoit aimé de son Dieu, & Dieu l'avoit établi roi sur tout Israel : & après cela néanmoins, des femmes étrangeres le firent tomber dans le peché.

27. *Numquid & nos inobedientes faciemus omne malum grande hoc, ut prævaricemur in Deo nostro, & ducamus uxores peregrinas?*

27. Serons-nous donc aussi nous-mêmes desobéissans, & nous rendrons-nous coupables d'un si grand crime ; & violerons-nous la loi de notre Dieu en épousant des femmes étrangeres ?

28. *De filiis autem Joiadæ filii Eliasib sacerdotis magni, gener erat Sanaballat Horonites, quem fugavi à me.*

28. Or entre les fils de Joïada fils d'Eliasib grand-prêtre, il y en avoit un qui étoit gendre de Sanaballat Horonite ‖ ; & je le chassai ‖.

29. *Recordare, Domine Deus meus, adversum eos qui polluunt sacerdotium, usque sacerdotale & Leviticum:*

29. Seigneur mon Dieu, souvenez-vous dans votre indignation de ceux qui violent le sacerdoce ; & la loi des prêtres & des Levites.

30. *Igitur mundavi eos ab omnibus*

30. Je les purifiai donc de toutes les *fem-*

ỳ. 28. *expl.* gouverneur des Moabites. *ch.* 2. 10.
Ibid. *expl.* de Jerusalem. *Synops.*



mes étrangeres, & j'établis les prêtres & les Levites chacun dans son ordre, & dans son ministere :

31. & pour présider à l'offrande des bois ‖ qui se devoit faire dans les tems marqués, & *à l'offrande* des prémices. O mon Dieu, souvenez-vous de moi, pour me faire misericorde. Amen.

alienigenis, & constitui ordines sacerdotum & Levitarum, unumquemque in ministerio suo :

31. *& in oblatione lignorum in temporibus constitutis, & in primitivis : memento mei, Deus meus, in bonum. Amen.*

℣. 31. *expl.* les bois destinés à entretenir le feu qui brûloit perpétuellement sur l'autel. *Vatab.* Un autre Interprete croit que cela signifie, que Nehemie fit observer ce qui avoit été ordonné auparavant *ch.* 10. 34. & 35. En mémoire de quoi Joseph assure qu'on avoit établi une fête nommée Xilophorion, l. 2. *de bell. Jud. Grot.*

Fin du second Livre d'Esdras.



PREFACE
DE S. JEROME
SUR
TOBIE.

A CHROMACE ET HELIODORE. *

JE ne ſuis pas peu ſurpris des inſtances que vous me faites pour m'obliger à traduire du Chaldéen le Livre de Tobie, que les Hebreux n'ont point mis dans le Canon des Ecritures, & qu'ils ont rejetté comme apocryphe [a], en cela j'ai ſuivi votre inclination plutôt que la mienne ; car les Juifs ſe plai-

* *Voyez la nouvelle édition tom. 1. p. 1158.*

a *expl.* C'eſt-à-dire, non compris dans leur canon ; car ici ce mot d'apocryphe, comme on l'a remarqué dans l'argument qui eſt à la tête des Livres apocryphes qui ſont dans ce volume, ne ſignifie pas être abſolument rejetté comme faux, ſuppoſé & rempli d'erreurs & de fables. Voyez auſſi ce qu'on a dit dans la note k *p.* 269. ſur le Prologue ſurnommé *Galeatus*, ou ce Pere met ce Livre hors du rang des agiographes, & du nombre des agiographes.

gnent, que contre l'autorité de leur Canon, l'on donne aux Latins pour authentiques des Livres qu'ils rejettent : cependant j'ai mieux aimé leur déplaire que de ne pas obéir à des Evêques [b]; je me suis acquitté de ce travail comme j'ai pu; & parceque le Chaldéen a beaucoup de rapport avec l'Hebreu, je me suis servi d'un homme qui parle très-bien l'une & l'autre langue, & j'ai employé une journée entiere à faire écrire [c] en latin ce qu'il m'expliquoit en hebreu. Si j'apprens que j'aye rempli votre attente, & que cet ouvrage vous soit agreable, je regarderai la part que vous voudrez bien m'accorder dans vos prieres comme la plus grande récompense que j'en pouvois attendre.

b *expl.* Chromace & Heliodore : le premier étoit Evêque d'Aquilée, saint Jerôme l'avoit connu dans un voyage qu'il fit vers l'an 37·. le second étoit Evêque d'Altino, ville assez proche des Isles de la Dalmatie.

c *autr.* à dicter en latin à un Scribe.

TOBIE.

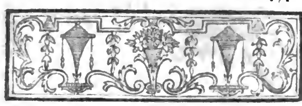
TOBIE.

Ce Livre contient d'excellens exemples de piété, de foi, de patience dans les maux, de justice, de charité envers le prochain, de chasteté & de continence dans le mariage, de détachement des biens & des grandeurs de ce monde, & de l'éducation qu'un pere fidelle doit à ses enfans ; & TOBIE *dont on décrit ici uniquement l'histoire, & qui a donné le nom à ce Livre, est proposé ici comme un modelle parfait de toutes les vertus. Le Seigneur éprouva sa fidelité par diverses tribulations ; il fut emmené captif à Ninive avec sa femme & son fils par Salmanasar Roi d'Assyrie, lorsque ce Prince prit Samarie, & qu'il ruina le Royaume d'Israel & des dix tribus ; ce qui arriva la neuviéme année d'Osée Roi d'Israel, & la sixiéme d'Ezechias Roi de Juda, l'an du monde* 3283. *Tobie fut d'abord très-bien traité par Sennacherib, comme l'insinue le texte grec ; mais ensuite il encourut sa disgrace par sa piété envers les morts ausquels il s'appliqua toujours de donner la sépulture malgré ses défenses. Agé de* 56. *ans il perdit la vûe ; mais Dieu la lui rendit miraculeusement quatre ans après,* chap. 14. v. 2. & 3. *Il laissa dans son fils une posterité nombreuse, &*

prédit avant sa mort la ruine de Ninive. Il mourut âgé de 102. ans.

On croit que cette histoire a été écrite par les deux Tobies, pere & fils, selon qu'ils en avoient reçu l'ordre de l'Ange Raphael ch. 12. v. 20. *selon que porte l'Hebreu, le Syriaque & le grec, ils y parlent même toujours en premiere personne. Ce Livre a d'abord été écrit en Chaldéen langue du payis, où demeurerent les deux Tobies pendant leur captivité; & c'est sur ce texte, que nous n'avons plus, que saint Jerôme l'a traduit à la priere des Evêques Chromatius & Heliodore, mais avec le secours d'un Interprete.*

Les Juifs n'ont pas mis ce Livre dans leur Canon, mais ils n'ont pas laissé de l'estimer beaucoup, & d'en croire l'histoire très-véritable; & l'Eglise l'a compris au nombre de ses Livres Canoniques, qu'elle regarde comme inspirés & dictés par le Saint-Esprit.



TOBIE.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Fidelité de Tobie à garder la Loi.*

1. *Tobias ex tribu & civitate Nephthali (quæ est in superioribus Galilææ supra Naasson, post viam quæ ducit ad occidentem, in sinistro habens civitatem Sephet)*

1. Tobie de la tribu [a] & de la ville de Nephthali, qui est dans la haute Galilée au-dessus de Naasson, derriere le chemin qui mene vers l'occident, ayant à sa gauche la ville de Sephet,

L'an du monde 3283. Avant J. C. 721. L'âge de Tobie 44.

2. *cùm captus esset in diebus Salmanasar regis Assyriorum, in captivitate tamen positus, viam veritatis non deseruit :*

2. fut emmené captif du tems de Salmanasar roi des Assyriens [b]; & dans sa captivité même il n'abandonna point la voie de la verité [c]:

3. *ita ut omnia,*

3. ensorte qu'il distri-

℣. 1. Dans le grec depuis le 2. verset, c'est Tobie qui fait lui-même son histoire jusqu'à la fin du 3. chap. L'histoire est ensuite en la troisiéme personne, comme au latin.

℣. 2. Voyez 4. *Reg.* 17. 3. & 18. 9.

Ibid. *expl.* Le commerce des idolâtres n'altera point la pureté de sa foi & de sa religion : & il supporta avec une humble patience toutes les peines de son exil. *Ambr. in Tob. c.* 1.

buoit tous les jours ce qu'il pouvoit avoir à ceux de sa nation ses freres, qui étoient captifs avec lui.

quæ habere poterat, quotidie concaptivis fratribus, qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. Et quoiqu'il fût le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali", il ne fit néanmoins rien paroître dans *toutes* ses actions qui tînt de l'enfance.

4. *Cùmque esset junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile gessit in opere.*

5. Enfin lorsque tous alloient *adorer* les veaux d'or que Jeroboam roi d'Israel avoit faits, il fuyoit seul " la compagnie de tous *les autres*;

3. Reg. 12. 28.

5. *Denique cùm irent omnes ad vitulos aureos, quos Jeroboam fecerat rex Israel, hic solus fugiebat consortia omnium,*

6. & il alloit à Jerusalem au temple du Seigneur, où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Israel, offrant fidellement les prémices & les dîmes de tous ses biens:

6. *sed pergebat in Jerusalem ad templum Domini, & ibi adorabat Dominum Deum Israel, omnia primitiva sua, & decimas suas fideliter offerens;*

7. & la troisiéme année il distribuoit aux proselytes & aux étrangers *ce qu'il avoit mis à part de* toute sa dîme ".

7. *ita ut in tertio anno proselytis & advenis ministraret omnem decimationem.*

℣. 4. *le grec ajoute:* Lorsque toute la tribu de Nephthali s'étoit retirée du culte de Dieu. *Sa.* Ce qui doit s'entendre du tems avant la captivité, lorsque Tobie étoit encore dans sa plus grande jeunesse. *Menoch.*

℣. 5. *expl.* presque seul. *Menoch.*

℣. 7. *expl.* Il y avoit trois sortes de dîmes. La premiere qu'on donnoit aux Levites, *Num.* 18. 24. La seconde qui se payoit tous les ans, & servoit pour manger devant le Seigneur avec les Levites, *Deut.* 14. 26. La troisiéme étoit

8. *Hæc & his similia secundùm legem Dei puerulus observabat.*

8. Il observoit ces choses & d'autres semblables conformément à la loi de Dieu, lorsqu'il n'étoit encore qu'un enfant.

§. 2. *Soin que Tobie prend de l'éducation de son fils.*

9. *Cùm vero factus esset vir, accepit uxorem Annam de tribu sua, genuitque ex ea filium, nomen suum imponens ei,*

9. Mais lorsqu'il fut devenu homme, il épousa une femme de sa tribu, nommée Anne, & en eut un fils, auquel il donna son nom;

10. *quem ab infantia timere Deum docuit, & abstinere ab omni peccato.*

10. & il lui apprit dès son enfance à craindre Dieu, & à s'abstenir de tout peché.

11. *Igitur, cùm per captivitatem devenisset cum uxore sua, & filio, in civitatem Niniven cum omni tribu sua,*

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec sa femme, son fils & toute sa tribu, il fut arrivé dans la ville de Ninive ";

12. *(cùm omnes ederent ex cibis gentilium) iste custodivit animam suam, & nunquam contaminatus est in escis eorum.*

12. quoique tous *les autres* mangeassent des viandes des gentils ", il conserva néanmoins son ame *pure*, & il ne se souilla jamais par leurs viandes.

13. *Et quoniam me-*

13. Et parcequ'il se

celle qu'on ajoûtoit tous les trois ans à la seconde, & qui servoit à la nourriture des étrangers, des orphelins & des veuves, *Deut.* 14. 29. C'est de cette derniere dont il est parlé ici.

ỳ. 11. *expl.* ville principale de l'Assyrie, que Jonas *ch.* 1. nomme *la grande ville.*

ỳ. 12. *expl.* des viandes immolées aux idoles, ou défendues par la loi. *Tirin.*

souvint de Dieu de tout son cœur, Dieu lui fit trouver grace devant le roi Salmanasar,

mor fuit Dominus in toto corde suo, dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmanasar regis,

14. qui lui donna pouvoir d'aller par tout où il voudroit, & la liberté de faire ce qu'il lui plairoit ‖.

14. *& dedit illi potestatem quocumque vellet ire, habens libertatem quæcumque faceret voluisset.*

§. 3. *Bonnes œuvres de Tobie.*

15. Il alloit donc trouver tous ceux qui étoient captifs, & leur donnoit des avis salutaires.

15. *Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, & monita salutis dabat eis.*

16. Il vint un jour à Ragès ville des Medes, ayant dix talens d'argent qui venoient des dons qu'il avoit reçus du roi ‖:

16. *Cùm autem venisset in Rages civitatem Medorum, & ex his, quibus honoratus fuerat à rege, habuisset decem talenta argenti:*

17. & parmi le grand nombre de ceux de sa race, voyant que Gabelus, qui étoit de sa tribu, étoit *fort* pauvre, il lui donna ‖ sous son seing cette somme d'argent.

17. *& cùm in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.*

L'an du monde 3287.

18. Mais après beaucoup de tems le roi Salmanasar étant mort, & Sennacherib son fils qui

18. *Post multum verò temporis, mortuo Salmanasar rege, cùm regnaret Sennacherib*

ỳ. 14. *le grec & l'hebreu ajoûtent*, que ce prince l'établit l'intendant de sa maison & de toute sa dépense. *Tirin.*

ỳ. 16. *expl.* des appointemens de la charge qu'il avoit à la Cour. *Voyez supr. la note du v.* 14.

ỳ. 17. *expl.* il lui prêta. *Estius.*

filius ejus pro eo, & filios Israel exosos habere in conspectu suo :

regna après lui, ayant une grande haine contre les enfans d'Israel,

19. *Tobias quotidie pergebat per omnem cognationem suam, & consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis.*

19. Tobie alloit tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consoloit, & distribuoit de son bien à chacun d'eux selon son pouvoir.

20. *Esurientes alebat, nudisque vestimenta præbebat, & mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat.*

20. Il nourrissoit ceux qui n'avoient pas dequoi manger, il donnoit des habits à ceux qui n'en avoient point, & donnoit avec grand soin la sépulture aux corps morts de ceux qui avoiẽt été tués".

21. *Denique cùm reversus esset rex Sennacherib, fugiens à Judæa plagam, quam circa eum fecerat Deus propter blasphemiam suam, & iratus multos occideret ex filiis Israel, Tobias sepeliebat corpora eorum.*

21. Depuis, le roi Sennacherib s'étant enfui de la Judée, à cause de la plaie dont Dieu l'avoit frappé pour ses blasphêmes, & étant retourné *en son payis* dans une grande colere contre les enfans d'Israel, il en fit tuer plusieurs, dont Tobie ensevelissoit les corps.

L'an du monde 3294. 4. *Reg.* 19. 35.

22. *At ubi nuntiatum est regi, jussit eum occidi, & tulit omnem substantiam ejus.*

22. Ce qui ayant été rapporté au roi, il commanda qu'on le tuât, & il lui ôta tout son bien.

23. *Tobias verò cum filio suo & cum*

23. Mais Tobie étant dépouillé de tout, s'enfuit

℣. 20. *le grec porte :* Les morts dont les corps demeuroient sans sépulture.

avec son fils & sa femme, & il trouva moyen de se cacher, parcequ'il étoit aimé de plusieurs ″.

uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.

4. *Reg.* 19. 37. 24. Quarante-cinq jours après le roi fut tué par *deux de* ses fils,

24. *Post dies verò quadraginta quinque occiderunt regem filii ipsius,*

25. & Tobie revint dans sa maison, & on lui rendit tout son bien ″.

25. *& reversus est Tobias in domum suam, omnisque facultas ejus restituta est ei.*

ỷ. 23. *expl.* des Assyriens. Car les Juifs étant sous le pouvoir de leurs maîtres, comme captifs, n'auroient pas pû le cacher.

ỷ. 25. *le grec & l'hebreu portent*, Que ce fut Achiacharus son neveu, qui obtint son retour à Ninive, & son rétablissement dans tous ses biens : Asarhaddon un des enfans de Sennacherib, & qui lui avoit succedé, l'ayant fait son premier ministre. *Tirin.*

CHAPITRE II.

§. 1. *Tobie assiste ses freres sans rien craindre.*

1. APrès ce tems, Tobie fit apprêter en un jour de fête du Seigneur ″, un grand repas dans sa maison, & dit à son fils :

1. *POst hæc verò, cùm esset dies festus Domini, & factum esset prandium bonum in domo Tobiæ,*

2. Allez, & amenez ici quelques-uns ″ de notre tribu, qui craignent

2. *dixit filio suo : Vade, & adduc aliquos de tribu nostra,*

ỷ. 1. *expl.* C'étoit la fête de la Pentecôte. *Grec.*

ỷ. 2. *gr.* tous les pauvres que vous trouverez d'entre nos freres.

timentes Deum, ut epulentur nobiscum.

Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

3. *Cùmque abiisset, reversus nuntiavit ei, unum ex filiis Israel jugulatum jacere in platea. Statimque exiliens de accubitu suo relinquens prandium, jejunus pervenit ad corpus:*

3. Son fils y alla, & étant retourné il lui dit: Que le corps d'un des enfans d'Israel qu'on avoit tué, étoit étendu dans la rue. Tobie se leva aussitôt de table, & laissant là le dîner, il vint au corps avant que d'avoir rien mangé.

4. *tollensque illud portavit ad domum suam occultè, ut, dum sol occubuisset, cautè sepeliret eum.*

4. Et l'enlevant, il l'emporta secretement dans sa maison, afin de l'ensevelir sûrement lorsque le soleil seroit couché.

5. *Cùmque occultasset corpus, manducavit panem cum luctu & tremore,*

5. Et ayant caché le corps, il commença à manger avec larmes & tremblement,

6. *memorans illum sermonem, quem dixit Dominus per Amos prophetam: Dies festi vestri convertentur in lamentationem & luctum.*

6. repassant dans son esprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le prophete Amos ": Vos jours de fête se changeront en *des jours de* pleurs & *de* larmes. chap. 8. 10.

7. *Cùm verò sol occubuisset, abiit, & sepelivit eum.*

7. Et lorsque le soleil fut couché, il alla l'ensevelir.

8. *Arguebant autem eum omnes proximi ejus, dicentes:*

8. Or tous ses proches le blâmoient " en *lui* disant: On a déja com-

✝. 6. *expl.* Amos avoit prophetisé sous le regne d'Osias roi de Juda, & de Jeroboam roi d'Israel, environ quatre-vingt ans avant cet événement.

✝. 8. *gr.* se moquoient de lui.

mandé qu'on vous fist mourir pour ce sujet, & vous avez eu bien de la peine à sauver votre vie, & après cela vous ensevelissez encore les morts ?

Jam hujus rei causâ interfici jussus es, & vix effugisti mortis imperium, & iterùm sepelis mortuos ?

9. Mais Tobie craignant plus Dieu que le roi, emportoit les corps de ceux qui avoient été tués, les cachoit dans sa maison, & les ensevelissoit au milieu de la nuit.

9. Sed Tobias plus timens Deum, quàm regem, rapiebat corpora occisorum, & occultabat in domo sua, & mediis noctibus sepeliebat ea.

§. 2. *Tobie devient aveugle. Sa patience.*

10. Or il arriva un jour ″ que s'étant lassé à ensevelir les morts, il revint en sa maison, où s'étant couché au pied d'une muraille ″, il s'endormit;

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus à sepultura, veniens in domum suam, jactasset se juxta parietem, & obdormisset,

11. & pendant qu'il dormoit il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude sur ses yeux; ce qui le rendit aveugle ″.

11. & ex nido hirundinum dormienti illi calida stercora inciderent super oculos ejus, fieretque cæcus.

12. Dieu permit que cette tentation ″ lui arrivât, afin que sa patience servît d'exemple à la

12. Hanc autem tentationem ideò permisit Dominus evenire illi, ut posteris da-

ỷ. 10. *gr.* cette nuit même.

Ibid. *expl.* Tobie, selon la loi *Num.* 19. 11. & 16. étoit impur pour avoir touché à des corps morts : depeur de rendre aussi impurs ceux qui étoient dans la maison, il n'osa y entrer; mais se coucha contre la muraille de sa maison; où il dormoit la tête nue, comme le grec le dit clairement.

ỷ. 11. il avoit alors cinquante-six ans. *Voyez plus bas ch.* 14. 3.

ỷ. 12. *autr.* cette épreuve.

vetur exemplum patientiæ ejus, sicut & sancti Job.

13. *Nam cùm ab infantia sua semper Deum timuerit, & mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum, quòd plaga cæcitatis evenerit ei,*

14. *sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ.*

15. *Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus, dicentes:*

16. *Ubi est spes tua, pro qua eleemosynas & sepulturas faciebas?*

17. *Tobias verò in-*

posterité, comme celle du saint homme Job ″.

13. Car ayant toujours craint Dieu dès son enfance, & ayant gardé *tous* ses commandemens, il ne s'attrista *ni ne murmura* point contre Dieu de ce qu'il l'avoit frappé par cette plaie de l'aveuglement.

14. Mais il demeura *ferme &* immobile dans la crainte du Seigneur, rendant graces à Dieu tous les jours de sa vie.

15. Et comme des rois ″ insultoient au bienheureux Job ″; ainsi ses parens & ses alliés se railloient de sa maniere de vie, en lui disant:

16. Où est votre espérance pour laquelle vous faisiez tant d'aumônes, & vous ensevelissez les morts ″?

17. Mais Tobie les

℣. 12. Le grec marque qu'il se servit d'abord du secours des medecins, selon que l'ordonne l'Ecclesiastique *ch.* 38. 11. mais ce fut sans fruit. *Tirin.*

℣. 15. *expl.* C'étoient des hommes puissans, & comme des princes. *Estius.*

Ibid. *expl.* Ils vinrent d'abord pour le consoler; mais ils lui insulterent en quelque sorte dans la suite. *Tirin.*

℣. 16. *expl.* Il paroît par là, que la plûpart des Juifs n'attendoient qu'une récompense temporelle de l'observation de la loi de Dieu. *Estius.*

reprenant *doucement* leur disoit : Ne parlez point de la sorte ;

crepabat eos, dicens : Nolite ita loqui ;

18. car nous sommes enfans des Saints ", & nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidelité qu'ils lui ont promise.

18. *quoniam filii sanctorum sumus, & vitam illam expectamus, quam Deus daturus est his, qui fidem suam numquam mutant ab eo.*

19. Or Anne sa femme alloit tous les jours faire de la toile, & elle apportoit du travail de ses mains ce qu'elle pouvoit gagner pour vivre ".

19. *Anna verò uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidie, & de labore manuum suarum victum, quem consequi poterat, deferebat.*

20. Il arriva donc qu'ayant reçu un jour un chevreau ", elle l'apporta à la maison.

20. *Unde factum est, ut hœdum caprarum accipiens detulisset domi.*

21. Et son mari l'ayant entendu crier, dit *à sa femme :* Prenez-garde que ce chevreau n'ait été dérobé ; rendez-le à ceux à qui il est, parcequ'il ne nous est pas permis de manger, ou de toucher à quelque chose qui ait été dérobée.

21. *Cujus cùm vocem balantis vir ejus audisset, dixit : Videte, ne fortè furtivus sit reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere.*

22. Alors sa femme lui

22. *Ad hæc uxor*

℣. 18. *expl.* des fidelles, *ou* des prophetes. *Sa. Menoch.*

℣. 19. Le grec marque même, qu'après qu'il fut devenu aveugle, & que les medecins eurent travaillé inutilement à sa guérison, son neveu Achiacharus lui donnoit sa nourriture.

℣. 20. *expl.* le grec marque qu'on le lui avoit donné pardessus le prix de son travail.

ejus irata respondit : Manifestè vana facta est spes tua, & eleemosynæ tuæ modo apparuerunt.

répondit en colere : Il est aisé de voir combien toutes vos esperances étoient vaines ; & à quoi se sont terminées toutes vos aumônes.

23. *Atque his & aliis hujusmodi verbis exprobrabat ei.*

23. C'est ainsi que sa femme lui insultoit, & elle lui faisoit *souvent* les mêmes reproches.

CHAPITRE III.

§. 1. *Priere de Tobie.*

1. *Tunc Tobias ingemuit, & cœpit orare cum lacrymis,*

1. Alors // Tobie jettant un profond soupir, commença à prier avec larmes, en disant :

2. *dicens : Justus es, Domine, & omnia judicia tua justa sunt, & omnes viæ tuæ, misericordia, & veritas, & judicium.*

2. Seigneur, vous êtes juste ; tous vos jugemens sont pleins d'équité, & toutes vos voies ne sont que misericorde, verité & justice //.

℣. 1. *expl.* Tobie ayant perdu tout-d'un-coup la vûe, ne s'en plaint point : mais lorsque sa femme s'élevant en quelque sorte contre Dieu même par l'impiété avec laquelle elle se moque de la justice & des aumônes de son mari, il se trouble & commence à craindre, non pas que ses exercices de charité eussent pû être cause de l'affliction où il se voyoit, mais au-contraire que ce ne fussent ses propres pechés.

℣. 2. *expl.* c'est-à-dire, toutes les voies par lesquelles vous conduisez vos serviteurs, sont remplies pour eux de *misericorde*, puisque vous ne les affligez que pour les sauver : *de verité* ; puisque vous accomplissez en eux ce que vous leur avez dit dans vos Ecritures : *Que vous châtiez ceux que vous aimez* : & *de justice* ; puisque nul homme, quelque saint qu'il soit, n'est exemt de peché devant vos yeux durant qu'il vit sur la terre. *Menoch.*

3. Seigneur, souvenez-vous maintenant de moi; ne prenez point vengeance de mes pechés, & ne rappellez point en votre mémoire mes offenses ni celle de mes parens ‖.

3. Et nunc, Domine, memor esto mei, & ne vindictam sumas de peccatis meis, neque reminiscaris delicta mea, vel parentum meorum.

4. Nous n'avons point obéï à vos préceptes ‖; c'estpourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité, & à la mort; & vous nous avez rendus la fable & le jouet de toutes les nations parmi lesquelles vous nous avez dispersés.

4. Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideò traditi sumus in direptionem, & captivitatem, & mortem, & in fabulam, & in improperium omnibus nationibus, in quibus dispersisti nos.

5. Seigneur, vos jugemens sont grands *& terribles*, parceque nous ne nous sommes point conduits selon vos préceptes, & que nous n'avons point marché sincerement en votre présence.

5. Et nunc, Domine, magna judicia tua, quia non egimus secundùm præcepta tua, & non ambulavimus sinceriter coram te.

6. Et maintenant, Seigneur, traitez-moi selon votre volonté, & commandez que mon ame soit reçue en paix ‖; par-

6. Et nunc, Domine, secundùm voluntatem tuam fac mecum, & præcipe in pace recipi spiritum

ỳ. 3. *autr.* ancêtres. *Menoch.*

ỳ. 4. *expl.* les pechés de tous les autres lui devenoient propres en quelque maniere, par la charité sincere qui l'unissoit avec tous ceux de sa nation.

ỳ. 6. Tobie demande ici de mourir, & d'être délivré des miseres de ce monde: Job, Elie, saint Paul, & d'autres justes ennuyés de cette vie, & accablés de grands maux, ont desiré quelquefois la mort comme un moindre mal; mais c'est en se soumettant toujours néanmoins à la volonté de Dieu. *Estius. Menoch.*

meum : expedit enim mihi mori magis quàm vivere.

cequ'il m'est plus avantageux de mourir que de vivre *plus longtems.*

§. 2. *Affliction de Sara.*

7. *Eadem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, & ipsa audiret improperium ab una ex ancillis patris sui,*

7. En ce même jour il arriva que Sara fille de Raguel, *qui demeuroit* à Ragès " ville des Medes, fut touchée d'un reproche que lui fit une des servantes de son pere.

8. *quoniam tradita fuerat septem viris, & dæmonium nomine Asmodæus occiderat eos, mox ut ingressi fuissent ad eam.*

8. Elle avoit *déja* épousé sept hommes *l'un après l'autre*; & un démon nommé Asmodée ", les avoit tués aussitôt qu'ils s'étoient approchés d'elle.

9. *Ergo cùm pro culpa sua increparet puellam, respondit ei, dicens : Ampliùs ex te non videamus filium aut filiam super terram, interfectrix virorum tuorum.*

9. Comme donc elle reprenoit cette servante pour quelque faute qu'elle avoit faite, elle lui répondit : Que jamais nous ne voyions de toi ; ni fils ni fille sur la terre, meurtriere de tes maris.

10. *Numquid & occidere me vis, sicut jam occidisti septem viros? Ad hanc vocem*

10. Ne veux-tu point me tuer aussi, comme tu as déja tué sept maris ? A cette parole Sara monta

ỳ. 7. *gr.* Echatanes. Il faut dire qu'Echatanes signifie en cet endroit une province entiere, & que dans cette province il y avoit deux villes qui portoient le nom de Ragès : ou qu'Echatanes est le nom d'une ville, qui portoit aussi celui de Ragès, differente néanmoins, & éloignée d'une autre de même nom, ou demeuroit Gabelus. *Menoch. Tirin.*

ỳ. 8. *expl.* nommé ainsi pour marquer qu'il étoit le prince de tous les démons des Medes, qui enflâmoit la concupiscence dans les hommes. *Serrar, Tirin. Menoch.*

dans une chambre qui étoit au haut de la maison, où elle demeura trois jours & trois nuits sans boire & sans manger:

perrexit in superius cubiculum domus suæ: & tribus diebus & tribus noctibus non manducavit, neque bibit:

11. & perseverant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes, qu'il la délivrât de cet opprobre ‖.

11. *sed in oratione persistens, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab isto improperio liberaret eam.*

§. 3. *Priere de Sara.*

12. Or achevant sa priere le troisiéme jour, & benissant le Seigneur,

12. *Factum est autem die tertiâ, dum compleret orationem, benedicens Dominum,*

13. elle dit: Que votre nom soit beni, ô Dieu de nos peres, qui faites misericorde, après vous être mis en colere, & qui dans le tems de l'affliction pardonnez les pechés à ceux qui vous invoquent.

13. *dixit: Benedictum est nomen tuum, Deus patrum nostrorum: qui cùm iratus fueris, misericordiam facies, & in tempore tribulationis peccata dimittis his qui invocant te.*

14. Seigneur, je tourne vers vous mon visage, & j'arrête mes yeux sur vous.

14. *Ad te, Domine, faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo.*

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche, auquel je me voi exposée, ou que vous me retiriez de dessus la terre ‖.

15. *Peto, Domine, ut de vinculo improperii hujus absolvas me, aut certè desuper terram eripias me.*

ꝟ. 11. *expl.* de la sterilité que cette servante lui avoit souhaitée, & du reproche injuste qu'elle lui faisoit d'avoir tué ses maris. *Menoch.*

ꝟ. 15. Voyez *supr.* v. 6.

16. *Tu scis, Domine, quia numquam concupivi virum, & mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia.*

16. Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais desiré un mari, & que j'ai conservé mon ame pure de tous les mauvais desirs.

17. *Numquam cum ludentibus miscui me: neque cum his qui in levitate ambulant, participem me prabui.*

17. Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir ", & je n'ai jamais eu aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec legereté.

18. *Virum autem cum timore tuo, non cum libidine mea consensi suscipere.*

18. Que si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, & non pour suivre ma passion.

19. *Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forsitan me non fuerunt digni: quia forsitan viro alii conservasti me.*

19. Et ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peutêtre qu'ils n'étoient pas dignes de moi, parceque vous m'avez peutêtre reservée pour un autre époux.

20. *Non est enim in hominis potestate consilium tuum.*

20. Car il n'est point au pouvoir de l'homme de pénetrer dans vos conseils ".

21. *Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quòd vita ejus, si in probatione fuerit, coronabitur:*

21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous est dû, se tient assûré, que si vous l'éprouvez pendant sa vie, il

ŷ. 17. lettr. *cum ludentibus*. Les Interpretes conviennent que cela s'entend des danses.

ŷ. 20. *lettr.* car votre conseil n'est pas au pouvoir de l'homme.

sera couronné ; si vous l'affligez, il sera délivré ; & si vous le châtiez, il pourra obtenir misericorde.

si autem in tribulatione fuerit, liberabitur : & si in correptione fuerit, ad misericordiam tuam venire licebit.

22. Car vous ne prenez point plaisir à ce qui nous afflige ; mais après la tempête vous rendez le calme ; & après les larmes & les soupirs, vous nous comblez de joie.

22. Non enim delectaris in perditionibus nostris : quia post tempestatem, tranquillum facis : & post lacrymationem & fletum, exultationem infundis.

23. O Dieu d'Israel, que votre Nom soit beni dans tous les siecles.

23. Sit nomen tuum, Deus Israel, benedictum in sæcula.

24. Ces deux prieres de Tobie & de Sara furent exaucées en même-tems ‖ devant la gloire du Dieu souverain.

24. In illo tempore exaudita sunt preces amborum in conspectu gloriæ summi Dei.

25. Et Raphael ‖ le saint ange du Seigneur, fut envoyé pour les guérir tous deux, comme leurs prieres avoient été présentées au Seigneur en même-tems.

25. Et missus est angelus Domini sanctus Raphael, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore sunt orationes in conspectu Domini recitatæ.

℣. 24. *expl.* Ce n'est pas que Dieu leur accordât ce qu'ils lui demandoient, qui étoit de mourir ; mais une autre chose qui devoit leur être plus avantageuse. *Estius.*

℣. 25. *expl.* nom qui marque qu'il étoit un medecin envoyé de Dieu.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Avis de Tobie à son fils.*

1. *Igitur cùm Tobias putaret orationem suam exaudiri ut mori potuisset, vocavit ad se Tobiam filium suum,*

1. Tobie croyant donc que Dieu exauceroit la priere qu'il lui avoit faite de pouvoir mourir, appella à lui son fils Tobie ", L'an du monde 3299.

2. *dixitque ei : Audi, fili mi, verba oris mei, & ea in corde tuo, quasi fundamentum construe.*

2. & lui dit : Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, & mettez-les dans votre cœur comme le fondement sur lequel vous établirez *votre conduite.*

3. *Cùm acceperit Deus animam meam, corpus meum sepeli : & honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus :*

3. Lorsque Dieu aura reçu mon ame, ensevelissez mon corps, & honorez votre mere tous les jours de sa vie :

4. *memor enim esse debes, quæ & quanta pericula passa sit propter te in utero suo.*

4. car vous devez vous souvenir de ce qu'elle a souffert, & à combien de perils elle a été exposée lorsqu'elle vous portoit en son sein.

5. *Cùm autem & ipsa compleverit tempus vitæ suæ, sepelias eam circa me.*

5. Et quand elle aura aussi elle-même achevé le tems de sa vie, ensevelissez-la auprès de moi ".

6. *Omnibus autem*

6. Ayez Dieu dans l'es-

℣. 1. qui avoit alors environ vingt ans.

℣. 5. gr. dans le mêmu sépulcre avec moi.

prit tous les jours de votre vie, & gardez-vous de consentir jamais à aucun peché, & de violer les préceptes du Seigneur notre Dieu.

diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum: & cave ne aliquando peccato consentias, & prætermittas præcepta Domini Dei nostri.

7. Faites l'aumône de votre bien", & ne détournez votre visage d'aucun pauvre: car de cette sorte le Seigneur ne détournera point non plus son visage de dessus vous.

7. Ex substantia tua fac eleemosynam, & noli avertere faciem tuam ab ullo paupere: ita enim fiet ut nec à te avertatur facies Domini.

8. Soiez charitable en la maniere que vous le pourrez.

8. Quo modo potueris, ita esto misericors.

9. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup; si vous en avez peu, ayez soin de donner de ce peu même de bon cœur.

9. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue: si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude.

10. Car vous vous amasserez *ainsi* un grand trésor *&* une grande récompense pour le jour de la nécessité;

10. Præmium enim bonum tibi thesaurizas in die necessitatis.

11. parceque l'aumône délivre de tout peché & de la mort", & qu'elle ne

11. Quoniam eleemosyna ab omni peccato & à morte libe-

℣. 7. *lettr.* substance.

℣. 11. *expl.* Il faut bien se garder de conclure de là qu'il suffit à un pecheur de donner l'aumône pour être sauvé, quoiqu'il ne renonce pas à ses pechés. Car ce feroit alors regarder Dieu comme un méchant juge qu'on pourroit corrompre avec de l'argent. Mais cela signifie que Dieu accorde misericordieusement sa grace à ceux qui font de pures & de véritables aumônes: c'est-à-dire avec un esprit de piété, & qu'il les fait heureusement relever de leurs pe-

vat, & non patietur animam ire in tenebras.

laissera point tomber l'ame dans les ténebres ".

12. *Fiducia magna erit coram summo Deo, eleemosyna, omnibus facientibus eam.*

12. L'aumône sera le sujet d'une grande confiance " devant le Dieu suprême pour tous ceux qui l'auront faite.

§. 2. *Suite des avis de Tobie.*

13. *Attendite tibi, fili mi, ab omni fornicatione, & præter uxorem tuam numquam patiaris crimen scire.*

13. Veillez sur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté; & hors votre femme seule, évitez tout ce qui peut tendre au crime.

14. *Superbiam numquam in tuo sensu, aut in tuo verbo dominari permittas: in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio.*

14. Ne souffrez jamais que l'orgueil domine ", ou dans vos pensées, ou dans vos paroles: car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

15. *Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, & merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat.*

15. Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû pour son travail; & que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

16. *Quod ab alio oderis fieri tibi, vide*

16. Prenez-garde de ne faire jamais à un autre ce

chés par la pénitence: & qu'en vue de cette charité qu'ils font aux autres pour l'amour de lui, il leur fait aussi miséricorde, en leur pardonnant & leurs pechés & les peines mêmes qui sont dues à leurs pechés. *Estius.*

℣. 11. *expl.* Tobie connoissoit donc une autre lumiere que celle des sens, qui est celle qui éclaire l'ame du juste. *Aug. serm.* 88. *de verb. Evang.*

℣. 12. *gr.* un don excellent.

℣. 14. *expl.* par le consentement criminel de votre volonté.

que vous seriez fâché qu'on vous fit.	*ne tu aliquando alteri facias.*
17. Mangez votre pain avec les pauvres & avec ceux qui ont faim, & couvrez de vos vêtemens ceux qui sont nuds.	17. *Panem tuum cum esurientibus & egenis comede, & de vestimentis tuis nudos tege.*
18. Mettez votre pain & votre vin sur le tombeau du juste", & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pecheurs.	18. *Panem tuum & vinum tuum super sepulturam justi constitue, & noli ex eo manducare & bibere cum peccatoribus.*
19. Demandez toujours conseil à un homme sage.	19. *Consilium semper à sapiente perquire.*
20. Benissez Dieu en tout tems, & demandez-lui qu'il conduise & rende droites vos voies, & que tous vos desseins demeurent fermes " en lui.	20. *Omni tempore benedic Deum: & pete ab eo ut vias tuas dirigat, & omnia consilia tua in ipso permaneant.*
21. Je vous avertis aussi", mon fils, que lorsque vous	21. *Indico etiam tibi, fili mi, dedisse*

ỷ. 18. *expl.* non par aucune superstition : comme si les morts avoient besoin de nourriture, comme faisoient les gentils : ni même par vanité ou par débauche, comme il s'est pratiqué quelquefois même parmi les Chrétiens ; mais par charité, en faisant cette aumône aux pauvres en faveur des morts. Ce que Tobie ne diroit pas sans doute, si les œuvres de miséricorde ne servoient de rien pour le soulagement des morts. *Estius.*

ỷ. 20. *autr.* & ne faites fond que sur lui pour tous vos desseins.

ỷ. 21. *expl.* Saint Ambroise admire la conduite de Tobie & son parfait désinteressement, qui paroît en ce qu'étant pauvre, il ne se pressa point de redemander à Gabelus, ce que la nécessité même où il se trouvoit, & la charité qu'il devoit à sa famille sembloit l'obliger de retirer promtement : tant il étoit éloigné d'en souhaiter aucun profit, même dans le grand besoin qu'il souffroit, & après beaucoup de tems. *Ambr. in Tob. c. 2.*

me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus esses, Gabelo, in Rages civitate Medorum, & chirographum ejus apud me habeo :

n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talens d'argent à Gabelus *qui demeure* dans la ville de Ragès au payis des Medes, & que j'ai sa promesse entre mes mains.

22. *& ideò perquire quo modo ad eum pervenias, & recipias ab eo suprà memoratum pondus argenti, & restituas ei chirographum suum.*

22. C'est pourquoi faites vos diligences pour l'aller trouver, & pour retirer de lui cette somme d'argent, & lui rendre son obligation.

23. *Noli timere, fili mi: pauperem quidem vitam gerimus, sed multa bona habebimus, si timuerimus Deum, & recesserimus ab omni peccato, & fecerimus benè.*

23. Ne craignez point, mon fils : il est vrai que nous sommes pauvres ; mais nous aurons beaucoup de bien si nous craignons Dieu, si nous nous retirons de tout peché, & si nous faisons de bonnes œuvres.

CHAPITRE V.

§. 1. *L'Ange Raphael se présente pour accompagner le jeune Tobie.*

1. *TUnc respondit Tobias patri suo, & dixit : Omnia quacumque præcepisti mihi faciam, pater.*

1. ALors Tobie répondit à son pere, & lui dit : Mon pere, je ferai tout ce que vous m'avez commandé.

2. *Quomodo autem pecuniam hanc requiram, ignoro : ille me*

2. Mais je ne sai comment je pourrai retirer cet argent. Cet homme ne

me connoît point, & je ne le connois point aussi; quelle marque lui donnerai-je *pour me faire connoître à lui?* Je ne sai pas même le chemin par où l'on peut aller en ce pays-là.

nescit, & ego eum ignoro: quod signum dabo ei? Sed neque viam, per quam pergatur illuc, aliquando cognovi.

3. Alors son pere lui répondit: J'ai son obligation entre les mains, & aussitôt que vous la lui ferez voir, il vous rendra *cet argent*.

3. Tunc pater suus respondit illi, & dixit: Chirographum, quidē illius penes me habeo: quod dum illi ostenderis, statim restituet.

4. Mais allez chercher présentement quelque hōme fidele qui puisse aller avec vous, en le payant de sa peine, afin que vous receviez cet argent pendant que je vis.

4. Sed perge nunc, & inquire tibi aliquem fidelem virum, qui eat tecum, salvâ mercede suâ: ut dum adhuc vivo, recipias eam.

5. Tobie étant sorti ensuite, trouva un jeune homme fort bien fait, qui étoit ceint, & comme prêt à marcher.

5. Tunc egressus Tobias, invenit juvenem splendidum, stantem præcinctum, & quasi paratum ad ambulandum.

6. Et ne sachant pas que ce fût un ange de Dieu, il le salua, & *lui* dit: D'où venez-vous ", *mon* bon jeune homme?

6. Et ignorans quod angelus Dei esset, salutavit eum, & dixit: Unde te habemus, bone juvenis?

7. Il lui répondit: *Je viens* d'avec les enfans d'Israel ". Tobie lui dit:

7. At ille respondit: Ex filiis Israel. Et Tobias dixit ei: Nosti

℣. 6. *autr.* D'où êtes-vous?

℣. 7. *autr.* Je suis un des enfans d'Israel. *Voyez la note de* ℣. 18.

viam.

viam, quæ ducit in regionem Medorum?

Savez-vous bien le chemin qui conduit au payis des Medes ?

8. *Cui respondit : Novi ; & omnia itinera ejus frequenter ambulavi, & mansi apud Gabelum fratrem nostrum, qui moratur in Rages civitate Medorum, quæ posita est in monte Ecbatanis.*

8. L'ange lui répondit: Je le sai : j'ai fait souvent tous ces chemins, & j'ai demeuré chez Gabelus notre frere, qui demeure en la ville de Ragès au payis des Medes, qui est située sur la montagne d'Ecbatanes ‖.

9. *Cui Tobias ait : Sustine me, obsecro, donec hæc ipsa nuntiem patri meo.*

9. Tobie lui repliqua: Je vous supplie d'attendre ici un peu, jusqu'à ce que j'aie rapporté à mon pere ce que vous venez de me dire.

10. *Tunc ingressus Tobias, indicavit universa hæc patri suo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.*

10. Alors Tobie étant rentré *en sa maison* rapporta tout ceci à son pere, lequel admirant cette rencontre, lui ordonna de prier ce jeune homme d'entrer.

11. *Ingressus itaque salutavit eum, & dixit : Gaudium tibi sit semper.*

11. Etant donc entré il salua Tobie, & *lui* dit : Que la joie soit toujours avec vous.

ỳ. 8. *expl.* L'ange s'accommode à la maniere de parler des hommes, marquant qu'il avoit une parfaite connoissance du chemin qui conduisoit à Ragès où demeuroit Gabelus ; & qu'apparemment il avoit souvent reçû des ordres de Dieu pour aller en toutes ces villes, & en particulier pour assister Gabelus, qu'il nomme *son frere* ; parcequ'il paroissoit à Tobie sous la forme d'un Israélite, , & que les anges se regardant comme *les compagnons des hommes dans le service qu'ils rendent à Dieu*, ils peuvent bien les nommer leurs freres, *Apoc.* 19. 10. & 22. 9.

12. Tobie *lui* répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui suis toujours dans les ténebres, & qui ne voi point la lumiere du ciel ?

12. *Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo, & lumen cœli non video ?*

§. 2. *Raphael s'engage à conduire Tobie.*

13. Le jeune homme lui répondit : Ayez bon courage ; le tems approche auquel Dieu vous doit guérir.

13. *Cui ait juvenis : Forti animo esto, in proximo est ut à Deo cureris.*

14. Alors Tobie lui dit : Pourrez-vous mener mon fils chez Gabelus en la ville de Ragès au payis des Medes ? & quand vous serez de retour, je vous donnerai ce qui vous sera dû pour votre peine.

14. *Dixit itaque illi Tobias : Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum ? & cùm redieris, restituam tibi mercèdem tuam.*

15. L'ange lui dit : Je le menerai, & vous le ramenerai.

15. *Et dixit ei angelus : Ego ducam & reducam eum ad te.*

16. Tobie lui repartit : Dites-moi, je vous prie, de quelle famille êtes-vous, de quelle tribu ?

16. *Cui Tobias respondit : Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu.*

17. L'ange Raphael lui répondit : Est-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même que vous cherchez ?

17. *Cui Raphael angelus dixit : Genus quæris mercenarii, an ipsum mercenarium, qui cum filio tuo eat ?*

18. Mais de-peur que je ne vous donne de l'inquiétude, Je suis Azarias

18. *Sed ne fortè sollicitum te reddam, Ego sum Azarias A-*

nania magni filius.

fils du grand Ananias [a].

19. *Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu. Sed peto ne irascaris quòd voluerim cognoscere genus tuum.*

19. Tobie lui répondit: Vous êtes d'une race illustre [a]. Mais je vous supplie de ne vous point fâcher, si j'ai desiré de connoître votre race.

20. *Dixit autem illi angelus : Ego sanum ducam, & sanum tibi reducam filium tuum.*

22. L'ange lui dit: Je menerai votre fils en bonne santé, & je vous le ramenerai de même.

21. *Respondens autem Tobias, ait : Benè ambuletis, & sit Deus in itinere vestro & angelus ejus comitetur vobiscum.*

21. Tobie lui répondit: Que votre voyage soit heureux; que Dieu soit avec vous dans votre chemin, & que son Ange vous accompagne *toujours* [a].

℣. 18. *expl.* Il faut poser pour fondement de l'explication de cette réponse, qui surprend d'abord, que les anges ne peuvent jamais mentir, ni blesser en aucune sorte la verité. Ces paroles se doivent donc expliquer d'une maniere figurée, de cette sorte : *Azarias* signifie, secours de Dieu : & *Ananias*, grace & don de Dieu. Ainsi l'ange Raphael marquoit par cette réponse figurée, qu'il étoit véritablement envoyé de Dieu pour l'assister, & lui procurer plusieurs graces. On peut dire aussi, selon quelques-uns, que Raphael ayant pris veritablement la forme d'Azarias fils du grand Ananias, il pouvoit dire qu'il étoit cet Azarias, en étant vraiment l'image : de même que l'ange de Dieu qui apparut à Jacob, *Gen.* 31. 11. prenoit lui-même le nom de Dieu, à cause qu'il représentoit sa personne. *Estius. Tirin. Menoch.*

℣. 19. Le grec porte que Tobie répondit à l'ange, qu'il étoit son parent, qu'il avoit connu Ananias & Jonathas les enfans du grand Samaïas, lorsqu'ils alloient ensemble adorer Dieu & offrir les premiers-nés & les decimes à Jerusalem : parcequ'ils ne s'étoient point laissé séduire, comme les autres Israélites, en s'abandonnant à l'idolâtrie.

℣. 21. Le grec & l'hebreu ajoûtent, que Tobie convînt de donner une drachme pour le salaire du jeune homme, outre sa nourriture : lui promettant encore une honnête récompense par-dessus ce prix dont ils étoient convenus. *Menoch.*

§. 3. *Tobie part avec l'Ange.*

22. Alors ayant préparé tout ce qu'ils devoient porter dans leur voyage, Tobie dit adieu à son pere & à sa mere, & ils se mirent tous deux en chemin.

22. *Tunc paratis omnibus quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri suo & matri suæ, & ambulaverunt ambo simul.*

23. Aussitôt qu'ils furent partis, sa mere commença à pleurer, & à dire: Vous nous avez ôté le bâton de notre vieillesse, & vous l'avez éloigné de nous.

23. *Cùmque profecti essent, cœpit mater ejus flere, & dicere: Baculum senectutis nostræ tulisti, & transmisisti à nobis.*

24. Plût à Dieu que cet argent pour lequel vous l'avez envoyé, n'eût jamais été *à nous.*

24. *Numquam fuisset ipsa pecunia pro qua misisti eum.*

25. Le peu que nous avions nous suffisoit pour croire que ce nous étoit une assez grande richesse que de voir notre fils *avec nous.*

25. *Sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quòd videbamus filium nostrum.*

26. Tobie lui répondit: Ne pleurez point; notre fils fera son voyage ॥, & il en reviendra en bonne santé, & vos yeux le verront *encore.*

26. *Dixitque ei Tobias: Noli flere, salvus perveniet filius noster, & salvus revertetur ad nos, & oculi tui videbunt illum.*

27. Car je croi que le bon ange de Dieu l'accompagne, & qu'il regle tout ce qui le regar-

27. *Credo enim quòd angelus Dei bonus comitetur ei, & benè disponat omnia,*

ỳ. 26. *autr.* notre fils arrivera là sain *& sauf*, & il reviendra aussi vers nous dans une *parfaite* santé,

quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. *Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, & tacuit.*

de, & qu'ainsi il reviendra vers nous plein de joie.

28. A cette parole sa mere cessa de pleurer, & elle se tut.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Tobie prend un poisson.*

1. *Profectus est autem Tobias, & canis sequutus est eum, & mansit primâ mansione juxta fluvium Tigris.*

2. *Et exivit ut lavaret pedes suos, & ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum.*

3. *Quem expavescens Tobias clamavit voce magnâ, dicens: Domine, invadit me.*

4. *Et dixit ei angelus: Apprehende branchiam ejus, & trahe eum ad te. Quod cùm fecisset, attraxit eum in siccum, & pal-*

1. Tobie se mit donc en chemin, le chien *de la maison* l'ayant suivi; & il demeura pour la premiere nuit en un lieu proche du fleuve du Tigre.

2. Etant allé laver ses pieds, un très-grand poisson ‖ sortit *de l'eau* pour le dévorer.

3. Ce qui l'ayant rempli de frayeur, il jetta un grand cri, en disant, Seigneur, il se va jetter sur moi.

4. L'ange lui dit: Prenez-le par les ouies, & entraînez-le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira sur la terre, & *le poisson* commença à faire quelques

℣. 2. *expl.* Selon les meilleurs Interpretes, c'étoit un poisson dont il est parlé dans Pline *l.* 32. *c.* 7. qui est fort grand & très-carnacier, qui a les dents faites en forme de scie, & dont la vûe seule imprime de la frayeur: cet auteur l'appelle, *Callionymus*, Menoch, Tirin.

mouvemens & à se débattre à ses pieds.

5. Alors l'ange lui dit : Vuidez ce poisson, & prenez-en le cœur, le fiel & le foie, parcequ'ils *vous* seront nécessaires pour en faire des remedes très-utiles.

6. Ce qu'ayant fait, il fit *aussi* rôtir *une partie de* la chair ", qu'ils emporterent avec eux : ils salerent le reste qui leur devoit suffire jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Ragès au payis des Medes.

7. Alors Tobie s'adressant à l'ange, lui dit : Mon frere Azarias, je vous supplie de me dire quels sont les remedes que l'on peut tirer de ce que vous avez voulu que nous gardassions de ce poisson.

8. L'ange lui répondit : Si vous mettez sur les charbons une partie de son cœur ", la fumée qui en sort, chasse toute sorte

pitare cœpit ante pedes ejus.

5. *Tunc dixit ei angelus : Exentera hunc piscem, & cor ejus, & fel, & jecur repone tibi : sunt enim hæc necessaria ad medicamenta utiliter.*

6. *Quod cùm fecisset, assavit carnes ejus, & secum tulerunt in via : cetera salierunt, quæ sufficerent eis, quousque pervenirent in Rages civitatem Medorum.*

7. *Tunc interrogavit Tobias angelum, & dixit ei : Obsecro te, Azaria frater, ut dicas mihi, quod remedium habebunt ista quæ de pisce servare jussisti ?*

8. *Et respondens angelus, dixit ei : Cordis ejus particulam si super carbones ponas, fumus ejus extricat*

ỷ. 6. *lettr.* assavit carnes.

ỷ. 8. *Sept.* le cœur & le foie. *expl.* Quelques Interpretes ont crû que c'étoit une vertu naturellement attachée de Dieu au cœur & au foie de ce poisson qui chassoit les démons, *Valois.* 1. *Reg.* 16. secondée néanmoins du secours de l'ange, *in* ỷ. 8. 3. D'autres ont mieux aimé dire que ces choses ne produisoient cet effet, que comme des signes dont l'ange vouloit se servir pour exciter Tobie à la priere, & reprimer lui-même la malice du mauvais ange. *Tirin.*

omne genus dæmoniorum, sive à viro, sive à muliere, ita ut ultrà non accedat ad eos.

de démons, soit d'un homme, soit d'une femme, ensorte qu'ils ne s'en approchent plus.

9. *Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, & sanabuntur.*

9. Son fiel est bon pour oindre les yeux où il y a quelque taie, & il les guérit ".

§. 2. *Tobie loge chez Raguel.*

10. *Et dixit ei Tobias: Ubi vis ut maneamus?*

10. Tobie lui dit ensuite: Où voulez-vous que nous logions?

11. *Respondensque angelus, ait: Est hic Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, & hic habet filiam nomine Saram, sed neque masculum, neque feminam ullam habet aliam præter eam.*

11. L'ange lui répondit: Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui est de vos proches & de votre tribu. Il a une fille nommée Sara qui est unique, n'ayant ni fils ni filles hors elle seule:

12. *Tibi debetur omnis substantia ejus, & oportet eam te accipere conjugem.*

12. Tout son bien vous doit revenir, & il faut que vous épousiez cette fille ".

13. *Pete ergo eam à patre ejus, & dabit tibi eam in uxorem.*

13. Demandez-la donc à son pere, & il vous la donnera en mariage.

14. *Tunc respondit Tobias, & dixit: Audio quia tradita est septem viris, &*

14. Tobie lui répondit: J'ai oui dire qu'elle avoit déja épousé sept maris, & qu'ils sont *tous*

ỳ. 9. *expl.* Cet effet est tout naturel pour la guérison des taies, selon Galien *de simpl. medic. facult. l.* 10. *c.* 12.

ỳ. 11. *expl.* selon la loi *Num.* 36. & 27. qui vouloit que si une fille n'avoit point de freres, elle épousât quelqu'un de ses proches & de sa tribu, de peur que les biens ne passassent dans une autre tribu. *Estius.*

morts ; & on m'a dit aussi qu'un démon les avoit tués.

mortui sunt ; sed & hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

15. Je crains donc que la même chose ne m'arrive aussi ; & que comme je suis fils unique, je ne cause à mon pere & à ma mere une affliction capable de conduire leur vieillesse jusqu'au tombeau.

15. *Timeo ergo, ne fortè & mihi hæc eveniant : & cùm sim unicus parentibus meis, deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos.*

§. 3. *Instruction pour les personnes qui se marient.*

16. L'ange Raphael lui répartit : Ecoutez - moi, & je vous apprendrai qui sont ceux sur qui le démon a du pouvoir.

16. *Tunc angelus Raphael dixit ei : Audi me, & ostendam tibi qui sunt, quibus prævalere potest dæmonium.*

17. Lorsque des personnes s'engagent tellement dans le mariage qu'ils bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit, & qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui sont sans raison, le demon a pouvoir sur eux.

17. *Hi namque qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum à se & à sua mente excludant, & suæ libidini ita vacent, sicut equus & mulus quibus non est intellectus, habet potestatem dæmonium super eos.*

18. Mais pour vous, après que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle.

18. *Tu autem cùm acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continens esto ab ea, & nihil aliud, nisi orationibus vacabis cum ea.*

19. *Ipsa autem nocte, incenso jecore piscis, fugabitur dæmonium.*

19. Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poisson, & il fera fuir le démon.

20. *Secundâ verò nocte, in copulatione sanctorum patriarcharum admitteris.*

20. La seconde nuit vous serez associé aux saints patriarches [a].

21. *Tertiâ autem nocte, benedictionem consequêris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.*

21. La troisiéme nuit vous recevrez la bénédiction *de Dieu*, afin qu'il naissent de vous deux des enfans dans une parfaite santé.

22. *Transactâ autem tertiâ nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quàm libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.*

22. La troisiéme nuit étant passée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le desir d'avoir des enfans, plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la bénediction de Dieu, ayant des enfans de la race d'Abraham.

℣. 20. *expl.* Vous serez rendu participant des mérites, de la sainteté, & des autres graces que Dieu a communiquées aux patriarches, pour pouvoir vivre chastement avec Sara, ainsi qu'ils ont vécu avec leurs femmes. *Menoch.*

CHAPITRE VII.

§. 1. *Tobie est bien reçu chez Raguel.*

1. *Ingressi sunt autem ad Raguelem, & suscepit eos Raguel cum gaudio.*

1. Ils entrerent ensuite chez Raguel, qui les reçut avec joie.

2. Et lorsque Raguel eut jetté les yeux sur Tobie, il dit à Anne sa femme : Que ce jeune homme ressemble à mon cousin ″.

2. *Intuensque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori suæ : Quàm similis est juvenis iste consobrino meo !*

3. Après cela il leur dit : D'où êtes-vous, nos jeunes freres ? Ils lui répondirent : Nous sommes de la tribu de Nephthali du nombre des captifs de Ninive.

3. *Et cùm hæc dixisset, ait : Unde estis, juvenes fratres nostri ? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali sumus, ex captivitate Ninive.*

4. Raguel leur dit : Connoissez-vous mon frere Tobie ″ ? Ils lui repartirent, Nous le connoissons.

4. *Dixitque illis Raguel : Nostis Tobiam fratrem meum ? Qui dixerunt : Novimus.*

5. Et comme Raguel disoit beaucoup de bien de Tobie, l'ange lui dit : Tobie dont vous nous demandez des nouvelles, est le pere de ce jeune homme.

5. *Cùmque multa bona loqueretur de eo, dixit angelus ad Raguelem : Tobias, de quo interrogas, pater istius est.*

6. Raguel s'avançant aussitôt vint le baiser avec larmes, & pleurant sur son coû, il *lui* dit :

6. *Et misit se Raguel, & cum lacrymis osculatus est eum, & plorans supra collum ejus, dixit :*

7. Mon fils, que Dieu vous benisse, parceque vous êtes le fils d'un homme de bien, d'un homme très-vertueux.

7. *Benedictio sit tibi, fili mi, quia boni & optimi viri filius es.*

8. En même tems Anne

8. *Et Anna uxor*

℣. 2. *expl.* le grec ajoûte, *Tobie.*
℣. 4. *expl.* mon cousin germain.

ejus, & Sara ipsorum filia, lacrymata sunt.

sa femme & Sara leur fille cõmencerent aussi à pleurer ".

§. 2. *Tobie demande en mariage Sara.*

9. *Postquàm autem locuti sunt, præcepit Raguel occidi arietem, & parari convivium. Cùmque hortaretur eos discumbere ad prandium,*

9. Après ces entretiens, Raguel commanda qu'on tuât un mouton, & qu'on préparât le festin. Et comme il les prioit de se mettre à table,

10. *Tobias dixit: Hîc ego hodie non manducabo neque bibam, nisi priùs petitionem meam confirmes, & promittas mihi dare Saram filiam tuam.*

10. Tobie *lui* dit: Je ne mangerai point & je ne boirai point ici d'aujourd'hui, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & que vous ne m'ayez promis de me donner *pour femme* Sara votre fille ".

11. *Quo audito verbo Raguel expavit, sciens quid evenerit illis septem viris qui ingressi sunt ad eam, & timere cœpit ne fortè & huic similiter contingeret: & cùm nutaret, & non daret*

11. Raguel à ces paroles fut saisi de frayeur, sachant ce qui étoit arrivé à ces sept maris qui s'étoient approché d'elle, & il commença à appréhender que la même chose n'arrivât aussi à celui-ci. Etant donc dans cette incertitude, & ne répon-

ỳ. 8. Le grec ajoûte: En apprenant que Tobie étoit devenu aveugle. Ces larmes pûrent bien venir aussi d'une joie mêlée de tristesse, en voyant le fils d'un homme qui leur étoit cher, & dont la captivité les tenoit separés.

ỳ. 10. *expl.* Ce n'est ni par témerité ni par imprudence, que Tobie s'engage ainsi par une espece de serment: mais il agit en tout suivant le conseil qu'il avoit reçû de l'ange. *Estius.*

12. Tobie *lui* répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui suis toujours dans les ténebres, & qui ne voi point la lumiere du ciel ?

12. *Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo, & lumen cœli non video ?*

§. 2. *Raphael s'engage à conduire Tobie.*

13. Le jeune homme lui répondit : Ayez bon courage ; le tems approche auquel Dieu vous doit guérir.

13. *Cui ait juvenis : Forti animo esto, in proximo est ut à Deo cureris.*

14. Alors Tobie lui dit : Pourrez-vous mener mon fils chez Gabelus en la ville de Ragès au payis des Medes ? & quand vous ferez de retour, je vous donnerai ce qui vous sera dû pour votre peine.

14. *Dixit itaque illi Tobias : Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum ? & cùm redieris, restituam tibi mercèdem tuam.*

15. L'ange lui dit : Je le menerai, & vous le ramenerai.

15. *Et dixit ei angelus : Ego ducam & reducam eum ad te.*

16. Tobie lui repartit : Dites-moi, je vous prie, de quelle famille êtes-vous, de quelle tribu ?

16. *Cui Tobias respondit : Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu.*

17. L'ange Raphael lui répondit : Est-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même que vous cherchez ?

17. *Cui Raphael angelus dixit : Genus quæris mercenarii, an ipsum mercenarium, qui cum filio tuo eat ?*

18. Mais de-peur que je ne vous donne de l'inquiétude, Je suis Azarias

18. *Sed ne fortè sollicitum te reddam, Ego sum Azarias A-*

nania magni filius. fils du grand Ananias ".

19. *Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu. Sed peto ne irascaris quòd voluerim cognoscere genus tuum.*

19. Tobie lui répondit: Vous êtes d'une race illustre ". Mais je vous supplie de ne vous point fâcher, si j'ai desiré de connoître votre race.

20. *Dixit autem illi angelus : Ego sanum ducam, & sanum tibi reducam filium tuum.*

20. L'ange lui dit: Je menerai votre fils en bonne santé, & je vous le ramenerai de même.

21. *Respondens autem Tobias, ait : Benè ambuletis, & sit Deus in itinere vestro & angelus ejus comitetur vobiscum.*

21. Tobie lui répondit: Que votre voyage soit heureux; que Dieu soit avec vous dans votre chemin,& que son Ange vous accompagne *toujours* ".

℣. 18. *expl.* Il faut poser pour fondement de l'explication de cette réponse, qui surprend d'abord, que les anges ne peuvent jamais mentir, ni blesser en aucune sorte la verité. Ces paroles se doivent donc expliquer d'une maniere figurée, de cette sorte : *Azarias* signifie, secours de Dieu : & *Ananias*, grace & don de Dieu. Ainsi l'ange Raphael marquoit par cette réponse figurée, qu'il étoit véritablement envoyé de Dieu pour l'assister, & lui procurer plusieurs graces. On peut dire aussi, selon quelques-uns, que Raphael ayant pris veritablement la forme d'Azarias fils du grand Ananias, il pouvoit dire qu'il étoit cet Azarias, en étant vraiment l'image : de même que l'ange de Dieu qui apparut à Jacob, *Gen.* 31. 11. prenoit lui-même le nom de Dieu, à cause qu'il représentoit sa personne. *Estius. Tirin. Menoch.*

℣. 19. Le grec porte que Tobie répondit à l'ange, qu'il étoit son parent, qu'il avoit connu Ananias & Jonathas les enfans du grand Samaïas, lorsqu'ils alloient ensemble adorer Dieu & offrir les premiers-nés & les decimes à Jerusalem : parcequ'ils ne s'étoient point laissé séduire, comme les autres Israélites, en s'abandonnant à l'idolâtrie.

℣. 21. Le grec & l'hebreu ajoûtent, que Tobie convint de donner une drachme pour le salaire du jeune homme, outre sa nourriture : lui promettant encore une honnête récompense par-dessus ce prix dont ils étoient convenus. *Menoch.*

§. 3. *Tobie part avec l'Ange.*

22. Alors ayant préparé tout ce qu'ils devoient porter dans leur voyage, Tobie dit adieu à son pere & à sa mere, & ils se mirent tous deux en chemin.

22. *Tunc paratis omnibus quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri suo & matri suæ, & ambulaverunt ambo simul.*

23. Aussitôt qu'ils furent partis, sa mere commença à pleurer, & à dire: Vous nous avez ôté le bâton de notre vieillesse, & vous l'avez éloigné de nous.

23. *Cùmque profecti essent, cœpit mater ejus flere, & dicere: Baculum senectutis nostræ tulisti, & transmisisti à nobis.*

24. Plût à Dieu que cet argent pour lequel vous l'avez envoyé, n'eût jamais été *à nous*.

24. *Numquam fuisset ipsa pecunia pro qua misisti eum.*

25. Le peu que nous avions nous suffisoit pour croire que ce nous étoit une assez grande richesse que de voir notre fils *avec nous*.

25. *Sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quòd videbamus filium nostrum.*

26. Tobie lui répondit: Ne pleurez point; notre fils fera son voyage ||, & il en reviendra en bonne santé, & vos yeux le verront *encore*.

26. *Dixitque ei Tobias: Noli flere, salvus perveniet filius noster, & salvus revertetur ad nos, & oculi tui videbunt illum.*

27. Car je croi que le bon ange de Dieu l'accompagne, & qu'il regle tout ce qui le regar-

27. *Credo enim quòd angelus Dei bonus comitetur ei, & benè disponat omnia,*

ỳ. 26. *autr.* notre fils arrivera là sain & sauf, & il reviendra aussi vers nous dans une *parfaite* santé.

quæ circa eum gerun-tur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

de, & qu'ainsi il reviendra vers nous plein de joie.

28. *Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, & tacuit.*

28. A cette parole sa mere cessa de pleurer, & elle se tut.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Tobie prend un poisson.*

1. *Profectus est autem Tobias, & canis sequutus est eum, & mansit primâ mansione juxta fluvium Tigris.*

1. Tobie se mit donc en chemin, le chien *de la maison* l'ayant suivi; & il demeura pour la premiere nuit en un lieu proche du fleuve du Tigre.

2. *Et exivit ut lavaret pedes suos, & ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum.*

2. Etant allé laver ses pieds, un très-grand poisson ‖ sortit *de l'eau* pour le dévorer.

3. *Quem expavescens Tobias clamavit voce magnâ, dicens: Domine, invadit me.*

3. Ce qui l'ayant rempli de frayeur, il jetta un grand cri, en disant, Seigneur, il se va jetter sur moi.

4. *Et dixit ei angelus: Apprehende branchiam ejus, & trahe eum ad te. Quod cùm fecisset, attraxit eum in siccum, & pal-*

4. L'ange lui dit: Prenez-le par les ouies, & entraînez-le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira sur la terre, & *le poisson* commença à faire quelques

℣. 2. *expl.* Selon les meilleurs Interpretes, c'étoit un poisson dont il est parlé dans Pline *l.* 22. *c.* 7. qui est fort grand & très-carnacier, qui a les dents faites en forme de scie, & dont la vûe seule imprime de la frayeur: cet auteur l'appelle, *Callionymus*, Menoch, Tirin.

mouvemens & à se débattre à ses pieds.

5. Alors l'ange lui dit : Vuidez ce poisson, & prenez-en le cœur, le fiel & le foie, parcequ'ils *vous* seront nécessaires pour en faire des remedes très-utiles.

6. Ce qu'ayant fait, il fit *aussi* rôtir *une partie de* la chair ″, qu'ils emporterent avec eux : ils salerent le reste qui leur devoit suffire jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Ragès au payis des Medes.

7. Alors Tobie s'adressant à l'ange, lui dit : Mon frere Azarias, je vous supplie de me dire quels sont les remedes que l'on peut tirer de ce que vous avez voulu que nous gardassions de ce poisson.

8. L'ange lui répondit : Si vous mettez sur les charbons une partie de son cœur ″, la fumée qui en sort, chasse toute sorte

pitare cœpit ante pedes ejus.

5. *Tunc dixit ei angelus : Exentera hunc piscem, & cor ejus, & fel, & jecur repone tibi : sunt enim hæc necessaria ad medicamenta utiliter.*

6. *Quod cùm fecisset, assuvit carnes ejus, & secum tulerunt in via : cetera salierunt, quæ sufficerent eis, quousque pervenirent in Rages civitatem Medorum.*

7. *Tunc interrogavit Tobias angelum, & dixit ei : Obsecro te, Azaria frater, ut dicas mihi, quod remedium habebunt ista quæ de pisce servare jussisti ?*

8. *Et respondens angelus, dixit ei : Cordis ejus particulam si super carbones ponas, fumus ejus extricat*

℣. 6. *lettr.* assavit carnes.

℣. 8. *Sept.* le cœur & le foie. *expl.* Quelques Interpretes ont crû que c'étoit une vertu naturellement attachée de Dieu au cœur & au foie de ce poisson qui chassoit les démons, *Valois.* 1. *Reg.* 16. secondée néanmoins du secours de l'ange, *infr.* 8. 3. D'autres ont mieux aimé dire que ces choses ne produisoient cet effet, que comme des signes dont l'ange vouloit se servir pour exciter Tobie à la priere, & reprimer lui-même la malice du mauvais ange. *Tirin.*

omne genus dæmoniorum, sive à viro, sive à muliere, ita ut ultrà non accedat ad eos.	de démons, soit d'un homme, soit d'une femme, ensorte qu'ils ne s'en approchent plus.
9. *Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, & sanabuntur.*	9. Son fiel est bon pour oindre les yeux où il y a quelque taie, & il les guérit [a].

§. 2. *Tobie loge chez Raguel.*

10. *Et dixit ei Tobias: Ubi vis ut maneamus?*	10. Tobie lui dit ensuite: Où voulez-vous que nous logions?
11. *Respondensque angelus, ait: Est hic Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, & hic habet filiam nomine Saram, sed neque masculum, neque feminam ullam habet aliam præter eam.*	11. L'ange lui répondit: Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui est de vos proches & de votre tribu. Il a une fille nommée Sara qui est unique, n'ayant ni fils ni filles hors elle seule.
12. *Tibi debetur omnis substantia ejus, & oportet eam te accipere conjugem.*	12. Tout son bien vous doit revenir, & il faut que vous épousiez cette fille [b].
13. *Pete ergo eam à patre ejus, & dabit tibi eam in uxorem.*	13. Demandez-la donc à son pere, & il vous la donnera en mariage.
14. *Tunc respondit Tobias, & dixit: Audio quia tradita est septem viris, &*	14. Tobie lui répondit: J'ai oui dire qu'elle avoit déja épousé sept maris, & qu'ils sont *tous*

ỳ. 9. *expl.* Cet effet est tout naturel pour la guérison des taies, selon Galien *de simp'. medic. facult. l.* 10. *c.* 12.

ỳ. 11. *expl.* selon la loi *Num.* 36. & 27. qui vouloit que si une fille n'avoit point de freres, elle épousât quelqu'un de ses proches & de sa tribu, de peur que les biens ne passassent dans une autre tribu. *Estius.*

morts ; & on m'a dit aussi qu'un démon les avoit tués.

mortui sunt ; sed & hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

15. Je crains donc que la même chose ne m'arrive aussi ; & que comme je suis fils unique, je ne cause à mon pere & à ma mere une affliction capable de conduire leur vieillesse jusqu'au tombeau.

15. *Timeo ergo, ne fortè & mihi hæc eveniant : & cùm sim unicus parentibus meis, deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos.*

§. 3. *Instruction pour les personnes qui se marient.*

16. L'ange Raphael lui répartit : Ecoutez-moi, & je vous apprendrai qui sont ceux sur qui le démon a du pouvoir.

16. *Tunc angelus Raphael dixit ei : Audi me, & ostendam tibi qui sunt, quibus prævalere potest dæmonium.*

17. Lorsque des personnes s'engagent tellement dans le mariage qu'ils bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit, & qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui sont sans raison, le demon a pouvoir sur eux.

17. *Hi namque qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum à se & à sua mente excludant, & suæ libidini ita vacent, sicut equus & mulus quibus non est intellectus, habet potestatem dæmonium super eos.*

18. Mais pour vous, après que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle.

18. *Tu autem cùm acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continens esto ab ea, & nihil aliud, nisi orationibus vacabis cum ea.*

19. *Ipsa autem nocte, incenso jecore piscis, fugabitur dæmonium.*

19. Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poisson, & il fera fuir le démon.

20. *Secundâ verò nocte, in copulatione sanctorum patriarcharum admitteris.*

20. La seconde nuit vous serez associé aux saints patriarches [a].

21. *Tertiâ autem nocte, benedictionem consequeris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.*

21. La troisiéme nuit vous recevrez la bénédiction *de Dieu*, afin qu'il naissent de vous deux des enfans dans une parfaite santé.

22. *Transactâ autem tertiâ nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quàm libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.*

22. La troisiéme nuit étant passée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le desir d'avoir des enfans, plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la bénediction de Dieu, ayant des enfans de la race d'Abraham.

℣. 20. *expl.* Vous serez rendu participant des mérites, de la sainteté, & des autres graces que Dieu a communiquées aux patriarches, pour pouvoir vivre chastement avec Sara, ainsi qu'ils ont vécu avec leurs femmes. *Menoch.*

CHAPITRE VII.

§. 1. *Tobie est bien reçu chez Raguel.*

1. *Ingressi sunt autem ad Raguelem, & suscepit eos Raguel cum gaudio.*

1. Ils entrerent ensuite chez Raguel, qui les reçut avec joie.

2. Et lorſque Raguel eut jetté les yeux ſur Tobie, il dit à Anne ſa femme : Que ce jeune homme reſſemble à mon couſin ″.

2. *Intuenſque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori ſuæ : Quàm ſimilis eſt juvenis iſte conſobrino meo !*

3. Après cela il leur dit : D'où êtes-vous, nos jeunes freres ? Ils lui répondirent : Nous ſommes de la tribu de Nephthali du nombre des captifs de Ninive.

3. *Et cùm hæc dixiſſet, ait : Unde eſtis, juvenes fratres noſtri ? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali ſumus, ex captivitate Ninive.*

4. Raguel leur dit : Connoiſſez-vous mon frere Tobie ″ ? Ils lui repartirent, Nous le connoiſſons.

4. *Dixitque illis Raguel : Noſtis Tobiam fratrem meum ? Qui dixerunt : Novimus.*

5. Et comme Raguel diſoit beaucoup de bien de Tobie, l'ange lui dit : Tobie dont vous nous demandez des nouvelles, eſt le pere de ce jeune homme.

5. *Cùmque multa bona loqueretur de eo, dixit angelus ad Raguelem : Tobias, de quo interrogas, pater iſtius eſt.*

6. Raguel s'avançant auſſitôt vint le baiſer avec larmes, & pleurant ſur ſon coû, il *lui* dit :

6. *Et miſit ſe Raguel, & cum lacrymis oſculatus eſt eum, & plorans ſupra collum ejus, dixit :*

7. Mon fils, que Dieu vous beniſſe, parceque vous êtes le fils d'un homme de bien, d'un homme très-vertueux.

7. *Benedictio ſit tibi, fili mi, quia boni & optimi viri filius es.*

8. En même tems Anne

8. *Et Anna uxor*

℣. 2. *expl.* le grec ajoûte, *Tobie.*
℣. 4. *expl.* mon couſin germain.

ejus, & Sara ipsorum filia, lacrymatæ sunt.

sa femme & Sara leur fille cõmencerent aussi à pleurer ″.

§. 2. *Tobie demande en mariage Sara.*

9. *Postquàm autem locuti sunt, præcepit Raguel occidi arietem, & parari convivium. Cùmque hortaretur eos discumbere ad prandium,*

9. Après ces entretiens, Raguel commanda qu'on tuât un mouton, & qu'on préparât le festin. Et comme il les prioit de se mettre à table,

10. *Tobias dixit: Hic ego hodie non manducabo neque bibam, nisi priùs petitionem meam confirmes, & promittas mihi dare Saram filiam tuam.*

10. Tobie *lui* dit : Je ne mangerai point & je ne boirai point ici d'aujourd'hui, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & que vous ne m'ayez promis de me donner *pour femme* Sara votre fille ″.

11. *Quo audito verbo Raguel expavit, sciens quid evenerit illis septem viris qui ingressi sunt ad eam, & timere cœpit ne fortè & huic similiter contingeret: & cùm nutaret, & non daret*

11. Raguel à ces paroles fut saisi de frayeur, sachant ce qui étoit arrivé à ces sept maris qui s'étoient approché d'elle, & il commença à appréhender que la même chose n'arrivât aussi à celui-ci. Etant donc dans cette incertitude, & ne répon-

℣. 8. Le grec ajoûte : En apprenant que Tobie étoit devenu aveugle. Ces larmes pûrent bien venir aussi d'une joie mêlée de tristesse, en voyant le fils d'un homme qui leur étoit cher, & dont la captivité les tenoit separés.

℣. 10. *expl.* Ce n'est ni par témerité ni par imprudence, que Tobie s'engage ainsi par une espece de serment : mais il agit en tout suivant le conseil qu'il avoit reçû de l'ange. *Estius.*

dant rien à la demande qu'on lui faisoit ″,

12. l'ange lui dit : Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune homme, parcequ'il craint Dieu ; & que votre fille lui est dûe pour épouse : & c'est pour cela que nul autre n'a pu l'avoir *pour sa femme*.

13. Raguel *lui* répondit : Je ne doute point que mes prieres & mes larmes ne soient venues en la présence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées.

14. Et je croi qu'il a permis que vous soiez venus nous voir, afin que cette fille épousât une personne de sa parenté ″, selon la loi de Moïse ; & ainsi ne doutez point que je ne vous donne ma fille *comme vous le desirez*.

petenti ullum responsum ,

12. *dixit ei angelus : Noli timere dare eam isti ; quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua : propterea alius non potuit habere illam.*

13. *Tunc dixit Raguel: Non dubito quòd Deus preces & lacrymas meas in conspectu suo admiserit.*

14. *Et credo quoniam ideò fecit vos venire ad me, ut ista conjungeretur cognationi suæ secundùm legem Moysi : & nunc noli dubium gerere quòd tibi eam tradam.*

℣. 11. Le grec porte, Qu'après que Tobie eut fait la demande à Raguel, cet homme équitable l'exhorta à manger & à se réjouir avec lui, & lui dit : Qu'il étoit vrai que c'étoit à lui qu'il appartenoit d'épouser sa fille ; mais qu'il se sentoit obligé de lui déclarer, que l'ayant déja donnée à sept maris l'un après l'autre, ils étoient tous morts la même nuit. Qu'ainsi il lui conseilloit de ne songer qu'à se réjouir : & que ce fut alors que Tobie protesta à Raguel qu'il ne mangeroit point, &c. ayant été sans doute rassuré par l'ange.

℣. 14. *expl.* d'où il semble qu'on peut conclure, que ces autres sept maris de Sara n'étoient pas de sa parenté ; vû principalement qu'il étoit alors très-difficile d'observer cette loi, dans la confusion où étoient toutes les tribus ; & même inutile de le faire, puisqu'ils étoient éloignés de leurs héritages. *Menoch.*

15. *Et apprehendens dexteram filiæ suæ, dextræ Tobiæ tradidit, dicens: Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob vobiscum sit, & ipse conjungat vos, impleatque benedictionem suam in vobis.*

16. *Et acceptâ chartâ, fecerunt conscriptionem conjugii.*

17. *Et post hæc epulati sunt, benedicentes Deum.*

18. *Vocavitque Raguel ad se Annam uxorem suam, & præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum.*

19. *Et introduxit illuc Saram filiam suam, & lacrymata est.*

20. *Dixitque ei: Forti animo esto, filia mea: Dominus cœli det tibi gaudium pro tædio quod perpessa es.*

15. Et prenant la main droite de sa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, & *lui* dit: Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac & le Dieu de Jacob soit avec vous: que lui-même vous unisse, & qu'il accomplisse sa bénediction en vous.

16. Et ayant pris du papier, ils firent l'écrit du mariage ".

17. Après cela ils firent le festin en benissant Dieu.

18. Raguel appella Anne sa femme, & lui ordonna de préparer une autre chambre ".

19. *Ce qu'ayant executé*, elle y mena Sara sa fille qui se mit à pleurer ".

20. Elle lui dit: Ma fille, ayez bon courage: que le Seigneur du ciel vous comble de joie après tant d'afflictions que vous avez eues.

ỷ. 16. *autr.* ils dresserent le contrat de mariage.

ỷ. 18. *expl.* que celle où Sara avoit couché, lorsque ses sept maris avoient été tués. *Menoch.*

ỷ. 19. *expl.* Elle pleure dans le souvenir de ce qui étoit arrivé à ses autres maris, & dans la crainte qu'elle a qu'il n'en arrive autant à celui-ci. *Menoch.*

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Tobie & Sara passent en prieres la premiere nuit de leurs noces.*

1. OR après qu'ils eurent soupé, ils firent entrer le jeune Tobie au lieu où elle étoit,

2. lequel se souvenant de ce que l'ange lui avoit dit, tira de son sac une partie du foie ″ *du poisson*, & la mit sur des charbons ardens.

3. Alors l'ange Raphael prit le démon, & l'alla lier ″ dans le desert de la haute Egypte ″.

4. Tobie ensuite exhorta la fille, & lui dit: Sara, levez-vous, & prions Dieu aujourd'hui & demain, & après demain; parceque durant ces trois nuits nous de-

1. *Postquàm verò cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam.*

2. *Recordatus itaque Tobias sermonum angeli, protulit de cassidili suo partem jecoris, posuitque eam super carbones vivos.*

3. *Tunc Raphael angelus apprehendit dæmonium, & religavit illud in deserto superioris Ægypti.*

4. *Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei: Sara exurge, & deprecemur Deum hodie, & cras, & secundum cras: quia his tribus noctibus Deo*

℣. 2. *expl.* Quoiqu'il ne soit fait mention que du foie du poisson, & au chap. 6. que du cœur, on ne peut douter que Tobie n'ait mis sur le feu également l'un & l'autre: & le grec le marque formellement.

℣. 3. *expl.* il lui ôta le pouvoir qu'il avoit eu jusques alors sur la maison de Raguel, ou plutôt sur les maris qui s'étoient rendus indignes de posseder Sara pour épouse: ce que l'ange ne fit que par un effet de la toute-puissance de Dieu.

Ibid. *expl.* le desert de la Thebaïde, devenu fameux dans la suite par le grand nombre de solitaires qui y ont vécu.

jungimur : tertiâ autem transactâ nocte, in nostro erimus conjugio ;

5. filii quippe sanctorum sumus, & non possumus ita conjungi, sicut gentes quæ ignorant Deum.

6. Surgentes autem pariter, instanter orabant ambo simul, ut sanitas daretur eis.

7. Dixitque Tobias : Domine Deus patrum nostrorum, benedicant te cœli & terræ, mareque & fontes, & flumina, & omnes creaturæ tuæ, quæ in eis sunt.

8. Tu fecisti Adam de limo terræ, dedistique ei adjutorium Hevam.

9. Et nunc, Domine, tu scis quia non luxuriæ causâ accipio sororem meam conjugem, sed solâ posteritatis dilectione : in qua benedicatur no-

vons nous unir à Dieu : & après la troisiéme nuit nous vivrons dans notre mariage ;

5. car nous sommes les enfans des saints ", & nous ne devons pas nous marier comme les payens qui ne connoissent point Dieu.

6. S'étant donc levés tous deux, ils prioient Dieu avec grande instance, afin qu'il lui plût de les conserver en santé.

7. Et Tobie dit *ces paroles :* Seigneur Dieu de nos peres, que le ciel & la terre, la mer, les fontaines & les fleuves, avec toutes vos créatures qu'ils renferment, vous benissent.

8. Vous avez fait Adam d'un peu de terre & de boue, & vous lui avez donné Eve pour son secours.

9. Et maintenant, Seigneur, vous savez que ce n'est point pour satisfaire ma passion que je prends ma sœur " pour être ma femme ; mais dans le seul desir de laisser des enfans,

ỳ. 5. Voyez *supr.* 2. 18.
ỳ. 9. *expl.* il l'appelle *sœur*, parcequ'elle étoit sa parente, & de même tribu que lui.

par lesquels votre Nom soit beni dans tous les siecles.

10. Sara dit aussi *à Dieu :* Faites-nous misericorde, Seigneur, faites-nous misericorde, & que nous puissions vivre ensemble jusqu'à la vieillesse dans une parfaite santé.

11. Vers le chant du coq, Raguel commanda qu'on fit venir ses serviteurs, & ils s'en allerent avec lui pour faire une fosse.

12. Car il disoit : Il sera peutêtre arrivé à celui-ci la même chose qu'à ces sept hommes qui ont été avec elle.

13. Et ayant préparé la fosse, Raguel étant retourné vers sa femme, lui dit :

14. Envoyez une de vos servantes pour voir s'il est mort, afin que je l'ensevelisse avant que le jour vienne.

15. Sa femme envoya une de ses servantes, qui étant entrée dans la chambre, les trouvá tous deux dans une parfaite santé,

men tuum in sæcula sæculorum.

10. *Dixit quoque Sara : Miserere nobis, Domine, miserere nobis, & consenescamus ambo pariter sani.*

11. *Et factum est circa pullorum cantum, accersiri jussit Raguel servos suos, & abierunt cum eo pariter ut foderent sepulchrum.*

12. *Dicebat enim : Ne fortè simili modo evenerit ei, quo & ceteris illis septem viris qui sunt ingressi ad eam.*

13. *Cùmque parassent fossam, reversus Raguel ad uxorem suam, dixit ei.*

14. *Mitte unam ex ancillis tuis, & videat si mortuus est, ut sepeliam eum antequàm illucescat dies.*

15. *At illa misit unam ex ancillis suis, quæ ingressa cubiculum, reperit eos salvos & incolumes, se-*

tum pariter dormientes. qui dormoient dans le même lit ".

§. 2. *Joie de Raguel & de sa femme.*

16. *Et reversa nuntiavit bonũ nuntium: & benedixerunt Dominum, Raguel videlicet & Anna uxor ejus,*

17. *& dixerunt: Benedicimus te, Domine Deus Israel, quia non contigit quemadmodum putabamus.*

18. *Fecisti enim nobiscum misericordiam tuam, & exclusisti à nobis inimicum persequentem nos.*

19. *Misertus es autem duobus unicis. Fac eos, Domine, plenius benedicere te: & sacrificium tibi laudis tuæ & suæ sanitatis offerre, ut cognoscat universitas gentium, quia tu es Deus solus in universa terra.*

20. *Statimque præcepit servis suis Raguel, ut replerent fossam, quam fecerant, priusquàm elucesceret.*

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguel & Anne sa femme benirent le Seigneur,

17 & *lui* dirent: Nous vous benissons, Seigneur Dieu d'Israel, parceque ce que nous avions pensé ne *nous* est point arrivé.

18. Car vous nous avez fait misericorde; vous avez chassé loin de nous l'ennemi qui nous persecutoit.

19. Et vous avez eu pitié de deux enfans uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous benissent de plus en plus, & qu'ils vous offrent le sacrifice de la louange qu'ils vous doivent pour la santé qu'ils ont reçue de vous; afin que toutes les nations connoissent que vous seul êtes Dieu dans toute la terre.

20. Raguel aussitôt commanda à ses serviteurs de remplir avant le jour la fosse qu'ils avoient faite.

ỷ. 15. *expl.* pour reposer seulement un peu, après avoir passé la plus grande partie de la nuit en prieres. *Tirin.*

21. Il ordonna aussi à sa femme de préparer un festin, & tous les vivres nécessaires à ceux qui doivent faire un voyage ‖.

21. *Uxori autem suæ dixit ut instrueret convivium, & præpararet omnia, quæ in cibos erant iter agentibus necessaria.*

22. Il fit tuer deux vaches grasses & quatre moutons, pour traiter tous ses voisins & ses amis.

22. *Duas quoque pingues vaccas, & quatuor arietes occidi fecit, & parari epulas omnibus vicinis suis, cunctisque amicis.*

23. Raguel conjura ensuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux semaines.

23. *Et adjuravit Raguel Tobiam ut duas hebdomadas moraretur apud se.*

24. Il lui donna aussi la moitié de tout le bien qu'il possédoit ; & il fit un écrit, afin que l'autre moitié qui lui restoit, appartînt à Tobie après sa mort.

24. *De omnibus autem quæ possidebat Raguel, dimidiam partem dedit Tobiæ, & fecit scripturam, ut pars dimidia, quæ supererat post obitum eorum, Tobiæ dominio deveniret.*

℣. 21. *expl.* Ce voyage n'étoit pas celui de son retour vers son pere : mais celui qu'il avoit à faire pour aller trouver Gabelus, & dont il avoit apparemment parlé à Raguel. *Menoch.*

CHAPITRE IX.

§. 1. *L'Ange va trouver Gabelus.*

1. Alors Tobie appella l'ange, qu'il croioit un homme, & lui dit : Mon frere Azarias,

1. *Tunc vocavit Tobias angelum ad se, quem quidem hominem existi-*

mabat; dixitque ei: Azaria frater, peto ut auscultes verba mea.

2. *Si meipsum tradam tibi servum, non ero condignus providentiæ tuæ.*

3. *Tamen obsecro te, ut assumas tibi animalia sive servitia, & vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum: reddasque ei chirographum suum, & recipias ab eo pecuniam, & roges eum venire ad nuptias meas.*

4. *Scis enim ipse quoniam numerat pater meus dies; & si tardavero unâ die plus, contristatur anima ejus.*

5. *Et certè vides quomodo adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum spernere non possum.*

6. *Tunc Raphael*

je vous prie de *vouloir bien* écouter mes paroles.

2. Quand je me donnerois à vous pour être votre esclave, je ne pourrois pas reconnoitre dignement tous les soins que vous avez pris de moi.

3. J'ai néanmoins encore une priere à vous faire, que vous preniez des serviteurs avec vous, & les bêtes *qui vous seront nécessaires*, & que vous alliez trouver Gabelus en la ville de Ragès [a] au payis des Medes, pour lui rendre son obligation en recevant de lui l'argent *qu'il nous doit*, & pour le prier de venir à mes noces.

4. Car vous savez bien vous-même que mon pere compte *maintenant* les jours, & que si je tarde un jour de plus, son ame sera accablée d'ennui.

5. Vous voiez aussi de quelle maniere Raguel m'a conjuré *de demeurer ici*, & que je ne puis pas résister à des instances si pressantes.

6. Raphael prit donc

℣. 3. *expl.* Cette ville étoit différente, & éloignée de celle de même nom où demeuroit Raguel. *Voyez supr.* 3. 7.

quatre serviteurs de Raguel, & deux chameaux, & s'en alla en la ville de Ragès au payis des Medes; où ayant trouvé Gabelus, il lui rendit son obligation, & reçut de lui tout l'argent *qu'il devoit*.

assumens quatuor ex servis Raguelis, & duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit: & inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum suum, & recepit ab eo omnem pecuniam.

7. Il lui raconta aussi tout ce qui étoit arrivé au jeune Tobie, & il le fit venir avec lui aux noces.

7. Indicavitque ei de Tobia filio Tobiæ, omnia quæ gesta sunt: fecitque eum secum venire ad nuptias.

§. 2. *Gabelus va aux noces de Tobie.*

8. Gabelus étant entré dans la maison de Raguel, trouva *le jeune* Tobie à table, qui se leva *aussitôt pour aller à lui*; ils s'entresaluerent en se baisant, & Gabelus pleura, & benit Dieu,

8. Cùmque ingressus esset domum Raguelis, invenit Tobiam discumbentem: & exiliens, osculati sunt se invicem; & flevit Gabelus, benedixitque Deum,

9. en disant: Que le Dieu d'Israel vous benisse, parceque vous êtes fils d'un homme très-vertueux, d'un homme juste qui craint Dieu, & qui fait beaucoup d'aumônes.

9. & dixit: Benedicat te Deus Israel, quia filius es optimi viri, & justi, & timentis Deum, & eleemosynas facientis:

10. Que la bénediction se répande aussi sur votre femme ‖, & sur votre pere & votre mere:

10. & dicatur benedictio super uxorem tuam, & super parentes vestros:

℣. 18. *lettr.* & dicatur benedictio super uxorem, &c. Grotius croit que cela signifie: Qu'on dise desormais aux nouvelles mariées: Soyez heureuse comme Sara femme de Tobie.

11. *& videatis filios vestros, & filios filiorum vestrorum, usque in tertiam & quartam generationem; & sit semen vestrum benedictum à Deo Israel, qui regnat in sæcula sæculorum.*

11. & puissiez-vous voir vos fils, & les fils de vos fils jusqu'à la troisiéme & la quatriéme génération; & que votre race soit benie du Dieu d'Israel, qui regne dans les siecles des siecles.

12. *Cùmque omnes dixissent, Amen, accesserunt ad convivium; sed & cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.*

12. Et tous ayant répondu, *Amen*, ils se mirent à table; mais dans le festin même des noces, ils se conduisirent avec la crainte du Seigneur [a].

ỳ. 12. *expl.* C'est-à-dire, que quoiqu'il soit difficile de conserver la modestie, la sobrieté, & la pureté dans ces grands festins de noces, la crainte de Dieu qui regnoit au fond de leurs cœurs, les tint toujours dans les bornes de la piété.

CHAPITRE X.

§. 1. *Inquiétude du pere & de la mere du jeune Tobie.*

1. *Cum verò moras faceret Tobias, causâ nuptiarum, sollicitus erat pater ejus Tobias, dicens: Putas quare moratur filius meus, aut quare detentus est ibi?*

1. Mais *le jeune* Tobie differant *ainsi* à revenir à cause de ses noces, son pere étoit en peine *de lui*, & disoit: D'où peut venir ce retardement de mon fils, & qui peut le retenir là *si longtems?*

2. *Putasne Gabelus mortuus est, & ne-*

2. Ne seroit-ce point que Gabelus seroit mort,

& qu'il ne se trouveroit personne pour lui rendre cet argent.

3. Il commença donc à être saisi d'une profonde tristesse, & Anne sa femme avec lui ; & ils se mirent ensemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué.

4. Mais sur-tout sa mere versoit des larmes sans se pouvoir consoler, en disant : Ah, mon fils, mon fils, pourquoi vous avons-nous envoyé si loin, *vous qui étiez* la lumiere de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, le soulagement de notre vie, & l'esperance de notre posterité ?

5. Nous ne devions pas vous éloigner de nous, puisque vous seul nous teniez lieu de toutes choses.

6. Mais Tobie lui disoit : Cessez, *je vous prie*, de parler ainsi, ne vous troublez point : notre fils se porte bien ; cet homme avec qui nous l'avons envoyé, est très-fidele ^v^.

mo reddet illi pecuniam ?

3. *Cœpit autem contristari nimis ipse, & Anna uxor ejus cum eo : & cœperunt ambo simul flere ; eò quòd die statuto minimè reverteretur filius eorum ad eos.*

4. *Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu, heu me, fili mi, ut quid te misimus peregrinari, lumen oculorum nostrorum, baculum senectutis nostræ, solatium vitæ nostræ, spem posteritatis nostræ ?*

5. *Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere à nobis.*

6. *Cui dicebat Tobias : Tace, & noli turbari, sanus est filius noster : satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum.*

℣. 6. *expl.* Tobie parloit ainsi sans témoigner aucun doute, & avec une pleine confiance en Dieu & sur la personne qu'il regardoit comme lui ayant été envoyée de la part de Dieu : d'où il paroît que sa tristesse ne provenoit que d'une

7. Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quotidie exiliens circumspiciebat, & circuibat vias omnes per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.

7. Rien néanmoins ne la pouvoit consoler; mais sortant tous les jours de sa maison, elle regardoit de tous côtés, & alloit dans tous les chemins par lesquels elle esperoit qu'il pourroit revenir, pour tâcher à le découvrir de loin quand il reviendroit.

§. 2. *Départ du jeune Tobie.*

8. *At verò Raguel dicebat ad generum suum: Mane hîc, & ego mittam nuntium salutis de te ad Tobiam patrem tuum.*

8. Cependant Raguel disoit à son gendre: Demeurez ici, & j'envoyerai à Tobie votre pere des nouvelles de votre santé.

9. *Cui Tobias ait: Ego novi, quia pater meus & mater mea modò dies computant, & cruciatur spiritus eorum in ipsis.*

9. Tobie lui répondit: Je sai que maintenant mon pere & ma mere comptent les jours, & qu'ils sont accablés d'inquiétude & de chagrin ᵃ.

10. *Cùmque verbis multis rogaret Raguel Tobiam, & ille eum nullâ ratione vellet audire, tradidit ei Saram, & dimidiam partem omnis substantiæ suæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, & in vaccis, & in pecunia multa: & salvum at-*

10. Raguel ayant fait encore au jeune Tobie de grandes instances *pour demeurer*, ausquelles il ne se voulut jamais rendre, il lui mit *sa fille* Sara entre les mains, & la moitié de tout ce qu'il possedoit en serviteurs, en servantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, & en une grande quantité

tendresse naturelle, dont les premiers mouvemens ne sont pas au pouvoir de l'homme. *Estius.*

ỳ. 9. *lettr.* leur esprit est tourmenté dans eux.

d'argent, & il le laissa aller plein de santé & de joie,

11. en lui disant : Que le saint ange du Seigneur soit en votre chemin, qu'il vous conduise jusques chez vous sans aucun péril ; & puissiez-vous trouver votre pere & votre mere en une parfaite santé ; & que mes yeux puissent voir vos enfans avant que je meure.

12. Alors le pere & la mere prenant leur fille la baiserent, & la laisserent aller ;

13. l'avertissant d'honorer son beau-pere & sa belle-mere ‖ d'aimer son mari, de regler sa famille, de gouverner sa maison, & de se conserver irrepréhensible *en toutes choses.*

que gaudentem dimisit eum à se,

11. *dicens : Angelus Domini sanctus sit in itinere vestro, perducatque vos incolumes, & inveniatis omnia rectè circa parentes vestros, & videant oculi mei filios vestros priusquàm moriar.*

12. *Et apprehendentes parentes filiam suam, osculati sunt eam, & dimiserunt ire ;*

13. *monentes eam honorare soceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, & seipsam irreprehensibilem exhibere.*

℣. 13. Le grec marque que ce fut Raguel qui dit ceci à sa fille, & qu'il ajoûta : *Parcequ'ils lui tenoient lieu alors de pere & de mere.*

Il est aussi marqué dans le grec, que la mere de Sara remettant sa fille entre les mains de Tobie, elle lui dit: *Qu'elle la lui confioit comme un dépôt, & qu'il se donnât bien de garde de l'attrister en aucune maniere* ; & ensuite : *Après cela Tobie se mit en chemin, rendant graces à Dieu de lui avoir donné un voyage si heureux, & souhaitant toute sorte de benedictions à Raguel & à Edna* (Anne) *sa femme : & il avançoit toujours, jusqu'à ce qu'il arriva à Ninive.* Tirin.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Avis de Raphael à Tobie.*

1. *Cumque reverterentur, pervenerunt ad Charan, quæ est in medio itinere contra Niniven, undecimo die.*

2. *Dixitque angelus: Tobia frater, scis quemadmodum reliquisti patrem tuum.*

3. *Si placet itaque tibi, pracedamus, & lento gradu sequantur iter nostrum familia, simul cum conjuge tua & cum animalibus.*

4. *Cùmque hoc placuisset ut irent, dixit Raphael ad Tobiam: Tolle tecum ex felle piscis: erit enim necessarium. Tulit ita-*

1. S'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arriverent l'onziéme jour à Charan ", que l'on rencontre dans le chemin " en allant à Ninive.

2. Et l'ange dit *au jeune Tobie*: Mon frere Tobie, vous savez l'état où vous avez laissé votre pere.

3. Si vous le jugez donc à propos, allons devant, & que vos domestiques suivent lentement avec votre femme & *toutes* vos bêtes.

4. S'étant résolus d'aller de la sorte, Raphael dit à Tobie: Portez avec vous du fiel du poisson: car vous en aurez besoin. Tobie prit de ce fiel, &

℣. 1. Hebr. *Acrim.* Ce qui fait voir que cette ville étoit différente de celle d'où sortit Abraham, lorsque Dieu lui eut commandé de quitter son payis. *Menoch. Tirin.*

Ibid. *lettr.* in medio itinere. C'est-à-dire, que Charan étoit entre Ninive & la ville où demeuroit Raguel. Il ne paroît point que ce fût précisément à mi chemin: car Charan n'étoit éloignée de Ninive que de quatre journées: & le grec porte, qu'elle étoit auprès de Ninive. *Tirin.*

ils continuerent leur chemin ″.

5. Anne cependant alloit tous les jours s'asseoir proche le chemin sur le haut d'une montagne, d'où elle pouvoit découvrir de loin.

6. Et comme elle regardoit de là si son fils ne viendroit point, elle l'apperçut de bien loin; elle le reconnut aussitôt, & elle courut en porter la nouvelle à son mari, & elle lui dit: Voilà votre fils, *le voilà* qui vient.

7. Raphael en même-tems dit à Tobie: Aussitôt que vous serez entré dans votre maison, adorez le Seigneur votre Dieu; & en lui rendant graces, approchez-vous de votre pere, & le baisez:

8. & aussitôt frottez-lui les yeux avec ce fiel de poisson que vous portez avec vous: car sachez qu'en même-tems ils seront ouverts, & que votre pere verra la lumiere du ciel, & sera comblé de joie en vous voyant.

9. Alors le chien ″ qui

que Tobias ex felle illo; & abierunt.

5. Anna autem sedebat secus viam quotidie in supercilio montis, unde respicere poterat de longinquo.

6. Et dum ex eodem loco specularetur adventum ejus, vidit à longè, & illicò agnovit venientem filium suum, currensque nuntiavit viro suo, dicens: Ecce venit filius tuus.

7. Dixitque Raphael ad Tobiam: At ubi introieris domum tuam statim adora Dominum Deum tuũ: & gratias agens ei, accede ad patrem tuum, & osculare eum.

8. Statimque lini super oculos ejus ex felle isto piscis, quod portas tecum: scias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, & videbit pater tuus lumen cœli, & in aspectu tuo gaudebit.

9. Tunc præcucurrit

℣. 4. Le grec ajoûte: Et le chien les suivit.

℣. 9. *expl.* Cette circonstance qui paroît petite, n'a rien d'indigne des livres saints; puisque Dieu a eu ses raisons

canis, qui simul fuerat in via: & quasi nuntius adveniens, blandimento sua cauda gaudebat.

les avoit suivis durant le chemin, courut devant eux, & comme s'il eût porté la nouvelle *de leur venue*, il sembloit témoigner sa joie par le mouvement de sa queue, *&* par ses caresses.

§. 2. *Tobie le pere recouvre la vûe.*

10. *Et consurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere: & datâ manu puero, occurrit obviam filio suo.*

10. Le pere de Tobie *tout* aveugle *qu'il étoit*, se leva & se mit à courir, s'exposant à tomber à chaque pas; & donnant la main à un serviteur, il s'en alla au-devant de son fils.

11. *Et suscipiens osculatus est eum cum uxore sua, & cœperunt ambo flere præ gaudio.*

11. L'ayant rencontré il l'embrassa, & sa mere ensuite; & ils commencerent tous deux à pleurer de joie ‖.

12. *Cùmque adorassent Deum, & gratias egissent, consederunt.*

12. Puis ayant adoré Dieu, & lui ayant rendu graces, ils s'assirent.

13. *Tunc sumens Tobias de felle piscis, linivit oculos patris sui.*

13. Alors Tobie prenant du fiel du poisson, en frotta les yeux de son pere.

14. *Et sustinuit quasi dimidiam ferè horam: & cœpit al-*

14. Et après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau

en voulant qu'elle fût marquée dans l'Ecriture, sans doute pour faire voir par là que sa providence s'étend sur toutes les créatures, & qu'il se sert des moindres d'entre elles pour la consolation & le bien de ses serviteurs. *Estius.*

✠. 11. Le grec ajoûte que sa mere lui dit: *Puisque je vous ai vû: mon fils, je ne me soucie plus de mourir.*

blanche, semblable à celle d'un œuf, commença à sortir de ses yeux.

bugo ex oculis ejus, quasi membrana ovi, egredi.

15. Tobie *son fils* " la prenant la tira de ses yeux, & aussitôt il recouvra la vûe.

15. *Quam apprehendens Tobias traxit ab oculis ejus, statimque visum recepit.*

16. Et ils commencerent *tous* à rendre gloire à Dieu, lui & sa femme, & tous ceux qui le connoissoient.

16. *Et glorificabant Deum, ipse videlicet, & uxor ejus, & omnes qui sciebant eum.*

17. Tobie disoit : Je vous benis, Seigneur Dieu d'Israel, parceque vous m'avez châtié, & que vous m'avez guéri ", & je voi maintenant de mes yeux mon fils Tobie.

17. *Dicebatque Tobias : Benedico te, Domine Deus Israel, quia tu castigasti me, & tu salvasti me : & ecce ego video Tobiam filium meum.*

18. Sara la femme de son fils arriva aussi sept jours après avec toute sa famille en une parfaite santé, ayant avec elle ses troupeaux, & ses chameaux, une grande somme d'argent de son mariage, & celui même que Gabelus avoit rendu.

18. *Ingressa est etiam post septem dies Sara uxor filii ejus, & omnis familia sana, & pecora, & cameli, & pecunia multa uxoris : sed & illa pecunia quam receperat à Gabelo.*

19. Et *Tobie* raconta à son pere & à sa mere tous les bienfaits dont Dieu les avoit comblés par cet homme qui l'avoit conduit.

19. *Et narravit parentibus suis omnia beneficia Dei : quæ fecisset circa eum per hominem qui eum duxerat.*

ỷ. 15. Le grec marque, que ce fut le pere même qui sentant l'acreté du fiel que son fils avoit mis sur ses yeux, se les frotta, en tira la taie, & la jetta. *Tirin.*

ỷ. 17. *lettr.* vous m'avez sauvé.

20. *Veneruntque Achior & Nabath consobrini Tobiæ, gaudentes ad Tobiam, & congratulantes ei de omnibus bonis quæ circa illum ostenderat Deus.*

20. Achior & Nabath cousins de Tobie ″, vinrent ensuite pleins de joie se conjouir avec lui de tous les biens que Dieu lui avoit faits.

21. *Et per septem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gavisi sunt.*

21. Et tous firent festin durant sept jours avec de grandes réjouissances.

℣. 20. *expl.* cousins du jeune Tobie. *Emm. Sa.*

CHAPITRE XII.

§. 1. *Tobie & son fils offrent à l'Ange la moitié de leurs biens.*

1. *Tunc vocavit ad se Tobias filium suum, dixitque ei: Quid possumus dare viro isti sancto, qui venit tecum?*

1. Alors″ Tobie ayant appellé son fils, lui dit: Que pouvons-nous donner à ce saint homme qui a été avec vous ″?

2. *Respondens Tobias, dixit patri suo: Pater, quam mercedem dabimus ei? aut quid dignum poterit esse beneficiis ejus?*

2. Tobie lui répondit: Mon pere, quelle récompense pouvons-nous lui donner, qui ait quelque proportion avec les biens dont il nous a comblés?

3. *Me duxit & reduxit sanum, pecuniam à Gabelo ipse*

3. Il m'a mené & ramené dans une parfaite santé; il a été lui-même re-

℣. 1. *expl.* après que ces jours de réjouissance furent passés.

Ibid. Le grec porte: Voyez, mon fils, si vous donnerez la récompense dont nous sommes convenus à cet homme qui vous a accompagné: car il faudra y ajoûter, & lui donner davantage.

cevoir l'argent de Gabelus; il m'a fait avoir la femme *que j'ai épousée*; il a éloigné d'elle le démon *qui la tourmentoit*; il a rempli de joie son pere & sa mere; il m'a délivré du poisson qui m'alloit dévorer; il vous a fait voir à vous-même la lumiere du ciel; & c'est par lui que nous nous trouvons remplis de toute sorte de biens. Que pouvons-nous donc lui donner qui égale tout ce qu'il a fait pour nous?

recepit, uxorem ipse me habere fecit, & dæmonium ab ea ipse compescuit, gaudium parentibus ejus fecit, me ipsum à devoratione piscis eripuit, te quoque videre fecit lumen cœli, & bonis omnibus per eum repleti sumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare?

4. Mais je vous prie, mon pere, de le supplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.

4. *Sed peto te, pater mi, ut roges eum, si fortè dignabitur, medietatem de omnibus quæ allata sunt, sibi assumere.*

5. Tobie le pere & son fils le firent venir ensuite, & l'ayant pris à part, ils le conjurerent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avoient apporté.

5. *Et vocantes eum, pater scilicet & filius, tulerunt eum in partem, & rogare cœperunt ut dignaretur dimidiam partem omnium quæ attulerant, acceptam habere.*

§. 2. *Discours de l'Ange Raphael.*

6. L'ange alors leur répondit en secret: Benissez le Dieu du ciel, & rendez lui gloire devant tous les hommes"; parcequ'il vous

6. *Tunc dixit eis occultè: Benedicite Deum cœli, & coram omnibus viventibus confitemini ei, quia*

℣. 6. *lettr.* tous ceux qui vivent.

fecit vobiscum misericordiam suam.

a fait *ressentir les effets de* sa misericorde.

7. *Etenim sacramentum regis abscondere bonum est : opera autem Dei revelare, & confiteri honorificum est.*

7. Car il est bon de tenir caché le secret du roi : mais il y a de l'honneur à découvrir & à publier les œuvres de Dieu ".

8. *Bona est oratio cum jejunio, & eleemosyna magis quàm thesauros auri recondere.*

8. La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône vaut mieux que tous les trésors & tout l'or qu'on peut amasser.

9. *Quoniam eleemosyna à morte liberat, & ipsa est quæ purgat peccata, & facit invenire misericordiam & vitam æternam.*

9. Car l'aumône délivre de la mort, & c'est elle qui efface " les pechés, & qui fait trouver la misericorde & la vie éternelle.

10. *Qui autem faciunt peccatum & iniquitatem, hostes sunt animæ suæ.*

10. Mais ceux qui commettent le peché & l'iniquité, sont les ennemis de leurs ames.

11. *Manifesto ergo vobis veritatem, & non abscondam à vobis occultum sermonem.*

11. Je vous découvrirai donc la verité, & je ne vous cacherai point une chose qui est secrette.

12. *Quando orabas cum lacrymis, &*

12. Lorsque vous priiez *Dieu* avec larmes, &

℣. 7. *expl.* La raison de cete difference, selon un Interprete, vient de ce que si les desseins des princes étoient découverts, le succès en seroit douteux, par les oppositions que les hommes pourroient y apporter, mais il n'en est pas de même des œuvres de Dieu & de ses desseins, qui s'executent infailliblement, selon qu'il est écrit : *Que tout ce qu'il a voulu, il l'a fait dans le ciel & sur la terre.* Estius.

℣. 9. *lettr.* purifie.

que vous enseveliffiez les morts, que vous quittiez pour cela votre dîner, & que vous cachiez les morts dans votre maison durant le jour pour les ensevelir durant la nuit, j'ai présenté ‖ vos prieres au Seigneur.

sepeliebas mortuos, & derelinquebas prandium tuum, & mortuos abscondebas per diem in domo tua, & nocte sepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

13. Et parceque vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât.

13. *Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.*

14. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, & pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils.

14. *Et nunc misit me Dominus ut curarem te, & Saram uxorem filii tui à dæmonio liberarem.*

15. Car je suis l'ange Raphael, l'un des sept ‖ qui sommes *toujours* présens ‖ devant le Seigneur ‖.

15. *Ego enim sum Raphael angelus, unus ex septem qui astamus ante Dominum.*

16. A ces paroles ils furent troublés, & étant saisis de frayeur, ils tomberent le visage contre terre.

16. *Cùmque hæc audissent, turbati sunt, & trementes ceciderunt super terram in faciem suam.*

℣. 12. *expl.* Si les anges présentent à Dieu nos prieres, ce n'est pas qu'il les ignore; mais c'est pour notre avantage, afin que ces Esprits bienheureux joignent en même-tems leurs vœux très-saints & très-purs à nos prieres, & exposent en sa présence nos bonnes œuvres. *S. Bernard. in 4. dist.* 11.

℣. 15. *expl.* le nombre de sept marque une multitude. *Estius.*

Ibid. *expl.* Les anges sont toujours présens devant le Seigneur, par la vûe qu'ils ont de sa divine essence, & par l'attention perpétuelle où ils sont pour connoître & pour executer ses volontés. *Estius.*

Ibid. Le grec ajoûte : qui offrons les prieres des Saints, & qui marchons devant la majesté du Saint.

17. *Dixitque eis angelus : Pax vobis, nolite timere.*

18. *Etenim cùm essem vobiscum, per voluntatem Dei eram: ipsum benedicite, & cantate illi.*

19. *Videbar quidem vobiscum manducare, & bibere : sed ego cibo invisibili, & potu, qui ab hominibus videri non potest, utor.*

20. *Tempus est ergo ut revertar ad eum qui me misit : vos autem benedicite Deum, & narrate omnia mirabilia ejus.*

21. *Et cùm hæc dixisset, ab aspectu eorum ablatus est, & ultrà eum videre non potuerunt.*

22. *Tunc prostrati*

17. Et l'ange leur dit : la paix soit avec vous, ne craignez point ".

18. Car lorsque j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu : benissez-le *donc*, & chantez ses louanges.

19. Il vous a paru que je buvois & que je mangeois avec vous " : mais pour moi je me nourris d'une viande invisible, & je me sers d'un breuvage qui ne peut être vû des hommes.

20. Il est donc tems que je retourne vers celui qui m'a envoyé : & pour vous, benissez Dieu, & publiez toutes ses merveilles ".

21. Après ces paroles il disparut de devant eux, & ils ne purent plus le voir.

22. Alors s'étant pro-

ỳ. 17. *expl.* Leur crainte venoit, d'entendre une nouvelle si surprenante, & de ce que c'étoit une opinion commune parmi les Juifs, qu'un homme mouroit certainement lorsqu'il avoit vû un ange.

ỳ. 19. Voyez la note Genese 18. 9. Saint Thomas explique ceci, en disant que cet ange prenoit véritablement la nourriture, mais qu'elle n'étoit pas changée en la substance de son corps, qui n'étoit pas de telle nature, que ce changement se pût faire. 1. *p. q.* 51. *a.* 3. *ad.* 5.

ỳ. 20. *grec.* Ecrivez en un livre tout ce qui est arrivé. *Ce qui fait voir que Tobie a écrit ce livre par l'ordre de l'ange.* Cornel. à Lap.

sternés le visage contre terre pendant trois heures, ils benirent Dieu : & s'étant levés, ils raconterent toutes les merveilles qu'il avoit faites *en leur faveur.*

per horas tres in faciem, benedixerunt Deum : & exurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Cantique de Tobie.*

1. Alors le vieux Tobie ouvrant la bouche benit le Seigneur, & il dit : Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité, & votre regne s'étend dans tous les siecles :

1. *Aperiens autem Tobias senior os suum, benedixit Dominum, & dixit : Magnus es, Domine, in æternum, & in omnia sæcula regnum tuum :*

2. vous châtiez & vous sauvez, vous conduisez *les hommes* jusqu'au tombeau ″, & vous *les* en ramenez, & nul ne se peut soustraire à votre *puissante* main.

2. *quoniam tu flagellas & salvas : deducis ad inferos, & reducis, & non est qui effugiat manum tuam.*

3. Rendez graces au Seigneur, enfans d'Israel, & louez-le devant les nations :

3. *Confitemini Domino, filii Israel, & in conspectu gentium laudate eum :*

4. parcequ'il vous a *ainsi* dispersés parmi les peuples qui ne le connoissent point, afin que vous publiïez ses merveilles ″,

4. *quoniam ideò dispersit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, & faciatis scire*

ỳ. 2. *lettr.* ad inferos.

ỳ. 4. *expl.* parceque Dieu accomplissoit ainsi en les dispersant parmi les nations, les prédictions qu'il en avoit

eos, quia non est alius Deus omnipotens præter eum.

& que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui soit le Dieu toutpuissant.

5. *Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras: & ipse salvabit nos propter misericordiam suam.*

5. C'est lui qui nous a châtiés à cause de nos iniquités; & c'est lui qui nous sauvera pour *signaler* sa misericorde.

6. *Aspicite ergo quæ fecit nobiscum, & cum timore & tremore confitemini illi: regemque sæculorum exaltate in operibus vestris.*

6. Considerez donc la maniere dont il nous a traités, & benissez-le avec crainte & avec tremblement, & rendez hommage par vos œuvres au Roi de tous les siecles.

7. *Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi, quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem.*

7. Pour moi je le benirai dans cette terre où je suis captif; parcequ'il a fait éclater sa majesté sur " une nation criminelle ".

8. *Convertimini itaque, peccatores, & facite justitiam coram Deo, credentes quòd*

8. Vous donc, pecheurs, convertissez-vous; faites des œuvres de justice devant Dieu, &

faites par la bouche de ses prophetes. Secondement, ce peuple en se convertissant au Seigneur, devoit faire connoître par sa conduite, & même par ses paroles, quelle est la sainteté & la grandeur de son Dieu; enfin s'ils se convertissoient à lui, Dieu les devoit délivrer de la main de leurs ennemis.

℣. 7. *autr.* en faveur.

Ibid. *lettr.* pecheresse. *expl.* Quelques-uns l'entendent des Israélites que Dieu devoit délivrer de la captivité. *Corn. à Lap.* D'autres veulent qu'il parle de la punition même que Dieu tiroit alors de leurs crimes. *Menoch.* D'autres enfin aiment mieux l'appliquer aux Assyriens, dont l'armée avoit été défaite devant Jerusalem sept ou huit ans auparavant, & Sennacherib même tué ensuite par ses propres enfans. *Tirin.*

croyez ″ qu'il vous fera misericorde.

faciat vobiscum misericordiam suam.

9. Pour moi je me réjouirai en lui, & il sera la joie de mon ame ″.

9. *Ego autem, & anima mea, in eo latabimur.*

10. Benissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses élûs; réjouissez-vous *en lui* tous les jours, & rendez-lui des actions de graces.

10. *Benedicite Dominum, omnes electi ejus: agite dies latitia, & confitemini illi.*

§. 2. *Suite du Cantique de Tobie.*

11. Jerusalem cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée ″ à cause des œuvres de tes mains.

11. *Jerusalem civitas Dei, castigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.*

12. Rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, & benis le Dieu des siecles, afin qu'il rétablisse en toi son tabernacle, & rappelle à toi tous les captifs; & que tu sois comblée de joie dans tous les siecles des siecles.

12. *Confitere Domino in bonis tuis, & benedic Deum saculorum, ut readificet in te tabernaculum suum, & revocet ad te omnes captivos, & gaudeas in omnia sacula saculorum.*

13. Tu brilleras d'une lumiere éclatante, & tu seras adorée de tous *les peuples jusqu'aux* extrémités de la terre.

13. *Luce splendidâ fulgebis: & omnes fines terra adorabunt te.*

℣. 8. *expl.* ayez une ferme confiance.

℣. 9. *lettr.* pour moi, & pour mon ame nous nous réjouirons en lui.

℣. 11. *gr.* te châtiera. *expl.* Tobie parle à Jerusalem, comme si Dieu l'avoit déja punie: ce qui n'arriva que plus de cent ans après, sous le regne de Sedecias roi de Juda. *Estius.* Les propheties suivantes s'entendent en partie de la Jerusalem des Juifs, en partie de l'Eglise qui combat sur la terre, & en partie aussi de la Jerusalem céleste, qui est l'Eglise triomphante dans le ciel. *Estius. Tirin. Menoch.*

14. *Nationes ex longinquo ad te venient : & munera deferentes adorabunt in te Dominum, & terram tuam in sanctificationem habebunt.*

14. Les nations viendront à toi des climats les plus reculés [‖] ; & t'apportant des présens, elles adoreront en toi le Seigneur, & considereront ta terre comme une terre *vraiment* sainte.

15. *Nomen enim magnum invocabunt in te.*

15. Car elles invoqueront le grand Nom [‖] au milieu de toi.

16. *Maledicti erunt qui contempserint te : & condemnati erunt omnes qui blasphemaverint te : benedictique erunt qui ædificaverint te.*

16. Ceux qui te mépriseront, seront maudits *de Dieu* ; ceux qui te noirciront par leurs blasphêmes seront condannés, & ceux qui t'édifieront seront benis *du ciel*.

17. *Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, & congregabuntur ad Dominum.*

17. Pour toi, tu te réjouiras dans tes enfans, parceque le Seigneur les benira tous, & qu'ils se réuniront tous [‖] en lui.

18. *Beati omnes qui diligunt te & qui gaudent super pace tua.*

18. Heureux sont tous ceux qui t'aiment, & qui mettent leur joie dans ta paix.

19. *Anima mea, benedic Dominum, quoniam liberavit Jerusalem civitatem suam à cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noster.*

19. O mon ame, benis le Seigneur, parcequ'il a délivré sa ville de Jerusalem de tous les maux dont elle étoit affligée, lui qui est le Seigneur notre Dieu.

ỷ. 14. *lettr.* de bien loin.

ỷ. 15. *ex.* Le nom de Dieu, ou celui de JESUS-CHRIST. *Sa.*

ỷ. 17. *autr.* auprès de lui. *expl.* Ils seront tous rassemblés à Jerusalem, & ils y demeureront sous la protection du Seigneur. *Menoch.*

20. Je ferai heureux s'il reste encore quelqu'un de ma race pour voir la lumiere & la splendeur de Jerusalem ‖.

20. *Beatus ero, si fuerint reliquiæ seminis mei ad videndam claritatem Jerusalem.*

21. Les portes de Jerusalem ‖ seront bâties de saphirs & d'émeraudes, & toute l'enceinte de ses murailles sera de pierres précieuses.

21. *Portæ Jerusalem ex sapphiro & smaragdo ædificabuntur: & ex lapide pretioso omnis circuitus, murorum ejus.*

22. Toutes les places publiques seront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté *singuliere*; & l'on chantera le long de ses rues *Alleluia* ‖.

22. *Ex lapide candido & mundo omnes plateæ ejus sternentur: & per vicos ejus alleluia cantabitur.*

23. Que le Seigneur qui l'a élevée à ce comble de gloire, soit beni *à jamais*, & qu'il regne en elle dans la suite de tous les siecles. Ainsi soit-il.

23. *Benedictus Dominus, qui exaltavit eam, & sit regnum ejus in sæcula sæculorum super eam. Amen.*

℣. 10. *expl.* le rétablissement qu'en devoit faire Cyrus: mais beaucoup plus l'établissement éclatant de l'Eglise. *Cornel.*

℣. 21. *expl.* Tobie passe tout-d'un-coup à la céleste Jerusalem, & la dépeint telle que saint Jean l'a fait, *Apoc.* 21. 18. *Tirin.*

℣. 22. *expl.* Louez Dieu.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Tobie fait venir ses petits enfans.*

1. Ainsi finirent les paroles de Tobie. Et depuis qu'il eut recouvré

1. *Et consummati sunt sermones Tobiæ. Et postquàm*

illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta duobus, & vidit filios nepotum suorum.

la vûe, il vécut quarante-deux ans, & il vit les enfans de ses petits-fils.

2. *Completis itaque annis centum duobus, sepultus est honorificè in Ninive.*

2. Après avoir vécu cent deux ans ", *il mourut, &* il fut enseveli honorablement dans *la ville de* Ninive. L'an du monde 3341. Avant J. C. 663.

3. *Quinquaginta namque & sex annorum lumen oculorum amisit, sexagenarius verò recepit.*

3. Il avoit cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vûe ", & il la recouvra à soixante.

4. *Reliquum verò vitæ suæ in gaudio fuit, & cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.*

4. Tout le reste de sa vie se passa dans la joie; & ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. *In hora autem mortis suæ vocavit ad se Tobiam filium suum, & septem juvenes filios ejus nepotes suos, dixitque eis :*

5. Lorsque l'heure de sa mort fut venue, il appella Tobie son fils, & sept " jeunes hommes qu'il avoit, qui étoient ses petits-fils, & il leur dit :

§. 2. *Instruction de Tobie.*

6. *Propè erit interitus Ninive : non enim excidit verbum Domini : & fratres*

6. La ruine de Ninive est proche; car il faut que la parole de Dieu soit accomplie ": & nos freres

ỳ. 2. Le grec marque qu'il vécut cent cinquante ans, ayant perdu la vûe à cinquante-huit, & l'ayant recouvrée au bout de huit ans : & il donne au jeune Tobie cent vingt-sept ans de vie. *Sa.*

ỳ. 3. *lettr.* la lumiere des yeux.

ỳ. 5. *gr.* six. *Sa.*

ỳ. 6. *expl.* la prédiction faite par le prophete Jonas, se-

1. Esdr. 5. 8. qui auront été dispersés ″ hors de la terre d'Israel y retourneront.

nostri, qui dispersi sunt à terra Israel, revertentur ad eam.

7. Tout le payis *d'Israel* qui a été desert sera repeuplé ; & la maison de Dieu qui a été brûlée sera rebâtie de nouveau, & tous ceux qui craignent Dieu y reviendront ;

7. *Omnis autem deserta terra ejus replebitur, & domus Dei, quæ in ea incensa est, iterùm reædificabitur : ibique revertentur omnes timentes Deum,*

8. les nations abandonneront leurs idoles, elles viendront à Jerusalem, & elles y demeureront,

8. *& relinquent gentes idola sua, & venient in Jerusalem, & inhabitabunt in ea,*

9. & tous les rois de la terre se réjouiront en elle, en adorant le roi d'Israel.

9. *& gaudebunt in ea omnes reges terræ, adorantes regem Israel.*

10. Ecoutez donc, mes enfans, votre pere : Servez le Seigneur dans la verité ″, & travaillez ″ à faire ce qui lui est agréable :

10. *Audite ergo, filii mei, patrem vestrum : Servite Domino in veritate, & inquirite ut faciatis quæ placita sunt illi :*

lon que le porte le grec : dont l'accomplissement fut differé à cause de la pénitence des Ninivites, jusqu'à ce qu'ils retombeent dans leurs désordres. *Hieron. præfat. in Jon.* soit même celle qui fut faite depuis sous le regne de Joathan roi de Juda, par le prophete Nahum *c. 2. & 3. Estius.*

℣. 6. Il se sert du passé pour le futur, selon que le portent l'hebreu & le grec : & cela s'entend, selon quelques-uns, des Israélites qui étoient déja dispersés parmi les Medes. Mais les plus savans Interpretes ont crû devoir l'entendre des peuples du royaume de Juda, qui ne le furent que dans la suite. *Estius. Tirin. Menoch.*

℣. 10. *expl.* C'est-à-dire par amour, puisqu'il n'y a que l'amour qui soit capable de faire servir Dieu comme il faut, *en esprit & en verité.*

Ibid. *lettr.* cherchez.

11. *& filiis vestris mandate ut faciant justitias & eleemosynas, ut sint memores Dei, & benedicant eum in omni tempore in veritate, & in tota virtute sua.*

11. recommandez avec soin à vos enfans de faire des œuvres de justice & des aumônes, de se souvenir de Dieu, & de le benir en tout tems dans la verité, & de toutes leurs forces.

12. *Nunc ergo, filii, audite me, & nolite manere hic: sed quacumque die sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulchro, ex eo dirigite gressus vestros ut exeatis hinc:*

12. Ecoutez-moi donc maintenant, mes enfans, & ne demeurez point ici: mais aussitôt que vous aurez enseveli votre mere auprès de moi dans un même sepulcre, ne pensez plus qu'à vous hâter de sortir d'ici:

13. *video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.*

13. car je voi que l'iniquité de cette ville la fera perir.

§. 3. *Mort du jeune Tobie.*

14. *Factum est autem post obitum matris suæ, Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua, & filiis, & filiorum filiis, & reversus est ad soceros suos,*

14. Après donc que la mere du *jeune* Tobie fut morte, il sortit de Ninive avec sa femme, ses enfans, & les enfans de ses enfans, & il retourna chez son beau-pere & sa belle-mere.

15. *invenitque eos incolumes in senectute bona: & curam eorum gessit, & ipse clausit oculos eorum, & omnem hereditatem domûs Raguelis*

15. Il les trouva encore en santé dans une heureuse vieillesse ": il eut soin d'eux, & il leur ferma les yeux, & il recueillit toute la succession de la maison de Raguel,

℣. 15. *lettr.* dans une bonne vieillesse.

& il vit les enfans de ses enfans jusqu'à la cinquiéme génération.

16. Après avoir vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, il mourut dans la crainte du Seigneur, & ses enfans l'ensevelirent avec joie ‖.

17. Tous ses alliés, & tous ses enfans perseverent avec tant de fidelité dans la bonne vie, & dans une conduite sainte, qu'ils furent aimés de Dieu & des hommes, & de tous ceux qui étoient sur la terre.

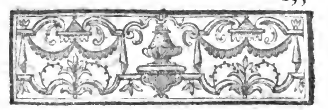
ipse percepit: viditque quintam generationem, filios filiorum suorum.

16. Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum gaudio sepelierunt eum.

17. Omnis autem cognatio ejus, & omnis generatio ejus, in bona vita, & in sancta conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo quàm hominibus, & cunctis habitantibus in terra.

℣. 16. *expl.* dans l'assurance qu'il mouroit en la paix de Dieu.

Fin de Tobie.



PREFACE
DE S. JEROME
SUR LE LIVRE
DE
JUDITH.*

LEs Hebreux mettent Judith parmi les apocryphes [a]. Ce livre n'eſt pas d'une grande autorité pour confirmer ce qui pourroit être conteſté [b] ; cependant il eſt au rang des livres hiſtoriques & eſt écrit en Chaldéen, &

* *Voyez la nouvelle édition tom. 1. p. 1170.*

a *expl.* D'autres exemplaires portent parmi *les Agiographes*; mais comme les plus anciens manuſcrits & les plus correcꝭts portent *entre les Apocryphes* on a cru devoir les ſuivre, d'autant que ſaint Jerôme dans ſon Prologue ſurnommé *Galeatus*, le met effectivement au nombre des apocryphes & non pas entre les Agiographes. *Voyez la premiere Note ſur la Préface précedente.*

b *expl.* C'eſt-à-dire à l'égard des paſſages cités par les Evangeliſtes, qui ſelon quelques-uns, paroiſſent ne ſe pas trouver dans l'ancien Teſtament, & être pris de quelques Livres apocryphes.

puisque le Concile de Nicée l'a regardé comme canonique [c], je n'ai point fait difficulté de me rendre à ce que vous exigiez de moi avec tant d'instances; ainsi renonçant à mes occupations ordinaires, quelque pressantes qu'elles fussent, j'ai employé une nuit entiere à traduire ce livre, m'attachant moins à en rendre les mots que le sens; j'ai même retranché une varieté de leçons qui ne pouvoit être que vicieuse, & je n'ai mis dans ma version que ce que j'ai trouvé de bien intelligible dans le texte original. Recevez donc ce Livre qui vous montre dans la personne d'une sainte veuve, l'exemple d'une chasteté parfaite & digne de tous les éloges [d], & Dieu qui a récompensé sa vertu, après lui avoir donné la force de surmonter l'ennemi commun de tous les hommes, veût encore que sa pieté lui fasse des imitateurs.

c *expl.* Il ne paroit point que le Concile de Nicée ait compris dans aucun Décret entre les Livres Canoniques celui de Judith. Saint Athanase même qui fut présent à ce Concile géneral ne l'a point mis en ce rang. Il est vrai qu'il a été cité par quelques Peres de ce Concile, & c'est peut-être ce qu'a voulu dire ici saint Jerôme.

d *expl.* On croit que ceci s'adresse à sainte Paule & à sainte Eustochie sa fille, mais on ne sait pas précisément le tems que saint Jerôme l'a écrit.

JUDITH.

Ce Livre porte le nom de JUDITH, *parcequ'il contient l'hiſtoire, & qu'il décrit comment cette illuſtre Juive, protegée du ſecours du véritable Dieu qu'elle avoit toujours ſervi très-fidellement, ſçût délivrer non-ſeulement la ville de Bethulie où elle demeuroit : mais encore toute ſa patrie de la cruelle oppreſſion ſous laquelle Holoferne, chef de l'armée de Nabuchodonoſor Roi d'Aſſyrie, la tenoit aſſervie.*

On ne ſçait point qui eſt l'Auteur de cette hiſtoire, quelques-uns l'attribuent au Grand-Prêtre Joachim ou *Eliacim, dont il eſt parlé* ch. 4. v. 5. *d'autres la donnent à Joſué fils de Joſedec, qui revint de Babylone avec Zorobabel*, 1 Eſdr. 2. v. 2 & ch. 3. v. 2. *mais tous ſans aucune preuve ; & ce que l'on en peut dire de vrai-ſemblable, c'eſt qu'il eſt d'un Auteur qui a vécu après la captivité, puiſqu'il a été écrit en Chaldéen ; & que c'eſt ſur un exemplaire ſemblable, qui ne ſubſiſte plus, que ſaint Jerôme le traduiſit en Latin comme il l'aſſure à la tête de ſa traduction, qui fait partie de notre vulgate. Il avoit été traduit auparavant en Grec par les Septante, & non pas ſimplement par Theodotion, comme quelques-uns le prétendent, puiſque cette hiſtoire*

de Judith est citée par Saint Clement Romain ; par l'Alexandrin, & par plusieurs autres.

Le tems auquel cette histoire s'est passée est aussi fort incertain, & c'est cette incertitude qui a determiné quelques habiles Protestans, comme Scaliger & Grotius, à supposer gratuitement que le Livre de Judith ne renfermoit qu'une simple parabole, qui avoit été composée pour consoler les Juifs dans le tems qu'Antiochus Epiphane ou *l'Illustre vint en Judée, avant que le Temple eût été profané par les Idoles qu'on y mit depuis : mais c'est vouloir sortir d'embarras par des difficultés encore plus grandes, & par des suppositions absolument chimériques.*

La difficulté de fixer l'époque de cette histoire, vient de l'incertitude où l'on est d'accorder quelques-unes de ses circonstances avec celles des Livres des Rois, & certains faits de l'Histoire profane d'Hérodote touchant la succession des Rois des Perses, & des Medes.

Voici les circonstances de ce Livre sur lesquelles on doit se fonder pour se déterminer absolument sur l'époque de cette histoire. Chap. 1. v. 1. *Il est dit qu'Arphaxad Roi des Medes bâtit Ecbatanes. Au* v. 5. suivant, *Que Nabuchodonosor Roi d'Assyrie qui demeuroit à Ninive attaqua Arphaxad & le défit.* Chap. 2. v. 1. *Que ce prince la treiziéme année de son regne entreprit de conquérir la Cilicie, Damas, la Palestine, & les Provinces voisines.* Chap. 4. v. 2. 5. 7. 16. *Que les*

Juifs alors étoient en pleine liberté, & avoient le libre exercice de leur Religion sous la conduite de leur Grand-Prêtre ; Chap. 4. v. 2. & 9. *qu'ils avoient un Temple dans Jerusalem où ils offroient à Dieu leurs sacrifices.* Chap. 5. v. 22. & 23. *qu'il y avoit plusieurs années qu'ils avoient été dispersés & emmenés en captivité, qu'ils en étoient enfin revenus.* Chap. 8. v. 7. *Que Judith alors étoit une belle & agréable veuve* ; Chap. 16. v. 28. *qui ensuite mourut âgée de cent cinq ans* ; ibid. v. 30. *& que le peuple d'Israel demeura en paix tout le tems de sa vie, & même encore plusieurs années après sa mort.*

Ce sont ces circonstances qui ont partagé les sentimens des Savans. Les uns soûtiennent qu'elles conviennent au tems qui préceda la captivité génerale du peuple Juif, d'autres au contraire prétendent que tout ce qui est ici rapporté ne sauroit convenir qu'au tems qui a suivi cette captivité génerale, & que cette histoire s'est passée sous le regne des Perses, après que le peuple d'Israel fut revenu de Babylone : mais ce dernier sentiment n'est pas celui qui s'accorde le mieux avec les circonstances rapportées, & c'est-ce qu'il est à propos d'examiner.

1°. *Il est certain qu'Ecbatanes a été bâtie par Dejocès Roi des Medes, comme le rapporte Herodote, & que ce prince commença à regner l'an* 4004. *de la période Julienne* ; *qu'il bâtit cette ville l'an* 4006. *de la même période Julienne, la prémiere année de la dix-huitiéme*

olimpiade, comme le remarque le texte Grec de la Chronique d'Eusebe : ce qui oblige nécessairement de conclure que l'Arphaxad de Judith est le même que Dejocès ou Phraortes son fils, dont le nom convient assez à celui d'Arphaxad.

2°. Il est dit que Nabuchodonosor demeuroit dans Ninive, & que la douziéme année de son regne il défit Arphaxad Roi des Medes; & Herodote rapporte que Dejocès Roi des Medes mourut la douziéme année de Jaosduchin, & que Phraortes son fils qui lui succeda fut tué par les Assyriens : ce qui convient parfaitement au tems du regne de Jaosduchin fils d'Assaradon, petit-fils de Sennacherib, qui étant Roi de Ninive s'empara de Babylone, & reçut sans doute le surnom de Nabuchodonosor, nom qui étoit alors commun aux Rois de cette ville. Or tout ceci par rapport à l'Ecriture ne se peut placer que sous le regne de Manassès, qui commença à regner l'an 4016. *de la période Julienne & du monde l'an* 3306. *& qui fut fait prisonnier vingt-ans après l'an* 4037. *de la période Julienne & du monde* 3327. *Ce qui en effet s'accorde avec toutes les autres circonstances de cette histoire, avec l'état florissant de Ninive, la paix dont jouissoient les Israélites, le libre exercice de leur Religion dans leur temple de Jerusalem, & le retour de leur prémiere captivité, ce qui nous détermine à conclure que cette histoire est arrivée la trente-neuviéme ou tout au-plus-*

tard

tard la quarante-deuxiéme année du regne de Manasſès, après la triſte mort de Dejocès ou la défaite de Phraortes ſon fils par l'armée des Aſſyriens, l'an du monde 3345. *ou* 3348. *de la périodique Julienne l'an* 4058. *ſoixante-deux ou ſoixante-cinq ans après la captivité des dix tribus d'Iſrael, & la priſe de Samarie.*

Voici cependant les difficultés qu'on oppoſe à ce ſentiment. 1°. *Que ce que dit Achior à Holoferne touchant l'état des Juifs, ſuppoſe une captivité précedente dans laquelle le temple de Jeruſalem avoit été entierement détruit,* v. 22. chap. 5.

2. *Que cette hiſtoire ne peut être placée que dans le tems que les Juifs n'avoient plus de Rois, puiſqu'il n'en eſt pas dit un mot, mais qu'ils étoient ſous la conduite du Grand-Prêtre.*

3. *Qu'il n'y a point eu de Prêtre nommé Eliacim avant la captivité génerale, & qu'on n'en trouve aucun de ce nom dans le dénombrement qu'en a fait Joſephe.*

Enfin on prétend qu'il n'y a pas moyen d'accorder ce qui eſt dit au chap. 8. v. 7. *de la beauté de Judith, de l'age de cent cinq ans qu'on lui donne* chap. 16. v. 28. *avec le tems pendant lequel il eſt dit qu'il n'y eut point de guerre dans Iſrael*, ibid. v. 30. *d'autant, dit-on, que depuis le regne de Manaſsès juſques-au tems de la guerre que fit Necao Roi d'Egypte contre Joſias Roi de Juda, il ne s'eſt paſſé que trente-quatre années; & on ajoûte qu'en ſuppoſant qu'Holoferne ſoit venu en Ju-*

dée sur la fin du regne de Manassès, il faudroit que Judith eût eu plus de soixante ans dans le tems même que l'Ecriture dit qu'elle étoit belle & capable de plaire.

Mais il n'est pas difficile de répondre à ces quatre objections, 1°. Il n'est pas étonnant qu'Holoferne Persan, & ainsi étranger dans le payis, se soit informé de l'état des Juifs qu'il venoit attaquer, ni qu'Achior pour s'en instruire ait remonté jusques au commencement de l'établissement de ce peuple; que rapportant les diverses persécutions qu'il avoit souffert, il lui ait parlé de la derniere de Manassès que Salmanasar avoit emmené en Babylone lorsqu'il prit Samarie, & qu'il lui ait appris que plusieurs Juifs avoient été dispersés en differens lieux, & qu'ils s'étoient attiré ces châtimens par la profanation qu'ils avoient fait du temple du vrai Dieu en y introduisant le culte profane des Idoles. Car le grec ne dit pas que le temple fut détruit, mais qu'il a été comme la terre, *ce qui ne signifie pas qu'il fut rendu égal à la terre, c'est-à-dire, ruiné de fond en comble; mais désigne seulement la profanation & le mépris que les Juifs en firent, comme il est rapporté au* 4. liv. des Rois. chap. 21. v 4.

2°. *Il est vrai qu'on ne fait aucune mention en cette histoire des Rois de Juda ni d'Israel, ni en particulier de Manassès, quoiqu'il fût revenu de sa captivité; mais alors ce Prince touché vivement du repentir de ses désordres,*

menoit une vie privée & particuliere, & avoit, pour ainsi dire, abandonné le soin de son Etat au Grand-Prêtre Eliacim, ne faisant rien, comme le rapporte Josephe, que dependemment de son conseil, & peutêtre ce Prince étoit-il alors fort occupé lui-même à fortifier & munir Jerusalem contre les menaces d'Holoferne, outre que dans ce qu'on attribue ici à Eliacim, on ne lui donne aucune autre fonction, sinon celle d'exhorter le peuple à avoir recours à la priere qui étoit une de ses fonctions sacerdotales.

3°. *Il n'est pas véritable qu'il n'y ait point eu de Grand-Prêtre nommé Eliacim sous le regne de Manassès, puisque c'est de lui dont il avoit été dit par Isaïe*, chap. 22. v. 20. & 21. *Qu'il n'étoit pas seulement revêtu de la tunique & de la ceinture Sacerdotale, mais de la puissance & de l'autorité d'un pere sur tout Israel; & il n'est pas étonnant que Manassès sçachant cette Prophetie se reposâ sur ce saint Prêtre de tout le soin du gouvernement de son Etat; & ce n'est point une chose extraordinaire que Josephe ait omis Eliacim du Catalogue des Grands-Prêtres, puisque Eliacim n'est pas le seul qu'il ait oublié de ceux dont l'Ecriture fait mention.*

Enfin, il n'est pas mal-aisé d'accorder l'âge de Judith, & les années de paix dont jouit Israel pendant la vie de cette illustre Veuve avec la suite de l'histoire sainte. Car selon notre sentiment, attribuant ces longues années de paix

à cet intervalle de tems tranquille dont jouirent les Juifs depuis la levée du siége de Bethulie, c'est-à-dire, depuis l'an 39. ou 42. du regne de Manassès, l'an du monde 3348. jusques à la mort de Josias, l'an du monde 3394. il sera facile de prouver l'age qu'avoit Judith lors du siége de Bethulie; car ôtant les 105. ans qu'elle a vécu, sur ces ans du monde 3394. il sera constant qu'elle étoit née l'an du monde 3289. & qu'ainsi en l'année 42. de Manassès, elle pouvoit être âgée de 59. ans; encore faut-il lui ôter plusieurs années de paix dont jouirent les Israélites depuis sa mort, chap. 16. v. 30. *jusques à ce trouble causé par la mort de Josias: Outre cela on pourroit ajoûter, que cette paix ne fut véritablement troublée que sous le regne de Joachim, lorsqu'il fut mené captif en Babylone l'an du monde 3398. d'autant que la guerre que Nechao eut contre Josias se fit hors des terres de Judee, & que sa mort même ne fut suivie d'aucune guerre dans son Royaume. Ainsi supposant que Judith n'est morte que vers ces derniers tems, elle ne pouvoit avoir lors du siége de Bethulie qu'environ 50. ans, & même encore moins; car supputant les onze années du regne de Joachim, les 33. de Josias, les deux d'Ammon, & les 13. de Manassès, qui font en tout 57. & les ôtant sur les 105. ans de la vie de Judith, il est très-évident qu'elle n'avoit alors que 48. ans, & si vous ajoûtez à ces 48. ou 50. ans, ce que dit l'Ecriture,* chap.

10. v. 4. *que Dieu lui ajoûta encore un nouvel éclat afin de la faire paroître aux yeux de tous avec un lustre incomparable, on ne sera plus surpris que cette vertueuse femme ait eu des agrémens, & dequoi plaire à* 48. *&* 50. *ans.*

Enfin, on ne disconvient pas qu'il n'y ait en effet sur cette histoire quelques difficultés, mais celles que l'on nous fait sont bien moins insurmontables que celles qui se trouvent dans le systême de ceux qui soûtiennent que cette histoire n'est arrivée que sous les Rois de Perse après la captivité generale. Car que répondre à ce que l'Ecriture dit sur Ecbatanes nouvellement bâtie par les Medes, au nom d'Arphaxad qu'elle donne à ce Roi d'Ecbatanes & des Medes; à celui de Nabuchodonosor Roi des Assyriens, nom qui n'a jamais été donné aux Rois de Perse; à ce qui est dit de Ninive ville florissante & alors le séjour des Rois d'Assyrie; des differends entre les Princes des Medes & d'Assyrie à qui appartiendroit l'Empire de l'Asie; enfin à ce qu'elle ajoûte du libre exercice de la Religion chez les Juifs dans le temple de Jerusalem. Tout cela, dis-je, est sans réponse & renverse absolument le dernier sentiment: ajoûtez que Cambyses ne regna pas huit ans entiers, que Xercès ne commença à faire la guerre aux Grecs que la cinquiéme année de son regne, & qu'il est dit ici que Nabuchodonosor prit la résolution de s'assujettir toute la terre la treiziéme année de son regne. A l'é-

gard de Darius Histape sous le regne duquel quelques-uns ont tenté de placer cette histoire, il y auroit encore des difficultés plus insurmontables, puisque ce Prince a toujours vécu en bonne intelligence avec les Juifs, & qu'il y avoit plus de cent ans que Ninive étoit ruinée.

Quoique ce Livre n'ait pas été mis dans le Canon des Juifs, on ne peut disconvenir qu'ils ne l'ayent fort estimé, puisqu'il passe pour certain qu'il a été traduit en grec par les Septante. L'Eglise l'a compté au nombre des Livres saints ; & saint Jerôme assûre qu'il avoit été reconnu par le Concile de Nicée pour un des Livres Canoniques de l'Ecriture ; & comme nous avons dit, cette histoire est citée par S. Clément Romain, par l'Alexandrin, & par Tertullien, & est reconnu pour Canonique par le Concile d'Hippone, par le troisiéme de Carthage, par le Concile Romain sous Gelase, & par Innocent I. & en dernier lieu par le Concile géneral de Trente.



JUDITH.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Victoires de Nabuchodonosor.*

1. *ARphaxad itaque rex Medorum subjugaverat multas gentes imperio suo, & ipse ædificavit civitatem potentissimam, quam appellavit Ecbatanis,*

2. *ex lapidibus quadratis & sectis: fecit muros ejus in latitu-*

1. " ARPHAXAD " roi des Medes ayant assujetti à son empire un grand nombre de nations, bâtit " de pierres de taille une ville très-forte, qu'il appella Ecbatanes.

2. Il y fit faire des murailles de soixante & dix coudées de large, & de

℣. 1. *expl.* On croit vraisemblablement, que cette histoire est arrivée sous le regne de Manassé roi de Juda, & depuis sa captivité : & suivant ce sentiment, cet *Arphaxad* dont le nom étoit commun à tous les rois des Medes, est le même que *Dejocès* ou *Dioclès. Sa. Tirin. Menoch.*

Ibid. *lettr. ajoute*, donc. Cette particule se met souvent au commencement des saints livres par pure élégance. *Bell.* Elle sert aussi quelquefois à lier un livre avec une autre histoire précedente, soit qu'elle subsiste encore, ou qu'elle soit perdue. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Ce qui signifie seulement, selon un Interprete, qu'il rebâtit, qu'il agrandit & embellit cette ville, qui étoit bâtie depuis 1300. ans devant Semiramis. *Tirin.*

trente coudées de haut ″, & des tours qui avoient cent coudées de hauteur.

dinem cubitorum septuaginta, & in altitudinem cubitorum triginta, turres verò ejus posuit in altitudinem cubitorum centum.

3. Les tours étoient quarrées : chaque côté de la tour avoit vingt piés de largeur ″ ; & il en fit faire les portes de la même hauteur que les tours.

3. *Per quadrum verò earum latus utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur, posuitque portas ejus in altitudinem turrium :*

4. Après cela il se glorifioit *de sa puissance* comme étant invincible par la force de son armée & par la multitude de ses chariots ″.

4. *& gloriabatur quasi potens in potentia exercitûs sui, & in gloria quadrigarum suarum.*

L'an du monde 3347. Avant J. C. 657.

5. Mais Nabuchodonosor ″ roi des Assyriens, qui regnoit dans la grande ville de Ninive, fit la guerre la douziéme année ″ de son regne à Arphaxad, & le vainquit ″

5. *Anno igitur duodecimo regni sui, Nabuchodonosor rex Assyriorum, qui regnabat in Ninive civitate magna pugnavit contra Arphaxad, & obtinuit eum*

℣. 2. *expl.* Il semble qu'il faudroit qu'il y eût, de soixante & dix coudées de hauteur. & de trente coudées de largeur ou plutôt d'épaisseur. *Salian.*

℣. 3. *expl* un Interprete l'explique, en disant que ces tours avançoient de vingt piés hors de la muraille, pour en défendre l'approche aux ennemis. *Menoch.*

℣. 4. *lettr.* in gloria quadrigarum suarum.

℣. 5. *expl.* Il paroît que c'est le même que Suosduchin fils d'Assar-adon, & petit fils de Sennacherib. *Menoch*

Ibid. *expl.* Il entreprit cette guerre la douziéme année de son regne. Mais il ne la finit qu'en la dix-septiéme année, comme il est marqué dans le grec *v.* 13. *Vatab.*

Ibid. Le grec ajoûte qu'il le fit prisonnier.

6. *in campo magno, qui appellatur Ragau, circa Euphraten, & Tigrin, & Jadason, in campo Erioch regis Elicorum.*

6. dans la grande plaine de Ragau près de l'Euphrate, du Tigre & de Jadason, dans la campagne d'Erioch roi des Eliciens".

§. 2. *Nabuchodonosor veut vaincre divers peuples.*

7. *Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor, & cor ejus elevatum est: & misit ad omnes qui habitabant in Cilicia, & Damasco, & Libano,*

7. Alors le regne de Nabuchodosor devint illustre; son cœur s'en éleva: & il envoya à tous ceux qui habitoient en la Cilicie, à Damas, sur le mont Liban,

8. *& ad gentes quæ sunt in Carmelo, & Cedar, & inhabitantes Galilæam in campo magno Esdrelon,*

8. & aux peuples qui sont dans le Carmel, en Cedar, qui habitent dans la Galilée & dans la grande campagne d'Esdrelon,

9. *& ad omnes qui erant in Samaria, & trans flumen Jordanem usque ad Jerusalem, & omnem terram Jesse, quousque perveniatur ad terminos Æthiopiæ.*

9. & à tous ceux qui étoient en Samarie & au-delà du fleuve du Jourdain jusqu'à Jerusalem, & dans toute la terre de Jessé" jusqu'aux confins de l'Ethiopie.

10. *Ad hos omnes misit nuntios Nabuchodonosor rex Assyriorum:*

10. Nabuchodonosor roi des Assyriens envoya des ambassadeurs" à tous ces peuples:

℣. 6. *expl.* On lit ici diversement, ou Eliochorum, ou Euchorum, ou Elimæorum, ou Elimorum. Les plaines de Ragau, dit Serrarius, appartiennent aux rois des Elimaïdes. *Menoch.*

℣. 9. *grec.* Gessen.

℣. 10. *expl.* soit qu'il leur ait envoyé demander du secours

11. qui tous d'un commun accord refuserent ce qu'il demandoit, renvoyerent ceux qui étoient venus de sa part, sans qu'ils pussent rien obtenir, & les traiterent avec mépris.

11. qui omnes uno animo contradixerunt, & remiserunt eos vacuos, & sine honore abjecerunt.

12. Alors le roi Nabuchodonosor entra dans une grande indignation contre tous ces peuples, & il jura par son trône & par son royaume qu'il se vengeroit [a] de toutes ces nations.

12. Tunc indignatus Nabuchodonosor rex adversus omnem terram illam, juravit per thronum & regnum suum, quòd defenderet se de omnibus regionibus his.

avant le combat, selon que le porte le texte grec : soit qu'il n'y ait envoyé qu'après la victoire, pour les obliger de se soumettre à son empire, selon le sens de la Vulgate.

ỳ. 12. *lettr.* se défendroit, *c'est-à-dire*, se vengeroit. *Voyez Estius.*

CHAPITRE II.

§. I. *Nabuchodonosor envoye Holoferne avec une puissante armée.*

L'an du monde 3348.

1. L'An treiziéme du regne de Nabuchodonosor, le vingt-deuxiéme du premier mois, on tint conseil dans le palais de Nabuchodonosor roi des Assyriens sur le dessein qu'il avoit de se venger.

1. ANno tertiodecimo Nabuchodonosor regis, vigesimâ & secundâ die mensis primi, factum est verbum in domo Nabuchodonosor regis Assyriorum, ut defenderet se.

2. Il assembla les plus anciens *de sa Cour* [a], tous

2. Vocavitque omnes majores natu, om-

ỳ. 2. Le grec porte : Les grands du royaume.

nesque duces, & bellatores suos, & habuit cum eis mysterium consilii sui :

3. *dixitque cogitationem suam in eo esse, ut omnem terram suo subjugaret imperio.*

4. *Quod dictum cùm placuisset omnibus, vocavit Nabuchodonosor rex Holofernem principem militiæ suæ,*

5. *& dixit ei : Egredere adversus omne regnum occidentis, & contra eos præcipuè qui contempserunt imperium meum.*

6. *Non parcet oculus tuus ulli regno, omnemque urbem munitam subjugabis mihi.*

7. *Tunc Holofernes vocavit duces, & magistratus virtutis Assyriorum : & dinumeravit viros in expeditionem, sicut præcepit ei rex, centum viginti millia peditum pugnatorum, & equitum sagittariorum duodecim millia.*

ses Generaux & ses officiers de guerre, & il leur communiqua le secret de son dessein.

3. Il leur dit que sa pensée étoit d'assujettir à son empire toute la terre.

4. Ce qui ayant été aprouvé de tous, le roi Nabuchodonosor fit venir Holoferne General de ses troupes ״, & lui dit :

5. Allez attaquer tous les royaumes d'occident, & principalement ceux qui ont méprisé mon commandement.

6. Votre œil ״ n'épargnera aucun royaume, & vous m'assujettirez toutes les villes fortes.

7. Alors Holoferne fit venir les chefs & les officiers des troupes des Assyriens : & pour se mettre en campagne selon l'ordre qu'il en avoit reçu du roi, il choisit six vingt mille hommes de pied, & douze mille archers à cheval.

℣. 4. grec. *le second* du royaume *après Nabuchodonosor.*
℣. 6. *expl.* par la compassion, qui s'excite ordinairement à la vûe des misérables. *Menoch.*

8. Il fit marcher devant lui tout son bagage, où il y avoit une multitude innombrable de chameaux, avec toutes les provisions dont l'armée pouvoit avoir besoin, & des troupeaux de bœufs & de moutons qui étoient sans nombre.

8. *Omnemque expeditionem suam fecit praire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his qua exercitibus sufficerent copiosè, boum quoque armenta, gregesque ovium, quorum non erat numerus.*

9. Il commanda que *l'on préparât du blé* dans toute la Syrie, *qu'il pût prendre* lorsqu'il passeroit.

9. *Frumentum ex omni Syria in transitu suo parari constituit.*

10. Il prit aussi de la maison du roi des sommes immenses d'or & d'argent.

10. *Aurum verò, & argentum, de domo regis assumpsit multum nimis.*

§. 2. *Victoires d'Holoferne.*

11. Et il partit lui & toutes ses troupes, avec ses chariots, sa cavalerie & ses archers, qui couvrirent *toute* la face de la terre comme des *nuées de* sauterelles.

11. *Et profectus est ipse, & omnis exercitus, cum quadrigis, & equitibus, & sagittariis, qui cooperuerunt faciem terra, sicut locusta.*

12. Il passa au-delà des confins de l'Assyrie, il vint aux grandes montagnes d'Angé, qui sont à gauche de la Cilicie, il entra dans tous les châteaux, & il se rendit maître de toutes les places fortes.

12. *Cùmque pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui sunt à sinistro Cilicia, ascenditque omnia castella eorum, & obtinuit omnem munitionem.*

13. Il prit d'assaut la célèbre ″ ville de Melo-

13. *Effregit autem civitatem opinatissi-*

ỳ. 13. *lettr.* opiniatissimam. *id est*, celeberrimam. *Estius.*

mam Melothi, prædavitque omnes filios Tharsis, & filios Ismael, qui erant contra faciem deserti, & ad austrum terræ Cellon.

che, il pilla tous les habitans de Tharsis, & les enfans d'Ismael qui étoient à la tête du désert & au midi de la terre de Cellon ‖.

14. *Et transivit Euphraten, & venit in Mesopotamiam & fregit omnes civitates excelsas quæ erant ibi à torrente Mambre usquequo perveniatur ad mare:*

14. Il passa l'Euphrate & vint en Mesopotamie, il força toutes les grandes villes qui étoient-là, depuis le torrent de Mambré jusques à la mer.

15. *& occupavit terminos ejus à Cilicia usque ad fines Japheth, qui sunt ad austrum.*

15. Et il se rendit maître de tous les payis, depuis la Cilicie jusques aux confins de Japheth, qui sont au midi.

16. *Abduxitque omnes filios Madian, & prædavit omnem locupletationem eorum, omnesque resistentes sibi occidit in ore gladii.*

16. Il emmena avec lui tous les enfans de Madian; il pilla toutes leurs richesses; il fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui résistoient.

17. *Et post hæc descendit in campos Damasci in diebus messis, & succendit omnia sata, omnesque arbores & vineas fecit incidi:*

17. Il descendit ensuite dans les champs de Damas au tems de la moisson; il brûla tous les blés, & fit couper tous les arbres, & toutes les vignes:

18. *& cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.*

18. & la terreur de ses armes ‖ se répandit sur tous les habitans de la terre.

ỳ. 13 Un Interprete remarque, que l'auteur de ce livre n'a pas suivi exactement l'ordre des conquêtes d'Holoferne: parceque cela n'étoit point nécessaire. *Menoch.*

ỳ. 18. *lettr.* Et timor illius.

CHAPITRE III.

§. 1. *Suite des victoires d'Holoferne.*

1. ALors les rois & les princes de toutes les villes & de toutes les provinces de la Syrie, de Mesopotamie, de la Syrie Sobal ″, de la Libye″, & de la Cilicie, envoyerent leurs ambassadeurs vers Holoferne, & ils lui dirent :

2. Faites cesser votre colere contre nous : Car il vaut mieux que nous vivions en servant le grand roi Nabuchodonosor, & que nous vous soions soumis, que de périr malheureusement, & de nous voir exposés en même-tems & à la mort & à la misere de la servitude ″.

3. Toutes nos villes & toutes nos terres, toutes nos montagnes, nos collines, nos champs, nos

1. *TUnc miserunt legatos suos, universarum urbium ac provinciarum reges ac principes, Syriæ, scilicet Mesopotamiæ, & Syriæ Sobal, & Libyæ, atque Ciliciæ, qui venientes ad Holofernem, dixerunt :*

2. *Desinat indignatio tua circa nos : Melius est enim ut viventes serviamus Nabuchodonosor regi magno, & subditi simus tibi, quàm morientes cum interitu nostro ipsi servitutis nostræ damna patiamur.*

3. *Omnis civitas nostra, omnisque possessio, omnes montes, & colles, & campi, &*

℣. 1. *expl.* Adricome dit que c'est l'Arabie Petrée, dont il est parlé 1. *Reg.* 14. 47. & 2. *Reg.* 8. 3. 5. 12. *Tirin. Menoch.*

Ibid. *autr.* la Lycie, *ou* la Ligye, qu'Herodote place auprès de la Syrie. *Tirin. Sa.*

℣. 2. *expl.* de voir que les uns d'entre nous périront, & que les autres deviendront esclaves. *Menoch.*

armenta boum, gregesque ovium, & caprarum, equorumque & camelorum, & universa facultates nostra, atque familia, in conspectu tuo sunt:

troupeaux de bœufs, de moutons & de chevres, tous nos chevaux, nos chameaux, toutes nos richesses & nos familles sont en votre pouvoir ″.

4. *sint omnia nostra sub lege tua.*

4. Que tout ce que nous avons, dépende de vous.

5. *Nos, & filii nostri, servi tui sumus.*

5. Nous serons vos esclaves nous & nos enfans.

6. *Veni nobis pacificus dominus, & utere servitio nostro, sicut placuerit tibi.*

6. Venez comme un maître pacifique pour nous *gouverner*; & usez de notre service comme il vous plaira.

7. *Tunc descendit de montibus cum equitibus in virtute magna, & obtinuit omnem civitatem, & omnem inhabitantem terram.*

7. Il descendit ensuite des montagnes ″ avec sa cavalerie & de grandes troupes; il se rendit maître de toutes les villes & de tous les peuples du payis.

8. *De universis autem urbibus assumpsit sibi auxiliarios viros fortes, & electos ad bellum.*

8. Et il prit de toutes les villes pour troupes auxiliaires les hommes les plus braves & les plus propres à la guerre.

§. 2. *Orgueil d'Holoferne.*

9. *Tantusque metus provinciis illis incubuit, ut universarum urbium habitato-*

9. Toutes ces provinces furent saisies d'une telle frayeur, que les princes & les personnes

ỷ. 3. *lettr.* sont en votre présence, *in conspectu tuo sunt.*

ỷ. 7. *expl.* Ces montagnes sont *Cassius*, *le Liban*, *l'Antiliban*, tous dans la Syrie, & entre les deux derniers est située la ville de Damas, dans la plaine de laquelle Holoferne étoit déja descendu. *c.* 2. 17. *Tirin.*

les plus honorables de toutes les villes sortoient au-devant de lui avec tous les peuples,

10. & le recevoient avec des couronnes & des lampes, en dansant au son des tambours & des flutes.

11. Et néanmoins quoiqu'ils fissent toutes ces choses, ils ne purent adoucir la fierté de son cœur :

12. car il ne laissa pas de détruire leurs villes ; & de couper par le pied leurs bois sacrés :

13. parceque le roi Nabuchodonosor lui avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût seul appellé dieu par toutes les nations qu'Holoferne auroit pu assujettir à sa puissance.

14. Il traversa ensuite la Syrie Sobal, toute l'Apamée ‖, & toute la Mesopotamie, & vint au payis d'Idumée en la terre de Gabaa ‖,

res principes, & honorati, simul cum populis, exirent obviam venienti,

10. *excipientes eum cum coronis, & lampadibus, ducentes choros in tympanis & tibiis.*

11. *Nec ista tamen facientes, ferocitatem ejus pectoris mitigare potuerunt :*

12. *nam & civitates eorum destruxit, & lucos eorum excidit.*

13. *Praeceperat enim illi Nabuchodonosor rex, ut omnes deos terrae exterminaret, videlicet ut ipse solus diceretur deus ab his nationibus, quae potuissent Holofernis potentiâ subjugari.*

14. *Pertransiens autem Syriam Sobal, & omnem Apameam, omnemque Mesopotamiam, venit ad Idumaeos in terram Gabaa,*

℣. 14. *expl.* C'est une province de la Cælesyrie, dont la métropole est Apamée. *Menoch.*

Ibid. *expl.* dans une terre pleine de montagnes, & d'assiete inégale. *Grec.* Il vint dans la plaine d'Esdrelon proche de Dothæam, vis-à-vis la terre de Juda : & il campa entre Gæbe & Scythopolis. *Tirin.*

15. *acceptique civitates eorum, & sedit ibi per triginta dies, in quibus diebus adunari præcepit universum exercitum virtutis suæ.*

15. & toutes les villes se rendirent à lui, & il demeura là trente jours, pendant lesquels il commanda qu'on ressemblât toutes les troupes de son armée.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Les Israëlites épouvantés à la venue d'Holoferne.*

1. *TUnc audientes hæc filii Israel, qui habitabant in terra Juda, timuerunt valdè à facie ejus.*

1. LEs enfans d'Israel qui demeuroient dans la terre de Juda, ayant donc appris toutes ces choses, craignirent beaucoup de tomber sous la puissance d'Holoferne ".

2. *Tremor & horror invasit sensus eorum, ne hoc faceret Jerusalem & templo Domini, quod fecerat ceteris civitatibus & templis earum.*

2. La crainte & la frayeur saisit leurs esprits; *& ils trembloient*, appréhendant qu'il ne fist à Jerusalem & au temple du Seigneur, ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.

3. *Et miserunt in omnem Samariam per circuitum usque Jericho, & præoccupave-*

3. C'estpourquoi ils envoyerent dans toute la *frontiere de* Samarie " jusqu'à Jericho; & se saisi-

℣. 1. *lettr.* timuerunt valdè à facie ejus.
℣. 3. *expl.* Quoique les Samaritains fussent ennemis des Juifs, un danger commun les obligeoit de s'unir pour se défendre. *Menoch.*

rent de tous les hauts des montagnes :

4. & ils environnerent leurs bourgs de murailles, & amasserent des blés pour se préparer à soutenir cette guerre.

5. Le grand prêtre Eliachim " écrivit aussi à tous ceux qui demeuroient vers Esdrelon, vis-à-vis de la grande plaine qui est près de Dothaïn, & à tous ceux qui étoient sur le passage ;

6. afin qu'ils se saisissent des montagnes par où on pouvoit aller à Jerusalem, & qu'ils missent des corps-de-garde dans les lieux étroits par où on pourroit passer entre les montagnes.

7. Et les enfans d'Israel executerent cet ordre qui leur avoit été donné

runt omnes vertices montium :

4. *& muris circumdederunt vicos suos, & congregaverunt frumenta in praeparationem pugnae.*

5. *Sacerdos etiam Eliachim scripsit ad universos qui erant contra Esdrelon, quae est contra faciem campi magni juxta Dothain, & universos per quos via transitus esse poterat,*

6. *ut obtinerent ascensus montium, per quos via esse poterat ad Jerusalem, & illic custodirent ubi angustum iter esse poterat inter montes.*

7. *Et fecerunt filii Israel secundùm quod constituerat eis sacer-*

ỷ. 5. *grec.* Joachim. Il n'est point parlé de Manassé, qui regnoit alors, soit à cause que veillant à la défense de Jerusalem, il avoit donné le soin du reste de son royaume au grand-prêtre, dont Isaïe *c.* 22. 20. *&c.* avoit prédit qu'il auroit une autorité souveraine sur la maison de David. *Menoch. Tirin.* On peut ajoûter, que Manassé par un sentiment de douleur de ses abominations passées, vivoit alors en pénitent, sans rien faire que par le conseil du grand-prêtre, sur qui il se reposoit du gouvernement ; employant le reste de sa vie à rétablir la religion & pratiquer la piété, *Joseph. Antiq. l.* 10. *c.* 4. En effet, contre quel autre ennemi auroit-il fait bâtir & élever bien haut le mur, qui étoit hors de la ville de David ? 2. *Paral.* 33. 14.

dos Domini Eliachim. par Eliachim grand-prêtre du Seigneur.

8. *Et clamavit omnis populus ad Dominum instantiâ magnâ, & humiliaverunt animas suas in jejuniis, & orationibus, ipsi & mulieres eorum.*

8. Tout le peuple ensuite cria vers le Seigneur avec grande instance ; & ils humilierent leurs ames dans les jeûnes & les prieres, eux & leurs femmes.

9. *Et induerunt se sacerdotes ciliciis, & infantes prostraverunt contra faciem templi Domini, & altare Domini operuerunt cilicio :*

9. Les prêtres se revêtirent de cilices, & les enfans se prosternerent devant le temple ‖ du Seigneur, & ils couvrirent d'un cilice l'autel *même* du Seigneur :

10. *& clamaverunt ad Dominum Deum Israel unanimiter, ne darentur in prædam infantes eorum, & uxores eorum in divisionem, & civitates eorum in exterminium, & sancta eorum in pollutionem, & fierent opprobrium gentibus.*

10. puis ils crierent tous d'un même cœur & d'un même esprit vers le Seigneur le Dieu d'Israel, afin qu'il ne permît pas que leurs enfans fussent donnés en proie, leurs femmes enlevées & dispersées ‖, leurs villes détruites, leur sanctuaire profané, & qu'eux-mêmes devinssent l'opprobre des nations.

§. 2. *Discours du Grand-Prêtre.*

11. *Tunc Eliacim, sacerdos Domini magnus circuivit omnem*

11. Alors Eliachim le grand-prêtre du Seigneur alla dans tout le payis

ỷ. 9. *autr.* du côté du temple du Seigneur. C'étoit là coutume parmi les Hebreux qui n'étoient pas à Jerusalem, de se tourner du côté de cette ville & du temple pour prier.

ỷ. 10. lettr. *in divisionem*, ce qui arrive dans la captivité, lorsque les prisonniers sont partagés entre les victorieux, & séparés les uns des autres. *Menoch.*

d'Israel, & il parla au peuple,

12. en *lui* disant : Sçachez ‖ que le Seigneur vous exaucera, si vous perseverez toujours dans le jeûne & dans la priere devant le Seigneur.

Exod. 17. 12. 13. Souvenez-vous de Moïse serviteur de Dieu, qui vainquit Amalec qui s'appuyoit sur sa force & sur sa puissance, sur son armée, sur ses boucliers, sur ses chariots, & sur ses chevaux, en le combattant non avec le fer, mais avec l'ardeur & la sainteté de sa priere :

14. c'est ainsi que seront *traités* tous les ennemis d'Israel, si vous perseverez dans cette œuvre *sainte* que vous avez commencée.

15. Le peuple étant donc touché de cette exhortation, prioit le Seigneur, & demeuroit toujours devant Dieu;

16. ensorte que ceux mêmes qui offroient des holocaustes au Seigneur, lui présentoient les victi-

Israel, allocutusque est eos.

12. *dicens : Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis & orationibus in conspectu Domini.*

13. *Memores estote Moysi servi Domini, qui Amalec confidentem in virtute sua, & in potentia sua, & in exercitu suo, & in clypeis suis, & in curribus suis, & in equitibus suis, non ferro pugnando, sed precibus sanctis orando dejecit :*

14. *sic erunt universi hostes Israel, si perseveraveritis in hoc opere quod cœpistis.*

15. *Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conspectu Domini,*

16. *ita ut etiam hi, qui offerebant Domino holocausta, præcincti ciliciis offerrent*

℣. 12. *expl.* esperez, croyez.

sacrificia Domino, & erat cinis super capita eorum.

mes ″ étant revêtus de cilices, & ayant la tête couverte de cendre.

17. *Et ex toto corde suo omnes orabant Deum, ut visitaret populum suum Israel.*

17. Et tous prioient Dieu de tout leur cœur, qu'il visitât ″ son peuple d'Israel.

℣. 16. *lettr.* les sacrifices.
℣. 17. *expl.* secourût.

CHAPITRE V.

§. 1. *Holoferne est irrité de la résistance des Israëlites.*

1. *Nuntiatumque est Holoferni principi militiæ Assyriorum, quòd filii Israel præpararent se ad resistendum, ac montium itinera conclusissent,*

1. On donna avis à Holoferne General de l'armée des Assyriens, que les enfans d'Israel se préparoient pour *lui* résister, & qu'ils avoient fermé les passages des montagnes.

2. *& furore nimio exarsit in iracundia magna, vocavitque omnes principes Moab & duces Ammon,*

2. Ce qui l'ayant transporté de colere & tout embrasé de fureur, il fit venir les princes de Moab, & les chefs des Ammonites, & leur dit:

3. *& dixit eis: Dicite mihi quis sit populus iste, qui montana obsidet: aut quæ, & quales, & quanta sint civitates eorum: quæ etiam sit virtus eorum, aut quæ sit mul-*

3. Dites-moi qui est ce peuple qui occupe les montagnes, quelles sont leurs villes, & quelle est la force & le nombre *de ces villes*; quelle est aussi la puissance de ce peuple, leur multitude, & le Ge-

neral qui commande leur armée ″ ;

4. & pourquoi ″ ils sont les seuls entre tous les peuples d'orient ″, qui nous ont méprisés, & qui ne sont point venus au-devant de nous pour nous recevoir dans un esprit de paix ?

titudo eorum : vel quis rex militiæ illorum :

4. & quare præ omnibus, qui habitant in oriente, isti contempserunt nos, & non exierunt obviam nobis ut susciperent nos cum pace?

§. 2. *Discours d'Achior à Holoferne.*

5. Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon lui répondit : Mon seigneur, s'il vous plaît de m'écouter, je vous dirai la verité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes, & nulle parole fausse ne sortira de ma bouche.

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon respondens, ait : Si digneris audire, domine mi, dicam veritatem in conspectu tuo, de populo isto qui in montanis habitat, & non egredietur verbum falsum ex ore meo.

6. Ce peuple est de la race des Chaldéens ″.

6. Populus iste ex progenie Chaldæorum est.

℣. 3. *lettr.* rex militiæ illorum, *id est*, qui regit militiam illorum.

℣. 4 *expl.* Ces demandes d'Holoferne sont moins une marque de son ignorance, que de son orgueil, & du mépris qu'il faisoit de ce peuple qui osoit lui résister. *Menoch. Tirin.*

Ibid. *expl.* Quoique la Judée fut à l'occident à l'égard de l'Assyrie, elle étoit néanmoins à l'orient par rapport à toute la terre. Le grec porte : à l'occident : peutêtre aussi que toutes ces terres étoient à l'orient à l'égard de la Judée même, où a été écrite cete histoire. *Estius.*

℣. 6. *expl.* Il est dit dans la Genese *c.* 11. 31. que Tharé prit Abraham son fils, Loth & Sara, & qu'il les fit sortir d'Ur en Chaldée C'est ainsi que les enfans d'Israel, qui reconnoissoient Abraham pour leur pere, étoient de la race des Chaldéens. Achior vouloit par là rendre Holoferne favorable aux Juifs ; puisqu'il obéïssoit lui-même à un roi de Chaldée, qui l'étoit aussi des Assyriens. *Menoch.*

7. *Hic primùm in Mesopotamia habitavit, quoniam noluerunt sequi deos patrum suorum, qui erant in terra Chaldæorum.*

7. Il habita premierement en Mesopotamie, parcequ'ils ne vouloient pas suivre les dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens. *Genes.* 11. 31. *Act.* 7. 2. 3. 4.

8. *Deserentes itaque caremonias patrum suorum, quæ in multitudine deorum erant,*

8. Ayant donc abandonné les cérémonies de leurs ancêtres qui adoroient plusieurs dieux,

9. *unum Deum cœli coluerunt, qui & præcepit eis ut exirent inde, & habitarent in Charan. Cùmque operuisset omnem terram fames, descenderunt in Ægyptum, illicque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.*

9. ils adorerent un seul Dieu *qui est le Dieu* du ciel, qui leur commanda de sortir de ce payis-là, & *d'aller* demeurer à Charan". Depuis, une grande famine étant survenue dans tout le payis, ils descendirent en Egypte, où ils se multiplierent de telle sorte pendant l'espace de quatre cens ans", que leur armée étoit innombrable.

10. *Cùmque gravaret eos rex Ægypti, atque in ædificationibus urbium suarum in luto & latere subjugasset eos, clamaverunt ad Domi-*

10. Alors le roi d'Egypte les traitant avec dureté, & les accablant de travail en des ouvrages de terre & de brique qu'il les obligeoit de faire pour bâtir ses villes, ils crie-

ŷ. 9. Le grec & le syriaque portent *Chanaan.* Voyez Genese c. 11. 31. c. 46. 6.

Ibid. *expl.* Les Juifs ne furent que deux cens quinze ans en Egypte. Ainsi on doit expliquer ceci de la demeure qu'ils firent, soit dans la terre de Chanaan depuis qu'Abraham s'y fut retiré, soit dans l'Egypte.

rent à leur Dieu qui frappa de plaies differentes toute la terre d'Egypte.

11. Les Egyptiens les chasserent donc de leur payis ", & ils se délivrerent *ainsi* de ces plaies. Mais ayant voulu s'en rendre maîtres de nouveau, & les remettre sous leur esclavage,

12. le Dieu du ciel leur ouvrit la mer lorsqu'ils fuyoient ; & les eaux s'étant affermies de côté & d'autre, *& ayant fait* comme une *double* muraille, ils passerent à pied sec au travers du fond de la mer.

13. Et l'armée des Egyptiens qui étoit innombrable les ayant poursuivis dans ce *même* lieu, elle fut tellement ensevelie dans les eaux, qu'il n'en demeura pas un seul, de qui la " posterité pût apprendre un *si grand* évenement.

num suum & percussit totam terram Ægypti plagis variis.

11. *Cùmque ejecissent eos Ægypti à se, & cessasset plaga ab eis, & iterùm eos vellent capere, & ad suum servitium revocare,*

12. *fugientibus his Deus cœli mare aperuit, ita ut hinc inde aquæ quasi murus solidarentur, & isti pede sicco fundum maris perambulando transirent.*

13. *In quo loco dum innumerabilis exercitus Ægyptiorum eos persequeretur, ita aquis coopertus est, ut non remaneret vel unus, qui factus posteris nuntiaret.*

§. 3. *Suite du discours d'Achior.*

14. Après qu'ils furent sortis de la mer rouge, ils camperent dans les déserts de la montagne de
Deut. 31. 10. Sina, dans lesquels per-

14. *Egressi verò mare rubrum, deserta Sina montis occupaverunt, in quibus numquam homo ha-*

℣. 11. *expl.* Les Egyptiens pressoient le peuple de sortir promptement de leur payis. *Exod.* 12. 33.

℣. 13. *autr.* leur posterité.

bitare

bitare potuit, vel filius hominis requievit.

sonne n'avoit jamais pu habiter, & où nul homme n'avoit jamais pu demeurer. Jerem. 2. 6.

15. *Illic fontes amari oldulcati sunt eis ad bibendum, & per annos quadraginta annonam de cælo consecuti sunt.*

15. Là les fontaines qui étoient ameres de vinrent douces pour eux, afin qu'ils en pussent boire; & durant l'espace de quarante ans ils reçurent du ciel la nourriture qui leur étoit nécessaire. Exod. 16. 23. &c.

16 *Ubicumque ingressi sunt sine arcu & sagitta, & absque scuto & gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, & vicit.*

16. Par-tout où ils entroient sans arc & sans flêche, sans bouclier & sans épée, leur Dieu combattoit pour eux, & il demeuroit *toujours* vainqueur.

17. *Et non fuit qui insultaret populo isti, nisi quando recessit à cultu Domini Dei sui.*

17. Il ne s'est *jamais* trouvé personne qui insultât ⁄⁄ à ce peuple; sinon lorsqu'il s'est retiré du service du Seigneur son Dieu.

18. *Quotiescumque autem prater ipsum Deum suum, alterum coluerunt, dati sunt in prædam, & in gladium, & in opprobrium.*

18. Mais toutes les fois qu'ils ont adoré un autre dieu que leur Dieu; ils ont été livrés *à leurs ennemis* pour être pillés, tués, & couverts d'opprobres.

19. *Quotiescumque autem pœnituerunt se recessisse à cultura Dei sui, dedit eis Deus*

19. Et toutes les fois qu'ils se sont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du

✠. 17. *autr.* qui ait surmonté.

ciel leur a donné la force de résister *à leurs ennemis.*

20. C'est ainsi qu'ils ont vaincu les rois des Chananéens, des Jebuséens, des Pherezéens, des Hethéens, des Hevéens, des Amorrhéens, & les plus puissans d'Hesebon, & qu'ils possedent maintenant leurs terres & toutes leurs villes :

21. & ils ont été heureux tant qu'ils n'ont point peché contre leur Dieu, parceque leur Dieu hait l'iniquité.

22. Aussi il y a quelques années que s'étant retirés dans la voie que leur Dieu leur avoit marquée ‖ pour y marcher, ils ont été taillés en pieces par diverses nations, & plusieurs d'entre eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere‖.

23. Mais depuis peu ‖

cœli virtutem resistendi.

20. Denique Chananæum regem ; & Jebusæum, & Pherezæum, & Hethæum, & Hevæum, & Amorrhæum, & omnes potentes in Hesebon prostraverunt, & terras eorum, & civitates eorum ipsi possederunt :

21. & usque dum non peccarent in conspectu Dei sui, erant cum illis bona : Deus enim illorum odit iniquitatem.

22. Nam & ante hos annos, cùm recessissent à via quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati sunt præliis à multis nationibus, & plurimi eorum captivi abducti sunt in terram non suam.

23. Nuper autem

4. Reg. 17. 20. 2. Paral. 28. 5. Ibid. 33. 11.

℣. 22. *lettr.* donnée.

Ibid. Ceci ne se peut rapporter à la captivité génerale de tous les Juifs enlevés à Babylone par Nabuchodonosor, mais aux ravages que les Egyptiens, les Syriens, & les Assyriens avoient fait sur les terres d'Israel à la captivité des dix tribus, & à celle de Manassé roi de Juda, qui avoit été emmené captif à Babylone avec plusieurs princes de son royaume. *Tirin. Menoch.*

℣. 23. *expl.* depuis sept ou huit mois que Manassé roi de

reversi ad Dominum Deum suum, ex dispersione quâ dispersi fuerant, adunati sunt, & ascenderunt montana hæc omnia, & iterùm possident Jerusalem, ubi sunt sancta eorum.

étant retournés vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont réunis après cette dispersion; ils se sont rendus maîtres ″ de toutes ces montagnes, & ils possedent de nouveau Jerusalem où est leur temple ″.

24. *Nunc ergo, mi domine, perquire si est aliqua iniquitas eorum in conspectu Dei eorum: ascendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, & subjugati erunt sub jugo potentiæ tuæ.*

24. Maintenant donc, mon seigneur, informez-vous si ce peuple a commis quelque faute contre son Dieu; & *si cela est*, allons les attaquer ″, parceque leur Dieu vous les livrera, & ils seront assujettis à votre puissance.

25. *Si verò non est offensio populi hujus coram Deo suo, non poterimus resistere illis: quoniam Deus eorum defendet illos: & erimus in opprobrium universæ terræ.*

25. Mais si ce peuple n'a point offensé son Dieu, nous ne pourrons leur resister; parceque leur Dieu prendra leur défense, & nous deviendrons l'opprobre de toute la terre.

22. *Et factum est, cùm cessasset loqui Achior verba hæc, irati sunt omnes magnates Holofernis, & cogitabant interficere eum,*

26. Achior ayant cessé de parler, tous les grands *du camp* d'Holoferne furent émus de colere contre lui, & faisoient dessein de le tuer, se di-

Juda a recouvré sa liberté, & est revenu à Jerusalem. *Tirin. Menoch.*

ỳ. 23. *autr.* ils ont repeuplé.

Ibid. *lettr.* ubi sunt sancta eorum. *autr.* où est leur sanctuaire.

ỳ. 24. *lettr.* montons à eux.

sant l'un à l'autre :

27. Qui est celui-ci qui ose dire que les enfans d'Israel puissent résister au roi Nabuchodonosor & à toutes ses troupes, eux qui sont sans armes & sans force ; & qui ne savent ce que c'est que l'art de combattre ?

28. Pour faire donc voir à Achior, qu'il nous trompe, allons à ces montagnes ; & lorsque nous aurons pris les plus forts d'entre eux, nous le passerons avec eux au fil de l'épée :

29. afin que toutes les nations sçachent que Nabuchodonosor est le dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.

dicentes ad alterutrum :

27. *Quis est iste qui filios Israel posse dicat resistere regi Nabuchodonosor, & exercitibus ejus, homines inermes, & sine virtute, & sine peritia artis pugnæ ?*

28. *Ut ergo agnoscat Achior quoniam fallit vos, ascendamus in montana : & cùm capti fuerint potentes eorum, tunc cum eisdem gladio transverberabitur :*

29. *ut sciat omnis gens, quoniam Nabuchodonosor deus terræ est, & præter ipsum alius non est.*

CHAPITRE VI.

§. I. *Réponse d'Holoferne à Achior.*

1. Lorsqu'ils eurent cessé de parler, Holoferne transporté de fureur dit à Achior :

2. Parceque vous avez fait le prophete en nous

1. *Factum est autem cùm cessassent loqui, indignatus Holofernes vehementer, dixit ad Achior :*

2. *Quoniam prophetasti nobis, dicens;*

quòd gens Israel defendatur à Deo suo, ut ostendam tibi quoniam non est deus, nisi Nabuchodonosor:

disant que le dieu d'Israel sera le défenseur de son peuple, pour vous faire voir qu'il n'y a point de dieu que Nabuchodonosor:

3. *cùm percusserimus eos omnes, sicut hominem unum, tunc & ipse cum illis Assyriorum gladio interibis, & omnis Israel tecum perditione disperiet:*

3. lorsque nous les aurons tous tués comme un seul homme, vous tomberez vous-même sous le fer des Assyriens, & tout le peuple d'Israel périra avec vous:

4. *& probabis quoniam Nabuchodonosor dominus sit universæ terræ, tuncque gladius militiæ meæ transiet per latera tua, & confixus cades inter vulneratos Israel, & non respirabis ultrà, donec exterminêris cum illis.*

4. & vous connoîtrez ainsi que Nabuchodonosor est le seigneur de toute la terre; & alors l'épée de mes soldats vous passera à travers le corps, & vous tomberez *ainsi* percé de coups parmi les morts & les blessés *du peuple* d'Israel, & vous ne pourrez vivre davantage; mais vous serez exterminé avec eux.

5. *Porrò autem si prophetiam tuam veram existimas, non concidat vultus tuus, & pallor, qui faciem tuam obtinet, abscedat à te, si verba mea hæc putas impleri non posse.*

5. Que si vous croyez que votre prophetie soit veritable, que votre visage ne change point ‖; & que cette pâleur dont il est couvert s'éloigne de vous, si vous vous imaginez que ce que je dis ne peut s'accomplir.

6. *Ut autem noveris quia simul cum*

6. Et pour vous *mieux* persuader que vous tom-

℣. 5. letter. *non concidat*, ne s'abatte point.

berez avec eux dans ce malheur, vous ferez joint dès-à-présent à ce peuple; afin que lorsque mon épée " leur fera souffrir la juste peine qu'ils ont méritée, vous soiez aussi vous-même puni avec eux.

illis hæc experiris, ecce ex hac hora illorum populo sociaberis, ut dum dignas mei gladii pœnas exceperint, ipse simul ultioni subjaceas.

§. 2. *Achior est lié près de Bethulie. Il est délié.*

7. Alors Holoferne commanda à ses gens de prendre Achior, de le mener vers Bethulie ", & de le mettre entre les mains des enfans d'Israel.

7. *Tunc Holofernes præcepit servis suis ut comprehenderent Achior, & perducerent eum in Bethuliam, & traderent eum in manus filiorum Israel.*

8. Les gens d'Holoferne s'étant saisis de lui, s'en allerent le long de la campagne : mais étant près des montagnes, les frondeurs *de la ville* sortirent contre eux.

8. *Et accipientes eum servi Holofernis, profecti sunt per campestria: sed cùm appropinquassent ad montana, exierunt contra eos fundibularii.*

9. Et eux en se détournant, & côtoyant la montagne, lierent Achior à un arbre par les pieds & par les mains; & l'ayant ainsi attaché avec des cordes, ils le laisserent là, &

9. *Illi autem divertentes à latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus & pedibus, & sic vinctum restibus dimiserunt eum, & reversi*

ỳ. 6. *autr.* mes armes.

ỳ. 7. *expl.* Cette ville, dont il n'est point parlé dans aucun autre endroit de l'Ecriture, étoit, selon que l'ont crû quelques Interpretes, dans la tribu de Zabulon & dans la Galilée, proche des villes dont il est parlé au chap. 3. Elle étoit située sur une montagne: & on voit encore des marques du camp d'Holoferne, selon Adrichome. *Menoch. Tirin.* Quelques-uns croyent que c'est celle qui est nommée Bethléhem dans Josué *c.* 19. 15.

sunt ad dominum suum.

10. *Porrò filii Israel descendentes de Bethulia, venerunt ad eum: Quem solventes duxerunt ad Bethuliam, atque in medium populi illum statuentes, percunctati sunt quid rerum esset, quòd illum vinctum Assyrii reliquissent.*

11. *In diebus illis erant illic principes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, & Charmi, qui & Gothoniel.*

12. *In medio itaque seniorum, & in conspectu omnium, Achior dixit omnia quæ locutus ipse fuerat ab Holoferne interrogatus: & qualiter populus Holofernis voluisset propter hoc verbum interficere eum,*

13. *& quemadmodum ipse Holofernes iratus jusserit eum Israelitis hac de causa*

retournerent vers leur maître.

10. Or les Israélites étant descendus de Bethulie, vinrent au lieu où il étoit; ils le délierent, & le conduisirent dans la ville; & l'ayant amené au milieu du peuple, ils lui demanderent pourquoi les Assyriens l'avoient laissé lié *de la sorte*.

11. En ce tems-là Ozias fils de Micha de la tribu de Simeon, & Charmi qui s'appelloit aussi Gothoniel ‖, étoient les princes & les chefs qui commandoient dans le payis.

12. Et Achior étant au milieu des anciens, & en présence de tout le peuple, raconta ce qu'il avoit répondu ‖ à Holoferne, lorsqu'il lui avoit demandé des nouvelles *du peuple d'Israel*: comme les gens d'Holoferne l'avoiét voulu tuer pour avoir parlé de la sorte:

13. & comme Holoferne même étant dans une grande colere *contre lui*, avoit commandé qu'on *le*

℣. 11. *gr.* & Chabris fils de Gothoniel, & Charmis fils de Melchiel. *Voyez infr. c.* 8. 9.

℣. 12. *autr.* aux demandes d'Holoferne.

mît entre les mains des Israélites; afin qu'après qu'il auroit vaincu les enfans d'Israel, il fist aussi mourir Achior de divers supplices, parcequ'il avoit osé dire, que le Dieu du ciel étoit leur défenseur.

tradi; ut, dum vicerit filios Israel, tunc & ipsum Achior diversis jubeat interire suppliciis, propter hoc quòd dixisset: Deus cæli defensor eorum est.

14. Achior ayant rapporté toutes ces choses, tout le peuple se prosterna le visage contre terre en adorant le Seigneur; & mêlant ensemble leurs cris & leurs pleurs, ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu,

14. *Cùmque Achior universa hæc exposuisset, omnis populus cecidit in faciem, adorantes Dominum, & communi lamentatione & fletu unanimes preces suas Domino effuderunt,*

15. en *lui* disant: Seigneur Dieu du ciel & de la terre, jettez les yeux sur leur orgueil, & considerez notre abaissement, & l'état où sont réduits ceux que vous avez sanctifiés"; faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui présument de votre bonté; & que vous humiliez ceux qui présument d'eux-mêmes, & se glorifient de leurs propres forces.

15. *dicentes: Domine Deus cæli & terræ, intuere superbiam eorum, & respice ad nostram humilitatem, & faciem sanctorum tuorum attende, & ostende quoniam non derelinquis præsumentes de te, & præsumentes de se; & de sua virtute gloriantes, humilias.*

℣. 15. *lettr.* faciem sanctorum tuorum. *Grec.* Sanctificatorum tibi hoc ipso die. *expl.* d'un peuple qui est particulierement dévoué & consacré à votre service. Quelques-uns l'expliquent des patriarches, aux mérites desquels le peuple prie Dieu d'avoir égard: mais ce sens, quoique pieux, ne paroît pas le véritable de cet endroit-ci. *Estius.*

§. 3. *Le peuple console Achior.*

16. *Finito itaque fletu, & è totam diem oratione populorum completâ, consolati sunt Achior,*

17. *dicentes: Deus patrum nostrorum, cujus tu virtutem prædicasti, ipse tibi hanc dabit vicissitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.*

18. *Cùm verò Dominus Deus noster dederit hanc libertatem servis suis, sit & tecum Deum in medio nostri; ut sicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converseris nobiscum.*

19. *Tunc Ozias, finito consilio, suscepit eum in domum suam, & fecit ei cœnam magnam.*

20. *Et vocatis omnibus presbyteris, simul expleto jejunio refecerunt.*

21. *Posteà verò convocatus est omnis*

16. Après ces pleurs *de toute l'assemblée* le peuple étant demeuré en priere durant tout le jour, ils consolerent Achior,

17. en disant: Le Dieu de nos peres, dont vous avez relevé la puissance, vous en récompensera, & vous fera cette grace de voir vous-même la perte de ceux *qui ont voulu vous faire périr.*

18. Et lorsque le Seigneur notre Dieu aura mis ainsi ses serviteurs en liberté, qu'il soit aussi votre Dieu au milieu de nous; afin que selon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent.

19. L'assemblée étant finie, Ozias le reçut en sa maison, & lui donna un grand souper.

20. Et y ayant invité tous les anciens ", après avoir passé en jeûne tout le jour, ils prirent ensemble leur nourriture.

21. On fit assembler ensuite tout le peuple, qui

ỳ. 20. *lettr.* presbyteris. *expl.* C'est un nom qui signifie anciens, & il est souvent pris en ce sens dans l'Ecriture.

passa la nuit en prieres dans le lieu où il s'étoit assemblé, demandant au Dieu d'Israel qu'il lui plût de venir à leur secours.

populus, & per totam noctem intra ecclesiam oraverunt, petentes auxilium à Deo Israel.

CHAPITRE VII.

§. 1. *Holoferne assiege Bethulie.*

1. LE lendemain Holoferne commanda à toutes ses troupes de marcher contre Bethulie.

1. *HOlofernes autem alterâ die præcepit exercitibus suis, ut ascenderent contra Bethuliam.*

2. Il y avoit dans son armée six-vingt mille hommes de pied, & vingt-deux mille hommes de cheval ″, sans compter ceux qu'il avoit mis dans sa marche, & les jeunes hommes qu'il avoit choisis & amenés des provinces & des villes dont il s'étoit rendu maître.

2. *Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, & equites viginti duo millia, præter præparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, & abducti fuerant de provinciis & urbibus universæ juventutis.*

3. Ils se mirent tous en état de combattre les Israélites, & ils vinrent le long de la montagne jusques au sommet qui regarde Dothaïn ″, de-

3. *Omnes paraverunt se pariter ad pugnam contra filios Israel, & venerunt per crepidinem montis usque ad apicem qui res-*

℣. 2. *expl.* Sa cavalerie s'étoit déja augmentée de dix mille chevaux des Assyriens, n'étant d'abord que de douze mille. *Tirin.* Le grec n'en met aussi ici que douze mille.

℣. 3. Le grec marque, qu'ils y camperent; & la Vulgate: qu'ils s'y mirent en état de combattre: ils pûrent bien faire l'un & l'autre. *Tirin.*

picit super Dothain, à loco qui dicitur Belma, usque ad Chelmon qui est contra Esdrelon.

puis le lieu appellé Belma jusqu'à Chelmon, qui est vis-à-vis d'Esdrelon.

4. *Filii autem Israel ut viderunt multitudinem illorum, prostraverunt se super terram, mittentes cinerem super capita sua, unanimes orantes ut Deus Israel misericordiam suam ostenderet super populum suum.*

4. Les Israélites voyant cette multitude *innombrable* se prosternerent en terre, & couvrant leur tête de cendre, ils prierent d'un même cœur le Dieu d'Israel, afin qu'il lui plût de faire éclater sa misericorde sur son peuple.

5. *Et assumentes arma sua bellica, sederunt per loca, quæ ad angusti itineris tramitem dirigunt inter montosa, & erant custodientes ea tota die & nocte.*

5. Et prenant leurs armes ils se mirent dans les lieux où il y avoit de petits sentiers & des passages étroits qui conduisoient entre les montagnes, & ils y faisoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.

6. *Porrò Holofernes, dum circuit per gyrum, reperit quòd fons, qui influebat, aquæductum illorum à parte australi extra civitatem dirigeret: & incidi præcepit aquæductum illorum.*

6. Holoferne faisant tout le tour de la montagne, trouva que la fontaine dont les eaux couloient *dans la ville*, avoit du côté du midi un aqueduc qui étoit hors des murailles; & il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

7. *Erant tamen non longè à muris fontes, ex quibus furtim videbantur haurire aquam, ad refocillan-*

7. Il y avoit néanmoins des fontaines qui n'étoiét pas loin des murs *de la ville*, où l'on voyoit *les assiégés* aller puiser un peu

d'eau à la hâte & en se cachant, pour soulager plutôt leur soif, que pour l'appaiser.

8. Mais les Ammonites & les Moabites étant venus trouver Holoferne lui dirent : Les Israélites n'esperent ni en leurs lances, ni en leurs flêches ; mais les montagnes les défendent, & ces collines escarpées, & ces précipices qui les environnent sont toutes leurs forces.

9. Si vous voulez donc les vaincre sans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines pour les empêcher d'y puiser de l'eau, & vous les ferez périr sans *tirer* l'épée ; ou se lassant *de souffrir la soif*, ils rendront leur ville qu'ils croyent imprenable, parcequ'elle est sur le haut d'une montagne.

§. 2. *Grande disette d'eau à Bethulie.*

10. Ce conseil plut à Holoferne & à ses officiers ; & il commanda qu'on mît cent hommes en garde autour de chaque fontaine.

11. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours, toutes les citernes

dum potiùs quàm ad potandum.

8. *Sed filii Ammon & Moab accesserunt ad Holofernem dicentes : Filii Israel, non in lancea nec in sagitta confidunt, sed montes defendunt illos, & muniunt illos colles in præcipitio constituti.*

9. *Ut ergo sine congressione pugna possis superare eos, pone custodes fontium, ut non hauriant aquam ex eis, & sine gladio interficies eos, vel certè fatigati tradent civitatem suam, quam putant in montibus positam superari non posse.*

10. *Et placuerunt verba hæc coram Holoferne, & coram satellitibus ejus, & constituit per gyrum centenarios per singulos fontes.*

11. *Cùmque ista custodia per dies viginti fuisset expleta, defece-*

runt cisterna, & collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non esset intra civitatem unde satiarentur vel unâ die, quoniam ad mensuram dabatur populis aqua quotidie.

& les reservoirs d'eaux qui étoient dans la ville de Bethulie furent à sec, & il ne restoit pas dans toute la ville dequoi donner suffisamment à boire un seul jour aux habitans; car on distribuoit chaque jour au peuple l'eau par mesure.

12. *Tunc ad Oziam congregati omnes viri, feminæque, juvenes, & parvuli, omnes simul unâ voce*

12. Alors les hommes, les femmes, les jeunes gens, & les petits enfans vinrent en foule trouver Ozias, & lui dirent tous d'une voix:

13. *dixerunt: Judicet Deus inter nos & te, quoniam fecisti in nos mala, nolens loqui pacificè cùm Assyriis, & propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum.*

13. Que Dieu soit juge entre vous & nous; car c'est vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Assyriens; & c'est pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.

14. *Et ideò non est qui adjuvet, cùm prosternamur ante oculos eorum in siti, & perditione magna.*

14. Ainsi nous demeurons sans secours, & la soif nous fait périr malheureusement devant leurs yeux.

15. *Et nunc congregate universos qui in civitate sunt, ut spontè tradamus nos omnes populo Holofernis.*

15. C'estpourquoi assemblés maintenant tous ceux qui sont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairemēt au peuple d'Holoferne.

16. *Melius est enim ut captivi benedicamus Dominum, vi-*

16. Car il vaut mieux qu'étant captifs nous vivions au moins & benis-

sions le Seigneur, que de mourir *maintenant*, & être en opprobre à tous les hommes en voyant nos femmes & nos enfans perir ainsi devant nos yeux.

ventes, quàm moriamur, & simus opprobrium omni carni, cùm viderimus uxores nostras, & infantes nostros mori ante oculos nostros.

17. Nous prenons aujourd'hui à témoin le ciel & la terre, & le Dieu de nos peres, qui se venge de nous selon la grandeur de nos pechés, *de la priere que nous vous faisons* de livrer incessamment la ville entre les mains de l'armée d'Holoferne, & de nous faire trouver une mort prompte par l'épée, au-lieu de cette longue mort que la soif qui nous brûle nous fait souffrir.

17. *Contestamur hodie cœlum & terram, & Deum patrum nostrorum, qui ulciscitur nos secundùm peccata nostra, ut jam tradatis civitatem in manu militiæ Holofernis, & sit finis noster brevis in ore gladii, qui longior efficitur in ariditate sitis.*

§. 3. *On délibere de se rendre dans cinq jours.*

18. Après qu'ils *lui* eurent parlé de la sorte, il s'excita un grand cri & de grands pleurs dans toute l'assemblée, & tous d'une voix pendant plusieurs heures crierent à Dieu en disant :

18. *Et cùm hæc dixissent, factus est fletus & ululatus magnus in ecclesia ab omnibus, & per multas horas unâ voce clamaverunt ad Deum, dicentes :*

19. Nous avons peché avec nos peres [a]; nous avons agi injustement; nous avons commis l'iniquité.

19. *Peccavimus cum patribus nostris, injustè egimus, iniquitatem fecimus.*

[a] ℣. 19. *expl.* à l'exemple de nos peres. *Menoch.*

20. *Tu, quia pius es, miserere nostri, aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras, & noli tradere confitentes te, populo qui ignorat te,*

21. *ut non dicant inter gentes: Ubi est Deus eorum?*

22. *Et cùm fatigati his clamoribus, & his fletibus lassati siluissent,*

23. *exurgens Ozias infusus lacrymis, dixit: Æquo animo estote, fratres, & hos quinque dies expectemus à Domino misericordiam.*

24. *Forsitan enim indignationem suam abscindet, & dabit gloriam nomini suo.*

25. *Si autem transactis quinque diebus non venerit adjutorium, faciemus hæc verba quæ locuti estis.*

20. Ayez pitié de nous, parceque vous êtes bon; ou vengez nos crimes en nous châtiant vous-même; & n'abandonnez pas ceux qui vous benissent, à un peuple qui ne vous connoît point;

21. afin qu'on ne dise pas parmi les nations: Où est leur Dieu?

22. Après s'être lassés à force de crier & de pleurer, ils se turent.

23. Alors Ozias se leva ayant le visage tout trempé de ses larmes ", & il *leur* dit: Ayez bon courage, mes freres, & attendons *encore* pendant ces cinq jours la misericorde du Seigneur.

24. Peutêtre qu'il appaisera sa colere, & qu'il fera éclater la gloire de son nom.

25. Que si ces cinq jours étant passés, il ne nous vient point de secours, nous ferons ce que vous nous avez proposé.

ỳ. 23. *expl.* Il y a bien de l'apparence qu'Ozias ayant vû cette grande émotion de tout le peuple, eut recours à Dieu, qu'il pleura & cria prosterné en sa présence; le priant d'avoir pitié de son peuple, & de ne permettre pas qu'il fût livré aux Assyriens.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Qui étoit Judith.*

1. CEs paroles *d'Ozias* furent rapportées à Judith veuve, qui étoit fille de Merari, fils d'Idox, fils de Joseph, fils d'Ozias, fils d'Elai, fils de Jamnor, fils de Gedeon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Simeon, fils de Ruben ‖ :

2. son mari s'appelloit Manassé ‖, qui mourut au tems de la moisson des orges :

3. car lorsqu'il faisoit travailler ceux qui lioient les gerbes dans les champs ‖, l'ardeur *du so-*

1. *ET factum est, cùm audisset hæc verba Judith vidua, quæ erat filia Merari, filii Idox, filii Joseph, filii Oziæ, filii Elai, filii Jamnor, filii Gedeon, filii Raphaim, filii Achitob, filii Melchiæ, filii Enan, filii Nathaniæ, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben :*

2. *& vir ejus fuit Manasses, qui mortuus est in diebus messis hordeaceæ :*

3. *instabat enim super alligantes manipulos in campo, & venit æstus super ca-*

℣. 1. Ces paroles, *fils de Ruben*, ne sont pas dans le grec ; mais il y a *fils d'Israel.* C'estpourquoi Serrarius, Bellarmin & plusieurs autres suivant saint Fulgence *Epist.* 2. *c.* 14. croyent que c'est une faute dans la Vulgate : vû principalement que ni dans la Genese, ni dans l'Exode, ni dans les Paralipomenes, où les enfans de Ruben sont nommés, on n'en trouve aucun qui soit nommé Siméon : outre que Judith déclare elle-même, qu'elle est de la tribu de Siméon, *c.* 11. 2.

℣. 2. Le grec ajoûte, qu'il étoit de la même tribu & du même payis que Judith.

℣. 3. *expl.* ayant sans doute l'intendance des moissons publiques, aussi bien que le soin des siennes. *Tirin.*

fut ejus, & mortuus est in Bethulia civitate sua, & sepultus est illic cum patribus suis.

leil lui donna sur la tête, & il mourut dans Bethulie ″ ville de sa naissance ″, où il fut enseveli avec ses peres.

4. *Erat autem Judith relicta ejus vidua jam annis tribus, & mensibus sex.*

4. Il y avoit déja trois ans & demi ″ que Judith étoit demeurée veuve.

5. *Et in superioribus domûs suæ fecit sibi secretum cubiculum, in quo cum puellis suis clausa morabatur,*

5. Elle s'étoit fait au haut de sa maison une chambre secrette, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la servoient:

6. *& habens super lumbos suos cilicium, jejunabat omnibus diebus vitæ suæ, præter sabbata, & neomenias, & festa domûs Israel.*

6. & ayant un cilice sur ses reins, elle jeûnoit tous les jours de sa vie, hors les jours de sabbat, les premiers jours du mois, & les fêtes de la maison d'Israel.

7. *Erat autem eleganti aspectu nimis, cui vir suus reliquerat divitias multas, & familiam copiosam, & possessionem armentis boum & gregibus ovium plenas.*

7. Elle étoit parfaitement belle; & son mari lui avoit laissé de grandes richesses, & un grand nombre de serviteurs, & des heritages pleins de troupeaux de bœufs & de moutons.

8. *Et erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valdè, nec*

8. Elle étoit très-estimée de tout le monde, parce-qu'elle avoit une grande crainte du Seigneur; & il

℣. 3. *gr.* dans le champ qui est entre Dothaïn & Balamo.

Ibid. *lettr.* sa ville.

℣. 4. *gr.* & quatre mois.

n'y avoit personne qui dît la moindre parole à son desavantage.

erat qui loqueretur de illa verbum malum.

§. 2. *Discours de Judith.*

9. Ayant donc appris qu'Ozias avoit promis de livrer la ville dans cinq jours, elle envoya querir″ les anciens *du peuple* Chabri & Charmi″,

9. *Hæc itaque cùm audisset, quoniam* Ozias *promisisset quòd transacto quinto die traderet civitatem, misit ad presbyteros Chabri & Charmi.*

10. qui la vinrent trouver, & elle leur dit : Comment *donc* Ozias a-t-il consenti de livrer la ville aux Assyriens, s'il ne vous venoit du secours dans cinq jours″ ?

10. *Et venerunt ad illam, & dixit illis : Quod est hoc verbum in quo consensit* Ozias, *ut tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies non venerit vobis adjutorium ?*

11. Et qui êtes-vous, vous autres, qui tentez *ainsi* le Seigneur ?

11. *Et qui estis vos, qui tentatis Dominum ?*

12. Ce n'est pas là le moyen d'attirer sa misericorde ; mais plutôt d'exciter sa colere″, & d'allumer sa fureur.

12. *Non est iste sermo qui misericordiam provocet, sed potiùs qui iram excitet, & furorem accendat.*

℣. 9. *expl.* non par orgueil, mais par modestie, ou pour garder un plus grand secret : & parcequ'elle ne vouloit pas les reprendre publiquement. *Estius. Menoch.*

Ibid. Le grec ajoûte : & Ozias.

℣. 10. *expl.* La faute qu'ils avoient faite étoit d'autant plus grande, que de la conservation de Bethulie dépendoit celle de Jerusalem, & par conséquent du culte sacré de la religion des Juifs. En effet le grec ajoûte : *C'est de nous que dépend la vie de nos freres, les choses saintes, & le temple & l'autel.* Estius.

℣. 12. *expl.* C'étoit provoquer sa colere, & manquer de confiance en lui, que de prétendre lui marquer un tems pour le secours qu'ils en attendoient ; après les marques éclatantes qu'ils avoient reçûes jusqu'alors de sa divine protection. *Menoch.*

13. Posuistis vos tempus miserationis Domini, & in arbitrium vestrum diem constituistis ei.

14. Sed quia patiens Dominus est, in hoc ipso pœniteamus, & indulgentiam ejus fusis lacrymis postulemus.

15. Non enim quasi homo, sic Deus comminabitur, neque sicut filius hominis ad iracundiam inflammabitur.

16. Et ideò humiliemus illi animas nostras, & in spiritu constituti humiliato, servientes illi,

17. dicamus flentes Domino, ut secundùm voluntatem suam sic faciat nobiscum misericordiam suam : ut sicut conturbatum est cor nostrum in superbia eorum, ita etiam de nostra humilitate gloriemur :

13. Vous avez prescrit à Dieu le terme de sa misericorde selon qu'il vous a plu, & vous lui *en* avez marqué le jour.

14. Mais parceque le Seigneur est patient, faisons pénitence de cette faute même, & implorons sa misericorde avec beaucoup de larmes.

15. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colere comme les enfans des hommes ".

16. C'estpourquoi humilions nos ames devant lui, reconnoissons que nous sommes ses esclaves, demeurons dans un esprit d'abaissement,

17. & prions le Seigneur avec larmes, de nous faire sentir en la maniere qu'il lui plaira, les effets de sa misericorde : afin que comme l'orgueil de nos ennemis nous a remplis de trouble & de crainte, notre humilité aussi devienne pour nous un sujet de gloire :

℣. 15. *expl.* parceque les hommes ne songent qu'à satisfaire leur vengeance, & à s'abandonner aveuglément à la colere : mais Dieu n'use de menaces que pour nous inspirer une crainte salutaire, & nous porter à prévenir par la pénitence les effets de sa fureur.

18. car nous n'avons point suivi les pechés de nos peres qui ont abandonné leur Dieu, & qui ont adoré des dieux étrangers,

19. & qui ont mérité par ce crime d'être abandonnés à leurs ennemis, qui les ont tués, qui les ont pillés, & qui les ont couverts de confusion: mais pour nous, nous ne connoissons point d'autre Dieu que le nôtre.

18. *quoniam non sumus secuti peccata patrum nostrorum, qui dereliquerunt Deum suum, & adoraverunt deos alienos,*

19. *pro quo scelere dati sunt in gladium, & in rapinam, & in confusionem inimicis suis: nos autem alterum Deum nescimus prater ipsum.*

§. 3. *Suite du discours de Judith.*

20. Attendons avec une humble soumission ses consolations, & il nous vengera des afflictions que nos ennemis, qui sont alterés de notre sang, nous font souffrir; il humiliera toutes les nations qui s'élevent contre nous, & il les couvrira de honte *en se declarant notre* Seigneur & notre Dieu.

21. Et maintenant, mes freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, & que leur ame & leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une maniere qui leur releve le cœur, en les faisant souvenir que nos peres ont été tentés, pour éprouver "

20. *Expectemus humiles consolationem ejus, & exquiret sanguinem nostrum de afflictionibus inimicorum nostrorum, & humiliabit omnes gentes, quacumque insurgunt contra nos, & faciet illas sine honore Dominus Deus noster.*

21. *Et nunc, fratres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, & ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite, ut memores sint, quia tentati sunt patres nostri ut probarentur,*

℣. 21. *autr.* afin que l'on connût.

si verè colerent Deum suum.

s'ils servoient Dieu véritablement.

22. *Memores esse debent quomodo pater noster Abraham tentatus est, & per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus est.*

22. Ils doivent se souvenir qu'Abraham notre pere a été tenté, & qu'ayant été éprouvé par beaucoup de peines & d'afflictions, il est devenu l'ami de Dieu *.

23. *Sic Isaac, sic Jacob, sic Moyses, & omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transierunt fideles.*

23. C'est ainsi qu'Isaac, que Jacob, que Moïse, & que tous ceux qui ont plû à Dieu, ont passé par plusieurs afflictions, & sont toujours demeurés fideles.

24. *Illi autem qui tentationes non susceperunt cum timore Domini, & impatientiam suam & improperium murmurationis suæ contra Dominum protulerunt,*

24. Mais ceux qui n'ont pas reçu ces épreuves avec la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur patience, & qui ont irrité le Seigneur par leurs reproches & par leurs murmures,

25. *exterminati sunt ab exterminatore, & à serpentibus perierunt.*

25. ont été exterminés par l'*ange* exterminateur, & ont péri par les *morsures des* serpens.

26. *Et nos ergo non ulciscamur nos pro his quæ patimur;*

26. C'estpourquoi ne témoignons point d'impatience * dans ces maux que nous souffrons;

27. *sed reputantes peccatis nostris hæc ip-*

27. mais considerons que ces supplices mê-

✝. 22. *expl.* Il a été reconnu pour ami de Dieu, & affermi dans la justice qu'il avoit déja. *Estius.*

✝. 26. *lettr.* ne nous vengeons point; *c'est-à-dire*, ne nous emportons point comme si nous voulions nous venger de Dieu. *Tirin.*

mes font *encore beaucoup* moindres que nos pechés; croyons que ces fleaux dont Dieu nous châtie comme ses serviteurs, nous sont envoyés pour nous corriger, & non pour nous perdre.

sa supplicia minora esse, flagella Domini, quibus quasi servi corripimur, ad emendationem, & non ad perditionem nostram evenisse credamus.

§. 4. *Dessein de Judith.*

28. Ozias & les anciens lui répondirent : Tout ce que vous *nous* avez dit est veritable ; & il n'y a rien à reprendre dans vos paroles.

28. *Et dixerunt illi Ozias, & presbyteri : Omnia quæ locuta es, vera sunt, & non est in sermonibus tuis ulla reprehensio.*

29. Nous vous supplions donc de prier pour nous, parceque vous êtes une femme sainte, & qui craignez Dieu.

29. *Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es, & timens Deum.*

30. Judith leur répondit : Comme vous reconnoissez que ce que je vous ai pu dire est de Dieu :

30. *Et dixit illis Judith : Sicut quod potui loqui, Dei esse cognoscitis :*

31. éprouvez // aussi si ce que j'ai résolu de faire, vient de lui, & priez-le, afin qu'il affermisse le dessein que j'ai.

31. *ita quod facere disposui, probate si ex Deo est, & orate ut firmum faciat Deus consilium meum.*

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte *de la ville*, & je sortirai avec ma servante ; & priez le Seigneur ; afin que, comme vous avez dit, il re-

32. *Stabitis vos ad portam nocte istâ, & ego exeam cum abra mea : & orate, ut sicut dixistis, in diebus quinque respiciat Do-*

℣. 31. *expl.* non en examinant mon dessein : mais en vous persuadant qu'il ne vient pas moins de Dieu, que tout ce que je viens de vous dire. *Tirin.*

minus populum suum Israel. garde *favorablement* son peuple dans ces cinq jours.

33. *Vos autem nolo ut scrutemini actum meum, & usque dum renuntiem vobis, nihil aliud fiat, nisi oratio pro me ad Dominum Deum nostrum.*

33. Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de sçavoir ce que j'ai dessein de faire [a]; & jusqu'à ce que je vienne moi-même vous dire de mes nouvelles, qu'on ne fasse autre chose que prier le Seigneur notre Dieu pour moi.

34 *Et dixit ad eam Ozias princeps Juda: Vade in pace, & Dominus sit tecum in ultionem inimicorum nostrorum. Et revertentes abierunt.*

34. Ozias prince de Juda lui répondit : Allez en paix, & que le Seigneur soit avec vous pour se venger de nos ennemis. Et l'ayant quittée ils s'en allerent.

℣. 33. *expl.* Judith ne veut pas s'ouvrir à eux de ce grand dessein par modestie, ou dans la crainte qu'elle a qu'on ne l'en détourne, & qu'il ne pût demeurer secret.

CHAPITRE IX.

§. 1. *Priere de Judith.*

1. *Quibus abscedentibus, Judith ingressa est oratorium suum: & induens se cilicio, posuit cinerem super caput suum: &*

1. Après qu'ils furent partis, Judith entra dans son oratoire; & se revêtant d'un cilice [a], elle mit de la cendre sur sa tête; & se prosternant

℣. 1. *gr.* découvrant le cilice dont elle étoit revêtue. *expl.* pour paroître devant Dieu dans cet habit de pénitence, & fortifier sa priere par ces marques extérieures de l'anéantissement de son esprit & de son cœur. On peut dire aussi, qu'outre le cilice qu'elle portoit ordinairement sur ses reins, elle se couvrit encore toute d'un sac de pénitence pour toucher le Seigneur plus efficacement.

devant le Seigneur, elle crioit vers lui, en disant :

2. Seigneur Dieu de mon pere Simeon, qui lui avez mis l'épée entre les mains pour se venger des étrangers[ii], qui transportés d'une passion impure avoient violé une vierge, & lui avoient fait outrage en la couvrant de confusion ;

Gen. 34. 26.

3. qui avez exposé leurs femmes en proie, qui avez rendu leurs filles captives, & qui avez donné toutes leurs dépouilles en partage à vos serviteurs, qui ont été animés de zele *&* d'ardeur pour votre cause; assistez-moi, je vous prie, *&* soutenez une veuve *désolée*, vous qui êtes mon Seigneur *& mon* Dieu.

4. Car c'est vous qui avez fait ces anciennes *merveilles*, & qui avez résolu d'executer vos differens desseins chacun dans son tems[ii]; & il ne s'est fait que ce que vous avez voulu.

prosternens se Domino : clamabat ad Dominum, dicens :

2. Domine Deus patris mei Simeon, qui dedisti illi gladium in defensionem alienigenarum, qui violatores extiterunt in coinquinatione sua, & denudaverunt femur virginis in confusionem,

3. & dedisti mulieres illorum in prædam, & filias illorum in captivitatem : & omnem prædam in divisionem servis tuis, qui zelaverunt zelum tuum, subveni, quæso te, Domine Deus meus, mihi viduæ.

4. Tu enim fecisti priora, & illa post illa cogitasti : & hoc factum est quod ipse voluisti.

℣. 2. *expl.* Judith ne loue dans Siméon, que *le zele* qu'il avoit eu à venger l'outrage fait à sa sœur Dina, sans approuver néanmoins ce qu'il y avoit de criminel dans les circonstances de cette action. *Voyez la note Genese* 34. 25. *&c.* & c. 45. 5. *&c.* Estius.

℣. 4. *litt.* qui avez pensé les unes après les autres.

5. *Omnes*

5. *Omnes enim viæ tuæ paratæ sunt, & tua judicia in tua providentia posuisti.*

5. Toutes vos voies sont déja préparées ‖, & vous avez établi vos jugemens dans *l'ordre de* votre providence.

6. *Respice castra Assyriorum nunc, sicut tunc castra Ægyptiorum videre dignatus es, quando post servos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, & in equitatu suo, & in multitudine bellatorum.*

6. Jettez les yeux maintenant sur le camp des Assyriens, comme vous daignâtes les jetter sur le camp des Egyptiens, lorsque leurs troupes armées couroient après vos serviteurs, se fiant sur leurs chariots, sur leur cavalerie, & sur la multitude de leurs soldats.

7. *Sed aspexisti super castra eorum, & tenebræ fatigaverunt eos.*

7. Vous regardâtes *seulement* leur camp; & ils se trouverent enveloppés de ténebres.

8. *Tenuit pedes eorum abyssus, & aquæ operuerunt eos.*

8. Leurs pieds se trouverent arrêtés au fond de la mer, & ils furent submergés dans les eaux.

9. *Sic fiant & isti, Domine, qui confidunt in multitudine sua, & in curribus suis, & in contis, & in scutis, & in sagittis suis, & in lanceis gloriantur,*

9. Seigneur, que ceux-ci périssent de même, eux qui s'appuient sur leur grande multitude, & qui se glorifient dans leurs chariots, dans leurs dards, dans leurs boucliers, dans leurs fleches, & dans leurs lances,

‖. 5. gr. Les choses que vous avez résolues sont arrivées, & celles que vous avez ordonnées se sont présentées devant vous, & ont dit: Nous voici. Car toutes vos voies sont *déja* préparées, & vos jugemens vous sont *déja* connus, *i. e.* prémedités. *expl.* Tout ce que Dieu doit exécuter dans le tems est éternellement disposé dans sa prescience infinie.

10. & qui ne savent pas que c'est vous qui êtes notre Dieu, vous qui dès le commencement *du monde* avez terrassé les armées *les plus redoutables*; & que votre nom est le Seigneur.

10. *& nesciunt quia tu ipse es Deus noster, qui conteris bella ab initio, & Dominus nomen est tibi.*

§. 2. Suite de la priere de Judith.

11. Elevez en haut votre bras, comme vous avez fait autrefois; brisez leur force par votre force; que votre colere fasse tomber *devant vous* ceux qui se promettent de violer votre sanctuaire, de deshonorer le tabernacle de votre nom, & de renverser avec leur épée la majesté de votre autel ‖.

11. *Erige brachium tuum sicut ab initio, & allide virtutem illorum in virtute tua: cadat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt se violare sancta tua, & polluere tabernaculum nominis tui, & dejicere gladio suo cornu altaris tui.*

12. Faites, Seigneur, que *la tête* de ce superbe soit coupée ‖ de sa propre épée:

12. *Fac, Domine, ut gladio proprio ejus superbia amputetur:*

13. qu'il soit pris par ses propres yeux comme par un piege en me regardant ‖; & frappez-le par l'agrément des paroles qui sortiront de ma bouche.

13. *capiatur laqueo oculorum suorum in me, & percuties eum ex labiis caritatis meæ.*

ỳ. 11. *lettr.* la corne de votre autel.

ỳ. 12. *lettr.* que son orgueil soit coupé.

ỳ. 13. *expl.* Judith prétend seulement faire servir sa beauté, comme une chose indifferente en elle-même, au dessein qu'elle avoit conçû de couper la tête à Holoferne, sans prendre part à son crime. Car, comme dit Estius, ce n'étoit pas proprement elle qui devoit être regardée comme la cause du crime que pourroit commettre Holoferne: parceque ni la beauté ni les ornemens magnifiques d'une

14. *Da mihi in animo constantiam ut contemnam illum, & virtutem ut evertam illum.*

14. Donnez-moi assez de constance dans le cœur pour le mépriser, & assez de force pour le perdre.

15. *Erit enim hoc memoriale nominis tui, cùm manus femina dejecerit eum.*

15. Ce sera un monument glorieux de votre Nom, qu'il périsse par la main d'une femme.

16. *Non enim in multitudine est virtus tua, Domine, neque in equorum viribus voluntas tua est, nec superbi ab initio placuerunt tibi, sed humilium & mansuetorum semper tibi placuit deprecatio.*

16. Car votre puissance, Seigneur, n'est point dans la multitude *des hommes*; vous ne vous plaisez point dans la force des chevaux; & dès le commencement *du monde* les superbes ne vous ont point plû; mais vous avez toujours agréé les prieres de ceux qui sont humbles & doux.

17. *Deus cœlorum, Creator aquarum, & Dominus totius creaturæ, exaudi me miseram deprecantem, & de tua misericordia præsumentem.*

17. Dieu des cieux, Créateur des eaux, Seigneur de toute créature exaucez-moi, exaucez celle qui a recours à vous dans sa misere, & qui présume " de votre misericorde.

femme ne sont point la cause essentielle de l'amour qui est impudique; mais c'est la corruption de la nature & le feu secret de la concupiscence qui est dans les hommes. Comme Judith en exposant sa beauté aux yeux d'Holoferne, n'avoit point d'autre dessein que de délivrer son peuple du péril où il étoit exposé elle ne pecha point. Mais c'est un peché d'abuser de la beauté que Dieu a créée, pour la faire paroître devant les hommes, & pour leur plaire d'une maniere criminelle.

℣. 17. *expl.* Il est permis de présumer de la misericorde de Dieu, lorsque faisant de son côté tout ce qu'on est obli-

18. Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance, mettez *vous-même* les paroles dans ma bouche, & fortifiez la résolution de mon cœur, afin que votre maison demeure toujours dans la sainteté qui lui est propre ";

18. *Memento, Domine, testamenti tui, & da verbum in ore meo, & in corde meo consilium corrobora, ut domus tua in sanctificatione tua permaneat:*

19. & que toutes les nations connoissent que vous êtes Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que vous.

19. *& omnes gentes agnoscant, quia tu es Deus, & non est alius præter te.*

gé de faire, on se confie dans sa bonté & dans sa puissance, nonobstant les difficultés qui se présentent, ou l'indignité qu'on reconnoît en soi-même d'obtenir ce qu'on lui demande. *Tirin.*

℣. 18. *autr.* qu'elle a reçû de vous ou de votre présence.

CHAPITRE X.

§. 1. *Judith sort de Bethulie.*

1. JUdith ayant cessé de crier au Seigneur, se leva du lieu où elle étoit demeurée à terre prosternée devant le Seigneur.

1. *FActum est autem, cùm cessasset clamare ad Dominum, surrexit de loco, in quo jacuerat prostrata ad Dominum.*

2. Et ayant appellé sa servante, elle descendit dans sa maison; elle ôta son cilice; elle quitta ses habits de veuve;

2. *Vocavitque abram suam, & descendens in domum suam abstulit à se cilicium, & exuit se vestimentis viduitatis suæ,*

3. elle se lava le corps;

3. *& lavit corpus*

suum, & unxit se myro optimo, & discriminavit crinem capitis sui, & imposuit mitram super caput suum, & induit se vestimentis jucunditatis suæ, induitque sandalia pedibus suis, assumpsitque dextraliola, & lilia, & inaures, & annulos, & omnibus ornamentis suis ornavit se.

elle répandit sur elle un parfum précieux, elle frisa ses cheveux, & elle mit une coeffure magnifique ″ sur sa tête. Elle se revêtit des habits *qu'elle avoit accoutumé de porter au tems* de sa joie; elle prit une chaussure très-riche, des brasselets, des lis *d'or* ″, des pendans-d'oreilles, des bagues, & elle se para de tous ses ornemens.

4. *Cui etiam Dominus contulit splendorem; quoniam omnis ista compositio non ex libidine, sed ex virtute pendebat: & ideò Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.*

4. Dieu même lui ajouta un *nouvel* éclat, parceque tout cet ajustement n'avoit pour principe aucun mauvais desir; mais la vertu *seule* ″. Ainsi le Seigneur lui augmenta encore sa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous dans une beauté incomparable.

5. *Imposuit itaque abræ suæ ascoperam vini, & vas olei, & polentam, & pa-*

5. Elle donna à sa servante à porter un petit vaisseau où il y avoit du vin, un vase d'huile, de

℣. 3. *lettr.* mitram.

Ibid. *expl.* des colliers ou des brasselets taillés en forme de lis. *Tirin. Sa.*

℣. 4. *expl.* Elle pouvoit, selon la pensée de quelques Interpretes, supposer que l'affection que ce Général concevoit pour elle, n'auroit rien que de légitime, & ne tendroit qu'à l'épouser. *Tirin. Menoch.* Quoi qu'il en soit, il est constant qu'elle ne tendoit qu'à désarmer sa fureur, & à plaire à Dieu seul, en qui elle mettoit toute sa force, & par l'esprit duquel elle agissoit en tout ceci, selon saint Ambroise *lib. de viduis.*

la farine, des figues seches, du pain & du fromage *; & elle s'en alla.

lathas, & panes, & caseum, & profecta est.

6. Etant arrivée avec sa servante à la porte de la ville, elle trouva Ozias & les anciens de la ville qui l'attendoient.

6. *Cùmque venissent ad portam civitatis, invenerunt expectantem Oziam & presbyteros civitatis.*

7. Ils furent dans le dernier étonnement en la voyant, & ils ne pouvoient assez admirer son *extraordinaire* beauté.

7. *Qui cùm vidissent eam, stupentes mirati sunt nimis pulchritudinem ejus.*

8. Ils ne lui firent néanmoins aucune demande, *mais* ils la laisserent passer, en *lui* disant : Que le Dieu de nos peres vous donne *sa* grace, & qu'il affermisse par sa force toutes les résolutions de votre cœur, afin que Jerusalem se glorifie en vous, & que votre nom soit au nombre des saints & des justes.

8. *Nihil tamen interrogantes eam, dimiserunt transire, dicentes : Deus patrum nostrorum det tibi gratiam, & omne consilium tui cordis suâ virtute corroboret, ut glorietur super te Jerusalem, & sit nomen tuum in numero sanctorum & justorum.*

9. Et ceux qui étoient présens répondirent tous d'une voix : Que cela soit ainsi, que cela soit de la sorte.

9. *Et dixerunt hi qui illic erant omnes unâ voce : Fiat, fiat.*

10. Mais Judith priant Dieu passa les portes, elle & sa servante.

10. *Judith verò orans Dominum, transivit per portas ipsa & abra ejus.*

℣. 5. *expl.* Elle faisoit porter dequoi se nourrir ; parceque les Juifs craignoient de se souiller en mangeant des mêmes viandes que les infidelles, dont la plus grande partie avoit été offerte aux idoles. *Theod. lib. 3. hist. c. 14.*

§. 2. *Judith est prise & conduite à Holoferne.*

11. *Factum est autem, cum descenderet montem, circa ortum diei, occurrerunt ei exploratores Assyriorum, & tenuerunt eam, dicentes: Unde venis? aut quò vadis?*

11. Comme elle descendoit de la montagne vers le point du jour, les gardes avancées " des Assyriens la rencontrerent, & la prirent, en lui disant: D'où venez-vous? & où allez-vous?

12. *Quæ respondit: Filia sum Hebræorum, ideò ego fugi à facie eorum, quoniam futurum agnovi, quòd dentur vobis in deprædationem, pro eo quòd contemnentes vos, noluerunt ultrò tradere seipsos, ut invenirent misericordiam in conspectu vestro.*

12. Elle *leur* répondit: Je suis fille des Hebreux; je me suis enfuie d'avec eux, ayant reconnu que vous devez prendre & piller leur ville, parce-qu'ils vous ont méprisés, & qu'ils n'ont pas voulu se rendre à vous volontairement, afin que vous leur fissiez misericorde ".

13. *Hac de causa cogitavi mecum, dicens: Vadam ad faciem principis Holofernis, ut indicem illi se-*

13. C'est pourquoi j'ai dit en moi-même: Je m'en irai trouver le prince " Holoferne pour lui découvrir leurs secrets ",

℣. 11. C'est le sens du grec. *lettr.* les coureurs.

℣. 12. *expl.* Quelques-uns ont crû que Judith avoit peché par un mensonge officieux dans ce qu'elle dit ici & dans la suite: d'autres tâchent de l'excuser de mensonge, en expliquant favorablement ses paroles. Quoi qu'il en soit, on doit toûjours tenir pour très certain le grand principe que saint Augustin a prouvé parfaitement dans un livre fait exprès: Que nul mensonge n'est jamais permis, non pas même pour sauver l'honneur ou la vie de quelqu'un. *S. Aug. l. de mendacio ad Consent.*

℣. 13. *autr.* Géneral.

Ibid. *expl.* Ceux qui justifient Judith de mensonge, disent qu'en effet elle lui dit l'extrémité où la ville de Bethulie étoit réduite, & lui fit voir qu'ils ne pouvoient té-

& pour lui donner un moyen de les prendre sans perdre un seul homme de son armée.

creta illorum, & ostendam illi quo aditu possit obtinere eos, ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

14. Ces soldats ayant entendu ces paroles, consideroient son visage ; & leurs yeux étoient tout surpris, tant ils admiroient sa *rare* beauté.

14. *Et cùm audissent viri illi verba ejus, considerabant faciem ejus, & erat in oculis eorum stupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.*

15. Et ils lui dirent : Vous avez sauvé votre vie ‖ par cette résolution que vous avez prise de venir trouver notre prince.

15. *Et dixerunt ad eam : Conservasti animam tuam, eò quòd tale reperisti consilium, ut descenderes ad dominum nostrum.*

16. Et vous devez vous assurer que lorsque vous paroîtrez devant lui, il vous traitera *parfaitement* bien, & que vous lui serez très-agréable ‖. Ils la menerent donc à la tente d'Holoferne‖, & lui firent savoir qu'elle étoit là.

16. *hoc autem scias, quoniam cùm steteris in conspectu ejus, benè tibi faciet, & eris gratissima in corde ejus. Duxeruntque illam ad tabernaculum Holofernis, annuntiantes eam.*

17. Elle entra ensuite, & ayant paru devant Holoferne, & il fut aussitôt pris par les yeux.

17. *Cùmque intrasset ante faciem ejus, statim captus est in suis oculis Holofernes.*

18. Ses officiers lui di-

18. *Dixeruntque ad*

nir encore long-tems, sans un secours extraordinaire du Seigneur. *Tirin.*

ỽ. 15. *lettr.* ame.

ỽ. 16. *lettr.* vous ferez très-agréable à son cœur.

Ibid. *Le grec ajoûte*, avec sa servante : l'ayant fait monter sur un chariot, & lui ayant donné cent hommes pour la garder.

tum satellites ejus : Quis contemnat populum Hebræorum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his meritò pugnare contra eos debeamus ?

rent " : Qui pourroit mépriser le peuple des Hebreux, qui ont des femmes si belles, qu'elles méritent bien que nous combattions contre eux pour elles " ?

19. *Videns itaque Judith Holofernem sedentem in conopeo, quod erat ex purpura, & auro, & smaragdo, & lapidibus pretiosis intextum,*

19. Et Judith voyant Holoferne assis sous son pavillon qui étoit de pourpre *en broderie* d'or, *relevé* d'émeraudes & de pierres précieuses,

20. *& cùm in faciem ejus intendisset, adoravit eum, prosternens se super terram ; & elevaverunt eam servi Holofernis, jubente domino suo.*

20. ayant arrêté les yeux sur son visage, elle se prosterna en terre, & l'adora " ; & les gens d'Holoferne la releverent par le commandement de leur maître.

ỳ. 18. *gr.* se dirent les uns aux autres.
Ibid. *autr.* qu'elles méritent bien que pour les avoir nous leur fassions la guerre.
ỳ. 20. *expl.* elle lui rendit les respects qu'on avoit coûtume de rendre aux grands princes. *Menoch.*

CHAPITRE XI.

§. 1. *Comment Holoferne reçoit Judith. Discours de Judith.*

1. *TUnc Holofernes dixit ei : Æquo animo esto, & noli pavere in corde tuo : quoniam ego numquam nocui viro, qui voluit*

1. ALors Holoferne lui dit : Ayez bon courage ; bannissez la crainte de votre cœur ; parceque je n'ai jamais fait de mal à qui que ce

soit qui ait voulu servir le roi Nabuchodonosor.

servire Nabuchodonosor regi.

2. Que si votre peuple ne m'avoit point méprisé, je n'aurois point tourné mes armes contre lui ″.

2. *Populus autem tuus, si non contempsisset me, non levassem lanceam meam super eum.*

3. Mais dites-moi d'où vient que vous les avez quittez, & que vous vous êtes résolue de venir vers nous?

3. *Nunc autem dic mihi, qua ex causa recessisti ab illis, & placuit tibi ut venires ad nos?*

4. Judith lui répondit: Recevez les paroles de votre servante; parceque si vous ajoutez foi à ce que votre servante vous dira, Dieu achevera d'accomplir à votre égard ce qu'il a résolu ″.

4. *Et dixit illi Judith: Sume verba ancillæ tuæ, quoniam si secutus fueris verba ancillæ tuæ, perfectam rem faciet Dominus tecum.*

5. Vive Nabuchodonosor roi de la terre ″, & sa puissance qui est en vous pour châtier toutes les ames qui se sont égarées: car non seulement les hommes lui sont asservis par vous, mais vous lui assujettissez même les bêtes des champs.

5. *Vivit enim Nabuchodonosor rex terræ, & vivit virtus ejus, quæ est in te ad correptionem omnium animarum errantium: quoniam non solùm homines serviunt illi per te, sed & bestiæ agri obtemperant illi.*

℣. 2. *lettr.* je n'aurois point levé ma lance contre lui.

℣. 4. *Le grec ajoûte*: Et la résolution de mon Seigneur ne tombera point sans effet, *i. e.* le dessein de Dieu touchant la délivrance de son peuple.

℣. 5. *expl.* Judith jure par la vie de Nabuchodonosor; parceque la personne des rois étant sacrée, & représentant la puissance & la majesté de Dieu dont ils sont les ministres: jurer par leur vie, c'est employer une chose inviolable pour attester la verité de ce qu'on avance. *Menoch.*

6. *Nuntiatur enim animi tui industria universis gentibus, & indicatum est omni saeculo, quoniam tu solus bonus & potens es in omni regno ejus, & disciplina tua omnibus provinciis praedicatur.*	6. La sagesse de votre esprit s'est rendu célébre dans toutes les nations. Tout le monde publie que vous êtes le seul dont la puissance & la capacité éclate dans tout son royaume, & votre discipline *militaire* est louée dans tous les payis [a].
7. *Nec hoc latet quod locutus est Achior, nec illud ignoratur quod ei jusseris evenire.*	7. On sçait aussi ce qu'a dit Achior, & on n'ignore pas de quelle maniere vous avez voulu qu'il fût traité. *Supr.* 5. 5.
8. *Constat enim, Deum nostrum sic peccatis offensum, ut mandaverit per prophetas suos ad populum, quòd tradat eum pro peccatis suis.*	8. Car il est certain que notre Dieu est tellement irrité par les pechés de son peuple, qu'il lui a fait dire par ses prophetes, qu'il le livreroit *à ses ennemis* à cause de ses offenses [b].
9. *Et quoniam sciunt se offendisse Deum suum filii Israel, tremor tuus super ipsos est.*	9. Et parceque les Israélites sçavent qu'ils ont offensé leur Dieu, la terreur de vos armes les a saisis.
10. *Insuper etiam fames invasit eos, & ab ariditate aquae jam*	10. Ils sont de plus tourmentés par la famine, & la soif qui les brûle

✠. 6. *gr.* in re militari admirandum. *autr.* & on ne parle en ce payis, que de votre habileté dans la guerre. *expl.* Dans ces louanges qu'elle donne à Holoferne, elle déclare plutôt celles que les autres lui donnoient, que ce qu'elle en pensoit elle-même. *Menoch.*

✠. 8. *expl.* Ce qu'elle entend de tout le peuple d'Israel, dont un grand nombre avoient en effet offensé Dieu; & non pas en particulier des habitans de Bethulie. *Menoch.*

fait qu'ils paroissent déja comme morts.

11. Ils ont même résolu entre eux de tuer leurs bestiaux pour boire leur sang ✝:

12. & ayant du froment, du vin & de l'huile qui sont consacrés au Seigneur leur Dieu, & ausquels Dieu leur a défendu de toucher, ils sont résolus de les employer à leur usage, & ils veulent consumer des choses qu'il ne leur est pas même permis de toucher des mains: puis donc qu'ils se conduisent de cette sorte, il est certain qu'ils periront ✝.

13. Ce que votre servante connoissant, elle s'est enfuie d'avec eux; & le Seigneur m'a envoyé vous découvrir toutes ces choses.

inter mortuos computantur.

11. *Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora sua, & bibant sanguinem eorum:*

12. *& sancta Domini Dei sui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino & oleo, hæc cogitaverunt impendere, & volunt consumere quæ nec manibus deberent contingere: ergo quoniam hæc faciunt, certum est quòd in perditionem dabuntur.*

13. *Quod ego ancilla tua cognoscens, fugi ab illis, & misit me Dominus hæc ipsa nuntiare tibi.*

§. 2. *Suite du discours de Judith.*

14. Car votre servante est résolue d'adorer *toujours* son Dieu, même à présent qu'elle est avec

14. *Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te: & exiet ancilla tua,*

✝. 11. *Le grec ajoûte:* Ils sont résolus de manger même des viandes, & d'user des autres nourritures défendues par la loi: & pour cela ils ont envoyé à Jerusalem, pour obtenir du Sénat la permission de le faire. C'étoit à Jerusalem que résidoit *le Sanedrin* que les Juifs consultoient, sur-tout dans les difficultés importantes de la loi. *Tirin.*

✝. 12. *expl.* selon le cours ordinaire des choses. *Cornel. à Lap.*

& orabo Deum,

vous; & je sortirai, & je prierai le Seigneur,

15. *& dicet mihi quando eis reddat peccatum suum, & veniens nuntiabo tibi, ita ut ego adducam te per mediam Jerusalem, & habebis omnem populum Israel, sicut oves, quibus non est pastor, & non latrabit vel unus canis contra te:*

15. & il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur est dû pour leurs pechés, & je viendrai vous le dire. Je vous menerai alors au milieu de Jerusalem, & tout le peuple d'Israel sera devant vous comme des brebis qui sont sans pasteur, sans qu'il se trouve seulement un chien qui abboie contre vous:

16. *quoniam hæc mihi dicta sunt per providentiam Dei,*

16. parceque tout ceci m'a été revelé par la providence de Dieu,

17. *& quoniam iratus est illis Deus, hæc ipsa missa sum nuntiare tibi.*

17. lequel étant en colere contre eux, m'a envoyée vers vous pour vous annoncer ces choses.

18. ***Placuerunt autem omnia verba hæc coram Holoferne, & coram pueris ejus, & mirabantur sapientiam ejus, & dicebant alter ad alterum:***

18. Tout ce discours plut *extrémement* à Holoferne & à *tous* ses gens; ils admiroient la sagesse de Judith, & ils se disoient l'un à l'autre:

19. ***Non est talis mulier super terram in aspectu, in pulchritudine, & in sensu verborum.***

19. Il n'y a point dans toute la terre une femme semblable a celle-ci, pour la mine, pour la beauté, ou pour le sens & la sagesse des paroles.

20. ***Et dixit ad illam Holofernes: Benefecit Deus, qui misit***

20. Alors Holoferne lui répondit: Dieu nous a favorisés de vous envoyer

ainsi devant ceux de votre nation pour nous les livrer entre les mains :

21. & parceque vos promesses sont très-avantageuses, si votre Dieu fait cela pour moi, il sera aussi mon Dieu, vous serez grande dans la maison de Nabuchodonosor, & votre nom deviendra illustre dans toute la terre.

te ante populum, ut des illum tu in manibus nostris :

21. & quoniam bona est promissio tua, si fecerit mihi hoc Deus tuus, erit & Deus meus, & tu in domo Nabuchodonosor magna eris : & nomen tuum nominabitur in universa terra.

CHAPITRE XII.

§. 1. *Conduite de Judith.*

1. ALors il commanda qu'on la fist entrer au lieu où étoient ses trésors, & qu'elle y demeurât, & il ordonna ce qu'on lui donneroit de sa table.

2. Judith lui répondit: Je ne pourrai pas manger maintenant des choses que vous commandez qu'on me donne, de-peur d'attirer l'indignation *de Dieu* [a] sur moi ; mais je mangerai de ce que j'ai apporté avec moi.

3. Holoferne lui repartit : Si ce que vous avez

1. TUnc jussit eam introire ubi repositi erant thesauri ejus, & jussit illic manere eam, & constituit quid daretur illi de convivio suo.

2. Cui respondit Judith, & dixit : Nunc non potero manducare ex his, quæ mihi præcipis tribui : ne veniat super me offensio : ex his autem, quæ mihi detuli, manducabo.

3. Cui Holofernes ait : Si defecerint tibi

ỽ. 2. gr. *ne quod fiat scandalum.* Depeur que cela ne soit cause de ma perte.

ista, quæ tecum detulisti, quid faciemus tibi?

4. *Et dixit Judith: Vivit anima tua, domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, donec faciat Deus in manu mea hæc quæ cogitavi. Et induxerunt illam servi ejus in tabernaculum, quod præceperat.*

5. *Et petiit dum introiret, ut daretur ei copia nocte & ante lucem egrediendi foras ad orationem, & deprecandi Dominum.*

6. *Et præcepit cubicularius suis, ut sicut placeret illi, exiret & introiret ad adorandum Deum suum, per triduum:*

7. *& exibat noctibus in vallem Bethuliæ, & baptizabat se in fonte aquæ:*

apporté avec vous vient à manquer, que pourrons-nous vous faire?

4. Judith lui repliqua: Je jure par votre salut, mon seigneur, qu'avant que votre servante ait consumé tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ai pensé. Ensuite ses serviteurs la firent entrer dans la tente où il leur avoit donné ordre *de la mener*.

5. Elle demanda en y entrant, qu'on lui permît de sortir la nuit & avant le jour, pour aller faire sa priere & invoquer le Seigneur ″.

6. Et Holoferne commanda aux huissiers de sa chambre de la laisser entrer & sortir, selon qu'elle le voudroit, durant trois jours pour adorer son Dieu.

7. Elle sortoit donc durant les nuits dans la vallée de Bethulie, & elle se lavoit dans une fontaine ″.

℣. 5. *expl.* Outre qu'elle devoit avoir une plus grande liberté de prier hors du camp, & qu'elle vouloit s'éloigner de ces profanes, pour s'appliquer à une action si sainte: il étoit nécessaire qu'elle se procurât cette facilité de sortir quand elle voudroit, pour se retirer plus aisément à Bethulie, après qu'elle auroit executé son dessein.

℣. 7. *expl.* C'étoit une coûtume parmi les Juifs de se laver fort souvent, afin de se purifier des souillures légales,

8. Et en remontant [a] elle prioit le Seigneur & Dieu d'Israel, afin qu'il la conduisist dans le dessein qu'elle avoit prémedité pour la délivrance de son peuple.

8. *Et ut ascendebat, orabat Dominum Deum Israel, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi sui.*

9. Puis rentrant dans sa tente, elle y demeuroit pure, jusqu'à ce qu'elle prît sa nourriture vers le soir.

9. *Et introiens, munda manebat in tabernaculo, usque dum acciperet escam suam in vespere.*

§. 2. *Judith soupe avec Holoferne.*

10. Quatre jours après, Holoferne fit un festin à ses serviteurs [a], & il dit à Vagao un de ses eunuques : Allez, & persuadez à cette femme du peuple Hebreu, qu'elle consente d'elle-même à venir me trouver.

10. *Et factum est, in quarto die Holofernes fecit cœnam servis suis, & dixit ad Vagao eunuchum suum : Vade, & suade Hebræam illam, ut sponte consentiat habitare mecum.*

11. Car les Assyriens croyent qu'il est honteux à un homme qu'une femme se moque de lui, & qu'elle trouve moyen de se tirer d'avec lui sans consentir à ce qu'il desire d'elle.

11. *Fœdum est enim apud Assyrios, si femina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo transeat.*

12. Alors Vagao alla trouver Judith, & il *lui*

12. *Tunc introivit Vagao ad Judith, &*

que le commerce des étrangers ou quelqu'autre chose leur avoit fait contracter. *Grot. Menoch.*

ꝟ. 8. *expl.* de la fontaine. *Sa.*

ꝟ. 10. *lettr.* servis suis, *i. e.* à ceux de sa maison. Le grec marque qu'il n'y avoit à ce festin que les domestiques ; & que ceux qui avoient quelque commandement n'y étoient pas. *Menoch.*

dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, & bibat vinum in jucunditate.

dit : Pourquoi cette bonne fille craindroit-elle d'entrer chez mon seigneur, pour être honorée de lui, pour manger avec lui, pour boire du vin, & se réjouir ?

13. *Cui Judith respondit: Quæ ego sum, ut contradicam domino meo?*

13. Judith lui répondit : Qui suis-je, moi, pour m'opposer à la volonté de mon seigneur ″?

14. *Omne quod erit ante oculos ejus bonum & optimum faciam : quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ.*

14. Je ferai tout ce qu'il trouvera bon ; & qui lui paroîtra le meilleur ; car ce qui lui sera agréable, sera aussi le plus grand bien qui puisse jamais m'arriver tous les jours de ma vie.

15. *Et surrexit, & ornavit se vestimento suo, & ingressa stetit ante faciem ejus.*

15. Elle se leva ensuite, & elle se para de tous ses ornemens ; & étant entrée *dans sa tente*, elle parut devant lui.

16. *Cor autem Holofernis concussum est : erat enim ardens in concupiscentia ejus.*

16. Holoferne en la voyant fut frappé au cœur, parcequ'il brûloit de passion pour elle.

17. *Et dixit ad eam Holofernes : Bibe nunc, & accumbe in jucunditate, quoniam invenisti gratiam coram me.*

17. Et il lui dit : Buvez maintenant & mangez avec joie, parceque vous avez trouvé grace devant moi.

ỳ. 13. *expl.* Judith prenant les paroles de l'eunuque dans le sens qu'elles portoient d'elles-mêmes, consent à aller manger avec Holoferne : sans entrer dans ce qu'il y avoit de criminel dans l'intention de ce Général & de son officier. *Menoch.*

18. Judith lui repliqua : Je boirai, *mon* seigneur, parceque mon ame reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçue dans toute sa vie.

18. *Et dixit Judith : Bibam, domine, quoniam magnificata est anima mea hodie præ omnibus diebus meis.*

19. Elle prit ensuite ce que sa servante lui avoit préparé, & elle mangea & but devant lui [a].

19. *Et accepit, & manducavit, & bibit coram ipso, ea quæ paraverat illi ancilla ejus.*

20. Et Holoferne fut *tellement* transporté de joie en la voyant, *qu'il* but du vin plus qu'il n'en avoit bû *en aucun repas* dans toute sa vie.

20. *Et jucundus factus est Holofernes ad eam bibitque vinum multum nimis, quantum numquam biberat in vita sua.*

℣. 19. Le grec marque qu'elle mangea sur un tapis posé à terre & séparé de la table d'Holoferne, sur lequel elle s'assit.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Judith coupe la tête à Holoferne.*

1. Le soir étant venu, ses serviteurs se hâterent de se retirer chacun chez soi ; & Vagao ferma les portes de la chambre [a], & s'en alla.

1. *Ut autem serò factum est, festinaverunt servi illius ad hospitia sua, & conclusit Vagao ostia cubiculi, & abiit.*

2. Tous étoient assoupis par le vin *qu'ils avoient bû* :

2. *Erant autem omnes fatigati à vino :*

3. & Judith étoit seule dans la chambre.

3. *eratque Judith sola in cubiculo :*

℣. 1. *expl.* de sorte néanmoins qu'il étoit libre à Judith de sortir quand elle le voudroit. Le grec marque, que Judith avertit Vagao & sa servante, qu'elle sortiroit cette nuit, selon sa coûtume, pour se laver & pour faire sa priere.

4. Porrò Holofernes jacebat in lecto nimiâ ebrietate sopitus.

4. Holoferne étoit couché dans son lit, tout accablé de sommeil par sa grande yvresse.

5. Dixitque Judith puellæ suæ, ut staret foris ante cubiculum, & observaret.

5. Et Judith commanda à sa servante de se tenir dehors devant *la porte de* la chambre, & de prendre garde *à ce qui se passeroit.*

6. Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, & labiorum motu in silentio,

6. Or Judith se tint debout devant le lit, priant avec larmes, & remuant les levres en silence,

7. dicens: Confirma me, Domine Deus Israel, & respice in hac hora ad opera manuum mearum, ut sicut promisisti, Jerusalem civitatem tuam erigas: & hoc, quod credens per te posse fieri cogitavi perficiam.

7. & elle dit: Seigneur Dieu d'Israel, fortifiez-moi, & rendez-vous favorable en ce moment à ce que ma main va faire, afin que vous releviez, selon votre promesse ", votre ville de Jerusalem, & que j'acheve ce que j'ai cru qui se pourroit faire par votre assistance.

8. Et cùm hæc dixisset, accessit ad columnam quæ erat ad caput lectuli ejus, & pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat, exolvit.

8. Ayant parlé de la sorte, elle s'approcha de la colonne qui étoit au chevet de son lit, & délia son sabre " qui y étoit attaché.

9. Cùmque evaginasset illum, appre-

9. Puis l'ayant tiré du fourreau, elle prit Holo-

℣. 7. *expl.* Cette promesse n'est autre que celle que Dieu avoit faite souvent en général par Moïse & par les prophetes, de délivrer son peuple de ses ennemis, pourvû qu'ils demeurassent dans son culte. *Estius.*

℣. 8. *lettr.* pugionem. gr. acinacem, *i. e.* gladium Persicum. *Menoch.*

ferne par les cheveux de sa tête, & elle dit : Seigneur *mon* Dieu, fortifiez-moi à cette heure.

10. Elle lui frappa ensuite sur le coû par deux fois ″, lui coupa la tête, & ayant tiré un rideau du lit hors des colonnes, elle jetta par terre son corps mort.

11. Elle sortit peu après, & donna à sa servante la tête d'Holoferne, lui commandant de la mettre dans son sac ″.

12. Puis elles sortirent *toutes* deux, selon leur coutume, comme pour aller prier ; & étant passées au-delà du camp, elles tournerent le long de la vallée, & arriverent à la porte de la ville.

hendit comam capitis ejus, & ait : Confirma me, Domine Deus, in hac hora.

10. *Et percussit bis in cervicem ejus, & abscidit caput ejus, & abstulit conopeum ejus à columnis, & evolvit corpus ejus truncum.*

11. *Et post pusillum exivit, & tradidit caput Holofernis ancillæ suæ, & jussit ut mitteret illud in peram suam.*

12. *Et exierunt duæ, secundùm consuetudinem suam, quasi ad orationem, & transierunt castra, & gyrantes vallem, venerunt ad portam civitatis.*

§. 2. *Judith retourne à Bethulie.*

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faisoient garde sur les murailles : Ouvrez les portes, parceque Dieu est avec nous, & qu'il a signalé sa puissance dans Israel.

14. Les gardes ayant entendu sa voix, appel-

13. *Et dixit Judith à longè custodibus murorum : Aperite portas, quoniam nobiscum est Deus, qui fecit virtutem in Israel.*

14. *Et factum est, cùm audissent viri vo-*

ỳ. 10. *Le grec ajoute :* de toute sa force.
ỳ. 11. *Le grec ajoute :* dans lequel elle avoit apporté ce qui avoit servi à sa nourriture.

cem ejus, vocaverunt presbyteros civitatis.

15. Et concurrerunt ad eam omnes à minimo usque ad maximum : quoniam sperabant eam jam non esse venturam.

16. Et accendentes luminaria congyraverunt circa eam universi : illa autem ascendens in eminentiorem locum, jussit fieri silentium. Cùmque omnes tacuissent,

17. dixit Judith : Laudate Dominum Deum nostrum, qui non deseruit sperantes in se :

18. & in me ancilla sua adimplevit misericordiam suam, quam promisit domui Israel : & interfecit in manu mea hostem populi sui hâc nocte.

19. Et proferens de pera caput Holofernis, ostendit illis, dicens : Ecce caput Holofernis principis militiæ Assyriorum : & ecce conopeum illius,

lerent les anciens de la ville.

15. Et tous coururent à elle depuis le plus petit jusqu'au plus grand, parcequ'ils ne s'attendoient plus qu'elle dût venir.

16. Ils allumerent des flambeaux, & ils s'assemblerent tous autour d'elle : & elle montant sur un lieu plus élevé, commanda qu'on fist silence. Et tous s'étant tûs, elle *leur* dit :

17. Louez le Seigneur notre Dieu, qui n'a point abandonné ceux qui esperoient en lui ;

18. qui a accompli par sa servante " la misericorde qu'il avoit promise à la maison d'Israel, & qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de son peuple.

19. Puis tirant de son sac la tête d'Holoferne, elle la leur montra, & leur dit : Voici la tête d'Holoferne General de l'armée des Assyriens, & voici un rideau du pavil-

℣. 18. *lettr.* qui a accompli par moi sa servante.

lon dans lequel il étoit couché étant yvre ; & où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

in quo recumbebat in ebrietate sua, ubi per manum feminæ percussit illum Dominus Deus noster.

20. Le Dieu vivant m'est témoin que son ange ‖ m'a gardée & sortant d'ici, & demeurant là, & revenant avec vous ; & que le Seigneur n'a point permis que sa servante fût souillée ‖, mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous sans aucune tache de peché, étant comblée de joie de le voir demeurer vainqueur, moi sauvée, & vous délivrés.

20. *Vivit autem ipse Dominus, quoniam custodivit me angelus ejus, & hinc euntem, & ibi commorantem, & inde huc revertentem, & non permisit me Dominus ancillam suam coinquinari, sed sine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoria sua, in evasione mea, & in liberatione vestra.*

21. Rendez-lui tous vos actions-de-graces, parcequ'il est bon, parceque sa misericorde s'étend dans tous les siecles.

21. *Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.*

§. 3. *Joie des habitans de Bethulie.*

22. Alors tous adorant le Seigneur, lui dirent : Le Seigneur vous a benie, *il vous a soutenue* de sa force, & il a ren-

22. *Universi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam : Benedixit te Dominus in virtute sua, quia per*

ѵ. 20. *expl.* Son ange particulier, ou S. Michel destiné à la défense & à la garde de tout le peuple Juif, comme il l'est encore à celle du peuple chrétien, selon saint Jerôme & Theodoret ; ou enfin saint Raphael, qu'on invoque particulierement pour les voyages. *Tirin.*

Ibid. *expl.* il semble que c'est principalement du peché de l'impureté qu'elle parle.

& ad nihilum redegit inimicos nostros.

23. *Porrò Ozias princeps populi Israel, dixit ad eam : Benedicta es tu filia à Domino Deo excelso, præ omnibus mulieribus super terram.*

24. *Benedictus Dominus, qui creavit cælum & terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum nostrorum :*

25. *quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti animæ tuæ, propter angustias & tribulationem generis tui, sed subvenisti ruinæ ante conspectum Dei nostri.*

versé ″ par vous tous nos ennemis.

23. Ozias prince du peuple d'Israel ″ dit alors à Judith : Vous êtes celle ″ que le Seigneur le Dieu très-haut a benie plus que toutes les femmes *qui sont* sur la terre.

24. Beni soit le Seigneur qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit votre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis :

25. car il a rendu aujourd'hui votre nom si célebre, que votre louange ne sortira jamais de la bouche de ceux qui se souviendront éternellement de la puissance du Seigneur, parceque vous n'avez point épargné votre vie, en voyant l'extrême affliction où votre peuple se trouvoit réduit ; mais vous vous êtes présentée devant Dieu pour empêcher sa ruine ″.

ỳ. 22. *lettr.* réduit à rien.

ỳ. 23. *expl.* qui étoit gouverneur de Bethulie : car Manassé étoit alors roi de Juda. *Menoch.*

Ibid. *lettr.* vous êtes la fille.

ỳ. 25. *expl.* Ce furent la piété & les prieres de cette sainte veuve, qui la rendirent digne de s'opposer elle seule à la colere de Dieu, & de l'empêcher de livrer son peuple à la puissance des Assyriens.

26. Et tout le peuple répondit : Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

26. Et dixit omnis populus : Fiat, fiat.

27. On fit venir ensuite Achior, & Judith lui dit *ces paroles* : Le Dieu d'Israel à qui vous avez rendu témoignage, *en déclarant* qu'il a le pouvoir de se venger de ses ennemis, a coupé lui-même *cette nuit* par ma main la tête *du chef* de tous les infideles.

27. Porrò Achior vocatus venit, & dixit ei Judith : Deus Israel, cui tu testimonium dedisti quòd ulciscatur se de inimicis suis, ipse caput omnium incredulorum incidit hac nocte in manu mea.

28. Et pour vous faire voir que cela est vrai, voici la tête d'Holoferne, qui dans l'insolence de son orgueil méprisoit le Dieu d'Israel, & qui menaçoit de vous faire mourir, en disant : Lorsque j'aurai vaincu le peuple d'Israel, je vous ferai passer l'épée au travers du corps.

28. Et ut probes quia ita est, ecce caput Holofernis, qui in contemptu superbiæ suæ Deum Israel contempsit, & tibi interitum minabatur, dicens : Cùm captus fuerit populus Israel, gladio perforari præcipiam latera tua.

29. Achior voyant la tête d'Holoferne, fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il tomba le visage contre terre, & s'évanouit.

29. Videns autem Achior caput Holofernis, angustiatus præ pavore, cecidit in faciem suam super terram, & æstuavit anima ejus.

30. Etant ensuite revenu à lui, il se jetta aux pieds de Judith, & l'adora en lui disant :

30. Posteà verò quàm resumpto spiritu recreatus est, procidit ad pedes ejus, & adoravit eam, & dixit :

31. Vous êtes benie de votre Dieu dans toute la

31. Benedicta tu à Deo tuo in omni tabernaculo

bernaculo Jacob, quoniam in omni gente quæ audierit nomen tuum, magnificabitur super te Deus Israel.

maison de Jacob, parceque le Dieu d'Israel sera *pour jamais* glorifié en vous, parmi tous les peuples qui entendront parler de votre nom.

℣. 31. *lettr.* tabernaculo.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *La tête d'Holoferne est pendue aux murailles.*

1. *Dixit autem Judith ad omnem populum: Audite me, fratres, suspendite caput hoc super muros nostros:*

1. Alors Judith dit à tout le peuple : Ecoutez-moi, mes freres, suspendez cette tête au haut de nos murailles;

2. *& erit, cùm exierit sol, accipiat unusquisque arma sua, & exite cum impetu, non ut descendatis deorsum, sed quasi impetu facientes.*

2. & aussitôt que le soleil sera levé, prenez tous les armes, & sortez avec un grand bruit, non pour descendre & fondre tout-d'un-coup *sur les ennemis*, mais comme voulant les *aller* attaquer ″.

3. *Tunc exploratores necesse erit ut fugiant ad principem suum excitandum ad pugnam.*

3. Alors il faudra nécessairement que les gardes avancées ″ fuient, & s'en aillent éveiller leur General, *afin qu'il donne les ordres* pour le combat.

℣. 2. *expl.* de peur que les Assyriens surpris d'une attaque trop chaude, ne se missent en état de combattre & de repousser les Juifs avant que d'avoir appris la mort du Général, qui devoit les déconcerter. *Tirin.*

℣. 3. *autr.* coureurs.

4. Et lorsque leurs chefs auront couru à la tente d'Holoferne, & qu'ils n'y auront *plus* trouvé qu'un corps sans tête nageant dans son sang, la frayeur les saisira *tous*.

5. Et lorsque vous les verrez fuir, allez hardiment après eux, parceque le Seigneur vous les livrera pour les fouler sous vos pieds.

6. Alors Achior voyant ce que la toutepuissance de Dieu avoit fait en faveur d'Israel, abandonna les superstitions payennes, crut en Dieu ", se circoncit ", & fut associé au peuple d'Israel, *lui* & toute sa race, comme elle l'est encore aujourd'hui.

4. Cùmque duces eorum cucurrerint ad tabernaculum Holofernis, & invenerint eum truncum in suo sanguine volutatum, decidet super eos timor.

5. Cùmque cognoveritis fugere eos, ite post illos securi, quoniam Dominus conteret eos sub pedibus vestris.

6. Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Israel, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, & circumcîdit carnem præputii sui, & appositus est ad populum Israel, & omnis successio generis ejus usque in hodiernum diem.

§. 2. *Effroi des Assyriens.*

7. Aussitôt donc que

7. Mox autem ut

℣. 6. *expl.* Sa foi devint parfaite, & il y ajoûta les marques extérieures de cette créance, en se soumettant volontairement à la loi de la circoncision. *Estius.*

Ibid. *lettr.* circumcîdit carnem præputii sui. *expl.* Il n'y a guere d'apparence qu'il pût être circoncis dans le moment, ni qu'il le fit lui-même; mais sans doute que cela s'executa à la prémiere occasion, & par le ministere d'un autre *Tirin.*

Ibid. *expl.* ce qui lui fut accordé par un privilege particulier, dont il semble que Dieu avoit exclu les Ammonites, *Deut.* 23. 3. Quoiqu'on puisse dire aussi, qu'il fut seulement admis parmi eux, & que la défense de Dieu ne regardoit que les magistratures, & non pas la religion.

ortus est dies, suspenderunt super muros caput Holofernis, accepitque unusquisque vir arma sua, & egressi sunt cum grandi strepitu & ululatu.

le jour parut, ceux de Bethulie suspendirent au haut de leurs murs la tête d'Holoferne; & tous ayant pris les armes, ils sortirent en faisant un grand bruit & de grands cris.

8. *Quod videntes exploratores, ad tabernaculum Holofernis cucurrerunt.*

8. Les sentinelles les voyant *venir*, coururent à la tente d'Holoferne.

9. *Porrò hi qui in tabernaculo erant, venientes, & ante ingressum cubiculi perstrepentes, excitandi gratiâ, inquietudinem arte moliebantur, ut non ab excitantibus, sed à sonantibus Holofernes evigilaret.*

9. Ceux qui étoient dans la tente vinrent à la porte de sa chambre, & ils tâchoient en y faisant quelque bruit, d'interrompre son sommeil, afin qu'Holoferne fût plutôt éveillé par ce bruit confus qu'il entendroit, que par quelqu'un de ses gens.

10. *Nullus enim audebat cubiculum virtutis Assyriorum pulsando aut intrando aperire.*

10. Car nul n'osoit ni frapper à la porte, ni entrer dans la chambre du General ″ des Assyriens.

11. *Sed cùm venissent ejus duces ac tribuni, & universi majores exercitûs regis Assyriorum, dixerunt cubiculariis:*

11. Mais les chefs, les colonels, & les principaux officiers de l'armée d'Assyrie étant venus à sa tente, ils dirent aux officiers de sa chambre:

12. *Intrate, & ex-*

12. Entrez, & éveil-

℣. 10. *lettr.* de la vertu.

lez-le ; parceque ces rats sont sortis de leurs trous, & ont eu la hardiesse de nous appeller au combat.

13. Alors Vagao étant entré dans la chambre, se tint devant son pavillon, & il frappa des mains, s'imaginant qu'il dormoit, *&* *étoit* avec Judith.

14. Mais prêtant l'oreille, & n'entendant aucun bruit tel qu'en peut faire un homme qui dort, il s'approcha plus près du pavillon, & le levant, il vit le corps mort d'Holoferne étendu par terre sans tête, & tout couvert de son sang ; aussitôt il jetta un grand cri avec larmes, & il déchira ses vêtemens.

15. Puis étant allé à la tente de Judith, & ne l'ayant point trouvée, il sortit devant le peuple, & leur dit :

16. Une seule femme du peuple Hebreu a mis la confusion dans la maison du roi Nabuchodonosor : car voici Holoferne étendu par terre,

citate illum, quoniam egressi mures de cavernis suis, ausi sunt provocare nos ad prælium.

13. *Tunc ingressus Vagao cubiculum ejus, stetit ante cortinam, & plausum fecit manibus suis : suspicabatur enim illum cum Judith dormire.*

14. *Sed cùm nullum motum jacentis sensu aurium caperet, accessit proximans ad cortinam, & elevans eam, vidensque cadaver absque capite Holofernis in suo sanguine tabefactum jacere super terram, exclamavit voce magnâ cum fletu, & scidit vestimenta sua.*

15. *Et ingressus tabernaculum Judith, non invenit eam, & exiliit foras ad populum, & dixit :*

16. *Una mulier Hebræa fecit confusionem in domo regis Nabuchodonosor : ecce enim Holofernes jacet in terra, &*

caput ejus non est in illo.

& sa tête n'est plus avec son corps.

17. *Quod cùm audissent principes virtutis Assyriorum, sciderunt omnes vestimenta sua, & intolerabilis timor & tremor cecidit super eos, & turbati sunt animi eorum valdè.*

17. Les chefs de l'armée " des Assyriens ayant entendu ces paroles, déchirerent tous leurs vêtemens : ils furent surpris d'une crainte & d'une frayeur extrême, le trouble saisit leurs esprits,

18. *Et factus est clamor incomparabilis in medio castrorum eorum.*

18. & tout le camp retentit de cris effroyables.

℣. 17. *lettr.* virtutis.

CHAPITRE XV.

§. 1. *Fuite des Assyriens.*

1. *Cumque omnis exercitus decollatum Holofernem audisset, fugit mens & consilium ab eis, & solo tremore & metu agitati, fugæ præsidium sumunt,*

1. La nouvelle qu'Holoferne avoit eu la tête coupée s'étant répandue dans toute l'armée *des Assyriens*, ils se trouverent tous consternés, sans sçavoir quel conseil prendre ; & n'étant poussés que par la frayeur dont ils étoient saisis, ils ne pensoient qu'à trouver leur salut dans la fuite :

2. *ita ut nullus loqueretur cum proximo suo, sed inclinato capite, relictis*

2. desorte que nul ne parloit à son compagnon ; mais tous baissant la tête & quittant tout, se hâ-

toient de se sauver *des mains* des Hebreux, qu'ils entendoient venir fondre sur eux les armes à la main, & ils fuyoient çà & là par les chemins de la campagne, & par les sentiers *détournés* dans les collines.

omnibus evadere festinabant Hebræos, quos armatos super se venire audiebant, fugientes per vias camporum & semitas collium.

3. Les Israélites les voyant donc fuir *de la sorte*, les poursuivirent, & descendirent *de la montagne* sonnant des trompettes, & faisant de grands cris après eux.

3. Videntes itaque filii Israel fugientes, secuti sunt illos, descenderuntque clangentes tubis, & ululantes post ipsos.

4. Et comme les Assyriens ne marchoient point en corps, mais que chacun se hâtoit de fuir où il pouvoit, & que les Israélites au-contraire les poursuivoient tous ensemble, & en bon ordre, ils tailloient en pieces tous ce qu'ils rencontroient.

4. *Et quoniam Assyrii non adunati in fugam ibant præcipites, filii autem Israel uno agmine persequentes, debilitabant omnes quos invenire potuissent.*

5. En même-tems Ozias envoya dire cette nouvelle dans toutes les villes & dans toutes les provinces *du peuple* d'Israel.

5. Misit itaque Ozias nuntios per omnes civitates & regiones Israel.

6. Ainsi chaque ville & chaque province ayant choisi les plus braves d'entre ses jeunes gens,

6. Omnis itaque regio, omnisque urbs, electam juventutem armatam misit post

eos, & persecuti sunt eos in ore gladii quousque pervenirent ad extremitatem finium suorum.

leur fit prendre les armes, & les envoya après les Assyriens ; ils les poursuivirent jusques aux extrémités des confins de leur payis, passant au fil de l'épée tout ce qu'ils trouvoient.

7. *Reliqui autem qui erant in Bethulia, ingressi sunt castra Assyriorum, & prædam, quam fugientes Assyrii reliquerant, abstulerunt, & onustati sunt valdè.*

7. Cependant ceux qui étoient restés à Bethulie entrerent dans le camp des Assyriens, d'où ils remporterent tout le butin que les Assyriens avoient laissé dans leur fuite, & ils en revinrent tout chargés ".

8. *Hi verò, qui victores reversi sunt ad Bethuliam, omnia quæ erant illorum attulerunt secum, ita ut non esset numerus in pecoribus, & jumentis, & universis mobilibus eorum, ut à minimo usque ad maximum omnes divites fierent de prædationibus eorum.*

8. Mais ceux qui après avoir battu & poursuivi les ennemis revinrent à Bethulie ", emmenerent avec eux tout ce qui avoit été aux Assyriens : les troupeaux, les bestiaux, & toutes les richesses de leur bagage & de leur équipage étoient sans nombre, & tous s'enrichirent depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

§. 2. *Actions-de-graces rendues à Dieu.*

9. *Joacim autem*

9. Joacim " grand pon-

ỳ. 7. *gr.* en furent enrichis.

ỳ. 8. *expl.* Ceux qui étoient restés dans la ville n'avoient pas pû tout emporter. *Menoch.*

ỳ. 9. *expl.* C'est le même qui est nommé Eliachim au chap. 4. v. 5.

tise, vint en même-tems de Jerusalem à Bethulie avec tous les anciens [ǁ] pour voir Judith,

10. laquelle sortit au-devant de lui ; & ils la benirent tous d'une voix, en *lui* disant : Vous êtes la gloire de Jerusalem ; vous êtes la joie d'Israel ; vous êtes l'honneur de notre peuple :

11. car vous avez agi avec un courage mâle, & votre cœur s'est affermi, parceque vous avez aimé la chasteté, & qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en épouser d'autre : c'est pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, & que vous serez benie éternellement.

12. Tout le peuple répondit : Qu'il soit ainsi, qu'il soit ainsi.

13. Or trente jours suffirent à peine au peuple d'Israel pour recueillir toutes les dépouilles des Assyriens.

14. Et tout ce qu'on put

summus pontifex, de Jerusalem venit in Bethuliam cum universis presbyteris suis, ut videret Judith.

10. *Quæ cùm exisset ad illum, benedixerunt eam omnes unâ voce, dicentes : Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri,*

11. *quia fecisti viriliter : & confortatum est cor tuum, eò quòd castitatem amaveris, & post virum tuum, alterum nescieris : ideò & manus Domini confortavit te, & ideò eris benedicta in æternum.*

12. *Et dixit omnis populus : Fiat, fiat.*

13. *Per dies autem triginta, vix collecta sunt spolia Assyriorum à populo Israel.*

14. *Porrò autem*

ǁ ℣. 9. *lettr.* ses anciens, *i. e.* le sénat ou grand Sanedrin, qui résidoit à Jerusalem. *Tirin.*

universa, quæ Holofernis peculiaria fuisse probata sunt, dederunt Judith in auro, & argento, & vestibus, & gemmis, & omni supellectili, & tradita sunt omnia illi à populo.

reconnoître qu'Holoferne avoit possedé en or, en argent, en habillemens, en pierreries, & en toutes sortes de meubles, fut donné à Judith par *tout* le peuple.

15. *Et omnes populi gaudebant cum mulieribus, & virginibus, & juvenibus, in organis & citharis.*

15. Et tous les hommes, les femmes, les jeunes filles & les jeunes gens étoient dans des transports de joie qu'ils témoignoient par le son des harpes & des *autres* instrumens de musique ".

℣. 15. *gr.* Toutes les femmes Juives accoururent, & firent des danses en l'honneur de Judith, la couronnant elle & sa servante de couronnes d'olivier. Les autres femmes & les filles suivant Judith avec des branches de thirse dans les mains, dansoient au son des instrumens de musique & des guitarres. Et tous les hommes en armes & ayant des couronnes sur la tête, suivoient en chantant des hymnes, *Tirin*.

CHAPITRE XVI.

§. I. *Cantique de Judith.*

1. *Tunc cantavit canticum hoc Domino Judith, dicens :*

1. Alors " Judith chanta ce cantique au Seigneur, & elle dit :

2. *Incipite Domino*

2. Chantez à la gloire

℣. 1. *gr.* Alors Judith commença *ce cantique* de louanges dans tout Israel, & tout le peuple répondoit à ces louanges. Judith dit donc :

du Seigneur au son des tambours & au bruit des tymbales ; chantez avec de saints accords un nouveau cantique, glorifiez & invoquez son nom.

in tympanis, cantate Domino in cymbalis, modulamini illi psalmum novum, exaltate, & invocate nomen ejus.

3. Le Seigneur met les armées en poudre ″ ; le Seigneur est le nom qui lui appartient.

3. *Dominus conterens bella, Dominus nomen est illi.*

4. il a mis son camp ″ au milieu de son peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

4. *Qui posuit castra sua in medio populi sui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum nostrorum.*

5. Le chef d'Assyrie ″ est venu du côté des montagnes, du côté de l'aquilon, avec une multitude & une force extraordinaire : ses troupes sans nombre ont rempli les torrens, & sa cavalerie a couvert les vallées ″.

5. *Venit Assur ex montibus ab aquilone in multitudine fortitudinis suæ : cujus multitudo obturavit torrentes, & equi eorum cooperuerunt valles.*

6. Il avoit juré ″ de brûler mes terres ″, de passer mes jeunes gens au fil de l'épée, de donner

6. *Dixit se incensurum fines meos, & juvenes meos occisurum gladio, infantes*

℣. 3. *lettr.* brise les guerres.

℣. 4. *expl.* le tabernacle, le temple, ou les saints anges, qui sont nommés *Genes.* 32. 2. le camp de Dieu. *Menoch.*

℣. 5. *expl.* L'Assyrie, en la comparant à la Judée, est en partie à l'orient, & dans la plus grande partie au septentrion. *Tirin.*

Ibid. *gr.* les collines.

℣. 6. *autr.* il s'étoit vanté de.

Ibid. *expl.* les terres de mon payis.

meos dare in prædam, & virgines in captivitatem.

en proie mes petits enfans, & de rendre mes filles captives.

7. *Dominus autem omnipotens nocuit eum, & tradidit eum in manus feminæ, & confodit eum.*

7. Mais le Seigneur toutpuissant l'a frappé [a], il a livré leur General entre les mains d'une femme ; & c'est par elle qu'il lui a ôté la vie.

8. *Non enim cecidit potens eorum à juvenibus, nec filii Titan percusserunt eum, nec excelsi gigantes opposuerunt se illi, sed Judith filia Merari in specie faciei suæ dissolvit eum.*

8. Car celui qui étoit puissant parmi eux n'a point été renversé par la main des jeunes hommes ; il n'a point été frappé par les Titans [b] ; & les geans d'une hauteur démesurée ne se sont point opposés à lui : mais Judith fille de Merari l'a renversé par la beauté son visage.

9. *Exuit enim se vestimento viduitatis, & induit se vestimento lætitiæ in exultatione filiorum Israel.*

9. Elle a quitté ses habits de veuve, & s'est parée de ses habits de joie pour relever [c] les esperances des enfans d'Israel.

10. *Unxit faciem suam unguento, &*

10. Elle a mis sur son visage une huile d'une

ỷ. 7. *lettr.* nocuit eum, *i. e.* percussit. *Tirin. Emm. Sa.*

ỷ. 8. *expl.* Les Interpretes se sont servis de ces noms pris des livres profanes, non pour donner du poids à ces sortes de fictions ; mais pour faire entendre aux hommes par ces noms qui leur sont connus, ce qu'ils comprendroient moins d'une autre maniere. *Hieron. in Amos. 5. 6. Greg. Magn. Moral. l. 9. c. 6.*

ỷ. 9. *gr.* pour procurer l'élevation des enfans d'Israel qui étoient dans l'accablement.

excellente odeur ; elle a ajusté ses cheveux, & les a couverts d'un ornement superbe ; elle s'est parée d'une robe toute neuve ″ pour le tromper.

colligavit cincinnos suos mitrâ, accepit stolam novam ad decipiendum illum.

11. L'éclat de sa chaussure lui a ébloui les yeux ; sa beauté a rendu son ame captive, & elle lui a coupé la tête avec *son propre* sabre.

11. *Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus, pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.*

§. 2. *Suite du Cantique de Judith.*

12. Les Perses ont été épouvantés de sa constance ;″, & les Medes de sa hardiesse.

12. *Horruerunt Persa constantiam ejus, & Medi audaciam ejus.*

13. Alors le camp des Assyriens a été rempli de hurlemens, quand nos pauvres citoyens mourant de soif ont commencé à paroître ″.

13. *Tunc ululaverunt castra Assyriorum, quando apparuerunt humiles mei, arescentes in siti.*

14. Les enfans des jeunes femmes ″ les ont percés de coups, & les ont tués comme de petits garçons qui s'enfuient ; ils sont péris dans le combat en la présence du Seigneur notre Dieu ″.

14. *Filii puellarum compunxerunt eos, & sicut pueros fugientes occiderunt eos : perierunt in prælio à facie Domini Dei mei.*

℣. 10. *gr.* de lin.

℣. 12. *expl.* de la constance de Judith, quand elle eut coupé la tête à Holoferne.

℣. 13. *expl.* pour les poursuivre. *Emm. Sa.*

℣. 14. *expl.* Ceux qui étoient encore très-jeunes ; car les meres étant très-jeunes, leurs enfans ne pouvoient être que forts petits. *Menoch.*

Ibid. *expl.* par la vertu de sa présence, *ou* de sa puissance.

15. *Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo nostro.*

15. Chantons une hymne au Seigneur, chantons une hymne nouvelle à la louange de notre Dieu.

16. *Adonai Domine, magnus es tu, & præclarus in virtute tua, & quem superare nemo potest.*

16. Seigneur ", vous êtes grand, vous vous signalés par votre puissance, & nul ne peut *jamais* vous surmonter.

17. *Tibi serviat omnis creatura tua, quia dixisti, & facta sunt: misisti spiritum tuum, & creata sunt, & non est qui resistat voci tuæ.*

17. Que toutes vos créatures vous obéissent; parceque vous avez parlé, & elles ont été faites; vous avez envoyé votre esprit ", & elles ont été créées, & nul ne résiste à votre voix.

18. *Montes à fundamentis movebuntur cum aquis: petra sicut cera liquescent ante faciem tuam.*

18. Les montagnes seront ébranlées jusqu'aux fondemens avec les eaux *qu'elles renferment*; les pierres se fondront comme la cire devant votre face.

19. *Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.*

19. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, seront très-grands devant vous en toutes choses ".

20. *Væ genti insurgenti super genus meum: Dominus enim*

20. Malheur à la nation qui s'élevera contre mon peuple; car le Sei-

℣. 16. *autr.* Seigneur, Seigneur.

℣. 17. *gr.* L'esprit que vous avez envoyé les a formées. Un Interprete entend par cet esprit, l'ordre & la parole de Dieu. *Tirin.*

℣. 19. *expl.* lorsque vous l'ordonnerez. *Menoch.*

gneur toutpuissant se vengera d'elle, & il la visitera au jour de *son* jugement.

21. Il répandra dans leur chair le feu & les vers, afin qu'ils brûlent & qu'ils *se* sentent *déchirer* " éternellement.

omnipotens vindicabit in eis, in die judicii visitabit illos.

21. *Dabit enim ignem, & vermes in carnes eorum, ut urantur, & sentiant usque in sempiternum.*

§. 3. *Suite de la vie, & mort de Judith.*

22. Après cette victoire, tout le peuple vint à Jerusalem pour adorer le Seigneur: & s'étant purifiés, ils lui offrirent tous leurs holocaustes, & *s'acquitterent de* leurs vœux & *de* leurs promesses.

23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit données, & le rideau de son lit qu'elle avoit emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathême d'oubli ".

22. *Et factum est post hæc, omnis populus post victoriam venit in Jerusalem adorare Dominum: & mox ut purificati sunt, obtulerunt omnes holocausta, & vota, & repromissiones suas.*

23. *Porrò Judith, universa vasa bellica Holofernis, quæ dedit illi populus, & conopeum, quod ipsa sustulerat de cubili ipsius, obtulit in anathema oblivionis.*

℣. 21. *gr.* qu'ils pleurent en se sentant. *Sa.*

℣. 23. *expl.* comme un don separé de tous les usages profanes, & un monument suspendu dans le temple & consacré à Dieu pour servir éternellement à empêcher *l'oubli* d'une grace si particuliere. *Ou bien*, Judith offrit ces choses à Dieu dans son temple, pour marquer qu'elle vouloit se détacher pour toujours de la gloire d'une action si éclatante, & s'y oublier en quelque sorte elle-même. On peut encore l'expliquer d'un don destiné à faire oublier les maux passés. *Menoch. Tirin.* Le grec omet ce mot *oblivionis*, qu'un Interprete croit mis peutêtre au-lieu d'*oblationis. Tirin.*

24. *Erat autem populus jucundus secundùm faciem sanctorum, & per três menses gaudium hujus victoriæ celebratum est cum Judith.*

24. Tout le peuple fut dans la réjouissance à la vûe des lieux saints ″, & la joie de cette victoire fut célebrée avec Judith pendant trois mois.

25. *Post dies autem illos unusquisque rediit in domum suam, & Judith magna facta est in Bethulia, & præclarior erat universæ terræ Israel.*

25. Chacun retourna ensuite en sa maison, & Judith devint célebre dans Bethulie, & la personne la plus considerée de tout Israel.

26. *Erat etiam virtuti castitas adjuncta, ita ut non cognosceret virum omnibus diebus vitæ suæ, ex quo defunctus est Manasses vir ejus.*

26. Car la chasteté étoit jointe à sa vertu ″; & depuis la mort de Manassé son mari, elle ne connut point d'homme en toute sa vie.

27. *Erat autem diebus festis procedens cum magna gloria.*

27. Les jours des fêtes elle paroissoit en public avec une grande gloire ″.

28. *Mansit autem in domo viri sui an-*

28. Et après avoir demeuré cent cinq ans ″

℣. 24. *expl.* dans Jerusalem où étoit le temple. *Ou bien*, cela veut dire que le peuple fut rempli d'une joie spirituelle, & telle qu'il convient à des saints. *Menoch.*

℣. 26. *expl.* par la vertu, on doit entendre ce grand courage qui servoit beaucoup à relever sa chasteté. *Estius.*

℣. 27. *expl.* Lorsqu'elle alloit rendre ses devoirs à Dieu avec tous les autres dans le temple de Jerusalem, plusieurs apparemment l'accompagnoient, & s'efforçoient de lui faire honneur. *Menoch.*

℣. 28. *expl.* ayant vécu en tout cent cinq ans, selon que la langue syriaque le dit clairement. Le grec ajoûte, qu'elle partagea avant sa mort tous ses biens, tant à ses proches qu'aux parens de son mari.

dans la maison de son mari, & avoir donné la liberté à sa servante, elle mourut, & fut enterrée dans Bethulie avec son mari.

nos centum quinque; & dimisit abram suam liberam, & defuncta est ac sepulta cum viro suo in Bethulia.

29. Et tout le peuple la pleura pendant sept jours.

29. *Luxitque illam omnis populus diebus septem.*

30. Tant qu'elle vécut ", & plusieurs années après sa mort, il ne se trouva personne qui troublât Israel.

30. *In omni autem spatio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Israel, & post mortem ejus annis multis.*

31. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hebreux au rang des saints jours ; & depuis ce tems-là jusqu'aujourd'hui, il est honoré comme un jour de fête parmi les Juifs.

31. *Dies autem victoriæ hujus festivitatis, ab Hebræis in numero sanctorum dierum accipitur, & colitur à Judæis ex illo tempore usque in præsentem diem.*

℣. 30. *expl.* Un Interprete a crû qu'elle avoit quarante ans lorsqu'elle coupa la tête à Holoferne : & que cela arriva environ l'an de Manassé 11. ou 16. selon le grec, & qu'elle vécut encore soixante-cinq ans : & qu'ainsi cette tranquillité dura 73. ou 78. ans, jusqu'à la mort de Josias roi de Juda. *Tirin.*

Fin de Judith.



PREFACE
DE S. JEROME
SUR
ESTHER.*

IL est constant que le Livre d'Esther a été extrémement défiguré par les différens Interpretes qui l'ont traduit. Pour moi, après l'avoir tiré des archives des Hebreux, j'y ai travaillé & me suis attaché à le rendre mot pour mot avec toute la fidelité dont je puis être capable. L'édition vulgate [a] a fort étendu ce livre par des amplifications imaginaires & semblables à celles dont on remplit dans les

* *Voyez l'édition nouvelle in fol. tom. 1. p. 1135.*
Au reste dans ce livre j'ai marqué en divers endroits l'alphabet de rouge, jusqu'à la lettre Teth, pour faire voir aux lecteurs la méthode qu'ont observé les Septante, & j'ai mieux aimé suivre cet ordre dans la nouvelle édition de ces Interpretes, & me conformer en cela aux Hebreux.

a *expl.* Celle qui avant la version de saint Jerôme passoit pour la commune & la vulgaire, & que saint Augustin appelloit l'Italique, & qui depuis celle de saint Jerôme a été nommée l'ancienne.

écoles certains discours feints qui n'ont d'autre but que de servir d'exercice à l'éloquence [b]. Vous donc, ô mes cheres filles, Paule [c] & Eustochie, puisque vous avez quelque connoissance de l'hebreu [d], & que vous n'ignorez pas les contestations qui regnent parmi les Interpretes [e]; examinez sur l'hebreu ma version latine, & vous verrez avec quelle fidelité je rens par-tout le texte original. Aussi peu sensible aux insultes des hommes qu'à leurs éloges, je ne cherche qu'à me rendre agreable aux yeux

Ps. 52. 6. de Dieu ; car *il brise les os de ceux qui s'étudient à plaire aux hommes*; & ceux qui se conduisent de la sorte ne peuvent, selon l'Apôtre, être les disciples de Jesus-Christ [f].

b *expl.* On en peut voir des exemples, sur tout dans ce qui est ajoûté au v. 5. du ch. 14. de ce Livre dans un manuscrit de ce Livre selon l'ancienne vulgate qui est dans l'Abbayie de saint Germain des Prez *nomb.* 7.

c *expl.* On ne croit pas que ce soit l'ancienne Paule mere d'Eustochie. Car selon quelques-uns elle étoit morte l'an 404. mais la jeune Paule fille de Leta & niece d'Eustochie : & l'on croit que c'est par l'erreur des Copistes qu'Eustochie se trouve nommée la derniere ; ces Scribes s'étoient imaginés que saint Jerôme parloit de l'ancienne Paule. *Voyez ci-dessus la Préface sur Josué.*

d *lett.* Vous vous êtes appliquées à pénetrer dans les Livres des Hebreux. *Expl.* C'est-à-dire dans l'étude du Texte Hebreu de la Bible & des Livres saints.

e *autr.* & que vous vous êtes attachées à examiner les differens sentimens des Interpretes.

f *expl.* Ce qui suit se trouve imprimé dans presque toutes les éditions de ce Pere ; mais il est visible par les plus anciens manuscrits, que c'est une addition de la façon de Rufin, ou de quelqu'autre qui ne convient point du tout à ce qui précede, puisque saint Jerôme y dit positivement qu'il a traduit exactement ce Livre selon le Texte Hebreu, & qu'il ne dit pas un seul mot des Septante. *Voyez sur ce Livre la Note du R. P. Martianai, p. 1138.*

ESTHER.

Ce Livre a reçu le nom D'ESTHER, *parcequ'il contient l'histoire de cette jeune & illustre Juive. Les neufs prémiers Chapitres écrits en Hebreu qui ont été inserés dans le Canon des Juifs en contiennent le récit; & les sept derniers ne sont composés que de differentes pieces qui y sont citées, & de quelques circonstances qui peuvent servir à l'éclaircissement des faits qui y sont rapportés, qu'un Juif Hellenisle, c'est-à-dire Grec, a crû y devoir ajoûter après coup. Saint Jerôme les a traduits, & les a inserés dans notre vulgate. Origene dans sa lettre à Africanus, prétend que les derniers Chapitres étoient originairement écrits aussi en Hebreu; mais dans l'état où ils sont aujourd'hui, ils paroissent de la façon de quelque Juif Helleniste d'Alexandrie, qui vivoit sous un des Ptolomées, comme on voit par ce qui est dit* chap. 11. v. 1. *& ce qui suit au* v. 2. *prouve évidemment que ce sont autant d'actes separés qui n'ont aucune liaison avec le corps de l'histoire, comme on le pourra remarquer ci-après dans les notes particulieres. Le stile même de ces pieces est fort different de celui des prémiers Chapitres, il est beaucoup plus affecté & étudié, & les dattes aussi-bien que*

les faits, ne sont pas toujours d'accord avec ceux des prémiers Chapitres.

On croit que Mardochée est l'Auteur de ce Livre, ou au-moins des neuf premiers Chapitres; & cela paroît en quelque sorte prouvé par ce qui est dit chap. 9 v. 20. & chap. 12. v. 4. *que Mardochée écrivit ce qui étoit arrivé afin d'en informer les Juifs. Cependant ces autorités n'ont point empêché que plusieurs des Peres de l'Eglise, comme saint Augustin, saint Epiphane, & S. Isidore ne l'ayent attribué à Esdras, d'autres à Joachim Grand-Prêtre petit-fils de Josedec : En effet, ces deux endroits disent à la verité que Mardochée fit aux Juifs le récit sommaire de leur délivrance, en les exhortant par des lettres circulaires à fêter avec solennité le quatorze & le quinze du mois Adar; mais il n'est point dit qu'il ait écrit ce Livre : au-contraire, il est visible dans les deux endroits même, que celui qui a écrit ces lettres n'est pas celui qui dit ici que Mardochée les a écrites. C'est donc à ce que l'on croit quelque Juif, qui, par ordre du Sanedrin, a écrit cette histoire pour instruire les autres des raisons de l'établissement de la nouvelle fête appellée* Phurim, *c'est-à-dire,* des Sorts. *Voyez chap. 9. v. 26.*

Si l'Auteur de ce Livre est en quelque sorte inconnu, le tems auquel cette histoire est arrivée ne l'est pas moins; car la difficulté où l'on se trouve de pouvoir décider certainement quel

est ce Prince nommé également Assuerus & *Artaxercès*, chap. 1. v. 1. chap. 13. v. 1. *Qui regna depuis les Indes jusques à l'Ethiopie sur* 127. *Provinces, qui avoit mis le siége de son Empire dons la ville de Suze*, chap. 1, v. 1. & 2. *Qui regnoit en même-tems sur les Perses & sur les Medes*, ibid. v. 3. *dont le regne fut au-moins de douze ans*, chap. 3. v. 7. *Qui se rendit tributaires toutes les Isles de la mer*, ch. 10. v. 1. *Qui avoit soumis toute la terre à son Empire*, chap. 13. v. 3. & 2. *Qui reconnoît que c'est de Dieu & de sa grace, que ses peres & lui tiennent ce grand Royaume*, chap. 16. v. 16. *Qui en la troisiéme année de son regne fit un magnifique festin qui dura* 180. *jours*, chap. 1. v. 4. *& qui regna après la captivité de Jechonias, arrivée sous le regne de Nabuchodonosor*, chap. 2. v. 6. *Toutes ces circonstances qui devroient aider à faire distinguer ce Prince d'avec tant d'autres, ne laissent pas encore de faire naître des doutes & des difficultés*, 1°. *Parceque le nom d'Assuerus ne désigne aucun Prince en particulier, non plus que celui d'Artaxercès, & que ces deux noms étoient communs, le prémier aux Rois des Medes, & le dernier aux Rois de Perses.* 2°. *Parcequ'il faut nécessairement que tout ce qu'on a rapporté cidessus, puisse convenir à celui à qui on attribue ces noms, & sur-tout qu'il ait regné aumoins plus de deux ans, & que son regne soit*

postérieur à l'enlevement général des Juifs par Nabuchodonosor sous Joachim ou Jechonias l'an du monde 3405. *Faits particuliers qui fixent l'époque de cette histoire ; & c'est sur quoi les Savans se trouvent partagés, en sorte qu'il n'y a point eu de Rois depuis Astiagès jusques à Artaxercès Mnemon, à qui quelqu'un d'eux n'ait attribué cette histoire. Plusieurs prétendent que l'Assuerus d'Esther est Cyaxare appellé Darius Medus oncle de Cyrus, ou Cambyse fils de Cyrus appellé Assuerus*, liv. 1. d'Esdr. chap. 4. v. 6. *Josephe croit que c'est Artaxercès Longuemain, d'autant que le même Assuerus est appellé ainsi dans le liv. d'Esther*, chap. 12. v. 2. & chap. 16. v. 1. *voyez* liv. 11. antiq. chap. 6. *D'autres soutiennent que c'est le fameux Xercès Roi de Perse, ou enfin Ochus surnommé Darius-Nothus fils d'Artaxercès Longuemain. Mais certainement ce ne peut être ni Cyrus, ni Cyaxare, dit Darius Medus son oncle ; puisque tous deux ont regné avant la captivité de Jechonias, ni Cambyse fils de Cyrus, puisqu'il ne regna que huit ans ; Que Darius Medus n'a point été Roi de Perse, mais des Medes & des Chaldéens ; que son Empire ne s'est point étendu depuis les Indes jusques à l'Ethiopie ; Que Cyrus même qui unit en sa personne l'Empire des Perses & des Medes, ne regna que sept ans depuis la mort de Darius Medus son oncle. Ce ne peut pas être non plus Xercès*

pere d'Artaxercès Longuemain, quoique son nom ait quelque rapport avec celui d'Assuerus; car Amestris sa femme fille d'un Persan, ne peut être la Reine Esther, femme Juive & captive, outre que Xercès n'a jamais regné dans Suse, mais en Grece, & que son regne n'a duré que sept ans.

Cette histoire ne convient point aussi à Artaxercès Longuemain, ni encore moins à aucun de ses successeurs, puisqu'il est dit chap. 2. v. 5. & 6. *que Mardochée étoit du nombre des Juifs qui avoient été transferés en Babylone sous le regne de Jechonias par Nabuchodonosor l'an du monde* 3405. *Et Artaxercès Longuemain ne commença à regner que l'an du monde* 3531. *c'est-à-dire, plus de* 100. *ans après: ainsi il faudroit que Mardochée eût eu alors plus de* 120. *ans, ce qui ne peut convenir aux circonstances de son histoire.*

Tout ceci supposé, il est évident que toute cette histoire ne sçauroit convenir à aucun autre qu'à Darius fils d'Histapes, l'un des sept conjurés qui tuerent le Mage Oropaste, qui s'étoit emparé de l'Empire des Perses, se disant faussement frere de Cambyse.

1. *Parceque ce qui est dit de la domination d'Assuerus sur les Indes & l'Ethiopie, & sur* 127. *Provinces,* chap. 1. v. 1. *& du festin somptueux qu'il fit aux Grands de son Royaume,* ibid. v. 3. *convient parfaitement à Darius fils d'Histapes, & à ce qui est dit de lui,*

liv. 3. Esdr. chap. 3. v. 2. & 9. *& à ce qu'en rapporte Herodote. Cambyse son prédeceſſeur avoit à la verité conquis l'Ethiopie, mais non pas les Indes.*

2. *On attribue au-moins douze ans de regne à Aſſuerus,* chap. 3. v. 7. *Darius dont il s'agit ici, en a regné 36. & Cambyſe n'en a regné que huit.*

3. *Il eſt dit* chap. 1. v. 2. *qu'Aſſuerus regna à Suſe, & qu'il en fit la Capitale de ſon Empire, & au rapport de Pline, Darius bâtit cette ville, l'embellit, l'augmenta de magnifiques palais, & Herodote ajoûte qu'il y avoit mis ſes tréſors; ce qui ne convient point à Cambyſe, ni même à d'autres.*

4. *Aſſuerus aima Ediſſe* ou *Adaſte* ou *Eſther, & lui mit ſur la tête le diadême Royal,* chap. 2. v. 17. *& Herodote dit que Darius aima Artiſſone ſi éperduement, qu'il en fit faire le portrait en une ſtatue d'or maſſif.*

5. *Aſſuerus ſe rendit maître de toutes les Iſles de la mer,* chap. 10. v. 1. *Et Tucidide dit que Darius ſe mit en poſſeſſion des Iſles avec la flotte des Pheniciens, & ſe les rendit tributaires au rapport de Platon dans le Menecene, ce qui n'avoit point été avant lui, ce qui le fit ſurnommer le* Revendeur, *ou le* Négotiant; *car avant lui on ſe contentoit de recevoir des préſens, ce qui ne peut convenir à Xercès ſon fils & ſon ſucceſſeur, qui perdit les Iſles avant la deuziéme année de ſon regne, ayant été chaſſé de la Grece.*

6. Aſſuerus

6. Assuerus s'étoit assujetti toute la terre, & on lui fait dire qu'il avoit reçu de Dieu, ainsi que ses ancêtres, l'Empire du monde, chap. 13. v. 1. & 2. chap. 16. v. 16. *Ce qui convient parfaitement à Darius de qui il est dit,* 1. Esdr. chap. 6. *qu'il avoit fait un vœu au Dieu du ciel, lorsqu'il entra en possession de son Royaume, de faire rétablir le Temple, comme Josephe le rapporte; ce qui ne peut être dit d'aucun autre Roi de Perse, sinon de Cyrus ou de Darius: or certainement ce n'est point de Cyrus, il faut donc que ce soit de Darius.*

Enfin, les deux noms d'Assuerus & d'Artaxercès que l'Ecriture donne ici, chap. 12. v. 2. *à l'Assuerus d'Esther, conviennent encore parfaitement à Darius, qui réunit en sa personne les deux Empires des Perses & des Medes qu'avoient eu Cyrus & Cambyse.*

Contre ce sentiment on peut opposer trois difficultés considerables: La prémiere, que parcequ'il est dit que la captivité de Mardochée arriva sous le regne de Jechonias, on prétend exclure tous les Rois de Perse qui ont regné depuis; on dit aussi par la même raison exclure Darius fils d'Histaspes, d'autant que depuis cette captivité de Jechonias jusques à la septiéme année du regne de Darius, s'étant passé 90. *ans, Mardochée devoit avoir au-moins cent ans, & que cet âge ne convient point au personnage que l'on fait faire alors à Mardochée. La seconde difficu'té, c'est que dans le texte grec,* chap. 16. v. 10. & 14. *il est dit*

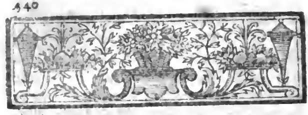
qu'Aman étoit Macédonien, & qu'il avoit entrepris de faire passer l'Empire des Perses à ceux de sa nation, circonstance qui ne peut convenir au tems de Darius fils d'Histaspes ni à aucuns de ses prédecesseurs, parcequ'alors les Macedoniens n'étoient point en état de penser à l'Empire universel : Enfin, la troisième difficulté est qu'Herodote donne à Darius trois femmes, savoir Atosse fille de Cyrus, Artissonne fille de Cambyse, & Parmis fille de Smerdis fils de Cyrus, & nulle de ces trois femmes ne peut être Esther, femme Juive & niéce de Mardochée.

Mais à ces trois objections on peut répondre, 1. Que le texte hebreu, chap. 2. v. 6. *ne dit pas absolument que ce soit Mardochée qui ait été transferé en Babylone, mais simplement que Mardochée fils de Semeï, fils de Cis de la race de Jemini, avoit été transferé en Babylone, &c. Ainsi cette translation peut avoir rapport à Semeï son pere, & à Cis son ayeul, ou signifie en géneral qu'il étoit fils d'un de ces Juifs qui avoient été transferés en Babylone. 2. Que ce qui est dit des Macedoniens pourroit bien être une de ces additions de l'auteur Hellenifte, qui a enrichi après coup cette histoire de quelque nouvelle circonstance qu'il a cru pouvoir convenir au tems des Ptolomées sous lequel il écrivoit. Enfin on soupçonne avec quelque raison qu'il s'est glissé quelque confusion dans Herodote sur les noms qu'il donne aux trois femmes de Darius, & l'on croit*

que Vasthi pouvoit bien être la même qu'Artissonne fille de Cambyses, & qu'Atosse est la même que celle que l'Ecriture nomme ici Edisse, Adasse, ou Adosse, selon la difference des leçons des voyelles, nom qui peut avoir beaucoup de rapport avec celui d'Adosse, d'Adasse, ou d'Edisse.

Pendant que ceci se passoit en Perse, les Juifs étoient à Jerusalem qui travailloient avec zele au rétablissement du Temple, animés par les exhortations des Prophetes Aggée & Zacharie, & conformément aux ordres qu'ils en avoient reçus de Darius, & cet édifice fut enfin achevé la sixiéme année du regne de ce Prince, comme on le peut voir par les années marquées à la marge du prémier livre d'Esdras.





ESTHER.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Festin magnifique d'Assuerus.*

1. AU tems d'Assuerus ″, qui a regné depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie sur cent vingt-sept provinces,

1. *IN diebus Assueri, qui regnavit ab India usque Æthiopiam, super centum viginti septem provincias,*

2. lorsqu'il s'assit sur le trône de son royaume, Suse étoit la capitale de son empire ″.

2. *quando sedit in solio regni sui, Susan civitas regni ejus exordium fuit.*

L'an du monde 3485. Avant J. C. 519.

3. La troisiéme année de son regne, il fit un festin magnifique ″ à tous les princes *de sa Cour*,

3. *Tertio igitur anno imperii sui, fecit grande convivium cunctis principibus, &*

ỳ. 1. *expl.* Le nom d'*Assuerus* & celui d'*Artaxercès* étoient communs autrefois aux rois des Perses & des Medes. Il paroit vraisemblable, que celui-ci étoit le même que *Darius* fils d'Histaspès, troisiéme roi des Perses, & dont il est parlé dans le premier & le troisiéme livre d'Esdras. *Tirin.*

ỳ. 2. *lettr.* regni ejus exordium, *i. e.* caput & metropolis. *Hebr. Chal.* Ce qui peut aussi signifier qu'ayant voulu être couronné dans cette ville, ce fut proprement là que son regne commença. *Tirin.*

ỳ. 3. *expl.* Cette circonstance se rapporte parfaitement

pueris suis, fortissimis Persarum, & Medorum inclytis, & praefectis provinciarum coram se,

à tous ses officiers, aux plus braves d'entre les Perses, aux premiers d'entre les Medes, & aux Gouverneurs des provinces, étant lui-même présent,

4. ut ostenderet divitias gloriæ regni sui, ac magnitudinem, atque jactantiam potentiæ suæ, multo tempore, centum videlicet & octoginta diebus.

4. pour faire éclater la gloire & les richesses de son empire, & pour montrer la grandeur de sa puissance. *Ce festin dura* longtems, ayant été continué pendant cent quatre-vingt jours.

5. Cùmque implerentur dies convivii, invitavit omnem populum, qui inventus est in Susan, à maximo usque ad minimum: & jussit septem diebus convivium praeparari in vestibulo horti, & nemoris, quod regio cultu & manu consitum erat.

5. Et vers le tems que ce festin finissoit, le roi invita tout le peuple qui se trouva dans Suse, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Il commanda qu'on préparât un festin pendant sept jours dans le vestibule de son jardin, & d'un bois ‖ digne de la magnificence royale, qui avoit été planté par la main des rois.

6. Et pendebant ex omni parte tentoria aërii coloris, & carbasini ac hyacinthini, sustentata funibus byssinis, atque purpu-

6. On avoit tendu de tous côtés des tapisseries de fin lin de couleur de bleu céleste & d'hyacinthe, qui étoient soutenues par des cordons de

à ce qui se lit dans Josephe, *Antiq. l.* 11. *c.* 4. où il parle de Darius fils d'Histaspes en des termes tout semblables à ceux du texte sacré, quoiqu'il ait pû se tromper dans l'année.

℣. 5. *autr.* du bois qui avoit été planté de la main des rois, avec une magnificence royale.

fin lin teints en écarlatte, qui étoient passés dans des anneaux d'yvoire ″, & attachés à des colonnes de marbre. Des lits ″ d'or d'argent étoient rangés en ordre sur un pavé de porphyre ″, & de marbre blanc ″ qui étoit embelli de plusieurs figures ″ avec une admirable variété.

reis, qui eburneis circulis, inserti erant, & columnis marmoreis fulciebantur. Lectuli quoque aurei & argentei super pavimentum smaragdino & pario stratum lapide, dispositi erant: quod mira varietate pictura decorabat.

7. Ceux qui avoient été invités *à ce festin*, buvoient en des vases d'or, & les viandes se servoient dans des bassins toujours differens. On y présentoit aussi du plus excellent vin, & en grande abondance, comme il étoit digne de la magnificence royale.

7. *Bibebant autem qui invitati erant, aureis poculis, & aliis atque aliis vasis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentiâ regiâ dignum erat, abundans, & præcipuum ponebatur.*

8. Nul ne contraignoit à boire ″ ceux qui ne le vouloient pas; mais le roi avoit ordonné que l'un des grands de sa Cour fût assis a chaque table, afin que chacun prît ce qu'il lui plairoit.

8. *Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum, sed sicut rex statuerat, præponens mensis singulos de principibus suis, ut sumeret unusquisque quod vellet.*

ỳ. 6. *hebr.* d'argent.

Ibid. *expl.* Ces lits étoient destinés non pour dormir, mais pour manger: car c'étoit la coûtume des anciens d'être à table, non assis comme aujourd'hui, mais à demi couchés sur des lits.

Ibid. *lettr.* smaragdino; d'émeraudes. *hebr.* porphyretico. *Vatab.*

Ibid. lettr. *Pario lapide*, marbre de l'île de Paros dans la mer Egée, fameuse pour son marbre blanc.

Ibid. *let.* pictura. scilicet ex lapidum varietate. *Emm. Sa.*

ỳ. 8. *expl.* C'étoit l'usage parmi les Perses, de forcer les conviés à boire. *Joseph. Antiq. lib.* 11. *c.* 6.

9. *Vasthi quoque regina fecit convivium feminarum, in palatio ubi rex Assuerus manere consueverat.*

9. La reine Vasthi fit aussi un festin aux femmes dans le palais où le roi Assuerus avoit accoutumé de demeurer.

§. 2. *La Reine Vasthi refuse d'aller trouver Assuerus.*

10 *Itaque die septimo, cùm rex esset hilarior, & post nimiam potationem incaluisset mero, præcepit Maümam, & Bazatha, & Harbona, & Bagatha, & Abgatha, & Zethar, & Charchas, septem eunuchis, qui in conspectu ejus ministrabant,*

11. *ut introducerent reginam Vasthi coram rege, posito super caput ejus diademate, ut ostenderet cunctis populis & principibus pulchritudinem illius: erat enim pulchra valdè.*

12. *Quæ renuit, & ad regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, venire contempsit. Unde ira-*

10. Le septiéme jour, lorsque le roi étoit plus gai *qu'à l'ordinaire*, dans cette chaleur que causoit le vin qu'il avoit bû en grande abondance, il commanda à Maüimam [a], Bazatha, Harbona, Bagatha, Abgatha, Zethar, & Charchas, qui étoient les sept eunuques officiers *ordinaires* du roi Assuerus,

11. de faire venir devant le roi la reine Vasthi, ayant le diadême sur sa tête, pour faire voir sa beauté à tous ses peuples & aux premieres personnes *de sa Cour*, parcequ'elle étoit extrémement belle.

12. Mais elle refusa *d'obéir*, & dédaigna de venir selon le commandement que le roi lui en avoit fait faire par ses eu-

℣. 10. *gr.* Aman. Les Hebreux veulent que ce soit le même que celui qui est appellé Mamuchan au v. 14. & qui fut depuis pendu par l'ordre d'Assuerus: quoiqu'il fut devenu le favori de ce prince, par le conseil qu'il lui donna de répudier Vasthi. *Tirin.*

nuques". Assuerus entrant donc en colere, & étant transporté de fureur,

tus rex, & nimio furore succensus,

13. consulta les sages" qui étoient toujours près de sa personne, selon la coutume ordinaire à tous les rois, par le conseil desquels il faisoit toutes choses, parcequ'ils sçavoient les loix & les ordonnances anciennes;

13 *interrogavit sapientes, qui ex more regio semper ei aderant, & illorum faciebat cuncta consilio scientium leges ac jura majorum;*

14. entre lesquels les premiers & les plus proches *du roi* étoient Charsena, Sethar, Admatha, Tharsis, Mares, Marsana & Mamuchan, qui étoient les sept grands seigneurs des Perses & des Medes, qui voyoient *toujours* le visage du roi", & qui avoient accoutumé de s'asseoir les premiers après lui.

(14. erant autem primi & proximi, Charsena, & Sethar, & Admatha, & Tharsis, & Mares, & Marsana, & Mamuchan, septem duces Persarum atque Medorum, qui videbant faciem regis, & primi post eum residere soliti erant)

§. 3. *Le Roi répudie Vasthi.*

15. *Le roi leur demanda donc* quelle peine méritoit la reine Vasthi, qui n'a-

15. *cui sententiæ Vasthi regina subjaceret, quæ Assueri regis*

ỷ. 12. *expl.* Saint Severe Sulpice dans son histoire, dit que cette princesse parut plus prudente que son mari, & condanna sa folie par cette sage retenue, qui l'empêcha de se venir présenter devant tous les Grands du royaume, & exposer à leur yeux sa beauté qui étoit très-grande : d'ailleurs il se peut faire qu'elle ait manqué d'accompagner ce refus de tout le respect qu'elle devoit au roi son mari, & qu'elle ait même parlé avec fierté & avec mépris.

ỷ. 13. *hebr.* Les premiers du royaume. *i. e.* dans l'administration du royaume. *Vatab.*

ỷ. 14. *autr.* qui étoient toujours en la présence du roi.

imperium, quod per eunuchos mandaverat, facere noluisset.

voit point obéi au commandement que le roi lui avoit fait faire par ses eunuques.

16. *Responditque Mamuchan, audiente rege atque principibus: Non solùm regem læsit regina Vasthi, sed & omnes populos, & principes, qui sunt in cunctis provinciis regis Assueri.*

16. Mamuchan répondit en présence du roi & des premiers de sa Cour: La reine Vasthi n'a pas seulement offensé le roi, mais encore tous les peuples, & tous les grands seigneurs qui sont dans toutes les provinces du roi Assuerus.

17. *Egredietur enim sermo reginæ ad omnes mulieres, ut contemnant viros suos, & dicant: Rex Assuerus jussit ut regina Vasthi intraret ad eum, & illa noluit.*

17. Car cette conduite de la reine étant sçûe " de toutes les femmes, leur apprendra à mépriser leurs maris, en disant: Le roi Assuerus a commandé à la reine Vasthi de venir se présenter devant lui, & elle n'a point voulu *lui obéir*.

18. *Atque hoc exemplo omnes principum conjuges Persarum atque Medorum parvipendent imperia maritorum: unde regis justa est indignatio.*

18. Et à son imitation les femmes de tous les grands seigneurs des Perses & des Medes mépriseront les commandemens de leurs maris. Ainsi la colere du roi est *très*-juste.

19. *Si tibi placet, egrediatur edictum à facie tua, & scribatur juxta legem Persarum atque Medorum,*

19. Si *donc* vous l'agréez, qu'il se fasse un édit par votre ordre ", & qu'il soit écrit selon la loi des Perses & des Me-

℣. 17. *lettr.* Egredietur sermo reginæ, *i. e.* divulgabitur factum, &c. *hebraïsm.* Vatab.
℣. 19. *lettr.* facie tua.

des, qu'il n'est pas permis de violer ‖, que la reine Vasthi ne se présentera plus devant le roi ; mais qu'une autre prendra ‖ sa couronne, qui en sera plus digne qu'elle ;

quam præteriri illicitum est, ut nequaquam ultrà Vasthi ingrediatur ad regem ; sed regnum filius, altera, quæ melior est illâ, accipiat.

20. & que cet édit soit publié dans toute l'étendue des provinces de votre empire ; afin que toutes les femmes, tant des grands que des petits, rendent à leurs maris l'honneur *qu'elles leur doivent*.

20. *Et hoc in omne (quod latissimum est) provinciarum tuarum divulgetur imperium, & cunctæ uxores tam majorum, quàm minorum, deferant maritis suis honorem.*

21. Le conseil de Mamuchan plut au roi & aux Grands *de sa Cour* ; & pour executer ce qu'il lui avoit conseillé,

21. *Placuit consilium ejus regi & principibus : fecitque rex juxta consilium Mamuchan,*

22. il envoya des lettres à toutes les provinces de son royaume en diverses langues, selon qu'elles pouvoient être lues & entendues par les peuples differens de son royaume ; afin que les maris eussent tout le pouvoir & toute l'autorité chacun dans sa maison, & que cet édit fût publié parmi tous les peuples.

22. *& misit epistolas ad universas provincias regni sui ; ut quæque gens audire & legere poterat, diversis linguis & litteris, esse viros principes ac majores in domibus suis : & hoc per cunctos populos divulgari.*

℣. 19. *expl.* Il paroit de là, qu'il y avoit parmi les Perses une forme & un usage particulier, selon lequel les édits une fois publiés étoient absolument irrévocables, ainsi que les loix qu'on nommoit *sacrées* parmi les Romains. *Grot. Menoch.*

Ibid. *autr.* que sa couronne soit donnée à une autre qui en soit plus digne qu'elle.

CHAPITRE II.

§. 1. *Esther plaît à Assuerus.*

1. *His ita gestis, postquàm regis Assueri indignatio deferbuerat, recordatus est Vasthi, & quæ fecisset, vel quæ passa esset.*

1. Ces choses s'étant passées, de la sorte, lorsque la colere du roi Assuerus fut adoucie, il se ressouvint de Vasthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit souffert.

2. *Dixeruntque pueri regis, ac ministri ejus: Quærantur regi puellæ virgines ac speciosæ,*

2. Alors les serviteurs & les officiers du roi lui dirent: Qu'on cherche pour le roi des filles qui soient vierges & belles,

3. *& mittantur qui considerent per universas provincias puellas speciosas & virgines: & adducant eas ad civitatem Susan, & tradant eas in domum feminarum sub manu Egei eunuchi, qui est præpositus & custos mulierum regiarum: & accipiant mundum muliebrem, & cetera ad usus necessaria:*

3. & qu'on envoye dans toutes les provinces des gens qui considerent les plus belles d'entre les jeunes filles qui sont vierges, & qu'ils les amenent à la ville de Suse dans le palais des femmes, & les mettent entre les mains de l'eunuque Egée, qui a soin de garder les femmes du roi, où l'on aura soin de leur donner tous leurs ornemens, & tout ce qui leur sera nécessaire:

4. *& quæcumque inter omnes oculis regis placuerit, ipsa regnet pro Vasthi. Pla-*

4. & celle qui plaira davantage aux yeux du roi, sera reine à la place de Vasthi. Cet avis plut au

roi, & il leur commanda de faire ce qu'ils lui avoient conseillé.

cuit sermo regi: & ita, ut suggesserant, jussit fieri.

5. Il y avoit *alors* dans la ville de Suse un homme Juif, nommé Mardochée, fils de Jair, fils de Semeï, fils de Cis, de la race de Jemini ‖;

5. *Erat vir Judaus in Susan civitate, vocabulo Mardochaus, filius Jair, filii Semei, filii Cis, de stirpe Jemini,*

Cela arriva l'an du monde 3405. 6. qui avoit été transferé ‖ de Jerusalem au tems que Nabuchodonosor roi de Babylone avoit fait amener Jechonias roi de Juda *de Judée en Babylone.*

6. *qui translatus fuerat de Jerusalem eo tempore quo Jechoniam regem Juda Nabuchodonosor rex Babylonis transtulerat.*

7. Il avoit élevé auprès de lui la fille de ‖ son frere, *nommée* Edisse, qui s'appelloit autrement Esther ‖: elle avoit perdu son pere & sa mere: elle étoit parfaitement belle, & il paroissoit une grace extraordinaire sur son visage. Son pere & sa mere

7. *Qui fuit nutritius filia fratris sui Edissa, qua altero nomine vocabatur Esther: & utrumque parentem amiserat: pulchra nimis, & decora facie. Mortuisque patre ejus ac matre, Mardochaus*

℣. 5. de Benjamin, dans laquelle les noms de *Jaïr*, de *Semeï* & de *Cis* étoient fort communs. Il se peut faire aussi qu'il fût de la race de Saül, dont le pere se nommoit *Cis.* Menoch.

℣. 6. *expl.* en sa propre personne, avec Jechonias roi de Juda, comme il est marqué au ch. 11. v. 4. & non seulement en la personne de quelqu'un de ses ayeux, comme l'ont voulu quelques Interpretes. Ce qui confirme encore que cette histoire est arrivée sous Darius Histaspès *Tirin.*

℣. 7. L'hebreu & les Septante ont, *la fille du frere de son pere*, c'est-à-dire de son oncle paternel.

Ibid. *expl.* elle portoit le premier nom avant que d'être à la Cour; & le second lui fut donné lorsqu'elle y eut été amenée, selon la coûtume, dont on voit un exemple. *Dan.* 1. 7. *Corn. à Lap.*

sibi eam adoptavit in filiam.

étant morts, Mardochée l'avoit adoptée pour *être* sa fille.

8. *Cùmque percrebruisset regis imperium, & juxta mandatum illius multæ pulchræ virgines adducerentur Susan, & Egeo traderentur eunucho, Esther quoque inter ceteras puellas ei tradita est, ut servaretur in numero feminarum.*

8. Cette ordonnance du roi ayant donc été répandue par-tout, lorsqu'on amenoit à Suse plusieurs filles très-belles, & qu'on les mettoit entre les mains de l'eunuque Egée, on lui amena aussi Esther entre les autres, afin qu'elle fût gardée avec les femmes *destinées pour le roi.*

9. *Quæ placuit ei, & invenit gratiam in conspectu illius. Et præcepit eunucho, ut accelararet mundum muliebrem, & traderet ei partes suas, & septem puellas speciosissimas de domo regis, & tam ipsam quàm pedissequas ejus ornaret atque excoleret.*

9. Esther lui " plut, & lui agréa beaucoup. C'est pourquoi il commanda à un eunuque " de se hâter de lui préparer tous ses ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir" *selon son rang;* avec sept filles parfaitement belles de la maison du roi *pour la servir;* & d'avoir grand soin de tout ce qui pouvoit contribuer à la parer & à l'embellir, elle & ses filles.

ỷ. 9. *expl.* à l'eunuque Egée. *Menoch.*
Ibid. *expl.* à un autre eunuque. *Sa. Menoch.*
ỷ. 9. *expl.* Quelques-uns l'expliquent des viandes qu'on servoit à Esther de chez le roi, comme on avoit fait autrefois à Daniel & aux autres jeunes hommes. On ne peut douter qu'elle n'eût un grand soin de s'abstenir de celles qui lui étoient défendues par la loi, aussi-bien qu'eux & que Judith; & comme elle l'assure, en particulier de celles qui avoient été offertes aux idoles, c. 14. 17. *Tirin.*

§. 2. *On prépare Esther à paroître devant le Roi.*

10. Esther ne voulut point lui dire de quel payis & de quelle nation elle étoit", parceque Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela très-secret.

11. Il se promenoit tous les jours devant le vestibule de la maison où étoient gardées les vierges choisies ", se mettant en peine " de l'état d'Ester, & voulant sçavoir ce qui lui arriveroit.

12. Lorsque le tems de ces filles étoit venu, elles étoient présentées au roi en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit nécessaire pour contribuer à leur agrément, pendant l'espace de douze mois; se servant pour cela pendant les six *premiers* mois, d'une onction d'huile de myrrhe; & pendant les six autres, de parfums & d'aromates.

10. *Quæ noluit indicare ei populum & patriam suam: Mardochæus enim præceperat ei, ut de hac re omnino reticeret:*

11. *qui deambulabat quotidie ante vestibulum domûs, in qua electæ virgines servabantur, curam agens salutis Esther, & scire volens quid ei accideret.*

12. *Cùm autem venisset tempus singularum per ordinem puellarum, ut intrarent ad regem, expletis omnibus quæ ad cultum muliebrem pertinebant, mensis duodecimus vertebatur: ita dumtaxat, ut sex mensibus oleo ungerentur myrrhino, & aliis sex quibusdam pigmentis & aromatibus uterentur.*

℣. 10. *expl.* elle évita de parler de son payis & de sa nation; parcequ'elle passoit pour Persanne, ayant été élevée à Suse. *Menoch.*

℣. 11. *expl.* comme courtisan, & même officier de la maison du roi, *infr.* 11. 3. & à cause du soin qu'il prenoit de ce qui regardoit la personne de sa niéce Esther. *Synops.*

Ibid. *lettr.* curam agens salutis. *Hebr.* pacis., *pro* valetudinis. *hebraïsm.* Vatab.

13. *Ingredientesque ad regem, quidquid postulassent ad ornatum pertinens, accipiebant, & ut eis placuerat, composita de triclinio feminarum ad regis cubiculum transibant.*

14. *Et quæ intraverat vesperè, egrediebatur manè, atque inde in secundas ædes deducebatur, quæ sub manu Susagazi eunuchi erant, qui concubinis regis præsidebat: nec habebat potestatem ad regem ultrà redeundi, nisi voluisset rex, & eam venire jussisset ex nomine.*

15. *Evoluto autem tempore per ordinem, instabat dies quo Esther filia Abihail fratris Mardochai, quam sibi adoptaverat in filiam, deberet intrare ad regem. Quæ non quæsivit muliebrem cultum, sed quæcumque voluit Egeus eunuchus custos virginum, hæc ei ad ornatum dedit. Erat*

13. Lorsqu'elles alloient trouver le roi, on leur donnoit tout ce qu'elles demandoient pour se parer, & elles passoient de la chambre des femmes à celles du roi avec tous les ornemens qu'elles avoient desirés.

14. Celle qui y étoit entrée au soir en sortoit le matin, & elle étoit conduite de là dans un autre appartement où demeuroient les concubines du roi, dont Susagazi eunuque avoit soin: & elle ne pouvoit plus de nouveau se présenter devant le roi, à moins que lui-même ne le voulût; & qu'il ne l'eût commandé expressément en la nommant par son nom.

15. Après donc qu'il se fut passé du tems, le jour vint auquel Esther fille d'Abihail frere de Mardochée, & que Mardochée avoit adoptée pour sa fille, devoit être présentée au roi en son rang. Elle ne demanda rien pour se parer: mais Egée eunuque qui avoit le soin de ces filles, lui donna pour cela tout ce qu'il voulut. Car elle étoit

parfaitement bien faite, & son incroyable beauté la rendoit aimable & agréable à tous ceux qui la voyoient.

enim formosa valdè; & incredibili pulchritudine, omnium oculis gratiosa & amabilis videbatur.

§. 5. *Esther est déclarée Reine.*

L'an du monde 3490.

16. Elle fut donc menée à la chambre du roi Assuerus ", au dixiéme mois appellé Tebeth ", la septiéme année de son regne.

16. *Ducta est itaque ad cubiculum regis Assueri mense decimo, qui vocatur Tebeth, septimo anno regni ejus.*

17. Le roi l'aima plus que toutes ses *autres* femmes, & elle s'acquit dans son cœur & dans son esprit une consideration " plus grande que toutes les autres. Il lui mit sur la téte le diadême royal, & il la fit reine à la place de Vasthi.

17. *Et adamavit eam rex plus quàm omnes mulieres, habuitque gratiam & misericordiam coram eo super omnes mulieres, & posuit diadema regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vasthi.*

18. Et le roi commanda qu'on fit un festin très-magnifique à tous les Grands de sa Cour & à tous ses serviteurs, pour

18. *Et jussit convivium praeparari permagnificum cunctis principibus, & servis suis, pro conjunctione*

℣. 16. *expl.* Esther ne pechoit point en cela : puisque celles qui étoient conduites chez le roi devenoient ses femmes, encore qu'il n'y en eût qu'une qui fut élevée à la dignité de reine, & épousée avec solennité : d'autant même qu'il étoit permis alors d'en avoir plusieurs ; comme il paroît par l'exemple de David le plus saint des rois. Que si Esther consent d'épouser un infidelle, elle ne le fait que par une inspiration de Dieu, qui put la dispenser de la loi qu'il avoit faite pour défendre de tels mariages. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Decembre.

℣. 17. *lettr.* habuit gratiam & misericordiam coram eo, *pro* conciliavit sibi favorem & gratiam illius. *hebraïsm.* Vatab.

& nuptiis Esther. Et dedit requiem universis provinciis ac dona largitus est juxta magnificentiam principalem.

le mariage & les noces d'Esther. Il soulagea [a] les peuples de toutes ses provinces, & il fit des dons dignes de la magnificence d'un *si grand* prince.

19. *Cùmque secundò quærerentur virgines & congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis :*

19. Et tant qu'on chercha des filles pour le second *mariage du roi*, & qu'on les assembloit en un même lieu [b], Mardochée demeura toujours à la porte du roi.

20. *necdum prodiderat Esther patriam, & populum suum, juxta mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, observabat Esther : & ita cuncta faciebat, ut eo tempore solita erat, quo eam parvulam nutriebat.*

20. Esther n'avoit point encore découvert ni son payis, ni son peuple, selon l'ordre que Mardochée lui en avoit donné : car Esther observoit tout ce qu'il lui ordonnoit, & faisoit encore toutes choses en ce tems-là *par son avis*, de même que lorsqu'il la nourrissoit auprès de lui, étant encore toute petite.

§. 4. *Mardochée découvre une conspiration.*

21. *Eo igitur tempore quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati sunt Bagathan & Thares duo eunuchi regis, qui ja-*

21. Lors donc que Mardochée demeuroit à la porte du roi, Bagathan, & Tharès deux de ses eunuques, qui commandoient à la premiere en-

ỳ. 18. *lettr.* dedit requiem, *i. e.* il diminua les tributs. *Vatab. Estius.* Josephe l'explique d'une fête qu'il ordonna pour célebrer ses noces. *Menoch.*

ỳ. 19. *expl.* Cela est repeté ici, pour donner lieu de juger comment la conspiration de deux eunuques contre le roi Assuerus put-être découverte par Mardochée.

trée du palais ", ayant conçu quelque mécontentement contre le roi ; entreprirent d'attenter sur sa personne, & de le tuer.

nitores erant, & in primo palatii limine præsidebant: volueruntque insurgere in regem, & occidere eum.

22. Mais Mardochée ayant découvert leur dessein ", en avertit aussitôt la reine Esther. La reine en avertit le roi au nom de Mardochée, dont elle avoit reçu l'avis.

22. *Quod Mardochaeum non latuit, statimque nuntiavit reginæ Esther; & illa regi, ex nomine Mardochai, qui ad se rem detulerat.*

23. On en fit informer *aussitôt*; & l'avis ayant été trouvé veritable, l'un & l'autre fut pendu: & tout ceci fut écrit dans les histoires, & marqué dans les annales par ordre du roi ".

23. *Quæsitum est, & inventum: & appensus est uterque eorum in patibulo. Mandatumque est historiis, & annalibus traditum coram rege.*

℣. 21. *expl.* Ces deux officiers, selon les Septante, étoient les capitaines de ses gardes; & le sujet de leur mécontentement étoit la jalousie qu'ils avoient conçue contre Mardochée: ou, selon un Interprete, la liaison qu'ils avoient avec Aman: voulant faire tomber la couronne sur la tête de cet homme superbe & ambitieux. *Tirin.*

℣. 22. *expl.* il en fut averti par le serviteur d'un de ces eunuques nommé Barnabas, & qui étoit Juif. *Joseph. l. 11. Antiq. c. 6.*

℣. 23. *lettr.* coram rege; *autr.* en présence du roi.

CHAPITRE III.

§. 1. *Elevation d'Aman.*

1. APrès cela le roi Assuerus éleva Aman fils d'Amadath,

1. *POst hæc rex Assuerus exaltavit Aman filium*

Amadathi, qui erat de stirpe Agag; & posuit solium ejus super omnes principes, quos habebat.

qui étoit de la race d'Agag "; & " le trône sur lequel il le fit asseoir étoit au-dessus de tous les princes qu'il avoit *près de sa personne.*

2. *Cunctique servi regis, qui in foribus palatii versabantur, flectebant genua, & adorabant Aman: sic enim præceperat eis imperator: solus Mardochæus non flectebat genu, neque adorabat eum.*

2. Et tous les serviteurs du roi qui étoient à la porte du palais, fléchissoient les genoux devant Aman ", & l'adoroient, parceque l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne fléchissoit point les genoux devant lui, & qui ne l'adoroit point ".

3. *Cui dixerunt pueri regis, qui ad fores palatii præside-*

3. Et les serviteurs du roi qui commandoient à la porte du palais lui di-

℣. 1. *expl.* Agag étoit ce roi d'Amalec, qui fut mis en pieces par Samuel, quoique Saül l'eût épargné contre l'ordre de Dieu, 1. *Reg.* 15. 8. Severe Sulpice croit qu'Aman étoit Persan. Ci-après *ch.* 16. 10. & 14. il est appellé Macedonien; ce qui s'accorde aisément, en disant qu'il étoit Amalecite du côté de son pere ou de sa mere, & Macedonien de l'autre côté. *Estius.* Ou même, que ses ancêtres s'étant sauvés de la défaite des Amalecites par Saül, s'étoient d'abord retirés en Macedoine, & que dans la suite leurs descendans étoient venus s'établir en Perse. *Tirin.* Ou enfin que son pere étant Macedonien, sa mere étoit Persane, & son ancienne origine d'Agag roi des Amalecites. *Synops.*

Ibid. *expl.* Chaque grand seigneur avoit un siége d'honneur à la Cour du roi des Perses. *Grot.* Voyez la note sur le 28. v. du 25. ch. du 4. livre des Rois.

℣. 2. *expl.* se prosternoient devant lui, pour marquer leur profond respect.

Ibid. *expl.* La raison de ce refus de Mardochée est, parcequ'Aman étoit Amalecite d'origine, & que Dieu avoit commandé aux Juifs *Deut.* 25. 17. de n'oublier jamais que cette nation étoit ennemie de son peuple. *Estius.*

rent : Pourquoi n'obéissez-vous point au commandement du roi comme tous les autres ?

bant : Cur præter ceteros non observas mandatum regis ?

4. Et après lui avoir dit cela fort souvent, voyant qu'il ne vouloit point les écouter, ils en avertirent Aman, voulant savoir s'il demeureroit toujours dans cette résolution, parcequ'il leur avoit dit qu'il étoit Juif.

4. Cùmque hoc crebriùs dicerent, & ille nollet audire, nuntiaverunt Aman, scire cupientes utrùm perseveraret in sententia : dixerat enim eis se esse Judæum.

5. Aman ayant reçu cet avis, & ayant reconnu par expérience que Mardochée ne fléchissoit point les genoux devant lui, & ne l'adoroit point, entra dans une grande colere :

5. Quod cùm audisset Aman, & experimento probasset quòd Mardochæus non flecteret sibi genu, nec se adoraret, iratus est valdè,

6. mais il compta pour rien de se venger seulement de Mardochée. Et ayant sçû qu'il étoit Juif, il aima mieux entreprendre de perdre toute la nation des Juifs, qui étoient dans le royaume d'Assuerus.

6. & pro nihilo duxit in unum Mardochæum mittere manus suas : audierat enim quòd esset gentis Judeæ ; magisque voluit omnem Judæorum, qui erant in regno Assueri, perdere nationem.

§. 2. *Aman veut faire périr les Juifs.*

L'an du monde 3494. Avant J. C. 510.

7. La douziéme année du regne d'Assuerus, au premier mois appellé Nisan [a], le sort qui s'appel-

7. Mense primo (cujus vocabulum est Nisan) anno duodecimo regni Assueri ;

℣. 7. *expl.* C'est le nom que donnent les Hebreux au mois de Mars : ce mois néanmoins répond en partie à celui de Février, & en partie à celui de Mars, selon notre calcul. *Vatab.*

missa est sors in urnam, quæ Hebraïcè dicitur phur, coram Aman, quo die & quo mense gens Judæorum deberet interfici: & exivit mensis duodecimus, qui vocatur Adar.

le en Hebreu phur ", fut jetté dans l'urne devant Aman, *pour sçavoir* en quel mois & en quel jour on devoit *faire* tuer toute la nation Juive: & le sort tomba sur le douziéme mois appellé Adar ".

8. *Dixitque Aman regi Assuero: Est populus per omnes provincias regni tui dispersus, & à se mutuò separatus, novis utens legibus & cæremoniis, insuper & regis scita contemnens. Et optimè nosti quòd non expediat regno tuo ut insolescat per licentiam.*

8. Et Aman dit au roi Assuerus: Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, divisé d'avec lui-même ", qui a des loix & des cérémonies toutes nouvelles, & qui de plus méprise les ordonnances du roi. Et vous savez fort bien qu'il est de l'interêt de votre royaume de ne souffrir pas que la licence le rende encore plus insolent.

9. *Si tibi placet, decerne ut pereat, & decem millia talentorum appendam arcariis gazæ tuæ.*

9. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il périsse; & je payerai aux trésoriers de votre épargne dix mille talens ".

℣. 7. *expl.* Phur est un mot Persan, qui signifie en françois *un sort*. Vatab.

Ibid. *expl.* Février.

℣. 8. *expl.* ensorte qu'il est aisé de le faire périr, sans qu'il puisse se réunir pour se défendre. *Menoch.* Un auteur croit que la Vulgate veut marquer par ces paroles, *à se mutuo separatur*, non que les Juifs étoient séparés entre eux, mais qu'ils l'étoient de tous les autres peuples par la différence de leurs coûtumes, de leurs loix, & de leurs cérémonies. *Grot.*

℣. 9. *expl.* ce qui monte à plus de quarante-six millions de livres.

10. Alors le roi tira de son doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de se servir [#], & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs.

11. & lui dit : L'argent que vous me promettez sera pour vous [#] ; mais pour ce qui est de ce peuple, faites-en tout ce qu'il vous plaira.

10. *Tulit ergo rex annulum, quo utebatur, de manu sua, & dedit eum Aman filio Amadathi de progenie Agag, hosti Judæorum,*

11. *dixitque ad eum : Argentum, quod tu polliceris, tuum sit : de populo age quod tibi placet.*

§. 3. *Ordre d'exterminer tous les Juifs.*

De l'année suivante 3495.

12. Au premier mois *appellé* Nisan, le treiziéme jour du même mois, on fit venir les secretaires du roi, & l'on écrivit au nom du roi Assuerus, en la maniere qu'Aman l'avoit commandé, à tous les satrapes du roi, aux juges des provinces & des nations differentes, en diverses langues, selon que la lettre pouvoit être lue & entendue par chaque peuple : & elle fut scellée avec l'anneau du roi,

13. & envoyée par les courriers du roi à toutes les provinces, afin qu'on tuât & qu'on exterminât tous les Juifs, depuis les plus jeunes jusqu'aux plus

12. *Vocatique sunt scribæ regis mense primo Nisan, tertiadecimâ die ejusdem mensis : & scriptum est, ut jusserat Aman, ad omnes satrapas regis, & judices provinciarum, diversarumque gentium, ut quæque gens legere poterat, & audire pro varietate linguarum, ex nomine regis Assueri : & litteræ signatæ ipsius annulo,*

13. *missæ sunt per cursores regis ad universas provincias, ut occiderent atque delerent omnes Judæos, à puero usque ad senem,*

ỳ. 10. *expl.* pour sceller ses lettres.
ỳ. 11. *autr.* Gardez pour vous l'argent que vous me promettez.

parvulos & mulieres, uno die, hoc est, tertiodecimo mensis duodecimi, qui vocatur Adar, & bona eorum diriperent.

vieux, jusqu'aux femmes & aux petits enfans, en un même jour, c'est-à-dire, le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar, & qu'on pillât tous leurs biens.

14. *Summa autem epistolarum hæc fuit, ut omnes provinciæ scirent, & pararent se ad prædictam diem.*

14. C'est ce que contenoit cette lettre *du roi*, afin que toutes les provinces sçûssent *son intention*, & qu'elles se tinssent prêtes pour ce même jour.

15. *Festinabant cursores, qui missi erant, regis imperium explere. Statimque in Susan pependit edictum, rege & Aman celebrante convivium, & cunctis Judæis, qui in urbe erant, flentibus.*

15. Les courriers envoyés par le roi alloient en grand'hâte de tous côtés pour accomplir son commandement. Aussitôt cet édit fut affiché dans Suse, le roi & Aman étant en festin, & tous les Juifs qui étoient dans la ville fondant en larmes.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Mardochée avertit Esther.*

1. *QUæ cùm audisset Mardochæus, scidit vestimenta sua, & indutus est sacco, spargens cinerem capiti: & in plateâ mediâ civitatis voce magnâ clama-*

1. MArdochée ayant appris ceci, déchira ses vêtemens, se revêtit d'un sac, & couvrit sa tête de cendre. Il crioit à haute voix au milieu de la place de la ville, & faisoit paroître *par toutes sor-*

tes de marques l'amertume de son cœur [a].

bat, ostendens amaritudinem animi sui,

2. Il vint donc en pleurant jusqu'à la porte du palais. Car il n'étoit pas permis d'entrer dans le palais du roi, étant revêtu d'un sac.

2. *Et hoc ejulatu usque ad fores palatii gradiens. Non enim erat licitum indutum sacco aulam regis intrare.*

3. Dans toutes les provinces, les villes & les lieux où ce cruel édit du roi avoit été envoyé, les Juifs faisoient aussi un grand deuil parmi les jeûnes, les cris & les larmes, plusieurs se servant de sac & de cendre au-lieu de lit.

3. *In omnibus quoque provinciis, oppidis ac locis, ad quæ crudele regis dogma pervenerat, planctus ingens erat apud Judæos, jejunium, ululatus, & fletus, sacco & cinere multis pro strato utentibus.*

4. En même-tems les filles d'Esther & ses eunuques vinrent lui en apporter la nouvelle [b]. Et elle fut toute consternée en l'apprenant. Elle envoya une robe *à Mardochée* [c], afin qu'il la *prît* au-lieu du sac dont il étoit revêtu : mais il ne voulut point la recevoir.

4. *Ingressæ autem sunt puellæ Esther, & eunuchi, nuntiaveruntque ei. Quod audiens consternata est : & vestem misit, ut ablato sacco indueret eam quam accipere noluit.*

℣. 1. Le grec ajoûte, qu'il crioit qu'on vouloit détruire une nation, qui étant très-innocente, n'avoit rien fait qui méritât d'être traitée de la sorte. *expl.* C'étoit un usage commun parmi les Perses dans les grandes afflictions, de témoigner ainsi tout haut sa douleur. Les Juifs mêmes se servoient de ces sortes de marques extérieures pour fléchir la colere de Dieu *Tirin.*

℣. 4. *expl.* de l'état où paroissoit Mardochée.

Ibid. *expl.* afin qu'il pût entrer dans le palais, pour l'informer du sujet de sa tristesse. *Menoch.*

5. Accitoque

5. Accitoque Athach eunucho, quem rex ministrum ei dederat, præcepit ei ut iret ad Mardochæum, & disceret ab eo cur hoc faceret.

6. Egressusque Athach, ivit ad Mardochæum stantem in platea civitatis, ante ostium palatii:

7. qui indicavit ei omnia quæ acciderant, quo modo Aman promisisset, ut in thesauros regis pro Judæorum nece inferret argentum.

8. Exemplar quoque edicti, quod pendebat in Susan, dedit ei, ut reginæ ostenderet, & moneret eam, ut intraret ad regem, & deprecaretur eum pro populo suo.

5. Elle appella donc Athach eunuque, que le roi lui avoit donné pour la servir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée, & de sçavoir de lui pourquoi il faisoit cela.

6. Athach alla aussitôt vers Mardochée, qui étoit dans la place de la ville devant la porte du palais;

7. & Mardochée lui decouvrit tout ce qui étoit arrivé, & de quelle sorte Aman avoit promis de porter beaucoup d'argent dans les trésors du roi pour la mort des Juifs.

8. Il lui donna aussi un exemplaire de l'édit qui étoit affiché dans Suse, pour le faire voir à la reine, & pour l'avertir d'aller trouver le roi, afin d'interceder pour son peuple.

§. 2. Esther se résout à parler au Roi.

9. Regressus Athach, nuntiavit Esther omnia quæ Mardochæus dixerat.

10. Quæ respondit ei, & jussit ut diceret Mardochæo:

11. Omnes servi regis, & cuncta quæ sub ditione ejus sunt,

9. Athach étant retourné, rapporta à Esther tout ce que Mardochée lui avoit dit.

10. Esther pour réponse lui ordonna de dire *ceci* à Mardochée.

11. Tous les serviteurs du roi & toutes les provinces de son empire sa-

savent, que qui que ce soit, homme ou femme qui entre dans la sale interieure du roi sans y avoir été appellé par son ordre, est mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le roi n'étende vers lui son sceptre " d'or pour une marque de clemence, & qu'il lui sauve ainsi la vie. Comment donc puis-je maintenant aller trouver le roi; puisqu'il y a déja trente jours qu'il ne m'a point fait appeller?

norunt provinciæ, quòd sive vir, sive mulier, non vocatus, interius atrium regis intraverit, absque ulla cunctatione statim interficiatur: nisi fortè rex auream virgam ad eum tetenderit pro signo clementiæ, atque ita possit vivere. Ego igitur quo modo ad regem intrare potero, quæ triginta jam diebus non sum vocata ad eum?

12. Mardochée ayant entendu cette réponse,

12. *Quòd cùm audisset Mardochæus,*

13. envoya encore dire ceci à Esther: Ne croyez pas qu'à cause que vous êtes dans la maison du roi, vous pourriez sauver seule votre vie " si tous les Juifs périssoient.

13. *rursum mandavit Esther, dicens: Ne putes quòd animam tuam tantùm liberes, quia in domo regis es præ cunctis Judæis.*

14. Car si vous demeurez maintenant dans le silence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous périrez, vous & la maison de votre pere. Et qui sçait si ce n'est point pour

14. *Si enim nunc silueris, per aliam occasionem liberabuntur Judæi: & tu, & domus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrùm idcircò ad regnum veneris, ut in*

ỳ. 11. *expl.* C'étoit celle où étoit placé le trône du roi des Perses, tout brillant d'or & de pierreries. *Tirin.*
Ibid. *letter.* sa verge.
ỳ. 13. *letter.* votre ame.

tali tempore parareris?

15. *Rursumque Esther hæc Mardochæo verba mandavit:*

16. *Vade, & congrega omnes Judæos, quos in Susan reperеris: & orate pro me. Non comedatis, & non bibatis tribus diebus, & tribus noctibus: & ego cum ancillis meis similiter jejunabo, & tunc ingrediar ad regem, contra legem faciens, non vocata, tradensque me morti & periculo.*

17. *Ivit itaque Mardochæus, & fecit omnia quæ ei Esther præceperat.*

cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être prête d'agir en un tems comme celui-ci?

15. Esther envoya faire cette réponse à Mardochée:

16. Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, & priez pour moi. Ne mangez point, & ne buvez point pendant trois jours & pendant trois nuits, & je jeûnerai de même avec les femmes qui me servent: & après cela j'irai trouver le roi contre la loi qui le défend, & sans y être appellée, en m'abandonnant au péril & à la mort [a].

17. Mardochée alla aussitôt executer ce que Esther lui avoit ordonné.

℣. 16. *lettr.* à la mort & au péril. *Hebr.* Et quand j'y périrai, à la bonne-heure.

CHAPITRE V.

§. 1. *Esther est bien reçue du Roi.*

1. *Die autem tertio induta est Esther regalibus vesti-*

1. LE troisiéme jour Esther se vêtit de ses habits royaux, & étant — La même année 3495.

allée dans la sale intérieure de l'appartement du roi, qui étoit devant sa chambre, elle s'y arrêta. Il étoit assis sur son trône dans l'alcove de sa chambre ″, tout vis-à-vis de la porte même de sa chambre ″.

mentis, & stetit in atrio domûs regiæ, quod erat interius, contra basilicam regis: at ille sedebat super solium suum in consistorio palatii contra ostium domûs.

2. Et ayant vû paroître la reine Esther, elle plut à ses yeux ″, & il étendit vers elle le sceptre ″ d'or qu'il avoit à la main. Esther s'approchant, baisa le bout de son sceptre.

2. *Cùmque vidisset Esther reginam stantem, placuit oculis ejus, & extendit contra eam virgam auream, quam tenebat manu. Quæ accedens, osculata est summitatem virgæ ejus.*

3. Et le roi lui dit: Que voulez-vous, reine Esther; que demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. *Dixitque ad eam rex: Quid vis, Esther regina? Quæ est petitio tua? Etiam si dimidiam partem regni petieris, dabitur tibi.*

4. Esther lui répondit: Je supplie le roi de venir aujourd'hui chez moi, s'il lui plaît, & Aman avec lui, au festin que j'ai préparé.

4. *At illa respondit: Si regi placet, obsecro ut venias ad me hodie, & Aman tecum, ad convivium quod paravi.*

5. Qu'on appelle Aman, dit le roi aussitôt, afin

5. *Statimque rex, Vocate, inquit, citò*

ꝟ. 1. *letttr.* le consistoire du palais; *c'est-à-dire*, le lieu le plus retiré de la chambre du roi. *Tirin.*

Ibid. *letter.* la maison.

ꝟ. 2. *expl.* après que Dieu eut changé son cœur, & l'eut rendu doux de furieux qu'il étoit auparavant. *Voyez ch.* 15.

Ibid. *letter.* la verge.

Aman, ut Esther obediat voluntati. Venerunt itaque rex & Aman ad convivium, quod eis regina paraverat.

qu'il obéisse à la volonté de la reine. Le roi & Aman vinrent donc au festin que la reine leur avoit préparé.

6. *Dixitque ei rex, postquàm vinum biberat abundanter: Quid petis ut detur tibi? & pro qua re postulas? Etiam si dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.*

6. Et le roi lui dit après avoir bû beaucoup de vin: Que desirez-vous que je vous donne; & que *me* demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

§. 1. *Le Roi va dîner avec Aman chez Esther.*

7. *Cui respondit Esther: Petitio mea, & preces sunt istæ:*

7. Esther lui répondit: La demande & la priere que je fais, est:

8. *Si inveni in conspectu regis gratiam, & si regi placet ut det mihi quod postulo, & meam impleat petitionem; veniat rex & Aman ad convivium quod paravi eis, & cras aperiam regi voluntatem meam.*

8. Que si j'ai trouvé grace devant le roi ", & s'il lui plait de m'accorder ce que je demande, & de faire ce que je desire, le roi vienne *encore* "; & Aman *avec lui*, au festin que je leur ai préparé; & demain je déclarerai au roi ce que je souhaite ".

ỳ. 8. *expl.* Si j'ai été assez heureuse pour plaire au roi.

Ibid. *expl.* Esther differe encore à s'ouvrir au roi sur la grace qu'elle désiroit obtenir de lui; afin que l'affection de ce prince augmentant à son égard, & la vanité d'Aman croissant aussi à proportion qu'il se voyoit plus honoré du roi & de la reine, elle fût plus en état de prendre son tems pour confondre l'insolence de cet homme vain & cruel, & d'obtenir d'Assuerus ce qu'elle vouloit.

Ibid. *hebr.* & demain je ferai ce que le roi demande de moi.

9. Aman sortit donc ce jour-là fort content & plein de joie : & ayant vû que Mardochée qui étoit assis devant la porte du palais, non-seulement ne s'étoit pas levé pour lui faire honneur, mais ne s'étoit pas même remué de la place où il étoit ", il en conçut une grande indignation ;

9. Egressus est itaque illo die Aman lætus & alacer. Cùmque vidisset Mardochæum sedentem ante fores palatii, & non solùm non assurrexisse sibi, sed nec motum quidem de loco sessionis suæ, indignatus est valdè :

10. & dissimulant la colere *où il étoit*, il retourna chez lui, & fit assembler ses amis avec sa femme Zarès :

10. & dissimulatâ irâ, reversus in domum suam, convocavit ad se amicos suos, & Zares uxorem suã:

11. & après leur avoir représenté quelle étoit la grandeur de ses richesses, le grand nombre de ses enfans, & cette haute gloire où le roi l'avoit élevé au-dessus de tous les Grands de sa Cour, & de tous ses officiers,

11. & exposuit illis magnitudinem divitiarum suarum, filiorumque turbam, & quantâ eum gloriâ super omnes principes & servos suos rex elevasset.

12. il ajouta : La reine Esther n'en a point aussi invité d'autres que moi pour être du festin qu'elle a fait au roi ; & je dois encore demain dîner chez elle avec le roi.

12. Et post hæc ait : regina quoque Esther nullum alium vocavit ad convivium cum rege, præter me : apud quam etiam cras cum rege pransurus sum.

℣. 9. *expl.* Ce qu'un grand orgueil auroit fait faire à un autre que Mardochée, une humilité profonde le fait faire à ce serviteur de Dieu ; qui fait paroître en cela d'autant plus sa haute vertu, *qu'il se sentoit disposé*, comme il l'assure *ch. 13. 13. à baiser avec joie les traces mêmes des piés d'Aman, pour le salut d'Israël.*

13. *Et cùm hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu videro Mardochæum Judæum sedentem ante fores regias.*

13. Mais quoique j'aie tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer assis devant la porte du palais du roi *quand je passe.*

14. *Responderuntque ei, Zares uxor ejus, & ceteri amici: Jube parari excelsam trabem, habentem altitudinis quinquaginta cubitos, & dic manè regi ut appendatur super eam Mardochæus, & sic ibis cum rege lætus ad convivium. Placuit ei consilium, & jussit excelsam parari crucem.*

14. Zarès sa femme, & tous ses amis lui répondirent: Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, & dites au roi *demain* au matin, qu'il y fasse pendre Mardochée; & vous irez ainsi plein de joie au festin avec le roi. Ce conseil lui plût, & il commanda qu'on préparât cette haute potence.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Le Roi se souvient du service de Mardochée.*

1. *NOctem illam duxit rex insomnem, jussitque sibi afferri historias & annales priorum temporum. Quæ cùm illo præsente legerentur,*

1. LE roi passa cette nuit-là sans dormir [ǂ], & il commanda qu'on lui apportât les histoires & les annales des années précédentes. Et lorsqu'on les lisoit devant lui,

2. *ventum est ad*

2. on tomba sur l'en-

ǂ. 1. gr. Le Seigneur éloigna du roi le sommeil cette nuit-là.

droit où il étoit écrit de quelle sorte Mardochée avoit donné avis de la conspiration de Bagathan & de Tharès eunuques, qui avoient voulu assassiner le roi Assuerus.

illum locum ubi scriptum erat, quo modo nuntiasset Mardochæus insidias Bagathan & Thares eunuchorum, regem Assuerum jugulare cupientium.

3. Ce que le roi ayant entendu, il dit : Quel honneur & quelle récompense Mardochée a-t-il reçue pour cette fidelité *qu'il m'a témoignée* ? Ses serviteurs & ses officiers lui dirent : Il n'en a reçu aucune récompense ℣.

3. Quòd cùm audisset rex, ait : Quid pro hac fide honoris ac præmii Mardochæus consecutus est ? Dixerunt ei servi illius ac ministri : Nihil omnino mercedis accepit.

4. Le roi ajouta en même-tems : Qui est dans la sale *du palais* ? Or Aman étoit entré dans la sale ℣ interieure du palais du roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.

4. Statimque rex, Quis est, inquit, in atrio ? Aman quippe interius atrium domûs regiæ intraverat, ut suggereret regi, & juberet Mardochæum affigi patibulo quod ei fuerat præparatum.

5. Ses officiers lui répondirent : Aman est dans la sale. Le roi dit : Qu'il entre.

5. Responderunt pueri : Aman stat in atrio. Dixitque rex : Ingrediatur.

6. Aman étant entré, le

6. Cùmque esset in-

℣. 3. *expl.* soit parceque ce qu'il avoit reçu, *infr.* 11. 5. n'étoit rien en comparaison de ce qu'il avoit merité : soit même qu'on ne lui eût pas donné ce que le roi avoit ordonné, par oubli, ou par un effet de la jalousie des courtisans, & sur-tout d'Aman. *Tirin.*

℣. 4. expl. *Hebr. & Chal.* exterieure. Elle étoit interieure à l'égard des autres plus éloignées ; & exterieure à l'égard de la chambre du roi.

gressus, ait illi: Quid debet fieri viro, quem rex honorare desiderat? Cogitans autem in corde suo Aman, & reputans quòd nullum alium rex, nisi se vellet honorare,

roi lui dit: Que doit-on faire pour honorer un homme que le roi desire de combler d'honneur? Aman pensant en lui-même, & s'imaginant que le roi n'en vouloit point honorer d'autre que lui,

7. respondit: Homo, quem rex honorare cupit,

7. lui répondit: Il faut que l'homme que le roi veut honorer,

8. debet indui vestibus regiis, & imponi super equum, qui de sella regis est: & accipere regium diadema super caput suum,

8. soit vêtu des habits royaux; qu'il monte sur le même cheval que le roi monte; qu'il ait le diadême royal sur sa tête [a],

9. & primus de regiis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, & per plateam civitatis incedens clamet, & dicat: Sic honorabitur, quemcumque voluerit rex honorare.

9. & que le premier des princes & des grands de la Cour du roi tienne son cheval *par les rênes*; & que marchant *devant lui* par la place de la ville, il crie: C'est ainsi que sera honoré celui qu'il plaira au roi d'honorer.

§. 2. *Aman obligé de faire rendre honneur à Mardochée.*

10. *Dixitque ei rex: Festina, & sumptâ stolâ & equo, fac, ut locutus es, Mardochao Judao qui sedet*

10. Le roi lui répondit: Hatez-vous *donc*; prenez une robe & un cheval, & faites tout ce que vous avez dit à Mardochée

℣. 8. *expl.* On ne voit pas que ce dernier point ait été executé à l'égard de Mardochée; & il est probable qu'il le refusa par modestie. *Estius.* ou même que le roi trouva cela excessif. *Synops.*

Juif, qui est devant la porte du palais. Prenez bien garde de ne rien oublier de tout ce que vous venez de dire.

ante fores palatii. Cave ne quidquam de his, quæ locutus es, prætermittas.

11. Aman prit donc une robe *royale* & un cheval. Et ayant fait prendre la robe à Mardochée dans la place de la ville, & l'ayant fait monter sur le cheval, il alloit devant lui, & crioit : C'est ainsi que mérite d'être honoré celui qu'il plaira au roi d'honorer.

11. *Tulit itaque Aman stolam & equum, indutumque Mardochæum in platea civitatis, & impositum equo præcedebat, atque clamabat : Hoc honore condignus est, quemcumque rex voluerit honorare.*

12. Mardochée revint aussitôt à la porte du palais ″ ; & Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, étant tout affligé, & ayant la tête couverte ″.

12. *Reversusque est Mardochæus ad januam palatii ; & Aman festinavit ire in domum suam, lugens & operto capite :*

13. Il raconta à Zarès sa femme & à ses amis tout ce qui lui étoit arrivé ; & les sages dont il prenoit conseil, & sa femme, lui répondirent : Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber, est de la race des Juifs, vous ne

13. *narravitque Zares uxori suæ, & amicis, omnia quæ evenissent sibi. Cui responderunt sapientes, quos habebat in consilio, & uxor ejus : Si de semine Judæorum est Mardochæus, ante quem cadere cœpisti, non po-*

℣. 11. *expl.* c'est-à-dire, que sans s'élever d'un honneur si imprévû & si extraordinaire, il se remit dans l'instant au premier état où il s'étoit vû ; sans doute aussi qu'il avoit repris son sac, & qu'il gémissoit, attendant le succès de la négociation de la reine Esther à l'égard de tous les Juifs.

Ibid. expl. n'osant paroître après une humiliation si grande & si imprévûe. *Menoch.*

teris ei resistere, sed cades in conspectu ejus.

pourrez lui résister ; mais vous tomberez devant lui ".

14. *Adhuc illis loquentibus, venerunt eunuchi regis, & citò eum ad convivium, quod regina paraverat, pergere compulerunt.*

14. Lorsqu'ils *lui* parloient encore, les eunuques du roi survinrent, & le forcerent de venir aussitôt au festin que la reine avoit préparé.

ỷ. 13. *expl.* Ils avoient peut-être entendu parler des prodiges que Dieu avoit opérés en faveur des Juifs; & particulierement de l'oracle par lequel le Dieu d'Israel avoit déclaré, que tous les Amalecites, dont Aman étoit un, devoient périr de la main des Juifs: ou enfin ils parloient après avoir consulté le démon, à qui Dieu fit dire en cette rencontre ce qui devoit arriver véritablement. *Synopf.*

CHAPITRE VII.

§. I. *Esther se plaint au Roi des violences d'Aman.*

1. *INtravit itaque rex & Aman ut biberent cum regina.*

1. LE roi vint donc & Aman *avec lui* pour boire & *manger* avec la reine.

2. *Dixitque ei rex etiam secundâ die, postquàm vino incaluerat: Quæ est petitio tua, Esther, ut detur tibi? & quid vis fieri? Etiam si dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.*

2. Et le roi lui dit encore ce second jour dans la chaleur du vin *qu'il avoit bû*: Que me demandez-vous, Esther, & que desirez-vous que je fasse? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. *Ad quem illa respondit: Si inveni gra-*

3. Esther lui répondit: O roi, si j'ai trouvé grace

devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder, s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple, pour lequel j'implore votre clemence.

4. Car nous avons été livrés *, moi & mon peuple, pour être foulés aux pieds, pour être égorgés & exterminés. Et plût à Dieu qu'on nous vendît au moins & hommes & femmes comme des esclaves: ce mal seroit supportable en *quelque sorte*, & je me tairois en me contentant de gémir. Mais maintenant nous avons un ennemi *impitoyable*, dont la cruauté retombe sur le roi même *.

5. Le roi Assuerus lui répondit: Qui est celui-là *, & qui est assez puissant pour oser faire ce que *vous dites?*

6. Esther lui répondit: C'est cet Aman *que vous voyez* qui est notre cruel adversaire & notre ennemi.

etiam in oculis tuis, ô rex, & si tibi placet, dona mihi animam meam pro qua rogo, & populum meum pro quo obsecro.

4. Traditi enim sumus ego & populus meus, ut conteramur, jugulemur, & pereamus. Atque utinam in servos & famulas venderemur: esset tolerabile malum, & gemens tacerem: nunc autem hostis noster est, cujus crudelitas redundat in regem.

5. Respondensque rex Assuerus ait: Quis est iste, & cujus potentiæ, ut hæc audeat facere?

6. Dixitque Esther: Hostis & inimicus noster pessimus iste est Aman. Quod ille au-

* *Hebr.* vendus; parceque Aman avoit offert au roi de l'argent. *Synops.*

* *Synops.* en lui ôtant tout-d'un coup celle qu'il a bien voulu choisir pour son épouse; beaucoup de sujets innocens, & de grands tributs qui se levoient tous les ans sur ce peuple, & dont la perte excedoit de beaucoup les offres d'Aman. *Synops.*

* *Hebr.* Qui est celui-là, & où est-il?

diens, illicò obstupuit, vultum regis ac reginæ ferre non sustinens.

mi mortel. Aman entendant ceci demeura tout interdit, ne pouvant supporter les regards ni du roi ni de la reine.

§. 2. *Aman est pendu.*

7. *Rex autem iratus surrexit, & de loco convivii intravit in hortum arboribus consitum. Aman quoque surrexit ut rogaret Esther reginam pro anima sua, intellexit enim à rege sibi paratum malum.*

7. Le roi en même-tems se leva tout en colere; & étant sorti du lieu du festin, il entra dans un jardin planté d'arbres. Aman se leva aussi *de table*, pour supplier la reine Esther de lui sauver la vie, parcequ'il avoit bien vû que le roi étoit résolu de le perdre.

8. *Qui cùm reversus esset de horto nemoribus consito, & intrasset convivii locum, reperit Aman super lectulum corruisse, in quo jacebat Esther, & ait: Etiam reginam vult opprimere, me præsente, in domo mea! Necdum verbum de ore regis exierat, & statim operuerunt faciem ejus.*

8. Assuerus étant revenu du jardin planté d'arbres, & étant rentré dans le lieu du festin, trouva qu'Aman s'étoit jetté sur le lit où étoit Esther ", & il dit: Comment, il veut faire violence " à la reine même en ma présence & dans ma maison! A peine cette parole étoit sortie de la bouche du roi, qu'on lui couvrit le visage ".

℣. 8. *expl.* il s'étoit jetté à ses genoux, pour la conjurer d'obtenir sa grace. *Atharas. in Synops.*

Ibid. *expl.* Le roi crut qu'Aman vouloit faire violence à la reine: & Dieu permit qu'il se trompât de la sorte, afin que cette pensée l'irritant plus sensiblement, il ne tardât plus à punir un homme qui avoit voulu effectivement opprimer la reine par la violence generale que l'on devoit exercer contre les Juifs.

℣. 8. *expl.* soit que ce fût la coûtume d'en user ainsi à

9. Alors Harbona l'un des eunuques qui servoient d'ordinaire le roi, lui dit : Il y a une potence de cinquante coudées de haut dans la maison d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis salutaire au roi [a]. Le roi dit : Qu'il y soit pendu tout à cette heure.

9. Dixitque Harbona, unus de eunuchis qui stabant in ministerio regis : En lignum, quod paraverat Mardochæo, qui locutus est pro rege, stat in domo Aman, habens altitudinis quinquaginta cubitos. Cui dixit rex : Appendite eum in eo.

10. Aman fut donc pendu à la potence qu'il avoit préparée à Mardochée : & la colere du roi s'appaisa.

10. Suspensus est itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo : & regis ira quievit.

l'égard de ceux qui étoient tombés dans la disgrace du roi : soit pour empêcher que ce Prince en le voyant encore ne fut transporté d'une plus grande fureur : soit parcequ'Aman étoit devenu indigne de voir le visage du roi : soit enfin parcequ'on le regardoit déja comme un homme condanné à la mort. Car on couvroit le visage de ceux qu'on destinoit à la potence. *Synops.*

℣. 9. *lettr.* qui a parlé pour le roi. *expl.* en lui découvrant autrefois la conspiration faite contre sa personne.

CHAPITRE VIII.

§. I. *Esther prie pour les Juifs.*

1. Le roi Assuerus donna ce jour-là à la reine Esther la maison [a] d'Aman ennemi des Juifs. Mardochée vint se pré-

1. Die illo dedit rex Assuerus Esther reginæ domum Aman adversarii Judæorum, & Mardochæus ingres-

℣. 1. *expl.* non seulement sa maison, mais encore tous ses biens. *Estius. Menoch.*

sus est ante faciem regis. Confessa est enim ei Esther quod esset patruus suus.

2. *Tulitque rex annulum, quem ab Aman recipi jusserat, & tradidit Mardochæo. Esther autem constituit Mardochæum super domum suam.*

3. *Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flevitque, & locuta ad eum oravit, ut malitiam Aman Agagitæ, & machinationes ejus pessimas, quas excogitaverat contra Judæos, juberet irrita fieri.*

4. *At ille ex more sceptrum aureum protendit manu, quo signum clementiæ monstrabatur: illaque consurgens stetit ante eum:*

senter devant le roi ". Car Esther lui avoit avoué qu'il étoit son oncle ".

2. Et le roi commandant qu'on reprît son anneau " qu'Aman avoit eu, le donna à Mardochée. Esther fit aussi Mardochée intendant de sa maison ".

3. Esther n'étant pas encore contente, alla se jetter aux pieds du roi, & le conjura avec larmes d'arrêter les mauvais effets de l'entreprise pleine de malice qu'Aman fils d'Agag avoit formée pour perdre les Juifs.

4. Or le roi étendit vers elle son sceptre d'or, selon qu'il avoit accoutumé lorsqu'il vouloit donner une marque de clemence *à ceux qui le supplioient*: & la reine se levant se tint devant lui,

ỳ. 1. *expl.* il fut admis dans la confidence du roi, & devint son favori au-lieu d'Aman. *Tirin.*

Ibid. *Sept.* son parent. *Hebr.* ce qu'il lui étoit.

ỳ. 2. *expl.* Quelques-uns entendent par cet *anneau*, l'anneau dont on se servoit pour sceller les lettres & les édits du roi qu'Aman avoit comme Chancelier de l'empire; & qu'ainsi Mardochée fut fait Chancelier en sa place. D'autres l'entendent d'un anneau que les rois de Perse donnoient aux Grands de leur Cour, pour marque de leur amitié. *Synops. Critic.*

ỳ. 2. *Hebr.* de la maison d'Aman. *Chald.* des biens. *Sept.* de tout ce qui avoit appartenu à Aman.

5. Et elle *lui* dit : S'il plaît au roi, & si j'ai trouvé grace devant ses yeux, & si ma priere ne lui paroît pas contraire *à ses intentions*, je le conjure de vouloir *ordonner* que la premiere lettre d'Aman " ennemi des Juifs, & qui ne cherchoit qu'à les perdre, par laquelle il avoit commandé qu'on les exterminât dans toutes les provinces du royaume, soit cassée par une nouvelle lettre *du roi*.

6. Car comment pourrois-je souffrir cette mort sanglante & ce carnage de tout mon peuple ?

7. Le roi Assuerus répondit à la reine Esther, & à Mardochée Juif : J'ai donné à Esther la maison d'Aman, & j'ai commandé qu'il fût attaché à une croix, parcequ'il avoit osé entreprendre de perdre les Juifs ".

8. Ecrivez donc aux Juifs " au nom du roi [illegible]

5. & ait : Si placet regi & si inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur esse contraria, obsecro ut novis epistolis, veteres Aman litteræ, insidiatoris & hostis Judæorum, quibus eos in cunctis regis provinciis perire præceperat, corrigantur.

6. Quomodo enim potero sustinere necem & interfectionem populi mei ?

7. Responditque rex Assuerus Esther reginæ, & Mardochæo Judæo : Domum Aman concessi Esther, & ipsum jussi affigi cruci, quia ausus est manum mittere in Judæos.

8. Scribite ergo Judæis, sicut vobis place-

5. *expl.* C'étoit pour faire voir que c'étoit ce ministre ambitieux & vindicatif, & non pas lui, qu'on devoit regarder comme auteur de ces premiers ordres : étant de son équité de faire connoître à tout le monde qu'il avoit été surpris : c'est en effet ce qui y fut marqué expressément, *infr. c. 16.*

7. *lettr.* manum mittere in Judæos. *Les Septante ajoutent :* Que voulez-vous encore ?

8. *expl. Hebr.* en faveur des Juifs. Car ces lettres s'a-

tet, regis nomine, signantes litteras annulo meo. Hæc enim consuetudo erat, ut epistolis quæ ex regis nomine mittebantur, & illius annulo signata erant, nemo auderet contradicere.

comme vous le jugerez à propos, & scellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume, que nul n'osoit s'opposer aux lettres qui étoient envoyées au nom du roi, & cachetées de son anneau.

§. 2. *Le Roi révoque les ordres donnés contre les Juifs.*

9. *Accitisque scribis & librariis regis (erat autem tempus tertii mensis, qui appellatur Siban,) vigesimâ & tertiâ die illius, scripta sunt epistolæ, ut Mardochæus voluerat, ad Judæos, & ad principes, procuratoresque & judices, qui centum viginti-septem provinciis ab India usque ad Æthiopiam præsidebant; provinciæ atque provinciæ, populo & populo, juxta linguas & litteras suas, & Judæis, prout legere poterant, & audire.*

9. On fit donc venir *aussitôt* les secretaires & les écrivains du roi; & comme c'étoit alors le troisiéme mois appellé Siban [a], le vingt-troisiéme de ce même mois les lettres *du roi* furent écrites en la maniere que Mardochée voulut, *& adressées* aux Juifs, aux grands seigneurs, aux gouverneurs & aux juges qui commandoient aux cent vingt-sept provinces du royaume, depuis les Indes jusqu'en Ethiopie; & elles furent conçues en diverses langues selon la diversité des provinces, des peuples & des Juifs, afin qu'elles pussent être lues & entendues *de tout le monde.*

dressoient non seulement aux Juifs, mais aussi aux officiers du roi. *Synops.*

ỳ. 9. *expl.* Ce mois répond en partie au mois de Mai, & en partie à celui de Juin.

10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du roi, furent cachetées de son anneau, & envoyées par les courriers ; afin que courant en toute diligence par toutes les provinces, ils prévinssent les anciennes lettres a par ces nouvelles.

11. Le roi leur commanda en même-tems d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'assembler tous, & de se tenir prêts pour défendre leur vie ; pour tuer & exterminer leurs ennemis avec leurs femmes, leurs enfans & toutes leurs maisons, & de piller leurs dépouilles b.

12. Et on marqua à toutes les provinces un même

10. *Ipsaque epistolæ, quæ regis nomine mittebantur, annulo ipsius obsignatæ sunt, & missæ per veredarios, qui per omnes provincias discurrentes, veteres litteras novis nuntiis prævenirent.*

11. *Quibus imperavit rex, ut convenirent Judæos per singulas civitates, & in unum præciperent congregari, ut starent pro animabus suis, & omnes inimicos suos, cum conjugibus ac liberis & universis domibus, interficerent atque delerent, & spolia eorum diriperent.*

12. *Et constituta est per omnes pro-*

a ℣. 10. *expl.* L'exécution des anciennes lettres, qui ne se devoit faire qu'au douziéme mois, encore qu'elles eussent été reçues par-tout il y avoit déja deux mois. *Estius.*

b ℣. 11. *expl.* On ne doit pas s'étonner de cet ordre, ni l'accuser de cruauté, puisqu'il faut se souvenir que ces choses se passoient durant un tems de rigueur, où la loi du talion étoit en usage : d'ailleurs on doit présumer que tout ceci étoit conduit par l'esprit de Dieu, pour des raisons qu'on est plutôt obligé d'adorer que de pénétrer ; & qui put sans doute punir très-justement les ennemis de son peuple de la même peine qu'ils avoient voulu leur faire souffrir. Il paroît même par le chap. 16. v. 20. que cet ordre ne devoit pas s'exécuter par les Juifs à force ouverte, ni aussi tumultuairement ; mais en suivant l'ordre d'une justice reglée. *Menoch.*

tincias una ultionis dies, id est, tertiadecima mensis duodecimi Adar.

jour pour la vengeance *que les Juifs devoient prendre de leurs ennemis*, sçavoir le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar ".

13. *Summaque epistolæ hæc fuit, ut in omnibus terris ac populis, qui regis Assueri subjacebant imperio, notum fieret, paratos esse Judæos ad capiendam vindictam de hostibus suis.*

13. La substance de cette lettre *du roi* étoit : Qu'on fist sçavoir dans toutes les provinces & à tous les peuples qui étoient soumis à l'empire du roi Assuerus, que les Juifs étoient prêts " de se venger de leurs ennemis.

§. 3. *Mardochée élevé en honneur.*

14. *Egressique sunt veredarii celeres nuntia perferentes, & edictum regis pependit in Susan.*

14. Les courriers partirent aussitôt en grande hâte portant cette lettre, & l'édit *du roi* fut affiché dans Suse.

15. *Mardochæus autem, de palatio & de conspectu regis egrediens, fulgebat vestibus regiis, hyacinthinis videlicet & aëreis, coronam auream portans in capite, & amictus serico pallio atque purpureo. Om-*

15. Mardochée sortant du palais & d'avec le roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu céleste", ayant une couronne d'or sur la tête, & un manteau de soie " & de pourpre. Toute la ville fut trans-

ỳ. 12. *expl.* C'étoit le même qui avoit été choisi par Aman pour faire mourir les Juifs. *supr.* 3. 7.

ỳ. 13. *autr.* se tinssent prêts pour se venger. *expl.* apparemment en s'assurant de leurs personnes, avec le secours des magistrats, pour en faire la justice le jour que le roi avoit marqué pour cela. *Menoch.*

ỳ. 15. *Hebr. & Chald.* candidis. Blanche.

Ibid. *Hebr.* de fin lin.

portée de joie *.

16. Et quant aux Juifs, il leur sembla qu'une nouvelle lumiere ** se levoit sur eux, à cause de cet honneur, de ces congratulations, & de ces réjouissances publiques.

17. Parmi toutes les nations, les provinces & les villes où l'ordonnance du roi étoit portée, ils étoient dans un ravissement de joie; ils faisoient des festins & des jours de fêtes: jusques-là que plusieurs des autres nations, & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embrasserent leur religion & leurs cérémonies. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les esprits d'une très-grande terreur.

nisque civitas exultavit, atque lætata est.

16. Judæis autem nova lux oriri visa est, gaudium, honor, & tripudium.

17. Apud omnes populos, urbes atque provincias, quocumque regis jussa veniebant, mira exultatio, epulæ atque convivia, & festus dies: in tantum ut plures alterius gentis & sectæ, eorum religioni & cæremoniis jungerentur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaserat.

* 15. *expl.* Tous les Juifs, & tous ceux qui leur étoient amis, & tous ceux qui n'aimoient pas Aman prirent part à la joie du prince. *Synops.*

** 16. *Hebr.* lux & lætitia.

CHAPITRE IX.

§. 1. *Les Juifs par ordre du Roi tuent leurs ennemis.*

Ainsi le treiziéme jour du douziéme mois, que nous avons dé-

1. *Igitur duodecimi mensis, quem Adar, vocari antè jam*

diximus, tertiadecimâ die, quando cunctis Judæis interfectio parabatur, & hostes eorum inhiabant sanguini, versâ vice Judæi superiores esse cœperunt, & se de adversariis vindicare.

ja dit auparavant se nommer Adar, lorsque l'on se préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aspiroient à se repaître de leur sang; les Juifs au contraire commencerent à être les plus forts, & à se venger de leurs adversaires [a].

2. *Congregatique sunt per singulas civitates, oppida, & loca, ut extenderent manum contra inimicos & persecutores suos. Nullusque ausus est resistere, eò quòd omnes populos magnitudinis eorum formido penetrarat.*

2. Ils s'assemblerent dans toutes les villes, dans tous les bourgs & dans tous les *autres* lieux, pour attaquer leurs persecuteurs & leurs ennemis: & nul n'osoit leur resister, parceque la grandeur [b] de leur puissance avoit répandu une frayeur generale dans tous les peuples.

3. *Nam & provinciarum judices, & duces, & procuratores, omnisque dignitas quæ singulis locis ac operibus præerat, extollebant Ju-*

3. Car les juges des provinces, les gouverneurs, & les intendans, & tous ceux qui avoient quelque dignité dans tous les lieux, & qui présidoient sur les ouvrages, rele-

ỷ. 1. *expl.* Ceci peut bien ne signifier autre chose, sinon que le jour qui avoit été destiné pour le massacre des Juifs, ils eurent eux-mêmes l'avantage sur leurs ennemis. Ou peutêtre que les ennemis des Juifs ayant regardé le premier édit du roi comme irrévocable, avoient pris la résolution de l'executer, nonobstant les autres lettres qu'on leur apporta depuis: mais que les Juifs ayant la protection des princes & des magistrats, commencerent à être plus forts que leurs adversaires.

ỷ. 2. *autr.* la crainte de leur puissance avoit saisi generalement tous les peuples.

voient la gloire des Juifs, par la crainte qu'ils avoient de Mardochée,

4. qu'ils sçavoient être le grand-maître du palais, & avoir beaucoup de pouvoir. La réputation de son nom croissoit aussi tous les jours, & étoit dans la bouche de tout le monde.

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis, & ils les tuerent, leur rendant le mal qu'ils s'étoient préparés à leur faire[a]:

6. jusques-là qu'ils tuerent dans Suse même jusqu'à cinq cens hommes, outre les dix fils d'Aman fils d'Agag ennemi des Juifs[b], dont voici les noms:

7. Pharsandatha, Delphon, Esphatha,

8. Phoratha, Adalia, Aridatha,

9. Phermesta, Arisaï, Aridaï, & Jezatha.

ducis timore Mardochai;

4. quem principem esse palatii, & plurimum posse cognoverant: fama quoque nominis ejus crescebat quotidie, & per cunctorum ora volitabat.

5. Itaque percusserunt Judaei inimicos suos plagâ magnâ, & occiderunt eos, reddentes eis quod sibi paraverant facere:

6. in tantum ut etiam in Susan quingentos viros interficerent, extra decem filios Aman Agagitae hostis Judaeorum, quorum ista sunt nomina:

7. Pharsandatha, & Delphon, & Esphatha,

8. & Phoratha, & Adalia, & Aridatha,

9. & Phermesta, & Arisai, & Aridai, & Jezatha.

5. *expl.* Ce que s'exécuta juridiquement; puisqu'ils avoient les ordres du roi, & qu'ils étoient appuyés des magistrats; & qu'il ne s'agissoit de rien moins que de conserver le temple de Dieu, & d'affermir son culte qui n'étoit que parmi ce peuple. *Estius.*

6. *expl.* autres que ceux qui furent pendus avec lui en même jour, qui s'étoient sauvés. *infr.* 16. 18.

10. *Quos cùm occidissent, prædas de substantiis eorum tangere noluerunt.*

10. Les ayant tués, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui étoit à eux ॥.

§. 2. *Suite du massacre que font les Juifs.*

11. *Statimque numerus eorum, qui occisi erant in Susan, ad regem relatus est.*

11. On rapporta aussitôt au roi le nombre de ceux qui avoient été tués dans Suse.

12. *Qui dixit reginæ: In urbe Susan interfecerunt Judæi quingentos viros, & alios decem filios Aman; quantam putas eos exercere cædem in universis provinciis? Quid ultrà postulas, & quid vis ut fieri jubeam?*

12. & il dit à la reine: Les Juifs ont tué cinq cens hommes dans la ville de Suse, outre les dix fils d'Aman. Combien grand croyez-vous que doit être le carnage qu'ils font dans toutes les provinces? Que *me* demandez-vous davantage, & que voulez-vous que j'ordonne encore?

13. *Cui illa respondit: Si regi placet, detur potestas Judæis, ut sicut fecerunt hodie in Susan, sic & cras faciant, & decem filii Aman in patibulis suspendantur.*

13. La reine lui répondit: *Je supplie le roi d'ordonner*, s'il lui plaît, que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui ॥, & que les dix fils d'Aman soient pendus ॥.

ỽ. 10. *expl.* pour faire voir qu'ils n'avoient point agi par cupidité ou par avarice, mais par la seule nécessité de se défendre, & par le zele de la justice; pour faire aussi plaisir au roi, à qui la confiscation de ces biens devoit retourner. *Synops.*

ỽ. 13. *expl.* Esther crut qu'il étoit important d'inspirer par cette grande séverité, de la frayeur dans l'esprit des Perses: afin qu'ils devinssent plus moderés à l'égard des Juifs, qu'ils maltraitoient comme des esclaves, au mépris même de la gloire du vrai Dieu. *infr.* 14. 8. *&c.*

Ibid. *expl.* Un Interprete prétend qu'elle demandoit seule-

14. Le roi commanda que cela fût fait, & aussitôt l'édit fut affiché dans Suse, & les dix fils d'Aman furent pendus.

15. Les Juifs s'assemblerent *encore* le quatorziéme jour du mois d'Adar, & ils tuerent trois cens hommes dans Suse, sans vouloir rien prendre de leur bien.

16. Les Juifs se tinrent aussi prêts pour la défense de leur vie dans toutes les provinces qui étoient soumises à l'empire du roi, & ils tuerent leurs ennemis & leurs persecuteurs en si grand nombre, que soixante & quinze mille hommes furent envelopés dans ce carnage, sans qu'aucun *des Juifs* touchât à leur bien.

17. Ils commencerent tous à tuer *leurs ennemis*, le treiziéme jour du mois d'Adar, & ils cesserent au quatorziéme, dont ils firent aussi une fête solennelle pour la passer en tous les siecles suivans

14. Præcepitque rex ut ita fieret? Statimque in Susan pependit edictum, & decem filii Aman suspensi sunt.

15. Congregatis Judæis quartadecima die mensis Adar, interfecti sunt in Susan trecenti viri, nec eorum ab illis direpta substantia est.

16. Sed & per omnes provincias, quæ ditioni regis subjacebant, pro animabus suis steterunt Judæi, interfectis hostibus ac persecutoribus suis: in tantum ut septuaginta quinque millia occisorum implerentur, & nullus de substantiis eorum quidquam contingeret.

17. Dies autem tertiusdecimus mensis Adar, primus apud omnes interfectionis fuit, & quartadecimâ die cædere desierũt. Quem constituerunt esse solemnem, ut in eo omni

ment qu'ils fussent élevés & exposés sur des potences, pour une plus grande infamie, & pour donner plus de confusion & de terreur à tous les ennemis des Juifs. *Tirin.*

tempore

tempore deinceps vacarent epulis, gaudio atque conviviis.

dans la réjouissance & dans les festins.

18. *At hi qui in urbe Susan cædem exercuerant, tertiodecimo & quartodecimo die ejusdem mensis in cæde versati sunt: quintodecimo autem die percutere desierunt. Et idcircò eumdem diem constituerunt solemnem epularum atque lætitiæ.*

18. Mais ceux qui étoient dans la ville de Suse avoient fait le carnage pendant le treiziéme & le quatorziéme jour de ce même mois, & n'avoient cessé qu'au quinziéme. C'estpourquoi ils le choisirent pour en faire une fête solennelle de festins & de réjouissance publique.

§. 3. *Les Juifs établissent une fête d'actions-de-graces.*

19. *Hi verò Judæi, qui in oppidis non muratis ac villis morabantur, quartumdecimum diem mensis Adar conviviorum & gaudii decreverunt, ita ut exultent in eo, & mittant sibi mutuò partes epularum & ciborum.*

19. Les Juifs qui demeuroient dans les bourgs sans murailles & dans les villages, choisirent le quatorziéme jour du mois d'Adar, pour être un jour de festin, dans lequel ils font une grande réjouissance, & s'envoyent les uns aux autres quelque chose de ce qui a été servi dans leurs festins.

20. *Scripsit itaque Mardochæus omnia hæc, & litteris comprehensa misit ad Judæos, qui in omnibus regis provinciis morabantur, tam in vicino positis, quàm procul,*

20. Mardochée eut donc soin d'écrire toutes ces choses; & en ayant fait un livre, il l'envoya aux Juifs qui demeuroient dans toutes les provinces du roi, soit dans les plus proches ou dans les plus éloignées,

21. afin que le quatorziéme & le quinziéme jour du mois d'Adar ‖ leur fussent deux jours de fêtes qu'ils célébrassent tous les ans à perpetuité par des honneurs solennels ;

22. parceque c'est en ces jours-là que les Juifs se vengerent de leurs ennemis, que leur deuil & leur tristesse fut changée en une réjouissance publique. C'est pourquoi il voulut que ces jours fussent des jours de festin & de joie, qu'ils s'envoyassent des mets de leur table les uns aux autres, & qu'ils fissent aux pauvres de petits présens.

23. Les Juifs établirent donc une fête solennelle de tout ce qu'ils avoient commencé de faire en ce tems-là, selon l'ordre que Mardochée leur en avoit donné par ses lettres ‖.

24. ‖ Car Aman fils

21. ut quartamdecimam & quintamdecimam diem mensis Adar pro festis susciperent, & revertente semper anno solemni celebrarent honore :

22. quia in ipsis diebus se ulti sunt Judæi de inimicis suis, & luctus atque tristitia in hilaritatem gaudiumque conversa sunt, essentque dies isti epularum atque lætitiæ, & mitterent sibi invicem ciborum partes, & pauperibus munuscula largirentur.

23. Susceperuntque Judæi in solemnem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant, & quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.

24. Aman enim,

℣. 21. *expl.* de Février. Saint Athanase *in Synops.* témoigne que les Juifs, pour mieux se représenter cette faveur singuliere, brûloient alors l'effigie d'Aman : mais parceque cette effigie étoit attachée à une croix, & que dans la suite plusieurs d'entre eux prenoient de là occasion d'insulter à la croix très-sainte de JESUS-CHRIST, les empereurs chrétiens abolirent cette coutume. *Cod. de Judæis & cælic. Judais.*

℣. 23. *Hebr.* selon que Mardochée leur avoit écrit. *Vat.*

℣. 24. *expl.* Ce qui est marqué dans ces trois versets suivans, est un abregé de ce que Mardochée écrivit aux Juifs. *Menoch.*

filius Amadathi stirpis Agag, hostis & adversarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque deleret: & misit phur, quod nostrâ linguâ vertitur in sortem.

d'Amadath de la race d'Agag, ennemi declaré des Juifs, avoit formé le dessein de les perdre, de les tuer, & de les exterminer; & il avoit jetté *pour cela* phur, c'est-à-dire, le sort, en notre langue.

25. *Et posteà ingressa est Esther ad regem, obsecrans ut conatus ejus, litteris regis irriti fierent: & malum, quod contra Judæos cogitaverat, reverteretur in caput ejus. Denique & ipsum & filios ejus affixerunt cruci,*

25. Mais Esther alla ensuite trouver le roi: elle le supplia de prévenir le mauvais dessein d'Aman par une *nouvelle* lettre, & de faire retomber sur sa tête le mal qu'il avoit résolu de faire aux Juifs. Et le roi en effet fit pendre Aman à une croix, aussi-bien que tous ses fils.

26. *atque ex illo tempore dies isti appellati sunt phurim, id est sortium, eò quòd phur, id est sors, in urnam missa fuerit. Et cuncta quæ gesta sunt, epistolæ, id est libri hujus, volumine continentur:*

26. C'estpourquoi depuis ce tems-là, ces jours ont été appellés les jours de phurim, c'est-à-dire, *les jours* des sorts, parceque phur, c'est-à-dire le sort, avoit été jetté dans une urne. Et cette lettre, ou plutôt ce livre *de Mardochée* contient tout ce qui se passa alors.

27. *quæque sustinuerunt, & quæ deinceps immutata sunt, susceperunt Judæi super se & semen suum, & super cunctos qui religioni eorum vo-*

27. Les Juifs donc en mémoire de ce qui avoit été concerté contre eux, & de ce grand changement qui étoit arrivé ensuite, s'obligerent eux & leurs enfans, & tous ceux

qui voudroient se joindre à leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête solennelle, sans que personne s'en pût dispenser, selon qu'il est marqué dans cet écrit ″, & ce qui s'observe exactement chaque année aux jours ″ destinés à cette fête.

28. Ce sont ces jours qui ne seront jamais effacés de la mémoire des hommes, & que toutes les provinces d'âge en âge célebreront par toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours de Phurim, c'est-à-dire les jours des sorts, ne soient observés par les Juifs & par leurs enfans, qui sont obligés de pratiquer ces cérémonies.

fuerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies absque solemnitate transigere: quod scriptura testatur, & certa expetunt tempora, annis sibi jugiter succedentibus.

28. Isti sunt dies, quos nulla umquam delebit oblivio: & per singulas generationes cunctæ in toto orbe provinciæ celebrabunt: nec est ulla civitas, in qua dies phurim, id est sortium, non observentur à Judæis, & ab eorum progenie quæ his ceremoniis obligata est.

§. 4. *Les Juifs sont en paix.*

29. La reine Esther fille d'Abihaïl, & Mardochée Juif, écrivirent encore une seconde lettre, afin qu'on eût tout le soin possible d'établir ce jour comme une fête solennelle dans toute la postérité,

30. & ils l'envoyerent

29. Scripseruntque Esther regina filia Abihail & Mardochæus Judæus, etiam secundam epistolam, ut omni studio dies ista solemnis sanciretur in posterum;

30. & miserunt ad

ỳ. 27. *expl.* cette lettre de Mardochée. *Menoch.*
Ibid. *expl.* l'un de ces deux jours; pour ceux de Suse, c'est le quinze; & pour ceux des autres payis, c'est le quatorze. *Tirin.*

omnes Judæos qui in centum viginti septem provinciis regis Assueri versabantur, ut haberent pacem, & susciperent veritatem,

à tous les Juifs qui demeuroient dans les cent vingt-sept provinces du roi Assuerus, afin qu'ils eussent la paix, & qu'ils reçûssent la verité ‖,

31. *observantes dies sortium, & suo tempore cum gaudio celebrarent: sicut constituerant Mardochæus & Esther, & illi observanda susceperunt à se, & à semine suo, jejunia & clamores, & sortium dies,*

31. en observant *exactement* ces jours solennels des sorts, & les célébrant en leur tems avec grande joie. Les Juifs s'engagerent donc selon que Mardochée & Esther l'avoient ordonné, à observer eux & toute leur posterité ces jours solennels du sort, en jeûnant ‖, & en adressant leurs cris à Dieu,

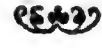
32. *& omnia, quæ libri hujus, qui vocatur Esther, historiâ continentur.*

32. & *à recevoir* tout ce qui est contenu dans ce livre, qui porte le nom d'Esther ‖.

℣. 30. *Hebr.* des paroles de paix & de verité. Ce qui ne signifie autre chose, selon quelques Interpretes, sinon un salut ordinaire, par lequel Esther & Mardochée souhaitoient aux Juifs qu'ils pussent jouir d'une paix parfaite, & d'une entiere prosperité. *Menoch. Vatab.*

℣. 31. *expl.* un de ces deux jours, & passant l'autre dans la joie & les festins. *Synops. Tirin.*

℣. 32. *Hebr.* Et la parole d'Esther confirma tout ce qui a été dit touchant ces fêtes du sort; & elle a été écrite dans un livre. *Vatab.* soit dans ce livre qui porte son nom; ou dans quelqu'autre qui est perdu; ou dans les actes publics; ou dans les annales des Juifs.



CHAPITRE X.

§. 1. *Elevation de Mardochée.*

1. Or le roi Assuerus se rendit toute la terre & toutes les isles de la mer, tributaires ‖ :

2. & on trouve écrit dans le livre des Perses & des Medes, quelle a été sa puissance & son empire, & ce haut point de grandeur auquel il avoit élevé Mardochée,

3. & de quelle sorte Mardochée Juif de nation devint la seconde personne dans l'empire du roi Assuerus ; comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé généralement de tous ses freres, ne cherchant qu'à faire du bien à sa nation, & ne parlant que pour procurer la paix & la prospérité de son peuple ‖.

1. *Rex verò Assuerus omnem terram, & cunctas maris insulas fecit tributarias :*

2. *cujus fortitudo & imperium, & dignitas atque sublimitas, qua exaltavit Mardochæum, scripta sunt in libris Medorum atque Persarum,*

3. *& quomodo Mardochæus Judaici generis secundus à rege Assuero fuerit : & magnus apud Judæos, & acceptabilis plebi fratrum suorum, quærens bona populo suo, & loquens ea quæ ad pacem seminis sui pertinerent.*

℣. 1. *expl.* à l'occasion de quelque guerre ou de quelque nécessité publique, Dieu l'ordonnant ainsi pour punir l'avarice & la cruauté des Perses, qui s'étoient flattés de se repaître du sang & des dépouilles du peuple Juif que ce prince soulagea sans doute en même tems des tributs dont ils avoient été jusqu'alors accablés. *Menoch. Tirin.*

℣. 3. *lettr.* loquens ea quæ ad pacem, *i. e. loquens.* apud Assuerum regem, *pacem*, *i. e.* prosperitatem genti suæ.

Quæ habentur in Hebræo, plenâ fide expressi. Hæc autem quæ sequuntur, scripta reperi in editione vulgata, quæ Græcorum linguâ & litteris continentur.

J'ai traduit fidellement jusques ici ce qui se trouve dans le texte Hebreu. Mais ce qui suit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition vulgate des Interpretes Grecs.

Ces paroles qui sont en italique sont de saint Jerôme. Et la Vulgate dont il parle est l'ancienne qui étoit la version la plus commune de son tems.

§. 2. *Songe de Mardochée.*

4. Dixitque Mardochæus : A Deo facta sunt ista.

4. [a] Alors Mardochée dit : C'est Dieu qui a fait *toutes* ces choses.

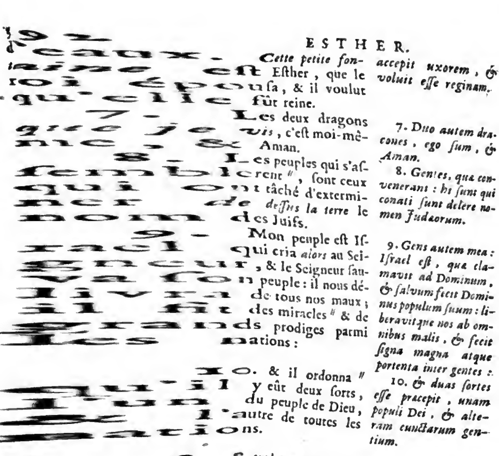
5. Recordatus sum somnii, quod videram, hæc eadem significantis : nec eorum quidquam irritum fuit.

5. Et je me souviens d'une vision que j'avois eue en songe, qui marquoit tout ce qui est arrivé, & qui a été accomplie jusques à la moindre circonstance.

6. Parvus fons, qui crevit in fluvium, & in lucem solemque conversus est, & in aquas plurimas redundavit : Esther est, quam rex

6. *Je vis* une petite fontaine qui s'accrut & devint un fleuve ; elle se changea ensuite en une lumiere & en un soleil, & elle se répandit en une grande abondance

℣. 4. Quoique tout le reste de ce livre ne se trouve point dans l'Hebreu : néanmoins l'autorité du Concile de Trente qui l'a reconnu pour canonique dans tout son entier ; celle des Anciens qui en citent plusieurs passages, comme faisant partie de l'Ecriture ; & l'usage de l'Eglise, qui en tire une leçon pour l'office de la Messe du Mercredy de la seconde semaine de Carême, doivent fixer sur cela la créance des fidelles. *Estius.* Un Interprete croit que ce livre a été écrit en Hebreu en deux manieres differentes, l'une plus courte & telle que nous l'avons ; l'autre plus étendue, telle que le Grec & la Vulgate nous la representent. *Corn. à Lap.*



d'eaux. Cette petite fontaine est Esther, que le roi épousa, & il voulut qu'elle fût reine.

7. Les deux dragons que je *vis*, c'est moi-même, & Aman.

8. Les peuples qui s'assemblerent #, sont ceux qui ont tâché d'exterminer *de dessus la terre* le nom des Juifs.

9. Mon peuple est Israel qui cria *alors* au Seigneur, & le Seigneur sauva son peuple : il nous délivra de tous nos maux ; il fit des miracles # & de grands prodiges parmi les nations :

10. & il ordonna # qu'il y eût deux sorts, l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations.

accepit uxorem, & voluit esse reginam.

7. Duo autem dracones, ego sum, & Aman.

8. Gentes, quæ convenerant : hi sunt qui conati sunt delere nomen Judæorum.

9. Gens autem mea : Israel est, quæ clamavit ad Dominum, & salvum fecit Dominus populum suum : liberavitque nos ab omnibus malis, & fecit signa magna atque portenta inter gentes :

10. & duas sortes esse præcepit, unam populi Dei, & alteram cunctarum gentium.

℣. 8. *expl.* Voyez le chap. suivant v. 7.

℣. 9. *expl.* On peut entendre par ces miracles & ces prodiges, ce changement si étonnant par lequel on vit tout-à-coup Aman attaché à la potence qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, & les Perses exposés à la vengeance des Juifs, qu'ils se préparoient à égorger, & Mardochée respecté comme le roi par tous les Perses & les Medes.

℣. 10. *expl.* C'est-à-dire, que ce fut par la volonté souveraine de Dieu, que le sort heureux tomba sur les Israélites, & le malheureux sur les Perses : ensorte qu'un même jour fut destiné pour le salut de tous ceux qu'on avoit voulu faire périr, & pour la perte de ceux là même qui avoient conspiré leur mort.

11. *Venitque utraque sors in statutum ex illo jam tempore diem coram Deo universis gentibus :*

12. *& recordatus est Dominus populi sui, ac misertus est hereditatis suæ.*

13. *Et observabuntur dies isti in mense Adar, quartadecimâ & quintadecimâ die ejusdem mensis, cum omni studio & gaudio in unum cœtum populi congregati, in cunctas deinceps generationes populi Israel.*

11. Et ce double sort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce tems-là à toutes les nations.

12. Le Seigneur se ressouvint " de son peuple, & il eut compassion de son heritage.

13. Ces jours s'observeront au mois d'Adar le quatorziéme & le quinziéme jour du même mois. Tout le peuple s'assemblera pour cela avec grand soin & avec grande joie, & cette fête sera célébrée par le peuple d'Israel dans la suite de tous les âges.

ỷ. 12. *expl.* Il sembloit que Dieu eût oublié son peuple, lorsqu'il le laissoit gémir sous une si dure captivité ; ainsi il marqua bien qu'il se souvenoit d'eux, lorsqu'il les secourut, après qu'ils eurent eu recours à lui.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Qui étoit Mardochée.*

1. *ANno quarto regnantibus Ptolemæo & Cleopatra, attulerunt Dosithæus,*

1. LA quatriéme " année du regne de Ptolemée & de Cleopatre ", Dosithée qui se

ỷ. 1. Toutes les additions qui se trouvent ici paroissent hors de leurs place ; & ce verset semble devoir être placé à la tête de tout le livre.

Ibid. *expl.* Ces noms de *Ptolemée* & de *Cleopatre* étoient communs alors aux rois & aux reines d'Egypte : celui-ci

R v.

disoit Prêtre, & de la race de Levi, & Ptolemée son fils, apporterent cette épître de phurim ", qu'ils disoient avoir été traduite dans Jerusalem par Lysimaque fils de Ptolemée ".

qui se sacerdotem & Levitici generis ferebat, & Ptolemæus filius ejus, hanc epistolam phurim, quam dixerunt interpretatum esse Lysimachum Ptolemai filium in Jerusalem.

Ce qui suit (jusqu'au verset 5. du chapitre 12.) fait le commencement de ce Livre dans l'édition vulgate, mais il ne se trouve point dans l'Hebreu ni dans aucun autre Interprete.

Hoc quoque principium erat in editione vulgata, quod nec in Hebræo, nec apud ullum fertur Interpretum.

2. La seconde année du regne du très-grand Artaxercès ", le premier jour du mois de Nisan, Mardochée fils de Jaïr, fils de Semeï fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une vision en songe.

2. *Anno secundo, regnante Artaxerxe maximo, primâ die mensis Nisan, vidit somnium Mardochæus filius Jaïri, filii Semei, filii Cis, de tribu Benjamin:*

Ptolemée Philometor, & dont parle Josephe l. 2. contr. App. qui confia le soin de ses états aux Juifs: qui avoit pour Généraux de ses armées Onias & Dosithée: on ne sait pas si c'est ce Dosithée dont il est parlé ici: ce Ptolemée étoit le sixiéme depuis Alexandre le Grand.

y. *expl.* Le livre d'Esther nommé *le livre des sorts*, à cause du sort qui fut jetté contre les Juifs qui retomba sur les Perses. *Tirin.*

Ibid. *expl.* non le roi, mais le prêtre de ce nom. *Tirin.*

2. *expl.* C'est le même que Darius fils d'Hystaspes, & mari d'Esther. Ce nom d'Artaxercès étoit le nom ordinaire des rois de Perse, comme celui d'Assuerus celui des rois des Medes: comme il étoit l'un & l'autre, il étoit nommé tantôt Assuerus, & tantôt Artaxercès.

3. *homo Judæus, qui habitabat in urbe Susis, vir magnus, & inter primos aulæ regiæ.*

4. *Erat autem de eo numero captivorum, quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de Jerusalem cum Jechonia rege Juda:*

3. Il étoit Juif, & il demeuroit dans la ville de Suse. C'étoit un grand homme, & des premiers de la Cour du roi [a].

4. Il étoit du nombre des captifs que Nabuchodonosor roi de Babylone avoit transferés de Jerusalem avec Jechonias roi de Juda. 4. *Reg.* 24. 15. *Supr.* 2. 6.

§. 2. *Vision de Mardochée.*

5. *& hoc ejus somnium fuit: Apparuerunt voces, & tumultus, & tonitrua, & terræ motus, & conturbatio super terram:*

6. *& ecce duo dracones magni, paratique contra se in prælium.*

7. *Ad quorum clamorem cunctæ concitatæ sunt nationes, ut pugnarent contra gentem justorum.*

8. *Fuitque dies illa tenebrarum & discriminis, tribulationis & angustiæ, & ingens formido super terram.*

5. Voici la vision qu'il eut en songe: Il lui sembloit qu'il entendoit des voix, un tumulte, un tonnerre, & que la terre trembloit, & étoit agitée d'un grand trouble:

6. & en même-tems il vit paroître deux grands dragons prêts à combattre l'un contre l'autre.

7. Toutes les nations s'émurent aux cris qu'ils jetterent, & elles se disposerent à combattre contre la nation des justes.

8. Ce jour fut un jour de ténebres, de périls, d'affliction, de serrement de cœur, & d'une grande épouvante sur la terre.

℣. 3. *expl.* Il étoit à la Cour à cause de son mérite, & il y avoit peut être déja quelque charge, quoiqu'il n'eût pas encore toute l'autorité qu'il reçut dans la suite. *Estius.*

9. La nation des justes [9] fut saisie de trouble appréhendant les maux qu'on lui avoit préparés, & se disposant à la mort.

10. Ils crierent à Dieu; & au bruit de leurs cris & de leurs plaintes, une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.

11. La lumiere parut, & le soleil se leva; les humbles [11] furent élevés de la bassesse, & ils dévorerent ceux qui étoient dans l'éclat.

12. Mardochée ayant eu cette vision *en songe*, & s'étant levé de son lit, pensoit en lui-même à ce que Dieu vouloit faire. Il grava cette vision dans son cœur, ayant grande envie de sçavoir ce que ce songe pouvoit marquer [12].

9. Conturbataque est gens justorum timentium mala sua, & præparata ad mortem.

10. Clamaveruntque ad Deum: & illis vociferantibus, fons parvus crevit in fluvium maximum, & in aquas plurimas redundavit.

11. Lux & sol ortus est, & humiles exaltati sunt, & devoraverunt inclytos.

12. Quod cùm vidisset Mardochæus, & surrexisset de strato, cogitabat quid Deus facere vellet: & fixum habebat in animo scire cupiens quid significaret somnium.

9. 9. *expl.* des Juifs qu'on nommoit *justes* par opposition aux idolâtres, quoiqu'ils ne le fussent pas tous.

11. *autr.* les petits. *expl.* La tranquilité fut rendue aux Juifs, après le trouble où Aman les avoit jettés. *Menoch.*

12. *expl.* Mardochée connut bien que ce songe venoit de Dieu; c'estpourquoi *il le grava dans son cœur*: & il s'en servoit, selon quelques-uns, pour s'animer lui & Esther sa niece à avoir confiance en Dieu; lui marquant de tems en tems qu'il voyoit l'accomplissement du songe dont il l'avoit entretenue dans sa jeunesse. *Tirin.* Voyez la note *Levit.* 19.26.

CHAPITRE XII.

§. 1. *Conspiration découverte par Mardochée.*

1. *Morabatur autem eo tempore in aula regis, cum Bagatha & Thara eunuchis regii, qui janitores erant palatii.*

2. *Cùmque intellexisset cogitationes eorum, & curas diligentiùs pervidisset, didicit quòd conarentur in regem Artaxercem manus mittere, & nuntiavit super eo regi.*

3. *Qui de utroque habitâ quæstione, confessos jussit duci ad mortem.*

4. *Rex autem quod gestum erat, scripsit in commentariis: sed & Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.*

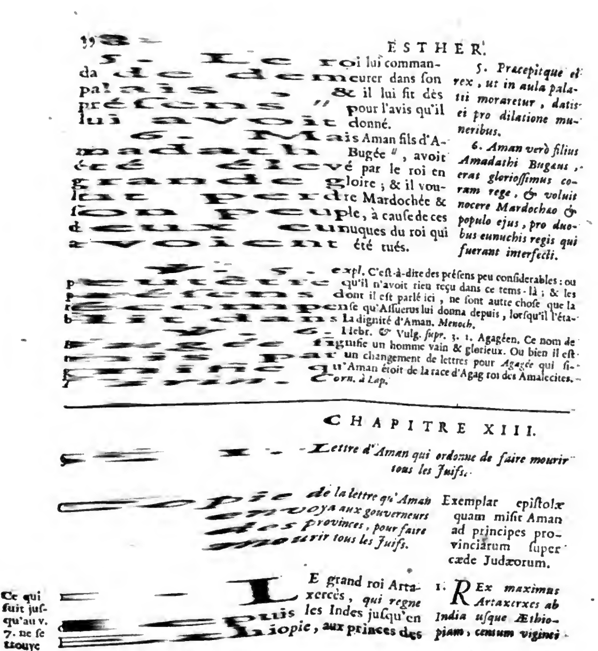
1. Mardochée demeuroit alors à la Cour du roi *Assuerus* avec Bagatha & Thara " eunuques du roi, qui étoient les gardes de la porte du palais. *supr. 2. 21. 6. 2.*

2. Et ayant approfondi leurs pensées, & reconnu par une exacte recherche tous leurs desseins, il découvrit qu'ils avoient entrepris sur la vie du roi Artaxercès, & il en donna avis au roi ".

3. Le roi commanda qu'on leur donnât la question " à tous deux; & ayant confessé leur crime, il les fit mener au supplice.

4. Le roi fit écrire en des mémoires ce qui s'étoit passé *alors*: & Mardochée le mit aussi par écrit pour en conserver le souvenir ".

✝. 1. nommés Bagathan & Tharès. *supr.* 2. 21.
✝. 2. *expl.* il l'en fit avertir par Esther, *sup.* 2. 22.
✝. 3. *autr.* qu'on leur fit leur procès.
✝. 4. *expl.* afin que les rois des Perses jugeassent par là du zele & de la fidelité des Juifs, que l'on décrioit ordinairement comme des ennemis des Souverains.



5. Le roi lui commanda de demeurer dans son palais, & il lui fit dès présens [a] pour l'avis qu'il lui avoit donné.

6. Mais Aman fils d'Amadath Bugée [b], avoit été élevé par le roi en grande gloire; & il voulut perdre Mardochée & son peuple, à cause de ces deux eunuques du roi qui avoient été tués.

5. Præcepitque ei rex, ut in aula palatii moraretur, datis ei pro dilatione muneribus.

6. Aman verò filius Amadathi Bugæus, erat gloriosissimus coram rege, & voluit nocere Mardochæo & populo ejus, pro duobus eunuchis regis qui fuerant interfecti.

ỳ. 5. expl. C'est-à-dire des présens peu considerables: ou peut-être qu'il n'avoit rien reçu dans ce tems-là; & les présens dont il est parlé ici, ne sont autre chose que la récompense qu'Assuerus lui donna depuis, lorsqu'il l'établit dans la dignité d'Aman. *Menoch.*

ỳ. 6. Hebr. & Vulg. *supr.* 3. 1. Agagéen. Ce nom de Bugée signifie un homme vain & glorieux. Ou bien il est mis par un changement de lettres pour *Agagée* qui signifie qu'Aman étoit de la race d'Agag roi des Amalecites. Tirin. *Corn. à Lap.*

CHAPITRE XIII.

ỳ. 1. *Lettre d'Aman qui ordonne de faire mourir tous les Juifs.*

Copie de la lettre qu'Aman envoya aux gouverneurs des provinces, pour faire mourir tous les Juifs.

Exemplar epistolæ quam misit Aman ad principes provinciarum super cæde Judæorum.

Ce qui suit jusqu'au v. 7. ne se trouve

1. Le grand roi Artaxercès, *qui regne* depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux princes des

1. Rex maximus Artaxerxes ab India usque Æthiopiam, centum viginti

septem provinciarum principibus & ducibus, qui ejus imperio subjecti sunt, salutem.

cent vingt-sept provinces, & aux seigneurs soumis à son empire, salut [1] : que dans l'édition vulgate chap. 3.

2. *Cùm plurimis gentibus imperarem, & universum orbem meæ ditioni subjugassem, volui nequaquam abuti potentiæ magnitudine, sed clementiâ & lenitate gubernare subjectos, ut absque ullo terrore vitam silentio transigentes, optatâ cunctis mortalibus pace fruerentur.*

2. Quoique je commandasse à tant de nations, & que j'eusse soumis tout l'univers [2] à mon empire, je n'ai pas voulu abuser de la grandeur de ma puissance, mais j'ai gouverné mes sujets avec clemence & avec douceur, afin que passant leur vie doucement & sans aucune crainte, ils jouissent de la paix qui est *si* souhaitée de tous les hommes.

3. *Quærente autem me à consiliariis meis, quomodo posset hoc impleri, unus qui sapientiâ & fide ceteros præcelebat, & erat post regem secundus, Aman nomine,*

3. Et ayant demandé à ceux de mon conseil de quelle maniere je pourrois accomplir ce dessein, l'un *d'entre eux* élevé par sa sagesse & par sa fidelité au-dessus des autres, & le second d'après le roi, appellé Aman,

4. *indicavit mihi in toto orbe terrarum populum esse dispersum, qui novis uteretur le-*

4. nous a donné avis qu'il y a un peuple dispersé dans toute la terre, qui se conduit par de nouvel-

℣. 1. Cette lettre d'Assuerus doit être placée vers la fin du troisiéme chapitre de ce livre, pour être dans son rang.

℣. 2. *expl.* C'est une expression hyperbolique, qui marque qu'Assuerus avoit subjugué une grande partie de l'univers, sçavoir presque tout l'orient, qui comprend plusieurs grandes provinces. *Estius.* Ou bien il entend par là toute la Perse. *Menoch.*

les loix, & qui s'opposant aux coutumes des autres nations, méprise les commandemens des rois, & trouble par la contrariété de ses sentimens la paix & l'union de tous les peuples *du monde*.

5. Ce qu'ayant appris, & voyant qu'une seule nation se revolte contre toutes les autres, suit des loix injustes, combat nos ordonnances, & trouble la paix & la concorde des provinces qui nous sont soumises,

6. nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman, qui commande à toutes les provinces, qui est le second après le roi, & que nous honorons comme notre pere, aura fait voir *être de ce peuple*, soient tués par leurs ennemis, avec leurs femmes & leurs enfans, le quatorziéme jour d'Adar, le douziéme mois de cette année, sans que personne en ait aucune compassion;

7. afin que ces scelerats

gibus, & contra omnium gentium consuetudinem faciens, regum jussa contemneret, & universarum concordiam nationum suâ dissensione violaret.

5. Quod cùm didicissemus, videntes unam gentem rebellem adversus omne hominum genus perversis uti legibus, nostrisque jussionibus contraire, & turbare subjectarum nobis provinciarum pacem atque concordiam,

6. jussimus, ut quoscunque Aman, qui omnibus provinciis præpositus est, & secundus à rege, & quem pâtris loco colimus, monstraverit, cum conjugibus ac liberis deleantur ab inimicis suis, nullusque eorum misereatur, quartadecimâ die duodecimi mensis Adar anni præsentis:

7. ut nefarii ho-

6. *expl.* en commençant le treiziéme pour finir le quatorziéme. *Tirin.* Ou bien enforte qu'on ne puisse les épargner au-delà du quatorziéme. *Menoch.*

mines uno die ad inferos descendentes, reddant imperio nostro pacem quam turbaverant.

descendant tous aux enfers [a] en un même jour, rendent à notre empire la paix qu'ils avoient troublée.

§. 2. *Priere de Mardochée.*

8. *Mardochæus autem deprecatus est Dominum, memor omnium operum ejus.*

8. Mardochée alla prier le Seigneur, se souvenant de toutes les œuvres *merveilleuses* qu'il avoit faites,

Ce que fuit jusqu'à la fin du ch. 14. ne se trouve que dans l'édition vulgate chap. 5.

9. *& dixit : Domine, Domine, rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta sunt posita, & non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israel.*

9. & il *lui* dit [a] : Seigneur, Seigneur, roi toutpuissant, tou es choses sont soumises à votre pouvoir, & nul ne peut résister à votre volonté, si vous avez résolu de sauver Israel.

10. *Tu fecisti cœlum & terram, & quidquid cœli ambitu continetur.*

10. Vous avez fait le ciel & la terre, & toutes les créatures qui sont sous le ciel.

11. *Dominus omnium es, nec est qui resistat majestati tuæ.*

11. Vous êtes le Seigneur de toutes choses, & nul ne peut résister à votre *souveraine* majesté.

12. *Cuncta nosti, & scis, quia non pro superbia & contumelia, & aliqua gloriæ cupiditate, fecerim hoc, ut*

12. Tout vous est connu, & vous sçavez que quand je n'ai point adoré le superbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par

℣. 7. *autr.* dans le tombeau.

℣. 9. Cette priere de Mardochée devroit être mise, selon l'ordre de l'histoire, à la fin du quatriéme chapitre ; après que la reine Esther lui eut mandé de faire assembler tous les Juifs qu'il pourroit trouver dans Suse, & de prier Dieu pour elle.

méprisé, ni par un secret desir de gloire ;

13. car j'aurois été disposé à baiser avec joie les traces mêmes de ses pieds pour le salut d'Israel :

14. mais j'ai eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à mon Dieu ǁ, & d'adorer quelqu'un hors mon Dieu.

15. Maintenant donc, ô Seigneur roi, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, parceque nos ennemis ont résolu de nous perdre & d'exterminer votre heritage.

16. Ne méprisez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.

17. Exaucez ma priere, soiez favorable à une nation que vous avez rendu votre partage ǁ. Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous emploiyons la vie que vous

non adorarem Aman superbissimum,

(13. *libenter enim pro salute Israel etiam vestigia pedum ejus deosculari paratus essem,*)

14. *sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem, & ne quemquam adorarem, excepto Deo meo.*

15. *Et nunc, Domine rex, Deus Abraham, miserere populi tui, quia volunt nos inimici nostri perdere, & hereditatem tuam delere.*

16. *Ne despicias partem tuam, quam redemisti tibi de Ægypto.*

17. *Exaudi deprecationem meam, & propitius esto sorti & funiculo tuo, & converte luctum nostrum in gaudium, ut viventes laudemus*

℣. 14. Voyez *supr.* 3. 2. *gr.* Je l'ai fait, parceque j'ai apprehendé de préferer la gloire d'un homme à celle de Dieu. *Sed feci illud, ne ponerem gloriam hominis super gloriam Dei.*

℣. 17. *autr.* que vous avez choisi comme par sort, pour être votre partage. *expl.* sans qu'ils l'eussent merité.

nomen tuum, Domine, & ne claudas ora te canentium.

nous conserverez à louer votre *saint* Nom, & ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.

18. *Omnis quoque Israel pari mente & obsecratione clamavit ad Dominum, eò quòd eis certa mors impenderet.*

18. Tout Israel cria aussi au Seigneur, & lui adressa ses prieres dans un même esprit, parcequ'ils se voyoient à la veille d'une mort certaine.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Priere d'Esther.*

1. *Esther quoque regina confugit ad Dominum, pavens periculum quod imminebat.*

1. La reine Esther eut aussi recours au Seigneur, épouvantée * du peril qui étoit *si* proche;

2. *Cùmque deposuisset vestes regias, fletibus & luctui apta indumenta suscepit, & pro unguentis variis, cinere & stercore implevit caput, & corpus suum humiliavit jejuniis: omniaque loca, in quibus anteà lætari consueverat crinium la-*

2. & ayant quitté tous ses habits de reine, elle en prit de conformes à son affliction & à ses larmes. Elle se couvrit * la tête de cendres & d'ordures, au-lieu de parfums de differentes sortes. Elle humilia * son corps par les jeunes, & elle remplit de ses cheveux qu'elle s'arrachoit les mêmes en-

ỳ. 1. gr. in agone mortis comprehensa. *i. e.* saisie d'une agonie mortelle.
ỳ. 2. *lettr.* s'emplit.
Ibid. *expl.* affligea.

droits où elle avoit accoutumé de se réjouir auparavant.

3. Elle fit ensuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Israel, & elle lui dit [a]: Mon Seigneur, qui êtes seul notre roi, assistez-moi dans l'abandonnement où je me trouve; puisque vous êtes le seul qui me puissiez secourir.

4. Le peril où je me trouve, est présent & inévitable.

5. J'ai sçû de mon pere [b], ô Seigneur, que vous aviez pris Israel d'entre toutes les nations, & que vous aviez choisi nos peres en les separant de tous leurs ancêtres qui les avoient devancés, pour vous établir parmi eux un heritage éternel: & vous leur avez fait tout *le bien* que vous leur aviez promis.

ceratione complevit.

3. *Et deprecabatur Dominum Deum Israel, dicens: Domine mi, qui rex noster es solus, adjuva me solitariam, & cujus præter te nullus est auxiliator alius.*

4. *Periculum meum in manibus meis est.*

5. *Audivi à patre meo, quòd tu, Domine, tulisses Israel de cunctis gentibus, & patres nostros ex omnibus retrò majoribus suis, ut possideres hæreditatem sempiternam, fecistique eis sicut locutus es.*

℣. 3. Cette priere doit être placée, selon l'ordre de l'histoire, à la fin du quatriéme chapitre, lorsqu'Esther ayant été convaincue de ce que lui fit dire Mardochée, qu'elle devoit exposer sa vie pour le salut de son peuple, elle résolut d'aller trouver Assuerus, quoiqu'elle ne fût point mandée, & eut recours cependant aux larmes, au jeûne & à la priere.

℣. 5. *gr.* J'ai appris depuis ma naissance dans la tribu de ma famille.

6. *Peccavimus in conspectu tuo, & idcirco tradidisti nos in manus inimicorum nostrorum :*	6. Nous avons peché devant vous ", & c'est pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis :
7. *coluimus enim deos eorum. Justus es, Domine :*	7. car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juste, Seigneur ;
8. *& nunc non eis sufficit, quòd durissimâ nos opprimunt servitute, sed robur manuum suarum, idolorum potentia deputantes,*	8. & maintenant ils ne se contentent pas de nous opprimer par une dure servitude ; mais attribuant la force de leurs bras à la puissance de leurs idoles,
9. *volunt tua mutare promissa, & delere hereditatem tuã, & claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templi & altaris tui,*	9. ils veulent renverser vos promesses, exterminer votre heritage, fermer la bouche de ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple " & de votre autel,
10. *ut aperiant ora gentium, & laudent idolorum fortitudinem, & prædicent*	10. pour ouvrir la bouche des nations, pour *faire* louer la puissance de leurs idoles, & pour re-

ỷ. 6. *expl.* Esther, quoique sainte, ne se sépare point d'avec tout son peuple ; & elle se charge volontiers des pechés de ses ancêtres, qui par leur idolâtrie avoient merité la captivité où étoit alors son peuple. *Tirin. Menoch.*

ỷ. 9. *expl.* Le temple de Jerusalem, qui avoit été rétabli depuis peu d'années par la permission de Darius fils d'Histaspes mari d'Ester, comme il est marqué 1. *Esdr.* 6. & pour le rétablissement duquel Mardochée y avoit fait un voyage avec beaucoup d'autres, sous la conduite de Zorobabel. Car si l'édit publié à la sollicitation d'Aman eût été executé, sa fureur ne se seroit pas arêtée dans la seule Perse, mais elle auroit passé jusqu'à Jerusalem. *Tirin*, Voyez les notes de la Bible de Vitré, *Esther.* 2.

lever à jamais un roi de chair & de sang ″. — *carnalem regem in sempiternum.*

§. 2. *Suite de la priere d'Esther.*

11. Seigneur, n'abandonnez pas votre sceptre à ceux qui ne sont rien ″, de peur qu'ils ne se rient de notre ruine; mais faites retomber sur eux leurs mauvais desseins, & perdez celui qui a commencé à nous faire ressentir les effets de sa cruauté.

11. *Ne tradas, Domine, sceptrum tuum his qui non sunt, ne rideant ad ruinam nostram: sed converte consilium eorum super eos, & eum, qui in nos cœpit sævire, disperde.*

12. Seigneur, souvenez-vous *de nous*; montrez-vous à nous dans le tems de notre affliction; & donnez-moi de la fermeté & de l'assurance, ô Seigneur roi des dieux ″ & de toute la puissance *qui est dans le monde.*

12. *Memento, Domine, & ostende te nobis in tempore tribulationis nostræ, & da mihi fiduciam, Domine rex deorum, & universæ potestatis:*

13. Mettez dans ma bouche des paroles *sages* & composées en la présence du lion ″, & transferez

13. *tribue sermonem compositum in ore meo in conspectu leonis, & transfer cor*

℣. 10. *expl.* en relevant la puissance d'un prince mortel, comme s'il avoit vaincu le Toutpuissant, en exterminant un peuple qu'il a choisi pour son heritage, & en renversant les promesses qu'il lui a faites en la personne de ses peres.

℣. 11. *expl.* N'abandonnez pas un peuple sur qui vous regnez, aux idoles & à ceux qui les adorent. *Meno. b.* Ne permettez pas qu'on attribue aux faux dieux une puissance qui n'appartient qu'à vous seul.

℣. 12. *expl.* des princes & des grands, que l'Ecriture nomme des dieux, *Ps. 81. Joan. 10. Tirin. Grec.* des nations.

℣. 13. *expl.* d'Assuerus, qu'elle nomme *un lion* à cause de sa puissance, de sa fierté & de sa cruauté. *Menoch.*

illius in odium hostis nostri, ut & ipse pereat, & ceteri qui ei consentiunt.

son cœur *de l'affection* à la haine de notre ennemi ″; afin qu'il perisse lui-même avec tous ceux qui lui sont unis.

14. *Nos autem libera manu tuâ, & adjuva me, nullum aliud auxilium habentem, nisi te, Domine, qui habet omnium scientiam,*

14. Délivrez-nous par votre puissante main, & assistez-moi, Seigneur, vous qui êtes mon unique secours, vous qui connoissez toutes choses,

15. *& nosti quia oderim gloriam iniquorum, & detester cubile incircumcisorũ, & omnis alienigenæ.*

15. & qui savez que je hai la gloire des injustes, & que je déteste le lit des incirconcis & de tout étranger ″.

16. *Tu scis necessitatem meam, quòd abominer signum superbiæ & gloriæ meæ, quod est super caput meum in diebus ostentationis meæ, & detester illud quasi pannum menstruatæ, & non portem in diebus silentii mei,*

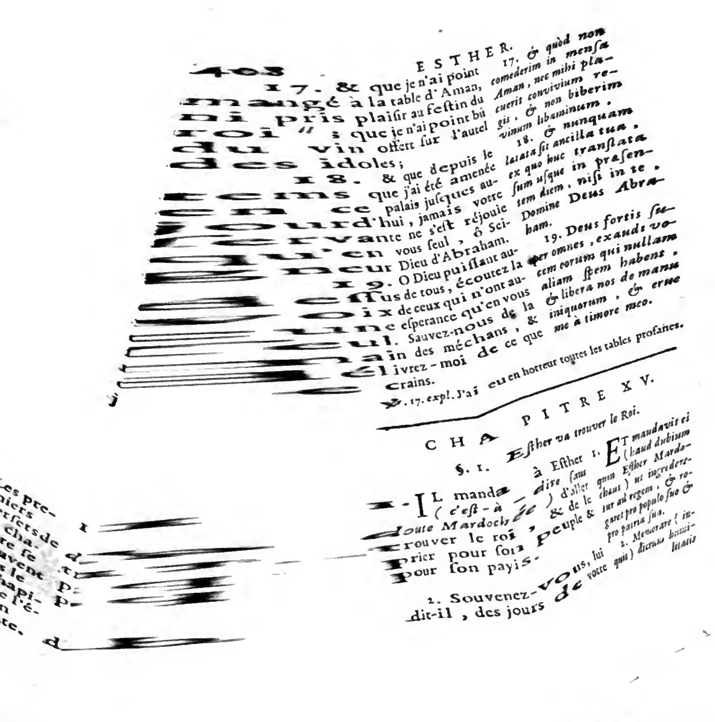
16. Vous sçavez la nécessité où je me trouve, & ″ qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque superbe de ma gloire que je porte sur ma tête, & que je la déteste comme un linge souillé & qui fait horreur; que je ne la porte point dans les jours de mon silence ″,

℣. 13. Aman.

℣. 15. Esther n'avoit consenti à épouser Assuerus, que dans la seule vûe de Dieu, qui l'y avoit engagée, & pour l'avantage de son peuple, dont on esperoit procurer par ce moyen le soulagement : encore qu'elle eût d'ailleurs beaucoup d'aversion d'un tel mariage. *Estius.*

℣. 16. & que j'ai en abomination la marque superbe de ma gloire que je porte sur ma tête aux jours, &c.

Ibid. *expl.* les jours où je me tiens en retraite & en silence, n'etant point obligée de paroître, *Tirin.*



17. & que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaisir au festin du roi, & que je n'ai point bû du vin offert sur l'autel des idoles;

18. & que depuis le tems que j'ai été amenée en ce palais jusques aujourd'hui, jamais votre servante ne s'est réjouie qu'en vous seul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.

19. O Dieu puissant au-dessus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune esperance qu'en vous seul. Sauvez-nous de la main des méchans, & délivrez-moi de ce que je crains.

17. & quòd non comederim in mensa Aman, nec mihi placuerit convivium regis, & non biberim vinum libaminum.

18. & nunquam lætata sit ancilla tua, ex quo huc translata sum usque in præsentem diem, nisi in te, Domine Deus Abraham.

19. Deus fortis super omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam spem habent, & libera nos de manu iniquorum, & erue me à timore meo.

ỳ. 17. *expl.* J'ai eu en horreur toutes les tables profanes.

CHAPITRE XV.

Esther va trouver le Roi.

§. 1.

1. Il manda à Esther (*c'est-à-dire sans doute Mardochée*) d'aller trouver le roi, & de le prier pour son peuple & pour son payis.

2. Souvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre

1. Et mandavit ei (haud dubium Esther Mardochæus) ut ingrederetur ad regem, & rogaret pro populo suo & pro patria sua.

2. Memorare (inquit) dierum humilitatis

litatis tuæ, quomodo nutrita sis in manu mea, quia Aman secundus à rege locutus est contra nos in mortem:

abaissement, & de quelle sorte vous avez été nourrie entre mes mains; parcequ'Aman qui est le second après le roi, lui a parlé contre nous pour nous perdre.

3. *& tu invoca Dominum, & loquere regi pro nobis, & libera nos de morte.*

3. Invoquez donc le Seigneur, parlez pour nous au roi, & délivrez-nous de la mort.

4. *Die autem tertio deposuit vestimenta ornatûs sui* *, *& circumdata est gloriâ suâ.*

4. Le troisiéme jour Esther quitta les habits *de deuil* dont elle s'étoit revêtue, & se para de tous ses plus riches ornemens ″.

Ce qui suit depuis ce 4. v. jusqu'à la fin du livre, se trouve au ch. 5. de l'édition vulgate.

5. *Cùmque regio fulgeret habitu, & invocasset omnium rectorem & salvatorem Deum, assumpsit duas famulas,*

5. Dans cet éclat de la magnificence royale, ayant invoqué Dieu qui est le conducteur ″ & le Sauveur de tous, elle prit deux de ses suivantes,

6. *& super unam quidem innitebatur, quasi præ deliciis & nimiâ teneritudine corpus suum ferre non sustinens:*

6. & s'appuyoit sur une, comme ne pouvant soutenir son corps, à cause de son extrême délicatesse;

7. *altera autem famularum sequebatur dominam, defluentia in humum indumenta sustentans.*

7. l'autre suivoit sa maîtresse, portant sa robe qui traînoit à terre.

℣. 4. * gr. vestimenta luctûs. *Vulg.* ornatûs sui.
ibid. *litter.* circumdata est gloriâ suâ, *i. e.* vestes magnificas induit. *Vatab.*
℣. 5. gr. inspectorem.

8. Elle cependant ayant un teint vermeil", & les yeux pleins d'agrémens & d'éclat, cachoit la tristesse de son ame qui étoit toute saisie de frayeur.

8. *Ipsa autem roseo colore vultum perfusa, & gratis ac nitentibus oculis, tristem celabat animum, & nimio timore contractum.*

9. Et ayant passé de suite par toutes les portes, elle se présenta devant le Roi au lieu où il étoit assis sur son trône avec une magnificence royale, étant tout brillant d'or & de pierres précieuses; & il étoit terrible à voir".

9. *Ingressa igitur cuncta per ordinem ostia, stetit contra regem, ubi ille residebat super solium regni sui, indutus vestibus regiis, auroque fulgens, & pretiosis lapidibus, eratque terribilis aspectu.*

§. 2. *Dieu change le cœur du Roi.*

10. Aussitôt qu'il eut levé la tête, & qu'il l'eut apperçûe, la fureur dont il étoit saisi, paroissant au-dehors par ses yeux étincelans, la reine tomba comme évanouie, & la couleur de son teint se changeant en une pâleur, elle laissa tomber sa tête sur la fille qui la soutenoit".

10. *Cùmque elevasset faciem, & ardentibus oculis furorem pectoris indicasset, regina corruit, & in pallorem colore mutato, lassum super ancillulam reclinavit caput.*

11. En même-tems Dieu changea le cœur du Roi, & lui inspira de la douceur; il se leva tout-

11. *Convertitque Deus spiritum regis in mansuetudinem, & festinus ac metuens*

℣. 8. *lettr.* un teint de roses.
℣. 9. *ex.* tant à cause de sa fierté naturelle, que de la colere où le mit la vûe de la reine, qu'il n'avoit pas mandée. *Menoch.*
℣. 10. Voyez le chap. 5.

exilivit de solio, & sustentans eam ulnis suis, donec rediret ad se, his verbis blandiebatur :

d'un-coup de son trône, craignant *pour Esther* ; & la soutenant entre ses bras jusqu'à ce qu'elle fût revenue à elle, il la caressoit en lui disant :

12. *Quid habes, Esther? Ego sum frater tuus, noli metuere.*

12. Qu'avez-vous, Esther? Je suis votre frere ‖ ; ne craignez point.

13. *Non morieris : non enim pro te, sed pro omnibus hæc lex constituta est.*

13. Vous ne mourrez point : car cette loi n'a pas été faite pour vous, mais pour tous *les autres.*

14. *Accede igitur, & tange sceptrum.*

14. Approchez-vous donc, & touchez mon sceptre.

15. *Cùmque illa reticeret, tulit auream virgam, & posuit super collum ejus, & osculatus est eam, & ait : Cur mihi non loqueris?*

15. Et voyant qu'elle demeuroit toujours dans le silence, il prit son sceptre d'or ; & le lui ayant mis sur le coû, il la baisa ‖, & lui dit : Pourquoi ne me parlez-vous point?

16. *Quæ respondit : Vidi te, domine, quasi angelum Dei, & conturbatum est cor meum præ timore gloriæ tuæ.*

16. Esther lui répondit : Seigneur, vous m'avez paru comme un ange de Dieu ‖, & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.

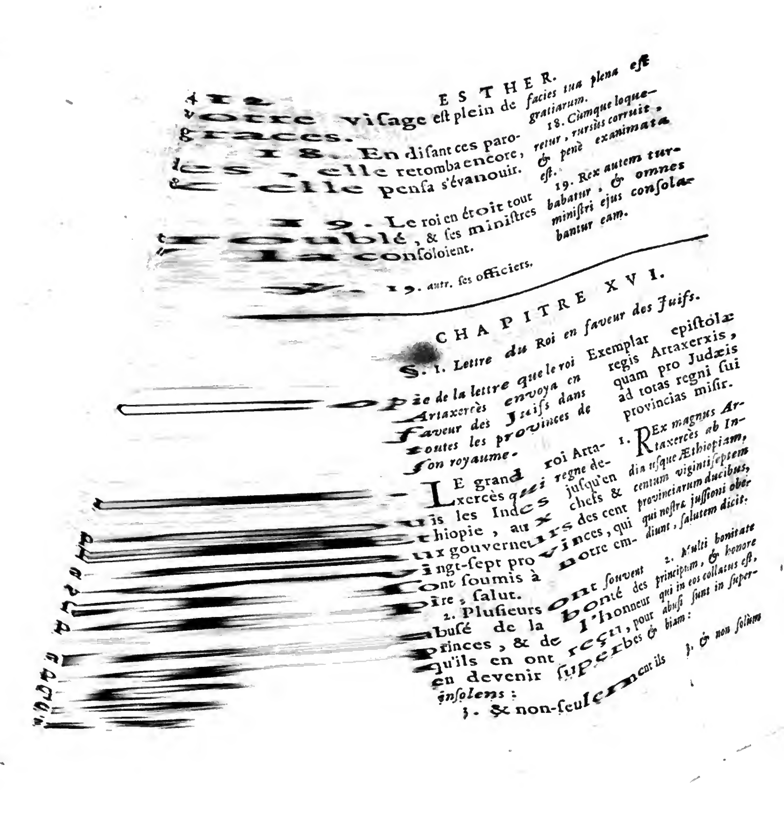
17. *Valdè enim mirabilis es, domine, &*

17. Car, seigneur, vous êtes admirable, &

℣. 12. *expl.* C'est un terme d'amitié la plus tendre. Ainsi l'époux dans le Cantique appelle-t-il souvent l'épouse sainte, *sa sœur.* Tirin.

℣. 16. *gr.* il l'embrassa.

℣. 16. *expl.* Esther parloit sincerement, en disant au roi qu'il avoit paru à ses yeux avec cette majesté & cet éclat qu'on attribue ordinairement aux anges.



votre visage est plein de graces.

18. En disant ces paroles, elle retomba encore, & elle pensa s'évanouir.

19. Le roi en étoit tout troublé, & ses ministres la consoloient.

facies tua plena est gratiarum.

18. Cùmque loqueretur, rursùs corruit, & penè exanimata est.

19. Rex autem turbabatur, & omnes ministri ejus consolabantur eam.

ỳ. 19. autr. ses officiers.

CHAPITRE XVI.

§. 1. *Lettre du Roi en faveur des Juifs.*

Copie de la lettre que le roi Artaxercès envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de son royaume.

Exemplar epistolæ regis Artaxerxis, quam pro Judæis ad totas regni sui provincias misit.

1. LE grand roi Artaxercès qui regne depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux chefs & aux gouverneurs des cent vingt-sept provinces, qui sont soumis à notre empire, salut.

2. Plusieurs ont souvent abusé de la bonté des princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçu, pour en devenir superbes & insolens:

3. & non-seulement ils

1. *REx magnus Artaxercès ab India usque Æthiopiam, centum viginti septem provinciarum ducibus, qui nostræ jussioni obediunt, salutem dicit.*

2. *Multi bonitate principum, & honore qui in eos collatus est, abusi sunt in superbiam:*

3. *& non solùm*

subjectos regibus nituntur opprimere, sed datam sibi gloriam non ferentes, in ipsos, qui dederunt, moliuntur insidias.

tâchent d'opprimer les sujets des rois; mais ne pouvant supporter " la gloire dont ils ont été comblés, ils font des entreprises contre ceux mêmes dont ils l'ont reçue.

4. *Nec contenti sunt gratias non agere beneficiis, & humanitatis in se jura violare, sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam.*

4. Ils ne se contentent pas de méconnoître les graces qu'on leur a faites, & de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité *naturelle*; mais ils s'imaginent même qu'ils pourront se soustraire au juste arrêt de Dieu qui voit tout.

5. *Et in tantum vesaniæ proruperunt, ut eos, qui credita sibi officia diligenter observant, & ita cuncta agunt ut omnium laude digni sint, mendaciorum cuniculis conentur subvertere,*

5. Leur présomption " passe quelquefois à un tel excès, que s'élevant contre ceux qui s'acquittent de leur charge avec une grande fidélité, & qui se conduisent d'une telle sorte, qu'ils méritent d'être loués de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs mensonges & leurs artifices,

6. *dum aures principum simplices, & ex sua natura alios æstimantes, callidâ fraude decipiunt.*

6. en surprenant par leurs déguisemens & par leurs adresses la bonté des princes, que leur sincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.

ỳ. 3. *i. e.* porter avec moderation. *Menoch.*
ỳ. 5. *extr.* leur folie a passé.

7. Ceci se voit clairement par les anciennes histoires, & on voit encore tous les jours combien les inclinations des bonnes princes sont souvent altérées par de faux rapports.

8. C'est pourquoi nous [illegible]vons pourvoir à la paix de toutes les provinces.

9. Que si nous ordon[illegible] des choses qui pa[illegible]issent differentes, vous [illegible] devez pas croire que [illegible] vienne de la legereté de notre esprit ; mais [illegible]tôt que c'est la vûe du [illegible] public qui nous oblige de former nos ordonnances selon la diversité [illegible] tems, & la nécessité [illegible] nos affaires.

10. Et pour vous faire [illegible]noître ceci plus clairement, nous avons voulu vous faire sçavoir [illegible]us avions reçu favorablement auprès de nous [illegible]man fils d'Amadath étranger, Macedonien d'origine [illegible]inclination & qui n'avoit rien de commun avec le sang des [illegible]erses, & qui a voulu deshonorer notre clemence par sa cruauté

7. *Quae res & ex veteribus probatur historiis, & ex his quae geruntur quotidie, quomodo malis quorundam suggestionibus regum studia depraventur.*

8. *Unde providendum est paci omnium provinciarum.*

9. *Nec putare debetis, si diversa jubeamus, ex animi nostri venire levitate ; sed pro qualitate & necessitate temporum, ut reipublicae poscit utilitas, ferre sententiam.*

10. *Et ut manifestiùs, quod dicimus, intelligatis : Aman filius Amadathi, & animo & gente Macedo, alienusque à Persarum sanguine, & pietatem nostram suâ crudelitate commaculans, peregrinus à nobis susceptus est,*

℣. 10. Voyez supr. 3. [illegible]

Ibid. expl. Un Interprete remarque judicieusement, que

11. *& tantam in se expertus humanitatem, ut pater noster vocaretur, & adoraretur ab omnibus post regem secundus :*

11. & après que nous lui avons donné tant de marques de notre bienveillance, jusqu'à le faire appeller notre pere, & le faire adorer de tous *nos sujets* comme le second après le roi ;

12. *qui in tantum arrogantiæ tumorem sublatus est, ut regno privare nos niteretur & spiritu.*

12. il s'est élevé à un tel excès d'insolence, qu'il a tâché de nous faire perdre la couronne avec la vie.

13. *Nam Mardochæum, cujus fide & beneficiis vivimus, & consortem regni nostri Esther, cum omni gente sua, novis quibusdam atque inauditis machinis expetivit in mortem :*

13. Car il avoit fait dessein par une malignité toute nouvelle & inouie", de perdre Mardochée, par la fidelité & les bons services duquel nous vivons", & Esther notre épouse & la compagne de notre royaume, avec tout son peuple ;

14. *hoc cogitans, ut illis interfectis, insidiaretur nostræ solitudini, & regnum Persarum transferret in Macedonas.*

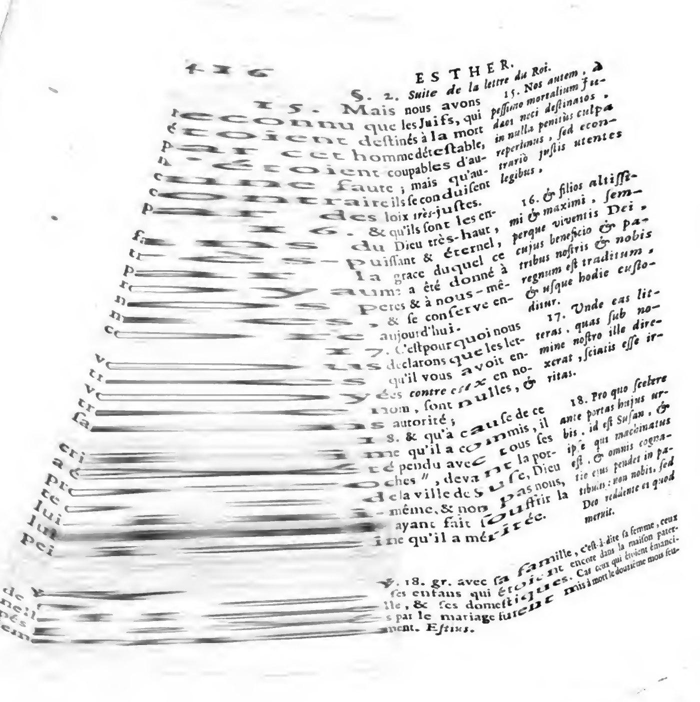
14. afin" qu'après les avoir tués, & nous avoir ôté ce secours, il nous surprît nous-mêmes, & fît passer aux Macedoniens l'empire des Perses.

servent des ministres injustes font tort à la réputation des princes qu'ils servent : puisqu'on attribue aux princes mêmes les injustices & les autres excès de leurs ministres. *Menoch.*

ŷ. 13. *gr.* multiplicibus variéque contexis artificiorum impostutis, *i. e.* par une infinité d'impostures dressées avec differens artifices.

Ibid. cap. à cause qu'il avoit découvert la conjuration des deux officiers contre sa vie. *Menoch.*

ŷ. 14. *autre* dans le dessein.



§. 2. *Suite de la lettre du Roi.*

15. Mais nous avons reconnu que les Juifs, qui étoient destinés à la mort par cet homme détestable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire ils se conduisent par des loix très-justes.

16. & qu'ils sont les enfans du Dieu très-haut, très-puissant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres & à nous-mêmes, & se conserve encore aujourd'hui.

17. C'est pourquoi nous vous declarons que les lettres qu'il vous avoit envoyées contre eux en nostre nom, sont nulles, & sans autorité;

18. & qu'à cause de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ses proches", devant la porte de la ville de Suse, Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait souffrir la peine qu'il a méritée.

15. Nos autem, à pessimo mortalium Judaeos neci destinatos, in nulla penitùs culpa reperimus, sed econtrariò justis utentes legibus,

16. & filios altissimi & maximi, semperque viventis Dei, cujus beneficio & patribus nostris & nobis regnum est traditum, & usque hodie custoditur.

17. Unde eas litteras, quas sub nomine nostro ille direxerat, sciatis esse irritas.

18. Pro quo scelere ante portas hujus urbis, id est Susan, & ipse qui machinatus est, & omnis cognatio ejus pendet in patibulis: non nobis, sed Deo reddente ei quod meruit.

ỳ. 18. gr. avec sa famille, c'est-à-dire sa femme, ceux de ses enfans qui étoient encore dans la maison paternelle, & ses domestiques. Car ceux qui étoient émancipés par le mariage furent mis à mort le douzième mois seulement. *Estius.*

19. *Hoc autem edictum, quod nunc mittimus, in cunctis urbibus proponatur, ut liceat Judæis uti legibus suis.*

19. *Nous ordonnons* que cet édit que nous vous envoyons, ſera affiché dans toutes les villes, afin qu'il ſoit permis aux Juifs de garder leurs loix :

20. *Quibus debetis eſſe adminiculo, ut eos, qui ſe ad necem eorum paraverant, poſſint interficere tertiadecimâ die menſis duodecimi, qui vocatur Adar :*

20. & vous aurez ſoin de leur donner du ſecours, afin qu'ils puiſſent tuer ceux qui ſe préparoient à les perdre le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar :

21. *hanc enim diem, Deus omnipotens, mœroris & luctûs, eis vertit in gaudium.*

21. car le Dieu tout-puiſſant leur a fait de ce jour un jour de joie, au lieu *qu'il leur devoit être* un jour de deuil & de larmes.

22. *Unde & vos, inter ceteros feſtos dies, hanc habetote diem, & celebrate eam cum omni lætitia, ut in poſterum cognoſcatur,*

22. C'eſtpourquoi nous voulons que vous mettiez auſſi ce jour au rang des jours de fêtes, & que vous le célebriez avec toute ſorte de réjouiſſance, afin que l'on ſçache à l'avenir,

23. *omnes qui fideliter Perſis obediunt, dignam pro fide recipere mercedem : qui autem inſidiantur regno eorum, perire pro ſcelere.*

23. que tous ceux qui rendent une prompte obéiſſance aux Perſes, ſont récompenſés comme leur fidelité le mérite ; & que ceux qui conſpirent contre leur royaume, reçoivent une mort digne de leurs crimes.

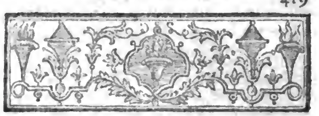
24. *Omnis autem*

24. Que s'il ſe trouve

quelque province ou quelque ville qui ne veuille point prendre part à cette fête solennelle, nous voulons qu'elle périsse par le fer & par le feu, & qu'elle soit tellement détruite, qu'elle demeure inaccessible pour jamais, non-seulement aux hommes, mais aux bêtes : afin qu'elles servent d'exemple du châtiment qui est dû à ceux qui desobéissent aux rois, & méprisent leurs commandemens.

provincia & civitas, quæ noluerit solemnitatis hujus esse particeps, gladio & igne pereat, & sit deleatur, ut non solum hominibus, sed etiam bestiis invia sit in sempiternum, pro exemplo contemptûs & inobedientia.

Fin d'Esther.



PREFACE
DE S. JEROME
SUR
JOB.*

JE ne mets au jour aucun livre de l'Ecriture sainte que je ne me voye forcé de répondre aux reproches de mes adversaires, qui veulent que ma version soit une censure de celle des Septante, comme si parmi les Grecs, Aquila, Symmaque & Theodotion, n'eussent pas eux-mêmes fait des changemens considerables en s'attachant quelquefois aux mots, d'autres fois au sens, & faisant assez souvent un mêlange de ces deux choses; ou qu'Origene n'eût pas inseré dans tous les livres de l'ancien Testament des asterisques & des obeles, soit qu'il les ait ajoûtées de lui-même, soit qu'il

* *Voyez la nouvelle édition, in fol. tom. 1. p. 795.*



ait adopté celles de Theodotion, faisant assez voir que ces additions étoient necessaires. Que mes censeurs ne fassent donc point de difficulté d'admettre en general ce qu'ils ont déja reçu en partie, ou s'ils rejettent ma version, qu'ils supriment aussi leurs asterisques; car il est impossible que ceux qui ont entrepris de faire ces sortes de mélanges, n'avouent qu'ils ne se soient trompés en quelques endroits, sur-tout à l'égard de Job; ensorte que si l'on retranche de ce livre ce qui y a été ajoûté avec des marques en forme de petites étoiles, on le réduira presque à rien. Voilà ce que l'on peut dire à l'égard de la version grecque. A l'égard de l'édition que nous venons de donner avec des asterisques & des obeles, ... il reste avant ... il manquoit à la version latine plus de sept ou huit cens vers [a], ce qui montre assez qu'elle avoit été tronquée & mutilée [b]; cette version d'ailleurs n'est con-

[a] On ne sait point ce que saint Jerôme entend par ce mot de Vers. Car le nombre de 700. ou de 800. vers qu'il ... qui manquoient dans l'ancienne édition Latine ne convient point au petit nombre de versets qui se trouvent aujourd'hui dans ce Livre, car on n'en compte en tout que ..., ce qui fait croire que les copistes s'étoient trompés, & qu'ils avoient écrit *septingenti* & *octingenti* pour *septuaginta* & *octoginta*. Mais ce nombre peut convenir à l'édition qu'en donna alors saint Jerôme, qui rapportée entre les Ouvrages de saint Jerôme après cette préface où ce Pere a divisé chacun de nos versets au moins deux ou trois autres de vers. M. de Tillemont traduit le mot de vers par celui de lignes. *Voyez tom.* 12. *p.* 130. ... 53.

[b] *expl.* Origene *Epist. ad Africanum*, s'en plaignoit déja son tems.

forme à aucun des anciens Interpretes, mais elle est faite sur l'hebreu, sur l'arabe & sur le syriaque, & en rend tour à tour ou le sens ou les paroles, ou enfin l'une & l'autre ensemble; & ce livre dans l'original même embarasse extrémement un interprete, qui ébloui par un stile poëtique & figuré se voit tout-d'un-coup écarté de ce qu'il croyoit entendre le mieux [c]. Je me souviens que pour parvenir à l'intelligence de ce livre je n'ai rien épargné [d] auprès d'un certain Lyddus [e], qui passoit pour le plus savant des Hebreux; je ne sai si j'ai fait de grands progrès sous un tel maître; tout ce que je puis assurer c'est que je n'ai pû interpreter de ce livre que les endroits que j'entendois déja de moi-même avant que je l'eusse consulté. Le commencement de ce livre dans l'hebreu jusqu'aux discours de Job, est écrit en prose; mais depuis ces paroles: *Perisse le jour auquel je suis né, & la nuit* Job. 3. 3.

c *lettr.* Ce Livre passe chez les Hebreux-mêmes pour être d'un stile entortillé & susceptible de divers sens, ce que les Rhétoriciens appellent *ἐσχηματισμένη*. figure par laquelle on sous-entend autre chose que ce que l'on exprime, & s'il m'est permis de me servir d'une comparaison, je vous dirai qu'il est semblable à l'Anguille & à la Lamproie qui s'échappent d'autant plus aisément des mains qu'on les presse davantage.

d *lettr.* J'ai dépensé beaucoup d'argent.

e *expl.* Ce mot peut être pris pour un nom propre ou pour un nom de lieu & de payis, c'est-à-dire, pour Lydien habitant de la ville de Lydde, autrement Diospolis en la Palestine.

Chap. 42. v. 6.

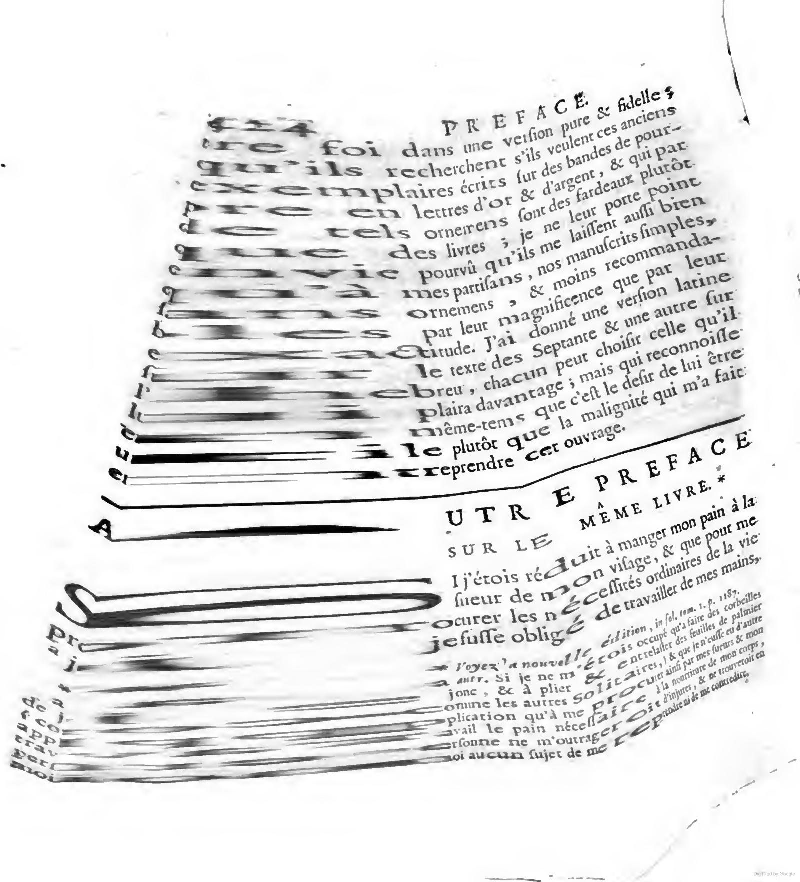
dans laquelle on a dit un homme est conçu ;
jusques à celles-ci qui sont vers la fin : *Je me repens, & je fais penitence dans la poussiere & dans la cendre.* Tout est en vers hexametres, composés de dactiles & de spondées, & qui par la proprieté de cette langue reçoivent d'autres piés formés, non de pareilles syllabes, mais de mêm. tems & de même durée ; quelques fois aussi le [illegible] marche avec une harmonie pleine de [illegible] douceur sans s'assujettir à la contrainte de [illegible] ; ce qui ne peut être bien entend[u que] de ceux qui sont instruits des regl[es de] la poësie [1]. Quant au reste du livre il [est écr]it en prose ; que si quelqu'un ne p[eut se] persuader qu'il y eût chez les Hebr[eux une] veritable poësie, & que les Pseaum[es, les] Lamentations de Jeremie & les C[antiques] des livres saints, soient écri[ts en ver]s pareils à ceux d'Horace, de Pin[dare, d']Alcée, & de Sapho, qu'il co[nsulte Ph]ilon, Josephe, Origene, & Eus[ebe de Cé]sarée [g], ce sont autant de garand[s]

[1] expl. Les anciens en effet reconnoissent tou[s] [plu]sieurs Livres dans l'Ecriture qui sont écrits en [...] [...]ire, non seulement en stile poetique, mais [...] [...]nces, des mesures, des piés ou des rimes qu[i] [...]ent des autres Livres, qui n'ont que l'esprit o[u] la poesie ; c'est ce qu'ont reconnu Josephe, [...]be, saint Jerôme, Theodoret & Isidore : ma[is] [...]ennent point dans la description des regles [...]s, de ces piés ou de ces rimes. Voyez le [...] [Je]rôme, Epître à Paule [...] nouvelle édit. [...] ou il [...]

[g] expl. Voyez Philon [...] Josephe lib. [...] [...]ens lib. 6. de Vita con[templativa] [...] [...] Evang. cap. [...] Eusebe lib. 11. de Pr[aepar.] [...]

que j'avance. Pour revenir donc à mes Censeurs [h], qui comme des bêtes feroces s'acharnent sur moi d'une maniere si cruelle, qu'ils sachent de nouveau que je n'ai point travaillé sur ce livre par mépris pour l'ancienne version ; mais que je n'ai eu d'autre vûe que d'éclaircir des endroits obscurs, & de restituer ceux qui avoient été omis ou corrompus par la malignité des Copistes, ce que j'ai entrepris avec d'autant plus de confiance que j'ai fait une étude particuliere de l'hebreu, & dès ma plus tendre jeunesse j'ai appris la langue latine parmi les Grammairiens, les Rheteurs, & les Philosophes. Que si depuis la version des Septante & dans un siecle éclairé des lumieres de l'Evangile, les Grecs néanmoins ont reçu les versions d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, & que nos Eglises mêmes les conservent dans les Hexaples & les expliquent publiquement, quoique ces Juifs heretiques y ayent étouffé les mysteres de JESUS-CHRIST par de fausses interpretations. Quel droit n'ai-je pas d'exiger qu'on m'écoute, moi qui suis Chrétien, né de parens chrétiens, qui porte sur mon front l'étendart de JESUS-CHRIST, & qui ait consacré mes travaux & mes lumieres à revoir les livres saints, & à dévoiler les mysteres de no-

h *expl.* C'est de Rufin & de quelques autres de ses adversaires qu'il veut parler.



tre foi dans une version pure & fidelle ; qu'ils recherchent s'ils veulent ces anciens exemplaires écrits sur des bandes de pourpre en lettres d'or & d'argent, & qui par de tels ornemens sont des fardeaux plutôt que des livres ; je ne leur porte point envie pourvû qu'ils me laissent aussi bien qu'à mes partisans, nos manuscrits simples, sans ornemens, & moins recommandables par leur magnificence que par leur exactitude. J'ai donné une version latine sur le texte des Septante & une autre sur l'hebreu, chacun peut choisir celle qu'il lui plaira davantage ; mais qui reconnoisse en même-tems que c'est le desir de lui être utile plutôt que la malignité qui m'a fait entreprendre cet ouvrage.

AUTRE PREFACE* SUR LE MÊME LIVRE.

Si j'étois réduit à manger mon pain à la sueur de mon visage, & que pour me procurer les nécessités ordinaires de la vie je fusse obligé de travailler de mes mains, (si je ne m'étois occupé qu'à faire des corbeilles de jonc, & à plier & entrelasser des feuilles de palmier comme les autres solitaires,) & que je n'eusse eu d'autre application qu'à me procurer ainsi par mes sueurs & mon travail le pain nécessaire à la nourriture de mon corps, personne ne m'outrageroit d'injures, & ne trouveroit en moi aucun sujet de me reprendre ni de me contredire.

* Voyez la nouvelle édition, in fol. tom. 1. p. 1187.

hors des atteintes de l'envie, elle me laifseroit en repos ; mais parceque felon le commandement de JESUS-CHRIST, je cherche *une nourriture qui ne périt point*, & qu'uniquement occupé à revoir les livres faints & à les rétablir dans leur premiere pureté j'en retranche toutes les fautes qui s'y étoient gliſſées, on publie hautement que j'en impoſe aux anciens exemplaires & que je ſonge moins à en ôter les anciennes erreurs qu'à y en ajoûter de nouvelles : car telle eſt la force & l'impreſſion de la coûtume qu'on se plaît juſques dans de fauſſes opinions, par la ſeule raiſon qu'on les a toujours ſuivies & que d'ailleurs on eſtime les exemplaires, moins par leur exactitude que par leur magnificence & leur éclat extérieur : Vous donc Paule & Euſtochie [b], qui dans une haute naiſſance donnez l'exemple d'une humilité parfaite & véritable, recevez [c] ces dons ſpirituels & durables, & ſoiez comblées de joie de ce que par mes ſoins vous avez Job entier & parfait, lui qui parmi les latins étoit auſſi défiguré dans ſon livre qu'il le fut au-

b ex. l. Les anciennes éditions portent, *mes chers freres*, mais il eſt viſible que c'eſt une faute de Copiſte.

c Lettr. *Au-lieu d'évantails, de claies, & de corbeilles qui ſont les petits préſens que les Solitaires font ordinairement, &c.* Expl. Les évantails étoient des eſpeces de vans faits de jonc & d'ozier qu'on agitoit de la main pour rafraichir l'air dans les grandes chaleurs, & chaſſer les mouches qui incommodoient fort les Solitaires dans leurs deſerts. On peut voir leur uſage dans ce que ce Pere dit d'Euſtochie dans l'Epitaphe de ſainte Paule.

trefois sur son fumier ; car je puis dire que je lui ai rendu dans ma version son premier éclat, tel qu'il le reçut de Dieu après sa victoire sur le démon. Il ne me reste plus qu'à avertir le lecteur que j'ai marqué par des virgules [d] les additions qui ne se trouvent point dans l'hebreu, & par de petites étoiles [e] celles que j'en ai tirées ; j'ai même à votre priere, corrigé avec un grand soin les endroits qui paroissoient entiers & qui néanmoins étoient tellement corrompus qu'on ne pouvoit les entendre ; enfin je me suis flatté que l'Eglise tireroit beaucoup plus d'utilité de mon loisir que des grandes occupations des autres.

d *Autr.* ou broches ainsi ÷ *c'est ce qu'il appelle ordinairement obeles.*

e *Autr. Asterisques comme il les appelle très-souvent, & qu'il figure ainsi* *.



J O B.

Ce Livre porte le nom de JOB, *parcequ'il en contient l'histoire, & que plusieurs croyent qu'il en est aussi l'Auteur, quelques anciens Peres de l'Eglise, Grecs & Latins, entre autres Origene & saint Gregoire, prétendent que c'est Job lui-même qui l'a écrit en Arabe langue naturelle de son payis, & ils établissent ce sentiment sur le desir qu'il en a marqué lui-même au* chap. 19. v. 23. Qui m'accordera que mes paroles soient écrites, &c. & chap. 31. v. 35. *& ils ajoûtent que c'est Moïse que l'a traduit en Hebreu. D'autres prétendent qu'il n'en est pas le simple traducteur, mais aussi l'auteur, & qu'il le composa à Madian chez Jethro son beau-pere quelques années avant la sortie de l'Egypte, dans le dessein de consoler par l'exemple de la patience de Job les Israélites ses freres, qui étoient pour lors accablés sous le joug cruel des Egyptiens. Ceux du premier sentiment s'appuient sur plusieurs raisons; & disent, 1. Qu'il n'est pas possible de concevoir qu'aucun autre que celui qui a souffert ces terribles épreuves ait pû faire un récit aussi vif, aussi touchant & aussi exactement circonstancié qui l'a fait l'auteur de ce Livre. 2. Que son stile est tout different de celui des autres Livres de l'Ecri-*

ture, que ses tours, ses expressions, & ses termes Arabes, ses manieres particulieres de s'expliquer, & ses sens si suspendus lui donnent un caractere tout distingué. 3. Que son antiquité paroît par le grand nombre des années de sa vie, par le profond silence qu'il garde au sujet de la loi de Moïse, par l'usage où il étoit d'offrir ses victimes, & ses sacrifices à Dieu sans le ministere des Prêtres. Toutes ces circonstances, disent-ils, portent naturellement à croire que Job est le plus ancien Auteur du monde, & que Moïse ne peut avoir eu d'autre part à ce Livre, que d'en avoir été le traducteur & l'interprete.

Mais contre ce sentiment, d'autres soutiennent comme Saint Gregoire de Nazianze, que ce Livre est l'ouvrage d'un Auteur plus récent que Job & que Moïse. Quelques-uns même l'attribuent à Salomon, d'autres à Isaïe: voici les raisons qu'ils alleguent, 1. Que Moïse n'a jamais cité ce Livre ni cet exemple, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire sur-tout dans diverses occasions où cela paroissoit nécessaire. 2. Qu'au ch. 15. v. 19. il paroît qu'alors la terre de Chanaan avoit été donnée en partage au peuple de Dieu; ch. 26. v. 12. il semble faire allusion au passage de la mer-rouge; où les Egyptiens furent submergés: Enfin qu'au chap. 19 v. 25. il parle de la résurrection d'une maniere claire qui ne convient point à ces premiers tems, mais à ceux de Salomon, & d'Isaïe; Qu'on ne doit pas s'étonner de quel-

ques expressions Arabes, parceque Salomon paroît avoir sçû cette langue par les entretiens qu'il a eus avec la Reine de Saba; mais il est aisé de répondre à ces objections, qu'elles ne sont appuiées que sur des conjectures légeres, sur de simples vrai-semblances, & sur des rapports apparens. Quelques Auteurs modernes aussi-bien que quelques Rabins ont combattu la verité de l'histoire de Job, & ont prétendu que ce n'étoit qu'une fiction & qu'une parabole. D'autres soutiennent que cette histoire dans le fonds est véritable; mais qu'elle a été embellie & enrichie de quelques circonstances par un Auteur plus récent; & ils assurent qu'on ne trouve point dans les histoires anciennes de pareilles fictions d'un dialogue entre Dieu & le démon; qu'outre cela il n'est pas possible de placer cette histoire dans la Chronologie, ni de trouver le lieu de la demeure de Job dans la Géographie: Mais ces raisons de douter s'évanouissent si-tôt qu'on voit dans la Genese un pareil dialogue du démon avec Eve, & de Dieu avec le démon, lorsque l'on voit dans cette histoire tous les caracteres de la verité, le nom de toutes les personnes qui y sont interessées, le payis & le lieu suffisamment décrit; que ce Livre est cité dans Tobie, d'Ezechiel, qui au chap. 14. v. 20. *met Job au nombre des Justes de l'ancien Testament avec Noé & Daniel: qu'enfin l'Apôtre Saint Jacque,* chap. 5. v. 11. *le donne aux Chrétiens comme un modelle de patience, ce qu'il n'auroit*

pas osé proposer de bonne foi, si ce n'avoit été qu'une simple parabole ou une patience feinte & supposée. Saint Chrysostome a crû si sincerement la verité de cette histoire, qu'il disoit de son tems à son peuple, que quelqu'un d'entre vous entreprenne le voyage de l'Arabie, il y verra le lieu où Job souffroit ses maux avec tant de patience sur son fumier, il s'inclinera à son aspect, il baisera la terre qui a été arrosée du sang de ses ulceres.

Quoique Josephe ne comprenne pas nommément le Livre de Job dans le Canon des Juifs, il se peut bien faire qu'il l'ait renfermé sous le nombre géneral des treize qu'il met dans la seconde classe ; puisque Philon ne l'a pas oublié, & que les anciens Peres qui ont observé comme Josephe dans leurs catalogues [illegible] nombre des 22. lettres hebraïques y comprennent nommément le Livre de Job ; ainsi Origene, saint Athanase, Eusebe, &c. De plus [illegible] a été traduit en Grec par les Septante, & ainsi reconnu par les Juifs au nombre de leurs livres.

A l'égard du nom de la famille & du payis [illegible] Job, si l'on en croit l'addition qui se trouve [illegible] la fin de la version grecque de ce Livre, il demeuroit dans la terre d'Ausitide dans les confins de l'Idumée & de l'Arabie, il avoit [illegible]om Jobad, & étoit le cinquiéme de la race [illegible] Abraham ; & cette généalogie se trouve conforme à ce qui est rapporté au chap. 36. v. 3. de la Genese, au sujet des Rois de l'Idu-

née. Cette addition est très-ancienne, elle se trouve dans les anciennes versions grecques, dans Théodotion, Origene, saint Chrysostome, & saint Jerôme; & plusieurs autres l'ont reconnue, quoiqu'elle ne se trouve point dans l'hebreu du tems même de saint Jerôme. C'est ce qui a fait dire à Saint Augustin, lib. 18. de Civit. cap. 47. tom. 7. p. 530. *que Job étoit le troisiéme après Jacob, & qu'il étoit Iduméen.*

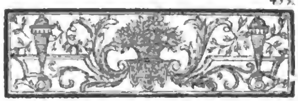
Saint Jerôme sur la foi de quelques Juifs, prétend que la premiere partie du livre de Job, contenue dans les deux premiers Chapitres, & la troisiéme qui commence selon ce Pere, au v. 6. *du* 42. *Chapitre jusques à la fin, est écrite en prose, & que tout le reste est écrit en vers; mais tout que l'on peut dire sur cela, c'est qu'en effet ce Livre est composé d'une maniere poetique, c'est-à-dire, figurée, emphatique, & d'un stile fort au-dessus des manieres de parler ordinaires, sans y ajoûter rien de plus.*

Le principal objet de ce Livre, est que Job a pour but de guérir les hommes dans ses amis, du scandale qu'ils prennent ordinairement de l'affliction des Justes & de la prosperité des impies, & de faire éviter au Juste aussi-bien qu'à l'impie, d'entrer dans ce blasphéme, de croire que Dieu ne se mêle en aucune façon de ce qui se passe dans le monde, ou de l'accuser d'injustice en opprimant également du poids de sa colere & le juste & l'impie. Job soutient que l'affliction n'est pas tou-

jours un signe du châtiment & de la colere de Dieu, mais une épreuve de la fidelité du juste; & que la prosperité aussi n'est souvent que très-rarement la récompense de l'innocent : qu'enfin Dieu distribue les biens & les maux de cette vie aux hommes avec sagesse, & selon les vûes secrettes de sa providence. Les amis de Job contestent ces verités; & tout ce qui est dit au nom de Dieu & de Job, est d'une autorité divine & digne de foi : mais il n'en est pas ainsi selon saint Augustin, saint Chrysostome, & saint Grégoire de ce que disent les amis de Job, quoique en soutenant une mauvaise cause, ils ne laissent pas de dire plusieurs choses belles & véritables. Saint Paul en a loué quelques-unes qui reçoivent leur autorité de cet Apôtre & non d'Eliphas.



JOB.



J O B.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. Piété de Job.

1. *Vir erat in terra Hus, nomine Job, & erat vir ille simplex, & rectus, ac timens Deum, & recedens à malo :*

2. *Natique sunt ei septem filii, & tres filiæ.*

1. Il y avoit un homme en la terre de Hus ", qui s'appelloit Job. Cet homme étoit simple & droit " *de cœur*; il craignoit Dieu, & se retiroit du mal ". Environ l'an du monde 2510.

2. Il avoit sept fils & trois filles.

ỳ. 1. *expl.* Saint Jerôme a cru que Job descendoit de Nachor frere d'Abraham, dont le fils aîné se nommoit *Hus*, *Gen.* 22. 21. Estius le suit, & croit néanmoins qu'on ne peut pas rejetter absolument l'opinion de ceux qui le font Iduméen, & de la postérité d'Esaü; à cause que la terre *de Hus* étoit dans l'Idumée. C'est ce qui releve la vertu de Job, qui a toujours conservé la crainte de Dieu, & vécu dans l'innocence, quoiqu'il demeurât au milieu d'un peuple infidelle.

Ibid. *Hebr.* parfait, irrepréhensible. *Vatab. expl.* La simplicité de Job n'étoit pas une simplicité naturelle d'ignorance & de pesanteur d'esprit, mais une simplicité de cœur; c'est-à-dire, qu'il avoit le cœur droit & conforme à la regle souveraine de la verité, éloigné de toute duplicité & de tout déguisement.

Ibid. *expl.* de tout ce qui avoit quelque apparence de mal.

3. Il possedoit sept mille moutons, trois mille chameaux, cinq cens paires de bœufs, & cinq cens ânesses. Il avoit de plus un très-grand nombre de domestiques": & il étoit grand & illustre parmi" tous les orientaux.

4. Ses enfans alloient les uns chez les autres, & ils se traitoient chacun à leur jour". Ils envoyoient prier leurs trois sœurs de venir manger & boire avec eux.

5. Et lorsque ce cercle des jours de festin étoit achevé, Job envoyoit chez ses enfans, & il les purifioit": & se levant de grand matin, il offroit des holocaustes pour chacun d'eux. Car il disoit *en lui-même*: Peutêtre que mes enfans auront commis quelque peché, & qu'ils auront offensé"

3. *Et fuit possessio ejus, septem millia ovium, & tria millia camelorum, quingenta quoque juga boum, & quingenta asinæ, ac familia multa nimis: eratque vir ille magnus inter omnes orientales.*

4. *Et ibant filii ejus, & faciebant convivium per domos, unusquisque in die suo. Et mittentes vocabant tres sorores suas ut comederent & biberent cum eis.*

5. *Cùmque in orbem transissent dies convivii, mittebat ad eos Job, & sanctificabat illos, consurgensque diluculo offerebat holocausta pro singulis. Dicebat enim: Ne fortè peccaverint filii mei, & benedixerint Deo in cordibus suis. Sic facie-*

℣. 3. *lettr.* familia multa nimis.
Ibid. Hebr. magnus præ, &c. *c'est-à-dire*, le plus riche & le plus puissant entre les orientaux.
℣. 4. *autr.* à leur tour.
℣. 5. *lettr.* les sanctifioit. expl. Il les exhortoit à se tenir saints & purs pour se préparer au sacrifice. *Vatab.*
Ibid. *lettr.* beni Dieu, pour maudit Dieu. Ce que les Hebreux ne vouloient point exprimer, par la grande horreur qu'ils avoient du blasphême. *Vatab.*

bat Job cunctis diebus.

Dieu dans leur cœur. C'est ainsi que Job se conduisoit tous les jours *de sa vie.*

§. 2. *Le demon demande permission de tenter Job.*

6. *Quadam autem die, cùm venissent filii Dei ut assisterent coram Domino, adfuit inter eos etiam satan.*

7. *Cui dixit Dominus: Unde venis? Qui respondens, ait: Circuivi terram, & perambulavi eam.*

8. *Dixitque Dominus ad eum: Numquid considerasti servum meum Job, quòd non sit ei similis in terra, homo simplex, & rectus, ac timens Deum, & recedens à malo?*

9. *Cui respondens satan, ait: Numquid Job frustrà timet Deum?*

6. Or les enfans de Dieu " s'étant un jour présentés " devant le Seigneur, satan " se trouva aussi parmi eux ".

7. Le Seigneur lui dit: D'où viens-tu? Il lui répondit: J'ai fait le tour de la terre, & je l'ai parcourue toute entiere.

8. Le Seigneur ajouta: N'as-tu point consideré mon serviteur Job qui n'a point d'égal sur la terre, qui est un homme simple & droit *de cœur*, qui craint Dieu, & se retire du mal?

9. Satan lui répondit: Est-ce en vain que Job craint Dieu?

ỳ. 6. *expl.* les anges.

Ibid. *expl.* Ceci marque seulement l'ardeur avec laquelle les anges sont toujours prêts à éxecuter les ordres de Dieu; ce qui est exprimé d'une maniere humaine, & proportionnée à la portée de notre intelligence. *Emm. Sa.*

Ibid. *expl.* le démon, qui est aussi nommé satan, *c'est-à-dire*, adversaire.

Ibid. *expl.* Ceci marque de même, qu'il est toujours prêt à recevoir de Dieu la permission de nuire aux hommes. *Estius.*

10. N'avez-vous pas remparé de toutes parts & sa personne, & sa maison, & tout son bien? Vous avez beni les œuvres de ses mains, & tout ce qu'il possede se multiplie sur la terre *de plus en plus*.

11. Mais étendez un peu votre main, & frappez tout ce qui est à lui, & vous verrez s'il ne vous maudira" pas en face.

12. Le Seigneur répondit à satan: Va, tout ce qu'il a est en ton pouvoir"; mais je te défends d'étendre la main sur lui". Et satan sortit aussitôt de devant le Seigneur.

13. Or les fils & les filles de Job mangeant & buvant" dans la maison de leur frere aîné,

14. un homme vint *tout-d'un-coup* dire à Job: Lorsque *vos* bœufs labouroient, & que *vos* ânesses paissoient auprès,

15. les Sabéens" sont venus fondre tout-d'un-

10. *Nonne tu vallasti eum, ac domum ejus, universamque substantiam per circuitum? Operibus manuum ejus benedixisti, & possessio ejus crevit in terra.*

11. *Sed extende paululùm manum tuam, & tange cuncta quæ possidet, nisi in faciem benedixerit tibi.*

12. *Dixit ergo Dominus ad satan: Ecce, universa quæ habet, in manu tua sunt: tantùm in eum ne extendas manum tuam. Egressusque est satan à facie Domini.*

13. *Cùm autem quadam die filii & filiæ ejus comederent & biberent vinum in domo fratris sui primogeniti,*

14. *nuntius venit ad Job, qui diceret: Boves arabant, & asinæ pascebantur juxta eos,*

15. *& irruerunt Sabai, tuleruntque om-*

℣. 11. *Lettr.* benira, pour maudira.
℣. 12. c'est-à-dire, tous ses biens & ses enfans.
Ibid. c'est-à-dire, sur sa personne.
℣. 13. *Lettr.* bûvant du vin.
℣. 15. *expl.* peuples de l'Arabie heureuse, accoutumés à faire des courses & des brigandages. Menoch.

nia, & pueros percusserunt gladio, & evasi ego solus ut nuntiarem tibi.

coup, ont tout enlevé, ont passé vos gens au fil de l'épée; & je me suis sauvé seul pour vous en venir dire la nouvelle.

16. *Cùmque adhuc ille loqueretur, venit alter, & dixit: Ignis Dei cecidit è cœlo, & tactas oves puerosque consumpsit, & effugi ego solus ut nuntiarem tibi.*

16. Cet homme parloit encore, lorsqu'un second" vint dire *à Job*: Le feu du ciel est tombé " sur vos moutons, & sur ceux qui les gardoient, & il a *tout* réduit en cendres; & je me suis sauvé seul pour vous en venir dire la nouvelle.

17. *Sed & illo adhuc loquente, venit alius, & dixit: Chaldai fecerunt tres turmas, & invaserunt camelos, & tulerunt eos, necnon & pueros percusserunt gladio, & ego fugi solus ut nuntiarem tibi.*

17. Il n'avoit pas achevé de parler, qu'un troisiéme " vint dire *à Job*: Les Chaldéens " se sont divisés en trois bandes, ils se sont jettés sur vos chameaux, & les ont enlevés: ils ont tué tous vos gens, & je me suis sauvé seul pour vous en venir dire la nouvelle.

18. *Adhuc loquebatur ille, & ecce alius intravit, & dixit: Filiis tuis & filiabus vescentibus & bibentibus vinum in do-*

18. Cet homme parloit encore quand un quatriéme " se présenta devant Job, & lui dit: Lorsque vos fils & vos filles mangeoient & buvoient" dans

ỳ. 16. *lettr.* un autre.
Ibid. *lettr.* le feu de Dieu est tombé du ciel.
ỳ. 17. *lettr.* un autre.
Ibid. *Sept.* des cavaliers. Les Chaldéens étant éloignés du payis de Hus, & demeurant vers l'Arabie deserte, ne purent y faire des courses qu'à cheval. *Menoch.*
ỳ. 18. *lettr.* un autre.
Ibid. *lettr.* bûvoient du vin.

la maison de leur frere aîné,

19. un vent impetueux s'étant levé tout-d'un-coup du côté du desert, a ébranlé les quatre coins de la maison; & l'ayant fait tomber sur vos enfans, ils ont été accablés sous ses ruines, & ils sont tous morts. Je me suis échappé seul pour vous en venir dire la nouvelle.

20. Alors Job se leva, déchira ses vêtemens, & s'étant rasé la tête, il se jetta par terre ", & adora Dieu,

21. & dit: Je suis sorti nud du ventre de ma mere ", & j'y retournerai nud. Le Seigneur m'avoit tout donné, le Seigneur m'a tout ôté; (il n'est arrivé que ce qu'il lui a plu ") que le Nom du Seigneur soit beni.

22. Dans toutes ces choses Job ne pecha point ", & il ne dit par ses levres rien contre Dieu qui fût indiscret.

mo fratris sui primogeniti,

19. *repentè ventus vehemens irruit à regione deserti, & concussit quatuor angulos domûs, quæ corruens oppressit liberos tuos, & mortui sunt, & effugi ego solus ut nuntiarem tibi.*

20. *Tunc surrexit Job, & scidit vestimenta sua, & tonso capite corruens in terrã, adoravit, & dixit:*

21. *Nudus egressus sum de utero matris meæ, & nudus revertar illuc: Dominus dedit, Dominus abstulit: sicut Domino placuit, ita factum est: sit nomen Domini benedictum.*

22. *In omnibus his non peccavit Job labiis suis, neque stultum quid contra Deum locutus est.*

℣. 20. *expl.* C'étoient toutes marques d'une grande affliction, pour lors en usage. *Menoch.*
℣. 21. *expl.* de la terre. *Menoch.*
Ibid. Ceci n'est point dans l'Hebreu.
℣. 22. L'Hebreu n'a point ces mots, *par ses lévres*, qui sont venus des Septante. Car il est certain que Job ne pecha ni par ses paroles, ni même dans son cœur. *Synops.*

CHAPITRE II.

§. 1. *Job couvert d'ulceres.*

1. *FActum est autem, cùm quadam die venissent filii Dei, & starent coram Domino, venisset quoque satan inter eos, & staret in conspectu ejus,*

1. OR les enfans de Dieu ″ s'étant un jour présentés devant le Seigneur, & satan étant venu aussi parmi eux se présenta devant le Seigneur.

2. *ut diceret Dominus ad satan: Unde venis? Qui respondens, ait: Circuivi terram, & perambulavi eam.*

2. Le Seigneur lui dit: D'où viens-tu? Il lui répondit: J'ai fait le tour de la terre, & je l'ai parcourue toute entiere.

3. *Et dixit Dominus ad satan: Numquid considerasti servum meum Job, quòd non sit ei similis in terra, vir simplex, & rectus, ac timens Deum, & recedens à malo, & adhuc retinens innocentiam? Tu autem commovisti me adversus eum, ut affligerem eum frustrà.*

3. Le Seigneur lui dit encore: N'as-tu point consideré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre, qui est un homme simple & droit *de cœur*, qui craint Dieu, & se retire du mal, & qui se conserve encore dans l'innocence? Cependant tu m'as porté à m'élever contre lui, pour l'affliger sans qu'il l'ait mérité ″.

4. *Cui respondens satan, ait: Pellem pro pelle, & cuncta quæ*

4. Satan lui répondit: L'homme donnera *toujours* peau pour peau, &

℣. 1. *expl.* les anges.
℣. 3. *autr.* inutilement.

il abandonnera tout pour sauver sa vie" :

5. mais étendez votre main, & frappez ses os & sa chair, & vous verrez s'il ne vous maudira" pas en face.

6. Le Seigneur dit à satan : Va, il est en ta main" ; mais ne touche point à sa vie".

7. Satan étant sorti de devant le Seigneur frappa Job d'une effroyable plaie, depuis la plante des pieds jusques à la tête".

8. Et Job s'étant assis sur un fumier", ôtoit" avec un morceau d'un pot de terre la pourriture qui sortoit de ses ulceres.

habet homo, dabit pro anima sua :

5. alioquin mitte manum tuam, & tange os ejus & carnem, & tunc videbis quòd in faciem benedicat tibi.

6. Dixit ergo Dominus ad satan : Ecce in manus tua est, verumtamen animam illius serva.

7. Egressus igitur satan à facie Domini, percussit Job ulcere pessimo, à planta pedis usque ad verticem ejus.

8. qui testâ saniem radebat, sedens in sterquilinio.

§. 2. *Job reprend sa femme.*

9. Alors sa femme lui vint dire : Quoi, vous demeurez encore dans vo-

9. Dixit autem illi uxor sua : Adhuc tu permanes in simpli-

℣. 4. *lettr.* son ame ; *c'est-à-dire*, il est toujours plus dur de souffrir dans sa propre personne que dans celle des autres, quelque chers qu'ils nous soient, comme l'étoient à Job ses propres enfans.

℣. 5. *lettr.* benira, *pour* maudira.

℣. 6. *expl.* en ta puissance.

Ibid. *lettr.* à son ame.

℣. 7. *expl.* Saint Augustin dit que c'étoit une pourriture universelle, d'où sortoient une infinité de vers, *in Ps.* 97. Quelques anciens Peres ont cru que le mal qu'il souffroit auroit dû naturellement le faire mourir, tant il étoit excessif. *S. Chrysost. S. Athanas. in caten.*

℣. 8. *Hebr.* au milieu de la cendre.

Ibid. *lettr.* radebat, racloit.

citate tua? Benedic Deo & morere.

tre simplicité? Maudissez " Dieu ", & mourez.

10. *Qui ait ad illam: Quasi una de stultis mulieribus locuta es. Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus? In omnibus his non peccavit Job labiis suis.*

10. Job lui répondit: Vous parlez comme une femme qui n'a point de sens. Si nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrons-nous pas *aussi* les maux? Dans toutes ces choses Job ne pecha point par ses levres ".

11. *Igitur audientes tres amici Job omne malum quod accidisset ei, venerunt singuli de loco suo, Eliphaz Themanites, & Baldad Suhites, & Sophar Naamathites. Condixerant enim, ut pariter venientes visitarent eum, & consolarentur.*

11. Cependant trois amis de Job ". apprirent tous les maux qui lui étoient arrivés, & étant partis chacun de leur payis le vinrent trouver Eliphas de Theman ", Baldad de Suh, & Sophar de Naamath. Car ils s'étoient donné jour pour le venir voir ensemble, & le consoler ".

℣. 9. *letr* benissez, *pour* maudissez.

Ibid. *expl.* qui vous envoye tant de maux, quoique vous viviez dans sa crainte.

℣. 10. *expl.* L'orgueil ne lui fit rien dire contre la justice de celui qui le frappoit salutairement, ni la complaisance ne l'empecha point de reprendre, comme il devoit, celle qui lui inspiroit un conseil si pernicieux. *Greg. Magn. l. 3. Moral. c. 8*

℣. 11. *expl.* Ces trois hommes étoient très-puissans parmi les Iduméens & les Arabes, ensorte que, selon les Septante & selon un autre endroit (*Tob. 2. 15.*) ils sont nommés *princes* ou *rois*. C'étoient aussi des Philosophes, nourris dans la vraie sagesse, qui est celle de la piété, comme étant descendus d'Abraham. *Synops.*

Ibid. *Sept.* roi de Theman.

Ibid. *expl.* Que si dans la suite ils s'éleverent contre lui, ce fut plutôt par ignorance que par malice. *Tirin.*

12. Lors donc que de loin ils eurent levé les yeux pour le considerer, ils ne le reconnurent point; & ayant jetté un grand cri, ils commencerent à pleurer. Ils déchirerent leurs vêtemens, ils jetterent de la poussiere en l'air pour la faire retomber sur leur tête.

12. *Cumque elevassent procul oculos suos, non cognoverunt eum, & exclamantes ploraverunt, scissisque vestibus sparserunt pulverem super caput suum in cœlum.*

13. Ils demeurerent avec lui assis sur la terre durant sept jours & durant sept nuits ", & nul d'eux ne lui dit aucune parole ", parce qu'ils voyoient que sa douleur étoit excessive.

13. *Et sederunt cum eo in terra septem diebus & septem noctibus, & nemo loquebatur ei verbum: videbant enim dolorem esse vehementem.*

℣. 13. *expl.* Ils y furent la plus grande partie de ce tems-là, sortant néanmoins sans doute pour manger & pour se coucher. *Synops.*

Ibid. *expl.* On peut croire, selon quelques Auteurs, que cela s'entend du premier abord seulement, & peutêtre aussi par rapport à ces grands discours qu'ils lui firent dans la suite. *Menoch.* Saint Gregoire néanmoins a cru qu'ils se turent effectivement durant ces sept jours. *Moral. lib.* 1. 10.

CHAPITRE III.

§. 1. *Job témoigne sa douleur.*

1. Après " cela Job ouvrit sa bouche, il maudit le jour de sa naissance ".

1. *Post hæc aperuit Job os suum, & maledixit diei suo.*

℣. 1. *expl.* les sept jours étant passés.

Ibid. *lettr.* son jour. *expl.* Saint Augustin in *Psal.* 103.

2. *& locutus est :*	2. & il parla *de cette sorte :*
3. *Pereat dies in qua natus sum, & nox in qua dictum est : Conceptus est homo.*	3. Que le jour auquel je suis né perisse ‖, & la nuit en laquelle il a été dit: Un homme est conçu.
4. *Dies ille vertatur in tenebras, non requirat eum Deus desuper, & non illustretur lumine.*	4. Que ce jour se change en ténebres ; que Dieu ne le regarde *non plus* du ciel *que s'il n'avoit jamais été* ‖ ; qu'il ne soit point éclairé de la lumiere.
5. *Obscurent eum tenebræ, & umbra mortis, occupet eum caligo, & involvatur amaritudine.*	5. Qu'il soit couvert de ténebres & de l'ombre de la mort, qu'une sombre obscurité l'environne, & qu'il soit plongé dans l'amertume.
6. *Noctem illam tenebrosus turbo possideat, non computetur in diebus anni, nec numeretur in mensibus.*	6. Qu'un tourbillon ténebreux regne dans cette nuit, qu'elle ne soit point comptée parmi les jours de l'année, ni mise au nombre des mois.
7. *Sit nox illa*	7. Que cette nuit soit

serm. 4. p. 1173. nov. edit. après avoir expliqué en un sens spirituel une parole de Job, qui étoit dure en apparence ; ajoûte que toutes les autres qu'on y trouve encore qui paroissent, comme celle-là, pleines d'amertume & de blasphême, ont aussi leur sens. Nous croirions toute autre chose, continue le même Saint, si Dieu lui-même n'avoit rendu témoignage à Job avant qu'il parlât, & après qu'il eut achevé de parler. Saint Gregoire Pape soutient encore la même chose, disant que celui qui croit que Job a peché par impatience dans ses paroles, depuis que Dieu l'eut livré à la tentation du démon, condanne Dieu ouvertement de s'être trompé. *Greg. Magn. l. 3. Moral. c. 6.*

℣. 3. *c'est-à-dire :* Plût à Dieu que ce jour n'eût jamais été.

℣. 4. *lettr.* non requirat eum Deus desuper, *i. e.* que Dieu n'y ait aucun égard. *Menoch.*



dans une affreuse solitude, & qu'on la juge indigne qu'on s'en souvienne jamais.

8. Que ceux qui maudissent le jour la maudissent, ceux qui sont prêts de susciter Leviathan.

9. Que les étoiles soient obscurcies par sa noirceur : qu'elle attende la lumiere & qu'elle ne la voye point, & que l'aurore lorsqu'elle commence à paroître, ne se leve point pour elle :

10. parce qu'elle n'a point fermé le ventre qui m'a porté, & qu'elle n'a point détourné de moi les maux *qui m'accablent.*

11. Pourquoi ne suis-je point mort dans le sein de ma mere ? Pourquoi n'ai-je point cessé de vivre aussitôt que j'en suis sorti ?

solitaria, nec laude digna.

8. Maledicant ei qui maledicunt diei, qui parati sunt suscitare Leviathan.

9. Obtenebrentur stellæ caligine ejus : expectet lucem & non videat, nec ortum surgentis auroræ :

10. quia non conclusit ostia ventris, qui portavit me, nec abstulit mala ab oculis meis.

11. Quare non in vulva mortuus sum, egressus ex utero non statim perii ?

§. 2. *Job maudit sa naissance.*

12. Pourquoi celle qui m'a reçu *en naissant*, m'a-

12. Quare exceptus genibus ? cur la-

℣. 7. *lettr.* indigne de louange.
℣. 8. *ex.* ceux qui sont toujours prêts à faire éclater *leurs gemissemens & leurs cris.* C'est ce que signifie *Leviathan* dans l'Hebreu. Il signifie aussi *une baleine* : & alors Job parleroit des cris que font ceux qui travaillent à la pêche de ce poisson, lorsqu'ils sont en péril, ou qu'ils l'ont manqué. *Syn.*
℣. 10. *lettr.* la porte du ventre.
Ibid. *lettr.* de mes yeux ; c'est-à-dire, de moi. *Vatab.*
℣. 11. *lettr.* in vulva.

ftatus uberibus ? t-elle tenu sur ses genoux? pourquoi ai-je été nourri du lait de la mammelle ?

13. *Nunc enim dormiens silerem, & somno meo requiescerem,*

14. *cum regibus & consulibus terræ, qui ædificant sibi solitudines,*

15. *aut cum principibus, qui possident aurum, & replent domos suas argento :*

16. *Aut sicut abortivum absconditum non subsisterem, vel qui concepti non viderunt lucem.*

17. *Ibi impii cessaverunt à tumultu, & ibi requieverunt fessi robore.*

18. *Et quondam vincti pariter sine mo-*

13. Car je dormirois maintenant dans le silence, & je me reposerois dans mon sommeil

14. avec les rois & les consuls de la terre ", qui *durant leur vie* se bâtissent des solitudes ",

15. ou avec les princes qui possedent l'or, & qui remplissent leurs maisons d'argent.

16. Je n'aurois point paru *dans le monde* non plus qu'un fruit avorté *dans le sein de la mere*, ou que ceux qui ayant été conçus n'ont point vû le jour.

17. C'est-là " que le grand bruit qu'ont fait les impies, s'est enfin terminé; c'est-là que les forts, après leur travail & leur lassitude, trouvent leur repos.

18. C'est-là que ceux qui étoient autrefois enchaî-

ỳ. 14. *expl.* les grands de la terre, dont le conseil sert au gouvernement des royaumes. *Menoch.*

Ibid. *expl.* des tombeaux magnifiques pour eux seuls. *Menoch.* ou qui rebâtissent des forteresses ruinées & inhabitées, pour se faire un grand nom, & y demeurer en sureté & en repos. *Synops.* Job fait entendre par là, qu'après la mort tous les hommes sont égaux.

ỳ. 17. *c'est-à-dire*, dans le sommeil de la mort, & dans le tombeau.



nés ensemble ne souffrent plus aucun mal″, & qu'ils n'entendent plus la voix de ceux qui exigeoient d'eux des travaux insupportables.

19. Là les grands & les petits se trouvent *égaux*; là l'esclave est affranchi de la domination de son maître.

20. Pourquoi la lumiere a-t-elle été donnée à un misérable, & la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur?

21. Qui attendent la mort, & la mort ne vient point″, & *qui la cherchent* comme s'ils creusoient dans la terre pour trouver un trésor,

22. & qui sont ravis de joie lorsqu'ils ont *enfin* trouvé le tombeau.

23. *Pourquoi la vie a-t-elle été donnée* à un homme qui marche dans une route qui lui est inconnue″, & que Dieu a environné de ténebres?

lestia, non audierunt vocem exactoris.

19. Parvus & magnus ibi sunt, & servus liber à domino suo.

20. Quare misero data est lux, & vita his, qui in amaritudine animæ sunt?

21. Qui expectant mortem, & non venit, quasi effodientes thesaurum:

22. gaudentque vehementer cùm invenerint sepulcrum.

23. Viro cujus abscondita est via, & circumdedit eum Deus tenebris?

℣. 18. *expl.* Job ne nie pas par là les peines des méchans après la mort; mais il parle conformément à la maniere ordinaire de regarder la mort comme la fin de tous les maux de la vie. *Synops.*

℣. 21. *autr.* quoiqu'ils la cherchent avec le même empressement, que s'ils déterroient un trésor.

℣. 23. *lettr.* dont la voie est cachée. *expl.* qui ne sçait ce qu'il doit faire, se trouvant accablé de toutes parts. *Vat.*

24. *Antequam comedam suspiro : & tanquam inundantes aquæ , sic rugitus meus.*

24. Je soupire avant que de manger , & les cris que je fais [a] sont comme le bruit d'un débordement de grandes eaux.

25. *Quia timor , quem timebam , evenit mihi : & quod verebar accidit.*

25. Parceque ce qui faisoit le sujet de ma crainte m'est arrivé , & que les maux que j'appréhendois sont tombés sur moi.

26. *Nonne dissimulavi ? nonne silui ? nonne quievi ? & venit super me indignatio.*

26. N'ai-je pas *toujours* conservé la retenue & la patience [a] ? n'ai-je pas gardé le silence ? ne me suis-je pas tenu dans le repos ? & *cependant* la colere *de Dieu* est tombée sur moi.

ỽ. 24. *lettr.* mon rugissement.

ỽ. 26. *lettr.* N'ai-je pas dissimulé ? *expl.* ou dans le gouvernement de mon peuple , ou dans les maux qui me sont arrivés. *Menoch.*

CHAPITRE IV.

§. 1. *Eliphas reprend Job de ses plaintes.*

1. *Respondens autem Eliphaz Themanites , dixit :*

1. Alors Eliphas de Theman [a] prenant la parole , dit *à Job* :

2. *Si cœperimus loqui tibi , forsitan moleste accipies , sed conceptum sermonem tenere quis poterit ?*

2. Vous trouverez peut-être mauvais si nous vous parlons [a] ; mais qui pourroit retenir ses paroles [*] *en une telle rencontre ?*

ỽ. 1. *expl.* Theman , ville royale où demeuroient les princes de l'Idumée.

ỽ. 2. *lettr.* si nous commençons à vous parler.

Ibid. autr. les choses qu'on a dans l'esprit.



3. N'est-ce pas vous qui en avez autrefois instruit plusieurs, & qui avez soutenu les mains lasses & affoiblies″?

4. Vos paroles ont affermi ceux qui étoient ébranlés, & vous avez fortifié les genoux tremblans″.

5. Cependant la plaie de Dieu vient sur vous, & vous perdez courage; il vous frappe, & vous êtes dans le trouble.

6. Où est cette crainte de Dieu, où est cette force, cette patience″ & cette perfection qui a paru dans toutes vos voies″?

7. Considerez, je vous prie, si jamais un innocent est peri, ou si ceux qui avoient le cœur droit ont été exterminés″?

3. *Ecce docuisti multos, & manus lassas roborasti.*

4. *Vacillantes confirmaverunt sermones tui, & genua trementia confortasti.*

5. *Nunc autem venit super te plaga, & defecisti: tetigit te, & conturbatus es.*

6. *Ubi est timor tuus, fortitudo tua, patientia tua, & perfectio viarum tuarum?*

7. *Recordare, obsecro te, quis unquam innocens periit? aut quando recti deleti sunt?*

℣. 3. *expl.* qui avez autrefois par vos exhortations fortifié & rassuré ceux qui étoient prêts à s'abandonner au découragement.

℣. 4. *expl.* de ceux qui étoient prêts à tomber.

℣. 6. *hebr.* cette attente de Dieu. Vatab.

Ibid. *expl.* dans toute votre conduite.

℣. 7. *expl.* Il est vrai que nul innocent qui persevere dans la justice ne peut périr devant Dieu, quoiqu'il puisse être éprouvé souvent par plusieurs afflictions, dont Dieu le delivre enfin, du moins par la mort. *Synops.*

Ibid. *expl.* Il faut reconnoître avec de savans Interpretes, que les paroles des amis de Job n'ont point dans l'Eglise l'autorité de la parole de Dieu; quoiqu'il s'y trouve diverses sentences dont les Auteurs ecclésiastiques se servent, comme étant véritables. Mais la plûpart de ces sentences étoient très-mal appliquées à Job, que ses amis regardoient comme un pecheur dont Dieu punissoit les crimes. *Estius. Men.*

8. *Quin potiùs vidi eos qui operantur iniquitatem, & seminant dolores, & metunt eos,*

8. Ne voyons-nous pas au-contraire, que ceux qui travaillent tant à faire des injustices " qui sement les maux & qui les recueillent ",

9. *flante Deo, periisse, & spiritu iræ ejus esse consumptos.*

9. sont renversés *tout-d'un-coup* par le souffle de Dieu, & sont emportés par le tourbillon de sa colere ?

§. 2. *Eliphas fait voir la foiblesse de l'homme.*

10. *Rugitus leonis & vox leanæ, & dentibus catulorum leonum contriti sunt.*

10. Le rugissement du lion, & la voix de la lionne ont été étouffés, & les dents des lionceaux ont été brisées ".

11. *Tigris periit, eò quòd non haberet prædam : & catuli leonis dissipati sunt.*

11. Le tigre est mort, parcequ'il n'avoit point de proie, & les petits du lion ont été dissipés.

12. *Porrò ad me dictum est verbum absconditum, & quasi furtivè suscepit auris mea venas susurri ejus.*

12. Cependant une parole m'a été dite en secret, & j'en ai entendu à peine les foibles sons qui se déroboient à mon oreille.

13. *In horrore visionis nocturnæ, quando solet sopor occupare homines,*

13. Dans l'horreur d'une vision de nuit lorsque le sômeil assoupit davantage *tous* les *sens des* hommes,

℣. 8. *Hebr.* qui arant iniquitatem, *i. e.* qui iniqua quæque machinantur.

Ibid. *expl.* & qui en recueillent le fruit malheureux, soit en commettant les crimes qu'ils méditoient, ou en retirant de ces mêmes crimes quelque avantage temporel.

℣. 10. *expl.* C'est une expression poetique : par laquelle il représente à quoi se termine la puissance & la violence des grands de la terre, qu'il compare à des lions & à des tigres. *Tirin.*

14. Je fus saisi de crainte & de tremblement, & la frayeur pénetra jusques dans mes os.

15. Un esprit se vint présenter devant moi, & les cheveux ‖ m'en dresserent à la tête.

16. Je vis quelqu'un dont je ne connoissois point le visage, un spectre ‖ parut devant mes yeux, & j'entendis une voix *foible* comme un petit souffle, *qui me dit* :

17. L'homme osera-t-il se justifier en se comparant à Dieu, & sera-t-il plus pur que celui qui l'a créé ?

18. Ceux mêmes qui servoient Dieu n'ont pas été stables, & il a trouvé du déreglement *jusques* dans ses anges.

19. Comment donc ceux qui habitent en des maisons de boue ‖, qui n'ont qu'un fondement de terre, ne seront-ils pas beaucoup plutôt consumés & comme rongés des vers ‖ ?

20. du matin au soir

14. pavor tenuit me, & tremor, & omnia ossa mea perterrita sunt.

15. Et cùm spiritus me præsente transiret, inhorruerunt pili carnis meæ.

16. Stetit quidam, cujus non agnoscebam vultum, imago coram oculis meis, & vocem quasi auræ lenis audivi.

17. Numquid homo, Dei comparatione justificabitur, aut factore suo purior erit vir ?

18. Ecce qui serviunt ei, non sunt stabiles, & in angelis suis reperit pravitatem.

19. Quantò magis hi qui habitant domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, consumentur velut à tinea ?

20. De manè usque

℣. 15. *lettr.* les cheveux de ma chair.
℣. 16. *lettr.* une image.
℣. 19. *expl.* dans des corps tirés de la terre, & sujets à la pourriture. *Menoch.*
℣. 19. c'est-à-dire, comme un habit est rongé de vers. *Vat.*

ad veſperam ſuccidentur : & quia nullus intelligit, in æternum peribunt.

iis ſeront exterminés ; & parceque nul *d'eux* n'a l'intelligence, ils périront pour jamais ″.

21. *Qui autem reliqui fuerint, auferentur ex eis : morientur, & non in ſapientia.*

21. Ceux qui ſeront reſtés de leur race ſeront emportés, & ils mourront, parcequ'ils n'ont point eu la ſageſſe ″.

✝. 10. *expl.* Eliphas prétend prouver par tout ce diſcours, que l'homme ne demeurant pas toujours dans un même état, tant à l'égard de la nature que de la juſtice, il ne falloit pas s'étonner, ſi étant ſujet à tomber dans differens pechés, il étoit auſſi ſujet à differentes miſeres & à pluſieurs accidens ; & que quoiqu'il ne connoiſſe pas ſouvent ſes fautes, comme il s'imaginoit que faiſoit Job ; Dieu néanmoins à qui rien n'eſt caché, les connoît parfaitement. *Tirin.*

✝. 21. *Hebr.* ce qu'ils ont de plus grand leur ſera ôté, & ils mourront comme des hommes qui n'ont point de ſens.

CHAPITRE V.

§. 1. *Malheur de l'inſenſé.*

1. *VOca ergo ſi eſt qui tibi reſpondeat, & ad aliquem ſanctorum convertere.*

1. APpellez donc *à votre ſecours*, s'il y a quelqu'un qui vous réponde, & adreſſez-vous à quelqu'un des Saints ″.

2. *Verè ſtultum interficit iracundia, & parvulum occidit invidia.*

2. Certes la colere fait mourir l'inſenſé, & l'envie tue les petits *eſprits* ″.

✝. 1. *autr.* Tournez vos yeux du côté des Saints, *i. e.* conſiderez ſi quelqu'un des Saints eſt puni de Dieu, ainſi que vous l'êtes : & reconnoiſſez que vous n'êtes pas du nombre des juſtes. *Eſtius.*

✝. 2. *expl.* Eliphas appelle ici *inſenſé* celui qui au lieu de reconnoître la vraie cauſe du mal qu'il ſouffre, qui ſont ſes pechés, s'emporte contre la divine juſtice, & en accuſe Dieu même.



J'ai vû l'insensé qui étoit affermi par de profondes racines, & j'ai à l'instant donné ma malédiction # à tout son éclat.

3. Ego vidi stultum firmâ radice, & maledixi pulchritudini ejus statim.

4. Ses enfans bien loin de trouver leur salut #, seront foulés aux pieds à la porte #, & il ne se trouvera personne pour les délivrer.

4. Longè fient filii ejus à salute, & conterentur in porta, & non erit qui eruat.

5. Celui qui mouroit de faim mangera le blé de cet *insensé*; l'homme armé s'emparera de lui comme de sa proie, & ceux qui sechoient de soif boiront ses richesses.

5. Cujus messem famelicus comedet, & ipsum rapiet armatus, & bibent sitientes divitias ejus.

6. Rien ne se fait dans le monde sans sujet, & ce n'est point de la terre que naissent les maux #.

6. Nihil in terra sine causa fit, & de humo non oritur dolor.

7. L'homme est né pour le travail, comme l'oiseau pour voler #.

7. Homo nascitur ad laborem, & avis ad volatum.

8. C'est pourquoi j'adresserai mes prieres au Seigneur, & je parlerai *avec confiance* à Dieu #,

8. Quamobrem ego deprecabor Dominum, & ad Deum ponam eloquium meum:

℣. 3. *expl.* Je l'ai condanné, & ai prévu son renversement. *Menoch.*
℣. 4. *lettr.* ses enfans seront bien éloignés du salut.
Ibid. *expl.* où se rendoient les jugemens.
℣. 6. *expl.* le peché est la racine des maux.
℣. 7. *expl.* L'homme depuis le peché, est naturellement sujet aux miseres. *Vatab.*
℣. 8. *expl.* S'il arrive que je tombe dans quelque malheur, faites donc maintenant ce que je voudrois faire alors. *Menoch.*

9. *qui facit magna & inscrutabilia, & mirabilia absque numero :*

9. qui fait des choses grandes & impénetrables, des choses miraculeuses & qui sont sans nombre;

10. *qui dat pluviam super faciem terra, & irrigat aquis universa :*

10. qui répand la pluie sur la face de la terre, & qui arrose d'eaux tout l'univers;

11. *qui ponit humiles in sublime, & mœrentes erigit sospitate :*

11. qui éleve ceux qui étoient abaissés, qui console & guérit ceux qui étoient dans les larmes;

12. *qui dissipat cogitationes malignorum, ne possint implere manus eorum quod cœperant :*

12. qui dissipe les pensées des méchans, & les empêche d'achever ce qu'ils avoient commencé ";

13. *qui apprehendit sapientes in astutia eorum, & consilium pravorum dissipat.*

13. qui trompe les sages par leur propre sagesse, & qui renverse les desseins des injustes ".

14. *Per diem incurrent tenebras, & quasi in nocte, sic palpabunt in meridie.*

14. Au milieu du jour ils trouveront les ténebres, & ils marcheront à tâtons en plein midi, comme s'ils étoient dans une *profonde* nuit.

§. 2. *Le foible protegé de Dieu.*

15. *Porrò salvum faciet egenum à gladio oris eorum, & de manu violenti pauperem.*

15. Mais Dieu sauvera le pauvre des traits de leur langue ", il le sauvera de la violence des injustes ".

16. *Et erit egeno*

16. Le pauvre ne sera

℣. 12. *lettr.* ce que leurs mains avoient commencé.
℣. 13. *lettr.* des ames déreglées & corrompues.
℣. 15. *lettr.* de l'épée de leur bouche.
Ibid. *lettr.* de la main du violent.

trompé dans son espérance, & l'iniquité demeurera muette [16].

17. Heureux l'homme que Dieu corrige lui-même. Ne rejettez donc point le châtiment du Seigneur.

18. Car s'il fait du mal, il donne le remede : & si sa main [18] vous blesse, sa main vous guérit.

19. Après vous avoir affligé six fois, il vous délivrera, & à la septiéme il ne permettra pas *même* que le mal vous touche [19].

20. Il vous sauvera de la mort pendant la famine, & de l'épée [20] pendant la guerre.

21. Il vous mettra à couvert des traits de la langue [21] perçante, & si l'affliction survient, vous ne l'appréhenderez point.

22. Vous rirez au milieu de la désolation & de

spes, iniquitas autem contrahet os suum.

17. Beatus homo qui corripitur à Deo : increpationem ergo Domini ne reprobes :

18. Quia ipse vulnerat & medetur : percutit, & manus ejus sanabunt.

19. In sex tribulationibus liberabit te, & in septima non tanget te malum.

20. In fame eruet te de morte, & in bello de manu gladii.

21. A flagello linguæ absconderis, & non timebis calamitatem cùm venerit.

22. In vastitate & fame ridebis, &

℣. 16. *lettr.* aura la bouche fermée.

℣. 18. *lettr.* ses mains.

℣. 19. *expl.* C'est une expression poetique, qui peut marquer qu'en quelques malheurs que Dieu permette que tombent les hommes qu'il veut affliger & éprouver, il les en délivrera, & empêchera qu'ils ne leur nuisent en aucune sorte ; pourvû qu'ils s'humilient, & se soumettent à ses ordres. D'autres par les *six fois*, entendent le cours de la vie présente, & par la *septiéme*, le jour éternel du repos céleste. *Tirin. Menoch.*

℣. 20. *lettr.* de la main de l'épée.

℣. 21. *lettr.* de la plaie ou du fléau de la langue.

bestias terræ non formidabis.

la famine, & vous ne craindrez point les bêtes de la terre.

23. *Sed cum lapidibus regionum pactum tuum, & bestiæ terræ pacificæ erunt tibi.*

23. Si vous rencontrez des pierres en votre chemin, elles ne vous blesseront point ″. & les bêtes sauvages ″ seront douces pour vous.

24. *Et scies quòd pacem habeat tabernaculum tuum, & visitans speciem tuam, non peccabis,*

24. Vous verrez la paix regner dans votre maison ″, & la tenant dans l'ordre par le soin que vous en aurez, vous la gouvernerez d'une maniere irréprochable ″.

25. *Scies quoque quoniam multiplex erit semen tuum, & progenies tua quasi herba terræ.*

25. Vous verrez votre race se multiplier, & votre posterité *croître* comme l'herbe de la terre.

26. *Ingrediêris in abundantia sepulcrum, sicut infertur acervus tritici in tempore suo.*

26. Vous entrerez riche dans le sepulcre, comme un monceau de blé *qui est serré* en son tems.

27. *Ecce, hoc, ut investigavimus, ita est: quod auditum, mente pertracta.*

27. Ce que nous venons de vous dire est très-veritable; écoutez-le donc, & le repassez dans votre esprit.

℣. 23. *lettr.* Il y aura un pacte entre vous & les pierres des champs.

Ibid. *Hebr.* bestiæ agri, *i. e.* agrestes.

℣. 24. *lettr.* dans votre tente.

Ibid. *lettr.* & visitant votre espece, ou votre beauté, vous ne pecherez point.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Job justifie son innocence.*

1. Job répondit à Eliphas en ces termes:
2. Plût à Dieu " que les pechés par lesquels j'ai mérité la colere *de Dieu*, & les maux que je souffre, fussent mis *les uns avec les autres* dans une balance.
3. Ceux-ci surpasseroient les autres de toute la pesanteur du sable de la mer ". C'estpourquoi mes paroles sont pleines de douleur.
4. Car *je sens que* le Seigneur m'a mis en butte à ses fleches. L'indignation qu'il répand sur moi épuise mes esprits, & les terreurs qu'il me donne " m'assiegét de tous côtés ".

1. *Respondens autem Job, dixit :*
2. *Utinam appenderentur peccata mea, quibus iram merui : & calamitas, quam patior, in statera.*
3. *Quasi arena maris hæc gravior appareret, unde & verba mea dolore sunt plena :*
4. *Quia sagitta Domini in me sunt, quarum indignatio ebibit spiritum meum, & terrores Domini militant contra me.*

℣. 2. *Hebr.* Plût à Dieu que ma colere, *i. e.* mes plaintes fussent mises dans une balance, avec les maux que je souffre.

℣. 3. *expl.* Job prétend seulement que ce n'étoit point, comme ses amis se l'imaginoient, à cause de la grandeur de ses crimes, que Dieu le châtioit si severement : & que ses souffrances étant comparées avec les pechés qu'on pouvoit justement lui reprocher, il n'y avoit aucune proportion entre eux : parceque Dieu n'impose pas ordinairement de si grandes peines pour des fautes que l'infirmité humaine fait commettre tous les jours, & desquelles seules Job se sentoit coupable.

℣. 4. expl. la crainte où je suis de maux encore plus grands. Menoch.

Ibid. lettr. combattent contre moi.

5. Numquid

5. Numquid rugiet onager cùm habuerit herbam? aut mugiet bos cùm ante præsepe plenum steterit?

6. Aut poterit comedi insulsum, quod non est sale conditum? aut potest aliquis gustare, quod gustatum affert mortem?

7. Quæ priùs nolebat tangere anima mea, nunc præ angustia, cibi mei sunt.

8. Quis det ut veniat petitio mea: & quod expecto, tribuat mihi Deus?

9. Et qui cœpit, ipse me conterat: solvat manum suam, & succidat me?

10. Et hæc mihi sit consolatio, ut affligens me dolore, non

5. L'âne sauvage crie-t-il lorsqu'il a de l'herbe? ou le bœuf mugit-il lorsqu'il est devant une auge pleine *de fourrage* "?

6. Peut-on manger d'une viande fade ", qui n'est point assaisonnée avec le sel "? ou quelqu'un peut-il goûter ce qui fait mourir celui qui en goûte?

7. Dans l'extrémité où je me trouve, je me nourris maintenant de ce que auparavant " je n'eusse pas voulu seulement toucher.

8. Plaise au Seigneur que ce que je demande, soit accompli, qu'il m'accorde ce que j'attends;

9. Qu'ayant commencé il acheve à me réduire en poudre; qu'il ne retienne plus sa main *qu'il a élevée sur moi*; qu'il me retranche *jusqu'à la racine*.

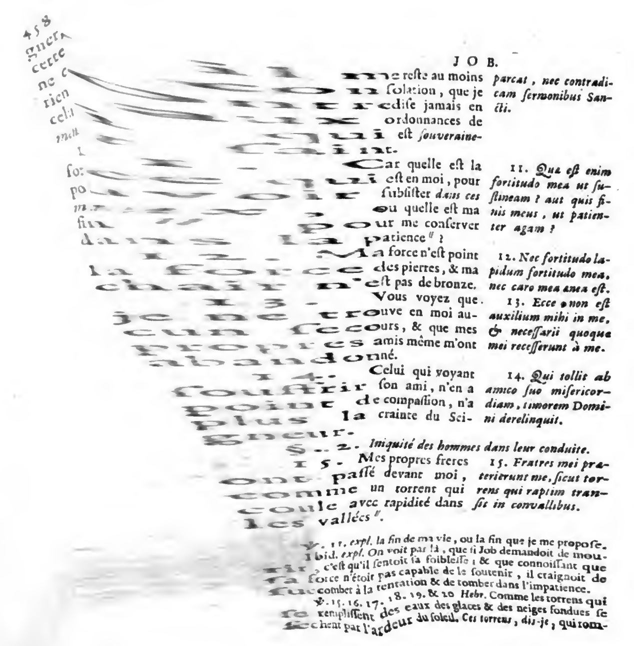
10. Et que dans ces douleurs extrêmes dont il m'accablera sans m'épar-

℣. 5. *expl.* les bêtes mêmes ne se plaignent pas sans sujet: croyez donc que je ne le fais pas aussi. *Synops.*

℣. 6. *expl.* Je me trouve dans un tel abandonnement & dans un tel accablement, que les choses les plus insipides & les plus mortelles me tiennent lieu maintenant de nourriture: & qu'il me seroit même plus avantageux que Dieu achevât de me réduire tout-à-fait en poudre.

Ibid. *Sept.* Peut-on manger d'un pain sans sel? Et y a-t-il quelque goût dans des discours vains.

℣. 7. *lettr.* mon ame n'eût voulu, *i. e.* je n'eusse voulu. *hebraïsm.*



Il me reste au moins cette consolation, que je ne contredise jamais en rien aux ordonnances de celui qui est *souveraine*ment Saint.

parcat, nec contradicam sermonibus Sancti.

11. Car quelle est la force qui est en moi, pour subsister *dans ces maux?* ou quelle est ma fin pour me conserver dans la patience[a]?

11. *Quæ est enim fortitudo mea ut sustineam? aut quis finis meus, ut patienter agam?*

12. Ma force n'est point la force des pierres, & ma chair n'est pas de bronze.

12. *Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea ænea est.*

13. Vous voyez que je ne trouve en moi aucun secours, & que mes propres amis même m'ont abandonné.

13. *Ecce non est auxilium mihi in me, & necessarii quoque mei recesserunt à me.*

14. Celui qui voyant souffrir son ami, n'en a point de compassion, n'a plus la crainte du Seigneur.

14. *Qui tollit ab amico suo misericordiam, timorem Domini derelinquit.*

§. 2. *Iniquité des hommes dans leur conduite.*

15. Mes propres freres ont passé devant moi, comme un torrent qui coule avec rapidité dans les vallées[b].

15. *Fratres mei prætierunt me, sicut torrens qui raptim transit in convallibus.*

[a] ℣. 11. *expl.* la fin de ma vie, ou la fin que je me propose. Ibid. *expl.* On voit par là, que si Job demandoit de mourir, c'est qu'il sentoit sa foiblesse; & que connoissant que sa force n'étoit pas capable de le soutenir, il craignoit de succomber à la tentation & de tomber dans l'impatience.

[b] ℣. 15. 16. 17. 18. 19. & 20 *Hebr.* Comme les torrens qui se remplissent des eaux des glaces & des neiges fondues se sechent par l'ardeur du soleil. Ces torrens, dis-je, qui tom-

16. *Qui timent pruinam, irruet super eos nix.*

16. Ceux qui craignent la gelée, seront accablés par la neige ″.

17. *Tempore, quo fuerint dissipati, peribunt : & ut incaluerit, solventur de loco suo.*

17. Ils périront au tems qu'ils commenceront à s'écouler ; dès que la chaleur viendra, fondant *comme la neige*, ils tomberont du lieu où ils étoient ″.

18. *Involutæ sunt semitæ gressuum eorum : ambulabunt in vacuum, & peribunt.*

18. Ils vont par des sentiers embarrassés ″ ; ils marchent sur le vuide, & ils periront ″.

19. *Considerate semitas Thema, itinera Saba, & expectate paulisper.*

19. Considerez les sentiers de Theman, les chemins de Saba, & attendez un peu ″.

pent tous les chemins par lesquels ils passent, se sechent enfin, & disparoissent entierement. Ceux qui vont à Theman sont confus dans l'attente qu'ils avoient d'y trouver de l'eau. *expl.* Job compare ses amis aux torrens qui se forment des neiges fondues, qui entraînent tout, & qui emportent les terres par où ils passent ; c'est-à-dire qui sont inutiles, & mêmes pernicieux.

ỳ. 16. Ceux qui craignent les moindres maux seront accablés par de plus grands. *Sa.*

ỳ. 17. *expl.* Il continue dans la même comparaison, & assure que ses amis qui avoient tant de dureté pour lui, périront comme les torrens qui se dessechent lorsque le soleil paroît. *Menoch.*

ỳ. 18. *expl.* Comme les torrens ont un cours plein de détours ; ainsi mes amis s'écartent de la verité dans leurs raisonnemens. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Ceux qui veulent marcher sur les glaces dont se forment les torrens, enfoncent & se perdent ; & ainsi ne peuvent arriver où ils alloient. *Synops.*

ỳ. 19. 20. *ex.* Ceux qui vont dans *les sentiers* qui conduisent aux torrens *de Theman & de Saba*, dans l'esperance d'y trouver de l'eau pour se desalterer, sont trompés & confus, n'y trouvant point ce qu'ils y cherchoient. *C'est le sens de l'Hebreu.* En l'appliquant aux amis de Job, cela veut dire, Qu'on n'a qu'à jetter les yeux sur les chemins

20. Ils sont confus, parce que j'ai toujours espéré: ils sont venus jusqu'à moi, & ils ont été couverts de confusion.

21. Vous ne faites que de venir, & aussitôt que vous voyez la plaie dont j'ai été frappé, vous en avez de l'horreur".

22. Vous ai-je dit: Apportez-moi *quelque* chose, ou donnez-moi de votre bien?

23. Ou délivrez-moi de la main de celui qui m'afflige", & tirez-moi de la puissance des forts?

24. Enseignez-moi, & je me tairai; & si j'ai ignoré quelque chose, instruisez-moi.

25. Pourquoi formez-vous des médisances contre des paroles de vérité",

20. Confusi sunt, quia speravi: venerunt quoque usque ad me, & pudore cooperti sunt.

21. Nunc venistis: & modò videntes plagam meam, timetis.

22. Numquid dixi: Afferte mihi, & de substantia vestra donate mihi?

23. Vel, liberate me de manu hostis, & de manu robustorum eruite me?

24. Docete me, & ego tacebo: & si quid fortè ignoravi, instruite me.

25. Quare detraxistis sermonibus veritatis, cùm è vobis

de Theman (ville de l'Arabie deserte) & de Saba (ville de l'Arabie heureuse) pour voir combien peu de ses amis étoient venus pour le consoler, & comment ceux mêmes qui y étoient venus avoient été *confus & scandalisés* de l'état où ils le voyoient, après toutes les esperances qu'il avoit eues *du côté de Dieu & des hommes*: ou selon l'Hebreu, étant eux-mêmes trompés dans l'esperance dont ils se flattoient de trouver toujours en lui les mêmes richesses, la même grandeur & la même gloire.

℣. 20. *Hebr.* parcequ'il a esperé, *i. e.* chacun d'eux. *Syn.*

℣. 21. *expl.* vous en concluez que je dois avoir été un impie & un hypocrite. *autr.* vous êtes dans la crainte.

℣. 23. *lettr.* hostis. *Hebr.* tribulatoris. *Vatab.*

℣. 25. *expl.* Les amis de Job le voyant frappé d'une si terrible plaie, en ont été scandalisés, & l'ont regardé avec horreur comme un méchant qui avoit voulu tromper les

nullus sit qui possit arguere me.

puisque nul d'entre vous ne me peut reprendre *avec justice.*

26. *Ad increpandum tantùm eloquia concinnatis, & in ventum verba profertis.*

26. Vous n'étudiez dans vos discours qu'à trouver des moyens d'accuser *les autres*, & vous ne faites que parler en l'air.

27. *Super pupillum irruitis, & subvertere nitimini amicum vestrum.*

27. Vous vous jettez sur un homme *abandonné comme* un orphelin, & vous vous efforcez de perdre ‖ entierement votre ami.

28. *Verumtamen quod cœpistis explete: præbete aurem, & videte an mentiar.*

28. Mais achevez ce que vous avez commencé; prêtez l'oreille ‖, & voyez si je mens.

29. *Respondete, obsecro, absque contentione: & loquentes id quod justum est, judicate.*

29. Répondez, je vous prie, sans contention; & en parlant, jugez des choses selon la justice.

30. *Et non invenietis in lingua mea iniquitatem, nec in faucibus meis stultitia personabit.*

30. Et vous ne trouverez point d'iniquité sur ma langue, ni de folie dans ma bouche ‖.

hommes, & dont Dieu avoit confondu l'hypocrisie par un châtiment si extraordinaire. Job prétend leur faire voir qu'ils ont blessé en cela & la charité & la verité.

℣. 27. *autr.* d'accabler.

℣. 28. *Hebr.* Jettez, je vous prie, les yeux sur moi.

℣. 30. *expl.* Un Interprete remarque que le sentiment le plus commun, est que toutes les paroles de Job ne sont pas d'une verité & d'une autorité divine & infaillible; puisque Dieu dans la suite le reprend, & qu'il avoue lui même qu'il a parlé avec peu de discretion. Bede & saint Thomas reconnoissent qu'il y en a quelques-unes qui méritent d'être blâmées: ce que Bede applique en particulier à celles du chapitre suivant. *Estius.*

CHAPITRE VII.

§. 1. *Misere de l'homme.*

1. LA vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle, & ses jours sont comme les jours d'un mercenaire.

2. Comme un esclave soupire après l'ombre *de la nuit pour se reposer*, & comme un mercenaire attend la fin de son ouvrage;

3. Ainsi je ne voi dans ma vie que des mois vuides & sans fruit, je n'y compte que des nuits pleines de travail & de douleur.

4. Si je m'endors, je dis aussitôt : Quand me leverai-je ? & étant levé j'attends le soir *avec impatience*, & je suis rempli de douleurs jusqu'à la nuit.

1. *Militia est vita hominis super terram : & sicut dies mercenarii, dies ejus.*

2. *Sicut servus desiderat umbram, & sicut mercenarius præstolatur finem operis sui :*

3. *sic & ego habui menses vacuos, & noctes laboriosas enumeravi mihi.*

4. *Si dormiero, dicam : Quando consurgam ? & rursum expectabo vesperam, & replebor doloribus usque ad tenebras.*

[illegible] *Sept.* une tentation. *expl.* Il veut prouver par là, [illegible] étoit avec raison qu'il souhaitoit la mort, comme le [illegible] de sa course, & la fin non seulement de ses maux, [illegible] aussi des périls où les plus justes sont exposés. *Grot.*

[illegible] *autr.* durant la chaleur.

[illegible] *lettr.* j'ai eu des mois vuides. *expl.* sans repos & sans [illegible] dans des soupirs & des desirs continuels, tant que je [illegible] arrivé du prix éternel de mes travaux. *Menoch.*

[illegible] *lettr.* j'attendrai.

[illegible] *lettr.* tenebres. *expl.* C'est une vive image de l'in[illegible] de extraordinaire que lui causoit l'excès de ses dou[illegible] comme il arrive aux malades qui souffrent beaucoup.

5. *Induta est caro mea putredine & sordibus pulveris, cutis mea aruit, & contracta est.*

5. Ma chair est couverte de pourriture, & d'une saie poussiere ; ma peau est toute seche & toute retirée.

6. *Dies mei velociùs transierunt quàm à texente tela succiditur, & consumpti sunt absque ulla spe.*

6. Mes jours ont été retranchés ″ plus vite que le fil de la toile n'est coupé par le tisserand, & ils se sont écoulés sans me laisser aucune esperance″.

7. *Memento quia ventus est vita mea, & non revertetur oculus meus ut videat bona.*

7. Souvenez-vous″, *Seigneur*, que ma vie n'est qu'un souffle, & que je ne voi aucun retour pour un tems plus favorable ″.

8. *Nec aspiciet me visus hominis : oculi tui in me, & non subsistam.*

8. Celui qui m'a vû *jusqu'à cette heure*, ne me verra plus. Vous avez arrêté sur moi votre œil *sevère*, & je ne pourrai subsister ″ *devant vous*.

9. *Sicut consumitur nubes, & pertransit : sic qui descenderit ad inferos non ascendet.*

9. Comme une nuée se dissipe & passe sans qu'il en reste de trace ; ainsi celui qui descend sous la terre ″ ne remontera plus.

10. *Nec revertetur ultrà in domum suam, neque cognos-*

10. *Son ame* ne reviendra plus jamais dans sa maison ″ ; & le lieu où il

℣. 6. *lettr.* ont passé.

Ibid. *expl.* de retour.

℣. 7. *expl.* Il adresse sa parole à Dieu. *Vatab.*

Ibid. *lettr.* oculus meus non revertetur. *Hebraïsm.* non revertar ut videam bona, *i. e.* sortem feliciorem. *Vatab.*

℣. 8. *Hebr.* & je ne serai plus.

℣. 9. *lettr.* ad inferos. *expl.* Ce qui dans sa langue Hebraïque signifie le tombeau, ou tout autre lieu où on met les corps morts pour y pourrir. *Syrop.*

℣. 10. *ex.* dans son corps : pour souffrir les mêmes maux

étoit, ne le reconnoîtra plus.

11. C'est pourquoi je ne retiendrai pas ma langue plus long-tems; je parlerai dans l'affliction de mon esprit; je m'entretiendrai dans l'amertume de mon cœur ".

§. 2. *Néant de l'homme.*

12. Suis-je une mer, ou une baleine ", pour avoir été renfermé par vous comme dans une prison?

13. Si je dis en moi-même: Mon lit me consolera *peut-être*; & m'entretenant avec mes pensées, je me reposerai sur ma couche ":

14. Vous me tourmenterez " par des songes, & vous me troublerez par d'horribles visions.

cet eum ampliùs locus ejus.

11. *Quapropter & ego non parcam ori meo, loquar in tribulatione spiritûs mei: confabulabor cum amaritudine animæ meæ.*

12. *Numquid mare ego sum, aut cetus, quia circumdedisti me carcere?*

13. *Si dixero: Consolabitur me lectulus meus, & relevabor loquens mecum in strato meo:*

14. *terrebis me per somnia, & per visiones horrore concuties.*

qu'il souffroit. Ce qui ne fait rien contre l'esperance que nous avons de la résurrection établie si fortement au ch. 19.

ỳ. 11. *lettr.* de mon ame. *expl.* Job veut dire par là, qu'il ne supprimera pas davantage les douleurs qu'il souffre dans son cœur; mais qu'il cherchera quelque consolation en se plaignant, & en exposant la grandeur des maux qui l'accablent.

ỳ. 12. Le mot Hebreu signifie non seulement une baleine, mais en général toutes les bêtes monstrueuses de la terre & de la mer. *expl.* Me regardez-vous comme une mer agitée & en fureur, ou comme ces monstres qui ont besoin d'être reprimés par un effet de votre toute puissance, pour mériter d'être comme enfermé dans un corps chargé de playes & de miseres? *Tirin.*

ỳ. 13. *autr.* & je trouverai du soulagement lorsque je serai sur ma couche, à m'entretenir avec mes pensées.

ỳ. 14. *lettr.* vous m'épouvanterez.

15. *Quam ob rem elegit suspendium anima mea, & mortem ossa mea.*

15. C'est pourquoi je choisirois plutôt″ de mourir d'une mort violente, & il vaudroit mieux que mes os fussent réduits en poudre.

16. *Desperavi, nequaquam ultrà jam vivam: parce mihi, nihil enim sunt dies mei.*

16. J'ai perdu toute esperance de pouvoir vivre davantage ″. Epargnez-moi″, *Seigneur*, car mes jours ne sont qu'un néant.

17. *Quid est homo, quia magnificas eum? aut quid apponis erga eum cor tuum?*

17. Qu'est-ce que l'homme pour mériter que vous le regardiez comme quelque chose de grand? & pourquoi daignez-vous appliquer votre cœur″ sur lui?

18. *Visitas eum diluculo, & subitò probas illum.*

18. Vous le visitez le matin″, & vous le mettez à l'épreuve ″ aussitôt.

19. *Usquequò non parcis mihi, nec dimittis me ut glutiam salivam meam?*

19. Jusqu'à quand ne m'épargnerez-vous point, & ne me donnerez-vous point quelque relâche, afin que je puisse un peu respirer ″?

℣. 15. *lettr.* mon ame a choisi, *pour* je choisirois, ou j'aimerois mieux. Les Hebreux n'ont point d'optatif. *Syn.*

℣. 16. *Hebr.* la vie m'est devenue insupportable. *lettr.* Desperavi, nequaquam ultrà jam vivam: *c'est-à-dire:* Il ne me reste aucune esperance de vivre davantage.

Ibid. *expl.* en me dépouillant plus promtement d'une vie qui n'est qu'un néant, & qui ne tient plus à rien.

℣. 17. *expl.* vos soins. *autr.* vous occuper de lui.

℣. 18. *expl.* Vous le remplissez d'abord de douceur & de consolations.

Ibid. *expl.* vous exercez ensuite sa patience par mille épreuves.

℣. 19. *lettr.* que j'avale ma salive: c'est-à-dire, que je puisse respirer. *Synops.*

20. J'ai peché, que ferai-je pour vous appaiser, ô Sauveur" des hommes? Pourquoi m'avez-vous mis dans un état contraire à vous, & où je suis à charge à moi-même"?

20. *Peccavi, quid faciam tibi, ô custos hominum? quare posuisti me contrarium tibi, & factus sum mihimetipsi gravis?*

21. Pourquoi n'ôtez-vous" point mon peché, & ne me pardonnez-vous point mon iniquité? Je vais m'endormir dans la poussiere *du tombeau*; & quand vous me chercherez le matin, je ne serai plus".

21. *Cur non tollis peccatum meum, & quare non aufers iniquitatem meam? ecce nunc in pulvere dormiam: & si manè me quæsieris, non subsistam.*

℣. 20. *lettr.* gardien. *autr.* observateur.
Ibid. expl. Pourquoi m'avez-vous mis comme en butte à tous les traits de votre colere: moi qui bien loin de pouvoir vous résister, suis hors d'état de me supporter moi-même. *Synops.*
℣. 21. *autr.* n'effacez-vous point.
Ibid. expl. Il parle humainement en disant: Si vous me cherchez dans la suite pour me faire du bien, vous ne me trouverez plus en vie. *Synops.*

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Baldad accuse Job.*

1. Lors Baldad de Suth prenant la parole, dit à *Job*:

1. *Respondens autem Baldad Suhites, dixit:*

2. Jusqu'à quand direz-vous toutes ces choses, & votre bouche proferera-t-elle des paroles qui sont comme un vent impetueux"?

2. *Usquequò loquêris talia, & spiritus multiplex sermones oris tui?*

℣. 2. *lettr.* quamdiu spiritus multiplex, *i. e.* ventus ve-

3. Numquid Deus supplantat judicium? aut Omnipotens subvertit quod justum est?

3. Dieu est-il injuste dans ses jugemens, & le Toutpuissant renverse-t-il la justice?

4. Etiam si filii tui peccaverunt ei, & dimisit eos in manu iniquitatis suæ:

4. Quand vos enfans auroient peché contre lui, & qu'il les auroit abandonnés " à leurs passions injustes:

5. Tu tamen si diluculo consurrexeris ad Deum, & Omnipotentem fueris deprecatus,

5. Si néanmoins vous vous empressez d'aller à Dieu ", & de conjurer par vos prieres le Toutpuissant;

6. Si mundus & rectus incesseris statim evigilabit ad te, & pacatum reddet habitaculum justitiæ tuæ:

6. Si vous marchez ***devant lui avec un cœur*** pur & droit, il se levera " aussitôt pour vous secourir; & il récompensera votre justice par la paix qu'il fera regner dans votre maison ".

7. In tantum, ut si priora tua fuerint parva, & novissima tua multiplicentur nimis.

7. Il augmentera de telle sorte tout ce que vous avez eu de grandeur jusques alors, que votre premier état ne paroîtra rien au prix du second ".

hemens erit sermo tuus; *Sep. Multiloquus*, c'est-à-dire: Jusqu'à quand excuserez-vous vos fautes avec tant de force, pour accuser Dieu d'injustice? *Vatab.*

℣. 4. *autr.* à cause de leurs iniquités.

℣. 5. *lettr.* Si vous vous levez du matin pour *chercher* Dieu.

℣. 6. *autr.* il se réveillera en votre faveur.

Ibid. *expl.* au-lieu du désordre qui y est arrivé en punition de vos pechés. *Synops.*

℣. 7. *l t.* & novissima tua multiplicentur nimis. C'est-à-dire que votre prosperité passée paroîtra peu de chose, en comparaison de celle où vous serez dans la suite. *Vatab.*

8. Interrogez les races passées, consultez avec soin les histoires de nos peres.

9. Car nous ne sommes que d'hier au monde; & nous ignorons que nos jours s'écoulent sur la terre comme l'ombre.

10. Et nos ancêtres vous enseigneront *ce que je vous dis*; ils vous parleront, & ils vous découvriront les sentimens de leur coeur.

§. 2. *Job accusé d'hypocrisie.*

11. Le jonc peut-il verdir sans humidité, ou l'herbe du pré* peut-elle croître sans eau?

12. A peine est-elle en fleur, & qu'avant qu'on la cueille elle se seche plutôt que toutes les herbes.

13. Telle est la voie de tous ceux qui oublient Dieu, & c'est ainsi que périra l'esperance de l'hypocrite.

14. Il sera forcé *à la fin* de condanner lui-mê-

8. Interroga enim generationem pristinam, & diligenter investiga patrum memoriam:

9. (Hesterni quippe sumus, & ignoramus, quoniam sicut umbra dies nostri sunt super terram.)

10. Et ipsi docebunt te: loquentur tibi, & de corde suo proferent eloquia.

11. Numquid vivere potest scirpus absque humore, aut crescere carectum sine aqua?

12. Cùm adhuc sit in flore, nec carpatur manu, ante omnes herbas arescit:

13. Sic via omnium qui obliviscuntur Deum, & spes hypocritæ peribit.

14. Non ei placebit vecordia sua, &

* *Lettr.* carectum. *Sept.* un pré.

13. Il veut dire, que comme ces plantes se sechent promptement quand l'eau leur manque; aussi ces personnes intéressées se dépouillent de ce faux masque de piété, dans le moment qu'elles sont déchûes du bonheur où elles étoient. Cette verité étoit très-mal appliquée à Job dont la simplicité parfaite avoit reçu de Dieu même de grands éloges.

sicut tela aranearum fiducia ejus.

me sa folie ‖ & toute sa confiance *se dissipera* comme des toiles d'araignées.

15. *Innitetur super domum suam, & non stabit : fulciet eam, & non consurget.*

15. Il se voudra appuyer sur sa maison, & elle n'aura point de fermeté ; il fera ses efforts pour la soutenir, & elle ne subsistera point.

16. *Humectus videtur antequàm veniat sol, & in ortu suo germen ejus egredietur.*

16. Il est comme *une plante* qui paroît verte ‖ avant que le soleil se leve, & qui pousse sa tige ‖ aussitôt qu'il est levé.

17. *Super acervum petrarum radices ejus densabuntur, & inter lapides commorabitur.*

17. Ses racines se multiplient dans un tas de pierres, & elle demeure *ferme* au milieu des cailloux.

18. *Si absorbuerit eum de loco suo, negabit eum, & dicet : Non novi te.*

18. Si l'on arrache de sa place, le lieu même où elle étoit la renoncera, & on ne l'y connoîtra plus ‖.

19. *Hæc est enim lætitia viæ ejus, ut rursum de terra alii*

19. C'est donc là à quoi se réduit toute la prospérité ‖ de l'hypocrite, *il se*

✝. 14. *lettr.* sa folie ne lui plaira pas. *Hebr.* son esperance sera retranchée.

✝. 16. *Vulg.* humide, *humectus*. Hebr. *verte*.

Ibid. *Vulg.* son rejetton, *germen*. *Hebr.* une branche tendre. *expl.* comme une plante qui paroît d'abord bien verte ; mais étant plantée au milieu des pierres, où elle ne peut prendre racine, se seche aussitôt que le soleil commence à faire sentir sa chaleur ; & étant arrachée, elle ne laisse aucun vestige du lieu où elle a cru : ainsi l'impie paroît d'abord heureux & florissant ; mais peu après il déchoit de cet état & est mis en oubli. *Tirin.*

✝. 18. *lettr.* & il dira : Je ne vous connois point.

✝. 19. *lettr.* la joie de sa voie.



sèche sur la terre, afin que d'autres prennent sa place ".

20. Mais Dieu ne rejettera point celui qui est simple, comme il ne tendra point la main aux méchans.

21. Jusqu'à ce que la joie se répande sur votre visage ", & les chants d'allegresse sur vos levres ".

22. Et alors ceux qui vous haïssoient, seront couverts de confusion; & la maison " des impies ne subsistera plus.

germinentur.

20. *Deus non projiciet simplicem, nec porriget manum malignis:*

21. *Donec impleatur risu os tuum, & labia tua jubilo.*

22. *Qui oderunt te induentur confusione: & tabernaculum impiorum non subsistet.*

℣. 19. *lettr.* Ils se secheront, afin que d'autres qui doivent passer comme eux leur succedent. *Menoch.*
℣. 21. *expl.* Il change de personne en s'adressant au juste dont il parloit au verset précedent. *Cadurc.*
Ibid. lettr. votre bouche soit remplie de ris.
℣. 22. *lettr.* le tabernacle.

CHAPITRE IX.

L'homme n'a point de justice qui lui soit propre.

1. Job répondit à Baldad:

2. Je sçai assurément que cela est ainsi, & que l'homme, si on le compare avec Dieu, ne sera point juste ".

1. *Et respondens Job, ait:*

2. *Verè scio quòd ita sit, & quòd non justificetur homo compositus Deo.*

℣. 2. *Hebr.* Et comment l'homme se justifiera-t il auprès de Dieu? parceque cette comparaison même seroit l'effet d'un grand orgueil, qui le feroit déchoir de la justice qu'il

3. *Si voluerit contendere cum eo, non poterit ei respondere unum pro mille.*

3. S'il* veut disputer contre Dieu ″, il ne pourra lui répondre sur une seule chose de mille *que Dieu lui objectera.*

4. *Sapiens corde est, & fortis robore: quis restitit ei, & pacem habuit?*

4. Dieu est sage, il est toutpuissant: qui lui a résisté ″, & est demeuré en paix ″?

5. *Qui transtulit montes, & nescierunt hi quos subvertit in furore suo.*

5. C'est lui qui transporte les montagnes, & ceux-*mêmes* qu'il renverse dans sa fureur ne s'en apperçoivent pas ″.

6. *Qui commovet terram de loco suo, & columnæ ejus concutiuntur:*

6. C'est lui qui remue la terre de sa place ″, & *qui fait que* ses colonnes ″ sont ébranlées.

7. *Qui præcipit soli, & non oritur: & stellas claudit quasi sub signaculo:*

7. C'est lui qui commande au soleil, & le soleil ne se leve ″ point; & qui tient les étoiles enfermées comme sous le sceau ″.

pourroit avoir: ou parceque toute la justice de l'homme comparée à celle de Dieu n'est rien: d'où il ne s'ensuit pas que la justice de l'homme ne soit pas une vraie justice en elle-même. *Estius.*

ỳ. 3. *autr.* Si Dieu veut disputer contre lui.

ỳ. 4. *Hebr.* qui s'est endurci contre lui?

Ibid. *autr.* A qui a-t il bien réussi de lui avoir resisté, *ou* de s'être opposé à ses desseins?

ỳ. 5. *expl.* ne s'y attendoient pas. *Tirin.*

ỳ. 6. *expl.* par des tremblemens extraordinaires. *Synops.*

Ibid. *expl.* ses fondemens.

ỳ. 7. *expl.* Job voulant exprimer la puissance absolue de Dieu, dit que s'il défendoit au soleil & aux étoiles de luire, il seroit obéï. On peut dire aussi, qu'il à pû marquer par là l'éclypse miraculeuse qui devoit arriver à la mort du Fils de Dieu. *Tirin.*

Ibid. *expl.* qui les cache, afin qu'elles ne luisent point. *Vatab.*



8. C'est lui qui a formé seule la vaste étendue des cieux, & qui marche " sur les flots de la mer.

8. *Qui extendit cælos solus, & graditur super fluctus maris.*

9. C'est lui qui a créé les étoiles de l'Ourse, de l'Orion, des Hyades, & celles qui sont plus proches du midi ".

9. *Qui facit Arcturum, & Oriona, & Hyadas, & interiora austri.*

10. C'est lui qui fait des choses grandes, qui en fait d'incompréhensibles, & de miraculeuses, qui sont sans nombre.

10. *Qui facit magna, & incomprehensibilia, & mirabilia, quorum non est numerus.*

11. S'il vient à moi, je ne le verrai point; & s'il s'en va, je ne m'en appercevrai point ".

11. *Si venerit ad me, non videbo eum: si abierit, non intelligam.*

12. S'il interroge tout-d'un-coup ", qui pourra lui répondre? ou qui pourra lui dire: Pourquoi faites-vous ainsi "?

12. *Si repentè interroget, quis respondebit ei? vel quis dicere potest: Cur ita facis?*

§. 2. *Puissance de Dieu.*

13. Etant Dieu *comme il est*, nul ne peut résister à

13. *Deus, cujus ira nemo resistere po-*

8. *expl.* qui commande aux flots de la mer. *Tirin.*

9. *autr.* & celles du midi, *i. e.* vers le pôle antartique, qui nous sont cachées. *expl.* Par ces quatre constellations, il entend toutes les autres, les quatre saisons de l'année, & tous les hommes répandus dans les quatre parties du monde. *Synops.*

11. *expl.* parceque c'est un très-pur esprit, & que la conduite qu'il tient envers ses élûs leur est inconnue. *Men.*

12. *Heb. Si rapuerit, quis eum faciet restituere, Chald.* Si aufert hominem à sæculo, quis reducet illum? *expl.* S'il fait comparoître à son jugement sans que nous nous y soyons préparés. *Menoch.*

Ibid. *expl.* à quel autre juge en pourra-t-on appeller? *Menoch.*

tesi, & sub quo curvantur qui portant orbem.

sa colere; & ceux-mêmes qui gouvernent ‖ le monde fléchissent sous lui.

14. *Quantus ergo sum ego, ut respondeam ei, & loquar verbis meis cum eo?*

14. Qui suis-je donc moi pour lui répondre, & pour oser lui parler?

15. *Qui etiam si habuero quippiam justum, non respondebo, sed meum judicem deprecabor.*

15. Quand il y auroit en moi quelque trace de justice ‖, je ne répondrois point, mais je conjurerois mon juge de me pardonner.

16. *Et cùm invocantem exaudierit me, non credo quòd audierit vocem meam.*

16. Et lors même qu'il auroit exaucé ma priere, je ne croirois pas qu'il eût daigné entendre ma voix ‖.

17. *In turbine enim conteret me, & multiplicabit vulnera mea etiam sine causa.*

17. Car il me brisera *quand il lui plaira, comme* d'un coup de foudre, & il multipliera mes plaies sans *que j'en sçache* même *la* raison.

18. *Non concedit requiescere spiritum meum, & imple me amaritudinibus.*

18. Il ne me laisse pas seulement respirer ‖, & il me remplit d'amertume.

19. *Si fortitudo*

19. Si l'on implore

✠. 13. *lettr.* qui portent. *expl.* ou les anges que Dieu a établis pour gouverner & comme pour soutenir le monde; ou les princes de la terre, entre les mains desquels Dieu semble avoir mis sa puissance.

✠. 15. *autr.* quand j'aurois quelque chose de juste, *i. e.* à alleguer pour ma défense.

✠. 16. *expl.* parceque personne ne sçait s'il est digne d'amour ou de haine. *Estius.* Selon d'autres, parceque je l'attribuerois à sa seule misericorde, & non à mes prieres.

✠. 18. *lettr.* non concidit requiescere spiritum, *i. e.* nec respirare. me finit. *Vatab.*

quelque puissance, il est tout-puissant; si l'on en appelle à la justice d'un juge, il n'y a personne qui osât rendre témoignage en ma faveur.

20. Si j'entreprends de me justifier, ma propre bouche me condannera; si je veux montrer que je suis innocent, il me convaincra d'être coupable.

21. Quand je serois juste & simple, cela même me seroit inconnu, & ma vie me seroit à charge à moi-même.

22. Tout ce que j'ai dit se réduit à ce principe ″; Dieu afflige ″ le juste comme l'impie ″.

23. S'il frappe de plaies, qu'il tue tout-d'un-coup ″, & qu'il ne se rie pas des peines des innocens ″.

§. 3. *Brièveté de la vie. Sainteté de Dieu.*

24. La terre est *souvent*

quæritur, robustissimus est: si æquitas judicii, nemo audet pro me testimonium dicere.

20. *Si justificare me voluero, os meum condemnabit me: si innocentem ostendero, pravum me comprobabit.*

21. *Etiam si simplex fuero, hoc ipsum ignorabit anima mea, & tædebit me vitæ meæ.*

22. *Unum est quod locutus sum, & innocentem & impium ipse consumit.*

23. *Si flagellat, occidat semel, & non de pœnis innocentum rideat.*

Sainteté de Dieu.

24. *Terra data est*

22. *lettr.* unum est quod locutus sum, *i. e.* tout considéré, je conclus. *Vatab.*

Ibid. *lettr.* consume.

Ibid. *expl.* en ce monde: d'où il s'ensuit qu'on ne peut conclure de l'affliction que je souffre, que je n'aie été un hypocrite. *Menoch.*

23. *Hebr.* Si au moins les plaies dont il frappe tuoient tout-d'un-coup.

Ibid. *Hebr.* tentationem innocentum subsannabit. *expl.* Il semble qu'il se moque, lorsque les bons sont affligés aussi bien que les méchans, sans qu'il se mette en peine de les soulager. Job parle ici selon l'apparence, & suivant l'opinion des hommes. *Synops.*

in manus impii, vultum judicum ejus operit, quòd si non ille est, quis ergo est?

livrée entre les mains de l'impie, qui *par ses dons* couvre d'un voile les yeux ″ de ses juges ″. Que si ce n'est pas lui ″, qui est-ce donc?

25. *Dies mei velociores fuerunt cursore: fugerunt, & non viderunt bonum.*

25. Les jours de ma vie ont passé plus vîte qu'un courrier ″. Ils se sont évanouis sans que j'y aye goûté aucune douceur.

26. *Pertransierunt quasi naves poma portantes, sicut aquila volans ad escam.*

26. Ils sont passés avec la même vitesse que des vaisseaux qui portent du fruit ″, & qu'un aigle qui fond sur sa proie.

27. *Cùm dixero: Nequaquam ita loquar: commuto faciem meam, & dolore torqueor.*

27. Lorsque je dis *en moi-même*: Je ne parlerai plus *pour me plaindre*, je sens que mon visage se change aussitôt, & que la douleur me déchire.

28. *Verebar omnia opera mea, sciens quòd non parceres delinquenti.*

28. *Vous sçavez, Seigneur, que* je tremblois ″ à chaque action que je faisois, sçachant que vous ne pardonnez pas à celui qui peche.

29. *Si autem & sic impius sum, qua-*

29. Que si après cela je passe *dans l'esprit de mes*

℣. 24. *lettr.* le visage.
Ibid. *expl.* corrompt les juges par ses présens. *Grot.*
Ibid. *expl.* Que si ce n'est pas Dieu qui consume le juste comme l'impie. *Tirin.*
℣. 25. *Chald.* que l'ombre d'un oiseau qui vole.
℣. 26. *expl.* qui voguent à pleines voiles, comme étant peu chargés, ou de peur que le fruit ne se gâte. *autr.* des vaisseaux très-legers *Vatab.*
℣. 28. *Sept.* je tremble de tous mes membres.

amis pour un méchant, pourquoi aurois-je travaillé en vain '' ?

30. Quand j'aurois été lavé dans de l'eau de neige '', & que la pureté de mes mains éclareroit '';

31. *votre lumiere, Seigneur,* me feroit paroître à moi-même tout couvert d'ordure, & mes vêtemens m'auroient en horreur ''.

32. Car je n'aurai pas à répondre à un homme semblable à moi, ni à contester avec lui comme avec mon égal :

33. Il n'y a personne qui puisse reprendre les deux parties, & mettre sa main entre les deux ''.

34. Qu'il retire *donc* sa verge de dessus moi '', &

re frustrà laboravi ?

30. *Si lotus fuero quasi aquis nivis, & fulserint velut mundissima manus meæ :*

31. *Tamen sordibus intinges me, & abominabuntur me vestimenta mea.*

32. *Neque enim viro, qui similis mei est, respondebo : nec qui mecum in judicio ex æquo possit audiri.*

33. *Non est qui utrumque valeat arguere, & ponere manum suam in ambobus.*

34. *Auferat à me virgam suam, & pa-*

℣. 29. *expl.* comme il feroit vrai, s'il étoit vrai, comme ils disent, qu'en devenant malheureux, on devînt coupable.

℣. 30. *expl.* C'est-à-dire, quand j'aurois une pureté de conscience comparable à la blancheur de la neige.

Ibid. Chald. que mes mains auroient été nettoiées dans le savon.

℣. 31. *expl.* me rendront abominable ; paroissant impurs & horribles à vos yeux. On peut entendre par ces vêtemens, le corps terrestre, le corps du peché, qui est à l'ame comme une espece de vêtement. *Greg. Magn. l. 9. Moral.* 19.

℣. 33. *expl.* comme pour les accorder.

℣. 34. *expl.* Job saisi de fraieur dans la vûe des jugemens si redoutables de Dieu, témoigne qu'il n'oseroit lui parler pour justifier son innocence. Mais que si Dieu daignoit retirer un peu sa verge de dessus lui, il entreprendroit

vor ejus non me terreat.

que sa terreur ne m'épouvante pas.

35. *Loquar, & non timebo eum : neque enim possum metuens respondere.*

35. Je parlerai alors sans l'appréhender ; car dans la crainte où je suis, je ne puis répondre.

alors de se justifier contre ceux qui veulent le faire passer pour un impie.

CHAPITRE X.

§. 1. *C'est de Dieu que l'homme reçoit la vie.*

1. *TÆdet animam meam vitæ meæ, dimittam adversum me eloquium meum, loquar in amaritudine animæ meæ.*

1. LA vie m'est devenue ennuyeuse ‖, je m'abandõnerai aux plaintes contre moi-même ‖, je parlerai dans l'amertume de mon ame.

2. *Dicam Deo : Noli me condemnare : indica mihi cur me ita judices.*

2. Je dirai à Dieu : Ne me condannez pas ‖ : Faites-moi connoître pourquoi vous me traitez de la sorte.

3. *Numquid bonum tibi videtur, si calumnieris me, & opprimas me opus manuum tuarum, & con-*

3. Pourriez-vous vous plaire à me livrer à la calomnie ‖, & à m'accabler, moi qui suis l'ouvrage de vos mains ? Pourriez-

℣. 1. *autr.* ennuyeuse à mon ame. *Hebr.* la douleur me fait mourir tout en vie. *Vatab.*

Ibid. *autr.* Je romprai enfin le silence sur ce qui me regarde : en prenant *adversum* dans le sens de ces paroles de Ciceron : *Pietas adversùs deos.* Job veut donc dire qu'il se plaindra avec une entiere liberté, de la misere qu'il souffroit.

℣. 2. *expl.* dans la rigueur de votre justice. *Synops.*

℣. 3. *expl.* comme font mes amis.

vous favoriser les mauvais desseins des impies?

4. Avez-vous des yeux de chair ", & regardez-vous les choses comme un homme les regarde?

5. Vos jours sont-ils semblables aux jours de l'homme, & vos années à ses années ",

6. pour vous informer de mes iniquités, & faire une exacte recherche de mon peché;

7. & pour savoir " que je n'ai rien fait d'impie, n'y ayant personne qui pût me tirer d'entre vos mains "?

8. Ce sont vos mains, Seigneur, qui m'ont formé; ce sont elles qui ont arrangé toutes les parties de mon corps, & voudriez-vous après cela m'abîmer " en un moment?

9. Souvenez-vous, je

silium impiorum adjuves?

4. *Numquid oculi carnei tibi sunt: aut sicut videt homo, & tu videbis?*

5. *Numquid sicut dies hominis dies tui, & anni tui sicut humana sunt tempora?*

6. *Ut quæras iniquitatem meam, & peccatum meum scruteris.*

7. *Et scias quia nihil impium fecerim: cùm sit nemo qui de manu tua possit eruere.*

8. *Manus tuæ fecerunt me, & plasmaverunt me totum in circuitu: & sic repentè præcipitas me?*

9. *Memento, quæ-*

℣. 4. *expl.* comme en ont les hommes, qui ne voient que ce qui paroît. *Menoch. Tirin.*

℣. 5. &c. *expl.* Vous qui êtes éternel, & à qui rien n'est caché, êtes-vous semblable à l'homme, & avez-vous besoin comme lui d'information & de recherche pour connoître la verité, & pour être convaincu que je ne suis point impie & un hypocrite?

℣. 7. *Hebr.* vous savez.

Ibid. *expl.* Etant persuadé, comme je le suis, que nul ne peut se cacher de vous, ou tirer d'entre vos mains celui qui commet l'iniquité; j'ai toujours vécu dans votre crainte qui m'a empêché de rien commettre d'impie. *Tirin.*

℣. 8. *lettr.* præcipitas, *i. e.* abimer, perdre. *Synops.*

so, quòd sicut lutum feceris me, & in pulverem reduces me.

vous prie, que vous m'avez fait comme un ouvrage d'argile, & que *dans peu de tems* vous me réduirez en poudre.

10. *Nonne sicut lac mulsisti me, & sicut caseum me coagulasti?*

10. Ne m'avez-vous pas fait d'abord comme un lait qui se caille, comme un lait qui s'épaissit & qui se durcit?

11. *Pelle & carnibus vestiti me: ossibus & nervis compegisti me:*

11. Vous m'avez revêtu de peau & de chair, vous m'avez affermi d'os & de nerfs:

12. *Vitam & misericordiam tribuisti mihi, & visitatio tua custodivit spiritum meum.*

12. Vous m'avez donné la vie & comblé de bienfaits"; & la continuation de votre secours" a conservé mon ame.

13. *Licèt hoc celes in corde tuo, tamen scio quia universorum memineris.*

13. Quoique vous teniez toutes ces choses cachées en vous-même, je sçai néanmoins que vous vous souvenez de tout".

§. 2. *Severité de Dieu.*

14. *Si peccavi, & ad horam pepercisti mihi: cur ab iniquitate mea mundum me esse non pateris.*

14. Si j'ai peché, & si vous m'avez épargné sur l'heure, pourquoi ne permettez-vous pas que je sois *au-moins à présent* purifié de mon iniquité"?

℣. 12. *lettr.* donné la vie & la misericorde.

Ibid. *lettr.* visitatio tua. C'est-à-dire, votre soin & votre protection assidue. *Synops.*

℣. 13. *expl.* que rien n'arrive à l'homme que par votre ordre.

℣. 14. *Heb.* Ne me purifiez-vous pas de mon peché. *Vat. expl.* au-moins à présent que je vous prie de tout mon cœur, & que je souffre de si terribles douleurs, que je ne puis plus les supporter. *Tirin.*

15. [illegible] j'ai été méchant, malh[illegible] à moi ; & si je suis j[illegible], je ne leverai poin[illegible] tête ", étant ac-cab[illegible] d'affliction & de mi[illegible]

15. *Et si impius fuero, va mihi est : & si justus, non levabo caput, saturatus afflictione & miseriâ.*

16. [illegible] Vous vous saisirez de [illegible] à cause de mon or[illegible], comme une lionne [illegible] *saisit de sa proie*, & vo[illegible] me tourmenterez de no[illegible]eau " d'une terrible [illegible]ere.

16. *Et propter superbiam quasi leænam capies me, reversusque mirabiliter me crucias.*

17. Vous produisez con-[illegible]oi des témoins " *qui [illegible]sent*, vous multi-[illegible] sur moi les effets de [illegible] colere, & je suis [illegible]é de maux comme [illegible] armée.

17. *Instauras testes tuos contra me, & multiplicas iram tuam adversum me, & pœnæ militant in me.*

18. Pourquoi m'avez-[illegible] tiré des entrailles de [illegible] mere ? Plût à Dieu je fusse mort, & que [illegible]onne ne m'eût jamais [illegible]

18. *Quare de vulva eduxisti me ? qui utinam consumptus essem ne oculus me videret.*

19. J'aurois été com-[illegible] n'ayant point été, [illegible]ant fait que passer du [illegible] de ma mere dans le [illegible]beau.

19. *Fuissem quasi non essem, de utero translatus ad tumulum.*

20. Le peu de jours qui [illegible] restent ne finiront-ils [illegible]

20. *Numquid non paucitas dierum meo-*

ꝟ. 15. *expl.* je ne me glorifierai point de ma justice.
Ibid. *letr.* rassatié.
ꝟ. 16. *lettr.* en revenant vous me tourmentez.
ꝟ. 17. *expl.* il parle de ses amis.
ꝟ. 18. *Hebr.* & oculus non vidisset me.

rum

ram finietur brevi? Dimitte ergo me, ut plangam paululùm dolorem meum:

21. Antequam vadam & non revertar, ad terram tenebrosam, & opertam mortis caligine:

22. Terram miseria & tenebrarum, ubi umbra mortis, & nullus ordo, sed sempiternus, horror inhabitat.

point bientôt? Donnez-moi donc un peu de relâche, afin que je puisse respirer dans ma douleur ":

21. avant que j'aille ", sans esperance d'aucun retour, en cette terre ténebreuse, couverte de l'obscurité de la mort;

22. cette terre de misere & de ténebres, où habite l'ombre de la mort ", où tout est sans ordre, & dans une éternelle horreur.

ỷ. 20. *lettr.* afin que je puisse me plaindre quelque-tems dans ma douleur.

ỷ. 21. *autr.* depeur que je n'aille.

ỷ. 22. *lettr.* umbra mortis, *pro* umbra lethalis. *hebraïsm. expl.* le tombeau, où regnent des ténebres très-épaisses, où tout est confondu, & qui fait horreur à ceux qui en approchent. *Tirin. Menoch.*

CHAPITRE XI.

§. 1. *Sophar insulte Job.*

1. Respondens autem Sophar Naamathites, dixit:

2. Numquid qui multa loquitur, non & audiet? aut vir verbosus justificabitur?

1. Sophar de Naamath parla ensuite de cette sorte:

2. Celui qui se répand en tant de paroles, n'écoutera-t-il pas à son tour "? & suffira-t-il d'être un grand parleur pour paroître juste?

ỷ. 2. *Hebr.* La multitude des paroles demeurera-t-elle sans réponse? *Vatab.*

3. Faut-il que tous les hommes se taisent pour vous entendre seul ? Et après vous être moqué des autres, n'y aura-t-il personne qui vous confonde ?

4. Car vous avez dit à Dieu : Ma conduite est pure, & je suis sans tache devant vos yeux.

5. Qu'il seroit à souhaiter que Dieu parlât lui-même avec vous ; & qu'il ouvrît sa bouche,

6. pour vous découvrir les sujets de sa sagesse, & la multitude des préceptes de sa loi, & pour vous faire comprendre qu'il exige beaucoup moins de vous que ne mérite votre iniquité.

7. Prétendez-vous sonder ce qui est caché en Dieu, & connoître parfaitement le Toutpuissant ?

3. Tibi soli ta… bunt homines ? & c… ceteros irriseris, à n… lo confutaberis ?

4. Dixisti enim… Purus est sermo meu… & mundus sum… conspectu tuo.

5. Atque utina… Deus loqueretur t… cum, & aperiret l… bia sua tibi,

6. Ut ostenderet… tibi secreta sapientia… & quòd multiplex e… set lex ejus, & inte… ligeres quòd multò m… nora exigaris ab e… quàm meretur iniqui… tas tua.

7. Forsitan vestigi… Dei comprehendes, &… usque ad perfectum… Omnipotentem repe… ries ?

ÿ. 3. *Hebr.* qui vous reprenne & vous convainque. *Vat.*

ÿ. 4. *lettr.* ma parole, c'est-à-dire ma vie. *hebraïsm. Vat.* Il paroît que Sophar n'avoit pas compris la pensée de Job, qui ne prétendoit en aucune sorte être juste devant Dieu ; mais qui avoit seulement dessein de faire connoître à ses amis, que Dieu affligeant également en ce monde l'innocent & l'impie, ils ne devoient pas conclure de ses souffrances, qu'il falloit qu'il fût un impie & un hypocrite.

ÿ. 5. *lettr.* qu'il ouvrît ses lévres pour vous.

ÿ. 6. *lettr.* la multiplicité de sa loi. *Hebr.* le double feuillet de ses comptes ; *expl.* où est écrit ce que vous avez déja payé, & ce que vous devez encore à sa justice. *Codurc.*

8. *Excelsior cœlo est, & quid facies; profundior inferno, & unde cognosces?*

8. Il est plus élevé que le ciel, comment y atteindrez-vous? Il est plus profond que l'enfer, comment pénetrerez-vous jusqu'à lui?

9. *Longior terrâ mensura ejus, & latior mari.*

9. La longueur de la terre & la largeur de la mer *nous étonnent*; mais il s'étend au-delà de l'une & de l'autre.

10. *Si subverterit omnia, vel in unum coarctaverit, quis contradicet ei?*

10. S'il renverse tout, ou s'il confond tout ensemble, qui pourra s'opposer à lui?

11. *Ipse enim novit hominum vanitatem, & videns iniquitatem, nonne considerat?*

11. Car il connoît la vanité des hommes, il découvre leur iniquité, elle est toujours présente devant ses yeux ".

§. 2. Suite du discours de Sophar.

12. *Vir vanus in superbiam erigitur, & tanquàm pullum onagri se liberum natum putat.*

12. L'homme vain s'éleve en des sentimens d'orgueil, & il se croit né libre comme le petit de l'âne sauvage.

13. *Tu autem firmasti cor tuum, & expandisti ad eum manus tuas.*

13. Mais pour vous, vous avez endurci votre cœur ", & cependant vous élevez vos mains vers Dieu ".

ỷ. 11. *lettr.* ne la considere-t-il pas *toujours?*

ỷ. 13. *expl.* C'est-à-dire, quoique vous ayez endurci votre cœur pour ne vous point humilier en la présence de Dieu, & pour refuser de reconnoître les crimes qu'il punit en vous, vous vous flattez de pouvoir être exaucé en levant vos mains vers lui.

Ibid. *Hebr.* Si vous préparez votre cœur, & que vous éleviez, &c. *Vatab.*

14. Si l'iniquité ... vous bannissez de vos œuvres", & que l'injustice ne demeure point dans votre maison",

15. Vous pourrez élever alors votre visage comme étant sans tache", vous serez stable, & vous ne craindrez point.

16. Vous oublierez même la misere *où vous aurez* été, & elle passera dans votre souvenir comme un *torrent* d'eau qui s'est écoulé.

17. Lorsque votre vie sembloit être dans son couchant, vous paroîtrez comme le soleil dans l'éclat de son midi, & lorsque vous vous croirez perdu, vous vous leverez comme l'étoile du matin.

18. L'esperance qui vous sera proposée vous remplira de confiance ; & entrant dans le sépulcre", vous dormirez en une assurance entiere.

14. *Si iniquitatem, quæ est in manu tua, abstuleris à te, & non manserit in tabernaculo tuo injustitia :*

15. *Tunc levare poteris faciem tuam absque macula, & eris stabilis, & non timebis.*

16. *Miseria quoque oblivisceris, & quasi aquarum quæ præterierunt recordaberis.*

17. *Et quasi meridianus fulgor consurget tibi ad vesperam : & cùm te consumptum putaveris, orieris ut lucifer.*

18. *Et habebis fiduciam, propositâ tibi spe, & defossus securus dormies.*

14. *lettr.* l'iniquité qui est dans votre main.
Ibid. Lettr. dans votre tente.
15. *Hebr.* effacer les taches de votre visage.
18. *lettr.* defossus. *Paraph. Chald.* Vous vous préparerez le lieu de votre sépulture, & vous y dormirez en assurance, *i. e.* vous ne serez plus exposé aux insultes de vos ennemis. *Hebr.* & quasi circumfoderis. *expl.* & vous dormirez en assurance ; comme si vous aviez fait des retranchemens autour de vous, qui vous mettent à couvert des in-

19. *Requiesces, & non erit qui te exterreat : & deprecabuntur faciem tuam plurimi.*

19. Vous serez en repos sans que personne vous trouble, & plusieurs vous supplieront de les regarder favorablement [v].

20. *Oculi autem impiorum deficient, & effugium peribit ab eis, & spes illorum abominatio animæ.*

20. Mais les yeux des méchans seront couverts de ténebres ; ils périront sans qu'il leur reste aucun moyen d'échapper, & les choses où ils avoient mis leur esperance deviendront l'horreur & l'abomination de leur ame [x].

sultes de vos ennemis. D'autres l'expliquent de la mort & du sépulcre. Bede l'explique en ce sens : témoignant par là que les morts étoient soulagés par les prieres des saintes ames qui étoient détenues dans les limbes, en attendant l'avenement du Fils de Dieu. *Estius*. Cela peut aussi signifier : Vous dormirez dans un repos profond, enfoncé, & comme enseveli dans votre lit. *Menoch.*

℣. 19. *expl.* Plusieurs vous caresseront, & souhaiteront ardemment votre amitié : comme ces rois qui chercherent de faire alliance avec Abraham & avec Isaac. *Genes.* 21. & 26.

℣. 20. *Hebr.* spes eorum erit dolor animæ, *i. e.* lorsqu'ils se verront déchûs de leur esperance, comme il est marqué *Sap.* 5. 6. *Tirin.* La Vulgate signifie, que toutes leurs esperances n'aboutiront qu'à une fin très-funeste, qui est le supplice éternel. *Menoch. Sa.*

CHAPITRE XII.

§. 1. *Job fait voir la sagesse de Dieu dans ses ouvrages.*

1. *Respondens autem Job, dixit :*

1. Job reprenant la parole, dit :

2. *Ergo vos estis soli homines, & vo-*

2. N'y a-t-il donc que vous qui soiez hommes ;

& la sa[illegible] mourra-t-elle avec v[illegible] ?

3. J[illegible] du sens aussi bien [illegible] vous, & je ne vous [illegible] point inferieur : car qu[illegible]est celui qui ignore ce[illegible] vous sçavez ?

4. [illegible] celui qui devient com[illegible] moi l'objet des raill[illegible]es de son ami, invoqu[illegible]ra Dieu, & Dieu l'exau[illegible]a ; car on se moque de l[illegible]simplicité du juste.

5. [illegible] c'est une lampe que les [illegible]hes regardent avec mé[illegible]s ; mais qui est prête [illegible]ire au tems que D[illegible] marqué.

6. [illegible] Les maisons des vo[illegible] publics sont dans l'a[illegible]dance, & ils s'éle[illegible]vent audacieusement contre Dieu, quoiqu'il leur ai[illegible]mis entre les mains to[illegible]ce qu'ils possedent.

biscum morietur sa- pientia ?

3. Et mihi est cor sicut & vobis, ne[c] inferior vestri sum : quis enim hæc, qu[æ] nostis, ignorat ?

4. Qui deridetu[r] ab amico suo sicu[t] ego, invocabit Deum & exaudiet eum : deridetur enim justi simplicitas.

5. Lampas contempta apud cogitationes divitum, parata ad tempus statutum.

6. Abundans tabernacula prædonum, & audacter provocant Deum, cùm ipse dederit omnia in manus eorum.

[illegible] *expl.* comme si elle étoit toute en vous seul. *Synops.*
Le [illegible] dessein de Job en ceci n'est pas de s'élever au-dessus de ses amis, mais seulement de rabbaisser leur orgueil, en leur fai[illegible] voir combien est fausse l'idée qu'ils ont de leur sage[illegible], afin de leur prouver ensuite, qu'ils ne pouvoient être regardés que comme de beaux discoureurs, qui n'avo[illegible] ni la douceur de la piété, ni le sel de la vraie sagesse.

[illegible] 3. *Lettr.* cor, *pro sensu*, vecors, insipiens, unum & id[illegible]

[illegible] 4. *expl.* la simplicité de Job consistoit en ce qu'il avoit le c[illegible] droit, *& qu'il s'éloignoit du mal*, supr. 1. 8. Et c'étoi[illegible] se moquer de cette simplicité de lui attribuer une hy[illegible]crisie directement opposée à la droiture d'un cœur sin[illegible]e.

[illegible] 6. *expl.* C'est pour répondre à ce qu'avoit dit Sophar : Qu[illegible] les méchans périssoient infailliblement. *Synops.*

7. *Nimirum interroga jumenta, & docebunt te : & volatilia cœli, & indicabunt tibi.*

7. Interrogez les animaux, & ils vous enseigneront ; consultez les oiseaux du ciel, & ils seront vos maîtres [a].

8. *Loquere terra, & respondebit tibi : & narrabunt pisces maris.*

8. Parlez à la terre, & elle vous répondra, & les poissons de la mer vous instruiront.

9. *Quis ignorat quòd omnia hæc manus Domini fecerit ?*

9. *Car* qui ignore que c'est la puissance de Dieu qui a fait toutes ces choses ?

10. *In cujus manu anima omnis viventis, & spiritus universæ carnis hominis.*

10. Lui qui tient dans sa main l'ame de tout ce qui a vie, & tous les esprits qui animent la chair des hommes.

11. *Nonne auris verba dijudicat, & fauces comedentis, saporem ?*

11. L'oreille ne juge-t-elle pas des paroles, & le palais [b], de ce qui a du goût ?

§. 2. *Suite du discours sur la sagesse des ouvrages de Dieu.*

12. *In antiquis est sapientia, & in mul-*

12. La sagesse est dans les vieillards, & la pru-

ŷ. 7. *lettr.* ils vous apprendront. *expl.* que comme le moindre oiseau trouve sa vie dans le sein de la providence de Dieu, les méchans & les impies n'ont aussi ce qu'ils possedent, que par un effet de la bonté toute-puissante de celui qui nourrit & soutient tout l'univers.

ŷ. 11. *lettr.* Le palais de celui qui mange. *expl.* Les sens que Dieu a donnés à l'homme jugent chacun des objets qui lui sont propres : pourquoi donc l'esprit de l'homme ne jugera-t-il pas aussi des choses qui lui sont proposées comme son objet, c'est-à dire, des œuvres de Dieu & de la providence ? Que si cette intelligence est dans tous les hommes, elle se rencontre encore plus dans les personnes âgées, tel qu'étoit Job, qui avoit pour lors soixante & dix ans. *Synops. Critic.*

dence [illegible] longue [illegible] est *le fruit* de la vie.

13. [illegible] Mais la sagesse & la p[illegible] ance *souveraine* est en [illegible] Dieu; c'est lui qui posse[illegible] le conseil & l'intelli[illegible] ence.

14. [illegible] il détruit *une fois*[a], nul [illegible] pourra édifier; s'il tien[illegible] homme enfermé, nul [illegible] lui pourra ouvrir.

15. S'il retient les eaux, tout [illegible] viendra sec; & s'il les [illegible] , elles inonde-ront [illegible] terre.

16. La force & la sa-g[illegible] résident en lui; il co[illegible] it & celui qui trom-pe [illegible] celui qui est trom-pe[illegible]

17. Il fait tomber[b] ce[illegible] qui donnent conseil a[illegible] *tres*, en des pen-sé[illegible] extravagantes, dont la [illegible] est malheureuse, & il [illegible] pe d'étourdissement le[illegible] juges.

18. Il ôte le baudrier

to tempore prudentia.

13. Apud ipsum est sapientia & fortitudo, ipse habet consilium & intelligentiam.

14 Si destruxerit, nemo est qui adificet: si incluserit hominem, nullus est qui aperiat.

15. Si continuerit aquas, omnia siccabuntur: & si emiserit eas, subvertent terram.

16. Apud ipsum est fortitudo & sapientia: ipse novit & decipientem, & eum qui decipitur.

17. Adducit consiliarios in stultum finem, & judices in stuporem.

18. Balteum regum

[a] 14. *expl.* Saint Gregoire dit que le Seigneur détruit le[illegible] de l'homme, lorsqu'il l'abandonne; & qu'il l'édifie, [illegible] il le remplit de son esprit. Car ajoûte ce Saint, il [illegible] détruit pas en le combattant, mais en le quittant: [illegible] qu'il suffit à l'homme pour se perdre, d'être abandon-[illegible] lui-même. *l.* 11. *Moral. c.* 5.

[b] 17. *expl.* Il permet qu'ils tombent, lorsqu'il s'éloigne [illegible] un juste jugement de ceux qui méprisent sa lumiere, [illegible] qui voulant suivre leur propre sagesse, tombent dans des [illegible] avagances qui les conduisent à la mort.

dissolvit, & præcingit fune renes eorum.	aux rois, & il ceint leurs reins avec une corde ″.
19. *Ducit sacerdotes inglorios, & optimates supplantat.*	19. Il fait que les pontifes ″ sont privés de leur gloire, & que les grands tombent par terre.
20. *Commutans labium veracium, & doctrinam senum auferens.*	20. Il fait changer de langage à ceux qui aimoient la verité ″, & il retire la science des vieillards ″.
21. *Effundit despectionem super principes, eos qui oppressi fuerant, relevans.*	21. Il fait tomber les princes dans le mépris, & la confusion, il releve ceux qui avoient été *longtems* opprimés.
22. *Qui revelat profunda de tenebris, & producit in lucem umbram mortis.*	22. Il découvre ce qui étoit caché dans de profondes ténebres, & il produit au jour l'ombre de la mort.
23. *Qui multiplicat gentes & perdit eas, & subversas in integrum restituit.*	23. Il multiplie les nations, & les perd *ensuite*, & les rétablit après leur ruine.
24. *Qui immutat cor principum populi terræ, & decipit eos ut frustrà incedant per invium:*	24. Il change le cœur des princes qui sont établis sur les peuples de la terre. Il les trompe, & les fait marcher ″ inutilement par des routes égarées.

℣. 18. *expl.* Il fait qu'au-lieu de leur baudrier royal, ils sont ceints de cordes dans la prison. *Tirin.*

℣. 19. *autr.* les princes.

℣. 20. *autr.* il rend muets. *Vatab. lettr.* il change les lévres. *expl.* il impose silence à ceux qui se croyoient sages & amateurs de la verité. *Menoch. Sa.*

Ibid. il fait voir la folie de ceux qui étoient sages à leurs propres jugemens. *Menoch.*

℣. 24. *Hebr.* Il les fait errer. *expl.* Dieu étant la ve-

25. Ils iront à tâtons parmi les ténebres, au lieu de marcher dans la lumiere du jour, & il les fera chanceler à chaque pas, comme s'ils étoient yvres.

25. *Palpabunt quasi * in tenebris, & non in luce, & errare eos faciet quasi ebrios.*

[illegible] , ne peut tromper personne : mais il est dit qu'i[l] [illegible] les méchans ; parceque l'homme est infaillible[ment] [illegible] trompé à l'heure même qu'il s'éloigne de la lumiere [de la] verité de Dieu, qui est seule capable d'empêche[r qu'il ne se] trompe & qu'il ne s'égare. *Ou bien* il les trompe [illegible] fait manquer leurs desseins. *Menoch.*

* *quasi abest ab Hebræo.*

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Job reprend ses amis.*

1. [illegible] Ai vû de mes yeux toutes choses [1] ; je [les ai] entendues de mes oreilles, & je les ai toutes comprises.

2. Ce que vous sçavez [ne m']est point inconnu, [et je] ne vous suis pas inferieur.

3. Mais je veux parler [au T]outpuissant, & je [desire] m'entretenir avec [Dieu] [3] ;

5. en faisant voir auparavant que vous êtes [illegible]

1. *Ecce omnia hæc vidit oculus meus, & audivit auris mea, & intellexi singula.*

2. *Secundùm scientiam vestram & ego novi : nec inferior vestri sum.*

3. *Sed tamen ad Omnipotentem loquar, & disputare cum Deo cupio :*

5. *Priùs vos ostendens fabricatores men[dacii]*

1. *expl.* Tout ce que je viens de dire de la sagesse, [de la] puissance & de la providence de Dieu. *Menoch.*

3. *expl.* C'étoit le témoignage que lui rendoit sa con[scien]ce, qui lui inspiroit cette humble confiance.

dacii, & cultores perversorum dogmatum.

des fabricateurs de mensonges ″, & des défenseurs d'une doctrine corrompue ″.

5. *Atque utinam taceretis, ut putaremini esse sapientes.*

5. Et plût à Dieu que vous demeurassiez dans le silence, afin que vous pussiez passer pour sages.

6. *Audite ergo correptionem meam, & judicium labiorum meorum attendite.*

6. Ecoutez donc ce que j'ai à dire contre vous; prêtez l'oreille [illegible] jugement que mes lèvres prononceront.

7. *Numquid Deus indiget vestro mendacio, ut pro illo loquamini dolos?*

7. Dieu a-t-il besoin de votre mensonge, ou que vous usiez de déguisemens pour le défendre ″?

8. *Numquid faciem ejus accipitis, & pro Deo judicare nitimini?*

8. Est-ce que vous prétendez favoriser Dieu, & faites-vous des efforts pour le justifier?

9. *Aut placebit ei quem celare nihil potest? aut decipietur ut homo, vestris fraudulentiis?*

9. Cela peut-il plaire à Dieu, lui à qui rien n'est caché? ou, se laissera-t-il surprendre comme un homme, à vos tromperies?

10. *Ipse vos arguet, quoniam in abscondito faciem ejus accipitis.*

10. C'est lui-même qui vous condannera, puisque ce n'est que par dissimulation que vous défendez ses interêts ″.

℣. 4. *Hebr.* que vous êtes tous de faux medecins.
Ibid. *lettr.* de dogmes corrompus.

℣. 7. *expl.* comme s'il devoit passer pour agir avec injustice, s'il m'affligeoit sans que je fusse criminel. *Vatab.*

℣. 10. *expl.* Vous parlez contre votre conscience en m'accusant d'être un impie, pour justifier la conduite de Dieu dans les afflictions qu'il m'a envoyées, quoique vous sçachiez bien que je suis innocent. *Synops.*

11. paroît [illegible] aussitôt qu'il fera
épouv[illegible] sa colere, il vous
accabl[illegible]tera, & il vous
son N[illegible] par la terreur de son nom ".

12. [illegible] Votre mémoire "
sera [illegible]blable à la cen-
dre, [illegible] vos têtes " super-
bes [illegible] seront plus que
com[illegible] de la boue.

13 [illegible] Demeurez un peu
dans [illegible]ence, afin que
je d[illegible] tout ce que mon
esprit [illegible] me suggerera.

14 [illegible] Pourquoi déchi-
ré-je [illegible] ma chair avec mes
dents [illegible] & pourquoi ma
vie [illegible] elle toujours com-
me [illegible] je la portois entre
mes [illegible] mains " ?

§. 2. *Confiance en Dieu.*

15 [illegible] Quand Dieu me
tue[illegible] je ne laisserois
pas [illegible] perer en lui ; & je
m'a[illegible] rai néanmoins de
tou[illegible] mes fautes " en sa
pré[illegible]sence.

11. *Statim ut se commoverit, turbabit vos, & terror ejus irruet, super vos.*

12. *Memoria vestra comparabitur cineri, & redigentur in lutum cervices vestra.*

13. *Tacite paulisper, ut loquar quodcunque mihi mens suggesserit.*

14. *Quare lacero carnes meas dentibus meis, & animam meam porto in manibus meis?*

15. *Etiam si occiderit me, in ipso sperabo: verumtamen vias meas in conspectu ejus arguam.*

℣. [illegible] *Lettr.* & sa terreur vous accablera.
℣. [illegible] *expl.* Tout ce qui paroît en vous digne du souve-
nir [illegible] la mémoire des hommes. *Synops.*
Ib [illegible] *Vulg.* cervices vestræ. *Hebr.* vos corps.
℣. [illegible] *Hebr.* Pourquoi déchiré-je ma chair avec mes
dents [illegible] ma vie sera-t-elle comme entre mes mains ?
expl. [illegible] vous étoiez peut-être, que comme un desesperé je
veux [illegible] donner la mort à moi-même. Mais pourquoi me
déchi[illegible]rois-je moi-même, & me ferois-je mourir ? Je vous
assure [illegible] que tant que je vivrai, j'espererai toujours au Sei-
gneur [illegible] *Menoch.*
Ibi[illegible] *Lettr.* quare animam meam porto in manibus meis ?
i. e. [illegible]urquoi suis-je toujours en danger de perdre la vie ?
hebra[illegible] Vatab.
℣. 1[illegible] *expl.* J'accuserai mes voies.

16. *Et ipse erit salvator meus : non enim veniet in conspectu ejus omnis hypocrita.*

16. Et il sera lui-même mon Sauveur : car l'hypocrite n'osera paroître devant ses yeux.

17. *Audite sermonem meum, & ænigmata percipite auribus vestris.*

17. Rendez-vous *donc* attentifs ″ à mes paroles, prêtez l'oreille aux verités que je vais vous dire ″.

18. *Si fuero judicatus, scio quòd justus inveniar.*

18. Si ma cause étoit jugée ″, je sçai que je serois reconnu innocent ″.

19. *Quis est qui judicetur mecum ? veniat : quare tacens consumor ?*

19. Qui est celui qui veut entrer avec moi en jugement″ ? Qu'il vienne; *car* pourquoi me laisserai-je consumer sans avoir parlé *pour ma défense* ?

20. *Duo tantùm ne facias mihi, & tunc à facie tua non abscondar.*

20. Je vous demande, *Seigneur*, seulement deux choses, & après cela je ne me cacherai point de devant votre face.

21. *Manum tuam longè fac à me, & formido tua non me terreat.*

21. Retirez votre main de dessus moi ″, & ne m'épouvantez point par la terreur de votre puissance ″.

22. *Voca me, & ego respondebo tibi :*

22. Appellez-moi, & je vous répondrai ; ou per-

℣. 17. *Hebr.* Audite audiendo, *i. e.* attentè audite. *hebraïsm.* Vatab.

Ibid. *lettr.* énigmes.

℣. 18. *lettr.* si fuero judicatus. *Hebr.* si disposuero judicium, *c'est-à-dire*, si je plaidois ma cause dans les formes. *Vatab.*

Ibid. *expl.* des crimes dont mes amis m'accusent.

℣. 19. *Hebr.* Qui veut plaider avec moi devant un juge ?

℣. 21. *expl.* moderez un peu mes maux.

Ibid. *lettr.* que votre crainte ne m'épouvante point.

mettrez ... [illegible] que je parle moi-même, ... daignez me répondre.

23. ... [illegible] Combien ai-je commis d'iniquités & de péchés? ... [illegible] crimes ... montrez-moi voir mes ... [illegible] mes offenses.

24. ... [illegible] Pourquoi me cachez-vous votre visage, & pourquoi me croyez-vous votre ennemi [a] ?

25. ... [illegible] Vous faites éclater votre puissance contre une feuille que le vent emporte, & vous poursuivez une paille seche.

26. ... [illegible] Car vous donnez contre moi des arrêts très-... [b], & vous voulez me consumer pour [c] les ... de ma jeunesse.

27. ... [illegible] Vous avez mis mes pieds dans les ceps, vous avez observé tous mes sentiers, & vous avez considéré avec soin toutes les traces de mes pas [d],

28. ... [illegible] Moi qui dans un ...

aut certè loquar, & tu responde mihi.

23. Quantas habeo iniquitates & peccata? scelera mea & delicta ostende mihi.

24. Cur faciem tuam abscondis, & arbitraris me inimicum tuum?

25. Contra folium, quod vento rapitur, ostendis potentiam tuam, & stipulam siccam persequeris.

26. Scribis enim contra me amaritudines, & consumere me vis peccatis adolescentiæ meæ.

27. Posuisti in nervo pedem meum, & observasti omnes semitas meas, & vestigia pedum meorum considerasti:

28. Qui qua...

---

24. *expl.* Pourquoi avez-vous cessé de me regarder favorablement, & me traitez-vous comme si j'étois effectivement votre ennemi? *Menoch.*

26. *lettr.* vous écrivez contre moi des choses très-... *lettr.* par.

27. *lettr.* de mes piés. *expl.* Il se compare à un criminel qui est dans une prison, dont les piés sont fortement resserrés dans des ceps, & qui est veillé & observé soigneusement de peur qu'il n'échappe : & il ajoûte : Pourquoi donc, Seigneur, usez ainsi de toute votre puissance contre un ver de terre.

putredo consumendus sum, & quasi vestimentum quod comeditur à tinea.

moment, ne serai que pourriture, & qui deviendrai comme un vetement mangé de vers.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Brièveté & misere de la vie.*

1. *HOmo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis.*

1. L'Homme né de la femme vit très-peu de tems, & il est rempli de beaucoup de miseres ‖,

2. *Qui quasi flos egreditur & conteritur, & fugit velut umbra, & numquam in eodem statu permanet.*

2. Il naît comme une fleur qui n'est pas plutôt éclose qu'elle est foulée aux pieds; il fuit ‖ comme l'ombre, & il ne demeure jamais en un même état.

3. *Et dignum ducis super hujuscemodi aperire oculos tuos, & adducere eum tecum in judicium?*

3. Et vous croirez, *Seigneur*, qu'il soit digne de vous ouvrir *seulement* les yeux sur lui, & de le faire entrer en jugement avec vous?

4. *Quis potest facere mundum de immundo conceptum semine? nonne tu qui solus es?*

4. Qui peut rendre pur ‖ celui qui est né d'un sang impur? N'est-ce pas vous seul qui le pouvez ‖?

✢. 1. *Hebr.* rassasié de colere; *c'est-à-dire*, rempli de peines & d'afflictions que Dieu lui envoie.

✢. 2. *autr.* Il disparoit.

✢. 4. *Sept.* Qui sera pur? Nul sans doute, quand il ne vivroit qu'un jour sur la terre. Ce qui fait voir que Job parle ici de l'impureté & du peché originel. *Menoch.*

Ibid. *autr.* N'est-ce pas vous qui êtes seul, *c'est-à-dire*, par excellence? *Hebr.* personne ne le peut.

5. Les [illegible] ours de l'homme
sont c[illegible]rts; le nombre
de ses m[illegible]ois & de ses an-
nées est [illegible]ntre vos mains:
vous a[illegible]z marqué les bor-
nes d[illegible] vie, & il ne les
peut [illegible]er".
6. R[illegible]irez-vous donc un
peu d[illegible] lui" afin qu'il ait
quel[illegible] repos, jusqu'à ce
qu'il [illegible]uve, comme le
mer[illegible]aire, la fin desirée
de t[illegible] ses travaux.
7. [illegible] arbre n'est point
sans [illegible]perance. Quoi-
qu'[illegible] coupe, il ne laisse
pas [illegible] reverdir, & ses
br[illegible] poussent de nou-
ve[illegible]
8. [illegible]uand sa racine se-
ro[illegible]llie dans la terre,
qu[illegible]on tronc desseché
ser[illegible]ort dans la pous-
sie[illegible]
9. [illegible] il ne laissera pas de
po[illegible] aussitôt qu'il aura
ser[illegible]eau, & il se cou-
vr[illegible] de feuilles, comme
lo[illegible] il a été planté.
10. Mais quand l'hôme
est[illegible]rt *une fois, que son*
cor[illegible]séparé de son esprit"
[illegible]

5. *Breves dies hominis sunt, numerus mensium ejus apud te est: constituisti terminos ejus, qui præteriri non poterunt.*

6. *Recede paululùm ab eo ut quiescat, donec optata veniat, sicut mercenarii dies ejus.*

7. *Lignum habes spem, si præcisum fuerit, rursum virescit, & rami ejus pullulant.*

8. *Si senuerit in terra radix ejus, & in pulvere emortuus fuerit truncus illius,*

9. *ad odorem aquæ germinabit, & faciet comam quasi cùm primùm plantatum est:*

10. *Homo verò cùm mortuus fuerit, & nudatus atque*

5. *expl.* parceque Dieu a abregé les jours de l'hom-
me [illegible] depuis le déluge: en second lieu, parceque la mort de
l'h[illegible]me de quelque maniere qu'elle arrive, est toujours
vé[illegible]ablement dans l'ordre & dans la prescience de Dieu.
6. *expl.* Cessez de l'affliger. *Synops.*
10. *lettr.* qu'il est dépouillé & consumé.

consumptus, ubi quæso est?

est consumé, que devient-il ″ ?

11. *Quomodo si recedant aquæ de mari, & fluvius vacuefactus arescat:*

11. De même que les eaux se retirent de la mer; & qu'un fleuve devient à sec;

12. *sic homo cùm dormierit, non resurget: donec atteratur cœlum, non evigilabit, nec consurget de somno suo.*

12. ainsi quand l'homme est mort ″ *une fois*, il ne ressuscitera point, jusqu'à ce que le ciel soit consumé & détruit ″, il ne se réveillera point, & il ne sortira point de son sommeil.

§. 2. *Suite du discours sur la brièveté de la vie.*

13. *Quis mihi hoc tribuat, ut in inferno protegas me, & abscondas me, donec pertranseat furor tuus, & constituas mihi tempus, in quo recorderis mei?*

13. Qui me pourra procurer cette grace ″ que vous me mettiez à couvert, & me cachiez dans l'enfer ″, jusqu'à ce que votre fureur soit entiérement passée, & que vous me marquiez un tems où vous vous souviendrez de moi ″ ?

14. *Putasne mortuus homo rursum vi-*

14. L'homme étant mort *une fois*, pourroit-il bien

℣. 10. *expl.* il ne paroît plus du tout aux yeux des hommes. *lettr.* où est il, je vous prie? *Tirin.*
℣. 12. *lettr.* est endormi.
Ibid. *expl.* par le changement de ses qualités, qui se doit faire à la fin du monde. *Sa.*
℣. 13. *Hebr.* utinam. Que ne suis-je assez heureux!
Ibid. *autr.* le sepulcre.
Ibid. *expl.* Job demande au Seigneur, qu'il lui fasse la grace de le mettre comme à couvert des effets de sa fureur, c'est-à-dire, de cette épreuve si terrible qu'il souffroit, en l'envoyant dans le tombeau ou dans les limbes, jusqu'à ce qu'il lui plût de se souvenir de lui, & de le ressusciter à une meilleure vie. *Tirin.*



vivre de nouveau ? Dans cette guerre où je me trouve maintenant, j'attends tous les jours que mon changement arrive.

15. Vous m'appellerez, & je vous répondrai; vous tendrez votre main droite à l'ouvrage de vos mains.

16. Je sçai que vous avez compté tous mes pas; mais pardonnez-moi mes pechés.

17. Vous avez mis mes offenses en reserve comme dans un sac cacheté, mais vous avez guéri mon iniquité.

18. Comme une montagne [a] se détruit en tombant, & comme un rocher est arraché de sa place:

19. Comme les eaux ca-

vat? cunctis diebus, quibus nunc milito, expecto donec veniat immutatio mea.

15. *Vocabis me & ego respondebo tibi: operi manuum tuarum porriges dexteram.*

16. *Tu quidem gressus meos dinumerasti, sed parce peccatis meis.*

17. *Signasti quasi in sacculo delicta mea, sed curasti iniquitatem meam.*

18. *Mons cadens defluit, & saxum transfertur de loco suo.*

19. *Lapides exca-*

ŷ. 14. *expl.* Les amis de Job lui avoient dit, que s'il vouloit reconnoître les vraies causes de son malheur, qui étoient ses propres pechés, la gloire dont il se verroit comblé, surpasseroit de beaucoup celle dont il avoit joui auparavant. Job leur répond, qu'étant mort, comme il étoit sur le point de l'être; & attendant tous les jours ce changement, il ne pouvoit esperer de vivre de nouveau pour jouir de cette grande prosperité qu'ils lui promettoient.

ŷ. 15. lorsque vous l'ordonnerez ainsi, je sortirai du tombeau par un effet de votre main toute-puissante. *Synops.*

ŷ. 16. *expl.* Vous remarquez avec soin toutes mes actions pour me punir, si je peche en quelque chose. *Synops.*

ŷ. 17. *expl.* dans le souvenir de votre justice, qui est un secret & un mystere connu de vous seul. *Hebr.* computasti quasi annectens & assuens.

ŷ. 18. *expl.* mons. C'est-à-dire, quelque partie d'une montagne. *Synops.*

vant aqua, & alluvione paulatim terra consumitur: & hominem ergo similiter perdes.

vent les pierres, & *comme* l'eau qui bat contre la terre, la consume peu à peu; ainsi vous perdez l'homme, *& il disparoit.*

20. *Roborasti eum paululùm ut in perpetuum transiret: immutabis faciem ejus, & emittes eum.*

20. Vous l'avez affermi pour un peu de tems, afin qu'il passast *ensuite* pour jamais"; vous changerez son visage", & vous le ferez sortir *de ce monde.*

21. *Sive nobiles fuerint filii ejus, sive ignobiles, non intelliget.*

21. Que ses enfans soient dans l'éclat, ou qu'ils soient dans l'ignominie, il ne connoitra l'un ni l'autre".

22. *Attamen caro ejus dum vivet dolebit, & anima illius super semetipso lugebit.*

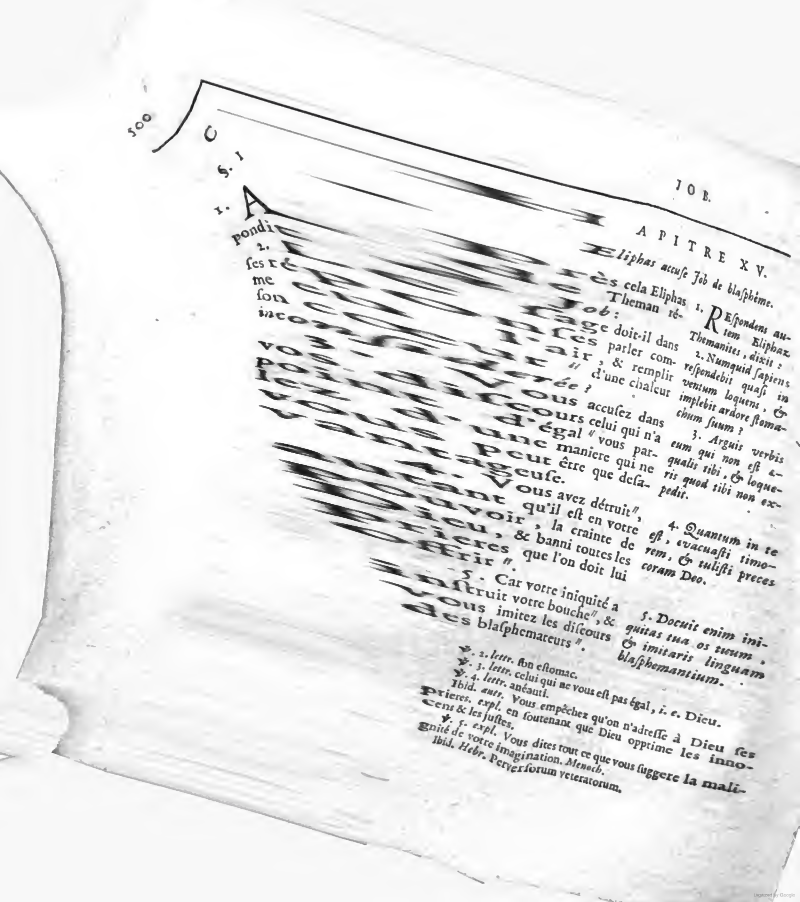
22. " Sa chair pendant qu'il vivra sera dans la douleur, & son ame déplorera elle-même son état.

ỳ. 20. *expl.* par la mort jusqu'au jour du Jugement. *Sa. Hebr.* Vous serez plus fort que lui pour jamais. *Vatab.*

Ibid. *expl.* par la vieillesse, & les autres alterations ausquelles l'homme est sujet jusqu'à la mort. *Menoch. Tirin.*

ỳ. 21. *expl.* il ne peut le sçavoir naturellement. *S. Greg. l. 12. Moral. c. 4.* Mais le même Pere, & saint Augustin avant lui, témoignent que ceux qui meurent en JESUS-CHRIST & qui jouissent de la lumiere de Dieu, voyent en lui toutes les choses qui peuvent contribuer à leur parfaite béatitude; & qu'ils connoissent particulierement les prieres que les vivans leur adressent avec piété & avec foi. *S. Aug. de cur. pro mort. gerend. c. 15. & 16.*

ỳ. 22. *lettr.* Néanmoins sa chair, &c.



CHAPITRE XV.

Eliphas accuse Job de blasphème.

§. 1

1. Après cela Eliphas Theman répondit à Job :
2. Le sage doit-il dans ses réponses parler comme en l'air, & remplir son " d'une chaleur inconsidérée ?
3. Vous accusez dans vos discours celui qui n'a point d'égal " vous parlez d'une maniere qui ne vous peut être que desavantageuse.
4. Vous avez détruit ", autant qu'il est en votre pouvoir, la crainte de Dieu, & banni toutes les prieres que l'on doit lui offrir ".
5. Car votre iniquité a instruit votre bouche ", & vous imitez les discours des blasphemateurs ".

1. *Respondens autem Eliphaz Themanites, dixit :*
2. *Numquid sapiens respondebit quasi in ventum loquens, & implebit ardore stomachum suum ?*
3. *Arguis verbis eum qui non est æqualis tibi, & loqueris quod tibi non expedit.*
4. *Quantum in te est, evacuasti timorem, & tulisti preces coram Deo.*
5. *Docuit enim iniquitas tua os tuum, & imitaris linguam blasphemantium.*

℣. 2. *lettr.* son estomac.
℣. 3. *lettr.* celui qui ne vous est pas égal, *i. e.* Dieu.
℣. 4. *lettr.* anéanti.
Ibid. *autr.* Vous empêchez qu'on n'adresse à Dieu ses Prieres. *expl.* en soutenant que Dieu opprime les innocens & les justes.
℣. 5. *expl.* Vous dites tout ce que vous suggere la malignité de votre imagination. *Menoch.*
Ibid. *Hebr.* Perversorum veteratorum.

6. *Condemnabit te os tuum, & non ego: & labia tua respondebunt tibi.*	6. Ce seront aussi vos paroles " qui vous condanneront, & non pas moi; & ce seront vos levres qui vous répondront.
7. *Numquid primus homo tu natus es, & ante colles formatus?*	7. Etes-vous le premier homme qui ait été créé ", & avez-vous été formé avant les collines?
8. *Numquid consilium Dei audisti, & inferior te erit ejus sapientia?*	8. Etes-vous entré dans le conseil " de Dieu, & sa sagesse sera-t-elle inferieure à la vôtre "?
9. *Quid nosti quod ignoremus? quid intelligis quod nesciamus?*	9. Que sçavez-vous que nous ignorions? & quelle lumiere avez-vous que nous n'ayons pas?
10. *Et senes & antiqui sunt in nobis, multò vetustiores quàm patris tui.*	10. Il y a parmi nous des hommes vénerables par leur grand âge & par leur vieillesse, & il y en a de beaucoup plus anciens que vos peres ".
11. *Numquid grande est ut consoletur te Deus? sed verba tua prava hoc prohibent.*	11. Seroit-il difficile à Dieu de vous consoler "? Mais vous l'en empêchez par *l'emportement de* vos paroles.
12. *Quid te ele-*	12. Pourquoi votre cœur

ỳ. 6. *lettr.* votre bouche.

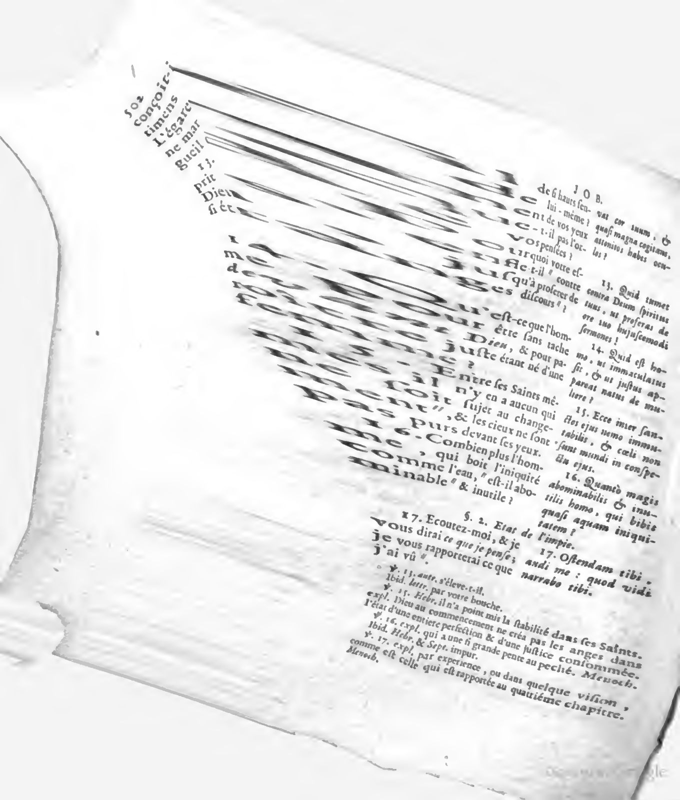
ỳ. 7. *expl.* pour être plein de sagesse, comme étoit le premier homme dans l'état d'innocence, *ou* pour avoir connu tout ce qui s'est passé depuis le commencement du monde, & être ainsi plus sage que tous les autres. *Synops. Hebr.* Avez-vous été créé avant le premier homme?

ỳ. 8. *Hebr.* les secrets.

Ibid. *Hebr.* la sagesse périra-t-elle avec vous?

ỳ. 10. *Hebr.* & *Sept.* que votre pere.

ỳ. 11. *Hebr.* Y a-t-il quelque chose de caché en vous? Ce qui paroît obscur. *Synops.*



conçoit-
timens
L'égare
ne mar
gueil
13.
prit
Dieu
si ét

de si hauts sen-
lui-même ?
...ent de vos yeux
...e-t-il pas l'or-
vos pensées ?
...urquoi votre es-
...fle-t-il a contre
...usqu'à proferer de
...ges discours b ?
...'est-ce que l'hom-
...our être sans tache
... Dieu, & pour pa-
juste étant né d'une
...e ?
...Entre ses Saints mê-
il n'y en a aucun qui
soit sujet au change-
ment c, & les cieux ne sont
pas purs devant ses yeux.
16. Combien plus l'hom-
me, qui boit l'iniquité
comme l'eau, d est-il abo-
minable e & inutile ?

vat cor tuum, & quasi magna cogitans, attonitos habes oculos ?

13. Quid tumet contra Deum spiritus tuus, ut proferas de ore tuo hujuscemodi sermones ?

14. Quid est homo, ut immaculatus sit, & ut justus appareat natus de muliere ?

15. Ecce inter sanctos ejus nemo immutabilis, & cœli non sunt mundi in conspectu ejus.

16. Quantò magis abominabilis & inutilis homo, qui bibit quasi aquam iniquitatem ?

§. 2. Etat de l'impie.

17. Ecoutez-moi, & je vous dirai *ce que je pense*; je vous rapporterai ce que j'ai vû f.

17. Ostendam tibi, audi me : quod vidi narrabo tibi.

a ℣. 13. *autr.* s'éleve-t-il.
b Ibid. *lettr.* par votre bouche.
c ℣. 15. *Hebr.* il n'a point mis la stabilité dans ses Saints. *expl.* Dieu au commencement ne créa pas les anges dans l'état d'une entiere perfection & d'une justice consommée.
d ℣. 16. *expl.* qui a une si grande pente au peché. *Menoch.*
e Ibid. *Hebr.* & *Sept.* impur.
f ℣. 17. *expl.* par experience, ou dans quelque vision, comme est celle qui est rapportée au quatriéme chapitre. *Menoch.*

18. *Sapientes confitentur, & non abscondunt patres suos,*

18. Les sages publient ce qu'ils sçavent ", & ils ne cachent point *ce qu'ils ont reçu de* leurs peres;

19. *quibus solis data est terra, & non transivit alienus per eos.*

19. à qui seuls cette terre a été donnée, & qui l'ont défendue des courses des étrangers ".

20. *Cunctis diebus suis impius superbit, & numerus annorum incertus est tyrannidis ejus.*

20. L'impie croît en orgueil " de jour en jour, & le nombre des années de sa tyrannie est incertain.

21. *Sonitus terroris semper in auribus illius: & cùm pax sit ille semper insidias suspicatur.*

21. Son oreille est toujours frappée de bruits effrayans; & au milieu même de la paix, il s'imagine toujours qu'on forme contre lui de mauvais desseins.

22. *Non credit quòd reverti possit de tenebris ad lucem, circumspectans undique gladium.*

22. Quand il est dans la nuit, il n'espere plus le retour de la lumiere, & il ne voit de tous côtés que des épées nues.

23. *Cùm se moverit ad quærendum panem, novit quòd paratus sit in manu ejus tenebrarum dies.*

23. Lorsqu'il se remue pour chercher du pain ", il se voit prêt d'être accablé par le jour des ténebres ".

℣. 18. *expl.* Ce que je veux avancer n'est pas une chose que j'aie inventée: mais c'est la doctrine véritable que j'ai reçûe de mes peres: & c'est ainsi qu'en usent les sages. *Men. Tirin.*

℣. 19. *lettr.* sans qu'aucun étranger ait passé au milieu d'eux. *expl.* Pour faire voir que cette tradition n'a été ni troublée ni interrompue par la violence d'aucun ennemi.

℣. 20. *Hebr.* seipsum cruciat.

℣. 23. *expl.* pour prendre quelque nourriture.

Ibid. *expl.* la mort.

24. L'é[illegible] vûe de l'adversité [illegible]ouvante, & les malheu[illegible] qu'il se figure l'assieg[illegible] comme un roi qui se prépare à donner bataill[illegible].

25. [illegible]ar il a porté ″ sa main [illegible]ntre Dieu, il s'est endur[illegible] contre le Tout-puissa[illegible].

26. Il a couru contre Dieu la tête levée, il s'est armé d'un orgueil infléxible ″.

§. 3. *Suite de l'état de l'impie.*

27. La graisse a couvert tout son visage, & elle lui pend de tous côtés ″.

28. Il a fait sa demeure dans des villes désolées, dans des maisons desertes, qui ne sont plus que des monceaux de pierre.

29. Il ne s'enrichira point, son bien se dissipera en peu de tems ″, & il ne poussera point de racine sur la terre.

30. Il ne sortira point des ténebres ″ qui l'envi-

24. Terrebit eum tribulatio, & angustia vallabit eum, sicut regem qui praeparatur ad praelium.

25. Tetendit enim adversus Deum manum suam, & contra Omnipotentem roboratus est.

26. Cucurrit adversus eum erecto collo, & pingui cervice armatus est.

27. Operuit faciem ejus crassitudo, & de lateribus ejus arvina dependet.

28. Habitavit in civitatibus desolatis, & in domibus desertis, quae in tumulos sunt redacta.

29. Non ditabitur, nec perseverabit substantia ejus, nec mittet in terra radicem suam.

30. Non recedet de tenebris: ramos ejus

℣. 25. *Lettr.* étendu. *expl.* il a osé résister à Dieu, & lui désobéïr. *Menoch.*
℣. 26. *Lettr.* pingui cervice.
℣. 27. *ex.* Il s'est fortifié & comme engraissé dans le mal.
℣. 29. *Lettr.* ne perseverera point.
℣. 30. *expl.* des afflictions.

arefaciet

arefaciet flamma, & auferetur spiritu oris sui.

ronneront, & s'il étend ses branches, la flamme les brûlera ″, un *seul* souffle de sa bouche ″ l'emportera.

31. *Non credet frustrà errore deceptus, quòd aliquo pretio redimendus sit.*

31. Il ne croira point dans la vaine erreur qui le possede, qu'il puisse être racheté d'aucun prix ″.

32. *Antequàm dies ejus impleantur, peribit: & manus ejus arescent.*

32. Il périra avant que ses jours ″ soient accomplis, & ses mains ″ se sécheront.

33. *Lædetur quasi vinea in primo flore botrus ejus, & quasi oliva projiciens florem suum.*

33. Il se flétrira comme la vigne tendre qui ne commençoit qu'à fleurir″, & comme l'olivier qui laisse tomber sa fleur.

34. *Congregatio enim hypocritæ sterilis, & ignis devorabit tabernacula eorum qui munera libenter accipiunt.*

34. Car tout ce qu'amasse l'hypocrite sera sans fruit, & le feu dévorera les maisons de ceux qui aiment à recevoir des présens.

35. *Concepit dolorem, & peperit iniquitatem, & ute-*

35. Il conçoit la douleur, & il enfante l'iniquité ″, & son cœur s'oc-

℣. 30. *lettr.* la flamme sechera ses branches.
Ibid. *Chald.* de la bouche de Dieu.
℣. 31. *expl.* que rien ne le puisse tirer de ses maux.
℣. 32. *expl.* les jours qu'il pouvoit vivre, selon le cours de la nature. *Sa.*
Ibid. *Sept.* Ses branches ne s'épaissiront point.
℣. 33. *lettr.* sa grappe se flétrira. *expl.* il sera comme une vigne qui perd ses raisins lorsqu'ils sont encore verds.
℣. 35. *expl.* Il forme dans son esprit le dessein de causer aux autres *de la douleur, & il enfante l'iniquité*, c'est-à-dire, qu'il la commet effectivement. *Menoch. Hebr.* Il a enfanté la vanité, *i. e.* avec un grand effort, il ne fait rien.

cupe à inventer de nouveaux pieges ″ *pour nuire aux autres.*

rus ejus præparat dolos.

ỷ. 35. *lettr.* uterus ejus præparat dolos; *c'est-à-dire*, qu'il ne cesse de chercher dans son esprit quelques nouvelles tromperies. *Synops.*

CHAPITRE XVI.

§. I. *Job est affligé de la dureté de ses amis.*

1. JOb répondit *à Eliphas :*

2. J'ai entendu souvent de pareils discours; vous êtes tous des consolateurs importuns ″.

3. Ces discours en l'air ne finiront-ils jamais? & qu'y a-t-il de plus aisé que de parler ″ *de la sorte?*

4. Je pourrois aussi moi-même parler comme vous: & plût à Dieu que votre ame fût au même état que la mienne ″ :

5. Je vous consolerois aussi par mes discours, & je témoignerois sur mon visage ce que je ressentirois pour vous ″ :

1. *RExpondens autem Job, dixit :*

2. *Audivi frequenter talia, consolatores onerosi omnes vos estis.*

3. *Numquid habebunt finem verba ventosa? at aliquid tibi molestum est si loquaris?*

4. *Poteram & ego similia vestri loqui : atque utinam esset anima vestra pro anima mea :*

5. *Consolarer & ego vos sermonibus, & moverem caput meum super vos :*

ỷ. 2. vos paroles contribuent à m'accabler davantage, au lieu de me soulager.

ỷ. 3. *Hebr.* Quel avantage vous revient-il de parler ainsi?

ỷ. 4. *autr. Hebr.* O si votre ame se trouvoit, &c. *expl.* Si vous souffriez les mêmes choses que moi. *Vatab.*

ỷ. 5. *lettr.* moverem caput meum super vos. *expl.* Je branlerois la tête sur votre état; ce qui est une marque d'affliction & de compassion. *Menoch.*

6. Roborarem vos ore meo : & moverem labia mea, quasi parcens vobis.

6. Je vous fortifierois par mes paroles ″, & je vous épargnerois dans tout ce qui sortiroit de ma bouche.

7. Sed quid agam? si locutus fuero, non quiescet dolor meus : & si tacuero, non recedet à me.

7. Mais que ferai-je ″ ? si je parle, ma douleur ne s'appaisera point ; & si je demeure dans le silence, elle ne me quittera point.

8. Nunc autem oppressit me dolor meus, & in nihilum redacti sunt omnes artus mei.

8. Ma douleur me presse & m'accable maintenant, & tous les membres de mon corps sont réduits à rien.

9. Rugæ meæ testimonium dicunt contra me, & suscitatur falsiloquus adversus faciem meam contradicens mihi.

9. Les rides qui paroissent sur ma peau rendent témoignage de l'extrémité où je suis ″ ; & un homme s'éleve en même tems contre moi, pour me contredire & me résister en face par de faux discours.

10. Collegit furorem suum in me, & comminans mihi, infremuit contra me denti-

10. Il s'est armé contre moi de toute sa fureur, il a grincé les dents en me menaçant : mon ennemi ″

℣. 6. *Hebr.* & la consolation que je vous donnerois vous empêcheroit de succomber sous vos maux.

℣. 7. On auroit pu dire à Job qu'il devoit se dire à lui-même pour se consoler, ce qu'il auroit dit aux autres. Job prévenant cete objection, dit que sa douleur est si excessive, que soit qu'il parle ou qu'il se taise, elle est toujours la même.

℣. 9. *Hebr.* les liens dont vous me tenez serré rendent témoignage contre moi ; *c'est-à-dire*, paroissent favoriser mes calomniateurs.

℣. 10. *expl.* Cet homme dont il a parlé au verset précedent : d'autres l'entendent du démon ; d'autres de ses douleurs ; & d'autres enfin de Dieu même qui s'étoit en quelque sorte déclaré l'ennemi de Job. *Menoch.*

m'a envisagé avec un regard terrible.

bus suis : hostis meus terribilibus oculis me intuitus est.

11. Ils ont ouvert leurs bouches contre moi, & en me couvrant d'opprobres, ils m'ont frappé sur la joue ", & se sont soûlés de mes peines.

11. *Aperuerunt super me ora sua, & exprobrantes percusserunt maxillam meam, satiati sunt pœnis meis.*

§. 2. *Job se console en Dieu témoin de son innocence.*

12. Dieu m'a tenu lié sous la puissance de l'injuste ; il m'a livré entre les mains des impies.

12. *Conclusit me Deus apud iniquum, & manibus impiorum me tradidit.*

13. J'ai été tout-d'un-coup réduit en poudre, moi qui étois si puissant " autrefois : le Seigneur m'a fait plier le coû *sous sa violence*, il m'a brisé, & il m'a mis comme en butte *à tous ses traits.*

13. *Ego ille quondam opulentus, repentè contritus sum : tenuit cervicem meam, confregit me, & posuit me sibi quasi in signum.*

14. Il m'a environné *des pointes* de ses lances ", il m'en a percé les reins de toutes parts ; il ne m'a point épargné, & il a répandu mes entrailles sur la terre ".

14. *Circumdedit me lanceis suis, convulneravit lumbos meos, non pepercit, & effudit in terra viscera mea.*

15. Il m'a déchiré, il m'a fait plaie sur plaie, il

15. *Concidit me vulnere super vulnus, ir-*

ỳ. 11. *expl.* Ils se déchaînent contre moi d'une maniere outrageuse, & même en ma présence. *Katab.*

ỳ. 13. *Hebr.* si tranquille.

ỳ. 14. *Hebr.* de gens qui tirent des flèches. *Grot.*

Ibid. *expl.* toutes mes entrailles changées en pourriture, sont sorties peu à peu par les conduits naturels, & se sont répandues sur la terre. *Bede.*

ruit in me quasi gigas.

est venu fondre sur moi comme un géant.

16. *Saccum consui super cutem meam. & operui cinere carnem meam.*

16. J'ai étendu " un sac sur ma peau, & j'ai couvert ma tête " de cendre.

17. *Facies mea intumuit à fletu, & palpebræ meæ caligaverunt.*

17. Mon visage s'est bouffi " à force de pleurer, & mes paupieres sont couvertes de ténebres ".

18. *Hæc passus sum absque iniquitate manus meæ, cùm haberem mundas ad Deum preces.*

18. J'ai souffert tout cela, sans que ma main fût souillée de l'iniquité, lorsque j'offrois à Dieu des prieres pures.

19. *Terra, ne operias sanguinem meum, neque inveniat in te locum latendi clamor meus.*

19. Terre, ne couvrez point mon sang, & que mes cris ne se trouvent point étouffés dans votre sein ".

20. *Ecce enim in cœlo testis meus, & conscius meus in excelsis.*

20. Car le témoin *de mon innocence* est dans le ciel, & celui qui connoît le fond de mon cœur réside en ces lieux sublimes.

21. *Verbosi amici*

21. Mes amis se répan-

℣. 16. *littr.* j'ai cousu.
Ibid. *littr.* ma chair. *Hebr.* ma corne.
℣. 17. *Hebr.* a été comme souillé de boue.
Ibid. *Hebr.* & l'ombre de la mort est répandue sur mes paupieres, *i. e.* mes yeux commencent à s'obscurcir. *Vatab.*
℣. 19. *Hebr.* ne sit locus clamori meo. *expl.* que rien n'empêche mes cris d'arriver aux oreilles de Dieu. *Synops.* *Ou bien*, Que l'innocence d'un homme qui souffre de si terribles douleurs, ne demeure pas cachée aux hommes. *Tirin.* D'autres l'expliquent encore autrement, & disent que Job s'adressant à la terre, la presse de vouloir bien attester s'il étoit vrai qu'il eut répandu le sang des innocens; & de pas étouffer les cris de ses crimes, afin qu'ils fussent reconnus de tout le monde, s'il étoit vrai qu'il les eût commis. *Synops.*

dent en paroles : mais mon œil fond en larmes devant Dieu.

mei : ad Deum stillat oculus meus.

22. Que je souhaiterois qu'un homme pût se justifier devant Dieu, comme il peut se justifier devant un homme comme lui ″!

22. *Atque utinam sic judicaretur vir cum Deo, quomodo judicatur filius hominis cum collega suo.*

23. Car mes années coulent & passent vîte, & je marche par un sentier par lequel je ne reviendrai jamais ″.

23. *Ecce enim breves anni transeunt, & semitam per quam non revertar, ambulo.*

℣. 22. *Hebr.* que l'homme pût parler à Dieu, comme le Fils de l'homme parle à son ami.

℣. 23. *expl.* je marche à la mort, & le tems qui s'écoule ne peut point se recouvrer.

CHAPITRE XVII.

§. 1. *Job représente ses maux.*

1. Toutes mes forces sont épuisées ″, mes jours ont été abrégés, & il ne me reste plus que le tombeau.

1. *Spiritus meus attenuabitur, dies mei breviabuntur, & solum mihi superest sepulcrum.*

2. Je n'ai point peché″, & cependant mon œil ne voit rien que de triste & d'affligeant ″.

2. *Non peccavi, & in amaritudinibus moratur oculus meus.*

℣. 1. *lettr.* s'épuiseront. *autr.* s'épuisent insensiblement. *Tirin.*

℣. 2. *expl.* C'est à ses amis que Job parle, & qu'il dit qu'il ne souffre point comme pecheur, & qu'il n'a point commis aucun des crimes dont ils l'accusoient.

Ibid. *Hebr.* Je suis environné de gens qui m'insultent, & mon œil voit sans cesse ce qu'ils font pour m'aigrir.

3. *Libera me, Domine, & pone me juxta te, & cujusvis manus pugnet contra me.*

3. Délivrez-moi, Seigneur, & me mettez auprès de vous; & après cela, que la main de qui que ce soit s'arme contre moi ″.

4. *Cor eorum longè fecisti à disciplina, propterea non exaltabuntur.*

4. Vous avez éloigné de leur cœur l'intelligence ″; c'est pourquoi ils ne seront point élevés ″.

5. *Prædam pollicetur sociis, & oculi filiorum ejus deficient.*

5. Il promet du butin à ses compagnons ″, mais les yeux de ses enfans tomberont dans la défaillance ″.

6. *Posuit me quasi in proverbium vulgi, & exemplum sum coram eis.*

6. Il m'a rendu comme la fable du peuple, & je suis *devenu* à leurs yeux un exemple *de la justice de Dieu.*

7. *Caligavit ab indignatione oculus meus, & membra mea quasi in nihilum redacta sunt.*

7. L'indignation ″ m'obscurcit les yeux, & les membres de mon corps sont comme réduits à rien ″.

℣. 3. *Hebr.* Ecoutez-moi, je vous prie, ô mon Dieu; donnez-moi une personne qui réponde pour moi, & que je puisse toucher de la main.

℣. 4. *letter.* disciplina. *Hebr.* intellectû. *autr.* vous avez éloigné leur cœur de l'intelligence.

Ibid. *expl.* vous les laissez dans la fausse persuasion où ils sont, que personne n'est affligé s'il n'est criminel. *Tirin.* *autr.* il n'auront pas la gloire d'être vainqueurs dans cette dispute qu'ils ont contre moi. *Synops.*

℣. 5. *expl.* Eliphas leur promet de remporter la victoire sur moi; mais ils seront trompés. *Menoch.*

Ibid. *expl.* lorsqu'ils verront la ruine de leur pere. *Vatab.*

℣. 7. *expl.* où de Dieu qui m'afflige, ou de moi même, *i. e.* mon extrême affliction. *Menoch.*

Ibid. *Hebr.* toutes mes pensées s'évanouissent comme l'ombre.

§. 2. *Le juste ferme dans sa voie. Attente de la mort.*

8. Les justes seront épouvantés de cet état *où je suis*; & l'innocent s'élevera contre l'hypocrite ".

9. Le juste demeurera toujours ferme dans sa voie, & celui qui a les mains pures en deviendra plus fort.

10. Revenez donc tous & convertissez-vous ", *je vous en prie*, & je vous ferai voir qu'il ne se trouve point de sage parmi vous.

11. Mes jours se sont écoulés, & toutes les pensées que j'avois ayant été renversées ", ne servent qu'à me déchirer le cœur.

12. Ils ont changé la nuit en jours, & après les ténebres, j'espere encore *de voir* la lumiere.

13. Quand j'attendrai jusqu'au bout, le tombeau " sera ma maison, &

8. Stupebunt justi super hoc, & innocens contra hypocritam suscitabitur.

9. Et tenebit justus viam suam, & mundis manibus addet fortitudinem.

10. Igitur omnes vos convertimini, & venite, & non inveniam in vobis ullum sapientem.

11. Dies mei transierunt, cogitationes meæ dissipatæ sunt torquentes cor meum:

12. Noctem verterunt in diem, & rursum post tenebras spero lucem.

13. Si sustinuero, infernus domus mea est, & in tenebris

℣. 8. *expl.* Celui qui n'est pas encore parfait dans la justice, se laisse tromper en s'élevant contre celui qu'on lui a représenté comme un hypocrite. *Greg. l. 13. Moral. c. 14.*

℣. 10. *expl.* Job parle à ses trois amis, & les exhorte à rentrer en eux-mêmes, & à renoncer à cette obstination avec laquelle ils le condannoient sans aucune connoissance de cause.

℣. 11. *expl.* Il veut dire qu'il n'est pas maître de ses pensées, dont l'inquiétude ne lui permettoit pas de prendre aucun repos pendant la nuit.

℣. 13. *lettr.* l'enfer. Le mot *infernus* dans l'Ecriture, se

stravi lectulum meum. je me suis préparé mon lit dans les ténebres [a].

14. *Putredini dixi : Pater meus es ; mater mea, & soror mea, vermibus.*
14. J'ai dit à la pourriture, vous êtes mon pere ; & aux vers, vous êtes ma mere, & ma sœur.

15. *Ubi est ergo nunc præstolatio mea, & patientiam meam quis considerat ?*
15. Où est donc maintenant toute mon attente ? & qui est celui qui considere ma patience ?

16. *In profundissimum infernum descendent omnia mea : putasne saltem ibi erit requies mihi ?*
16. Tout ce que je puis esperer, descendra *avec moi* dans la profondeur du tombeau [b]. Croyez-vous qu'au-moins en ce lieu je puisse avoir du repos [c] ?

prend pour l'un & pour l'autre, *i. e.* & pour le tombeau, & pour le lieu où sont les dannés. L'Eglise le prend aussi dans l'office des morts pour le purgatoire. *Estius.*

℣. 13. *expl.* Job répond aux belles esperances que ses amis vouloient lui donner de son rétablissement, & leur dit qu'il ne veut point se flatter de toutes ces vaines idées, qu'il ne peut envisager que le tombeau.

℣. 16. *expl.* Job appelle ainsi les limbes, où les ames des anciens justes étoient retenues en attendant l'avenement du Messie. Il dit que c'est-là qu'iroit avec lui tout ce qu'il avoit, c'est-à-dire, tout le bien & tout le mal qu'il avoit fait.

Ibid. *expl.* Job témoigne en même-tems & le desir qu'il avoit du repos, & le doute où il étoit s'il en seroit jugé digne. *S. Greg. in hunc loc.*

CHAPITRE XVIII.

§. 1. *Baldad veut effrayer Job.*

1. *Respondens autem Baldad Suhites, dixit :*
1. Baldad de Suh répondit :

2. *Usque ad quem*
2. Jusqu'à quand vous

répandrez-vous ‖ en tant de paroles ? Comprenez auparavant, & après cela nous parlerons.

finem verba jactabitis? intelligite priùs, & sic loquamur.

3. Pourquoi passons-nous dans votre esprit pour des animaux sans raison, & pourquoi n'avez-vous que du mépris ? pour nous ?

3. *Quare reputati sumus ut jumenta, & sorduimus coram vobis ?*

4. Si vous êtes résolu de perdre votre ame dans votre fureur ‖, la terre sera-t-elle abandonnée à cause de vous ‖, & les rochers seront-ils transportés hors de leur place ?

4. *Quis perdis animam tuam in furore tuo, numquid propter te derelinquetur terra, & transferentur rupes de loco suo ?*

5. La lumiere de l'impie ne s'éteindra-t-elle pas ; & la flamme qui sort de son feu, ne sera-t-elle pas sans éclat ‖ ?

5. *Nonne lux impii extinguetur, nec splendebit flamma ignis ejus ?*

6. La clarté qui luisoit dans sa maison ‖ sera ob-

6. *Lux obtenebrescet in tabernaculo il-*

℣. 2. *expl.* Quelques-uns croyent que Baldad adresse ces paroles à ses deux amis ; & qu'il s'efforce de les aigrir contre Job. D'autres néanmoins disent que Baldad s'adresse à Job même, quoiqu'au plurier, & lui reproche d'être un discoureur qui dit beaucoup de paroles, & ne s'entend pas lui-même, non plus que ceux qui lui parlent. *Codurc. Synops.*

℣. 4. *expl.* dans votre colere & votre impatience. *Men. Sept.* si mortuus fueris.

Ibid. *expl.* Croyez-vous que Dieu changera à cause de vous l'ordre de sa providence, & qu'il cessera en votre faveur de punir les impies selon sa coutume ? *Menoch.*

℣. 5. *expl.* Il est certain que tout l'éclat de la felicité temporelle dont jouit l'impie, se dissipera à l'heure de sa mort : mais si Baldad l'entend du tems de la vie présente, il se trompe très-grossierement. *S. Greg. Moral. l. 4. c. 34.*

℣. 6. *litt.* tente.

lius, & lucerna, quæ super eum est, extinguetur. | scurcie, & la lampe qui éclairoit au-dessus de lui, perdra sa lumiere.

7. *Arctabuntur gressus virtutis ejus, & præcipitabit eum consilium suum.* | 7. Avec toute sa force il ne marchera qu'à l'étroit & avec peine", & ses conseils le feront tomber dans le précipice.

8. *Immisit enim in rete pedes suos, & in maculis ejus ambulat.* | 8. Car il a engagé ses pieds dans le rets, & il marche au milieu du filet".

§. 2. *Suite des malheurs de l'impie.*

9. *Tenebitur planta illius laqueo, & exardescet contra eum sitis.* | 9. Son pied sera pris dans ce filet, & la soif" le brûlera par ses ardeurs".

10. *Abscondita est in terra pedica ejus, & decipula illius super semitam.* | 10. Le piege qu'on lui préparoit est caché sous la terre, & on lui tend un appas le long du sentier.

11. *Undique terrebunt eum formidines, & involvent pedes ejus.* | 11. Les terreurs l'assiegeront de toutes parts, & l'envelopperont dans ses démarches".

12. *Attenuetur* fame robur ejus, & ine-* | 12. La faim changera sa force en lan-

ỷ. 7. *expl.* il ne fera pas tout ce qu'il voudroit ou qu'il pourroit. *Vatab.*

ỷ. 8. *lettr.* dans ses mailles. *expl.* comme un oiseau pris dans un filet tâchant de s'échapper d'une maille retombe dans une autre, & s'embarasse davantage ; de même l'impie étant une fois engagé dans le filet de sa concupiscence, tombe de peché en peché, & s'y engage de plus en plus. *Tirin.*

ỷ. 9. *expl.* de sa convoitise, qui s'embrase d'autant plus qu'on la satisfait. *Tirin.*

Ibid. *Hebr.* & le voleur se rendra maître de lui.

ỷ. 11. *expl.* l'embarasseront. La fraieur fait tomber *Menoch.*

ỷ. 12. * Hebr. *Attenuabitur* ; & de même les verbes suivans sont au futur.

gueur ″, & ſon eſtomac n'ayant point de nourriture deviendra tout foible ″.

dia invadat coſtas illius.

13. La mort la plus terrible ″ dévorera l'éclat de ſon teint, & elle conſumera toute la force de ſes bras.

13. *Devoret pulchritudinem cutis ejus, conſumat brachia illius primogenita mors.*

14. Les choſes où il mettoit ſa confiance ″ ſeront arrachées de ſa maiſon, & la mort le foulera aux pieds comme un roi *qui le dominera.*

14. *Avellatur de tabernaculo ſuo fiducia ejus, & calcet ſuper eum, quaſi rex, interitus.*

15. Les compagnons ″ de celui qui n'eſt plus, habiteront dans ſa maiſon, & on y répandra le ſouffre ″.

15. *Habitent in tabernaculo illius ſocii ejus, qui non eſt, aſpergatur in tabernaculo ejus ſulphur.*

16. Ses racines qui tendoient en bas ſe ſecheront, ſes branches ″ qui montoient en haut ſeront retranchées.

16. *Deorſum radices ejus ſiccentur, ſurſum autem atteratur meſſis ejus.*

℣. 12. *Hebr. autr.* ſa race languira de faim, & le malheur ſera toujours à ſon côté.

Ibid. *lettr.* que la faim lui décharne les côtes.

℣. 13. *lettr.* la mort aînée *ou* premiere née, *i. e.* une mort précipitée ou la plus terrible. *Hebr.* le fils aîné de la mort.

℣. 14. *lettr.* ſa confiance, *i. e.* ſes enfans & ſes richeſſes. *Synopſ.*

℣. 15. *expl.* Les plus grands amis de l'impie devenant ſes ennemis depuis qu'il eſt mort miſerablement, *ou qu'il n'eſt plus*, comme auparavant, revêtu de gloire, ſeront les premiers à le piller, & à lui inſulter avec outrage. *Tirin.*

Ibid. *expl.* elle ſera brulée. *Vatab.* ou on y brulera du ſouffre pour en ôter le mauvais air avant que de l'habiter. *Menoch.*

℣. 16. Il compare l'impie à un arbre dont la racine étant deſſechée, ſes branches perdent leur verdeur, & ſont enſuite coupées. *Synopſ.* Ibid. *lettr.* ſa moiſſon.

17. *Memoria illius pereat de terra, & non celebretur nomen ejus in plateis.*

17. Sa mémoire périra de dessus la terre, & on ne parlera plus de lui avec honneur dans les places publiques.

18. *Expellet eum de luce in tenebras, & de orbe transferet eum.*

18. On le chassera de la lumiere dans les ténebres; & il sera transporté hors de ce monde.

19. *Non erit semen ejus, neque progenies in populo suo, nec ulla reliquia in regionibus ejus.*

19. Sa race ne subsistera plus, il n'aura point de posterité parmi son peuple, & il n'en restera rien dans son payis.

20. *In die ejus stupebunt novissimi, & primos invadet horror.*

20. Ceux qui viendront après lui seront étonnés de sa perte [a], & ceux qui sont de son tems en seront saisis d'horreur.

21. *Hæc sunt ergo tabernacula iniqui, & iste locus ejus, & ignorat Deum.*

21. Telle sera *la ruine de* la maison de l'injuste, & la fin [a] de celui qui ignore Dieu.

℣. 20. *lettr.* de son jour.
℣. 21. *lettr.* le lieu.

CHAPITRE XIX.

§. 1. *Etat horrible de Job.*

1. *RESpondens autem Job, dixit:*

1. ALors Job répondit *à Baldad :*

2. *Usquequò affligitis animam meam, & atteritis me sermonibus?*

2. Jusqu'à quand affligerez-vous mon ame, & me tourmenterez-vous par vos discours?

3. *En decies con-*

3. Voilà déja dix fois [a]

℣. 3. *expl.* C'est à-dire, plusieurs fois. *Tirin. Menoch. Sa.*

que vous me voulez confondre, & que vous ne rougissez point de m'accabler.

funditis me, & non erubescitis opprimentes me.

4. Quand je serois dans l'ignorance, mon ignorance ne regarde que moi seul ″.

4. *Nempe, etsi ignoravi, mecum erit ignorantia mea.*

5. Mais vous vous élevez contre moi, & vous prétendez à cause de mes humiliations, que je suis coupable.

5. *At vos contra me erigimini, & arguitis me opprobriis meis.*

6. Comprenez au moins maintenant, que ce n'est point par un jugement de justice ″ que Dieu m'a affligé & m'a frappé ″ de ses plaies ″.

6. *Saltem nunc intelligite, quia Deus non æquo judicio afflixerit me, & flagellis suis me cinxerit.*

7. Si je crie dans la violence que je souffre, on ne m'écoutera point ″; si j'éleve ma voix, on ne me rendra point justice ″.

7. *Ecce clamabo vim patiens, & nemo audiet: vociferabor, & non est qui judicet.*

℣. 4. *lettr.* sera avec moi. *expl.* Il veut dire que l'ignorance où il pouvoit être ne leur nuisant point, ils ne devoient pas s'aigrir contre lui, ni augmenter ses douleurs, au-lieu de les soulager par une vraie charité, qui auroit été plus capable que tout autre chose, de le détromper, s'il avoit été dans l'erreur.

℣. 6. *expl.* proportionnée à mes fautes, comme vous le croyez; mais pour d'autres raisons très-justes que vous ignorez; ou que vous dissimulez. *Tirin.*

Ibid. *lettr.* entouré.

Ibid. *Hebr.* en me tendant un filet pour m'y faire tomber.

℣. 7. *expl.* Dieu ayant résolu non de le punir, mais de proposer à toute la terre en sa personne un exemple singulier d'une patience extraordinaire, sembloit être sourd à toutes ses plaintes, pour éprouver davantage sa vertu & sa foi. *Bed. in Job. l. 2. c. 2.*

Ibid. *lettr.* nul ne me rend justice.

8. Semitam meam circumsepsit, & transire non possum, & in calle meo tenebras posuit.

8. Le Seigneur a fermé de toutes parts le sentier que je suivois, & je ne puis plus passer; & il a répandu des ténebres dans le chemin étroit par où je marchois ".

9. Spoliavit me gloriâ meâ, & abstulit coronam de capite meo.

9. Il m'a dépouillé de ma gloire ", & il m'a ôté la couronne de dessus la tête.

10. Destruxit me undique, & pereo, & quasi evulsæ arbori abstulit spem meam.

10. Il m'a détruit de tous côtés, & je péris; il m'a ôté toute esperance " comme à un arbre qui est arraché.

11. Iratus est contra me furor ejus, & sic me habuit quasi hostem suum.

11. Sa fureur s'est allumée contre moi, & il m'a traité comme son ennemi.

12. Simul venerunt latrones ejus, & fecerunt sibi viam per me, & obsederunt in gyro tabernaculum meum.

12. Il est venu accompagné de ses soldats ", ils m'ont foulé aux pieds ", & ils ont assiegé ma tente de toutes parts.

13. Fratres meos longè fecit à me, & noti mei quasi alieni recesserunt à me.

13. Il a écarté mes freres loin de moi, & mes amis m'ont fui comme ceux qui m'étoient les plus étrangers.

℣. 8. *expl.* Il veut marquer qu'il étoit dans de grandes ténebres & dans de grandes difficultés. *Menoch.*

℣. 9. *expl.* de mes enfans, de mes richesses, de tous mes biens. *Menoch.*

℣. 10. *expl.* il entend l'esperance d'un bonheur en cette vie, & non celle de la felicité de l'autre vie. *Synops.*

℣. 12. *lettr.* ses voleurs. *expl.* d'une foule de maux. *Vatab.* Ibid. *lettr.* ils se sont fait un chemin au travers de moi.

§. 2. *Job, objet d'horreur.*

14. Mes proches m'ont abandonné; & ceux qui me connoissoient *plus particulierement* m'ont oublié.

15. Ceux qui demeuroient dans ma maison, & mes servantes m'ont regardé comme un inconnu, & je leur ai paru comme un étranger.

16. J'ai appellé mon serviteur, & il ne m'a point répondu; *lors même que* je le priois en lui parlant de ma propre bouche.

17. Ma femme a eu horreur de mon haleine, & j'usois de prieres envers les enfans qui sont sortis de moi ".

18. Les insensés " même me méprisoient, & je ne les avois pas plutôt quittés qu'ils médisoient de moi.

19. Ceux du conseil desquels je me servois autrefois, m'ont eu en execration, & celui que j'aimois le plus, s'est déclaré mon ennemi ".

14. *Dereliquerunt me propinqui mei: & qui me noverant, obliti sunt mei.*

15. *Inquilini domûs meæ, & ancillæ meæ sicut alienum habuerunt me, & quasi peregrinus fui in oculis eorum.*

16. *Servum meum vocavi, & non respondit, ore proprio deprecabar illum.*

17. *Halitum meum exhorruit uxor mea, & orabam filios uteri mei.*

18. *Stulti quoque despiciebant me, & cùm ab eis recessissem, detrahebant mihi.*

19. *Abominati sunt me quondam consiliarii mei: & quem maximè diligebam, aversatus est me.*

℣. 17. *lettr.* filios uteri mei. *expl.* les enfans de mes enfans. *Sept.* les enfans de mes concubines, *i. e.* des femmes moins principales qu'il avoit épousées, outre la principale dont les enfans avoient été accablés sous les ruines d'une maison. *Menoch. Tirin.*

℣. 18. *Hebr.* les méchans, les enfans.

℣. 19. *autr.* s'est détourné de moi.

20. *Pelli mea, consumptis carnibus, adhæsit os meum, & derelicta sunt tantummodò labia circa dentes meos.*	20. Mes chairs ont été réduites à rien ″, mes os se sont collés à ma peau, & il ne me reste que les levres autour des dents.
21. *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.*	21. Ayez pitié de moi, vous au-moins qui êtes mes amis, ayez pitié de moi, après que le Seigneur m'a frappé d'une telle plaie ″.

§. 3. *Esperance de la résurrection.*

22. *Quare persequimini me sicut Deus, & carnibus meis saturamini?*	22. Pourquoi me persécutez-vous ″ comme Dieu, & vous plaisez-vous à vous rassasier de ma chair ″?
23. *Quis mihi tribuat ut scribantur sermones mei? quis mihi det ut exarentur in libro?*	23. Qui m'accordera que mes paroles soient écrites ″? qui me donnera qu'elles soient tracées dans un livre?
24. *stylo ferreo, & plumbi laminâ, vel celte sculpantur in silice?*	24. Qu'elles soient gravées sur une lame de plomb avec une plume de fer, ou sur la pierre avec le ciseau?
25. *Scio enim quòd*	25. Car je sçai que mon

ỷ. 10. *autr.* dessechées.

ỷ. 21. *autr. lettr.* car la main du Seigneur m'a frappé.

ỷ. 22. *expl.* en me mordant & me déchirant par vos paroles.

Ibid. *lettr.* pourquoi vous rassasiez-vous de ma chair?

ỷ. 23. *expl.* Un Interprete dit, que ce souhait de Job ne regarde nullement ce qu'il a dit jusqu'alors, mais ce qu'il va dire, qui étant un grand mystere, demandoit aussi cette préparation qui rend nécessairement attentifs ceux qui le doivent entendre. *Codurc.*

Rédempteur est vivant ″. & que je ressusciterai de la terre au dernier jour;

Redemptor meus vivit, & in novissimo die de terra surrecturus sum :

26. Que je serai encore revêtu de cette peau, que je verrai mon Dieu dans ma chair ″;

26. *Et rursum circumdabor pelle meâ, & in carne mea videbo Deum meum :*

27. Que je le verrai, *dis-je*, moi-même, & non un autre, & que je le contemplerai de mes propres yeux ″; c'est-là l'esperance que j'ai, & qui reposera toujours dans mon cœur ″.

27. *Quem visurus sum ego ipse, & oculi mei conspecturi sunt, & non alius : reposita est hæc spes mea in sinu meo.*

28. Pourquoi donc dites-vous maintenant : Persecutons-le, & cherchons en lui des prétextes

28. *Quare ergo nunc dicitis : Persequamur eum, & radicem verbi invenia-*

℣. 25. *expl.* Quoique quelques-uns ayent prétendu détourner à un autre sens ce que Job dit dans ce verset, saint Jerôme, saint Augustin, saint Cyprien, saint Gregoire, & les plus savans Interpretes après eux, soutiennent qu'on ne peut point l'entendre autrement que de l'avenement de JESUS-CHRIST & de la resurrection des morts; & que nul autre n'en a parlé aussi clairement que Job, même après la naissance du Sauveur. En effet il paroît par tout ce que dit ce saint homme, que n'attendant plus que la mort dans l'extremité où il étoit réduit, il ne pensoit plus au rétablissement de sa santé, mais qu'il tâchoit uniquement de se consoler dans l'esperance très-certaine de la résurrection, comme le dit saint Jerôme *Epist.* 61. *advers. error. Joan. Jerosol.* Synops.

℣. 26. *ex.* Il entend qu'il verra Dieu d'une maniere toute spirituelle, étant dans sa chair, & par conséquent étant ressuscité. Ou même qu'il devoit voir aussi des yeux du corps celui qui étant Dieu s'est fait homme, & a pris un corps visible pour l'amour de nous. *Aug. de Civ. l.* 22. *c.* 29.

℣. 27. *Hebr.* quoique je me sente défaillir, & tout épuisé au-dedans de moi.

Ibid. *letr.* scin.

mus contra eum?

29. *Fugite ergo à facie gladii, quoniam ultor iniquitatum gladius est: & scitote esse judicium.*

pour le décrier " ?

29. Fuyez donc de devant l'épée qui vous menace, parcequ'il y a une épée vengeresse de l'iniquité; & sçachez qu'il y a un juge " *au-dessus des hommes.*

ỷ. 28. *lettr.* une racine de paroles de médisance. *Hebr.* puisque la racine de la chose, *c'est-à-dire*, de l'innocence & de la vertu se trouve dans moi.

ỷ. 29. *lettre* un jugement.

CHAPITRE XX.

§. 1. *Sophar ne peut croire que Job soit innocent.*

1. *RESpondens autem Sophar Naamathites, dixit:*

2. *Idcircò cogitationes meæ variæ succedunt sibi, & mens in diversa rapitur.*

3. *Doctrinam, quâ me arguis, audiam, & spiritus intelligentiæ meæ respondebit mihi.*

4. *Hoc scio à principio, ex quo positus*

1. SOphar de Naamath répondit ensuite à *Job:*

2. C'est pour cela qu'il me vient pensées sur pensées ", & que mon esprit est agité diversement.

3. J'écouterai " les reproches que vous me faites " ? mais l'esprit d'intelligence qui est en moi répondra pour moi ".

4. Voici ce que je sçai, & ce qui a toujours été

ỷ. 2. *expl.* parceque mon esprit est pénetré de la crainte des jugemens de Dieu. *S. Greg. l.* 3. *Moral. c.* 1.

ỷ. 3. *expl.* Je veux bien écouter.

Ibid. *lettr.* la doctrine dont vous vous servez pour me reprendre.

Ibid. *Hebr.* ma conscience fait que j'entreprens de vous répondre.

vrai depuis que l'homme a été créé sur la terre :

5. Que la gloire [a] des impies est bientôt passée, & que la joie de l'hypocrite n'est que d'un moment.

6. Quand son orgueil [b] s'éleveroit jusqu'au ciel, & que sa tête toucheroit les nues :

7. Il périra à la fin, *&* *il sera rejetté* comme un fumier ; & ceux qui l'avoient vû, diront : Où est-il ?

8. Il s'évanouira comme un songe qui a échappé à la mémoire, & il disparoîtra comme un fantôme que l'on voit durant la nuit.

9. L'œil qui l'avoit vû ne le verra plus, & le lieu où il étoit ne le reconnoîtra plus [c].

10. Ses enfans seront accablés de pauvreté, & ses propres mains [d] lui rendront le mal qu'il a fait aux autres.

11. Les déreglemens

est homo super terram :

5. Quòd laus impiorum brevis sit, & gaudium hypocritæ ad instar puncti.

6. Si ascenderit usque ad cœlum superbia ejus, & caput ejus nubes tetigerit :

7. Quasi sterquilinium in fine perdetur : & qui eum viderant, dicent : Ubi est ?

8. Velut somnium avolans non invenietur, transiet sicut visio nocturna.

9. Oculus, qui eum viderat, non videbit, neque ultrà intuebitur eum locus suus.

10. Filii ejus atterentur egestate, & manus illius reddent ei dolorem suum.

11. Ossa ejus imple-

[a] ℣. 5. *lettr.* la louange. *Hebr. & Sept.* la joie.

[b] ℣. 6. Hebr. *sublimitas ejus*, son élevation.

[c] ℣. 9. expression semblable *ch.* 7. 10.

[d] ℣. 10. *expl.* Ce sera par ses propres œuvres qu'il se trouvera puni : & les malheurs dont il sera accablé, seront la juste punition de ses œuvres. *Bed. l.* 2. *c.* 3. *Greg. l.* 15. *c.* 5.

buntur vitiis adolescentiæ ejus, & cum eo in pulvere dormient.	de sa jeunesse pénetreront jusques dans ses os, & se reposeront ″ avec lui dans la poussiere.
12. *Cùm enim dulce fuerit in ore ejus malum, abscondet illud sub lingua sua.*	12. Car lorsque le mal est doux à sa bouche, il le cache sous sa langue ″.
13. *Parcet illi, & non derelinquet illud, & celabit in gutture suo.*	13. Il menage cette viande, il ne cesse point de la goûter, & il la retient dans sa bouche ″
14. *Panis ejus in utero illius vertetur in fel aspidum intrinsecus.*	14. Le pain qu'il mange *se corrompra* dans son estomac ″, & se changera dans ses entrailles en un fiel d'aspic.

§. 2. *Portrait de l'impie.*

15. *Divitias quas devoravit, evomet, & de ventre illius extrahet eas Deus.*	15. Il rejettera les richesses qu'il avoit dévorées, & Dieu les arrachera par force de son estomac.
16. *Caput aspidum suget, & occidet eum lingua viperæ.*	16. Il succera la tête des aspics ″, & la langue de la vipere le tuera.

✠. 11. *lettr.* dormiront. *expl.* Cela peut s'entendre des désordres de la jeunesse, qui corrompent toute la vigueur figurée par les os, & qui conduisent insensiblement au tombeau. *Synops.*

✠. 12. *expl.* Lorsqu'on prend plaisir à commettre le peché, on imite un homme qui met en sa bouche une viande délicieuse, & qui la met comme en réserve sous sa langue pour la mieux goûter : c'est-à-dire, qu'il s'y arrête avec beaucoup de plaisir.

✠. 13. *lettr.* dans son gosier, *ou* son palais.

✠. 14. *expl.* Le peché qu'il goûte d'abord avec beaucoup de plaisir, sera changé ensuite pour lui en un fiel ou un venin d'aspic par les suites funestes qu'il produit dans son ame & dans son corps. *Tirin.*

✠. 15. *lettr.* il vomira.

✠. 16. *expl.* ce qu'il mangera se tournera dans lui en ve-

17. Il ne verra point *couler sur lui* les ruisseaux d'un fleuve, ni les torrens de miel & de lait ″.

18. Il souffrira les peines des maux qu'il a faits sans en être consumé ; & l'excès de ses tourmens égalera celui de ses crimes ″.

19. Car il a dépouillé les pauvres, & il les a foulés aux pieds, il leur a ravi leurs maisons qu'il n'avoit pas fait bâtir ″.

20. Son cœur ″ a toujours été insatiable ; & après qu'il a obtenu ce qu'il avoit tant desiré, il n'en a pu jouir.

21. Quand il a mangé, il n'a rien laissé *pour les pauvres* ″ : c'est pour cela qu'il ne lui demeurera rien de tous ses biens.

17. *(Non videat rivulos fluminis, torrentes mellis, & butyri.)*

18. *Luet quæ fecit omnia, nec tamen consumetur : juxta multitudinem adinventionum suarum, sic & sustinebit.*

19. *Quoniam confringens nudavit pauperes : domum rapuit, & non ædificavit eam.*

20. *Nec est satiatus venter ejus, & cùm habuerit quæ concupierat, possidere non poterit.*

21. *Non remansit de cibo ejus : & proptereà nihil permanebit de bonis ejus.*

nin ; toute sa nourriture l'empoisonnera. *Vatab. Ou bien* ses pechés lui deviendront comme une source d'un poison mortel qu'il aura sucé *de la tête de l'aspic* : ce que l'on peut expliquer des suggestions du démon.

℣. 17. *lettr.* de beure. *expl.* l'abondance des biens & des plaisirs. *Menoch.*

℣. 18. *expl.* C'est une image terrible du double malheur des reprouvés, qui consiste en ce qu'ils se verront privés des biens éternels, & qu'ils se trouveront exposés à des tourmens qui ne finiront jamais. *Beda in Job. l. 2. c. 3.* Synopf.

℣. 19. *autr.* il a ruiné sa maison au-lieu de la bâtir. *Syn.*

℣. 20. *lettr.* son ventre.

℣. 21. *expl.* Il n'a rien laissé de reste dans ses festins pour l'usage des pauvres ; comme font ordinairement les gens de bien. *Grot. Codure, Beda Lettr.* Il n'est rien resté de ses repas.

22. *Cùm satiatus fuerit, arctabitur, æstuabit, & omnis dolor irruet super eum.*

22. Après qu'il se sera bien soûlé, il se trouvera dans des étouffemens qui le déchireront, & les douleurs l'accableront de toutes parts ″.

23. *Utinam impleatur venter ejus, ut emittat in eum iram furoris sui, & pluat super illum bellum suum.*

23. Après qu'il aura pris plaisir à remplir son estomac de viandes ″, Dieu l'attaquera dans sa fureur, & fera pleuvoir sur lui ses traits & ses foudres ″.

24. *Fugiet arma ferrea, & irruet in arcum æreum.*

24. S'il fuit d'un côté les pointes de fer, il sera percé par un arc d'airain.

25. *Eductus, & egrediens de vagina sua, & fulgurans in amaritudine sua: vadent & venient super eum horribiles.*

25. L'épée tirée ″ du fourreau, l'épée foudroyante le percera cruellement; des *ennemis* effroyables passeront & repasseront sur lui ″.

26. *Omnes tenebræ absconditæ sunt in occultis ejus: devorabit eum ignis, qui non succenditur,*

26. Les ténebres les plus épaisses sont cachées dans le secret de son ame; il sera devoré par un feu qui ne s'allume point ″, & ce-

℣. 22. *expl.* C'est l'état d'un impie, qui s'étant rempli injustement de tous les biens qu'il a enlevés aux autres, y trouve ensuite son plus grand tourment.

℣. 23. *expl.* on a suivi la phrase hebraïque. *lettr.* que son ventre se remplisse.

Ibid. *lettr.* ses guerres.

℣. 25. *lettr.* tirée & sortant, &c.

Ibid. *Hebr.* des objets effraians se présenteront à son esprit. *Autr.* les terreurs *de la mort* le saisiront *Vatab.*

℣. 26. *expl.* qui n'a point été allumé de la main d'aucun homme: mais qui vient du ciel, & qui marque visiblement la vengeance éternelle de la justice divine. Il fait peutêtre allusion au feu qui avoit consumé les biens de Job. *Estius.* S. Gregoire l'entend avec beaucoup de vraisemblance du feu de l'enfer, que la main de l'homme n'a

lui qui sera laissé dans sa tente sera pénetré d'affliction ″.

affligetur relictus in tabernaculo suo.

27. Les cieux reveleront son iniquité, & la terre s'élevera contre lui.

27. *Revelabunt cœli iniquitatem ejus, & terra consurget adversus eum.*

28. Les enfans de sa maison seront exposés à la violence; ils seront retranchés *du monde* au jour de la fureur de Dieu ″.

28. *Apertum erit germen domûs illius, detrahetur in die furoris Dei.*

29. C'est le partage que Dieu reserve à l'impie; c'est le prix ″ qu'il recevra du Seigneur pour ses paroles ″.

29. *Hæc est pars hominis impii à Deo, & hereditas verborum ejus à Domino.*

point allumé; mais qui ayant été créé par la toute-puissance de Dieu, subsiste toujours sans pouvoir être éteint. *Moral. l. 15. c. 17.*

℣. 26. *autr.* & il ne demeurera dans sa tente que pour être penetré d'affliction.

℣. 28. *lettr.* le germe de sa maison sera ouvert: *ceux de sa maison* passeront d'un lieu à un autre au jour de la fureur de Dieu.

℣. 29. *lettr.* l'héritage.

Ibid. *expl.* pour ses blasphêmes. *autr.* pour ses crimes.

CHAPITRE XXI.

§. 1. *Conduite de Dieu est étonnante.*

1. JOb répondit ensuite à *Sophar:*

1. *REspondens autem Job, dixit:*

2. Ecoutez, je vous prie, mes paroles, & changez de sentiment ″.

2. *Audite, quæso, sermones meos, & agite pœnitentiam.*

℣. 2. *Hebr.* rendez-vous au-moins attentifs à mes paroles, & ce sera une consolation que vous me donnerez. *lettr.* agite pœnitentiam.

3. *Sustinete*

3. *Sustinete me, & ego loquar, & post mea, si videbitur, verba ridete.*

3. Souffrez que je parle; & après cela, moquez-vous, si vous voulez, de ce que je dis.

4. *Numquid contra hominem disputatio mea est, ut meritò non debeam contristari?*

4. Est-ce avec un homme que je prétends disputer[*]? N'est-ce pas avec grand sujet que je m'afflige?

5. *Attendite me, & obstupescite, & superponite digitum ori vestro:*

5. Jettez les yeux sur moi, & vous serez frappés d'étonnement, & vous mettrez le doigt sur votre bouche[*],

6. *Et ego quando recordatus fuero, pertimesco, & concutit carnem meam tremor.*

6. Quand je me souviens *de mon état*, j'en suis épouvanté moi-même, & j'en tremble de tout le corps.

7. *Quare ergo impii vivunt, sublevati sunt, confortatique divitiis?*

7. Pourquoi donc les impies[*] vivent-ils *si heureusement?* pourquoi sont-ils *si* élevés & *si* remplis de richesses?

8. *Semen eorum*

8. Ils voyent leur race

℣. 4. *expl.* Job entend qu'il ne veut point disputer avec les hommes sur ce sujet : puisqu'ils ne jugent qu'humainement des choses de Dieu; mais que c'est avec Dieu même qu'il desire d'en conferer, comme avec celui qui peut seul lui faire connoître les raisons de sa conduite. L'Hebreu n'use point du mot de *disputer*, mais de celui de *s'entretenir*.

℣. 5. *expl.* vous serez réduits au silence. C'est comme s'il disoit : Comparez la fidelité avec laquelle j'ai servi Dieu, avec les douleurs épouvantables que je souffre maintenant, & alors vous serez sans doute dans le dernier étonnement, qui vous forcera de garder le silence, depeur de parler indiscrettement de la conduite de Dieu sur moi. *Greg. l. 51. Moral. c. 22.*

℣. 7. *expl.* Il répond à ce qu'avoit dit Sophar des maux étranges dont il soutenoit que les impies étoient toujours accablés.

fleurir & se conserver devant leurs yeux ; ils sont environnés d'une grande troupe de leurs proches, & de leurs petits enfans.

permanet coram iis, propinquorum turba & nepotum in conspectu eorum.

9. Leurs maisons jouissent d'une profonde paix, & la verge de Dieu ne les touche point.

9. Domus eorum secura sunt & pacata, & non est virga Dei super illos.

10. Leurs vaches conçoivent & conservent leur fruit, elles s'en déchargent sans avorter jamais.

10. Bos eorum concepit, & non abortivit: vacca peperit, & non est privata fœtu suo.

11. On voit sortir en foule *de leurs maisons* leurs enfans qui dansent & qui sautent en se jouant.

11. Egrediuntur quasi greges parvuli eorum, & infantes eorum exultant lusibus.

12. Ils tiennent des tambours & des harpes, & ils se divertissent au son des instrumens de musique ".

12. Tenent tympanum, & citharam, & gaudent ad sonitum organi.

13. Ils passent leurs jours dans les plaisirs, & en un moment " ils descendent dans le tombeau ".

13. Ducunt in bonis dies suos, & in puncto ad inferna descendunt.

14. Ils disent à Dieu : Retirez-vous de nous, nous ne voulons point connoître vos voies ".

14. Qui dixerunt Deo : Recede à nobis, & scientiam viarum tuarum nolumus.

ỳ. 12. *lettr.* de l'orgue.

ỳ. 13. *Sept.* in requie. *i. e.* sans avoir eu une longue maladie. *Tirin.*

Ibid. *autr.* l'enfer.

ỳ. 14. *expl.* ce que vous demandez de nous. Tous ceux qui s'éloignent de Dieu par l'impiété de leur conduite, lui disent sinon de paroles, au-moins d'actions, qu'il s'éloigne d'eux : puisqu'en faisant ce qu'il leur défend, ils lui ferment l'entrée de leur cœur, & l'en éloignent autant qu'il est en leur pouvoir. *Greg. l. 15. Moral. c. 25.*

15. *Quis est Omnipotens ut serviamus ei, & quid nobis prodest si oraverimus illum?*

15. Qui est le Toutpuissant pour nous obliger à le servir? & quel bien nous en reviendra-t-il quand nous le prierons?

16. *Verumtamen quia non sunt in manu eorum bona sua, consilium impiorum longè sit à me.*

16. Mais que les pensées de ces impies soient bien loin de moi, puisque les biens dont ils jouissent ne sont point en leur puissance ".

§. 2. *Félicité de l'impie passe tout-d'un-coup.*

17. *Quoties lucerna impiorum extinguetur, & superveniet eis inundatio, & dolores dividet furoris sui?*

17. Combien de fois aussi voyons-nous que la lumiere des impies s'éteint *tout-d'un-coup* ", & qu'il leur survient un déluge *de maux*, lorsque *Dieu* les accable de douleurs, & leur partage les effets de sa fureur "?

18. *Erunt sicut paleæ ante faciem venti, & sicut favilla quam turbo dispergit.*

18. Ils deviennent comme la paille que le vent dissipe, & comme la poussiere " qui est enlevée par un tourbillon.

℣. 16. *lettr.* en leur main, *expl.* parcequ'ils leur échappent malgré eux, & qu'ils appartiennent proprement à Dieu : comme aussi parceque, comme dit saint Gregoire, les bons ont leurs biens en leur puissance, parcequ'ils les possedent comme en étant les maîtres ; au-lieu que les méchans & les avares sont eux-mêmes possedés & enchainés par leurs biens, comme en étant les esclaves.

℣. 17. *expl.* c'est-à-dire, que les impies tombent tout-d'un-coup de la gloire & de la prosperité dont ils jouissoient.

Ibid. *expl.* Il entend peutêtre la surprise de la mort, qui vient tout-d'un coup les accabler au milieu de leur bonheur, & les châtimens éternels, qui sont proprement le partage des impies.

℣. 18. *lettr.* flamêche. *Hebr.* gluma, petite peau.

19. Dieu fera passer aux enfans la peine du pere: & après l'avoir puni selon *son impiété*, alors il lui fera comprendre *la grandeur de son crime* ǁ.

19. *Deus servabit filiis illius dolorem patris: & cùm reddiderit, tunc sciet.*

20. Il verra de ses propres yeux sa ruine entiere ǁ, & il boira de la fureur du Toutpuissant.

20. *Videbunt oculi ejus interfectionem suam, & de furore Omnipotentis bibet.*

21. Car que lui importe ce que deviendra sa maison après lui, si Dieu lui retranche la moitié de ses années?

21. *Quid enim ad eum pertinet de domo sua post se? & si numerus mensium ejus dimidietur?*

22. Qui entreprendra d'enseigner à Dieu quelque chose, lui qui juge les Grands *de la terre*?

22. *Numquid Deum docebit quispiam scientiam, qui excelsos judicat?*

23. Tel homme meurt étant fort de corps, sain, riche & heureux,

23. *Iste moritur robustus & sanus, dives & felix:*

24. dont les entrailles étoient chargées de graisse, & ses os pleins *& comme* arrosés de mouelle.

24. *Viscera ejus plena sunt adipe, & medullis ossa illius irrigantur.*

25. Un autre meurt dans l'amertume de son ame & sans aucun bien.

25. *Alius verò moritur in amaritudine animæ absque ullis opibus.*

26. Et néanmoins ils dormiront tous deux dans

26. *Et tamen simul in pulvere dor-*

℣. 19. *expl.* il comprendra & la grandeur de son crime, & la divine providence, qui ne néglige point le soin des choses humaines. *Menoch.*

℣. 20. *lettr.* interfectionem suam. *expl.* Cela marque qu'ils ne seront point accablés en un instant par la mort; mais qu'ils verront d'une maniere qui leur sera très-sensible, leur propre ruine & celle de leur famille.

mient, & vermes operient eos.

la poussiere *du sepulcre*, & ils seront tous deux mangés ‖ des vers.

27. *Certè novi cogitationes vestras, & sententias contra me iniquas.*

27. Je connois bien vos pensées, & les jugemens injustes que vous faites de moi.

28. *Dicitis enim: Ubi est domus principis? & ubi tabernacula impiorum?*

28. Car vous dites: Qu'est devenue la maison de ce prince? & où sont maintenant les tentes ‖ *magnifiques* des impies?

29. *Interrogate quemlibet de viatoribus, & hæc eadem illum intelligere cognoscetis:*

29. Consultez le premier de ceux que vous trouverez dans le chemin, & vous verrez qu'il connoît cette verité:

30. *Quia in diem perditionis servatur malus, & ad diem furoris ducetur.*

30. Que le méchant est reservé pour le moment où il doit périr, & que Dieu le conduira jusqu'au jour où il doit répandre sur lui sa fureur.

31. *Quis arguet coram eo viam ejus? & quæ fecit, quis reddet illi?*

31. Qui le reprendra en sa présence de ses voies *injustes*? & qui lui rendra ‖ le mal qu'il a fait?

32. *Ipse ad sepulcra ducetur, & in congerie mortuorum vigilabit.*

32. Il sera porté *un jour* au tombeau, & il demeurera pour jamais ‖ parmi la foule des morts.

ỷ. 26. *lettr.* couverts.

ỷ. 28. *Hebr.* tabernaculum habitaculorum, c'est-à-dire, des tentes très-amples & très-magnifiques. *Vatab.*

ỷ. 31. *expl.* l'impie tant qu'il vit, n'est pas souvent même repris de ses crimes: bien loin qu'il y ait quelqu'un qui ose ou qui puisse l'en punir. *Tirin.*

ỷ. 32. *Hebr.* Jugiter manebit. *lettr.* il sera la garde, *vigilabit*. Ceux qui font la garde demeurent toujours dans le lieu qui leur est marqué. *Synops.*

33. Sa présence a été agréable dans le rivage du Cocyte " un nombre innombrable de personnes l'y ont précedé, & il y entraînera tous les hommes après lui.

33. *Dulcis fuit glareis Cocyti, & post se omnem hominem trahet, & ante se innumerabiles.*

34. Comment donc me voulez-vous donner une vaine consolation, puisque j'ai fait voir " que ce que vous dites est contraire à la verité.

34. *Quomodo igitur consolamini me frustrà, cùm responsio vestra repugnare ostensa sit veritati?*

ỷ. 33. *Hebr.* Dulcescunt ei cespites vallis. In vallibus esse sepulcra solebant. Ibi in pace quiescit. *Sept.* Cespites torrentis. *Vulg.* glareis Cocyti. Le Cocyte est un fleuve d'Arcadie. L'Auteur de la Vulgate s'est peutêtre servi de ce mot, pour marquer le tombeau ou l'enfer: car les Poetes ont nommé de ce nom un des fleuves de l'enfer.

ỷ. 34. *expl.* que Dieu ne punit pas toujours ici les impies.

CHAPITRE XXII.

§. 1. *Eliphas fait d'injustes reproches à Job.*

1. Eliphas de Theman prenant la parole, dit à *Job*:

1. *Respondens autem Eliphas Themanites, dixit:*

2. L'homme peut-il être comparé à Dieu, quand même il auroit une science consommée?

2. *Numquid Deo potest comparari homo, etiam cùm perfecta fuerit scientia?*

3. Que sert à Dieu que vous soyez juste? ou, que lui donnerez vous, quand votre conduite sera sans tache?

3. *Quid prodest Deo si justus fueris? aut quid ei confers, si immaculata fuerit via tua?*

4. *Numquid timens arguet te, & veniet tecum in judicium?*

4. Vous craindra-t-il lorſqu'il vous accuſera, & qu'il viendra pour vous juger?

5. *Et non propter malitiam tuam plurimam, & infinitas iniquitates tuas?*

5. Et ne trouvera-t-il pas plutôt en vous des déreglemens très-grands ", & une infinité d'actions injuſtes?

6. *Abſtuliſti enim pignus fratrum tuorum ſine cauſa, & nudos ſpoliaſti veſtibus.*

6. Vous avez enlevé ", & ſans raiſon, des gages à vos freres *qui étoient pauvres*, & vous avez dépouillé de leurs vêtemens ceux qui étoient nuds ".

7. *Aquam laſſo non dediſti, & eſurienti ſubtraxiſti panem.*

7. Vous avez refuſé de l'eau à celui qui étoit abbattu de laſſitude, & du pain à celui qui ſouffroit la faim.

8. *In fortitudine brachii tui poſſidebas terram, & potentiſſimus obtinebas eam.*

8. Vous vous êtes mis en poſſeſſion de la terre *que vous avez*, par la force de votre bras ", & vous vous la conſervez comme étant le plus puiſſant.

9. *Viduas dimiſi-*

9. Vous avez renvoyé

ŷ. 5. *lettr.* une grande malice.

ŷ. 6. *expl.* Il eſt viſible que ces accuſations n'étoient que des conjectures fondées ſur l'idée fauſſe qu'Eliphas avoit de la conduite de Dieu, s'imaginant qu'il fut contraire à ſa juſtice d'affliger ſes ſerviteurs. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Ceux qui étoient pauvres, ou vêtus pauvrement. *Menoch.* Il l'accuſe donc d'avoir abuſé de ſon pouvoir & de ſes richeſſes, pour exiger d'eux ou ce qu'ils ne lui devoient pas, ou ce que leur pauvreté les mettoit dans l'impuiſſance de lui payer. *Synopſ.*

ŷ. 8. *expl.* de vive force.

la veuve les mains vuides ″, & vous avez détruit *tout* l'appui ″ des orphelins.

sti vacuas, & lacertos pupillorum comminuisti.

10. C'est pour cela que vous vous trouvez environné de pieges ″, & frappé tout-d'un-coup de trouble & de crainte.

10. *Propterea circumdatus es laqueis, & conturbat te formido subita.*

11. Et vous pensiez ne devoir point tomber dans les ténebres″, ni être accablé par un impetueux débordement d'eaux.

11. *Et putabas te tenebras non visurum, & impetu aquarum inundantium non oppressum iri.*

12. Ne considerez-vous point ″ que Dieu est plus élevé que le ciel, qu'il est beaucoup au-dessus des astres ″ ?

12. *An non cogitas quòd Deus excelsior cœlo sit, & super stellarum verticem sublimetur?*

13. Et vous dites *cependant en vous-même:* Que peut connoître Dieu? Il juge *des choses* comme au travers d'un voile.

13. *Et dicis: Quid enim novit Deus? & quasi per caliginem judicat.*

14. Il est environné d'un nuage; il ne considere point ce qui se passe

14. *Nubes latibulum ejus, nec nostra considerat, &*

℣. 9. *expl.* sans la secourir.

Ibid. *litt.* rompu les bras.

℣. 10. *expl.* de maux dont vous ne pouvez échapper, & frappé de la crainte qu'il ne vous en arrive encore de plus grands. *Menoch.*

℣. 11. *expl.* dans l'affliction.

℣. 12. & 13. *autr.* vous songez sans doute, & vous dites en vous-mêmes

Ibid. *lettr.* de la tête des étoiles. *expl.* Il demande donc à Job, s'il croit qu'un être infini, comme celui de Dieu, soit renfermé dans les cieux; & que sa lumiere si pénétrante ne découvre pas tout ce qui se passe dans l'étendue de tout l'univers.

circa cardines cœli perambulat.

parmi nous, & il se promene dans le ciel d'un pole à l'autre.

§. 2. *Suite des reproches d'Eliphas.*

15. *Numquid semitam sæculorum custodire cupis, quam calcaverunt viri iniqui?*

15. Voulez-vous suivre cette route des siecles *anciens*, & *marcher* sur les traces de ces impies ″?

16. *Qui sublati sunt ante tempus suum, & fluvius subvertit fundamentum eorum:*

16. Qui ont été emportés par une mort précipitée, & que le déluge ″ a renversés jusqu'aux fondemens?

17. *Qui dicebant Deo: Recede à nobis: & quasi nihil posset facere Omnipotens, æstimabant eum:*

17. Qui disoient à Dieu: Retirez-vous de nous; & qui s'imaginoient que le Toutpuissant ne pouvoit rien:

18. *Cùm ille implesset domos eorum bonis: quorum sententia procul sit à me.*

18. quoique ce fût lui qui eût comblé leurs maisons de biens: mais loin de moi les pensées de ces *impies*.

19. *Videbunt justi, & lætabuntur, & innocens subsannabit eos.*

19. Les justes ″ les verront *périr*, & ils s'en réjouiront ″, & l'innocent leur insultera ″.

℣. 15. *expl.* Voulez-vous suivre l'opinion de ces anciens impies, qui croyoient que la providence de Dieu ne s'étendoit pas sur les choses du monde, & s'abandonnoient à toute sorte d'impiété. *Menoch. Tirin.*

℣. 16. *lettr.* le fleuve. *expl.* l'impétuosité de la colere de Dieu. *Tirin.*

℣. 19. *expl.* Ou Noé avec les siens les ont vu périr. Ou en géneral les justes voyent tous les jours ces exemples de la justice de Dieu envers les impies. *Synops.*

Ibid. *expl.* non par un esprit de vengeance: mais par un zele de la gloire de Dieu, & envisageant la justice de ses jugemens, & l'approuvant. *Synops.*

Ibid. *expl.* il se moquera de leur incrédulité, qui les

20. Ce qu'ils avoient élevé " n'a-t-il pas été détruit, & le feu n'en a-t-il pas dévoré les restes " ?

20. *Nonne succisa est erectio eorum, & reliquias eorum devoravit ignis?*

21. Soumettez-vous donc à Dieu, & demeurez en paix ", & vous vous trouverez comblé de biens.

21. *Acquiesce igitur ei, & habeto pacem; & per hæc habebis fructus optimos.*

22. Recevez la loi de sa bouche, & gravez ses paroles dans votre cœur.

22. *Suscipe ex ore illius legem, & pone sermones ejus in corde tuo.*

23. Si vous retournez au Toutpuissant, vous serez retabli de nouveau, & vous bannirez l'iniquité " de votre maison.

23. *Si reversus fueris ad Omnipotentem, ædificaberis, & longè facies iniquitatem à tabernaculo tuo.*

24. Il vous donnera au-lieu de la terre le rocher "; & au-lieu de la pierre des torrens d'or.

24. *Dabit pro terra silicem, & pro silice torrentes aureos.*

25. Le Toutpuissant se declarera contre vos ennemis, & vous aurez des monceaux d'argent.

25. *Eritque Omnipotens contra hostes tuos, & argentum coacervabitur tibi.*

26. Vous trouverez vos

26. *Tunc super Om-*

avoit portés à méprisez la loi de Dieu, & à se mocquer de l'esperance des justes. *Synopſ.*

℣. 20. *autr.* l'élevement de leur orgueil.

Ibid. *expl.* Quelques-uns croyent qu'il fait allusion à l'embrasement de Sodome, &c. *Tirin.*

℣. 21. *autr.* & vous aurez la paix. *expl.* reconciliez-vous avec lui; ou bien: calmez votre impatience. *Synopſ.*

℣. 23. *expl.* votre peché, & la peine de votre peché. *Menoch.*

℣. 24. *expl.* Il rétablira votre maison, & la fondera non plus sur la terre, où elle pourroit être renversée; mais sur le rocher, où elle sera tout-à-fait inébranlable. *Greg.* l. 16. *Moral. c.* 8.

nipotentem deliciis afflues, & elevabis ad Deum faciem tuam.

délices dans le Toutpuissant, & vous éleverez votre visage vers Dieu.

27. *Rogabis eum, & exaudiet te, & vota tua reddes.*

27. Vous le prierez, & il vous exaucera ; & vous lui rendrez *avec joie* ce que vous lui aviez promis ‖.

28. *Decernes rem, & veniet tibi, & in viis tuis splendebit lumen.*

28. Vous formerez des desseins, & ils vous réussiront : & la lumiere brillera dans les voies par lesquelles vous marcherez ‖.

29. *Qui enim humiliatus fuerit, erit in gloria : & qui inclinaverit oculos, ipse salvabitur.*

29. Car celui qui aura été humilié, sera dans la gloire ; & celui qui aura abbaissé ses yeux ‖, sera sauvé.

30. *Salvabitur innocens, salvabitur autem in munditia manuum suarum.*

30. L'innocent sera sauvé, & il le sera, parceque ses mains auront été pures.

℣. 27. *lettr.* vous lui rendrez vos vœux. *expl.* après avoir obtenu ce que vous demandiez. *Menoch.*

℣. 28. *lettr.* dans vos voies. *expl.* Dieu sera favorable à tous vos desseins, & tout ce que vous entreprendrez réussira. *Sa. Menoch.*

℣. 29. *expl.* Les yeux baissés sont une marque de modestie ; comme les yeux élevés le sont d'arrogance. *Synops.*

CHAPITRE XXIII.

§. 1. *Job souhaite que Dieu soit son Juge.*

1. *Respondens autem Job, ait :*

1. Job parla ensuite de cette sorte ‖ :

2. *Nunc quoque*

2. Mes paroles sont en-

℣. 1. *lettr.* & il dit.

core pleines d'amertume, & la violence de ma plaie'' est beaucoup au-dessus de mes gémissemens & de mes soupirs ''.

3. Que je souhaiterois '' de sçavoir comment je pourrois aller trouver Dieu, & m'aller présenter *à lui* jusqu'à son trône !

4. Je proposerois ma cause devant lui, & je remplirois ma bouche des preuves *de mon innocence* ''.

5. Afin que je sçusse ce qu'il me répondroit, & que je comprisse ce qu'il me pourroit dire ''.

6. Je ne voudrois point qu'il me combattît de toute sa force '', ni qu'il m'accablât par le poids de sa grandeur.

7. *Je souhaiterois* qu'il

in amaritudine est sermo meus, & manus plagæ meæ aggravata est super gemitum meum.

3. *Quis mihi tribuat ut cognoscam & inveniam illum, & veniam usque ad solium ejus ?*

4. *Ponam coram eo judicium, & os meum replebo increpationibus.*

5. *Ut sciam verba quæ mihi respondeat, & intelligam quid loquatur mihi.*

6. *Nolo multa fortitudine contendat mecum, nec magnitudinis suæ mole me premat.*

7. *Proponat æqui-*

℣. 2. *lettr.* manus plagæ, *i. e.* violentia. *autr.* & la main qui me frappe s'est appesantie au-delà de ce que je vous puis marquer par mes gémissemens.

Ibid. *autr.* mes gémissemens ont contribué à faire augmenter la violence de ma plaie.

℣. 3. *lettr.* qui me donnera de connoître & de trouver Dieu, & de me présenter jusqu'à son trône ?

℣. 4. *lettr.* increpationibus. *autr.* de plaintes, *i. e.* contre vous, mes amis. *Estius.*

℣. 5. *expl.* Job ne désiroit pas de disputer avec Dieu comme avec un adversaire ; mais il souhaitoit uniquement de connoître sa volonté, & les desseins éternels de sa conduite sur lui : non seulement pour les adorer ; mais encore plus pour les découvrir à ses amis. *Synops.*

℣. 6. *expl.* selon les regles très-pures de sa souveraine justice.

tatem contra me, & pervenias ad victoriam judicium meum.

ne proposât contre moi que l'équité & la justice, & j'espererois de gagner ma cause devant un tel juge ‴.

8. *Si ad orientem iero, non apparet: si ad occidentem, non intelligam eum.*

8. Mais que ferai-je‴? Si je vais en orient, il ne paroît point; si je vais en occident, je ne l'apperçoi point ‴.

9. *Si ad sinistram, quid agam? non apprehendam eum: si me vertam ad dexteram, non videbo illum.*

9. Si je me tourne à gauche, je ne puis l'atteindre; si je vais à droite, je ne le verrai point.

§. 2. *Puissance de Dieu.*

10. *Ipse verò scit viam meam, & probavit me quasi aurum, quod per ignem transit.*

10. Mais il connoît lui-même la voie par laquelle je marche ‴, & il m'éprouve comme l'or qui passe par le feu.

11. *Vestigia ejus secutus est pes meus, viam ejus custodivi, & non declinavi ex ea.*

11. Mon pied a suivi ses traces; j'ai été fidele à garder sa voie ‴, & je ne m'en suis point détourné.

12. *A mandatis labiorum ejus non recessi, & in sinu*

12. Je ne me suis point écarté des commandemens qui sont sortis de

ỳ. 7. *Hebr.* & liberator in perpetuum à judicante me. *i. e.* vindicabo me ipsum ab omnibus damnantibus me. *Vatab.*

ỳ. 8. *expl.* Ces mots sont pris du verset suivant.

Ibid. *expl.* C'est en vain que j'en appelle à son tribunal: puisqu'il est par-tout également invisible & incompréhensible. *Tirin.*

ỳ. 10. *lettr.* ma voie.

ỳ. 11. *lettr.* j'ai gardé sa voie. *expl.* Job prouve ici ce qu'il avoit avancé, que Dieu connoissoit sa fidelité.

ses lévres, & j'ai caché dans mon sein les paroles de sa bouche.

meo abscondi verba oris ejus.

13. Car il est & il subsiste lui seul″. Nul ne peut empêcher ses desseins″; & il fait absolument tout ce qu'il lui plaît.

13. *Ipse enim solus est, & nemo avertere potest cogitationem ejus, & anima ejus quodcumque voluit, hoc fecit.*

14. Quand il aura accompli sur moi ce qu'il avoit ordonné″, il lui reste encore un grand nombre d'autres moyens semblables″.

14. *Cùm expleverit in me voluntatem suam, & alia multa similia prastò sunt ei.*

15. C'est pourquoi le trouble me saisit en sa présence, & lorsque je le considere, je suis agité de crainte.

15. *Et idcircò à facie ejus turbatus sum, & considerans eum, timore sollicitor.*

16. Dieu a amolli mon cœur, & le Toutpuissant m'a épouvanté.

16. *Deus mollivit cor meum, & Omnipotens conturbavit me.*

17. Car je ne me suis point perdu *en l'oubliant* au milieu des ténebres″ qui m'environnent, & l'obscurité *où je suis* n'a point mis un voile sur mon visage.

17. *Non enim perii propter imminentes tenebras, nec faciem meam operuit caligo.*

℣. 13. *autr.* Il est seul celui qui est.
Ibid. *lettr.* ce qu'il a pensé.
℣. 14. *lettr.* sa volonté.
Ibid. *expl.* pour m'affliger & pour m'éprouver.
℣. 17. *expl.* des maux dont j'étois affiégé.

CHAPITRE XXIV.

§. 1. *Puissance de Dieu à souffrir tant de crimes.*

1. *AB Omnipotente non sunt abscondita tempora : qui autem noverunt eum, ignorant dies illius.*

2. *Alii terminos transtulerunt, diripuerunt greges, & paverunt eos.*

3. *Asinum pupillorum abegerunt & abstulerunt pro pignore bovem viduæ.*

4. *Subverterunt pauperum viam, & oppresserunt pariter mansuetos terræ.*

5. *Alii quasi ona-*

1. LEs tems *differens* n'ont point été cachés *aux hommes* par le Toutpuissant"; mais ceux qui le connoissent ne connoissent point ses jours".

2. Il y en a qui passent au-delà des limites *de leurs terres*", qui ravissent les troupeaux, & les menent dans leurs pâturages.

3. Ils saisissent l'âne des pupilles, & ils emmenent pour gage le bœuf de la veuve.

4. Ils renversent la voie des pauvres", & ils oppriment aussi tous ceux qui sont humbles & doux sur la terre".

5. D'autres *sont* com-

℣. 1. *autr.* les tems ne sont point cachés au Toutpuissant.

Ibid. *expl.* Ceux qui connoissent ce qui se passe dans le tems présent, ne connoissent point celui que Dieu s'est reservé pour faire éclater sa justice envers les impies. *Codurc. Menoch.*

℣. 2. *autr.* qui ont transporté les bornes & les limites de leurs terres. *Hebr.* qui s'emparent du bien d'autrui.

℣. 4. *expl.* les desseins des pauvres, ou tous les moyens qu'ils avoient pour vivre. *Sa.*

Ibid. *Hebr.* ils contraignent les humbles de demeurer cachés.

me des ânes sauvages dans le desert [a] ; *ils* vont *au butin comme* à leur ouvrage, ils cherchent leur proie dès le matin, pour donner de quoi vivre à leurs enfans.

gri in deserto egrediuntur ad opus suum: vigilantes ad prædam, præparant panem liberis.

6. Ils moissonnent le champ qui n'est point à eux, & ils vendangent la vigne de celui qu'ils ont opprimé par violence.

6. Agrum non suum demetunt, & vineam ejus, quem vi oppresserint, vindemiant.

7. Ils renvoyent les hommes tout nuds, & ils ôtent les habits à ceux qui n'ont pas de quoi se couvrir pendant le froid;

7. Nudos dimittunt homines, indumenta tollentes, quibus non est operimentum in frigore:

8. Qui sont percés par les pluies des montagnes, & qui se trouvant sans vêtemens se mettent à couvert sous les rochers [b].

8. Quos imbres montium rigant: & non habentes velamen, amplexantur lapides.

9. Ils ravissent le bien des pupilles par force, & ils dépouillent le pauvre peuple.

9. Vim fecerunt deprædantes pupillos, & vulgum pauperem spoliaverunt.

10. Ils arrachent *jusques à quelque peu d'épis* à ceux qui sont nuds, qui vont sans habits, & meurent de faim.

10. Nudis & incedentibus absque vestitu, & esurientibus tulerunt spicas.

11. Ils se reposent sur

11. Inter acervos

✝. 5. *expl.* farouches, vivant dans l'indépendance de toutes les loix, & exerçant des violences contre les pauvres. *Menoch.*

✝. 8. *lettr.* embrassent les pierres. *expl.* C'est à-dire qu'ils cherchent quelque protection entre les rochers; ou qu'étant nuds ils se mettent contre des pierres pour cacher leur nudité. *Menoch.*

eorum meridiati sunt, qui calcatis torcularibus sitiunt.

le midi au milieu des tas *de fruits* de ceux qui après avoir foulé le vin dans leurs pressoirs, sont dans la soif ″.

12. *De civitatibus fecerunt viros gemere, & anima vulneratorum clamavit, & Deus inultum abire non patitur.*

12. Ils font soupirer les hommes dans les villes; les ames blessées poussent leurs cris *au ciel*, & Dieu ne laissera point ces desordres impunis ″.

13. *Ipsi fuerunt rebelles lumini, nescierunt vias ejus, nec reversi sunt per semitas ejus.*

13. Ils ont été rebelles à la lumiere ″; ils n'ont point connu les voies″ de Dieu, & ils ne sont point revenus par ses sentiers.

14. *Mane primo consurgit homicida, interficit egenum, & pauperem: per noctem verò erit quasi fur.*

14. Le meurtrier ″ se leve dès le matin, & il tue le foible & le pauvre, & il dérobe la nuit comme un larron.

15. *Oculus adulteri observat caliginem, dicens: Non me vide-*

15. L'œil de l'adultere épie l'obscurité *de la nuit*; il dit : Personne ne me

ỳ. 11. *expl.* parceque non seulement ils ne leur payent pas ce qui leur est dû pour leur peine, mais même qu'ils ne souffrent pas qu'ils boivent du vin qu'ils foulent, contre ce que Dieu a ordonné *Deut.* 25. 4. *Synops.*

ỳ. 12. *expl.* Plusieurs entendent ces paroles comme si Job. les eût dites par maniere d'ironie ou d'interrogation. L'Hebreu confirme cette explication, puisqu'il porte: *Dieu ne fait point cependant de prodige*, *i. e.* pour venger ces injustices; *ou bien*, il n'y met aucun obstacle. *Synops.*

ỳ. 13. *expl.* à la lumiere naturelle, qui fait connoître qu'on doit s'éloigner du mal & s'attacher au bien. Ou bien même à celle que Dieu communique aux hommes dans les differentes occasions. *Chald. à la loi & à l'inspiration de Dieu.*

Ibid. *lettr.* ses voies.

ỳ. 14. *expl.* c'est-là son premier & son plus grand soin, &c. *Menoch.*

verra ; & il couvre son visage.

16. Il perce les maisons dans les ténebres, à l'heure qu'ils s'étoient donnée ‖ pendant le jour, & ils n'ont point connu la lumiere ‖.

bit oculus ; & operiet vultum suum.

16. Perfodit in tenebris domos, sicut in die condixerant sibi, & ignoraverunt lucem.

§. 2. *Suite de la patience de Dieu à l'égard des crimes.*

17. Si l'aurore paroît tout-d'un-coup, ils croient que c'est l'ombre de la mort ‖, & ils marchent dans les ténebres comme dans le jour.

17. Si subitò apparuerit aurora, arbitrantur umbram mortis : & sic in tenebris quasi in luce ambulant.

18. Il est plus leger que la surface de l'eau ‖ ; il est maudit sur la terre, & il ne marchera point par le chemin ‖ de la vigne.

18. Levis est super faciem aquæ : maledicta sit pars ejus in terra, nec ambulet per viam vinearum.

19. Il passera *tout-d'un-coup* des eaux *froides* de la neige à une chaleur excessive ‖ ; & son peché le conduira jusqu'aux enfers ‖.

19. Ad nimium calorem transeat ab aquis nivium, & usque ad inferos peccatum illius.

ỷ. 16. *autr.* comme ils étoient convenus.

Ibid. *expl.* c'est à dire, ils ont cherché les ténebres.

ỷ. 17. *expl.* Ils craignent la lumiere comme la mort.

ỷ. 18. *autr.* Il passe légerement sur la surface de l'eau. *expl.* Ce qui marque l'inconstance des impies, ou la vitesse avec laquelle ils parcourent les mers pour exercer leur brigandage. D'autres l'entendent de l'activité avec laquelle ils se portent au mal, en se répandant en toute sorte d'excès avec plus de rapidité que l'eau d'un fleuve qui coule toujours. *Synops.*

Ibid. *lettr.* qu'il soit maudit sur la terre, & qu'il ne marche point ; & ainsi par l'optatif dans les versets 19. & 20.

ỷ. 19. d'un climat à un autre.

Ibid. *Hebr.* jusqu'au tombeau.

20. *Obliviscatur ejus misericordia: dulcedo illius vermes: non sit in recordatione, sed conteratur quasi lignum infructuosum.*

20. Que la misericorde le mette en oubli ″; que les vers soient sa douceur & ses délices ″; qu'on ne se souvienne point de lui; mais qu'il soit arraché comme un arbre qui ne porte point de fruit.

21. *Pavit enim sterilem, quæ non parit, & viduæ benè non fecit.*

21. Car il a nourri celle qui étoit stérile, & qui n'enfante point ″, & il n'a point fait de bien à la veuve.

22. *Dextraxit fortes in fortitudine sua: & cùm steterit, non credet vitæ suæ.*

22. Il a fait tomber les *plus* forts par sa puissance; & lorsqu'il sera le plus ferme, il ne se tiendra point assûré de sa vie ″.

23. *Dedit ei Deus locum pœnitentiæ, & ille abutitur eo in superbiam: oculi autem ejus sunt in viis illius.*

23. Dieu lui a donné du tems pour faire pénitence, & il en abuse pour devenir *encore plus* superbe: mais les yeux de Dieu sont sur ses voies.

24. *Elevati sunt ad modicum, & non subsistent, & humi-*

24. Ces personnes s'élevent pour un moment; & après cela ils ne subsi-

ỳ. 20. Celui qui a oublié la justice du Tout-puissant tandis qu'il vivoit, mérite que la misericorde du Tout-puissant le mette en oubli après sa mort. *Greg. l. 16. Moral. c. 28.*

Ibid. *expl.* il sera lui-même la douceur & les délices des vers.

ỳ. 21. *expl.* des femmes prostituées, qui sont ordinairement stériles. *Menoch.*

ỳ. 22. *expl.* Les impies lorsqu'ils sont dans leur plus grande prosperité, sont à tout moment en danger de perdre la vie par un effet de la justice de Dieu dont ils ont méprisé la bonté, & abusé de sa patience pour en devenir plus superbes.

stent plus ; ils seront humiliés comme toutes choses ″ ; ils seront emportés & retranchés comme le haut des épis ″.

liabuntur sicut omnia, & auferentur, & sicut summitates spicarum conterentur.

25. Que si cela n'est ainsi, qui pourra me convaincre de mensonge *dans ce que je dis*, & accuser mes paroles devant Dieu ?

25. *Quod si non est ita, quis me potest arguere esse mentitum, & ponere ante Deum verba mea ?*

℣. 24. *expl.* comme toutes les choses humaines périssent. *Menoch.*

Ibid. *expl.* qu'on brise d'abord, afin d'en tirer le grain, & qu'on foule ensuite aux piés. *Tirin.*

CHAPITRE XXV.

§. 1. *Grandeur de Dieu. Bassesse de l'homme.*

1. BAldad de Suh parla ensuite *à Job* en ces termes :

1. *REspondens autem Baldad Suhites, dixit :*

2. Celui-là *seul* est puissant & redoutable qui fait regner la paix dans ses hauts lieux ″.

2. *Potestas & terror apud eum est, qui facit concordiam in sublimibus suis.*

3. Peut-on compter le nombre de ses soldats ″ ? & sur qui sa lumiere ne se leve-t-elle point ″ ?

3. *Numquid est numerus militum ejus ? & super quem non surget lumen illius ?*

℣. 2. *expl.* qui établit cet accord admirable qui se trouve entre tous les corps célestes dans leurs mouvemens & leurs révolutions. *Estius.*

℣. 3. *expl.* des étoiles. Saint Gregoire l'explique des anges. D'autres l'entendent de toutes les créatures, qui servent à executer les ordres de sa providence.

Ibid. *expl.* puisqu'elle éclaire les méchans comme les bons. *Vatab.*

4. *Numquid justificari potest homo comparatus Deo, aut apparere mundus natus de muliere?*

4. L'homme peut-il être justifié étant comparé à Dieu? & celui qui est né d'une femme paroîtra-t-il pur *devant lui*?

5. *Ecce luna etiam non splendet, & stellæ non sunt mundæ in conspectu ejus.*

5. La lune même ne brille point, & les étoiles ne sont pas pures devant ses yeux.

6. *Quantò magis homo putredo, & filius hominis vermis?*

6. Combien moins le sera l'homme qui n'est que pourriture , & le fils de l'homme qui n'est qu'un ver "?

℣. 6. *expl.* sujet à la corruption. *Sa.*
Ibid. *expl.* qui doit être la pâture des vers. *Sa.*

CHAPITRE XXVI.

§. 1. *Puissance de Dieu.*

1. *Respondens autem Job, dixit:*

1. Alors Job répondit *à Baldad*:

2. *Cujus adjutor es? Numquid imbecillis? & sustentas brachium ejus qui non est fortis?*

2. Qui prétendez-vous assister? Est-ce un *homme* foible? Ou soutenez-vous celui qui n'a pas le bras assez fort "?

3. *Cui dedisti consilium? forsitan illi qui non habet sapientiam, & prudentiam tuam ostendisti plurimam.*

3. A qui donnez-vous conseil? Est-ce à celui qui n'a pas *assez* de sagesse? & voulez-vous *ainsi* signaler votre prudence?

℣. 2. *expl.* C'est une ironie; comme s'il disoit: Vous voulez sans doute instruire Dieu de la maniere dont il pourra se défendre contre moi. *Tirin.*

4. Qui entreprenez-vous d'enseigner ? N'est-ce pas celui qui a créé les ames & les esprits " ?

4. *Quem docere voluisti ? nonne eum, qui fecit spiramentum ?*

5. Les geans mêmes " & ceux qui habitent avec eux, gémissent *devant lui* sous les eaux.

5. *Ecce gigantes gemunt sub aquis, & qui habitant cum eis.*

6. L'enfer est nud devant ses yeux, & l'abîme" n'a point de voile pour se couvrir *devant lui.*

6. *Nudus est infernus coram illo, & nullum est operimentum perditioni.*

7. C'est lui qui fait reposer *le pole* du septentrion " sur le vuide, & qui suspend la terre sur le néant.

7. *Qui extendit aquilonem super vacuum, & appendit terram super nihilum.*

§. 2. *Suite des discours sur la puissance de Dieu.*

8. C'est lui qui lie les eaux dans les nuées, afin qu'elles ne fondent pas sur la terre tout à la fois.

8. *Qui ligat aquas in nubibus suis, ut non erumpant pariter deorsum.*

9. Qui empêche que son trône ne paroisse à dé-

9. *Qui tenet vultum solii sui, & ex-*

℣. 4. *expl.* Dieu.

℣. 5. *expl.* Ces grands hommes de l'antiquité, ces anciens sages, ces conquerans de l'univers *qui sont morts présentement*, selon que le porte l'hebreu, & qui sont *sous les eaux*, c'est-à-dire au fond de la terre, sont *dans* les soupirs & *les gémissemens*; par un effet de la justice de celui dont ils n'ont pas voulu reconnoître la puissance. *Ou bien* les démons & tous ceux qui sont dannés, qui ont l'enfer pour demeure.

℣. 6. *lettr* la perdition : ce qui signifie aussi l'enfer, comme le lieu où descendent ceux qui sont perdus pour jamais. *Vatab.*

℣. 7. le pole du septentrion appellé le pole arctique, se prend pour tout le monde, parceque ce pole nous est plus connu que l'autre. *Vatab.*

Ibid. Il soutient tout, & il ne paroît rien qui le soutienne. *Grot.*

pandit super illud nebulam suam.

couvert ″, & qui répand au-devant les nuages qu'il a formés.

10. *Terminum circumdedit aquis, usque dum finiantur lux & tenebræ.*

10. Qui a renfermé les eaux dans leurs bornes *pour y demeurer* tant que durera la lumiere & les ténebres ″.

11. *Columnæ cœli contremiscunt, & pavent ad nutum ejus.*

11. Les colonnes du ciel tremblent *devant lui*, & il les fait trembler au moindre clin d'œil. ″.

12. *In fortitudine illius repentè maria congregata sunt, & prudentia ejus percussit superbum.*

12. Sa puissance a rassemblé les mers en un instant; & sa sagesse a dompté l'orgueil ″ *de cet élement.*

13. *Spiritus ejus ornavit cœlos: & obstetricante manu ejus, eductus est coluber tortuosus.*

13. Son esprit a orné les cieux, & l'adresse de sa main *puissante* a fait paroître ″ le serpent plein de replis ″.

℣. 9. *lettr.* qui retient la face de son trône. *Hebr.* qui épaissit la face de son trône. *Codurc.*

℣. 10. *expl.* tant qu'il se fera une vicissitude mutuelle de la lumiere & des ténebres, c'est-à-dire, jusqu'à la fin du monde. *Tirin.*

℣. 11. *expl.* Toute la machine du ciel paroît être ébranlée dans ses fondemens par le fracas épouvantable des foudres & des tonnerres *Tirin.* D'autres l'entendent des anges, qui sont toujours dans une crainte pleine de respect en la présence de sa majesté souveraine, & dans la vue de ses terribles jugemens sur les pecheurs. *Estius.*

℣. 12. *lettr.* superbum. *Hebr.* superbiam, *suppl.* ejus, *i. e.* maris.

℣. 13. *lettr.* sortir.

Ibid. *expl.* la constellation qu'on connoît communément sous le nom de la *voie lactée*, ou celle *du dragon* placée vers la grande ourse, ou même tout le zodiaque. *Tirin.* La traduction des Septante porte, que *le dragon apostat a été tué par l'ordre de Dieu.*

14. Ce que nous venons de dire n'est qu'une petite partie de ses œuvres [*]; que si ce que nous avons entendu est seulement comme une goutte en comparaison de ce que l'on en peut dire, qui pourra soutenir l'éclat du tonnerre de sa grandeur?

14. Ecce, hæc ex parte dicta sunt viarum ejus: & cùm vix parvam stillam sermonis ejus audierimus, quis poterit tonitruum magnitudinis illius intueri?

℣. 14. *lettr.* ses voies.

CHAPITRE XXVII.

§. 1. *Job justifie son innocence.*

1. Job prenant encore la parole & usant du même discours figuré [*], continua en ces termes:

1. Addidit quoque Job, assumens parabolam suam, & dixit:

2. Je prends à témoin le Dieu vivant qui m'a ôté tout moyen de justifier mon innocence [*], & le Toutpuissant qui a rempli mon ame d'amertume;

2. Vivit Deus, qui adduxit judicium meum, & Omnipotens qui ad amaritudinem adduxit animam meam.

3. que tant que j'aurai un souffle *de vie*, & que

3. Quia donec superest halitus in me,

℣. 1. *lettr.* assumens parabolam suam. *expl.* Parabola *i. e.* sermo figuratus. *Synops.*

℣. 2. *Hebr.* qui a permis que j'aie été affligé plus que je ne l'ai merité. *lettr.* abstulit judicium meum, *i. e.* jus meum. *Vatab.* Job n'entend autre chose par ces paroles, sinon que n'ayant point commis les crimes que ses amis lui imputoient, il avoit été traité contre les regles ordinaires de la justice des hommes, étant tombé tout d'un-coup dans de si terribles afflictions, qui le faisoient regarder comme un scelerat que la justice de Dieu poursuivoit.

&

& spiritus Dei in naribus meis,

4. *non loquentur labia mea iniquitatem, nec lingua mea meditabitur mendacium.*

5. *Absit à me ut justos vos esse judicem: donec deficiam, non recedam ab innocentia mea.*

6. *Justificationem meam, quam cœpi tenere, non deseram: neque enim reprehendit me cor meum in omni vita mea.*

7. *Sit ut impius, inimicus meus, & adversarius meus quasi iniquus.*

Dieu me laissera l'air que je respire,

4. mes levres ne prononceront rien d'injuste, & ma langue ne dira point de mensonge.

5. Dieu me garde de vous croire équitables ″; tant que je vivrai, je ne me desisterai point ″ *de la défense* de mon innocence.

6. Je n'abandonnerai point la justification que j'ai commencé à faire de ma conduite ″; car mon cœur ne me reproche rien dans toute ma vie.

7. Que *celui qui se déclare* mon ennemi, passe lui-même pour un impie, & celui qui me combat, pour un homme injuste ″.

§. 2. *Malheur de l'hypocrite & de l'impie.*

8. *Quæ est enim spes hypocritæ si avarè rapiat, & non liberet Deus animam ejus?*

9. *Numquid Deus audiet clamorem ejus*

8. Car quelle est l'esperance de l'hypocrite, s'il ravit *le bien d'autrui* par son avarice, & que Dieu ne délivre point son ame ″?

9. Dieu entendra-t-il ses cris, lorsque l'affli-

℣. 5. *autr.* justes.
Ibid. *autr.* détournerai point de mon innocence.
℣. 6. *autr.* la justice que j'ai commencé à suivre.
℣. 7. *expl.* puisqu'il ne m'accuse faussement d'être criminel, que parceque je suis affligé. *Tirin.*
℣. 8 *Hebr.* le laisse ensuite vivre en paix. *Vatab. lettr.* que Dieu ne délivre point son ame; *suppl.* de son corps par la mort *autr.* de cette passion. *Menoch.*

ction viendra fondre sur lui [9] ?

cùm venerit super eum angustia ?

10. Où pourra-t-il trouver sa joie dans le Toutpuissant, & invoquer Dieu en tout tems ?

10. Aut poterit in Omnipotente delectari, & invocare Deum omni tempore ?

11. Je vous enseignerai avec le secours de Dieu [11]; je ne vous cacherai point ce qui est renfermé dans le Toutpuissant.

11. Docebo vos per manum Dei quæ Omnipotens habeat, nec abscondam.

12. Mais vous le sçavez déja tous ; & pourquoi donc vous répandez-vous inutilement en ces vains discours ?

12. Ecce, vos omnes nostis, & quid sine causa vana loquimini ?

13. Voici le partage de l'homme impie [13] devant Dieu, & l'heritage que le Toutpuissant reserve pour les violens.

13. Hæc est pars hominis impii apud Deum, & hereditas violentorum, quam ab Omnipotente suscipient.

14. Quand ses enfans seroient en grand nombre, ils passeront tous au fil de l'épée, & ses petits enfans ne seront point rassasiés de pain.

14. Si multiplicati fuerint filii ejus, in gladio erunt, & nepotes ejus non saturabuntur pane.

15. Ceux qui resteront de sa race seront ensevelis

15. Qui reliqui fuerint ex eo sepelientur

ỳ. 9. *expl.* au tems de la mort. *S. Greg.* Car il lui arrivera ce qui arriva à Antiochus, 2. *Mach.* 9. 13. dont il est dit : Que ce scelerat prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point obtenir misericorde. Car les impies ne sont alors touchés que de la crainte des peines & non de la haine de leurs crimes qu'ils aiment toujours. *Menoch.*

ỳ. 11. *letter.* par la main de Dieu.

ỳ. 13. *expl.* c'est-à-dire : Voici quelle fin aura l'impie ; voici quel fruit il recueillera de son impiété. *Menoch.*

in interitu, & vidua illius non plorabunt.

dans leur ruine ; & ses veuves ne le pleureront point ".

16. *Si comportaverit quasi terram argentum, & sicut lutum praeparaverit vestimenta :*

16. S'il fait un monceau d'argent comme de terre, s'il amasse des habits comme *il feroit* de la boue :

17. *Praeparabit quidem, sed justus vestietur illis : & argentum innocens dividet.*

17. Il est vrai qu'il les préparera ; mais le juste s'en revêtira, & l'innocent partagera son argent.

18. *Ædificavit sicut tinea domum suam, & sicut custos fecit umbraculum.*

18. Il s'est bâti, comme le ver, une maison " ; & il s'est fait comme le gardien *d'une vigne*, une cabane ".

19. *Dives cùm dormierit, nihil secum auferet : aperiet oculos suos, & nihil inveniet.*

19. Lorsque le riche s'endormira *en mourant*, il n'emportera rien avec lui ; il ouvrira les yeux ", & il ne trouvera rien.

20. *Apprehendet eum quasi aqua inopia, nocte opprimet eum tempestas.*

20. Il sera surpris de la pauvreté comme d'une *inondation* d'eau, il sera accablé de la tempête au milieu d'une nuit *profonde* ".

℣. 15. *Sept.* personne n'aura pitié de ses veuves. *expl.* comme ils avoient plusieurs femmes, ils laissoient par conséquent plusieurs veuves en mourant. *Synops.*

℣. 18. *expl.* la maison qu'il s'est bâtie périra aussi aisément que celle du ver qu'il ronge lui-même, & qui n'est que pourriture. *Grot.*

Ibid. *expl.* qui ne dure que très-peu de tems. *Grot.*

℣. 19. *expl.* son corps étant mort, son ame commence à voir & à connoître la verité de toutes choses, & elle s'apperçoit alors du néant de ce qu'elle possedoit, se trouvant dans un vuide entier. *S. Greg. l. 18. Moral. c. 12.*

℣. 20. *expl.* de la nuit du peché, *ou* lorsqu'il ne s'y attendra pas. *Sa.*

21. Un vent ″ brulant le saisira & l'emportera, & l'enlevera de sa place comme un tourbillon.

21. Tollet eum ventus urens, & auferet, & velut turbo rapiet eum de loco suo.

22. *Dieu* envoyera sur lui *plaie sur plaie*, & il ne l'épargnera point; il fera tout son possible pour s'enfuir de ses mains ″,

22. Et mittet super eum, & non parcet: de manu ejus fugiens fugiet.

23. Celui qui verra le lieu d'où il est tombé, frappera des mains ″, & le sifflera en lui insultant.

23. Stringet super eum manus suas, & sibilabit super illum, intuens locum ejus.

℣. 21. *expl.* comme celui des orages & des tempêtes. *Synopf.* C'est à quoi il compare la mort imprévue qui enleve les impies. *Tirin.*

℣. 22. *let.* de manu ejus fugiens fugiet; *i. e.* omnia molietur ut effugiat. *autr.* il fera de vains efforts pour s'échapper.

℣. 23. *ex.* soit pour se moquer, soit par un effet de l'étonnement où il sera. *Syn. Codurc. autr.* il se serrera les mains.

CHAPITRE XXVIII.

§. 1. *Difficulté de trouver la sagesse.*

1. L'Argent a un principe & une source de ses veines, & l'or a un lieu où il se forme ″.

1. Habet argentum venarum suarum principia: & auro locus est, in quo conflatur.

2. Le fer se tire de la terre, & la pierre ″ étant

2. Ferrum de terra tollitur: & lapis so-

℣. 1. Job représente dans ce chapitre, que ce qui l'a porté à embrasser la justice & à vivre dans l'innocence, est que c'est la voie unique pour parvenir à la vraie sagesse qui est cachée en Dieu, & ne se trouve point comme l'or, l'argent, &c. par la force de l'industrie naturelle de l'esprit des hommes.

℣. 2. *expl.* Ce metal tel qu'il sort des mines avant que d'être fondu, est comme des pierres.

lutus calore in æs vertitur.

fondue par la chaleur *du feu*, se change en airain.

3. *Tempus posuit tenebris, & universorum finem ipse considerat, lapidem quoque caliginis, & umbram mortis.*

3. Il a borné les tems des ténebres ‖, il considere lui-même la fin de toutes choses, & la pierre ensevelie dans l'obscurité ‖ & *dans* l'ombre de la mort.

4. *Dividit torrens à populo peregrinante eos quos oblitus est pes egentis hominis, & invios.*

4. Le torrent divise d'avec le peuple voyageur & étranger, ceux que l'homme pauvre a oubliés, & qui sont hors de la voie ‖.

5. *Terra, de qua oriebatur panis in loco suo, igni subversa est.*

5. La terre d'où le pain naissoit comme de son lieu, a été renversée par le feu ‖.

6. *Locus sapphiri lapides ejus, & gleba illius aurum.*

6. Le saphir se trouve dans ses pierres, & ses mottes sont de l'or.

7. *Semitam ignoravit avis, nec intuitus est eam oculus vulturis.*

7. L'oiseau a ignoré la route *pour y aller*, & l'œil du vautour ne l'a point vûe.

8. * *Non calcaverunt eam filii insti-*

8. Les enfans des marchands ‖ n'y ont point

℣. 3. *expl.* L'homme par son industrie, met au jour ce qui étoit demeuré caché dans les ténebres.

Ibid. *lettr.* lapidem caliginis, *i. e.* les pierreries les plus cachées.

℣. 4. *expl.* ce qui peut marquer ce que l'amour de l'or & de l'argent fait faire aux hommes. lorsqu'ils traversent la mer pour aller chercher des trésors chez les peuples les plus éloignés, où les pauvres sont hors d'état d'aller, à cause des grandes dépenses des voyages. *Menoch.*

℣. 5. *expl.* des fourneaux qu'on y a faits pour fondre les metaux. *Menoch.*

℣. 8. *Hebr.* les enfans d'orgueil. *expl.* les bêtes les plus sauvages & les plus farouches. *Synops. autr.* les lions. *Chald.*

marché, & la lionne n'y a point passé.

torum, nec pertransivit per eam leana.

9. Il a étendu sa main contre les rochers, il a renversé les montagnes jusques dans leurs racines.

9. *Ad silicem extendit manum suam, subvertit à radicibus montes.*

10. Il a ouvert les pierres pour en faire sortir les ruisseaux, & son œil a vû tout ce qu'il y de rare & de précieux.

10. *In petris rivos excidit, & omne pretiosum vidit oculus ejus.*

11. Il a pénetré jusqu'au fond des fleuves, & il a produit au jour les choses *les plus* secrettes.

11. *Profunda quoque fluviorum scrutatus est, & abscondita in lucem produxit.*

12. Mais où trouvera-t-on la sagesse? & quel est le lieu de l'intelligence?

12. *Sapientia verò ubi invenitur? & quis est locus intelligentiæ?*

13. L'homme n'en connoît point le prix, & elle ne se trouve point en la terre de ceux qui vivent dans les délices [*].

13. *Nescit homo pretium ejus, nec invenitur in terra suaviter viventium.*

14. L'abîme dit: Elle n'est point en moi; & la mer: Elle n'est point avec moi.

14. *Abyssus dicit: Non est in me; & mare loquitur: Non est mecum.*

§. 2. *Combien la sagesse est précieuse.*

15. Elle ne se donne point pour l'or le plus pur, & elle ne s'achete point au poids de l'argent.

15. *Non dabitur aurum obrizum pro eâ, nec appendetur argentum in commutatione ejus.*

16. On ne la mettra point en comparaison

16. *Non conferetur tinctis Indiæ colo-*

℣. 13. *Hebr.* dans la terre des vivans.

ribus, nec lapidi sardonicho pretiosissimo, vel sapphiro.

avec les marchandises des Indes, dont les couleurs sont les plus vives, ni avec la sardonique & le saphir le plus précieux.

17. *Non adaequabitur ei aurum vel vitrum, nec commutabuntur pro ea vasa auri.*

17. On ne lui égalera point l'or ni le crystal ", & on ne la donnera point en échange pour des vases d'or.

18. *Excelsa & eminentia non memorabuntur comparatione ejus: trahitur autem sapientia de occultis.*

18. Ce qu'il y a de *plus* grand & de *plus* élevé, ne sera pas seulement nommé auprès d'elle: mais la sagesse a une secrette origine d'où elle se tire ".

19. *Non adaequabitur ei topazius de Æthiopia, nec tinctura mundissima componetur.*

19. On ne la comparera point avec le topaze " de l'Ethiopie, ni avec les teintures les plus éclatantes.

20. *Unde ergo sapientia venit? & quis est locus intelligentiae?*

20. D'où vient donc la sagesse? & où l'intelligence se trouve-t-elle?

21. *Abscondita est ab oculis omnium viventium, volucres quoque caeli latet.*

21. Elle est cachée aux yeux de tous ceux qui vivent; elle est inconnue aux oiseaux mêmes du ciel ".

22. *Perditio & mors dixerunt: Auribus*

22. La perdition & la mort " ont dit: Nous

ỳ. 17. *lettr.* vitrum *Hebr.* diamant. *Pagn.*

ỳ. 18. *Hebr.* est plus précieuse que les perles.

ỳ. 19. *Hebr.* l'émeraude.

ỳ. 21. *expl.* elle ne se trouve pas même dans les lieux les plus élevés où les oiseaux ont coutume de voler. *Ou bien* il entend que les anges mêmes ne comprennent pas parfaitement tous les mysteres de la sagesse de Dieu. *Synops.*

ỳ. 22. *expl.* l'homme par son origine enfant de la perdi-

avons oui parler d'elle.

nostris audivimus famam ejus.

23. C'est Dieu qui comprend quelle est sa voie"; c'est lui qui connoît le lieu où elle habite.

23. *Deus intelligit viam ejus, & ipse novit locum illius.*

24. Car il voit le monde d'une extrémité à l'autre, & il considere tout ce qui se passe sous le ciel.

24. *Ipse enim fines mundi intuetur: & omnia, quæ sub cœlo sunt, respicit.*

25. C'est lui qui a donné du poids aux vents"; c'est lui qui a pesé & mesuré l'eau".

25. *Qui fecit ventis pondus, & aquas appendit in mensura.*

26. Lorsqu'il prescrivoit une loi aux pluies, lorsqu'il marquoit un chemin aux foudres & aux tempêtes.

26. *Quando ponebat pluviis legem, & viam procellis sonantibus.*

27. C'est alors qu'il l'a vûe", qu'il l'a découverte", qu'il l'a prépa-

27. *Tunc vidit illam, & enarravit, & præparavit,*

tion & de la mort: *ou bien* les hommes étant morts, soit qu'ils soient dans l'enfer ou dans les limbes, avouent que ce qu'ils avoient connu de la sagesse n'étoit que très-peu de chose. Car les nuages de cette vie dérobent aux plus justes mêmes la principale partie de cette divine lumiere, & ne leur en laissent entrevoir que quelques foibles rayons. *Tirin.*

℣. 23. *expl.* C'est lui seul qui connoît par où on peut arriver à la sagesse; & c'est à lui qu'il faut s'adresser pour l'obtenir, selon ce que dit saint Jacque *ch.* 1. 5.

℣. 25. *expl.* en leur prescrivant par une loi inviolable tous leurs mouvemens differens. *Synops.*

Ibid. *expl.* en reglant les pluies, & marquant à la mer ses limites. *Synops.*

℣. 27. *expl.* comme l'exemplaire très-parfait sur lequel il perfectionnoit toutes choses. *Synops.*

Ibid. *lettr.* il l'a racontée. *expl.* en donnant lieu aux anges & aux hommes de l'admirer dans ses ouvrages differens, selon ce qui est dit au *Ps.* 18. 1. & *Rom.* 1. 20. *Ou bien* pour servir de modelle de conduite aux créatures raisonnables.

& investigavit. — rée, & qu'il en a sondé la profondeur ‖.

28. *Et dixit homini : Ecce timor Domini, ipsa est sapientia : & recedere à malo intelligentia.* — 28. Et il a dit à l'homme ‖ : La *parfaite* sagesse ‖ est de craindre le Seigneur, & *la vraie* intelligence est de se retirer du mal.

ỳ. 27. *expl.* en faisant voir dans l'ordre admirable de l'univers, qu'il la connoît souverainement.

ỳ. 28. *lettr.* Voilà.

Ibid. *expl.* la sagesse de l'homme consiste à, &c. Car jusqu'alors il n'avoit parlé que de la souveraine sagesse de Dieu. *Synops.*

CHAPITRE XXIX.

§. 1. *Premiere felicité de Job.*

1. *ADdidit quoque Job : assumens parabolam suam, & dixit :* — 1. JOb prenant encore la parole continua son discours, & dit :

2. *Quis mihi tribuat, ut sim juxta menses pristinos, secundùm dies quibus Deus custodiebat me ;* — 2. Qui m'accordera d'être encore comme j'ai été autrefois ‖ ; comme j'étois dans ces jours *heureux* où Dieu prenoit *lui-même* soin de me garder ‖ ;

3. *Quando splende-* — 3. Lorsque sa lampe lui-

ỳ. 2. *expl.* Job souhaite une audience aussi favorable qu'on lui en donnoit lorsqu'il étoit en autorité & en honneur : afin que ce qu'il disoit pour justifier son innocence, & soutenir l'équité de la conduite de Dieu envers les justes & les pecheurs, fût mieux reçu de ses amis, qui ne jugeoient de ce qu'il disoit que par l'état si rabbaissé où ils le voyoient alors.

Ibid. *expl.* Cela ne s'entend que de la prosperité temporelle, des biens, des enfans, &c.

soit sur ma tête ″, & que dans les ténebres je marchois à la lueur de la lumiere ;

4. Comme j'étois aux jours de ma jeunesse, lorsque Dieu habitoit en secret ″ dans ma maison ;

5. Lorsque le Toutpuissant étoit avec moi, & toute ma famille ″ autour de moi ;

6. Lorsque je lavois mes pieds dans le beurre, & que la pierre répandoit pour moi des ruisseaux d'huile ″ ;

7. Lorsque j'allois *prendre ma place* à la porte de la ville ″, & que l'on me préparoit un siege *élevé* dans la place publique ″ ?

8. Les jeunes-gens me voyant se retiroient *par*

bat lucerna ejus super caput meum, & ad lumen ejus ambulabam in tenebris ;

4. *Sicut fui in diebus adolescentiæ meæ, quando secretò Deus erat in tabernaculo meo ;*

5. *Quando erat Omnipotens mecum, & in circuitu meo pueri mei ;*

6. *Quando lavabam pedes meos butyro, & petra fundebat mihi rivos olei ;*

7. *Quando procedebam ad portam civitatis, & in platea parabant cathedram mihi ?*

8. *Videbant me juvenes, & abscondebant*

℣. 3. *expl.* Ce qui peut marquer que Dieu le rendoit tout éclatant de gloire, au milieu de tant d'autres qui vivoient dans l'obscurité. *On bien* la grace de Dieu qui éclairoit tous ses pas, pour le faire marcher surement parmi les difficultés qui pouvoient se présenter. *Menoch.*

℣. 4. *expl.* lorsque Dieu agissoit avec moi comme avec son ami, m'admettant dans sa confidence, & me découvrant familierement les secrets de sa sagesse pour la conduite de ma maison. *Menoch. Tirin.*

℣. 5. *littr.* pueri mei, *i. e.* lorsque j'étois environné d'une famille nombreuse & éclatante. *Vatab.*

℣. 6. Ceci marque l'abondance prodigieuse des biens dont Job avoit joui. *Estius.*

℣. 7. *expl.* C'étoit-là que se rendoit autrefois la justice. *Tirin.*

Ibid. *expl.* dans les assemblées publiques.

bantur : & senes assurgentes stabant.	*respect*, & les vieillards se levant se tenoient debout.
9. *Principes cessabant loqui, & digitum superponebant ori suo.*	9. Les princes ‖ cessoient de parler, ils mettoient le doigt sur leur bouche.
10. *Vocem suam cohibebant duces, & lingua eorum gutturi suo adhærebat.*	10. Les grands ‖ *tout-d'un-coup* s'imposoient silence, & leur langue demeuroit comme attachée à leur palais.
11. *Auris audiens beatificabat me, & oculus videns testimonium reddebat mihi,*	11. L'oreille qui m'écoutoit me publioit bienheureux, & l'œil qui me voyoit me rendoit témoignage, *en publiant*
12. *Eò quòd liberassem pauperem vociferantem, & pupillum cui non esset adjutor.*	12. Que j'avois délivré le pauvre qui crioit, & l'orphelin qui n'avoit personne pour le secourir.
13. *Benedictio perituri super me veniebat, & cor viduæ consolatus sum.*	13. Celui qui étoit prêt de périr me combloit de bénédictions ‖, & je remplissois de consolation le cœur de la veuve.
14. *Justitiâ indutus sum, & vestivi me sicut vestimento & diademate, judicio meo.*	14. Je me suis revêtu de la justice ; & *l'équité que j'ai gardée dans* mes jugemens m'a servi comme d'un vêtement *royal* & d'un diadême.
15. *Oculus fui cæco, & pes claudo.*	15. J'ai été l'œil de l'aveugle, & le pied du boiteux ‖.

ỳ. 9. *Sept.* potentes, proceres ipsi. *Menoch.*

ỳ. 10. *lettr.* duces.

ỳ. 13. *expl.* parceque je l'avois assisté dans son besoin. *Menoch.*

ỳ. 15. *expl.* J'ai aidé de mes conseils ceux qui n'enten-

16. J'étois le pere des pauvres, & je m'instruisois avec un extrême soin des affaires que je ne sçavois pas ‖.

16. *Pater eram pauperum, & causam quam nesciebam, diligentissimè investigabam.*

§. 2. *Suite de la félicité de Job.*

17. Je brisois les mâchoires de l'injuste ‖, & je lui arrachois sa proie d'entre les dents.

17. *Conterebam molas iniqui, & de dentibus illius auferebam prædam.*

18. Je disois: Je mourrai dans le petit nid que je me suis fait, & je multiplierai mes jours comme le palmier ‖.

18. *Dicebamque: In nidulo meo moriar, & sicut palma multiplicabo dies.*

19. Je suis comme un arbre dont la racine s'étend ‖ le long des eaux, & la rosée se reposera sur mes branches ‖.

19. *Radix mea aperta est secus aquas, & ros morabitur in messione mea.*

20. Ma gloire se renouvellera de jour en jour, & mon arc se fortifiera ‖ dans ma main.

20. *Gloria mea semper innovabitur, & arcus meus in manu mea instaurabitur.*

21. Ceux qui m'écoutoient, attendoient que

21. *Qui me audiebant, expectabant*

doient pas les affaires, & j'ai protegé ceux qui faute de bien ou d'amis ne pouvoient avancer dans la poursuite de leur bon droit. *Tirin.*

ỳ. 16. *expl.* de peur de juger contre la justice. *Menoch.*

ỳ. 17. *expl.* Je reprimois la violence des hommes puissans & injustes. *Menoch.*

ỳ. 18. *Hebr.* comme les grains de sable. Le mot grec signifie aussi le Phenix, qui renaît de sa propre cendre après être mort, selon l'opinion de plusieurs Historiens. *Tirin. Menoch.* Job ayant vécu d'une maniere si innocente & si sainte, se flattoit qu'il mourroit tranquilement dans sa maison au milieu de ses enfans.

ỳ. 19. *lettr.* ma racine s'est étendue.

Ibid. *lettr.* sur mes moissons. *Hebr.* in ramis meis.

ỳ. 20. *Hebr.* roborabitur. *lettr.* instaurabitur.

sententiam, & intenti tacebant in consilium meum. j'eusse parlé, & ils recevoient mon avis avec un silence plein de respect.

22. *Verbis meis addere nihil audebant, & super illos stillabat eloquium meum.*

22. Ils n'osoient rien ajouter à mes paroles, & elles tomboient sur eux comme les gouttes de la rosée.

23. *Expectabant me sicut pluviam, & os suum aperiebant quasi ad imbrem serotinum.*

23. Ils me souhaitoient comme *la campagne seche* attend l'eau du ciel ", & leur bouche s'ouvroit *pour m'entendre* ", comme *la terre s'ouvre* aux pluies de l'arriere saison.

24. *Si quando ridebam ad eos, non credebant, & lux vultûs mei non cadebat in terram.*

24. Si je riois quelquefois avec eux, ils ne pouvoient pas le croire", & la lumiere de mon visage ne tomboit point à terre ".

25. *Si voluissem ire ad eos, sedebam primus: cùmque sederem quasi rex, circumstante exercitu, eram tamen mœrentium consolator.*

25. Si je voulois aller parmi eux, je prenois ma place au-dessus de tous: & lorsque j'étois assis comme un roi au milieu des gardes qui m'environnoient ", je ne laissois pas d'être le consolateur des affligés.

℣. 23. *lettr.* la pluie.
Ibid. *expl.* comme pour desalterer leur soif dans le desir qu'ils avoient de m'entendre. *Synopf.*
℣. 24. *expl.* parce qu'ils croyoient qu'il y avoit quelque chose de serieux dans mon ris même.
Ibid. *expl.* & ainsi ils ne perdoient rien du respect qu'ils me portoient *Menoch. Tirin.*
℣. 25. *lettr.* au milieu de l'armée.

CHAPITRE XXX.

§. 1. *Misere de Job.*

1. MAis maintenant je suis méprisé par des personnes plus jeunes que moi, dont je n'aurois pas daigné *autrefois* mettre les peres avec les chiens de mon troupeau ";

1. *NUnc autem derident me juniores tempore, quorum non dignabar patres ponere cum canibus gregis mei,*

2. Dont la force & le travail des mains étoit moins que rien à mon égard " ; & qui étoient même regardés comme indignes de la vie ;

2. *Quorum virtus manuum mihi erat pro nihilo, & vitâ ipsâ putabantur indigni,*

3. *Des gens* tout secs ", de faim & de pauvreté, qui alloient chercher ce qu'ils pourroient ronger dans un desert, dont l'affliction & la misere avoient défiguré le visage;

3. *Egestate & fame steriles, qui rodebant in solitudine, squallentes calamitate & miseriâ,*

ỳ. 1. *expl.* Dieu ayant dans la suite rendu un témoignage avantageux à la vertu de Job, on ne peut pas croire qu'il se serve de ces sortes d'expressions par orgueil & par mépris de ses amis ; ce qui auroit été très criminel. Il faut donc reconnoître que ce sont des expressions figurées & poetiques, qui marquent seulement que les peres de quelques personnes qui lui insultoient dans son malheur, étoient d'une naissance très-basse, & moins que ceux qui avoient le soin de nourrir ses chiens. *Estius Menoch.*

ỳ. 2. *autr.* dont je comptois pour rien le plus fort travail de leurs mains. *expl.* des gens de néant, dont le travail lui étoit inutile, ou que leur foiblesse ou leur paresse empêchant de s'appliquer à aucun travail solide, ils ne méritoient point par conséquent de manger & de vivre.

ỳ. 3. *lettr.* steriles. *Hebr.* solitarii, vel desolati.

4. *Et mandebant herbas, & arborum cortices, & radix juniperorum erat cibus eorum.*	4. Qui mangeoient l'herbe, & les écorces des arbres, & qui se nourrissoient de racines de geniévres;
5. *Qui de convallibus ista rapientes, cùm singula reperissent, ad ea cum clamore currebant.*	5. Qui alloient ravir ces choses dans le fond des vallées; & qui en ayant trouvé quelqu'une, y accouroient avec de grands cris;
6. *In desertis habitabant torrentium, & in cavernis terræ, vel super glaream.*	6. Qui habitoient dans les creux " des torrens, dans les cavernes de la terre, ou dans les rochers ";
7. *Qui inter hujuscemodi lætabantur, & esse sub sentibus delicias computabant.*	7. Qui trouvoient même leur joie dans cet état, & qui faisoient leurs délices d'être sous les ronces & sous les épines:
8. *Filii stultorum & ignobilium, & in terra penitus non parentes.*	8. Ces hommes, dont les peres sont des insensés, ces hommes de la derniere bassesse ", qui sont le mépris & le rebut de la terre ", *sont ceux qui m'insultent.*
9. *Nunc in eorum canticum versus sum, & factus sum eis in proverbium.*	9. Je suis devenu le sujet de leurs chansons, je suis l'objet de leurs railleries.
10. *Abominantur me, & longè fugiunt*	10. Ils m'ont en horreur, & ils fuient loin de

℣. 6. *lettr.* deserts.
Ibid. *Hebr.* petris. *lettr.* super glaream.
℣. 8. *autr. lettr.* dont les peres sont des insensés.
Ibid. *Hebr.* qui sont abbaissés, & de la derniere bassesse; ces hommes qui sont au dessous de la terre même.

moi, & ils ne craignent pas de me cracher au visage ‖.

11. Car *Dieu* a ouvert son carquois‖ pour me percer de douleur, & il a mis un frein à ma bouche ‖.

12. Aussitôt que j'ai commencé à paroître ‖; mes maux se sont élevés à côté de moi; ils ont renversé mes pieds, & me surprenant‖, ils m'ont accablé comme sous leurs flots.

13. Ils ont rompu tous les chemins par où je marchois ‖, ils m'ont dressé des pieges, & ont eu *sur moi* l'avantage ‖; & il ne s'est trouvé personne pour me secourir.

à me, & faciem meam conspuere non verentur.

11. *Pharetram enim suam aperuit, & afflixit me, & frænum posuit in os meum.*

12. *Ad dexteram orientis calamitates meæ illicò surrexerunt: pedes meos subverterunt, & oppresserunt quasi fluctibus semitis suis.*

13. *Dissipaverunt itinera mea, insidiati sunt mihi, & prævaluerunt, & non fuit qui ferret auxilium.*

℣. 10 *expl.* de m'insulter avec le dernier mépris. *Synops.*

℣. 11. *expl.* Dieu m'a arrêté tout-d'un-coup comme au milieu de ma course, lorsque rien ne troubloit mon bonheur.

Ibid. *Hebr.* & frænum à facie mea projecerunt : ils ont jetté le frein en ma présence : ce qui se doit rapporter aux amis de Job, *i. e.* ils n'ont gardé aucune modération à mon égard. *Vatab.*

℣. 12. *lettr.* ad dexteram orientis.

Ibid. *lettr.* par leurs sentiers. *expl* Les Interpretes Hebreux suivant la langue originale, qui porte ; *Juxta dexteram pueri steterunt, pedes meos impulerunt, & fecerunt super me semitas contritionis suæ :* De jeunes gens se sont tenus à ma droite, ils m'ont poussé & m'ont fait tomber, & ils m'ont foulé aux pieds comme un chemin passant, expliquent des amis de Job, ce que la Vulgate a rapporté à ses maux. *Codurc. Menoch.*

℣. 13. *expl.* metaphore prise du siege d'une ville à qui on coupe toute communication.

Ibid. *expl.* non en me faisant succomber au peché ; mais en m'accablant.

14. *Quasi rupto muro, & apertâ januâ, irruerunt super me, & ad meas miserias devoluti sunt.*

14. Ils se sont jettés sur moi comme par la breche d'une muraille & par une porte ouverte; & ils sont venus m'accabler dans ma misere ".

15. *Redactus sum in nihilum: abstulisti quasi ventus desiderium meum: & velut nubes pertransiit salus mea.*

15. J'ai été réduit dans le néant; vous avez emporté comme un tourbillon ce qui m'étoit le plus cher ", & ma vie " a passé *en un moment* comme un nuage.

16. *Nunc autem in memetipso marcescit anima mea, & possident me dies afflictionis.*

16. Mon ame est maintenant toute languissante en moi-même, & je suis tout pénétré des maux qui m'accablent ".

17. *Nocte os meum perforatur doloribus: & qui me comedunt, non dormiunt.*

17. Mes douleurs pendant la nuit transpercent mes os, & *les vers* " qui me dévorêt ne dorment point.

18. *In multitudine eorum consumitur vestimentum meum, & quasi capitio tunicæ succinxerunt me.*

18. Leur multitude consume mon vêtement; & ils m'environnent & me serrent comme le haut d'une tunique ".

19. *Comparatus sum luto, & assimilatus sum favillæ & cineri.*

19. Je suis devenu comme de la boue; je suis semblable à la poussiere " & à la cendre.

ỳ. 14. *expl.* ils se sont jettés comme en foule pour me perdre.

ỳ. 15. *lettr.* mon desir. *Hebr.* ce qui m'étoit le plus cher m'a été enlevé.

Ibid *lettr.* mon salut.

ỳ. 16. *lettr.* les jours de l'affliction me possedent.

ỳ. 17. *lettr.* ceux qui, &c. *suppl.* les vers. *Menoch.*

ỳ. 18. *lettr.* comme le capuchon de ma tunique.

ỳ. 19. *lettr.* favillæ.

§. 2. *Job expose à Dieu ses douleurs.*

20. Je crie vers vous, ô *mon Dieu*, & vous ne m'écoutez point"; je me tiens devant vous, & vous ne me regardez pas.

20. *Clamo ad te, & non exaudis me: sto, & non respicis me.*

21. Vous êtes changé & devenu cruel " envers moi, & vous employez la dureté de votre main pour me combattre.

21. *Mutatus es mihi in crudelem, & in duritia manûs tua adversaris mihi.*

22. Vous m'avez élevé", & me tenant comme suspendu en l'air, vous m'avez *laissé tomber &* brisé entierement.

22. *Elevasti me, & quasi super ventum ponens elisisti me validè.*

23. Je sçai que vous me livrerez à la mort, où est marquée la maison de tous ceux qui vivent.

23. *Scio quia morti trades me ubi constituta est domus omni viventi.*

24. Mais vous n'étendez pas néanmoins votre main pour les consumer entierement: car lorsqu'ils sont abbatus, vous les sauvez.

24. *Verumtamen non ad consumptionem eorum emittis manum tuam, & si corruerint, ipse salvabis.*

25. Je pleurois " autre-

25. *Flebam quon-*

℣. 20. *lettr.* vous ne m'exaucez point.

℣. 21. C'est-à-dire, que Dieu qui l'avoit traité jusqu'alors avec tant de témoignages de bonté, avoit changé de conduite à son égard, & ne lui faisoit plus paroître que de la rigueur.

22. *expl.* par tant d'honneurs & de biens dont vous m'aviez comblé.

℣. 25. *Hebr.* Ne pleurois-je pas, &c. *Vatab. expl.* Il semble que Job veuille exciter la misericorde de Dieu envers lui, par la vûe de celle dont il avoit usé envers les affligés; ou qu'il prévienne une objection qu'on eût pu lui faire, que les maux qui l'accabloient étoient une juste punition de son inhumanité envers les personnes affligées & les pauvres.

dam super eo qui afflictus erat, & compatiebatur anima mea pauperi.

26. *Expectabam bona, & venerunt mihi mala: præstolabar lucem, & eruperunt tenebræ.*

27. *Interiora mea efferbuerunt absque ulla requie, prævenerunt me dies afflictionis.*

28. *Mœrens incedebam, sine furore, consurgens, in turbâ clamabam.*

29. *Frater fui draconum, & socius struthionum.*

30. *Cutis mea denigrata est super me, & ossa mea aruerunt præ caumate.*

31. *Versa est in luctum cithara mea,*

fois sur celui qui étoit affligé; & mon ame étoit compatissante envers le pauvre.

26. J'attendois les biens, & les maux sont venus ‖ *en foule*; j'esperois la lumiere, & les ténebres m'ont enveloppé.

27. Un feu brûle dans mes entrailles sans me donner aucun repos; les jours de l'affliction m'ont prévenu ‖.

28. Je marchois tout triste, mais sans me laisser aller à l'emportement ‖: je me levois *tout-d'un-coup*, & poussois des cris au milieu du peuple ‖.

29. J'ai été le frere des dragons, & le compagnon des autruches ‖.

30. Ma peau est devenue toute noire sur ma chair, & mes os se sont desséchés dans l'ardeur qui me consume.

31. Ma harpe s'est changée en de tristes plaintes,

℣. 26. *autr. lettr.* sont venus *fondre* sur moi.

℣. 27. *expl.* sont venus lorsque je ne m'y attendois pas. *Synops.*

℣. 28. *lettr.* mais sans fureur.

Ib. *expl.* J'étois contraint étant même au milieu du monde, de crier, tant mes douleurs étoient violentes. *Sa. Tirin.*

℣. 29. *expl.* J'ai ressemblé à ces animaux, qui dans les deserts font retentir l'air par des cris épouvantables. *Tirin. Synops.*

& mes instrumens de musique en des voix lugubres. *& organum meum in vocem flentium.*

CHAPITRE XXXI.

§. 1. *Job examine sa conduite.*

1. J'Ai fait un accord avec mes yeux, pour ne penser ‖ pas seulement à une vierge. 1. *Pepigi fœdus cum oculis meis, & ne cogitarem quidem de virgine.*

2. Car *autrement*, quelle union Dieu auroit-il pû avoir avec moi, & quelle part le Tourpuissant me donneroit-il à son céleste heritage ? 2. *Quam enim partem haberet in me Deus desuper, & hereditatem Omnipotens de excelsis ?*

3. Dieu ne perdra-t-il pas le méchant, & ne rejettera-t-il pas celui qui commet l'injustice ? 3. *Numquid non perditio est iniquo, & alienatio operantibus injustitiam ?*

4. Ne considere-t-il pas mes voies, & ne compte-t-il pas toutes mes démarches ? 4. *Nonne ipse considerat vias meas, & cunctos gressus meos dinumerat ?*

5. Si j'ai marché dans la vanité & le mensonge, & si mes pieds se sont hâtez pour dresser des pieges *aux autres* : 5. *Si ambulavi in vanitate, & festinavit in dolo pes meus :*

6. Que Dieu pese mes actions dans une balance juste, & qu'il connoisse ‖ 6. *Appendat me in statera justa, & sciat Deus simplici-*

ŷ. 1. *expl.* J'ai fait une forte résolution de ne leur point accorder la liberté de regarder une vierge.

ŷ. 6. *expl.* Qu'il fasse voir qu'il la connoît, ou qu'il la fasse connoître aux autres en me jugeant selon la justice. *Tirin.*

tatem meam. | la simplicité de mon cœur.

7. *Si declinavit gressus meus de via, & si secutum est oculos meos cor meum, & si manibus meis adhæsit macula:*

7. Si mes pas se sont détournés de la voie ", si mon cœur a suivi *l'attrait de* mes yeux, & si quelque souillure s'est attachée à mes mains;

8. *Seram, & alius comedat: & progenies mea eradicetur.*

8. Que je seme, & qu'un autre mange *ce que j'aurai semé* ", & que ma race soit retranchée *de la terre* jusqu'à la racine.

9. *Si deceptum est cor meum super muliere, & si ad ostium amici mei insidiatus sum?*

9. Si l'agrément d'une femme a séduit mon cœur, & si j'ai dressé des embûches à la porte de mon ami ";

10. *Scortum alterius sit uxor mea, & super illam incurventur alii.*

10. Que ma femme soit deshonorée par un autre "; & qu'elle soit exposée à une prostitution honteuse.

11. *Hoc enim nefas est, & iniquitas maxima.*

11. Car l'adultere est un crime énorme, & une très-grande iniquité.

12. *Ignis est usque ad perditionem devorans, & omnia*

12. C'est un feu qui dévore jusqu'à une perte entiere ", & qui extermine

ỷ. 7. *expl.* de la justice & de la loi de Dieu. *Menoch.*

ỷ. 8. *expl.* J'ai mérité qu'un autre mange, &c. *Menoch.*

ỷ. 9. *expl.* pour blesser son honneur en la personne de sa femme. *Menoch.*

ỷ. 10. *expl.* Ce n'est pas qu'il souhaite ou qu'il approuve que cela arrive; mais c'est une espece d'imprécation qu'il fait contre soi-même, pour exprimer plus fortement l'horreur qu'il a toujours eue de l'adultere. *Synops.*

ỷ. 11. *expl.* Ce crime est comme une flamme qui dévore les richesses, la réputation, & les qualités les plus excellentes du corps & de l'ame, & qui engage encore dans une perte éternelle. *Synops.*

jusqu'aux moindres rejettons ‖.

eradicans genimina.

13. Si j'ai dédaigné d'entrer en jugement avec mon serviteur & avec ma servante, lorsqu'ils disputoient contre moi.

13. Si contempsi subire judicium cum servo meo, & ancilla mea, cùm disceptarent adversum me.

14. Car que ferai-je quand Dieu s'élevera pour *me* juger ‖ ? & lorsqu'il me redemandera compte *de ma vie* ? que lui répondrai-je ?

14. Quid enim faciam cùm surrexerit ad judicandum Deus? & cùm quæsierit, quid respondebo illi?

§. 2. Suite de l'examen de Job.

15. Celui qui m'a créé dans le sein de ma mere, n'a-t-il pas aussi créé celui *qui me sert* ? & n'est-ce pas le même *Dieu* qui nous a formés tous deux ?

15. Numquid non in utero fecit me qui & illum operatus est: & formavit me in vulva unus?

16. Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils vouloient, & si j'ai fait attendre ‖ *en vain* les yeux de la veuve :

16. Si negavi, quod volebant, pauperibus, & oculos viduæ expectare feci:

17. Si j'ai mangé seul mon pain, & si l'orphelin n'en a pas mangé *aussi* :

17. Si comedi buccellam meam solus, & non comedit pupillus ex ea:

18. Car la compassion est crue avec moi dès mon enfance, & elle est sortie

18. (Quia ab infantia mea crevit mecum miseratio: &

℣. 12. *expl.* la posterité & les enfans; soit qu'il empêche qu'ils ne naissent, soit parceque ceux qui en naissent périssent malheureusement. *Tirin.*

℣. 14 c'est-à-dire : Comment oserois-je comparoitre devant Dieu, lorsqu'il viendra me juger, si j'avois agi d'une maniere moins équitable.

℣. 16. *autr.* trop longtems.

de utero matris meæ egressa est mecum.)

avec moi du sein de ma mere.

19. *Si despexi pereuntem, eò quòd non habuerit indumentum, & absque operimento, pauperem:*

19. Si j'ai négligé *de secourir* celui qui n'ayant point d'habits mouroit ″ *de froid*, & le pauvre qui étoit sans vêtement :

20. *Si non benedixerunt mihi latera ejus, & de velleribus ovium mearum calefactus est:*

20. Si les membres de son corps ne m'ont pas beni ″ lorsqu'ils ont été échauffés par les toisons de mes brebis.

21. *Si levavi super pupillum manum meam, etiam cùm viderem me in porta superiorem:*

21. Si j'ai levé la main sur le pupile ″, lors même que je me voyois le plus fort dans l'assemblée des juges ″;

22. *Humerus meus à junctura sua cadat, & brachium meum cum suis ossibus confringatur.*

22. que mon épaule tombe *étant desunie* de sa jointure, & que mon bras se brise avec tous ses os ″.

23. *Semper enim quasi tumentes super me fluctus timui Deum, & pondus ejus ferre non potui.*

23. Car j'ai toujours craint Dieu comme des flots suspendus au-dessus de moi, & je n'en ai pu supporter le poids ″.

24. *Si putavi au-*

24. Si j'ai cru que l'or

ỳ. 19. *lettr.* pereuntem, *sub* frigore. *Vatab.*

ỳ. 20. *lettr.* si ces côtés ne m'ont point beni.

ỳ. 21. *expl.* pour le menacer, pour le frapper, ou pour l'opprimer par mon autorité. *Menoch. Sa.*

Ibid. *lettr.* à la porte. C'étoit-là que les jugemens se rendoient.

ỳ. 22. *expl.* Il souhaite la perte de tout son bras, s'il a seulement levé la main contre le pauvre ; afin qu'ainsi le membre qui a peché soit puni. *Synops.*

ỳ. 23. *expl.* de sa puissance & de sa colere. *Synops.* *L'Hebreu* signifie sa majesté qu'il envisageoit sans cesse, & qui l'empêchoit de s'élever au-dessus des autres.

étoit ma force, si j'ai dit à l'or le plus pur ″ : *Vous étes* ma confiance :

25. Si j'ai mis ma joie dans mes grandes richesses, & dans les grands biens que j'ai amassés par mon travail ″ ;

26. Si j'ai regardé le soleil dans son grand éclat, & la lune, lorsqu'elle étoit la plus claire ″ ;

27. Si mon cœur alors a ressenti une secrette joie, & si j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiser ″ ;

28. Ce qui est le comble de l'iniquité, & un renoncement du Dieu très-haut :

29. Si je me suis réjoui de la ruine de celui qui me haïssoit, si j'ai été ravi de ce qu'il étoit tombé dans quelque mal.

rum robur meum, & obrizo dixi : Fiducia mea.

25. Si lætatus sum super multis divitiis meis, & quia plurima reperit manus mea.

26. Si vidi solem cùm fulgeret, & lunam incedentem clarè :

27. Et lætatum est in abscondito cor meum, & osculatus sum manum meam ore meo :

28. Quæ est iniquitas maxima, & negatio contra Deum altissimum.

29. Si gavisus sum ad ruinam ejus qui me oderat, & exultavi quòd invenisset eum malum.

§. 3. *Job continue son examen.*

30. Car je n'ai point abandonné ma langue ″

30. Non enim dedi ad peccandum guttur

✝. 24. *lettr.* obrizo. *Hebr.* auro. Obrizum, aurum purissimum.

✝. 25. *autr.* & en ce que je me suis vû beaucoup de biens en ma possession.

✝. 26. & 27. *expl.* Les peuples qui adoroient le soleil ou la lune, usoient ordinairement de cette maniere de les saluer. Job marque par là l'éloignement qu'il a toujours eu de toute idolatrie. *Estius. Menoch. Grot. Greg. lib. 22. Moral. c. 2.*

✝. 30. *lettr.* ma gorge, *i. e.* ma langue, *ou* ma bouche.

meum,

meum, ut expeterem maledicens animam ejus.

au peché pour faire des imprécations contre celui *qui ne m'aimoit pas* ″.

31. *Si non dixerunt viri tabernaculi mei : Quis det de carnibus ejus ut saturemur ?*

31. Si les gens de ma maison n'ont pas dit *de moi* ″: Qui nous donnera de sa chair, afin que nous en soyons rassasiés ?

32. *Foris non mansit peregrinus, ostium meum viatori patuit.*

32. L'étranger n'est point demeuré dehors, ma porte a *toujours* été ouverte au voyageur.

33. *Si abscondi quasi homo peccatum meum, & celavi in sinu meo iniquitatem meam.*

33. Si j'ai tenu mon peché secret ″, comme les hommes ″ *font d'ordinaire*; & si j'ai caché dans mon sein mon iniquité :

34. *Si expavi ad multitudinem nimiam, & despectio propinquorum terruit me : & non magis tacui, nec egressus sum ostium.*

34. Si la grande multitude m'a épouvanté ″, ou si j'ai été effrayé par le mépris de mes proches : si je ne suis pas au-contraire demeuré dans le silence, sans sortir la porte de ma maison ″.

35. *Quis mihi tribuat auditorem, ut desiderium meum audiat Omnipotens : &*

35. Qui me donnera une personne qui m'entende ; afin que le Toutpuissant écoute ce que je desire *lui*

℣. 30. *autr.* pour le maudire, & lui souhaiter la mort.

℣. 31. *expl.* Façon de parler figurée & métaphorique, qui veut dire que Job étoit si aimé de tous ceux qui le servoient, qu'ils souhaitoient de le servir à jamais.

℣. 33. *expl.* si je me suis dissimulé à moi-même mon peché, ou si j'ai tâché de l'excuser.

Ibid. *Hebr.* comme Adam.

℣. 34. *expl.* jusqu'à m'empêcher de rendre justice. *Men.*

Ibid. *expl.* quand la sagesse a demandé que j'usasse de cette retenue.

représenter, & que celui qui juge, écrive *tout* lui-même *dans* un livre ?

librum scribat ipse qui judicat.

36. Afin que je porte ce livre sur mon épaule, & que je le mette autour de ma tête comme une couronne.

36. *Ut in humero meo portem illum, & circumdem illum quasi coronam mihi ?*

37. A chaque pas que je ferai, j'en prononcerai les paroles, & je le présenterai *à quiconque m'écoutera*, comme à mon prince *& à mon juge.*

37. *Per singulos gradus meos pronuntiabo illum, & quasi principi offeram eum.*

38. Si la terre que je possede crie contre moi, & si ses sillons pleurent avec elle :

38. *Si adversum me terra mea clamat, & cum ipsa sulci ejus deflent :*

39. si j'en ai mangé les fruits sans donner d'argent, & si j'ai affligé le cœur de ceux qui l'ont cultivée :

39. *Si fructus ejus comedi absque pecunia, & animam agricolarum ejus afflixi :*

40. Qu'elle produise pour moi des ronces au-lieu de froment, & des épines au-lieu d'orge.

40. *Pro frumento oriatur mihi tribulus, & pro hordeo spina.*

Fin des paroles de Job.

Finita sunt verba Job.

CHAPITRE XXXII.

§. 1. *Discours d'Eliu.*

1. APrès cela les trois amis de Job " cesserent de lui répondre,

1. *OMiserunt autem tres viri isti respondere Job, eò*

ỹ. 1. *lettr.* tres viri isti.

quòd justus sibi videretur.	voyant qu'il continuoit à se croire juste.
2. *Et iratus, indignatusque est Eliu filius Barachel Buzites, de cognatione Ram: iratus est autem adversum Job, eò quòd justum se esse diceret coram Deo.*	2. Et *alors* Eliu fils de Barachel de Buz " de la famille de Ram ", entra dans une grande colere, & se fâcha contre Job, de ce qu'il assuroit qu'il étoit juste devant Dieu".
3. *Porrò adversum amicos ejus indignatus est, eò quòd non invenissent responsionem rationabilem, sed tantummodò condemnassent Job.*	3. Il s'irrita aussi contre ses amis, de ce qu'ils n'avoient rien trouvé de raisonnable pour répondre à Job, mais qu'ils s'étoient contentés de le condamner.
4. *Igitur Eliu expectavit Job loquentem: eò quòd seniores essent qui loquebantur.*	4. Eliu attendit donc tant que Job parla, parcequ'il étoit moins âgé que ceux qui lui avoient répondu.
5. *Cùm autem vidisset quòd tres respondere non potuissent, iratus est vehementer.*	5. Mais voyant qu'ils n'avoient pu tous trois *rien* répondre *à Job*, il fut transporté de colere.
6. *Respondensque Eliu filius Barachel Buzites, dixit: Junior sum tempore,*	6. Et voici la maniere dont Eliu fils de Barachel, originaire de Buz, leur parla: Je suis le plus jeu-

ỷ. 2. Ce Buz étoit frere de Hus, & fils de Nachor frere d'Abraham *Voyez la note*, . 1 *v.* 1. Eliu, selon le sentiment de saint Gregoire & du venerable Bede, dit en parlant à Job bien des choses veritables; mais il pecha dans la maniere, parlant avec orgueil & insulte, & c'est sur quoi Dieu le reprend dans la suite. *Estius.*

Ibid. *Sept.* Aram. *Chald.* Abraham.

Ibid. *Hebr.* plus juste que Dieu.

ne, & vous êtes plus vieux *que moi.* C'est pourquoi *je suis demeuré* la tête baissée, sans oser *seulement* dire mon avis.

7. Car je m'attendois qu'un âge si avancé vous donneroit des paroles, & que le grand nombre de vos années *vous* instruiroit de la sagesse.

8. Mais à ce que je voi, l'esprit est dans les hommes ", & c'est l'inspiration du Toutpuissant qui donne l'intelligence.

§. 2. *Suite du discours d'Eliu.*

9. Ce ne sont pas *toujours* ceux qui ont vécu longtems qui sont *les plus* sages, & la lumiere de la justice n'est pas toujours le partage de la vieillesse ".

10. C'est pourquoi je dirai *mon avis*: écoutez-moi, & je vous ferai voir aussi *à mon tour* quelle est ma sagesse.

11. J'ai attendu que vous eussiez achevé de parler; j'ai voulu voir,

vos autem antiquiores, idcirco demisso capite veritus sum vobis indicare meam sententiam.

7. *Sperabam enim quòd ætas prolixior loqueretur, & annorum multitudo doceret sapientiam.*

8. *Sed, ut video, spiritus est in hominibus, & inspiratio Omnipotentis dat intelligentiam.*

9. *Non sunt longævi sapientes, nec senes intelligunt judicium.*

10. *Ideò dicam: Audite me, ostendam vobis etiam ego meam sapientiam.*

11. *Expectavi enim sermones vestros, audivi prudentiam ve-*

ṽ. 8. *expl.* Il y a dans tous les hommes un esprit & une ame raisonnable; mais ce n'est point par la force de cet esprit, ce n'est que par un don du Toutpuissant qu'on acquiert l'intelligence. *Synops.*

ṽ. 9. *expl.* la sagesse n'est pas attachée à l'âge. *Vatab.*

ſtram, donec diſceptaremini ſermonibus :

tant que vous avez diſputé *contre Job, quelle pouvoit être* votre ſageſſe :

12. *Et donec putabam vos aliquid dicere, conſiderabam : ſed, ut video, non eſt qui poſſit arguere Job, & reſpondere ex vobis ſermonibus ejus.*

12. Je me ſuis contenté de vous regarder ″, tant que j'ai cru que vous diriez quelque choſe ; mais à ce que je voi, nul d'entre vous ne peut convaincre Job, ni répondre à ce qu'il a dit.

13. *Ne fortè dicatis : Invenimus ſapientiam, Deus projecit eum, non homo.*

13. Ce ſeroit en vain que vous diriez peutêtre : Nous avons trouvé *le ſecret de* la *vraie* ſageſſe ; c'eſt Dieu qui l'a rejetté, & non l'homme ″.

14. *Nihil locutus eſt mihi, & ego non ſecundùm ſermones veſtros reſpondebo illi.*

14. Ce n'eſt point à moi qu'il a adreſſé ſa parole ; & ce ne ſera point ſelon vos raiſonnemens que je lui répondrai.

15. *Extimuerunt, nec reſponderunt ultrà, abſtuleruntque à ſe eloquia.*

15. Les voilà intimidés ″, ils n'ont plus rien à répondre ; ils ſe ſont euxmêmes fermé la bouche.

℣. 12. *expl.* de vous écouter en ſilence, & de faire attention à tout ce que vous diſiez. *Menoch.*

℣. 13. *expl.* Cet endroit qui eſt très-obſcur, ſe peut expliquer ainſi : Ne prenez point pour prétexte de votre ſilence, que vous avez reconnu que la vraie ſageſſe en cette rencontre étoit de vous taire, & de n'en point dire davantage à un homme ſourd & endurci ; puiſque c'eſt Dieu même qui l'a rejetté & abandonné, & non pas nous, qui avons dit tout ce qui ſe pouvoit dire pour l'obliger à ſe reconnoître. *Codure. Synopſ.*

℣. 15. *expl.* C'eſt encore aux amis de Job qu'il parle : il paſſe tout-d'un coup de la ſeconde perſonne à la troiſiéme, comme un homme qui étoit dans l'agitation & dans la colere. *Tirin.*

16. Puis donc que j'ai attendu, & qu'ils n'ont point parlé ″; qu'ils demeurent *muets* & sans réponse.	16. *Quoniam igitur expectavi, & non sunt locuti: steterunt, nec ultrà responderunt:*
17. Je parlerai aussi à mon tour, & je ferai voir *quelle est* ma science.	17. *Respondebo & ego partem meam, & ostendam scientiam meam.*
18. Car je suis plein des choses que j'ai à dire, & mon esprit est comme en travail, voulant enfanter toutes les pensées qu'il a conçues ″.	18. *Plenus sum enim sermonibus, & coarctat me spiritus uteri mei.*
19. Mon estomac ″ est comme un vin nouveau qui n'a point d'air, qui rompt les vaisseaux″ neufs *où l'on le renferme*:	19. *En venter meus quasi mustum absque spiraculo, quod lagunculas novas disrumpit.*
20. Je parlerai donc pour respirer un peu, j'ouvrirai mes levres, & je répondrai.	20. *Loquar, & respirabo paululùm: aperiam labia mea, & respondebo.*
21. Je n'aurai d'égard pour personne; & je n'égalerai point l'homme à Dieu ″.	21. *Non accipiam personam viri, & Deum homini non æquabo.*
22. Car je ne sçai com-	22. *Nescio enim*

ỳ. 16. *expl.* ont cessé de parler. *Synops.*
ỳ. 18. *lettr.* l'esprit de mes entrailles me serre.
ỳ. 19. *lettr.* ventre.
Ibid. *lettr.* bouteilles.
ỳ. 21. *lettr.* Dieu à l'homme. *expl.* Je ne regarderai point si Job a été un grand prince, & je ne souffrirai point, qu'étant homme, il ose s'égaler à Dieu, en s'attribuant une justice irrépréhensible. Et ce qui m'oblige d'en user ainsi, c'est la crainte que j'ai de la justice de Dieu, comme étant peutêtre sur le point d'aller paroître devant lui.

quandiu subsistam, & si post modicum tollat me factor meus.

bien de tems je subsisterai *sur la terre*, *& j'ignore* si celui qui m'a créé ne m'ôtera point bientôt *du monde*.

CHAPITRE XXXIII.

§. 1. *Eliu veut prouver que Job est coupable.*

1. *AUdi igitur, Job, eloquia mea, & omnes sermones meos ausculta.*

1. ECoutez donc, Job, mes paroles, & soiez attentif à tous mes discours.

2. *Ecce aperui os meum, loquatur lingua mea in faucibus meis.*

2. J'ai ouvert la bouche ", afin que ma langue vous fasse entendre distinctement les paroles qu'elle aura formées ".

3. *Simplici corde meo sermones mei, & sententiam puram labia mea loquentur.*

3. Mes discours sortiront de la simplicité de mon cœur, & mes levres ne prononceront que la pure verité ".

4. *Spiritus Dei fecit me, & spiraculum Omnipotentis vivificavit me.*

3. C'est l'Esprit de Dieu qui m'a créé, & c'est le souffle du Toutpuissant qui m'a donné la vie.

5. *Si potes, responde mihi, & adversus faciem meam consiste.*

5. Répondez-moi, si vous pouvez, & opposez vos raisons aux miennes ".

ỳ. 2. *lettr.* ma bouche.

Ibid. C'est le sens que Codure a trouvé dans ces paroles: *Loquatur lingua mea in faucibus meis*

ỳ 3. *Hebr* science. *lettr.* sententiam puram.

ỳ. 5. *lettr.* présentez-vous devant ma face. L'Hebreu porte selon Codure: Me voici qui me présente pour plaider la cause de Dieu. J'ai été formé de la boue aussi-bien que vous. Je n'ai rien de terrible pour vous épouvanter,

6. Dieu est mon créateur comme il est le vôtre, & j'ai été formé de la même boue.

6. Ecce, & me sicut & te fecit Deus, & de eodem luto ego quoque formatus sum.

7. Mais vous ne verrez rien de merveilleux en moi qui vous épouvante; & vous n'y trouverez pas non plus une éloquence qui vous accable.

7. Verumtamen miraculum meum non te terreat, & eloquentia mea non sit tibi gravis.

8. Vous avez dit devant moi, & je vous ai entendu lorsque vous prononciez ces paroles :

8. Dixisti ergo in auribus meis, & vocem verborum tuorum audivi.

9. Je suis pur & sans peché; je suis sans tache, & il n'y a point d'iniquité en moi.

9. Mundus sum ego, & absque delicto: immaculatus, & non est iniquitas in me.

10. Car Dieu a cherché des sujets de plainte contre moi ", c'est pourquoi il a cru que j'étois son ennemi.

10. Quia querelas in me reperit, ideò arbitratus est me inimicum sibi.

11. Il a mis mes pieds à la chaîne; il a observé toutes mes démarches ".

11. Posuit in nervo pedes meos, custodivit omnes semitas meas.

12. C'est donc en cela que vous avez montré que vous n'êtes pas juste " :

12. Hoc est ergo : in quo non es justificatus : respondebo

& vous n'appréhenderez point d'être accablé par la pésanteur de ma main.

ỳ. 10. *expl* des occasions de me quitter. Job n'avoit point dit cela : & ce qu'Eliu rapporte des paroles de Job, il l'interprete en un mauvais sens : n'ayant pas compris avec quel esprit il les avoit dites.

ỳ. 11. *letr.* sentiers.

ỳ. 12. *expl.* Bien loin d'être justifié, vous commettez un peché considerable, en cela même que vous vous plaignez de Dieu, comme d'un tyran injuste, qui cherche à vous accabler sans sujet. *Tirin.*

tibi, quia major sit Deus homine.

car je vous réponds que Dieu est plus grand que l'homme ".

13. *Adversus eum contendis, quòd non ad omnia verba responderit tibi?*

13. Disputerez-vous contre lui, parcequ'il n'a pas répondu à toutes vos paroles?

§. 2. *Diverses manieres dont Dieu parle.*

14. *Semel loquitur Deus, & secundò id ipsum non repetit.*

14. Dieu ne parle qu'une fois, & il ne repete point ce qu'il a dit ".

15. *Per somnium in visione nocturna, quando irruit sopor super homines, & dormiunt in lectulo.*

15. pendant les songes, dans les visions de la nuit, lorsque les hommes sont accablés de sommeil, & qu'ils dorment dans leur lit;

16. *Tunc aperit aures virorum, & erudiens eos instruit disciplina.*

16. C'est alors que Dieu leur ouvre l'oreille, qu'il les avertit, & les instruit de ce qu'ils doivent sçavoir ":

ỳ. 12. *expl.* & ainsi il peut en user avec lui selon qu'il lui plaît; sans être obligé de lui rendre raison de sa conduite. *Tirin.*

ỳ. 14. *expl.* Dieu en vous punissant par tant de plaies, vous a parlé assez clairement pour vous persuader que votre vie a été injuste, sans qu'il soit nécessaire qu'il vous réponde d'une autre maniere, lorsque vous pressez tant qu'on ait recours à son jugement. *Tirin. Synops. Ou bien:* Ne croyez pas que Dieu revoque la sentence qu'il a prononcée contre vous: car comme ses connoissances sont immuables, ses jugemuns le sont aussi. *Synops.* Bede explique ceci, en disant, que lorsqu'il est dit dans l'Ecriture, que Dieu parla autrefois à nos peres en diverses occasions & en diverses manieres, *Hebr.* 1. 1. c'est pour marquer la diversité de ses préceptes qu'il nous a donnés par la loi ou par les prophetes: lorsqu'au-contraire il est dit ici, *qu'il n'a parlé qu'une fois*, c'est pour marquer l'établissement fixe & stable de sa volonté.

ỳ. 16. *autr.* & qu'en les instruisant il leur donne des regles pour leur conduite.

17. pour détourner *ainsi* l'homme *du mal* qu'il fait, & pour le délivrer de l'orgueil ;

18. pour tirer son ame de la corruption ″, & pour sauver sa vie de l'épée ″ *qui le menace.*

19. Il le châtie ″ encore par la douleur *qu'il souffre* dans son lit ; & il fait secher tous ses os.

20. Dans l'état où il est, il a le pain en horreur, & la nourriture qu'il trouvoit auparavant délicieuse, devient l'aversion de son ame ″,

21. Toute sa chair se consume, & ses os qui étoient couverts paroissent à nud.

22. Il se voit près de la corruption, & sa vie ″ est menacée d'une mort prochaine ″.

23. Si un ange ″ choisi

17. *Ut avertat hominem ab his quæ facit, & liberet eum de superbia.*

18. *Eruens animam ejus à corruptione : & vitam illius ut non transeat in gladium.*

19. *Increpat quoque per dolorem in lectulo, & omnia ossa ejus marcescere facit.*

20. *Abominabilis ei fit in vita sua panis, & anima illius cibus antè desiderabilis.*

21. *Tabescet caro ejus ; & ossa, quæ tecta fuerant, nudabuntur.*

22. *Appropinquavit corruptioni anima ejus, & vita illius mortiferis.*

23. *Si fuerit pro*

ỷ. 18. *expl.* de sa perte. *Menoch.*
Ibid. *expl.* de la colere de Dieu. *Menoch.*
ỷ. 19. *autr.* il lui parle encore, &c.
ỷ. 20. *expl.* en faisant cette description, il paroît envisager l'état de Job.
ỷ. 22. *lettr.* son ame. L'ame se met pour tout l'homme, ou pour sa vie. *hebraïsm.* Vatab.
Ibid. *lettr.* mortiferis, *suppl.* morbis. *Tirin.*
ỷ. 23. *expl.* Si un ange ou quelque ministre du Seigneur fait connoître à l'homme en quoi consistent les devoirs de la justice, & le portant à se soumettre à Dieu, conjure en même-tems Dieu de se reconcilier avec lui, il a tout

eo angelus loquens, unus de millibus, ut annuntiet hominis æquitatem:

entre mille parle pour lui, & qu'il annonce l'équité de l'homme [//];

24. *Miserebitur ejus, & dicet: Libera eum, ut non descendat in corruptionem: inveni in quo ei propitier.*

24. *Dieu* aura compassion de lui, & il dira *à ses ministres*: Délivrez-le, afin qu'il ne descende point dans la corruption; j'ai trouvé * lieu de lui faire grace.

25. *Consumpta est caro ejus à suppliciis, revertatur ad dies adolescentiæ suæ.*

25. Sa chair est consumée par ses maux [//] qui sont la peine *de ses pechés*; qu'il retourne aux jours de sa jeunesse.

26. *Deprecabitur Deum, & placabilis ei erit, & videbit faciem ejus in jubilo, & reddet homini justitiam suam.*

26. Il priera Dieu de lui pardonner, & Dieu lui sera favorable; il verra sa face avec un ravissement de joie [//], & Dieu justifiera l'homme de nouveau [//].

27. *Respiciet homines, & dicet: Peccavi, & verè deliqui, & ut eram dignus, non recepi.*

27. En regardant les *autres* hommes, il *leur* dira: J'ai peché, j'ai vraiment offensé Dieu, & je n'en ai point été châtié comme je le méritois.

28. *Liberavit ani-*

28. Il a *ainsi* délivré

lieu d'esperer que Dieu lui fera misericorde. Un Interprete fait remarquer en cet endroit l'utilité & la valeur des bonnes œuvres, & le mérite de la pénitence, de l'invocation & de l'intercession des Saints. *Tirin.*

℣. 23. *Hebr.* la justice de Dieu. *Vatab.*

℣. 25. *lettr.* par ses supplices.

℣. 26. *expl.* Dieu lui montrera un visage plein de douceur & de bonté. *Menoch. Grot.*

Ibid. *lettr.* Dieu rendra à l'homme sa justice.



son ame [a], afin qu'elle
ne tombât point dans la
mort : mais qu'en vivant
elle jouit de la lumiere [b].
29. Or Dieu fait toutes
ces choses trois fois [c] en
chacun des hommes,
30. pour rappeller leurs
ames de la corruption &
pour les éclairer de la lu-
miere des vivans.
31. Job, soyez attentif,
& écoutez-moi ; soyez
dans le silence pendant
que je parle.
32. Que si vous avez
quelque chose à dire, ré-
pondez-moi ; parlez : car
je veux bien vous donner
lieu de vous justifier.
33. Que si vous n'avez
rien, écoutez-moi ; de-
meurez dans le silence,
& je vous enseignerai la
sagesse.

*mam suam ne perge-
ret in interitum, sed
vivens lucem videret.*
29. *Ecce, hæc omnia
operatur Deus tribus
vicibus per singulos.*
30. *Ut revocet
animas eorum à cor-
ruptione, & illuminet
luce viventium.*
31. *Attende, Job,
& audi me : & tace,
dum ego loquor.*
32. *Si autem ha-
bes quod loquaris,
responde mihi, loque-
re : volo enim te ap-
parere justum.*
33. *Quòd si non
habes, audi me : ta-
ce, & docebo te sa-
pientiam.*

ꝟ. 28. *Hebr.* Dieu a délivré mon ame. *Codure.* Ibid. *expl.* elle fût heureuse ; lux, pro felicitate. *hebraïsme.*
ꝟ. 29. *expl.* Le nombre de trois se prend souvent dans les Ecritures pour un nombre indéfini, qui signifie multitude. *Estius.*

CHAPITRE XXXIV.

§. 1. *Eliu continue d'accuser Job.*

1. Eliu continuant encore de parler, prononça ce qui suit :

1. *Pronuntians itaque Eliu, etiam hæc locutus est :*

2. *Audite, sapientes, verba mea, & eruditi, auscultate me:*

2. Sages ", écoutez mes paroles; sçavans, soyez attentifs.

3. *Auris enim verba probat, & guttur escas gustu dijudicat.*

3. Car l'oreille juge des discours *par l'ouie*, comme le palais juge des viandes par le goût.

4. *Judicium eligamus nobis, & inter nos videamus quid sit melius.*

4. Convenons ensemble de ce qui est selon la justice; voyons entre nous ce qui doit être regardé comme le meilleur ".

5. *Quia dixit Job: Justus sum, & Deus subvertit judicium meum.*

5. Car Job a dit: Je suis juste; & Dieu ne me traite pas selon l'équité.

6. *In judicando enim me, mendacium est: violenta sagitta mea absque ullo peccato.*

6. Il y a de la fausseté & de l'abus dans le jugement qu'on a porté contre moi: je suis percé de fleches très-cuisantes ", sans que j'aie peché.

7. *Quis est vir ut est Job, qui bibit subsannationem quasi aquam?*

7. Où trouvera-t-on un homme semblable à Job, qui insulte *à Dieu* avec une impiété qu'il avale comme l'eau "?

8. *Qui graditur cum operantibus iniquitatem, & ambulat cum viris impiis?*

8. Qui marche avec ceux qui commettent l'iniquité, & qui se joint avec les impies "?

ỳ. 2. Eliu semble s'adresser aux amis de Job, lorsqu'il invite *les sages* & les sçavans à l'écouter.

ỳ. 4. *expl.* ou de ce que dit Job, ou de ce que nous disons.

ỳ. 6. *expl.* Dieu m'accable de maux.

ỳ. 7. *lettr.* qui boit les insultes comme l'eau.

ỳ. 8. *expl.* qui pense & qui parle comme les impies, *Menoch.*



9. Car il a dit : L'homme ne sera point agréable à Dieu, quand même il auroit couru " dans sa voie ".

9. *Dixit enim : Non placebit vir Deo, etiam si cucurrerit cum eo.*

10. Vous donc qui avez du sens & de la sagesse, écoutez-moi : L'impiété est infiniment éloignée de Dieu, & l'injustice du Toutpuissant.

10. *Ideò, viri cordati, audite me, absit à Deo impietas, & ab Omnipotente iniquitas.*

11. Car il rendra à l'homme selon ses œuvres, & il traitera chacun selon le mérite de sa vie ".

11. *Opus enim hominis reddet ei, & juxta vias singulorum restituet eis.*

12. Certainement Dieu ne condanne point sans sujet, & le Toutpuissant ne renverse point la justice ".

12. *Verè enim Deus non condemnabit frustrà, nec Omnipotens subvertet judicium.*

13. A-t-il donc commis à quelque autre le soin de la terre ? & qui est celui qu'il a établi pour gouverner *au lieu de lui* le monde qu'il a créé " ?

13. *Quem constituit alium super terram ? aut quem posuit super orbem, quem fabricatus est ?*

℣. 9. *expl.* quand même il se porteroit avec une extrême ardeur à executer ses ordres. Ce blasphême n'étoit point sorti de la bouche de Job, & ses sentimens étoient tout-à-fait opposés à ce qu'Eliu lui impute : & il avoit fort mal pris la pensée de ce saint homme, dans les paroles dont il prenoit occasion pour lui attribuer ces dispositions si criminelles ; comme entre autres *ch.* 9. 22. *ch.* 21. 7. & *ch.* 30. 26. ou même il expliquoit de mauvaise foi ses paroles *Synops.*

Ibid. *lettr.* avec lui.

℣. 11. *lettr.* selon ses voies.

℣. 12. ne fait point d'injustice à personne. *Vatab.*

℣. 13. *expl.* c'est comme s'il disoit : Prétendez-vous attribuer quelque injustice à quelqu'autre qu'à Dieu même,

14. *Si direxerit ad eum cor suum, spiritum illius & flatum ad se trahet.*

14. S'il le regardoit dans sa rigueur [a], il retireroit à soi *dans l'instant* l'esprit qui l'anime [b]:

15. *Deficiet omnis caro simul, & homo in cinerem revertetur.*

15. Toute chair périroit en même-tems, & tous les hommes retourneroient en cendre.

16. *Si habes ergo intellectum, audi quod dicitur, & ausculta vocem eloquii mei.*

16. Si vous avez donc de l'intelligence, écoutez ce que l'on *vous* dit, & soyez attentif à mes paroles.

17. *Numquid qui non amat judicium, sanari potest? & quomodo tu eum, qui justus est, in tantum condemnas?*

17. Peut-on guérir celui qui n'aime point la justice? & comment condannez-vous avec tant de hardiesse celui qui est *souverainement* juste?

18. *Qui dicit regi, apostata; qui vocat duces, impios:*

18. Lui qui dit à un roi, Vous êtes un apostat; qui appelle impies les grands [c], *lorsqu'ils le sont*;

19. *Qui non accipit personas principum:*

19. Qui n'a point d'égard à la personne des

comme s'il avoit mis quelqu'un en sa place pour gouverner le monde, au-lieu d'en prendre le soin lui-même; & que ce fût par la faute de celui qu'il auroit établi pour la conduite du monde, qu'étant innocent, vous auriez été condanné sans sujet à tant de souffrances?

[a] ℣. 14. *lettr.* s'il appliquoit son cœur sur lui.

[b] Ibid. *lettr.* il attireroit à soi son esprit & son souffle. L'Hebreu & les Septante portent: *Si Dieu vouloit retirer son Esprit, & s'il cessoit de communiquer aux créatures son souffle divin & sa vertu, toute chair expireroit dans l'instant, & l'homme retourneroit dans la poussiere.* Codurc. Grot.

[c] ℣. 18. *expl.* lui qui fait dire sans crainte par ses prophetes & par ses ministres à un roi qui est perverti qu'il est un apostat, & qui fait appeller impies les Grands lorsqu'ils le sont.

princes, qui n'a point eu de considération " pour le tyran " lorsqu'il disputoit contre le pauvre ; parceque sa main a fait tous les hommes.

nec cognovit tyrannum, cùm disceptaret contra pauperem : opus enim manuum ejus sunt universi.

20. Ils mourront tout-d'un-coup ", & au milieu de la nuit les peuples seront tout remplis de trouble " ; ils passeront, & le violent sera emporté sans *qu'on voie* la main *qui le frappe* ".

20. *Subitò morientur, & in media nocte turbabuntur populi, & pertransibunt, & auferent violentum absque manu.*

21 Car les yeux de Dieu sont sur les voies des hommes, & il considere toutes leurs démarches.

21. *Oculi enim ejus super vias hominum, & omnes gressus eorum considerat.*

22. Il n'y a point de ténebres, il n'y a point d'ombre de la mort " qui puisse dérober à ses yeux ceux qui commettent l'iniquité.

22. *Non sunt tenebræ, & non est umbra mortis, ut abscondantur ibi qui operantur iniquitatem.*

23. Car il n'est plus au pouvoir de l'homme de venir en jugement devant Dieu ".

23. *Neque enim ultrà in hominis potestate est, ut veniat ad Deum in judicium.*

ỳ. 19. *lettr.* n'a point connu.
Ibid. *Hebr.* le riche, le puissant.
ỳ. 20. *expl.* par un malheur imprévû.
Ibid. *expl.* en apprenant la nouvelle de la mort inopinée d'un Grand. D'autres l'entendent du tumulte qui s'excite parmi les peuples à la mort subite d'un de ces Grands. *Menoch.*
Ibid. *lettr.* absque manu.
ỳ. 22. *expl.* la plus épaisse & la plus obscure. *Menoch.*
ỳ. 23. Eliu veut dire, que lorsque Dieu a jugé une cause, comme il sembloit avoir jugé celle de Job en le punissant

24. *Conteret multos, & innumerabiles, & stare faciet alios pro eis.*	24. Il en exterminera une multitude innombrable, & il en établira d'autres en leur place.
25. *Novit enim opera eorum: & idcircò inducet noctem, & conterentur.*	25. Car il connoît leurs œuvres, & c'est pour cela qu'il répandra *sur eux* une nuit *obscure*, & qu'il les brisera.

§. 2. *Suite des accusations contre Job.*

26. *Quasi impios percussit eos in loco videntium.*	26. Il les frappera *de ses plaies* comme des impies à la vûe de tout le monde,
27. *Qui quasi de industria recesserunt ab eo, & omnes vias ejus intelligere noluerunt.*	27. eux qui ont fait un dessein formé de se retirer de lui, & qui n'ont pas voulu comprendre toutes ses voies.
28. *Ut pervenire facerent ad eum clamorem egeni, & audiret vocem pauperum.*	28. Ensorte qu'ils ont fait monter jusqu'à lui " les cris de l'indigent ", & qu'il a entendu les plaintes " des pauvres.
29. *Ipso enim concedente pacem, quis est qui condemnet? ex quo absconderit vultum, quis est qui*	29. Car s'il donne la paix, qui est celui qui *le* condamnera "? Que s'il cache une fois son visage, qui pourra le contempler "

si severement, il n'est plus permis à l'homme d'en demander la revision.

ẏ. 28. *autr.* jusqu'à faire monter vers lui.

Ibid. *expl.* qu'ils ont opprimé.

Ibid. *lettr.* la voix.

ẏ. 29. *c'est-à-dire*: Qui osera troubler & inquiéter celui que Dieu veut laisser vivre en paix?

Ibid. *lettr.* Qui le contemplera? &c. *expl.* Si Dieu se met en colere, qui osera penetrer les secrets de cette rigueur?

dans sa conduite sur toutes les nations *en general*, & sur tous les hommes ?

30. C'est lui qui fait regner l'homme hypocrite, à cause des pechés du peuple.

31. Puis donc que j'ai parlé de Dieu, je ne vous empêcherai point *de parler* aussi.

32. Si je suis tombé dans quelque erreur, enseignez-moi; si ce que j'ai dit n'est pas selon la justice, je ne dirai rien davantage.

33. Dieu ne vous redemandera-t-il point compte [a] de ce que je puis avoir dit contre la justice qui vous a déplu; car c'est vous qui avez commencé à parler, & non pas moi. Si vous sçavez quelque chose de meilleur, parlez *vous-même*.

34. Que des personnes intelligentes me parlent, & qu'un homme sage m'écoute.

35 Mais Job a parlé inconsiderément, & il ne paroît point de sagesse dans ses discours.

36. Mon pere [a], que

contempletur eum & super gentes & super omnes homines ?

30. Qui regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi.

31. Quia ergo ego locutus sum ad Deum, te quoque non prohibebo.

32. Si erravi, tu doce me : si iniquitatem locutus sum, ultrà non addam.

33. Numquid à te Deus expetit eam, quia displicuit tibi ? tu enim cœpisti loqui, & non ego : quòd si quid nosti melius, loquere.

34. Viri intelligentes loquantur mihi, & vir sapiens audiat me.

35. Job autem stultè locutus est, & verba illius non sonant disciplinam.

36. Pater mi, pro-

ỳ. 33. *autr.* Dieu vous redemandera-t-il compte ?.
ỳ. 36. *Chald. ajoute*, qui êtes dans les cieux. D'autres

betur Job usque ad finem : ne desinas ab homine iniquitatis.

37. *Quia addit super peccata sua blasphemiam, inter nos interim constringatur : & tunc ad judicium provocet sermonibus suis Deum.*

Job soit éprouvé jusqu'à la fin ; ne cessez point de *frapper* un homme injuste.

37. Parcequ'il ajoute le blasphême à ses pechés, qu'il soit cependant pressé de nouveau par nos raisons ; & qu'après cela il appelle, *s'il le veut*, Dieu en jugement par ses discours.

croient que c'est à Eliphas qu'il adresse la parole, l'appellant son pere, à cause qu'il étoit plus âgé que lui. *Menoch.*

CHAPITRE XXXV.

§. 1. *Eliu accuse faussement Job.*

1. *Igitur Eliu hæc rursum locutus est :*

2. *Numquid æqua tibi videtur tua cogitatio, ut diceres : Justior sum Deo ?*

3. *Dixisti enim : Non tibi placet quod rectum est : vel quid tibi proderit, si ego peccavero ?*

4. *Itaque ego res-*

1. Eliu dit encore ce qui suit :

2. Croyez-vous, *Job*, avoir eu une pensée raisonnable, en disant : Je suis plus juste que Dieu" ?

3. Car vous avez dit *en lui parlant* : Ce qui est juste ne vous plaît point ; ou quel avantage retirerez-vous si je peche" ?

4. Je répondrai donc à

℣. 2. *expl.* Job n'avoit point dit cela ; mais Eliu tiroit cette fausse consequence des paroles de Job.

℣. 3. *Hebr.* Quel avantage retirerai-je si j'expie mon peché ? *Vatab.* C'est encore une imposture d'Eliu, qui ne pouvant rien trouver qui méritât d'être repris, forge de sa tête des sujets de repréhension pour avoir de quoi insulter à Job. *S. Greg. Moral. l. 27. c. 7.*

vos discours, & à vos amis ″ aussi-bien qu'à vous.

5. Levez les yeux au ciel, voyez & contemplez combien les cieux ″ sont plus hauts que vous.

6. Si vous pechez, en quoi nuirez-vous à Dieu : & si vos iniquités se multiplient, que ferez-vous contre lui ?

7. Que si vous êtes juste, que donnerez-vous à Dieu, ou que recevra-t-il de votre main ″ ?

8. Votre impiété peut nuire à un homme semblable à vous ; & votre justice peut servir à celui qui est *comme vous* enfant de l'homme ″.

9. ″ Ils crieront à cause de la multitude des calomniateurs ; & ils se répandront en pleurs à cau-

pondebo sermonibus tuis ; & amicis tuis tecum.

5. *Suspice cœlum & intuere, & contemplare æthera quòd altior te sit.*

6. *Si peccaveris, quid ei nocebis ? & si multiplicatæ fuerint iniquitates tuæ, quid facies contra eum ?*

7. *Porrò si justè egeris, quid donabis ei, aut quid de manu tua accipiet ?*

8. *Homini, qui similis tui est, nocebit impietas tua : & filium hominis adjuvabit justitia tua.*

9. *Propter multitudinem calumniatorum clamabunt : & ejulabunt propter vim*

℣. 4. *expl.* à cause qu'ils semblent s'être joints à vous en ne parlant plus. *Menoch.*

℣. 5. *lettr.* l'air.

℣. 7. *expl.* Eliu prétend montrer, que quoique le peché ou la justice de l'homme ne puisse nuire ou profiter à Dieu, il ne laissera pas néanmoins de juger de toutes choses avec une integrité & une incorruptibilité entiere. *Menoch.*

℣. 8. Eliu veut prouver par tout ce discours, que quoique la piété ou l'impiété de l'homme n'apporte à Dieu aucun bien ni aucun mal, Dieu ne laisse pas néanmoins de juger les hommes selon les regles de sa justice.

℣. 9. *expl.* Les pauvres & les affligés.

brachii tyrannorum.	se de la domination violente ″ des tyrans.
10. *Et non dixit : Ubi est Deus, qui fecit me, qui dedit carmina in nocte ?*	10. Et nul d'eux ne dit″ : Où est le Dieu qui m'a créé, qui fait que les siens lui chantent pendant la nuit des cantiques,″ *d'actions de graces* ?
11. *Qui docet nos super jumenta terræ, & super volucres cœli erudit nos.*	11. Qui nous rend plus éclairés que les animaux de la terre & plus instruits que les oiseaux du ciel.
12. *Ibi clamabunt, & non exaudiet, propter superbiam malorum.*	12. Ils crieront alors, & il ne les exaucera point, à cause de l'orgueil des méchans″.
13. *Non ergo frustrà audiet Deus, & Omnipotens causas singulorum intuebitur.*	13. Dieu n'écoutera donc point inutilement *leurs cris* ″ ; & le Seigneur considerera avec attention la cause de chaque personne.

℣. 9. *lettr.* à cause de la violence du bras.

℣. 10. *lettr.* Il n'a point dit, *i. e.* ils n'ont point dit. C'est la coutume de l'Ecriture de passer du plurier au singulier, & du singulier au plurier. *Greg. Moral.*

℣. 10. *expl.* qu'ils sont dans la joie au milieu de leurs afflictions. *S. Greg. l. 26. Moral. c. 11.*

℣. 12. *expl.* Ils crient alors à cause de l'orgueil des méchans qui les oppriment. *Ou bien* : il ne les exauce point à cause de l'orgueil de ceux-mêmes qui crient ; *ou bien* à cause de l'orgueil des puissans qui les font souffrir. Car Dieu qui est juste permet que les siens soient opprimés pour un tems, & que la malice de ceux qui usent de violence à leur égard, s'augmente cependant, & vienne à son combie ; afin que ce qui sert de purification à la vie des uns, soit la consommation de l'iniquité des autres. *S. Greg. l. 26. Moral. c. 14.*

℣. 13. *Hebr.* profectò mendacium non exaudit Deus, *i. e.* Dieu n'écoute point l'homme pecheur & menteur, & le Toutpuissant ne le regarde point. *expl.* Celui qui ne crie pas dans la confiance d'un cœur qui se tourne sincerement vers son Dieu. *Codurc. Grot.*

14. Lors même que vous avez dit *de Dieu* [a] : il ne considere point *ce qui se passe* ; jugez-vous vous-même en sa présence, & l'attendez.

14. *Etiam cùm dixeris : Non considerat : judicare coram illo, & expecta eum.*

15. Car il n'exerce pas maintenant *toute* sa fureur, & il ne punit pas les crimes dans sa severité.

15. *Nunc enim non infert furorem suum, nec ulciscitur scelus valdè.*

16. C'est donc en vain que Job ouvre la bouche, & qu'il se répand en beaucoup de paroles sans science.

16. *Ergo Job frustrà aperit os suum, & absque scientia verba multiplicat.*

℣. 14. expl. *c'est-à-dire*, quand il vous viendroit en la pensée.

CHAPITRE XXXVI.

§. 1. *Eliu défend la conduite de Dieu.*

1. Eliu ajouta encore, & dit :

1. *Addens quoque Eliu, hæc locutus est :*

2. Ecoutez-moi un peu, & je vous découvrirai *ce que je pense* ; car j'ai encore à parler pour Dieu.

2. *Sustine me paululùm, & indicabo tibi : adhuc enim habeo quod pro Deo loquar.*

3. Je reprendrai mon discours dès le commencement [a], & je prouverai que mon créateur est juste.

3. *Repetam scientiam meam à principio, & operatorem meum probabo justum.*

4. Car il est certain qu'il n'y a point de men-

4. *Verè enim absque mendacio sermo-*

℣. 3. *expl.* de plus haut. *Menoch.*

nes mei, & perfecta scientia probabitur tibi.

songe dans mes discours, & vous serez convaincu qu'ils enferment une parfaite science.

5. *Deus potentes non abjicit, cùm & ipse sit potens.*

5. Dieu ne rejette point les puissans, étant puissant lui-même ″.

6. *Sed non salvat impios, & judicium pauperibus tribuit.*

6. Mais il ne sauve point les impies, & il fait justice aux pauvres.

7. *Non auferet à justo oculos suos, & reges in solio collocat in perpetuum, & illi eriguntur.*

7. Il ne retirera point ses yeux de dessus le juste; & il établit les rois sur le trône pour toujours, & les conserve dans leur élevation ″.

8. *Et si fuerint in catenis, & vinciantur funibus paupertatis:*

8. Que si quelques-uns sont dans les chaînes ″, & resserrés par les liens de la pauvreté,

9. *Indicabit eis opera eorum, & scelera eorum, quia violenti fuerunt.*

9. Dieu leur découvrira leurs œuvres & leurs crimes, parcequ'ils ont été violens.

10. *Revelabit quoque aurem eorum, ut corripiat: & loquetur, ut revertantur ab iniquitate.*

10. Il leur ouvrira aussi l'oreille pour les reprendre, & *leur* parlera, afin qu'ils reviennent de leur iniquité.

ỳ. 5. C'est-à-dire, que la puissance de Dieu ne le porte point à rejetter les hommes qui sont puissans, comme s'il étoit capable de leur porter quelque envie, ou de les craindre. *Estius.*

ỳ. 7. *expl.* Dieu n'a pas coutume de renverser le trône des bons princes: mais au contraire, il les affermit & les conserve dans leur puissance. Et ainsi puisque vous êtes déchû de votre grandeur & de votre pouvoir, il est certain que vous êtes coupable de grands crimes. *Synops.*

ỳ. 8. *expl.* dans l'affliction.

11. S'ils l'écoutent, & qu'ils observent *ce qu'il leur dit*, ils passeront tous leurs jours en joie, & leurs années en gloire.

11. *Si audierint & observaverint, complebunt dies suos in bono, & annos suos in gloria.*

12. Mais s'ils ne l'écoutent point, ils passeront par *le tranchant de* l'épée ″, & ils périront dans leur folie.

12. *Si autem non audierint, transibunt per gladium, & consumentur in stultitia.*

13. Ceux qui sont dissimulés & doubles de cœur ″, attirent sur eux la colere de Dieu: ils ne crieront point lorsqu'ils seront dans les chaînes.

13. *Simulatores & callidi provocant iram Dei, neque clamabunt cùm vincti fuerint.*

14. Leur ame mourra d'une mort précipitée ″, & leur vie aura le même sort que les effeminés *&* les execrables ″.

14. *Morietur in tempestate anima eorum, & vita eorum inter effeminatos.*

§. 2. *Dieu secourt le pauvre qui s'humilie.*

15. Dieu tirera le pauvre ″ des maux qui l'accablent, & il lui ouvrira l'oreille au jour de l'affliction.

15. *Eripiet de angustia sua pauperem, & revelabit in tribulatione aurem ejus.*

℣. 12. *expl.* ils periront miserablement & sans aucune esperance de salut, comme celui qu'une épée a percé mortellement. *Mercer.*

℣. 13. *Hebr.* les hypocrites de cœur.

℣. 14. *lettr.* morietur in tempestate anima eorum. *Hebr.* in adolescentia, *pro* citò morientur. *hebraïsm.*

Ibid. *lettr.* Vita eorum inter effeminatos: c'est-à-dire, qu'ils seront surpris de la mort comme ceux de Sodome. *Grot.* Le Saint-Esprit dans l'Apocalypse *ch.* 21. 8. joint les menteurs avec les execrables dans l'étang de feu & de souffre.

℣. 15. *expl.* Il semble opposer le pauvre à ces puissans qui sont impies & superbes, tel qu'il se représentoit qu'étoit Job.

16. *Igitur*

16. *Igitur salvabit te de ore angusto latissimè, & non habente fundamentum subter se: requies autem mensæ tuæ erit plena pinguedine.*	16. Après donc vous avoir sauvé de l'abîme étroit & sans fond, il vous mettra fort au large ", & vous vous reposerez à votre table qui sera pleine de viandes très-délicieuses ".
17. *Causa tua quasi impii judicata est, causam judiciumque recipies.*	17. Votre cause a été jugée comme celle d'un impie; mais vous gagnerez votre cause, & l'on vous rendra la justice *que vous demandez* ".
18. *Non te ergo superet ira, ut aliquem opprimas: nec multitudo donorum inclinet te.*	18. Que la colere" donc ne vous surmonte point pour vous porter à opprimer l'innocent, & que la multitude des dons ne vous détourne point *de la droite voie*.
19. *Depone magnitudinem tuam absque tribulatione, & omnes robustos fortitudine.*	19. Abbaissez votre grandeur sans *que* l'affliction *vous y porte, abbaissez encore* ceux qui abusent de l'excès de leur puissance.
20. *Ne protrahas noctem, ut ascen-*	20. N'allongez point la nuit *& le tems du som-*

ỳ. 16 *Hebr.* il vous eût tiré de l'étroit & mis au large, *i. e.* si vous aviez agi comme je viens de le dire. *Grot. Codure.*

Ibid. *lettr.* requies mensæ plena pinguedine, *i. e.* escis delicatis. *Vatab.*

ỳ. 17. *autr.* & vous recevrez *de nouveau* la puissance de juger.

ỳ. 18. *Hebr.* Ne vous laissez point tellement aller à la colere, que vous ne puissiez ensuite la reprimer, pour quoi que ce soit que l'on puisse vous offrir. *Grot.*

sommeil ″, afin que les peuples puissent monter jusqu'à vous ″, au-lieu de ces personnes *puissantes*.

21. Prenez garde de ne vous point laisser aller à l'iniquité ″ : car vous avez commencé de la suivre, après que vous êtes tombé dans la misere.

22. Ne voyez-vous pas que Dieu est *infiniment* élevé dans sa puissance, & que nul de ceux qui ont imposé des loix *aux hommes* ne lui est semblable ?

23. Qui pourra approfondir ses voies ″, ou qui peut lui dire : Vous avez fait une injustice ?

24. Souvenez-vous que vous ne connoissez point ses ouvrages, dont les hommes ″ ont parlé dans leurs cantiques.

25. Tous les hommes le voyent ; mais chacun

dant populi pro eis.

21. *Cave ne declines ad iniquitatem : hanc enim cœpisti sequi post miseriam.*

22. *Ecce, Deus excelsus in fortitudine sua, & nullus ei similis in legislatoribus.*

23. *Quis poterit scrutari vias ejus ? aut quis potest ei dicere : Operatus est iniquitatem ?*

24. *Memento quòd ignores opus ejus, de quo cecinerunt viri.*

25. *Omnes homines vident eum, unus-*

℣. 20. *Hebr.* Ne vous fatiguez point durant la nuit à songer comment vous pourrez renverser les peuples. *Codurc. Grot.*

Ibid. *expl.* pour défendre leurs interêts. *Menoch. Tirin.*

℣. 21. *expl.* il semble entendre *le blasphème* dont il l'avoit déja accusé. *Menoch.*

℣. 23. *Hebr.* Qui est établi au-dessus de lui pour examiner ce qu'il fait ?

℣. 24. *expl.* ou les grands hommes, comme les philosophes, les prophetes, &c. ou même le commun des hommes. *Menoch. Tirin.*

quiſque intuetur procul.

d'eux *ne* le regarde *que* de loin ″.

26. *Ecce, Deus magnus vincens ſcientiam noſtram: numerus annorum ejus inæſtimabilis.*

26. Certes Dieu eſt grand, il paſſe toute notre ſcience, & ſes années ſont innombrables.

27. *Qui aufert ſtillas pluviæ, & effundit imbres ad inſtar gurgitum.*

27. Lui qui après avoir enlevé juſques aux moindres gouttes de la pluie ″, répand enſuite les eaux du ciel comme des torrens,

28. *Qui de nubibus fluunt quæ prætexunt cuncta deſuper.*

28. qui fondent des nues, dont toute la face du ciel eſt couverte.

29. *Si voluerit extendere nubes quaſi tentorium ſuum;*

29. Qui étend ″ les nuées quand il lui plaît pour s'en ſervir comme d'un pavillon.

30. *Et fulgurare lumine ſuo deſuper, cardines quoque maris operiet.*

30. Qui fait éclater du ciel ſes foudres & ſes éclairs, & couvre la mer même d'une extrémité à l'autre.

31. *Per hæc enim judicat populos, & dat eſcas multis mor-*

31. Il exerce ainſi ſes jugemens ſur les peuples, & diſtribue la nourritu-

℣. 25. *expl.* Cela doit s'entendre de la connoiſſance & de la vue naturelle de Dieu par la conſidération des créatures. *Eſtius.* Cette connoiſſance, quoiqu'elle ne ſoit pas claire, ne laiſſe pas de ſuffire pour rendre inexcuſables ceux qui voyant en quelque ſorte Dieu par la vue qu'ils ont de ſes ouvrages, négligent de lui rendre l'honneur qui lui eſt dû, comme au vrai Dieu, ſelon que le dit ſaint Paul. *Rom.* 1. 18. *&c.*

℣. 27. par la ſéchereſſe. *autr.* élevé en l'air les gouttes de la pluie. *Menoch.*

℣. 29. & 30. *lettr.* s'il veut étendre... & faire éclater... il couvrira.

re à un grand nombre d'hommes‖.

talibus.

32. Il cache la lumiere dans ses mains ; & il lui commande ensuite de paroître de nouveau.

32. *In manibus abscondit lucem, & præcipit ei ut rursus adveniat.*

33. Il fait connoître à celui qu'il aime, que la lumiere est son partage‖, & qu'il pourra s'élever jusques à elle.

33. *Annuntiat de ea amico suo, quòd possessio ejus sit, & ad eam possit ascendere.*

℣. 31. Car souvent l'année est bonne ou mauvaise, selon qu'il pleut ou qu'il ne pleut pas à propos.

℣. 33. *expl.* Dieu répand la lumiere particulierement sur ses amis, & ils y ont un droit ; puisque c'est en leur faveur que la lumiere & toutes les autres choses ont été formées. Saint Gregoire, saint Thomas, & d'autres Peres expliquent ceci non seulement de la lumiere naturelle, mais aussi de celle de la grace, & même de celle de la gloire *Tirin.*

CHAPITRE XXXVII.

§. 1. *Grandeur & sagesse de Dieu prouvée par ses œuvres.*

1. C'Est pour cela que mon cœur est saisi d'effroi, & qu'il sort comme de lui-même‖.

1. *Super hoc expavit cor meum, & emotum est de loco suo.*

2. Ecoutez avec une profonde attention sa voix terrible‖, & les sons qui sortent de sa bouche.

2. *Audite auditionem in terrore vocis ejus, & sonum de ore illius procedentem.*

℣. 1. *Lettr.* de son lieu.

℣. 2. *Lettr.* Ecoutez sa voix avec attention & frayeur. *expl.* Il est ordinaire à l'Ecriture, de nommer le tonnerre *la voix de Dieu* ; parceque effectivement Dieu parle à toutes ses créatures en cette maniere si redoutable, pour se faire respecter par elles.

3. *Subter omnes cœlos ipse considerat, & lumen illius super terminos terræ.*	3. Il considere tout ce qui se passe sous le ciel, & il répand sa lumiere " jusqu'aux extrémités de la terre.
4. *Post eum rugiet sonitus, tonabit voce magnitudinis suæ; & non investigabitur, cùm audita fuerit vox ejus.*	4. Un grand bruit s'élevera " après lui ", il tonnera par la voix de sa grandeur, & après *même* qu'on aura entendu sa voix, on ne pourra la comprendre.
5. *Tonabit Deus in voce sua mirabiliter: qui facit magna & inscrutabilia.*	5. Dieu se rendra admirable par la voix de son tonnerre. C'est lui qui fait des choses grandes & impénetrables;
6. *Qui præcipit nivi ut descendat in terram, & hiemis pluviis, & imbri fortitudinis suæ.*	6. Qui commande à la neige de descendre sur la terre, *qui fait tomber* les pluies, *ordinaires* de l'hiver, & les eaux impétueuses des grands orages ";
7. *Qui in manu omnium hominum signat, ut noverint singuli opera sua.*	7. Qui met comme un sceau sur la main de tous les hommes, afin qu'ils reconnoissent chacun leurs œuvres.

℣. 3. *expl.* Le tonnerre est précedé par la lumiere des éclairs, qui comme dit l'Evangile, sortent de l'orient, & paroissent tout-d'un-coup jusqu'à l'occident. *Matth.* 24. 27.

℣. 4. *lettr.* rugira.

Ibid. *Hebr.* après elle. *expl.* Après que Dieu a fait paroître ce rayon de lumiere, il fait éclater le bruit de son tonnerre. *Tirin.*

℣. 6. *lettr.* qui commande aux pluies de sa force, *imbri fortitudinis suæ*; c'est-à-dire, que c'est Dieu qui fait pleuvoir avec impétuosité.

8. La bête rentrera ″ dans sa taniere, & elle demeurera dans sa caverne.

9. La tempête sortira des lieux les plus cachés″, & le froid des vents d'aquilon ″.

10. La glace se forme au souffle de Dieu, & les eaux se répandent ensuite en grande abondance.

11. Le froment desire les nuées, & les nuées répandent leur lumiere ″.

12. Elles éclairent de toutes parts sur la face de la terre, par tout où elles sont conduites par la volonté de celui qui les gouverne, & selon les ordres qu'elles ont reçus de lui;

13. soit dans une tribu, soit dans une terre qui soit à lui ″, soit en quelque lieu que ce puisse être, où il veut répandre sa misericorde, & où il leur aura commandé de se trouver.

*8. **Ingredietur bestia latibulum, & in antro suo morabitur.***

*9. **Ab interioribus egredietur tempestas, & ab Arcturo frigus.***

*10. **Flante Deo concrescit gelu, & rursum latissimæ funduntur aquæ.***

*11. **Frumentum desiderat nubes, & nubes spargunt lumen suum.***

*12. **Quæ lustrant per circuitum, quocumque eas voluntas gubernantis duxerit, ad omne quod præceperit illis super faciem orbis terrarum:***

*13. **Sive in una tribu, sive in terra sua, sive in quocumque loco misericordiæ suæ eas jusserit inveniri.***

§. 2. *Suite des preuves de la grandeur de Dieu.*

14. Job, écoutez ceci avec attention; arrêtez-

*14. **Ausculta hæc, Job: sta, & consi-***

℣. 8. *expl.* le futur pour le présent. *hebraïsm. expl.* au tems de la tempête. *Menoch.*

℣. 9. *expl.* du payis méridional, qui étoit alors inconnu. *Synops.*

Ibid. *lettr.* de l'étoile de l'Ourse.

℣. 11. *expl.* des pluies abondantes accompagnées d'éclairs, qui sont inséparables des orages. *Menoch.*

℣. 13. *autr.* la terre où elles se sont formées. *Estius.*

dera mirabilia Dei.

vous ″, & confiderez les merveilles de Dieu.

15. *Numquid fcis quãdo præceperit Deus pluviis, ut oftenderent lucem nubium ejus ?*

15. Sçavez-vous quand Dieu a commandé aux pluies ″ de faire paroître la lumiere de fes nuées ?

16. *Numquid nofti femitas nubium magnas, & perfectas fcientias ?*

16. Connoiffez-vous les grandes routes de fes nuées ″, & la parfaite fcience *de celui qui les conduit ?*

17. *Nonne veftimenta tua calida funt, cum perflata fuerit terra auftro ?*

17. Vos vêtemens ne font-ils pas échauffés ″, lorfque le vent du midi fouffle fur la terre ?

18. *Tu forfitan cum eo fabricatus es cœlos, qui folidiffimi quafi ære fufi funt.*

18. Vous avez peutêtre formé avec lui les cieux qui font auffi folides que s'ils étoient d'airain ″.

19. *Oftende nobis quid dicamus illi : nos quippe involvimur tenebris.*

19. Faites-nous voir ce que nous lui dirons : car pour nous autres, nous fommes enveloppés de ténebres.

20. *Quis narrabit ei quæ loquor ? etiam fi locutus fuerit homo, devorabitur.*

20. Qui pourra lui rendre raifon des chofes que je viens de dire ? Que fi quelque homme entreprenoit d'en parler, il fera comme abforbé *par la grandeur du fujet.*

ỳ. 14. *expl.* Taifez-vous : écoutez fans dire mot. *Synopf.*

ỳ. 15. *expl.* à l'arc-en-ciel. *Codurc. Grot.*

ỳ. 16. *expl.* le fecret des mouvemens differens de fes nuées. *Synopf.*

ỳ. 17. *Hebr.* Sçavez-vous pourquoi vos vêtemens font échauffés. ? *Pagnin.*

ỳ. 18. *Hebr.* qu'un miroir *de metal* fondu *Vatab. Codurc.*

21. Mais maintenant ils ne voyent point la lumiere ″ ; l'air s'épaissit tout-d'un-coup en nuées ; & un vent qui passe les dissipera.

21. *At nunc non vident lucem : subitò aer cogetur in nubes, & ventus transiens fugabit eas.*

22. L'or vient du côté de l'aquilon ″ ; & la louange que l'on donne à Dieu doit être accompagnée de tremblement ″.

22. *Ab aquilone aurum venit, & ad Deum formidolosa laudatio.*

23. Nous ne pouvons le comprendre d'une maniere digne de lui ″ ; il est grand par sa puissance, par son jugement & par sa justice ″ ; & il est veritablement ineffable.

23. *Dignè eum invenire non possumus : magnus fortitudine, & judicio, & justitia, & enarrari non potest.*

24. C'est pourquoi les hommes le craindront, &

24. *Ideò timebunt eum viri, & non au-*

℣. 21. *expl.* Comment les hommes rendroient-ils raison des secrets de la nature, eux qui n'ont pas la force de regarder la lumiere du soleil & d'en soutenir l'éclat ; ou qui n'ont pas la liberté de le regarder quand ils le veulent, l'air s'épaississant tout-d'un coup, & le leur couvrant par une nuée ; & un vent qui passe emporte ensuite cette nuée qui leur cachoit la lumiere du soleil ? *Synops. Menoch.*

℣. 22. *expl.* Un interprete l'explique simplement de l'or même, dont il vient une grande quantité dans les payis septentrionaux, quoiqu'il semble qu'un metal si pur ne pût être formé que par la plus grande chaleur du soleil dans le payis du midi. *Tirin.* Presque tous les autres entendent, que le vent du nord ramene le tems serein, qui est brillant comme l'or. *Synops.*

Ibid. *expl.* Eliu veut donc faire conclure à Job, que ne pouvant pas rendre raison de tous ces effets de la nature, il ne devoit par conséquent parler de l'auteur de tant de merveilles, qu'avec respect & frayeur. *Tirin.*

℣. 23. *expl.* Dieu est incompréhensible dans toutes ses œuvres. *Grot.*

Ibid. *lettr.* magnus judicio & justitia. *Hebr.* multitudine justitiæ.

debunt contemplari omnes qui sibi videntur esse sapientes.

nul de ceux qui se croyent sages n'osera envisager sa grandeur.

CHAPITRE XXXVIII.

§. 1. *Dieu parle & instruit Job.*

1. *Respondens autem Dominus Job de turbine, dixit:*

1. Alors le Seigneur parla à Job du milieu d'un tourbillon ", & il dit :

2. *Quis est iste involvens sententias sermonibus imperitis?*

2. Qui est celui-là " qui mêle des sentences " avec des discours inconsidérés & ignorans ?

3. *Accinge sicut vir lumbos tuos : interrogabo te, & responde mihi.*

3. Ceignez " vos reins " comme un homme ; je vous interrogerai, & vous me répondrez.

4. *Ubi eras quando ponebam fundamenta terræ? indica mihi si habes intelligentiam.*

4. Où étiez-vous quand je jettois les fondemens de la terre ? dites-le moi, si vous avez de l'intelligence.

℣. 1. *expl.* Ce tourbillon étoit une nuée accompagnée de quelque tempête, que l'ange qui parloit de la part de Dieu excita, pour imprimer de la fraieur & du respect dans l'esprit de ceux qui étoient présens. *Synops.*

℣. 2. *expl.* Quelques Interpretes ont cru que ces paroles de Dieu regardoient Job ; néanmoins saint Gregoire, Bede, & plusieurs autres qui sont suivis par Estius, les ont appliquées à Eliu. *Estius in Job.* 32. 2. *Synops.*

Ibid. *expl.* La sainte Ecriture n'ajoûtant point d'épithete au mot de *sentences*, il doit être pris en bonne part. *Estius. in Job.* 32.

℣. 3. *expl.* Dieu laissant là Eliu, s'adresse à Job. *Syn.*

Ibid. *expl.* Préparez-vous. Expression prise de la coutume des orientaux, qui étant vêtus de longues robes, les relevoient, & se ceignoient sur les reins pour marcher ou pour agir. *Synops.*

5. Sçavez-vous qui en a reglé toutes les mesures, ou qui a tendu sur elle une ligne " *droite* ?

5. *Quis posuit mensuras ejus, si nosti? vel quis tetendit super eam lineam?*

6. Sur quoi ses bases sont-elles affermies, ou qui en a posé la pierre angulaire ?

6. *Super quo bases illius solidatæ sunt: aut quis demisit lapidem angularem ejus?*

7. Lorsque les astres du matin " me louoient tous ensemble, & que tous les enfans de Dieu " étoient transportés de joie ;

7. *Cùm me laudarent simul astra matutina, & jubilarent omnes filii Dei;*

8. Qui a mis des digues à la mer pour la tenir enfermée, lorsqu'elle se débordoit en sortant " comme du sein *de sa mere* ?

8. *Quis conclusit ostiis mare, quando erumpebat quasi de vulva procedens?*

9. Lorsque pour vêtement " je la couvrois d'un nuage, & que je l'enveloppois d'obscurité" comme on enveloppe un enfant de bandelettes".

9. *Cùm ponerem nubem vestimentum ejus, & caligine illud quasi pannis infantiæ obvolverem,*

℣. 5. *expl.* qui a tendu le cordeau, comme lorsque l'on trace le dessein d'un bâtiment.

℣. 7. *Hebr.* étoiles brillantes. *expl.* Ce matin dont Dieu parle est celui du commencement du monde, *i. e.* le premier tems de la création de l'univers.

Ibid. *expl.* les anges.

℣. 8. *expl.* Les Hebreux voulant exprimer la formation & l'origine de quelque chose, ont accoutumé de se servir de ce terme metaphorique, Qu'elle est sortie du sein de sa mere.

℣. 9. *expl.* Dieu continue la métaphore, & représente la mer dans le tems de sa création, comme au tems de son enfance. *Synops.*

Ibid. *expl.* cette obscurité peut bien marquer les ténebres qui couvroient d'abord la face de l'abîme. *Genes.* 1. 2. *Tirin.*

Ibid. *expl.* pour montrer qu'il est aussi facile à la puis-

10. *Circumdedi illud terminis meis, & posui vectem, & ostia.*	10. Je l'ai resserrée dans les bornes que je lui ai marquées, j'y ai mis des portes & des barrieres.
11. *Et dixi: Usque huc venies, & non procedes amplius, & hic confringes tumentes fluctus tuos.*	11. Je lui ai dit: Vous viendrez jusques-là, & vous ne passerez pas plus loin; & vous briserez là l'orgueil de vos flots.
12. *Numquid post ortum tuum præcepisti diluculo, & ostendisti auroræ locum suum?*	12. Est-ce vous qui depuis que vous êtes au monde, avez donné les ordres à l'étoile du matin, & qui avez montré à l'aurore le lieu où elle doit naître "?
13. *Et tenuisti concutiens extrema terræ, & excussisti impios ex ea?*	13. Est-ce vous qui tenant *en votre main* les extrémités de la terre, l'avez ébranlée, & en avez *comme* secoué & rejetté les impies "?
14. *Restituetur ut lutum signaculum, & stabit sicut vestimentum.*	14. La figure empreinte se rétablira comme l'argile ", & elle demeurera comme un vêtement.

sance de Dieu de gouverner ce vaste élement & de domter l'impétuosité de ses flots, qu'il l'est à une nourrice ou à une mere d'envelopper & de lier son enfant. *Mercer.*

℣. 12. *lettr.* son lieu.

℣. 13. *expl.* C'est une metaphore dont Dieu se sert pour exprimer d'une maniere très-relevée sa toute-puissance. Dieu tenant le vaste corps de la terre entre ses mains, comme un homme feroit un habit dans les siennes, la secoue, pour le dire ainsi en l'ébranlant fortement, & il en rejette les impies par une mort violente, de même qu'un homme en secouant un habit en fait sortir l'ordure & la poussiere. *Synops. Tirin. Menoch.*

℣. 14. *expl.* Quelques-uns entendent cela de l'homme, qui porte gravée la ressemblance & l'image de Dieu, & disent, que les impies ayant effacé cette divine figure, &

15. La lumiere ″ des impies lui sera ôtée, & leur bras ″, *quelque élevé qu'il puisse être*, sera brisé.

16. Etes-vous entré jusqu'au fond de la mer, & avez-vous marché dans les extrémités ″ de l'abîme?

17. Les portes de la mort ″ vous ont-elles été ouvertes, les avez-vous vûes, ces portes noires & ténebreuses?

18. Avez-vous consideré toute l'étendue de la terre? Declarez-moi toutes choses, si vous en avez la connoissance.

§. 2. *Sagesse & puissance de Dieu, foiblesse de l'homme.*

19. Dites-moi où ″ ha-

15. *Auf... impiis lux ... brachium ... confringetur.*

16. *Numq... gressus es p... maris, & in ... mis abyssi dea... sti?*

17. *Numquid ... ta sunt tibi port... tis, & ostia ten... vidisti?*

18. *Numquid ... siderasti latitud... terrae? indica m... nosti omnia.*

19. *In qua via ...*

ayant été rejettés de la terre, Dieu a soin d'en rétab... d'autres en leur place, les hommes se succedant continu... lement les uns aux autres; & que tous ces hommes ne d... meurent qu'un tems, ainsi qu'un habit. *Tirin. Menoc...* Sept. *Est-ce vous qui avez pris de la terre d'argile, & q... en ayant formé l'animal lui avez donné la parole, & l'a... vez mis sur la terre?*

℣. 15. *expl.* le bonheur. *Vatab.*

Ibid. *expl.* leur puissance. *Mercer.*

℣. 16. *autr.* dans le plus profond.

℣. 17. *expl.* Comme Dieu venoit de parler du fond de la mer, il interroge présentement Job, s'il a pénetré ce qui est caché au fond de la terre, où on met ordinairement les morts, & où regne une profonde obscurité. *Mercer.* Sept. *Vous ouvrira-t on donc par crainte les portes de la mort, & les portiers de l'enfer ont-ils été saisis de frayeur en vous voyant?* Ce qui arriva, selon saint Jean Chrysostome, lorsque Jesus-Christ descendit aux enfers.

℣. 19. *lettr.* in qua via.

habitet, & tenebrarum quis locus sit:	bite la lumiere, & quel est le lieu des ténebres;
20. *Ut ducas unumquodque ad terminos suos, & intelligas semitas domûs ejus.*	20. afin que vous conduisiez *cette lumiere & ces ténebres* chacune en son propre lieu ", ayant connu le chemin & les routes de leur demeure.
21. *Sciebas tunc quòd nasciturus esses? & numerum dierum tuorum noveras?*	21. Sçaviez-vous alors " que vous deviez naître? & connoissiez-vous le nombre de vos jours?
22. *Numquid ingressus es thesauros nivis, aut thesauros grandinis aspexisti.*	22. Etes-vous entré dans *la connoissance* des trésors de la neige, ou avez-vous vû les trésors de la grêle,
23. *quæ præparavi in tempus hostis, in diem pugnæ & belli?*	23. que j'ai préparés pour le tems de l'ennemi ", pour le jour de la guerre & du combat?
24. *Per quam viam spargitur lux, dividitur æstus super terram?*	24. *Sçavez-vous* par quelle voie la lumiere descend " *du ciel*, & la chaleur se répand sur la terre?
25. *Quis dedit vehementissimo imbri cursum, & viam sonantis tonitrui,*	25. Qui a donné cours aux pluies impétueuses, & un passage au bruit éclatant du tonnere,

℣. 20. *autr.* au terme qui leur est marqué.

℣. 21. *expl.* Quand vous êtes né, ou quand j'ai créé le monde. *Synops.*

℣. 23. *expl* pour le perdre ou pour le punir, comme il arriva à l'égard des Egyptiens. *Exod.* 9. 23. *Synops.*

℣. 24. *expl.* Il semble parler des ressorts secrets par lesquels la lumiere se partage de telle sorte durant la tempête, qu'une partie du ciel est éclairée, dans le même tems que l'autre est couverte de nuages, & fond en grêles & en pluies. *Mercer.*

26. pour faire pleuvoir dans une terre sans le *secours* d'aucun homme, dans un desert où personne ne demeure,

27. pour inonder des champs affreux & inhabités, & pour y produire des herbes vertes?

28. *Dites-moi*, qui est le pere de la pluie; & qui a produit les gouttes de la rosée?

29. Du sein de qui la glace est-elle sortie, & qui a produit la gelée dans l'air ″?

30. Les eaux se durcissent comme la pierre, & la surface de l'abime ″ se presse *&* devient solide.

31. Pourrez-vous joindre ensemble les étoiles brillantes des Pleiades ″, & détourner l'Ourse de son cours?

32. Est-ce vous qui faites paroître en son tems sur les enfans des hommes ″ l'étoile du matin, ou qui faites lever *ensuite* l'étoile du soir?

26. Ut pr... per terram a... mine in dese... nullus mortali... moratur.

27. Ut i... inviam & deso... & produceret ... virentes!

28. Quis est ... viæ pater: vel qu... nuit stillas roris?

28. De cujus u... egressa est glacies, ... gelu de cœlo quis ... nuit?

30. In similitu... nem lapidis aquæ du... rantur, & superficie... abyssi constringitur.

31. Numquid conjungere valebis micantes stellas Pleiadas, aut gyrum Arcturi poteris dissipare?

32. Numquid producis luciferum in tempore suo, & vesperum super filios terræ consurgere facis?

℣. 29. *lettr.* du ciel.

℣. 30. *expl.* des eaux profondes. Et de la mer même. *Tirin. Menoch.*

℣. 31. *expl.* comme je les ai jointes, & leur ai donné la vertu d'exciter des pluies. *Menoch.* Ces étoiles sont ainsi nommées d'un mot grec, à cause de leur multitude. *Beda.*

℣. 32. *lettr.* de la terre.

33. Numquid nosti ordinem cœli, & pones rationem ejus in terra?

33. Sçavez-vous l'ordre & les mouvemens du ciel, & en rendrez-vous bien la raison, *vous qui êtes* sur la terre ″?

34. Numquid elevabis in nebula vocem tuam, & impetus aquarum operiet te?

34. Eleverez-vous votre voix jusqu'aux nuées, pour faire fondre leurs eaux sur vous avec abondance?

35. Numquid mittes fulgura, & ibunt, & revertentia dicent tibi: Adsumus?

35. Commanderez-vous aux tonnerres, & partiront-ils dans l'instant; & en revenant ensuite, vous diront-ils: Nous voici?

36. Quis posuit in visceribus hominis sapientiam, vel quis dedit gallo intelligentiam?

36. Qui a mis la sagesse dans le cœur ″ de l'homme; ou qui a donné au coq l'intelligence ″?

37. Quis enarrabit cœlorum rationem? & concentum cœli, quis dormire faciet?

37. Qui racontera toute la conduite des cieux″, ou qui fera cesser ″ toute l'harmonie du ciel?

38. Quando fundebatur pulvis in terra, & glebæ còm-

38. Lorsque la poussiere se répandoit sur la terre, & que les mottes se for-

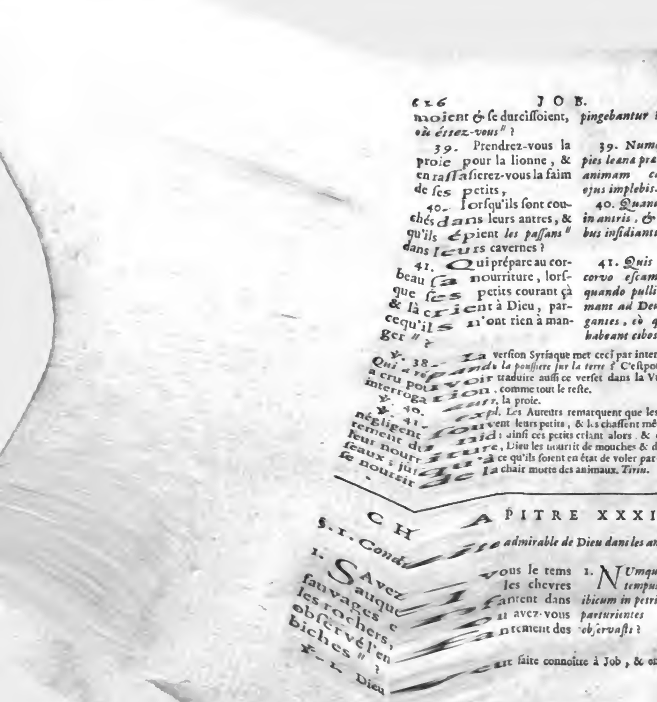
℣. 33. *autr.* direz-vous bien tout ce qu'il fait sur la terre? *Synops.*

℣. 36. *lettr.* les entrailles.

Ibid. *expl.* Dieu fait remarquer à Job, qu'il ne doit point s'élever de sa sagesse; puisqu'elle a été mise dans son cœur comme en dépôt par celui-là même qui a donné au coq cet instinct, par lequel connoissant mieux que l'homme tous les momens de la nuit il a un ressentiment certain des approches du lever du soleil, qu'il témoigne par un chant qu'il diversifie selon l'espace du tems qui précede plus ou moins le jour.

℣. 37. *autr.* qui expliquera toute la disposition des cieux.

Ibid. *lettr.* dormir.



moient & se durcissoient, où étiez-vous" ?

pingebantur ?

39. Prendrez-vous la proie pour la lionne, & en rassasierez-vous la faim de ses petits,

39. Nume... pies leana præ... animam ca... ejus implebis.

40. lorsqu'ils sont couchés dans leurs antres, & qu'ils épient *les passans*" dans leurs cavernes ?

40. Quand... in antris, & ... bus insidiantu...

41. Qui prépare au corbeau sa nourriture, lorsque ses petits courant çà & là crient à Dieu, parcequ'ils n'ont rien à manger" ?

41. Quis ... corvo escam ... quando pulli ... mant ad Deu... gantes, cò q... habeant cibos ...

℣. 38. La version Syriaque met ceci par inter... *Qui a répandu la poussiere sur la terre ?* C'est pou... a cru pouvoir traduire aussi ce verset dans la Vu... interrogation, comme tout le reste.

℣. 39. *autr.* la proie.

℣. 40. *expl.* Les Auteurs remarquent que les ...

℣. 41. ... négligent souvent leurs petits, & les chassent mê... rement du nid : ainsi ces petits criant alors, & ... leur nourriture, Dieu les nourrit de mouches & d... seaux ; jusqu'à ce qu'ils soient en état de voler par-... se nourrir de la chair morte des animaux. *Tirin.*

CHAPITRE XXXI...

§. 1. Condu... *...ite admirable de Dieu dans les an...*

1. SAvez-vous le tems auquel les chevres sauvages enfantent dans les rochers, ... avez-vous observé l'en...ntement des biches" ?

1. NUmqu... tempus ... ibicum in petri... parturientes ... observasti ?

℣. 1. Dieu ... ...ut faire connoître à Job, & ou...

2. *Dinumerasti menses conceptûs earum, & scisti tempus partûs earum?*

2. Avez-vous compté les mois qu'elles portent leur fruit, & sçavez-vous le tems auquel elles s'en déchargent?

3. *Incurvantur ad fœtum, & pariunt, & rugitus emittunt.*

3. Elles se courbent pour faire sortir leur fan, & elles le mettent au jour en jettant des cris & des hurlemens ″.

4. *Separantur filii earum, & pergunt ad pastum, egrediuntur, & non revertuntur ad eas.*

4. Leurs petits *ensuite* se separent d'elles pour aller aux pâturages; & étant sortis, ils ne reviennent plus à elles.

5. *Quis dimisit onagrum liberum, & vincula ejus quis solvit?*

5. Qui a laissé aller libre l'âne sauvage, & qui lui a rompu ses liens?

6. *Cui dedi in solitudine domum, tabernacula ejus in terra salsuginis.*

6. Je lui ai donné une maison dans la solitude, & des lieux de retraite dans une terre sterile ″.

7. *Contemnit multitudinem civitatis, clamorem exactoris non audit.*

7. Il méprise *toutes* les assemblées des villes, il n'entend point la voix d'un maître dur & imperieux ″.

8. *Circumspicit montes pascua sua, & vi-*

8. Il regarde de tous côtés les montagnes où il

tems à tous les hommes, par ce qu'il dit de toutes ces bêtes, la foiblesse de l'esprit humain & son ignorance. Car si l'homme n'est pas capable de connoître ce que la nature fait dans les bêtes, il ne doit pas vouloir approfondir les secrets impénetrables de la conduite de Dieu.

ỳ. 3. *lettr.* rugissemens.

ỳ. 6. *lettr.* de sel, *i. e.* sterile comme si on y avoit semé du sel.

ỳ. 7. *lettr.* de l'exacteur, qui exige de lui un grand travail.

trouvera ses pâturages, & il cherche par-tout des herbages verds.

9. Le rhinocerot [a] voudra-t-il bien vous servir, & demeurera-t-il à votre étable ?

10. Lierez-vous le rhinocerot aux traits *de votre charrue*, afin qu'il laboure, & qu'il rompe après vous les mottes des vallons ?

11. Aurez-vous confiance en sa grande force, & lui laisserez-vous *le soin de votre* labour ?

12. Croirez-vous qu'il vous rendra ce que vous aurez semé, & qu'il remplira votre aire *de blé* ?

13. La plume de l'autruche est semblable [b] à celle de la cicogne & de l'éprevier [c].

14. Lorsqu'elle abandonne ses œufs sur la terre, sera-ce vous qui les échaufferez dans la poussiere ?

rentia quaqu... rit.

9. Numqu... rhinoceros ser... aut morabitu... sepe tuum ?

10. Numq... gabis rhinoc... arandum lor... confringet gle... lium post te ?

11. Numq... ciam habebis... gna fortitudi... & derelinque... bores tuos ?

12. Numq... des illi quòd s... reddat tibi, ... tuam congreg...

13. Penna... nis similis e... herodii, & a...

14. Quan... linquit ova ... terra, tu fo... pulvere calefa...

ỷ. 9. Sep... Monoceros, *i. e.* Unicornis. *Sa. exp...*
nocerot est ... écrit par Pline, comme un animal tr...
très-farouche ... qui a une corne au-dessous des narin...
me le marqu... son nom, & qui combat contre l'é...
dont il est en... ennemi naturellement. *Hist. nat. l.* 8. *c.*...

ỷ. 13. He... Le paon se plaît à étaler ses plume...
Ibid. expl. ... Dieu fait la description de l'autruc...
donner à Job ... de plus en plus une idée vive de la ...
de sa Providence.

15. *Oblivisscitur quòd pes conculcet ea, aut bestia agri conterat.*

15. Elle oublie qu'on les foulera *peutêtre* aux pieds, ou que les bêtes sauvages les écraseront ″.

16. *Duratur ad filios suos quasi non sint sui, frustrà laboravit nullo timore cogente.*

16. Elle est dure & insensible à ses petits, comme s'ils n'étoient point à elle. Elle a rendu son travail inutile, sans y être forcée par aucune crainte.

17. *Privavit enim eam Deus sapientiâ, nec dedit illi intelligentiam.*

17. Car Dieu *en ceci* l'a privée de sagesse, & ne lui a point donné l'intelligence ″.

18. *Cùm tempus fuerit, in altum alas erigit: deridet equum & ascensorem ejus.*

18. A la premiere occasion *elle court* élevant ses aîles ″; elle se moque du cheval, & de celui qui est dessus.

§. 2. *Suite de la sagesse de Dieu qui paroît dans les animaux.*

19. *Numquid prebebis equo fortitudinem, aut circumdabis collo ejus hinnitum?*

19. Est-ce vous qui donnerez au cheval sa force, qui lui ferez pousser ses hennissemens?

20. *Numquid suscitabis eum quasi locustas? gloria narium ejus terror.*

20. ou qui le ferez bondir comme les sauterelles? Le souffle si fier de ses narines répand de la terreur.

21. *Terram ungulâ fodit, exultat auda-*

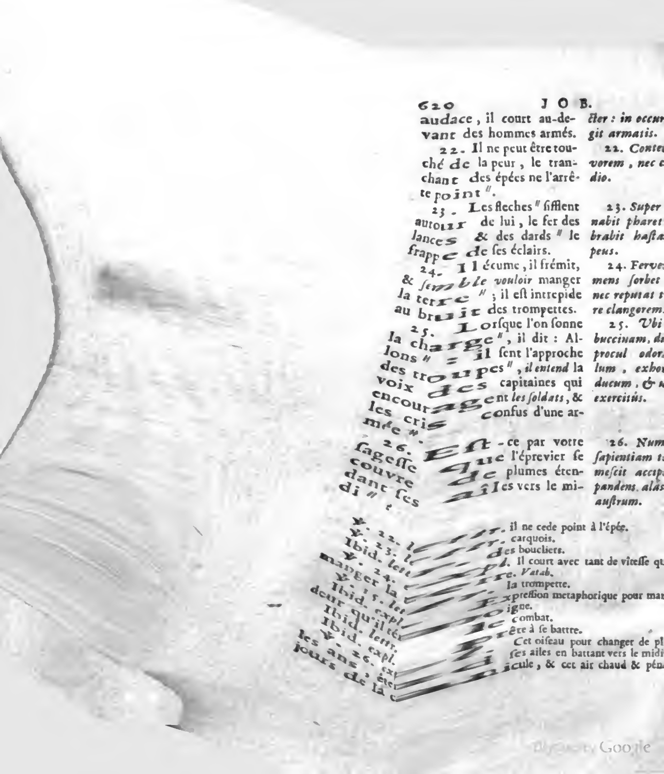
21. Il frappe du pied la terre ″, il s'élance avec

℣. 15. *expl.* Elle ne songe pas que ses œufs étant à terre, pourront être écrasés.

℣. 17. *expl.* c'est-à-dire l'instinct qu'il donne aux autres animaux, qui leur fait avoir soin de leurs petits.

℣. 18. *expl.* quand on vient pour la prendre.

℣. 21. *lettr.* il creuse la terre avec la corne de son pié.



audace, il court au-devant des hommes armés.

22. Il ne peut être touché de la peur, le tranchant des épées ne l'arrête point [a].

23. Les fleches [a] sifflent autour de lui, le fer des lances & des dards [a] le frappe de ses éclairs.

24. Il écume, il frémit, & semble *vouloir* manger la terre [a]; il est intrepide au bruit des trompettes.

25. Lorsque l'on sonne la charge [a], il dit : Allons [a] : il sent l'approche des troupes [a], *il entend* la voix des capitaines qui encouragent *les soldats*, & les cris confus d'une armée [a].

26. Est-ce par votre sagesse que l'éprevier se couvre de plumes étendant ses ailes vers le midi [a] ?

-ter : in occur... git armatis.

22. *Conte... vorem, nec c... dio.*

23. *Super ... nabit pharet... brabit hasta... peus.*

24. *Ferve... mens sorbet ... nec reputat t... re clangorem.*

25. *Ubi ... buccinam, di... procul odor... lum, exhor... ducum, & u... exercitûs.*

26. *Num ... sapientiam t... mescit accip... pandens alas ... austrum.*

℣. 22. lettr. il ne cede point à l'épée.
℣. 23. lettr. carquois.
Ibid. lettr. des boucliers.
℣. 24. expl. Il court avec tant de vitesse qu... manger la terre. Vatab.
℣. 25. lettr. la trompette.
Ibid. expl. Expression metaphorique pour mar... deur qu'il témoigne.
Ibid. lettr. combat.
Ibid. expl. prêt à se battre.
℣. 26. expl. Cet oiseau pour changer de pl... les ans, étend ses ailes en battant vers le midi... jours de la canicule, & cet air chaud & pén...

27. ***Numquid ad præceptum tuum elevabitur aquila, & in arduis ponet nidum suum ?***

27. L'aigle à votre commandement s'élevera-t-elle en haut, & fera-t-elle son nid dans les lieux les plus élevés ?

28. ***In petris manet, & in præruptis silicibus commoratur, atque inaccessis rupibus.***

28. Elle demeure dans des pierres, dans des montagnes escarpées, & dans des rochers inaccessibles.

20. ***Inde contemplatur escam, & de longè oculi ejus prospiciunt.***

29. Elle contemple de là sa proie, & ses yeux *perçans* découvrent de loin.

30. ***Pulli ejus lambent sanguinem : & ubicumque cadaver fuerit, statim adest.***

30. Ses petits succent le sang ", & en quelque lieu que paroisse un corps mort, elle fond dessus.

31. ***Et adjecit Dominus, & locutus est ad Job :***

31. Le Seigneur parla de nouveau " à Job, & lui dit :

32. ***Numquid qui contendit cum Deo, tam facilè conquiescit ? utique qui arguit Deum, debet respondere ei.***

32. Celui qui dispute contre Dieu, se réduit-il si facilement au silence ? Certainement quiconque reprend " Dieu, doit lui répondre.

vrant ses pores, lui facilite le renouvellement de ses plumes avant que l'hiver soit arrivé. *Ælian. l. 12. c. 41.*

✝. 30. *expl.* des bêtes qu'elle leur apporte.

✝. 31. *lettr.* adjecit & locutus est, *pro* iterùm dixit : verbum pro adverbio. *hebraïsm. expl.* Il paroît assez vraisemblable que Dieu se tut quelque tems après avoir comme accablé Job par tant de demandes, & qu'il voulut voir s'il entreprendroit de lui répondre ; mais parceque Job demeura dans le silence par le profond respect qu'il avoit pour le Seigneur ; il lui parla de nouveau pour lui reprocher en quelque sorte, qu'ayant demandé à disputer avec lui, il n'avoit cependant rien à lui répondre. *Synops. Menoch.*

✝. 32. *expl.* Il ne faut pas prendre ce reproche à la lettre,

33. Alors Job répondit au Seigneur :

34. Puisque j'ai parlé avec *trop de legereté* ", comment pourrai-je répondre ? Je n'ai qu'a mettre ma main sur ma bouche.

35. J'ai dit une chose que je souhaitois n'avoir point dite ; & une autre encore, & je n'y ajouterai rien davantage.

33. Respon... tem Job Dom... xit :

34. Qu... locutus sum, ... re quid possi... num meam p... per os meum.

35. Unum ... sum, quod ... non dixissem ... rum, quib... non addam.

comme si Job avoit effectivement condanné Di... conduite qu'il avoit tenue à son égard ; mais I... prend seulement de s'être servi de termes trop... de ce qu'en ne pensant qu'à se défendre contre les... injustes que lui faisoient ses amis, il avoit bles... que façon le respect qui lui est dû.

ỳ. 34. *Hebr.* Je ne suis qu'un homme vil & n... *Vatab. Codurc. expl.* Un interprete remarque q... que Dieu ne reprend que deux choses dans Job : ... re, d'avoir voulu disputer avec lui, & par là ... quelque sorte diminué l'estime que ses amis av... justice, quoique contre son intention ; l'autre... trop étendu à faire le détail de ses bonnes œu... quoi néanmoins il est certain que Job ne pech... que veniellement en parlant avec excès & inc... *Estius.*

CHAPITRE XL

§. I. *Dieu continue de faire voir sa f...*

1. LE Seigneur parlant à Job du milieu d'un tourbillon, *lui dit :*

2. Ceignez vos reins comme un homme ": je

1. Respond... tem ... Job de turbine...

2. Accinge ... lumbos tuos : ...

ỳ. 2. ... *dire*, préparez-vous. Voyez c...

vers. 3. C'est...

gabo te, & indica mihi.

vous interrogerai, & répondez-moi.

3. *Numquid irritum facies judicium meum: & condemnabis me, ut tu justificeris?*

3. Est-ce que vous prétendez détruire l'équité de mes jugemens ", & me condanner *moi-même* pour vous justifier ?

4. *Et si habes brachium sicut Deus, & si voce simili tonas?*

4. Avez-vous, comme Dieu, un bras *tout-puissant*; & votre voix tonne-t-elle comme la sienne ?

5. *Circumda tibi decorem, & in sublime erigere, & esto gloriosus, & speciosis induere vestibus.*

5. Revêtez-vous d'éclat & de beauté, montez sur un trône sublime, soyez plein de gloire, & parez-vous de vêtemens *les plus* magnifiques ".

6. *Disperge superbos in furore tuo, & respiciens omnem arrogantem humilia.*

6. Dissipez les superbes dans votre fureur, & humiliez les insolens par *un seul de* vos regards ".

7. *Respice cunctos superbos, & confunde eos, & contere impios in loco suo.*

7. Jettez les yeux sur tous les orgueilleux, & confondez-les, brisez & foulez aux pieds les impies dans le lieu même où ils s'élevent.

8. *Absconde eos in pulvere simul: & facies eorum demerge in foveam:*

8. Cachez-les *tous* ensemble dans la poussiere"; ensevelissez leurs visages, & les jettez au fond de la terre ":

℣. 3. *lettr.* Rendrez-vous inutile mon jugement ?

℣. 5. *expl.* Quand vous ne seriez pas sur le fumier, mais élevé sur le trône le plus sublime, approcheriez-vous de ma haute majesté ? *Synopſ.*

℣. 6. *expl.* comme je le fais, moi qui suis Dieu. *Synopſ.*

℣. 8. *expl.* du sépulcre. *Synopſ.*

Ibid. *lettr.* submergez leurs visages dans la fosse.

9. Et alors je confesserai que votre droite a le pouvoir de vous sauver.

9. *Et ego confitebor quòd salvare te possit dextera tua.*

§. 2. *Force de l'Elephant.*

10. Considerez Behemoth " que j'ai créé avec vous "; il mangera le foin comme un bœuf.

10. *Ecce Behemoth, quem feci tecum, fœnum quasi bos comedet :*

11. Sa force est dans ses reins, sa vertu est dans le nombril de son ventre ".

11 *Fortitudo ejus in lumbis ejus, & virtus illius in umbilico ventris ejus.*

12. Sa queue " se serre & s'éleve comme un cedre, les nerfs de cette partie qui sert à la conservation de l'espece ", sont entrelassés l'un dans l'autre ".

12. *Stringit caudam suam quasi cedrum, nervi testiculorum ejus perplexi sunt.*

13. Ses os sont comme des tuyaux d'airain, ses cartilages sont comme des lames de fer.

13. *Ossa ejus velut fistulæ æris, cartilago illius quasi lamina ferrea.*

℣. 10. *expl.* l'éléphant, qui est le plus grand des animaux terrestres. *Estius. Couure.*

Ibid. *expl.* aussi-bien que vous, ou le même jour que vous, ou pour votre service & sur la terre dans laquelle vous demeurez, & non dans la mer. *Synops.*

℣. 11. *expl.* vis generandi in lumbis ejus est, & in umbilico. *Menoch.* S. Jerôme & S. Gregoire expliquent allegoriquement du démon, ce qui est dit ici de Behemot ou de l'élephant; témoignant que toute la force qu'a cet ange de ténebres contre les hommes & contre les femmes, consiste dans la concupiscence malheureuse qu'ils ont héritée de la corruption de la nature. *Hieron. Epist.* 22. *ad Eustoch. S. Greg. lib.* 32. *Moral. c.* 10. & 11.

℣. 12. *expl.* honestè & prudenter hoc loco cauda dicitur pro genitali membro. *Menoch.* Quelques-uns entendent par la queue, la trompe de l'élephant. *Synops.*

Ibid. *lettr.* nervi testiculorum.

Ibid. *expl.* d'une maniere admirable, afin qu'ils en soient plus forts. *Vatab. Menoch.*

14. *Ipse*

14. *Ipse est principium viarum Dei. qui fecit eum, applicabit gladium ejus.,*

14. Il est le commencement des voies de Dieu″; celui qui l'a fait appliquera *&* *conduira* son épée″.

15. *Huic montes herbas ferunt: omnes bestiæ agri ludent ibi.*

15. Les montagnes lui produisent des herbages; c'est-là que toutes les bêtes des champs viendront se jouer″.

16. *Sub umbra dormit in secreto calami, & in locis humentibus.*

16. Il dort sous l'ombre dans le secret des roseaux & dans des lieux humides.

17. *Protegunt umbræ umbram ejus, circumdabunt eum salices torrentis.*

17. Les ombres couvrent son ombre″; les saules du torrent l'environnent.

18. *Ecce absorbebit fluvium, & non mirabitur: & habet fiduciam quòd influat Jordanis in os ejus.*

18. Il absorbera le fleuve, & il croira que c'est peu encore: il se promet même que le Jourdain viendra couler dans sa gueule″.

19. *In oculis ejus quasi hamo capiet eum, & in sudibus perforabit nares ejus.*

19. On le prendra par les yeux comme un poisson se prend à l'amorce, & on lui percera les narines avec des pieux.

℣. 14. *expl.* le premier des animaux en grandeur, en force & en adresse. *Tirin.*

Ibid. *expl.* Quelques-uns l'entendent de sa trompe, d'autres de ses dents: mais de quelque sorte qu'on l'explique, Dieu est le maître, & il ne peut faire de mal qu'autant que Dieu veut bien le permettre.

℣. 15. *expl.* Ce n'est point un animal carnacier, mais il se contente d'herbes: en sorte que les autres animaux paissent & se jouent avec toute sureté autour de lui. *Synops.*

℣. 17. *i. e.* que les ombres des arbres couvrent son corps.

℣. 18. *expl.* C'est une hyperbole qui sert à marquer avec quelle avidité & quelle abondance d'eau il boit. *Tirin.*

§. 3. *Qualité extraordinaire de la baleine.*

20. Pourrez-vous bien enlever Leviathan ″ avec l'hameçon, & lier sa langue avec une corde ″ ?

20. *An extrahere poteris leviathan hamo, & fune ligabis linguam ejus ?*

21. Lui mettrez-vous un cercle au nez, & lui percerez-vous la machoire avec un anneau ″ ?

21. *Numquid pone circulum in naribus ejus, aut armillâ perforabis maxillam ejus :*

22. Le réduirez-vous à vous faire d'instantes prieres, & à vous dire des paroles douces ?

22. *Numquid multiplicabit ad te preces, aut loquetur tibi mollia ?*

23. Fera-t-il un pacte avec vous, & le recevrez-vous comme un esclave éternel ?

23. *Numquid feriet tecum pactum, & accipies eum servum sempiternum ?*

24. Vous joüerez-vous de lui comme d'un oiseau, & le lierez-vous *pour servir de jouet* à vos servantes ?

24. *Numquid illudes ei quasi avi, aut ligabis eum ancillis tuis ?*

25. Ferez-vous que vos amis le coupent par pieces, & que ceux qui trafiquent le divisent par morceaux ″ ?

25. *Concident eum amici, divident illum negotiatores ?*

ℓ 20. *expl.* Les Interpretes entendent par ce mot, la baleine [illegible] disent que Dieu passe de la bête la plus monstrue[illegible] de la terre, au plus grand monstre de la mer, pour oblig[illegible] Job de considerer dans ces prodiges de sa puissance sa pr[illegible] foiblesse.

Ib. [illegible] l'hameçon pend à la corde, & prend quelquefois la langu[illegible] quelquefois le nez, ou un autre endroit du poisson.

ℓ [illegible] Quod hîc *armilla* dicitur idem esse videtur quod modò [illegible] ulus. *Grot. Hebr.* épine, *i. e.* un hameçon fait avec u[illegible] épine, ou en forme d'épine. *Synops.*

ℓ [illegible] *expl.* Peut-être que Dieu veut seulement faire remarqu[illegible] Job, qu'il seroit impossible à l'homme de se rendre [illegible] maître de ce monstre, sans un secours de sa providence [illegible] ayant tout créé pour l'homme, lui soumet les plus gr[illegible] monstres qui soient dans la nature. *Tirin.*

26. *Numquid implebis sagenas pelle ejus, & gurgustium piscium capite illius?*

26. Remplirez-vous de sa peau les filets des pêcheurs, & de sa tête le réservoir des poissons " ?

27. *Pone super eum manum tuam: memento belli, nec ultrà addas loqui.*

27. Mettez votre main sur lui, *si vous l'osez*: souvenez-vous " de la guerre ", & ne parlez plus ".

28. *Ecce, spes ejus frustrabitur eum, & videntibus cunctis præcipitabitur.*

28. Il se verra enfin trompé dans ses esperances, & il sera précipité à la face de tout le monde ".

℣. 26. *expl.* Ce poisson étant si prodigieux, ne peut être pris dans des filets, ni être mis dans le réservoir comme les autres, puisque sa tête seule n'y pourroit entrer.

℣. 27. *expl.* vous vous souviendrez.

Ibid. *expl.* de la temerité avec laquelle vous avez osé l'attaquer.

Ibid. *expl.* Et vous ne parlerez plus jamais de l'attaquer de nouveau. *Menoch. Codurc.*

℣. 28. *expl.* celui qui voudra le prendre avec la main, sera renversé bien vite. *Sa. Menoch. Tirin. Codurc.* Ou bien si Dieu entend le démon par Leviathan, ceci doit être rapporté à Leviathan même. *S. Greg.*

CHAPITRE XLI.

§. 1. *Suite des qualités de la baleine.*

1. *Non quasi crudelis suscitabo eum: quis enim*

1. Je ne le " susciterai point par un effet de cruauté ". Car qui

℣. 1. *expl.* Ce chapitre est une continuation du précedent, où il est parlé de ce monstre nommé Leviathan, qui marque, selon le sens litteral, la baleine, & selon le sens spirituel, le démon, qu'il semble que Dieu ait ici en vue principalement. *Codurc. Estius.*

Ibid. *autr.* comme si j'étois cruel. *Expl.* Il dit que ce n'est point par cruauté qu'il a créé ce monstre si furieux; puisqu'étant tout-puissant, il n'a pas besoin de l'aide d'au-

est-ce qui peut résister à mes regards ″.	*resistere potest vultui meo ?*
2. Qui m'a donné le premier, afin que je lui rende *ce qui lui est dû ?* Tout ce qui est sous le ciel est à moi.	2. *Quis antè dedit mihi, ut reddam ei ? omnia quæ sub cœlo sunt, mea sunt.*
3. Je ne l'épargnerai point ″ : *je ne me laisserai point fléchir* ni à la force de ses paroles, ni à ses prieres les plus touchantes ″.	3. *Non parcam ei, & verbis potentibus, & ad deprecandum compositis.*
4. Qui découvrira la superficie de son vêtement ″, & qui entrera dans le milieu de sa gueule ″ ?	4. *Quis revelabit faciem indumenti ejus ? & in medium oris ejus quis intrabit ?*
5. Qui ouvrira l'entrée de ses machoires ″ ? la terreur habite autour de ses dents.	5. *Portas vultus ejus quis aperiet ? per gyrum dentium ejus formido.*
6. Son corps est semblable à des boucliers d'airain fondu ″, & couvert d'écailles qui se serrent & qui se pressent.	6. *Corpus illius quasi scuta fusilia, compactum squamis se prementibus.*

cune créature pour exercer sa justice, mais pour imprimer dans l'esprit des hommes une crainte salutaire de sa grandeur, de sa puissance & de sa sagesse. *Tirin. Chald.* Il n'y a personne si cruel, *i. e.* si hardi qu'il soit, qui ose l'éveiller lors qu'il est endormi, ou l'attaquer pour le combattre.

utr. à ma colere.

xpl. *suppl.* lui-même. *Tirin. Expl.* Si je veux faire iathan, je le peux aisément. *Menoch.*

ebr. Je découvrirai quel est son corps, quelle est & quelle est la proportion & la disposition de tous res.

xpl. qui osera lever sa peau ? *Synops.*

xpl. pour lui mettre un frein. *Tirin.*

ettr. les portes de son visage. *Hebr.* de sa gueule.

utr. jettés en fonte.

7. *Una uni conjungitur, & ne spiraculum quidem incedit per eas :*	7. L'une est jointe à l'autre, sans que le moindre souffle passe entre deux :
8. *Una alteri adharebit, & tenentes se nequaquam separabuntur.*	8. Elles s'attachent ensemble : & elles s'entretiennent, sans que jamais elles se séparent ″.
9. *Sternutatio ejus splendor ignis, & oculi ejus ut palpebra diluculi.*	9. Lorsqu'il éternue, il jette des éclats de feu ″, & ses yeux *étincellent* comme la lumiere du point du jour ″.
10. *De ore ejus lampades procedunt, sicut teda ignis accensa.*	10. Il sort de sa gueule des lampes *qui brûlent* ″ comme des torches ardentes ″.
11. *De naribus ejus procedit fumus sicut olla succensa atque ferventis.*	11. Il lui sort une fumée de ses narines, comme d'un pot qui boue sur un brasier.

§. 2. Suite des qualités de la baleine.

12. *Halitus ejus*	12. De son haleine il

℣. 8. *expl.* Cette description ne paroît pas s'accorder avec ce que nous voyons de la baleine : & c'est ce qui a porté quelques Interpretes à soutenir, que le monstre dont il est parlé dans ces deux chapitres sous le nom de Leviathan, n'est point la baleine, mais le crocodile, qui est tout couvert d'écailles ; ou que c'est le dragon. D'autres prétendent qu'il s'est trouvé une espece de baleine revêtue d'écailles. On peut dire que Dieu a voulu principalement marquer par là la fermeté & la dureté de la peau de cet animal, qui lui tient lieu de bouclier. *Synops.*

℣. 9. *autr.* son éternuement brille comme un feu. *Expl.* son souffle & sa respiration est telle, qu'en rejettant avec violence une très grande quantité d'eau, cette eau même élevée en l'air devient, sur-tout au soleil, toute lumineuse & éclatante. *Synops. Menoch.*

Ibid. *lettr.* les paupieres de l'aurore.

℣. 10. *autr.* qui brillent.

Ibid. *expl.* l'eau qu'il jette par les narines & par la gueule, semble un feu. *Menoch.*

allume des charbons, & la flâme sort *du fond* de sa gueule.

13. La force est dans son cou, la famine marche devant lui ".

14. Les membres de son corps sont liés les uns avec les autres; les foudres tomberont sur lui sans qu'il s'en remue d'un côté ni d'autre ".

15. Son corps s'endurcira comme la pierre, & se resserrera comme l'enclume sur laquelle on bat sans cesse.

16. Lorsqu'il sera élevé, les anges " craindront, & dans leur frayeur ils se purifieront ".

17. Si on le veut percer de l'épée, *ni l'épée*, ni les dards, ni les cuirasses ne pourront subsister *devant lui* " ?

18. Car il méprisera "

prunas ardere facit, & flamma de ore ejus egreditur.

13. *In collo ejus morabitur fortitudo, & faciem ejus præcedit egestas.*

14. *Membra carnium ejus cohærentia sibi: mittet contra eum fulmina, & ad locum alium non ferentur.*

15. *Cor ejus indurabitur tanquam lapis, & stingetur quasi malleatoris incus.*

16. *Cùm sublatus fuerit, timebunt angeli, & territi pergabuntur.*

17. *Cùm apprehenderit eum gladius, subsistere non poterit neque hasta, neque thorax:*

18. *Reputabit enim*

ỹ. 13. *Lettr.* devant sa face. *Sept.* La ruine & la mort marche devant lui. *Expl.* Cet animal extermine & devore tout. *Tirin.*

ỹ. 14. *Hebr.* & non commovetur.

ỹ. 16. *Hebr.* les plus forts.

ỹ. [illegible] *Expl.* præ timore solvetur illis alvus, vel expiabunt [illegible] n mox morituri. *Vatab. Estius. Expl.* Lorsque ce [illegible] s'éleve dans l'ocean au-dessus des eaux, les plus braves [illegible] t saisis de crainte, ils se sentent tout renversés dans la dis[illegible]ion de leurs corps, & ne pensent plus qu'à se préparer à la mort, en demandant pardon à Dieu. *Estius. Men. Syn.*

ỹ. 17. *Expl.* nulle arme ne pourra le blesser.

ỹ. 18. *Autr.* il regardera, ou il traitera.

quasi paleas ferrum, & quasi lignum putridum æs.	le fer comme de la paille, & l'airain comme un bois pourri.
19. *Non fugabit eum vir sagittarius, in stipulam versi sunt ei lapides fundæ.*	19. L'archer *le plus adroit* ne le mettra point en fuite, les pierres de la fronde sont pour lui de la paille seche.
20. *Quasi stipulam æstimabit malleum, & deridebit vibrantem hastam.*	20. Le marteau n'est encore pour lui qu'une paille legere, & il se rira des dards lancés contre lui.
21. *Sub ipso erunt radii solis, & sternet sibi aurum quasi lutum.*	21. Les rayons du soleil seront sous lui ‖, & il marchera sur l'or comme sur la boue ‖.
22. *Fervescere faciet quasi ollam profundum mare, & ponet quasi cùm unguenta bulliunt.*	22. Il fera bouillir le fond de la mer comme *l'eau* d'un pot, & il la fera paroître comme *un vaisseau d'onguens* qui s'élevent par l'ardeur du feu ‖.
23. *Post eum lucebit semita, æstimabit abyssum quasi senescentem.*	23. La lumiere brillera sur ses traces; il verra blanchir l'abîme après lui.

ỳ. 21. *expl.* L'eau sur laquelle il nage, est toute pénetrée par les rayons du soleil. *Hebr.* Qu'il y ait sous lui des têts pointus de pots cassés, sa peau n'en sera non plus percée que si c'étoit de la boue.

Ibid. *expl.* Le fond de la mer étant tout rempli des differentes richesses qui y tombent tous les jours par le naufrage des vaisseaux, tous ces trésors sont à l'égard de la baleine comme de la boue.

ỳ. 22. *expl.* Le grand mouvement de ce monstre, son soufle impétueux & la violence de cette respiration par laquelle il pousse à toute heure une grande quantité d'eau, produisent une espece de bouillonnement perpétuel dans la mer au lieu où il est. *Menoch. Tirin.*

24. Il n'y a point de puissance sur la terre qui lui puisse être comparée, puisqu'il a été créé pour ne rien craindre.

24. Non est super terram potestas, quæ comparetur ei, qui factus est ut nullum timeret.

25. Il ne voit rien que de haut & de sublime ‖: c'est lui qui est le roi de tous les enfans d'orgueil ‖.

25. Omne sublime videt, ipse est rex super universos filios superbiæ.

ỹ. 25. *lettr.* Il voit tout ce qui est sublime.
Ibid. *Hebr.* Les enfans d'élevation *Chald.* Les enfans des montagnes, *i. e.* les animaux les plus grands & les plus élevés. *Sept.* Il est le roi de tout ce qui est dans les eaux. *Tirin.* *Expl.* Il n'y a point d'animal sur la terre ni dans la mer qui puisse être comparé à la baleine: elle méprise tout ce qui est élevé, étant elle-même au-dessus de tout. Ou elle ne craint point ce qu'il y a de plus terrible, étant le roi des bêtes les plus fieres & les plus cruelles. *Tirin. Menoch.*

CHAPITRE XLII.

§. 1. *Job s'humilie devant Dieu.*

1. Job répondit au Seigneur, & dit:

1. Respondens autem Job Domino, dixit:

2. Je sçai que vous pouvez toutes choses, & qu'il n'y a point de pensée qui vous soit cachée.

2. Scio, quia omnia potes, & nulla te latet cogitatio.

3. Qui est celui-là, qui par un effet de son ignorance prétend dérober à Dieu le conseil & la sagesse? C'est pourquoi j'ai parlé indiscretement, & de choses qui surpassoient sans comparaison toute la lumiere de ma science ‖.

3. Quis est iste, qui celat consilium absque scientia? ideò insipienter locutus sum, & quæ ultra modum excederent scientiam meam.

ỹ. 3. *expl.* ou Job s'accuse lui-même d'avoir parlé avec

4. *Audi, & ego loquar: interrogabo te, & responde mihi.*

4. Ecoutez-*moi*, & je parlerai; je vous interrogerai, & répondez-moi, *je vous prie* ‖.

5. *Auditu auris audivi te, nunc autem oculus meus videt te.*

5. Mon oreille vous avoit *auparavant* entendu; mais maintenant je vous vois de mes propres yeux ‖.

6. *Idcircò ipse me reprehendo, & ago pœnitentiam in favilla & cinere.*

6. C'est pourquoi je m'accuse ‖ moi-même, & je fais pénitence dans la poussiere & dans la cendre.

§. 2. *Dieu humilie les amis de Job.*

7. *Postquàm autem locutus est Dominus verba hæc ad Job, dixit ad Eliphaz Themanitem: Iratus est furor meus in te, & in duos amicos tuos, quoniam non estis locuti coram me rectum, sicut servus meus Job.*

7. Le Seigneur ayant parlé à Job de cette sorte, dit à Eliphas de Theman: Ma fureur s'est allumée contre vous & contre vos deux amis, parceque vous n'avez point parlé devant moi dans la droiture *de la verité*, comme Job mon serviteur ‖.

peu de circonspection de la providence de Dieu, quoiqu'il n'eût eu aucun sentiment qui lui fût injurieux; ou il accuse les autres d'en avoir mal parlé, selon les sentimens qu'ils avoient en effet. *Estius. Codurc.*

ỷ. 4. *expl.* Job continue de parler à Dieu, & il le prie qu'il daigne l'écouter & l'instruire.

ỷ. 5. *expl.* Je ne vous connoissois auparavant, pour parler ainsi, que par oui dire: mais maintenant que vous m'instruisez par vous-même, il me semble que je vous vois de mes propres yeux, tant la connoissance que vous me donnez de vous est claire & parfaite.

ỷ. 6. *autr.* je me condanne.

ỷ. 7. *expl.* Job avoit parlé selon la verité, en établissant le principe que ses amis combattoient; sçavoir qu'on peut être affligé en cette vie étant juste, & que même l'affliction étoit le partage le plus ordinaire de tous les justes.

8. Prenez donc sept taureaux & sept beliers, & allez à mon serviteur Job & offrez-les ″ pour vous en holocauste. Job mon serviteur priera pour vous ; je le regarderai & l'écouterai favorablement ″, afin que cette imprudence ne vous soit point imputée ; parceque vous n'avez point parlé dans la droiture *de la verité*, comme mon serviteur Job.

8. *Sumite ergo vobis septem tauros, & septem arietes, & ite ad servum meum Job, & offerte holocaustum pro vobis : Job autem servus meus orabit pro vobis : faciem ejus suscipiam ut non vobis imputetur stultitia : neque enim locuti estis ad me recta, sicut servus meus Job.*

9. Eliphas donc de Theman, Baldad de Suh, & Sophar de Naamath s'en allerent, & firent ce que le Seigneur leur avoit dit ; & le Seigneur écouta Job *en le* [illegible] *faveur.*

9. *Abierunt ergo, Eliphaz Themanites, & Baldad Suhites, & Sophar Naamathites, & fecerunt sicut locutus fuerat Dominus ad eos, & suscepit Dominus faciem Job.*

§. 3. *Dieu rétablit* Job.

10. Le Seigneur aussi se laissa fléchir à la pénitence de Job ″, lorsqu'il prioit pour ses amis, & il lui rendit au double

10. *Dominus quoque conversus est ad pœnitentiam Job, cùm oraret ille pro amicis suis. Et addidit Domi-*

℣. 8. *expl.* par le ministere de Job que je choisis pour cette fonction, comme mon fidelle serviteur. *Grot.*

Ibid. expl Un savant Interprete remarque avec raison, que cet endroit établit formellement l'intercession & l'invocation des Saints, & fait voir manifestement, que ni l'une ni l'autre ne déroge en rien à l'unique médiation de Jesus-Christ, contre le dogme nouveau des héretiques qui ont crié témérairement contre une verité reconnue de toute l'Eglise Catholique. *Estius.*

℣. 10. *Hebr.* Le Seigneur tira Job de la captivité où il étoit, lorsqu'il prioit pour ses amis.

nus omnia quæcunque fuerant Job, duplicia.

11. *Venerunt autem ad eum omnes fratres sui, & universæ sorores suæ, & cuncti qui noverant eum prius, & comederunt cum eo panem in domo ejus: & moverunt super eum caput, & consolati sunt eum super omni malo quod intulerat Dominum super eum: & dederunt ei unusquisque ovem unam, & inaurem auream unam.*

12. *Dominus autem benedixit novissimis Job magis quàm principio ejus. Et facta sunt ei quatuordecim millia ovium, & sex millia camelorum, & mille juga boum, & mille asinæ.*

13. *Et fuerunt ei septem filii, & tres filiæ.*

14. *Et vocavit nomen unius Diem, &*

tout ce qu'il possedoit auparavant.

11. Tous ses freres, toutes ses sœurs, & tous ceux qui l'avoient connu dans son premier état, le vinrent trouver, & mangerent avec lui dans sa maison ‖. Ils furent touchés de compassion pour lui ‖, & ils le consolerent de toutes les afflictions que le Seigneur lui avoit envoyées, & ils lui donnerent chacun une brebi & un pendant-d'oreille d'or.

12. Mais le Seigneur benit Job dans son dernier état encore plus que dans le premier; & il eut quatorze mille brebis, six mille chameaux, mille paires de bœufs, & mille anesses.

13. Il eut aussi sept fils, & trois filles.

14. & il appella la premiere, Die ‖; la seconde,

℣. 11. *expl.* Le démon avoit fait tomber la sale où ses enfans mangeoient quand il les accabla sous ses ruines, mais il lui restoit d'autres logemens.

Ibid. *lettr.* Ils branlerent la tête sur son sujet. *hebraïsm. i.e.* ils marquerent par leurs gestes qu'ils plaignoiét son sort.

℣. 14 *lettr.* le jour. *Expl.* Le premier nom marque, selon quelques-uns, une beauté comme est celle du jour qui commence à paroître. Le second, un agrément comme est ce-

Cassie; & la troisiéme, Cornustibie.

nomen secunda Cassiam, & nomen tertia Cornustibii.

15. Il ne se trouva point dans tout le reste du monde des femmes aussi belles que ces filles de Job; & leur pere leur donna leur part dans son heritage comme à leurs freres.

15. *Non sunt autem inventa mulieres speciosa sicut filia Job in universa terra, deditque eis pater suus hereditatem inter fratres earum.*

16. Job vécut après cela cent quarante ans [a]; il vit ses fils, & les enfans de ses fils jusqu'à la quatriéme generation, & il mourut fort âgé & plein de jours.

16. *Vixit autem Job post hac, centum quadraginta annis, & vidit filios suos, & filios filiorum suorum usque ad quartam generationem, & mortuus est senex & plenus dierum.*

lui d'un excellent parfum. Le troisiéme, un éclat comme celui des plus belles fleurs. *Synops.*

16. *expl.* Les Hebreux concluent de ces paroles, que Job avoit vécu soixante & dix ans avant son affliction, puisqu'il reçut le double de tout. *Synops.* Un Interprete dit qu'on peut l'entendre, ou qu'il vécut en tout jusqu'à l'âge de cent quarante ans, ou qu'il vécut même tout ce tems depuis son rétablissement. Ce qui ne doit pas paroître incroyable; puisque Moyse, Aaron, & Marie leur sœur vécurent jusqu'à cent quatre-vingts ans, environ ce même tems-là; & que les années de Job ne montent pas plus haut, pourvû qu'on ne lui donne que quarante ans lorsqu'il fut tenté; de même que Moyse n'avoit que cet âge lorsqu'il s'enfuit d'Egypte. Que si on prétend que Job avoit déja vécu soixante & dix ans, alors il reçut justement le double de tous ses biens, même à l'égard de ses années. Mais il semble qu'on ne doit pas dire cela: puisqu'en effet les années que Job avoit vécu n'étoient pas perdues pour lui, qu'autant qu'on peut dire que le tems se perd en s'écoulant. *Estius.*

Fin de Job. Tome VIII.